Les urgences nationales :
Le Canada, fragile en première ligne

Stratégie de renforcement

Comité sénatorial permanent
de la Sécurité nationale et de la défense

VOLUME 1

Mars 2004

MEMBRES DU COMITÉ

37e législature – 3e session

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*
L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

Et

Les honorables sénateurs :

L'honorable Norman K. Atkins
L'honorable Tommy Banks
L'honorable Jane Cordy
L'honorable Joseph A. Day
L'honorable Michael A. Meighen
L'honorable Jim Munson
L'honorable David P. Smith, c.p.

*Austin, c.p. (ou Rompkey, c.p.)
*Lynch-Staunton (ou Kinsella)
**Membres d'office*

MEMBRES DU COMITÉ

37e législature – 2e session

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*
L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

Et
Les honorables sénateurs :

L'honorable Norman K. Atkins
L'honorable Tommy Banks
L'honorable Jane Cordy
L'honorable Joseph A. Day
L'honorable Michael A. Meighen
L'honorable David P. Smith, c.p.
L'honorable John (Jack) Wiebe

*Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)
*Lynch-Staunton (ou Kinsella)
**Membres d'office*

DÉDICACE
Grant Purves

Grant Purves est arrivé à la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement en 1974. Il a été affecté au Comité dès sa création, au milieu de l'année 2001, et a travaillé pour lui jusqu'à son décès, deux ans plus tard.

Grant était un homme chaleureux, plein de gentillesse et d'un bon caractère et un collègue merveilleux. Il traitait tout – son rôle de père, son travail à la Direction ou ses lectures et recherches – avec une rigueur et une abnégation que tous respectaient et appréciaient.

Il avait une personnalité à plusieurs facettes. Doué d'un esprit curieux, il était aussi un homme pratique – ayant construit lui-même sa maison –, un érudit, un homme d'honneur et un homme du monde.

Il laisse un grand vide et il nous manque beaucoup.

Table des matières

PRÉFACE I

LES URGENCES NATIONALES : 1
NOUS NOUS DÉBATTONS POUR SURVIVRE 1
UNE NATION NON PRÉPARÉE 2

CHAPITRE 1 : MENACES 7
REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE 8
ACTES DE DIEU ... ET DU DIABLE 9
RECOMMENDATIONS 15

CHAPITRE 2 : RÉPONSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 17
BPIEPC 17
DIRIGER L'ORCHESTRE 20
COMPTER SUR LES FORCES CANADIENNES 22
ÉQUIPE D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE DES FORCES CANADIENNES (DART) 23
SANTÉ CANADA : POURQUOI DES CACHETTES? 25
FINANCEMENT 28
COORDONNER, MAIS AVEC QUI? 30
RECOMMENDATIONS 37

CHAPITRE 3 : PROBLÈMES 39
LES RELATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX 39
LE BPIEPC NEUTRALISÉ 43
LES MUNICIPALITÉS SOUS PRESSION : LE BLOCAGE PROVINCIAL 45
DÉCALAGES 46
RECOMMENDATIONS 51

CHAPITRE 4 : POUR QUE LE BPIEPC FONCTIONNE 53
STRATÉGIE 53
COMMUNICATIONS 53
COORDINATION DU RENSEIGNEMENT 60

RÉORIENTATION DU BUREAU DE LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET DE LA PROTECTION CIVILE (BPIEPC) 62
COORDINATION DE L'INFORMATION 63
VÉRIFICATIONS, LEÇONS APPRISES, MEILLEURES PRATIQUES 64
RECOMMENDATIONS 67

CHAPITRE 5 : LES BESOINS DES PREMIERS INTERVENANTS 71
À L'ÉCOUTE DES PREMIERS INTERVENANTS 72
METTRE LE RENSEIGNEMENT À CONTRIBUTION SUR LE TERRAIN 75
RÉPONDRE AUX BESOINS DES PREMIERS INTERVENANTS 75
RÉFORMER LE PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCPC) 77
FACILITER L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET À LA FORMATION 79
RECOMMENDATIONS 81

CHAPITRE 6 : QUESTIONNAIRE SUR LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES MUNICIPALITÉS EN CAS D'URGENCE. 83
I. MÉTHODOLOGIE 83
II. FAITS SAILLANTS 85
III. ANALYSE DES RÉSULTATS 86
A. État de préparation en cas de catastrophe 86
i. Qui fait le travail? 86
ii. Qu'est-ce qu'une urgence? 88
iii. Perception de la vulnérabilité 88
iv. Degré de préparation 89
v. Structure de commandement et de communication 91
vi. Communication avec les citoyens 94
vii. Qu'en est-il des fournitures requises en cas d'urgence ou de catastrophe? 96
B. Soutien fédéral et provincial 97
i. Caches de fournitures médicales de Santé Canada 97
ii. Besoin d'aide en cas d'urgence CBRN éventuelle 100
iii. Soutien provincial 101
iv. Le rôle fédéral 104
a. Programme conjoint de protection civile (PCPC) 104
b. Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) 106
C. Évaluer l'efficacité 110
D. Détermination du besoin d'améliorer la coordination nationale 111

RECOMMENDATIONS: CHAPITRES 1 À 6 115

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE SUR LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES MUNICIPALITÉS EN CAS D'URGENCE OU DE CATASTROPHE 123

ANNEXE 2 : LES VILLES QUI ONT RÉPONDU 129
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) 129
(PAR PROVINCE) 131
(PAR CATÉGORIE DE TAILLE) 134

ANNEXE 3 : LES VILLES QUI N'ONT PAS RÉPONDU 137
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) 137
(PAR PROVINCE) 137
(PAR CATÉGORIE DE TAILLE) 138

ANNEXE 4 : ONT DISCUTÉ AVEC LE COMITÉ 141

ANNEXE 5 : LISTE DES PIÈCES 147

ANNEXE 6 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LE SRAS (LE COMITÉ NAYLOR) 151

ANNEXE 7 : ÉMISSION DE CBC RADIO WORLD REPORT 159

ANNEXE 8 : ÉMISSION DE CBC RADIO ONE THE CURRENT .. 161

ANNEXE 9 : BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ 175

ANNEXE 10 : BIOGRAPHIES DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ . 189

ANNEXE 11 : ORDRE DE RENVOI 197

ANNEXE 12 : RENSEIGNEMENTS AUX MÉDIAS 199

INDEX 201

Préface

Le Comité a reçu de nombreux témoignages au cours de son examen de la façon dont le Canada aborde la question des urgences, que celles-ci soient d'origine naturelle ou humaine.

Les membres du Comité espèrent que le matériel qu'ils ont réuni et que les conclusions auxquelles ils sont arrivés mèneront à la création d'un système d'intervention qui saura mieux servir les citoyens canadiens que le système existant.

Le Comité a débuté ses travaux concernant le présent rapport avant le 11 septembre 2001, et il les a poursuivis après que le nouveau premier ministre a donné suite à ce qui devait être une de nos principales recommandations, alors qu'il a nommé la vice-premier ministre, l'honorable Anne McLellan, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Il s'agit d'un premier pas important dans la réforme du système canadien de protection civile, mais ce n'est que le premier. Les efforts qui s'imposent exigeront des ressources imposantes et un niveau sans précédent de collaboration entre tous les ordres de gouvernement au Canada.

Le temps est maintenant venu d'agir.

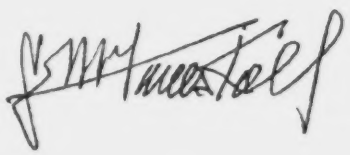

Colin Kenny, président

Michael Forrestall, vice-président

Les urgences nationales :

Nous nous débattons pour survivre

Une urgence exige par définition une réaction prompte et efficace, si nous voulons éviter une tragédie. Les urgences nationales sont des urgences de grande envergure. Elles exigent des interventions très bien coordonnées. Pour limiter le plus possible les dégâts, il faut réunir trois éléments : une planification détaillée, des systèmes simplifiés et des ressources suffisantes. Il n'est pas facile d'atteindre ce degré de raffinement dans un pays aussi complexe sur le plan administratif et aussi vaste sur le plan géographique que le Canada. Or, il est essentiel pour le bien-être des Canadiens d'acquérir la capacité d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence nationale.

Les urgences nationales ne sont plus rares au Canada. Citons par exemple quelques crises qui sont survenues au Canada depuis quelques années : inondations au Manitoba, tempête de verglas dans l'Est ontarien et au Québec, flambée de *E. coli* à Walkerton, feux de forêt en Colombie-Britannique, vache folle en Alberta, SRAS en Ontario, ouragans dans les provinces de l'Atlantique, panne de courant en Ontario, attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis et lutte contre le terrorisme depuis lors.

Chacun de ces événements a causé du tumulte et des dommages économiques importants et, en termes cumulatifs, le coût total est catastrophique. Plus important encore, les pertes de vie ont été nombreuses. Que le nombre de morts n'ait pas été plus élevé tient en grande partie à une conjugaison de courage local et de bonne chance. Face à la catastrophe, les Canadiens se sont débattus et la plupart ont survécu.

Mais qu'en sera-t-il la prochaine fois? Qu'une crise ait été d'origine humaine ou naturelle, les Canadiens ont toujours réussi à se débrouiller. Dans un monde de plus en plus imprévisible, où les caprices de la nature se multiplient et où les menaces d'origine

humaine sont devenues beaucoup plus probables et palpables, se débrouiller ne suffit pas.

Les rôles les plus déterminants dans toute intervention face à une menace inattendue sont toujours joués par les premiers arrivés sur les lieux – les premiers intervenants. Nous, Canadiens, dépendons des interventions des services d'incendie et de police, des services d'ambulance, des médecins, du personnel infirmier, des équipes de secours, des soldats et des réservistes, ainsi que d'une multitude d'autorités civiles et de bénévoles pour limiter les conséquences des urgences avant qu'elles deviennent incontrôlables.

Depuis deux ans et demi, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense cherche à répondre à une question :

Comment pouvons-nous aider ces gens à intervenir dans la pleine mesure de leurs capacités en cas de crise majeure?

Où est l'esprit de direction du gouvernement fédéral qui s'impose pour que le Canada puisse protéger le mieux possible ses citoyens, à un coût raisonnable?

Une nation non préparée

Les États-nations n'ont pas toujours existé, et jusqu'à récemment, il n'existait pas d'État-nation démocratique voué à la protection des intérêts de tous les citoyens. Lorsque l'homme en sont venu à l'étape de la création de tels États, il a fait sien ce adopté principe premier : protéger physiquement ses citoyens.

Aussi puissant qu'ils puissent être, les États les plus avancés ne disposent pas de ressources illimitées. Si le gouvernement canadien avait accès à des ressources illimitées, il est évident que le système national de santé, exemple d'une institution qui offre une protection physique aux citoyens canadiens, ne connaîtrait pas les difficultés auxquelles il fait face aujourd'hui.

Le Comité a donc entrepris son étude en posant comme prémisse que nous ne saurions nous attendre à ce qu'un gouvernement, ou plusieurs gouvernements de concert, protègent tout le monde en tous temps.

Par ailleurs, le Comité reconnaît également que toute société digne de se perpétuer a droit à un niveau raisonnable de protection contre les menaces anormales – menaces, comme nous l'avons déjà mentionné, qui sont devenues plus persistantes, que tout Canadien a peu de chance de voir disparaître de son vivant. **Des mesures préventives sont un gage de bon gouvernement et un indicateur d'une société éclairée.**

Hélas, l'histoire démontre que le Canada a toujours manqué de préparation. Comme le faisait remarquer le Dr Thomas Axworthy, ancien secrétaire principal du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau, lorsqu'il a témoigné devant le Comité, « ...nous devrions avoir pour saint patron Ethelred l'imprévoyant »[1].

Le manque de préparation du Canada lors des deux guerres mondiales a coûté la vie à nombre de nos jeunes. Ce net manque de préparation face à des catastrophes éventuelles très variées pourrait nous coûter un nombre encore plus élevé de vies. Pour peu que le coût soit réaliste, rien ne justifie ce manque de préparation. Les gouvernements sont payés pour être prêts. C'est à cela que la population s'attend.

Selon une vieille expression, « Vous pouvez payer maintenant, ou plus tard ». Selon toute prévision raisonnable, des catastrophes nationales seront inévitables au cours du XXI^{e} siècle au point que le Comité est tenté d'interpréter cette expression comme suit : « Nous pouvons payer maintenant – ou bien davantage plus tard ».

Cela s'applique autant à la protection des Canadiens ou au maintien de nos rapports commerciaux avec les États-Unis. La rupture de ces rapports entraînerait presque inévitablement la faillite du Canada. Il faut donc voir la dure réalité en face : le prochain attentat terroriste d'envergure aux États-Unis se traduira probablement par la fermeture

[1]Thomas S. Axworthy, Témoignages, Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, Fascicule 24, 37^{e} législature, 2^{e} session (29 septembre 2003).

des frontières américaines, ce qui causerait un krach mondial comparable à celui des années 30.

Les membres ont commencé à entendre des témoignages sur la protection civile en juillet 2001. Le présent rapport résume les témoignages recueillis de juillet 2001 à janvier 2004 et tient compte des changements apportés au sein du gouvernement par le premier ministre Paul Martin en décembre 2003. Les témoignages ont été recueillis sous les quatre formes suivantes :

- Témoignages recueillis au cours des audiences
- Visites sur le terrain
- Documentation réunie
- Réponses de premiers intervenants canadiens à un questionnaire sur la protection civile. Des 100 questionnaires distribués, 86 ont été retournés.

Le Comité a entendu les témoignages de fonctionnaires fédéraux, de gestionnaires de situations d'urgence provinciaux et de premiers intervenants. Plus précisément, il a entendu des représentants du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), de l'ancien ministère du Solliciteur général, du Bureau du Conseil privé, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de Santé Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de Transports Canada, du Service de police de Toronto, de la directrice de la santé de la ville de Toronto et du Dr Douglas Bland de l'Université Queen's.

Le Comité a eu la chance de se renseigner davantage sur les difficultés auxquelles les municipalités font face, au cours de ses visites à Vancouver (2 fois), Winnipeg, Halifax (2 fois), Washington, D.C., Regina, Edmonton, Windsor, Montréal et Toronto.

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports d'études sur la sécurité des Canadiens. Il porte surtout sur les interactions entre planificateurs et exécutants fédéraux, provinciaux et municipaux en

matière de protection civile. Dans les mois qui suivront, le Comité compte mettre davantage l'accent sur des problématiques précises.

CHAPITRE 1 :
Menaces

Aborigènes ou immigrants, nos ancêtres n'ont jamais considéré le Canada comme un endroit confortable. Mis à l'épreuve qu'ils étaient par les rigueurs de ses hivers, la brièveté des saisons de croissance et le manque généralisé de commodités, confortable est le dernier mot qui leur venait à l'esprit pour le décrire. À la seconde moitié du 20e siècle, toutefois, le Canada s'était hissé très près du sommet de l'échelle mondiale du confort.

Le chauffage central y était pour beaucoup, bien sûr, mais c'était également dû à une diminution généralisée de la peur. Le Canada était en quelque sorte devenu sur le plan international un havre de paix. Vues du Canada, les menaces – mêmes les plus effroyables, comme la guerre nucléaire – semblaient lointaines.

Nos voisins américains ont toujours cru avoir le meilleur en tout, mais il y a un domaine de comparaison dans lequel ils ne nous ont jamais devancés : ils ne se sont jamais sentis autant en sécurité que nous. Nous avons un système national de soins de santé et moins d'armes à feu en circulation[2] et nous n'avons pas la même attitude à l'égard de l'engagement dans les guerres étrangères, à tout le moins dans certaines d'entre elles.

Il est donc plutôt paradoxal que lorsqu'il s'agit de crises à caractère matériel, le Canada ait en matière de gestion des menaces une feuille de route aussi consternante. En 1885, nos ancêtres n'étaient pas plus préparés à la Résistance du Nord-Ouest que nous n'étions prêts à réagir, en 1998, à l'écrasement du vol 111 de Swissair ou à la crise du SRAS, en 2003. Et nous ont également pris au dépourvu par

[2] Dans une étude menée en 1998 pour le compte de Justice Canada, près de 22 pour cent des ménages canadiens interrogés ont dit posséder une arme à feu, comparativement à 48,6 pour cent des ménages américains. L'étude a aussi montré que les répondants américains risquaient beaucoup plus d'être victimes d'une agression armée. Voir Richard Block, « Les armes à feu au Canada et dans huit autres pays occidentaux : résultats choisis du Sondage international de 1996 (auprès des victimes) de crime », (Ottawa : ministère de la Justice Canada, janvier 1998) vi-vii. Disponible à : http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/wd97-3a-f.html. Dernière consultation : le 13 novembre 2003.

beaucoup d'autres grandes crises survenues entre le deux, dont les deux guerres mondiales.

Le Comité exagère? Nous ne le croyons pas. Le matin du 18 novembre 2003, quiconque écoutait la radio anglaise de Radio-Canada a pu entendre deux reportages diffusés à moins d'une heure l'un de l'autre. Le premier, au radio-journal de 8 heures, disait à quel point la communauté médicale canadienne était désarmée devant l'éclosion du SRAS, tandis que l'autre, diffusé dans le cadre de l'émission d'actualité spécialisée « *The Current* », citait plusieurs résidents des régions rurales de la Colombie-Britannique témoignant du manque de coordination qui avait marqué les premières mesures prises pour combattre les monstrueux incendies de forêt qui ont dévasté la province au cours de l'été de 2003 (voir l'Annexe 8, page 153).

Par ailleurs, parmi les huit grandes administrations municipales qui ont répondu à un questionnaire du Comité sur leurs préparatifs d'urgence, quatre seulement – Vancouver, Montréal, Ottawa et Winnipeg – s'estimaient prêtes à faire face à des cas d'urgence grave, les quatre autres – Toronto, Edmonton, Calgary et Hamilton – déclarant que leurs villes étaient « passablement » prêtes. Aucune des administrations des municipalités moyennes, petites ou très petites sondées ne s'est dite prête à faire face à des urgences graves.

Regarder la réalité en face

Il se peut que le calme et l'attitude décontractée des Canadiens soient des éléments de leur stratégie de survie. Les Américains sont désorientés quand rien ne les menace. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils font un drame de tout et de rien. En comparaison, nous sommes plutôt calmes.

Il est vrai que parfois, le meilleur moyen d'éviter les ennuis est de les ignorer. *Parfois.* Mais la plupart du temps, les ennuis finissent par trouver ceux qui ne font pas attention à leurs signes précurseurs. En ce moment, le Canada devrait se préoccuper beaucoup plus de se préparer à d'éventuelles grandes catastrophes, qui pourraient être

aussi effrayantes que l'épidémie de SRAS ou la destruction des tours du World Trade Center, mais qui pourraient aussi être bien pires.

Deux choses seulement sont certaines : d'une part, des catastrophes de ce genre se produiront un jour au Canada et, d'autre part, comme nos enquêtes nous l'ont révélé, les Canadiens n'y sont pas préparés.

Actes de Dieu ... et du diable

James Harlick, sous-ministre adjoint chargé du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), nous a décrit les divers dangers naturels et attribuables à l'homme qui menacent le Canada. Les catastrophes naturelles sont extrêmement coûteuses, a-t-il dit. Les dommages causés par le débordement de la rivière Saguenay, au Québec (1996), et celui de la rivière Rouge, au Manitoba (1997), et par la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'Est de l'Ontario et l'Ouest québécois (1998) nous ont coûté en tout plus de 5 milliards de dollars.

Ce genre d' « acte de Dieu » est, par définition, inévitable. Mais cela veut-il dire que nous ne devons pas nous y préparer? Ne serait-il pas plus sensé de construire des pylônes pour lignes a haute tension plus robustes, de concevoir des digues et des canaux de dérivation plus efficaces et de mettre sur pied des réseaux de préparatifs d'urgence propres à réduire le nombre de pertes de vie en cas de catastrophe?

Et qu'en est-il des dangers créés par l'homme? Le terrorisme a maintenant détrôné la guerre nucléaire comme pire menace à la stabilité mondiale. Les événements survenus ces derniers temps en Iraq, en Arabie saoudite et ailleurs montrent clairement que les États-Unis ne sont pas les seuls visés. Quiconque s'associe à eux – même les organismes d'aide indépendants – est dans la mire des terroristes. Le dernier de la présente série de rapports du Comité *(Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde)* commençait par les paragraphes suivants :

Imaginons que dix personnes vouées à une cause idéologique commune se dispersent dans les forêts canadiennes par une chaude journée d'été. Même en supposant qu'elles n'aient sur elles que des allumettes de carton, combien de dégâts pourraient-elles causer?

Combien de dégâts cinq personnes pourraient-elles faire avec des explosifs fabriqués à partir de produits chimiques en vente libre dans toutes les jardineries si elles décidaient de porter un coup dur au réseau commun de distribution d'électricité de l'Amérique du Nord en faisant sauter cinq lignes de transport d'électricité à haut voltage?

Ce n'est un secret pour personne qu'à l'heure actuelle, un faible pourcentage seulement des conteneurs débarqués dans les ports nord-américains sont fouillés ou inspectés. Songeons un peu à l'immensité de la catastrophe qui pourrait se produire si un seul des conteneurs non inspectés renfermait une bombe sale.

De nos jours, beaucoup de terroristes n'hésitent pas à se tuer si cela peut leur permettre de causer assez de dégâts. Supposons que dans un pays lointain, un terroriste inocule la variole aux membres d'un petit groupe de volontaires juste avant qu'ils ne prennent l'avion pour l'Amérique du Nord. Leurs premiers symptômes ne commenceraient probablement à apparaître que des heures après qu'ils seraient descendus d'avion avec les autres passagers, ces derniers ayant été exposés à la maladie à leur insu. Se pourrait-il qu'au cours du présent siècle, on fasse surtout la guerre à coup d'épidémies?

Les terroristes n'ont pas besoin de bombes pour paralyser les réseaux informatiques, lesquels transportent maintenant le flot nourricier de notre vie économique. Les ordinateurs contrôlent presque tout ce qu'on faisait fonctionner au moyen de commandes manuelles il y a une vingtaine d'années, depuis le courant qui voyage dans les lignes à haute tension jusqu'à l'éclairage des rues en

passant par le débit des voies navigables. D'après les résultats d'un sondage publiés en 2002 par le Computer Security Institute des États-Unis, 90 pour cent des 500 agences gouvernementales, sociétés commerciales, centres hospitaliers, institutions financières et établissements d'enseignement sondés avaient décelé des failles dans leurs systèmes de sécurité informatique au cours de l'année précédente[3].

Les terroristes n'ont pas besoin de bombes non plus pour commettre des attentats bactériologiques. En mars 2000, Santé Canada a convoqué une conférence pour étudier les risques que les attentats de ce genre représentent pour la santé publique. D'après le compte-rendu des délibérations, un groupe d'experts réuni en 1999 par les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis a constaté que les plus grands risques pour la santé publique sont attribuables à six micro-organismes :

- le bacillus anthracis (l'anthrax);

  L'anthrax peut être pulvérisé et servir d'arme biologique sous forme d'aérosol. L'aérosol est inodore et invisible et peut se déplacer sur plusieurs kilomètres avant de se disperser[4].

- le *variola major* (la variole);

  La variole peut se propager par contact avec des personnes infectées ou par contact direct avec des objets contaminés, comme la literie ou des liquides organiques. Il est rarement arrivé que la variole se propage dans l'air dans des endroits clos[5].

---

[3] Christopher Guly, "Ottawa Aiming to Thwart Cyber-Terrorists," The Globe and Mail, le jeudi 26 juin 2003, p. B18.

[4] Thomas V. Inglesby, et coll., "Consensus Statement - Anthrax as a Biological Weapon," Journal of the American Medical Association, 281.18 (mai 1999). Disponible à : http://jama.ama-assn.org/cgi/content/full/ 281/18/1735?#REF-JST80027-1. Dernière consultation : le 7 novembre 2003.

[5] Centres for Disease Control and Prevention (CDC), "Smallpox Questions and Answers: The Disease and the Vaccine," (31 mars 2003). Disponible à : http://www.bt.cdc.gov/agent/smallpox/overview/faq.asp. Dernière consultation : le 7 novembre 2003.

- le *yersinia pestis* (la peste);

Le *Yersinia pestis* peut être employé dans une attaque à l'aérosol; il cause alors des cas de peste pneumonique. Les symptômes commencent à apparaître de un à six jours après l'infection[6].

- le *botulinum toxin* (le botulisme);

Le botulisme d'origine alimentaire représente un risque grave pour la santé publique parce qu'il peut se propager par la nourriture[7].

- le francisella *tularensis* (la tularémie), et

La tularémie peut être utilisée comme arme et se propager dans l'air. Les symptômes commencent à apparaître de trois à cinq jours après l'infection[8].

- le filovirus / *arenavirus* (les fièvres hémorragiques).

Les fièvres virales hémorragiques sont toutes hautement contagieuses lorsque l'aérosol est employé comme vecteur de dispersion. La plupart sont très stables sous forme d'aérosol et peuvent être utilisées comme armes[9].

---

[6] CDC, "Frequently Asked Questions About Plague" (3 octobre 2002). Disponible sur : http://www.bt.cdc.gov /agent/plague/faq.asp. Dernière consultation : le 7 novembre 2003.

[7] CDC, "Fact Sheet on Botulism," (14 octobre 2001). Disponible à : http://www.bt.cdc.gov/agent/botulism/factsheet.pdf. Dernière consultation : le 7 novembre 2003.

[8] David T. Innis, et coll. "Tularemia as a Biological Weapon: Medical and Public Health Management," Journal of the American Medical Association 285.21 (juin 2001) : 2763. Disponible à : http://www.bt.cdc.gov/Agent/Tularemia/TularemiaConsensus.pdf. Dernière consultation : le 7 novembre 2003.

[9] Peter B. Jahrling, "Viral Hemorrhagic Fevers," Medical Aspects of Chemical and Biological Warfare, Direction : Frederick R. Sidell, Ernest T. Takafuji, et David R. Franz, (Washington, D.C.: Office of the Surgeon General, 1997). Disponible à : http://www.nbc-med.org/SiteContent/HomePage/WhatsNew/MedAspects/ contents.html. Dernière consultation : le 7 novembre 2003.

Dans la plupart des cas, les victimes des micro-organismes qui suivent peuvent être traitées :

- le tularaemia (un vaccin existe);
- la variole (un vaccin existe);
- la peste (guérissable avec un vaccin s'il est administré dans les 12 à 24 heures suivant l'apparition des symptômes);
- l'anthrax (guérissable avec un vaccin s'il est administré avant l'apparition des symptômes), et
- le botulisme (guérissable avec un vaccin s'il est administré peu après l'infection).

Il n'existe toutefois pas de vaccin contre la plupart des types de fièvre hémorragique (comme celle que cause le virus d'Ebola). Le nouveau vaccin contre la fièvre hémorragique argentine, qui est encore au stade expérimental, et le vaccin contre la fièvre jaune sont les seules exceptions[10].

Santé Canada a déterminé qu'un attentat terroriste perpétré au moyen d'un de ces agents biologiques serait désastreux. Se basant sur un modèle du CDC et des données canadiennes, le ministère a conclu que dans certaines conditions, une attaque à l'anthrax contre 100 000 Canadiens entraînerait 50 000 cas d'anthrax, 32 875 morts, 332 500 jours d'hospitalisation et une facture de 6,5 milliards de dollars[11]. Mais malgré cela, parmi les six micro-organismes énumérés ci-dessus, Santé Canada n'a de plan d'urgence précis que dans l'éventualité d'un attentat à la variole; si l'attentat était perpétré au moyen d'un des autres agents biologiques, elle interviendrait dans le cadre de son approche tous risques générale.

---

[10] Joseph Cirincione avec Jon Wolfsthal et Miriam Rajkumar, Deadly Arsenals: Tracking Weapons of Mass Destruction, (Washington, D.C.: Carnegie Endowment for International Peace, 2002) 57-60, 62.

[11] Santé Canada, « Le bioterrorisme et la santé publique », Relevé des maladies transmissibles au Canada, 27-04 (15 février 2001). Disponible à : http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/ccdr-rmtc/01vol27/dr2704fa.html. Dernière consultation : le 16 octobre 2003.

Le Comité recommande que :

1) Santé Canada élabore un plan national pour contrer une flambée possible des cinq autres micro-organismes et qu'il en fasse rapport au Parlement et à la population d'ici au 31 mars 2005.

Pourquoi devrions-nous nous préoccuper davantage de la question? En partie parce qu'il est de plus en plus possible que le Canada soit pris pour cible, mais aussi parce que nous sommes devenus une cible plus facile. M. Harlick a dit au Comité que le Canada court un risque accru pour quatre raisons :

1) sa population et sa richesse sont de plus en plus concentrés dans un petit nombre de régions hautement vulnérables;

2) les phénomènes météorologiques extrêmes devraient devenir de plus en plus fréquents et violents en raison des changements climatiques;

3) l'infrastructure du Canada vieillit et est de ce fait plus susceptible d'être endommagée, et

4) les collectivités dépendent davantage des technologies de pointe.

Comme M. Harlick l'a signalé, en Australie, un pirate informatique a reprogrammé les mécanismes de contrôle de 100 postes de pompage d'eaux d'égout, ce qui a entraîné le débordement d'un million de litres d'eaux d'égout brutes. En février 2000, un Montréalais de 15 ans qui se donnait le titre de « Mafia Boy » a causé à diverses entreprises des pertes estimatives de 1,2 milliards de dollars en perpétrant des dénis de service.

Catastrophes naturelles, menaces biologiques, dépendance technologique, terrorisme. Un pays qui ne se soucie pas de sa vulnérabilité à ces chapitres devrait partager la couverture de Mad magazine avec Alfred E. Neuman. Sa devise? « Quoi! Moi, m'inquiéter? »

Recommendations

Le Comité recommande que :

1) Santé Canada élabore un plan national pour contrer une flambée possible des cinq autres micro-organismes et qu'il en fasse rapport au Parlement et à la population d'ici au 31 mars 2005.

CHAPITRE 2 : Réponses du gouvernement fédéral

Quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises face aux risques accrus de catastrophes nationales? Quelles institutions ont le mandat de relever le défi, et quels systèmes et ressources ont été mis en place à cette fin?

BPIEPC

En février 2001, le premier ministre Jean Chrétien a annoncé la création du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) pour remplacer Protection civile Canada. « Il est indispensable de protéger les infrastructures essentielles du Canada contre les risques de pannes ou de dérangements pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens », déclarait-il[12]. Pendant deux ans et demi, le Bureau allait dépendre du ministère de la Défense nationale.

En juillet 2001, M. Harlick a dit au Comité que le BPIEPC jouait un rôle de leader national et servait d'organe central pour la protection civile du Canada. La coordination avec les autres ministères et organismes était jugée essentielle à cette fin : notamment le Bureau du Solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Selon M. Harlick, le BPIEPC a des attributions dans plusieurs domaines liés à la protection civile :

[12] Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), « le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile » (12 décembre 2003). Affiché au site suivant : http://www.ocipep.gc.ca/whoweare/index_f.asp. Dernière visite: 12 janvier 2004.

« ...la réaction opérationnelle, y compris l'examen des menaces et incidents, l'évaluation de la vulnérabilité et la réaction aux menaces et incidents, y compris les enquêtes criminelles et les enquêtes en matière de renseignements et de sécurité, qui, bien sûr, sont menées par la GRC et le SCRS; la sensibilisation et l'établissement possible de partenariats avec les provinces et les territoires et le secteur privé; la recherche et le développement en vue de trouver des solutions à nos vulnérabilités et risques technologiques; la formation et l'éducation en vue de mieux renseigner les personnes et les organismes et de sensibiliser à la sécurité informatique. »

M. Harlick a également traité du rôle de coordination nationale du BPIEPC. Il a affirmé qu'en cas d'urgence, celui-ci utiliserait son centre de surveillance pour collaborer avec des partenaires clés de la Protection civile à tous les paliers de gouvernement. Le défi, selon lui, c'est d'établir un niveau sans précédent de coopération à l'intérieur et hors de l'État[13].

L'effort du BPIEPC pour établir une stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC) révèle que la coordination intergouvernementale n'est pas chose facile. En 2002, le BPIEPC a consulté sur cette stratégie les provinces et les territoires, le patronat et les ONG. Ces discussions sont résumées dans un projet cadre de SNAC, qui a débouché sur de nouvelles consultations en 2003[14]. Plus de deux ans après septembre 2001, il n'y a toujours pas de stratégie en place.

Les réponses au questionnaire du Comité sur la protection civile révèlent d'autres problèmes. Des 86 municipalités qui y ont répondu, seulement 9,9 % ont affirmé être satisfaites des services du BPIEPC. En outre, 62,5 % des répondants des villes importantes indiquent ne pas être satisfaits du BPIEPC. Ce qui est le plus révélateur, c'est que

[13] James Harlick, Témoignages, Délibérations du Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, fascicule 2, 37e législature, 1re session (19 juillet 2001).
[14] BPIEPC, Feuillet d'information : Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (janvier 2003). Affiché au site : http://www.ocipep.gc.ca/info_pro/ fact_sheets/general/P_NDMS_f.asp. Dernière visite : 4 novembre 2003.

beaucoup de répondants ont affirmé connaître trop peu de cette organisation pour en parler.

Le Premier ministre Paul Martin a retiré le BPIEPC du ministère de la Défense nationale afin d'améliorer la coopération interministérielle et intergouvernementale. En décembre 2003, l'honorable Anne McLellan, c.p., députée, a été nommée vice-premier ministre et ministre responsable du nouveau portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile, auquel le BPIEPC a été intégré.

Le 18 décembre, Mme McLellan a affirmé vouloir « regrouper tous les intervenants pour que le travail se fasse de façon plus concertée, et faire circuler l'information non seulement parmi les organismes et les ministères du gouvernement fédéral, mais aussi parmi les gouvernements provinciaux et les administrations municipales[15] ».

Le Comité est d'avis que l'initiative de premier ministre Martin est un pas dans la bonne direction. Il recommandait d'ailleurs cette mesure dans son rapport d'octobre 2003 intitulé *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues du monde*.

Cependant, comme le Comité le démontrera dans son rapport, changer le mandat et les méthodes du Bureau sont encore plus importants que déplacer cette agence au sein de l'appareil gouvernemental.

Le Comité est convaincu que le temps est venu d'apporter ces changements, avec le nouveau gouvernement en train d'établir une approche que tous les partis souhaitent plus attentive et plus responsable de la sécurité des Canadiens.

Il n'y a jamais eu meilleure occasion de renforcer la frêle infrastructure qui a laissé les Canadiens aussi vulnérables si longtemps.

---

[15] L'honorable Anne McLellan, c.p., députée. « Note pour une allocution devant le centre des opérations d'Emergency Management Alberta à Edmonton » (18 décembre 2003). Affiché au site suivant : http://www.sgc.gc.ca/publications/speeches/20031218_f.asp. Dernière visite: 12 janvier 2004.

Diriger l'orchestre

Un des premiers changements apportés par le premier ministre Martin au Cabinet a été de faire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile le premier responsable de la sécurité publique en remplacement du Solliciteur général. De par la loi, le ministre a charge de la sécurité nationale, de la police et de l'application de la loi, de la coordination de la réaction du Canada au terrorisme, et doit faire en sorte que les réactions nationales aux crises soient efficaces.

Michel D'Avignon, directeur général de la Sécurité nationale au ministère du Solliciteur général, (aujourd'hui inclus dans le portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile) a dit au Comité avant le remaniement du Cabinet que le travail du Solliciteur général : « est de jouer le rôle de catalyseur, pour rassembler ou le portefeuille ou la communauté fédérale plus large afin de réagir à des questions de sécurité nationale qui exigent une approche horizontale[16] ».

Nous avons constaté qu'avant le remaniement ministériel, on ne savait pas très bien qui du Solliciteur général ou du Bureau coordonnait la protection civile à l'échelle nationale. M. D'Avignon s'est dit « assuré » qu'Ottawa est en mesure d'agir rapidement, de façon cohérente et collectivement, et que le Bureau du Solliciteur général est en train de développer une « symbiose » avec le BPIEPC, mais il n'a pas convaincu le Comité.

Nous avons donc été soulagés que le Bureau et l'ancien ministère du Solliciteur général aient été fusionnés en un seul organisme. Le Comité estime qu'un organisme destiné à gérer toutes les urgences nationales sert les Canadiens plus efficacement et effectivement que des structures parallèles visant des scénarios différents.

Trop de témoignages reçus donnent à penser que les Canadiens n'ont généralement pas reçu la protection qu'ils méritent du BPIEPC et que les contribuables canadiens n'en ont pas eu pour leur argent.

---

[16] Michel D'Avignon, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 2, 37e législature, 1re session (19 juillet 2001).

Mettre de l'argent dans les mains des premiers intervenants : policiers, pompiers, ambulanciers, hôpitaux et autres unités d'urgence de première ligne, cela nécessite des couplages souples entre les paliers de gouvernement. Bref, il faudra de la coopération, concept apparemment très canadien. Le Comité aimerait voir la preuve que le Bureau fait tout ce qui est possible : financement, diplomatie, sensibilisation du public et autres moyens à sa disposition, pour que les premiers intervenants disposent des ressources et du soutien nécessaires à leur travail. Le BPIEPC doit se mettre à l'écoute de ces intervenants pour connaître leurs besoins, puis faire tout ce qu'il peut pour y répondre. Le nouveau portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile inclut un élément de réaction critique aux incidents qui exigent le maintien de contacts étroits avec les corps policiers provinciaux. Il applique notamment la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* (1984) qui réclame un lien entre la GRC et tous les corps policiers du Canada. Cela facilite les consultations dans la lutte au terrorisme.

L'Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992 est un accord bilatéral qui permet à la GRC d'offrir des services policiers dans tous les territoires et toutes les provinces sauf l'Ontario et le Québec. Son paragraphe 8.4a affirme qu'en cas d'urgence provinciale, le commissaire de la GRC, en consultation avec le ministre provincial et avec l'approbation du Solliciteur général (aujourd'hui le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile), peut prélever jusqu'à 10 % des membres contractuels de la GRC pour les redéployer pour faire face à l'urgence en question. En outre, le paragraphe 8.5a affirme que le commissaire de la GRC, en consultation avec le ministre provincial et avec l'approbation du ministre, peut utiliser jusqu'à 10 % de l'effectif à contrat de la GRC d'une province afin de répondre à une urgence fédérale perçue comme existant ailleurs au Canada[17].

Le Comité estime que l'Entente sur les services provinciaux constitue un mécanisme d'intervention d'urgence très utile. Cependant, on pourrait l'améliorer si toutes les provinces disposaient d'une entente équivalente.

---

[17] Gendarmerie royale du Canada, Entente sur les services de police provinciaux : Interprétation et procédures administratives (Ottawa : GRC, 1995) 60, 62.

Le Comité recommande que :

2) le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada négocie des ententes avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec afin que les citoyens de toutes les provinces du Canada aient en temps opportun accès à des forces policières supplémentaires pour faire face à tout incident déclaré urgence nationale par le pouvoir provincial.

Compter sur les Forces canadiennes

Bien des Canadiens supposent que les Forces canadiennes seront toujours là pour suppléer aux policiers, aux pompiers et autres intervenants locaux si ceux-ci s'avèrent insuffisants en temps de crise.

Le sous-chef d'état-major, le vice-amiral Greg Maddison, met un bémol à cette affirmation. Il a affirmé devant le Comité que les opérations nationales ne sont pas la responsabilité première de l'armée, ni que celle-ci n'est suffisamment équipée ou formée pour remplir ce rôle. Il est vrai que les ressources militaires peuvent être appelés à intervenir en réaction à des attaques terroristes ou à d'autres urgences nationales, mais le ministère de la Défense nationale (MDN) n'est pas responsable de la réaction aux attaques terroristes sur le sol national. Comme il l'a dit, « nous ne sommes pas la première équipe d'intervention[18] ».

Selon le vice-amiral Maddison, si une catastrophe majeure survenait, le Bureau coordonnerait la réponse fédérale avec les autorités provinciales en faisant appel aux ressources internes. Les Forces canadiennes seraient appelées si ces ressources s'avéraient insuffisantes, mais les militaires n'auraient pas l'initiative. Le Comité s'est fait dire qu'il y a divers motifs pour demander l'aide militaire, depuis la demande d'équipement et de personnel pour faire face aux urgences locales jusqu'à l'appui militaire au pouvoir civil. Les commandants opérationnels peuvent répondre à certaines de ces

[18] Greg Maddison, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 14, 37e législature, 1re session (6 mai 2002).

demandes, mais si les ressources requises sont considérables, la demande est transférée au niveau national. L'aide accordé au pouvoir civil est différente parce que seuls les Solliciteurs généraux des provinces peuvent la demander et que le chef d'état-major des Forces canadiennes serait légalement tenu d'y donner suite. L'aide en réponse aux demandes du pouvoir civil est également différente parce que c'est le seul cas dans lequel le MDN est responsable de sa réponse.

Le vice-amiral Maddison a été précis sur la lettre de la loi relative aux rôles de l'armée face aux urgences intérieures. Cependant, le Comité n'est pas convaincu que les Forces font suffisamment pour se préparer, dans l'esprit de la loi.

Le Comité recommande que :

3) les Forces canadiennes développent leur capacité d'intervenir dans les urgences nationales par les moyens suivants :

a) faire en sorte que les Forces régulières soient équipées et formées pour répondre aux urgences graves au Canada et qu'ils participent à la planification d'urgences régionales;

b) développer le rôle de la milice pour en faire une force de défense civile capable d'aider rapidement les autorités locales en cas d'urgences nationales;

c) enfin, faire participer la milice à la planification et à la formation des mesures d'urgences de concert avec les municipalités de tout le pays.

Équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces canadiennes (DART)

L'équipe DART peut réagir rapidement aux urgences intérieures ou internationales d'origine humaine ainsi qu'aux catastrophes naturelles. Cependant, il est difficile de prévoir combien de temps il

faudrait à l'équipe pour se déployer n'importe où au Canada ou dans le monde. Le temps de réaction varie selon la disponibilité des avions de transport, du nombre d'heures qu'il faut au personnel pour se rassembler à sa tête de pont aérienne (8e escadron Trenton) et d'autres facteurs. Les déploiements à l'étranger exigent l'étude du pays pour éviter que l'équipe ne soit envoyée dans un environnement inhospitalier.

L'équipe DART peut aider les ONG, les organismes locaux et ceux des Nations Unies pendant 40 jours au maximum. Elle a été conçue pour fournir une aide rapide afin de stabiliser une situation d'urgence, de prévenir les effets secondaires et de permettre aux organes de secours de planifier le rétablissement à long terme.

Même si l'équipe DART a été créée pour fournir de l'aide en cas de catastrophes à l'étranger, ses seuls déploiements ont eu lieu dans l'Est du Zaïre en 1996, au Honduras à la fin de novembre 1998 et en Turquie en août 1999. Étant donné le peu de déploiements à l'étranger, le Comité estime que l'équipe devrait disposer d'une capacité au pays en plus d'une capacité à l'étranger.

Le Comité convient que l'équipe DART peut se déployer à l'étranger, mais estime également que si elle sert avant tout à ces opérations, le Canada sous-utilise nettement cette ressource. Le gouvernement devrait être prêt à utiliser l'équipe DART au Canada.

Le Comité déplore que l'équipement et le personnel DART ne soient pas réunis à un seul endroit. À l'heure actuelle, l'équipement est entreposé à Trenton, le commandement est à Kingston et les membres de l'équipe proviennent d'unités partout au Canada. Le Comité s'inquiète également du vieillissement des avions Hercules des Forces canadiennes. Étant donné leurs problèmes passés, il est d'avis qu'on ne peut pas s'y fier pour le transport d'une équipe requise de toute urgence.

Le Comité recommande que :

4) le mandat de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) soit modifié pour couvrir l'aide en cas de catastrophes au pays, et que, pour augmenter son efficacité, tout son personnel soit stationné à un seul endroit.

Santé Canada : Pourquoi des cachettes?

En cas de crise sanitaire, comme une attaque bioterroriste, c'est Santé Canada qui est désigné pour prendre l'initiative, appuyé par le Bureau. En 2000, Santé Canada a créé un Centre de secours et de services d'urgence, dirigé par le Dr Ron St. John, afin d'établir une approche fédérale-provinciale intégrée aux urgences sanitaires. Santé Canada est également l'organisme responsable en premier lieu du Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire. M. St. John a dit que Santé Canada avait récemment testé ce plan dans le cadre d'un exercice[19]. Le Comité n'a pas été informé des résultats.

Comparaissant devant nous en février 2003, le Dr St. John a parlé des caches de fournitures d'urgence du gouvernement fédéral qui se trouvent « situées stratégiquement » partout au Canada. Il a dit : « Nous sommes confiants que notre réserve nationale de secours en cas d'urgence peut nous permettre de respecter nos engagements. ...Nous avons investi beaucoup d'argent pour repositionner stratégiquement nos entrepôts. »

Il a ajouté que Santé Canada avait réalisé des progrès considérables et réuni ses ressources « sous l'acronyme FLOF, soit Fournitures, laboratoire, organisation et formation. Pour ce qui est des fournitures, nous avons ajouté des antibiotiques, des antidotes chimiques et l'équipement à notre Réserve nationale de secours. Il s'agit d'une réserve d'urgence de fournitures médicales d'une valeur de 330 millions de dollars. Cette réserve, qui est disséminée partout au pays, compte sept entrepôts, dont un entrepôt principal à Ottawa[20] et

[19] Ron St. John, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 10, 37e législature, 2e session (10 février 2003).
[20] Les emplacements exacts des divers éléments des stocks de fournitures sont secrets.

1600 dépôts de fournitures médicales d'urgence gérées conjointement par les provinces et les territoires[21] ».

En écoutant le témoignage du Dr St. John, le Comité a été impressionné et a pensé que, comme ministère, Santé Canada se tirait très bien d'affaire. Cependant, en examinant les choses plus à fond, nous avons réalisé que tout ce qui brille n'est pas or. Dans nos voyages au Canada, nous avons vérifié le témoignage du Dr St. John et trouvé des motifs d'inquiétude.

Ces dépôts peuvent se révéler être un investissement judicieux, à condition que les intervenants d'urgence puissent y accéder. Cependant, bon nombre d'entre eux ne savent absolument que ces dépôts existent.

Ainsi, Glen Tait, ancien chef des pompiers de St. John au Nouveau-Brunswick et David Blackmore, gestionnaire du Centre des opérations d'urgence de St-Jean-de-Terre-Neuve, ont dit au Comité savoir que les caches existaient, mais ne pas savoir où elles sont. Bruce Burrell, assistant sous-chef du service d'incendie de la municipalité régionale de Halifax a affirmé avoir organisé une visite aux dépôts, mais seulement en prévision de la question du Comité[22]. L'inspecteur Dave Rossell des services de police de Windsor nous a dit que la police venait tout juste de prendre le contrôle de ce qu'il s'est révélé être une cache de fournitures d'urgence désuète et inutile, laissée à l'aéroport de Windsor par le gouvernement fédéral[23].

Afin d'évaluer la situation partout au Canada, le Comité a distribué un questionnaire sur la protection civile aux responsables de la gestion des urgences et aux intervenants de première ligne dans 100 villes canadiennes (voir le chapitre 6). Des 86 qui ont répondu,67 % ont dit ne pas savoir que les caches de Santé Canada existaient[24].

---

[21] St. John, Témoignage (10 février 2003).

[22] Tait était chef des pompiers lorsqu'il a témoigné devant le Comité en mars 2003. Il a pris sa retraite plus tard cette année. Voir Glen Tait, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 13, 37e législature, 2e session (31 mars 2003); David Blackmore, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 13, 37e législature, 2e session (31 mars 2003); Bruce Burrell, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 22, 37e législature, 2e session (23 septembre 2003).

[23] Grant Purves, Notes de la visite du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense à Windsor (20 février 2003).

[24] Les réponses au questionnaire du Comité sont analysées dans le chapitre 6 du présent rapport.

En outre, seulement 13 % des répondants ont affirmé que leur municipalité disposait d'une réserve suffisante de fournitures d'urgence et 27 % ont dit que leur municipalité n'avait pas identifié ou entreposé les fournitures nécessaires aux urgences éventuelles.

Le Comité recommande que :

5) Santé Canada revoit en profondeur la façon qu'il administre et gère les dépôts d'urgence qui relèvent de lui, afin d'aider de façon plus efficace et efficiente les corps d'intervention de première ligne à protéger les Canadiens partout au pays. Cette révision devrait notamment faire en sorte que les responsables locaux :

a) soient informés de l'emplacement de tout dépôt se trouvant à proximité;

b) soient informés de la façon d'y accéder en cas d'urgence;

c) se voient confier un rôle à cet égard;

d) soient encouragés à inclure les dépôts dans leur planification.

Le Dr St. John a également parlé des équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU). Le Bureau de la sécurité publique, direction spécialisée du centre, est à établir ces équipes EISU. Elles sont composées de cliniciens qui seraient déployés sur les sites de catastrophes. Ce concept soulève des questions, selon lui, parce que la pratique de la médecine est réglementée par les provinces. Il a dit au Comité que le gouvernement fédéral examine les façons de surmonter cet obstacle.

Quand le Comité a revu le dossier un an plus tard, il a constaté que Santé Canada n'avait pas fini de discuter du concept de l'EISU avec ses homologues provinciaux et territoriaux. Aucune équipe n'avait été créée. À la fin de janvier 2004, l'EISU faisait encore l'objet de travaux au sein du Réseau fédéral-provincial-territorial de secours et de services d'urgence. Selon Santé Canada, on s'attardait notamment à l'élaboration de l'infrastructure de l'EISU et au genre d'équipes à

créer[25]. Santé Canada vise la mise sur pied d'une ou deux équipes d'ici la fin de 2004.

Il est bon de constater que le travail progresse, mais le Comité est d'avis que Santé Canada devrait accélérer la création des EISU. Il est inacceptable que le Canada doive attendre trois ans après les attaques terroristes du 11 septembre pour que ce concept soit appliqué.

Financement

Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement fédéral a alloué des fonds neufs à la formation des premiers intervenants pour réagir aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Une lettre de l'honorable John McCallum, c.p., député, ministre de la Défense nationale et ministre responsable de la Protection civile à l'époque précise les nouveaux crédits :
10 millions sur deux ans, destinés à l'achat d'équipements;
59 millions sur six ans pour le développement et la prestation d'un programme national de formation des secouristes; 20 millions sur six ans pour destiner aux équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU). Il ajoutait que le BPIEPC consultait les autres gouvernements du pays pour établir un Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles[26].

Le Comité est en faveur de ces mesures. Cependant, il estime que le financement de l'achat d'équipement CRBN devrait être à parité du financement de la formation à cet égard.

---

[25] Différentes formes d'EISU pourraient être nécessaires; il pourrait s'agir d'équipes d'intervention rapide, d'équipes « de base » plus petites provenant de petites localités comme de grandes villes, et d'équipes spécialisées pouvant fournir une expertise dans un domaine précis. En outre, le personnel préformé et équipé nécessite un soutien financier, administratif et informatique suffisant.

[26] L'honorable John McCallum, c.p., Lettre à Dave Hill, président du [Albertan] Capital Region Emergency Preparedness Partnership (6 janvier 2003): 2.

Le Comité recommande que :

6) le gouvernement fédéral accorde quatre autres années de crédits (5 millions de dollars par an) pour l'achat d'équipement de protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Le Programme conjoint de protection civile (JEPP), qui relève du BPIEPC, est le premier mécanisme de financement fédéral destiné à la protection civile. M. McCallum a affirmé que le programme fournit quelque 4,7 millions de dollars par an aux projets provinciaux ou municipaux[27]. Le Comité s'est fait dire que certaines municipalités utilisent le JEPP. Deryl Kloster, administrateur général du service des mesures d'urgence, nous a dit durant notre visite à Edmonton que sa municipalité « demandait et recevait des fonds fédéraux pour acheter et déployer de nouveaux types d'équipement[28] ». Durant la visite du Comité à Regina, le chef de police Cal Johnston a reconnu avoir reçu 204 000 $ du JEPP. Il a affirmé que cet argent a servi à l'achat par la police et le service d'incendie de vêtements protecteurs de secouristes, d'unités de contrôle des produits chimiques et des radiations, et d'équipement de décontamination. Cependant, le service attendait encore la formation du BPIEPC sur l'utilisation de l'équipement[29].

Les réponses au questionnaire du Comité sur la valeur du JEPP sont ambiguës. En particulier, les grandes villes ne se montrent pas enthousiastes. Voici les plaintes les plus courantes :

- financement inadéquat (pour des choses comme la formation et la diversification de l'équipement);
- processus de demande trop compliqué;
- échéances incompatibles avec la planification budgétaire municipale;

---

[27] McCallum, Lettre à Dave Hill, 2.
[28] Deryl Kloster, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 9, 37e législature, 2e session (28 janvier 2003).
[29] Cal Johnston, Témoignages, Délibérations du Comité, fascicule 7, 37e législature, 2e session (27 janvier 2003).

- variabilité du financement, empêchant de bien planifier.

Coordonner, mais avec qui?

À sa comparution de juillet 2001, Michel D'Avignon a esquissé pour nous le Plan national de lutte contre le terrorisme et le Programme de capacité opérationnelle (PCO), en présentant les deux comme complémentaires. Il a affirmé que le plan facilite la coordination des ressources et des responsabilités des trois paliers de gouvernement. Le programme prévoit des exercices pour sensibiliser les gouvernements et les secouristes au plan. Il favorise également la présence de mesures d'urgence pour des actes de terrorisme chimique et biologique[30].

Témoignant devant nous en juillet 2001, Mike Theilmann, directeur intérimaire de la Division de la lutte contre le terrorisme au ministère du Solliciteur général (son supérieur immédiat était M. D'Avignon), a également traité des mécanismes de coordination du gouvernement fédéral. Il a affirmé que les exercices du PCO faisaient parfois intervenir des fonctionnaires provinciaux et des premiers intervenants municipaux. Selon lui, le Programme de capacité opérationnelle est conçu « pour veiller à ce qu'il y ait sensibilisation au niveau local et à ce que la police et les commandants sur place sachent quels arrangements sont prévus dans leur secteur. ...nous tenons à ce qu'ils connaissent leurs responsabilités en cas d'incidents terroristes et sachent comment travailler avec la GRC »[31]. Il nous semble bien qu'on cherche à sensibiliser ces responsables au fait qu'ils font partie d'une structure nationale d'intervention.

Santé Canada a mis sur pied un réseau qui recueille de l'information sur les urgences et les catastrophes. Son Réseau d'information sur la santé mondiale (RISM) fournit une surveillance mondiale en temps réel de toutes les épidémies infectieuses. Selon le Dr St. John, le RISM est un « système unique mis au point par des scientifiques canadiens depuis quatre ans en collaboration l'Organisation mondiale

[30] D'Avignon, Témoignage (19 juillet 2001)
[31] Mike Theilmann, *Témoignages*, Délibérations du Comité, fascicule 2 37e législature, première session 19 juillet 2001).

de la santé. Ce système fournit à l'OMS 45 % de toute l'information dont elle dispose au sujet de la situation dans le monde [32]».

Santé Canada surveille également la santé publique au Canada. Le ministère a créé le Réseau de surveillance de la santé au Canada qui met tous les paliers de l'État à contribution pour développer des relations, des normes et des outils Internet donnant aux décideurs accès à l'information dont ils ont besoin. Un des projets du Réseau s'appelle le Projet intégré de surveillance de la santé publique. Il s'agit d'un partenariat entre des responsables de l'informatique et de la santé publique pour mettre au point des outils informatisés assurant le soutien de la cueillette et de la conservation systématiques des données sanitaires.

Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) collaborent à la surveillance des maladies infectieuses. Santé Canada collabore avec les provinces et sensibilise les voyageurs canadiens aux risques de la grippe aviaire, du virus du Nil occidental et d'autres maladies infectieuses. L'ACIA a l'initiative du contrôle des importations canadiennes de volaille et de produits de la volaille pour protéger la population de la grippe aviaire, ainsi que de la surveillance des moustiques, des chevaux et des oiseaux dans le cas du virus du Nil occidental[33].

L'ACIA a établi le Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA) de concert avec les ministères provinciaux de l'Agriculture, Agriculture et Agroalimentaire Canada et les intervenants du secteur. Le système vise à atténuer les effets d'une urgence agroalimentaire et à garantir la continuité et la salubrité du système agroalimentaire canadien[34]. En outre, l'ACIA est représentée à l'Agence canadienne d'identification du bétail organisme du secteur sans but lucratif qui se consacre au suivi des animaux et à l'éradication de toute future infestation

---

[32] St. John, Témoignage (10 février 2003).

[33] Santé Canada, *Grippe aviaire* (3 février 2004). Affichée au site http://www.hc-sc.gc.ca/français/ diseases /flu/avian.html. Dernière visite : 3 février 2004; Santé Canada, *Virus du Nil occidental* (26 juin 2003). Affiché au site : http://www.hc-sc.gc.ca/français/westnile/surveillance.html. Dernière visite: 28 janvier 2004.

[34] Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire* (janvier 1999) 1.

d'encéphalopathie spongiforme bobine (ESB), la maladie de la vache folle.

Ces programmes, réseaux et systèmes semblent impressionnants. Pourtant, pas une fois lors des voyages du Comité ni dans les réponses à nos questions sur la sécurité civile, un fonctionnaire municipal n'a évoqué l'un d'eux ni fait des commentaires à son sujet. Ce silence est éloquent et laisse le Comité perplexe sur leur efficacité réelle.[35]

À nos yeux, il n'est pas clair si les efforts du BPIEPC ont été bien coordonnés ou efficaces. Selon M. Harlick, le Bureau a commencé à rassembler les leçons tirées des catastrophes passées au Canada qui pourraient être affichées sur le Web comme outil de recherche et de sensibilisation. Cependant, dans l'échange de témoignage suivant entre les sénateurs Banks et Kenny et le résumé des réponses de M. Harlick, le Comité doute de la logique et de l'efficacité des efforts du BPIEPC.

Le sénateur Banks :

Est-ce que vous tenez un registre des leçons que nous avons apprises dans de telles situations? ... [Q]ue l'on peut maintenant codifier et faire connaître à tout le monde? Cette information est-elle conservée quelque part dans un endroit accessible?

M. Harlick:

Nous le faisons dans notre propre exercice. Nous sommes en train de terminer la version définitive d'un rapport des leçons apprises pour nous-mêmes, fondé sur tous les principaux événements de 2003, à partir de mai — en passant par les ouragans, la panne d'électricité majeure, le SRAS, ce genre de choses. Nous avons cela et nous finaliserons ce rapport; nous allons établir un plan d'action et ensuite, nous passerons à la mise en application et à l'amélioration des pratiques qui ont été

[35] Le 13 février 2004, après que le Comité eut terminé la rédaction de ce rapport, Santé Canada a publié le *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza* afin « d'aider toutes les instances en ce qui a trait aux principales composantes de la planification, notamment, la surveillance [...] les services de santé, les services d'urgence, les mesures de santé publique et les communications », comme il est écrit en préface. Le Comité est intéressé par le plan mais n'a pas eu le temps de l'examiner avant la fin de son rapport. On trouve le plan au site suivant : http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/cpip-pclcpi/index_f.html

reconnues dans le cadre de cet exercice.

Le sénateur Banks :
Je ne voudrais pas simplifier à outrance, mais si je vivais à Kitchener-Waterloo, pourrais-je avoir accès à cette liste et parler à quelqu'un de Halifax qui me dirait les erreurs qui ont été commises, ou ce qui n'a pas été fait, ou ce qui aurait pu être mieux fait, et ce qu'il ferait si la chose se reproduisait? Y a-t-il cette forme de codification?

M. Harlick :
Pour notre propre organisation, oui, parce que c'est notre propre rapport des leçons apprises et c'est à cela qu'il sert.

Le sénateur Banks :
Est-ce que d'autres premiers répondants y ont accès?

M. Harlick :
Il est conçu pour nos propres besoins, c'est-à-dire, déterminer comment le BPIEPC peut faire un meilleur travail la prochaine fois qu'un phénomène se reproduit à partir des leçons apprises.

Le sénateur Banks :
Oui, mais vous êtes dans un bureau. Je parle des gens sur le terrain.

M. Harlick :
J'imagine qu'ils feront eux aussi le même genre d'exercice. On s'attendrait à ce que la Municipalité régionale de Halifax fasse de même et que leur coordonnateur des situations d'urgence prépare une liste ou un rapport pour la ville.

Le sénateur Banks :
Est-ce que d'autres ont accès au vôtre?

M. Harlick :
Oui, c'est un document standard. Quelle utilité il pourrait avoir pour eux, du fait qu'il est fondé sur notre propre situation, je l'ignore, mais c'est quelque chose que nous avons. Nous allons le faire connaître sur la tribune interministérielle, parce que nous allons vouloir qu'il y ait certaines discussions interministérielles

entre les gens de la communauté de la gestion des situations d'urgence et le gouvernement fédéral concernant certaines de ces leçons apprises et sur la façon dont ils peuvent partager avec nous leurs propres expériences. Nous sommes tous interdépendants dans cet exercice.

De plus, certains des éléments qui sont soulevés sont de nature interministérielle. Vous ne pouvez résoudre le problème ou mettre en oeuvre les leçons apprises sans rencontrer d'autres personnes. Deux ou trois personnes peuvent travailler ensemble. C'est là que nous utiliserons cette tribune interministérielle. Il s'agit d'un organisme qui est existe depuis longtemps et que l'on appelle le Comité interministériel de coordination, et qui compte une trentaine de membres en provenance des principaux ministères et organismes en ville. Voilà une des fonctions que nous pouvons remplir lorsque nous traitons de certaines questions à la table commune. Au lendemain de la série d'événements récents, certains de ces éléments ont déjà été abordés à la table de discussion.

Le président :
Est-ce que quelqu'un du BPIEPC a convoqué une réunion avec les gens de Halifax pour savoir ce qu'ils ont appris du récent ouragan? Avez-vous un site d'information où d'autres personnes qui voudraient se préparer à affronter un ouragan peuvent se rendre pour trouver quelles sont ces leçons apprises, plutôt que d'avoir à appeler à Halifax?

M. Harlick :
Nous n'avons pas encore élaboré quelque chose comme cela. On pourrait dire sans crainte de se tromper que Halifax est toujours aux prises avec les lendemains de cette catastrophe.

Le président :
Que dire de la tempête de verglas?

M. Harlick :
Je crois qu'il y a eu un document des leçons apprises qui a été rédigé sur cette question en 1998.

Le président :
S'il y avait une autre tempête de verglas, y a-t-il un dossier dans votre bureau auquel vous pourriez vous reporter pour savoir ce qu'il faut faire?

M. O'Bright :
Cette information est un peu éparse. Cet événement est survenu avant la création du bureau. Nous sommes devenus plus déterminés face à l'élaboration des leçons apprises depuis le 11 septembre. Il y a certains documents éparpillés au sujet de la tempête de verglas, mais il est certain que je n'ai rien concernant l'élaboration d'un rapport sur les dures leçons apprises au moment de cet événement. Toutefois, c'est quelque chose que nous faisons depuis les événements du 11 septembre.

Le président :
Avez-vous un document sur le SRAS? Nous savons que le SRAS frappera de nouveau au Canada dans quelques mois. Êtes-vous prêts, lorsqu'il frappera la prochaine ville, à renseigner les gens qui vivent dans cette ville sur les leçons apprises à Toronto?

M. Harlick :
Nous intégrons les leçons concernant le SRAS à notre exercice visant à dégager les leçons apprises, que nous sommes en train de terminer à l'heure actuelle. Nous aurons également l'avantage, collectivement, au gouvernement du Canada, de profiter d'un exercice semblable réalisé par Santé Canada. Santé Canada a été le ministère fédéral responsable dans le cas du SRAS. Nous étions là pour l'appuyer. Nous allons incorporer les leçons que nous avons tirées de cela dans notre rapport des leçons apprises, et ils feront la même chose. Cela signifie que, collectivement, nous ressortirons plus forts et mieux outillés de cet exercice.

Le président :
Avez-vous un lieu ou un site de documentation ou d'information où les gens peuvent se rendre pour ne pas avoir à réapprendre les leçons de Toronto?

M. Harlick :

Nous pouvons certainement demander à Santé Canada s'il a, dans le cadre de son exercice visant à dégager les leçons apprises, de l'information qu'il pourrait mettre sur un site Web, par exemple. Je ne sais pas si cela est possible.

Le président :

Savez-vous s'ils vont consulter la province de l'Ontario ... sur [son] expérience et sur les choses qu'[elle ferait] différemment, sur ce qui [lui] a fait défaut ...? Et si oui, qui pose les questions?

M. Harlick :

Les gens de Santé Canada poseraient ces questions.

Le Comité recommande que :

7) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) organise ses archives sur les leçons tirées du passé de façon à ce que celles-ci :

a) soient à la fois à jour et remontent loin dans le passé;

b) soient accessibles et utiles à ceux qui ont le plus besoin d'en tirer profit pour aider les Canadiens, les premiers intervenants.

Recommendations

Le Comité recommande :

2) que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada négocie des ententes avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec afin que les citoyens de toutes les provinces du Canada aient en temps opportun accès à des forces policières supplémentaires pour faire face à tout incident déclaré urgence nationale par le pouvoir provincial ou fédéral.

3) les Forces canadiennes développent leur capacité d'intervenir dans les urgences nationales par les moyens suivants :

a) faire en sorte que les Forces régulières soient équipées et formées pour répondre aux urgences graves au Canada et qu'ils participent à la planification d'urgences régionales;

b) développer le rôle de la milice pour en faire une force de défense civile capable d'aider rapidement les autorités locales en cas d'urgences nationales;

c) enfin, faire participer la milice à la planification et à la formation des mesures d'urgences de concert avec les municipalités de tout le pays.

4) le mandat de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) soit modifié pour couvrir l'aide en cas de catastrophes au pays, et que, pour augmenter son efficacité, tout son personnel soit stationné à un seul endroit.

5) Santé Canada revoit en profondeur la façon qu'il administre et gère les dépôts d'urgence qui relèvent de lui, afin d'aider de façon plus efficace et efficiente les corps d'intervention de première ligne à protéger les Canadiens partout au pays. Cette révision devrait notamment faire en sorte que les responsables locaux :

a) soient informés de l'emplacement de tout dépôt se trouvant à proximité;

b) soient informés de la façon d'y accéder en cas d'urgence;

c) se voient confier un rôle à cet égard;

d) soient encouragés à inclure les dépôts dans leur planification.

6) le gouvernement fédéral accorde quatre autres années de crédits (5 millions de dollars par an) pour l'achat d'équipement de protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

7) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) organise ses archives sur les leçons tirées du passé de façon à ce que celles-ci :

a) soient à la fois à jour et remontent loin dans le passé;

b) soient accessibles et utiles à ceux qui ont le plus besoin d'en tirer profit pour aider les Canadiens, les premiers intervenants.

Chapitre 3 : Problèmes

Les relations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Les situations d'urgence sont des phénomènes locaux. Or, l'élaboration et le contrôle des stratégies d'intervention en cas d'urgence relèvent des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La Constitution du Canada représente un obstacle formidable à l'élaboration d'une formule d'intervention rapide et exhaustive en cas d'urgence nationale.

Le Comité croit que la meilleure façon de servir les citoyens est de tenir compte des besoins des premiers intervenants, et il tient à préciser que son propos n'est pas de laisser entendre qu'il y a une hiérarchie entre les gouvernements et qu'ils n'ont pas tous la même importance.

Les articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle* (de 1867) définissent les compétences respectives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En vertu de la *Loi*, le gouvernement fédéral n'exerce aucun contrôle précis sur les municipalités parce qu'elles sont de compétence exclusivement provinciale.

Or, selon le Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor), les relations fédérales-provinciales-territoriales sont soumises à une tension fondamentale. Le problème est que la responsabilité administrative incombe surtout aux gouvernements provinciaux et territoriaux, alors que les moyens de production de recettes et la capacité de dépenser sont concentrés au niveau fédéral[36].

[36] Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique, « Leçons de la crise du SRAS - Renouvellement de la santé publique au Canada » (15 octobre 2003). Disponible à : http://www.hc-sc.gc.ca/english/protection/warnings/sars/learning/ EngSe30_exec.htm. Dernière consultation : le 6 novembre 2003.

Le défi consiste à coordonner trois ordres de gouvernement – le niveau fédéral, qui finance (et planifie); le niveau provincial-territorial, qui administre (et planifie aussi), et le niveau municipal, qui intervient vraiment. Il faut que beaucoup de choses se déroulent sans anicroche pour que les intervenants de l'ensemble du pays soient convenablement équipés et formés pour intervenir avec efficacité dans les divers types de catastrophes possibles. Voici une liste abrégée des « impératifs » :

- les gouvernements à tous les niveaux doivent être saisis de l'urgence d'élaborer des systèmes optimaux d'intervention en cas de catastrophe;
- les crédits affectés à l'acquisition des ressources et à la formation doivent être adéquats;
- les crédits doivent pouvoir parvenir librement aux autorités locales, qui ont besoin de ressources et de formation;
- les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent coopérer pour élaborer des plans de circonstance pancanadiens, et
- les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent écouter les premiers intervenants afin que les ressources et la formation qui leur sont fournies répondent vraiment à leurs besoins.

Lorsque trois nivaux de gouvernement différents ont des rôles importants à jouer dans la résolution d'un problème, les épreuves de force, les rivalités et les divergences d'opinions sont inévitables. La tâche d'élaborer une stratégie vraiment nationale d'intervention en cas d'urgence et de faire en sorte que les ressources et la formation voulues soient suffisantes et judicieusement réparties représente un formidable défi, mais nous ne devrions pas moins la considérer comme essentielle.

Le Comité croit qu'il faut trouver un moyen de garantir que les relations intergouvernementales ne nous empêchent pas de servir les citoyens. Cette recommandation n'a rien de nouveau, mais elle est

incontournable compte tenu de la crise du SRAS et des appels du même genre lancés par d'autres comités.

Le Comité Naylor, par exemple, souscrit en substance dans son rapport à une stratégie de dépolitisation en vertu de laquelle de nouveaux crédits fédéraux transiteraient par l'intermédiaire d'une nouvelle agence jusqu'aux gouvernements provinciaux-territoriaux et aux administrations municipales aux fins de programmes et de mesures conformes à des ententes conclues par des professionnels de la santé publique. Le Comité Naylor a réclamé des mécanismes et des processus de financement propres à faciliter la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le rapport dit en substance que ces transferts visent à créer un système de santé publique sans coupure à plusieurs niveaux constitué en vertu d'ententes intergouvernementales et de législations ou de réglementations harmonisées[37].

Notre comité est convaincu que les Canadiens ne seront servis convenablement que lorsque les recommandations du Comité Naylor auront été mises en application.

Le Comité :

8) souscrit aux recommandations du Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor) et recommande au gouvernement d'y donner suite[38].

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui est présidé par le sénateur Michael Kirby, a aussi fait valoir que les procédures d'intervention en cas d'urgence doivent être mieux intégrées. Dans un récent rapport, il a signalé que nous disposons « de ressources considérables aux niveaux fédéral, provincial-territorial et local ». Le problème « découle du manque de coordination et de l'absence d'un point central de décision en cas

[37] Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique, « Leçons de la crise du SRAS - Renouvellement de la santé publique au Canada : Sommaire », (15 octobre 2003).
[38] Les recommandations du Comité Naylor sont annexées au présent rapport.

d'urgences [...] et il est clair qu'une partie de la solution réside dans l'établissement d'une plus grande collaboration »[39].

Le Comité Kirby réclame de plus l'établissement d'une agence nationale vouée à la santé publique appelée « Agence de protection et de promotion de la santé » qui aiderait le Canada à régler « le problème que pose la fragmentation actuelle de la protection et de la promotion de la santé » et à élaborer plutôt une approche « mesurée à l'abri de l'influence politique et bureaucratique »[40].

Nous n'en sommes pas encore là, bien au contraire. Lorsque des urgences sanitaires ou autres surviennent, les premiers intervenants doivent trop souvent surmonter des obstacles inutiles qui résultent en grande partie de conflits de compétence. Mme Sheela Basrur, médecin hygiéniste de Toronto pendant la crise du SRAS, déplore le manque d'esprit d'équipe qui caractérise l'approche canadienne aux situations d'urgence. Elle dit qu'à l'heure actuelle, on envisage la préparation à ces situations de « la façon habituelle, qui est l'optique fédérale-provinciale, où tout [le reste] est soumis à la volonté des provinces pour tout ce qui touche leurs domaines de compétences, si bien qu'elles peuvent opter pour l'action ou pour l'inaction selon leur gré »[41].

Le Comité aimerait bien pouvoir passer son temps à éviter des catastrophes, mais quand une catastrophe est inévitable, il croit que la meilleure façon de l'atténuer est d'agir ensemble. De l'avis du Comité, le gouvernement fédéral peut favoriser et concentrer l'effort collectif en prenant les choses en mains, en maintenant une attitude coopérative, en faisant preuve de compréhension à l'égard des besoins des gouvernements des autres paliers et en mettant son pouvoir de dépenser au service de la cause publique.

---

[39] Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, « Réforme de la protection et de la promotion de la santé au Canada : Le temps d'agir », (novembre 2003). Disponible à : http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/SOCI-F/rep-f/repfinnov03-f.htm. Dernière consultation : le 13 janvier 2004.

[40] Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, « Réforme de la protection et de la promotion de la santé au Canada : Le temps d'agir », (novembre 2003).

[41] Sheela Basrur, « Témoignages », Délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, Fascicule 26, 37e législature, 2e session. (le 30 octobre 2003).

Il est impératif que le gouvernement fédéral agisse ainsi parce que les Canadiens ont parfaitement le droit d'attendre une intervention commune unifiée des gouvernements qu'ils élisent pour les servir, surtout en temps de crise.

Le Comité recommande que :

9) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) négocie des protocoles d'entente liant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et prescrivant en détails leurs responsabilités respectives en matière de préparation aux situations d'urgences autant que d'intervention en pareille éventualité.

Le BPIEPC neutralisé

Nul ne peut . . . ne devrait . . . ne doit . . . ignorer la Constitution. Les provinces et les territoires sont tels qu'ils sont censés être, et ils ont des responsabilités de premier plan dans des domaines comme la santé et les affaires municipales. Bien sûr, il serait facile d'élaborer un système national d'intervention d'urgence si le gouvernement fédéral pouvait traiter directement avec les municipalités, mais il y a des contraintes constitutionnelles que seule la coopération permet de surmonter.

Il faut absolument, dans l'intérêt de tous, que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux agissent en symbiose et qu'ils arrivent tous avec la même rapidité à élaborer des stratégies et des tactiques, à affecter les ressources et à assurer la formation de manière à intervenir avec le plus d'efficacité possible dans les cas d'urgence grave. Il est également impératif qu'ils consultent les premiers intervenants au sujet des formules de planification et de communication, des ressources et de la formation les mieux adaptées aux circonstances.

La Constitution canadienne étant ce qu'elle est, la coopération est obligatoire dans les domaines de compétence partagée. Mais rien de ce que le Comité a entendu ne lui permet de croire que les trois

ordres de gouvernement vont collaborer pour régler ce problème. Si le caractère hésitant et gauche des mesures que les gouvernements ont prises lors de la crise du SRAS, de la panne générale d'électricité de l'été dernier et d'autres situations d'urgence récentes ont alarmé certains citoyens alertes, cela ne semble pas avoir galvanisé les gouvernements du pays assez pour les inciter à passer aux actes. **Les premiers intervenants ont un travail à faire, mais ils ne reçoivent pas les ressources ni l'orientation voulues des gouvernements auxquels il incombe de les leur assurer.**

Le BPIEPC, par exemple, ne participe pas directement aux mesures provinciales et territoriales d'intervention d'urgence parce qu'elles débordent la compétence fédérale. Le Bureau ne peut que les encourager. Comme James Harlick, le sous-ministre adjoint qui en est chargé, l'a dit en substance au Comité, lorsque le Bureau peut aider les provinces à faire des préparatifs efficaces et conformes à des normes nationales dans l'éventualité de catastrophes, il le fait[42].

Le BPIEPC a essuyé la résistance des provinces lorsqu'il a tenté de diriger l'élaboration d'une stratégie nationale de formation. Janet Bax, directrice-générale des programmes du Bureau, a résumé la réaction typique des gouvernements provinciaux de la façon suivante : « [...] les provinces ne veulent pas se faire dire quoi faire avec l'argent destiné à la formation et [...] préfèrent s'en charger elles-mêmes. » Mme Bax dit que le BPIEPC lutte « contre cela. Nous disons que nous voulons une formation qui réponde à des normes nationales. C'est ce que vous nous avez demandé de faire et c'est ce que nous ferons. Nous essayons de former des équipes qui ne sont pas uniquement multidisciplinaires, mais qui proviennent de diverses régions. [...] C'est sur quoi nous travaillons. Il faut du temps pour bâtir une cohésion. »[43]

[42] Harlick, « Témoignages », le 19 juillet 2001.
[43] Janet Bax, « Témoignages », Délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, Fascicule 25, 37e législature, 2e session, (le 20 octobre 2003).

Les municipalités sous pression : le blocage provincial

Ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de mettre au point les moyens d'intervention. M. St. John, de Santé Canada, l'a dit clairement au Comité lorsqu'il a déclaré : « Il n'est peut-être pas particulièrement enthousiasmant, révélateur ou extraordinaire de dire qu'un événement CBRN ou une catastrophe est un événement local avant tout. Toutefois, il convient d'affirmer cette prémisse si l'on veut que les municipalités sachent qu'il leur incombe de fournir une réponse. »[44]

Le Comité n'y voit pas d'inconvénient. Mais si les municipalités doivent assumer la responsabilité des mesures d'intervention, elles doivent disposer des fonds que cela suppose. Les provinces – et c'est leur prérogative – leur barrent parfois la route. Au lieu d'user de leurs propres fonds, certaines d'entre elles se servent des crédits qui leur sont versés dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) du BPIEPC pour engager du personnel destiné à leurs organisations de gestion des urgences.

C'est un fait « malheureux, mais indéniable », a dit Mme Bax. C'est à cela que certaines provinces ont utilisé l'argent. « Par conséquent, les fonds ne sont pas toujours parvenus aux municipalités. »[45]

Le Comité signale de plus que pour bien servir les citoyens, les fonds doivent parvenir aux premiers intervenants.

Le BPIEPC connaît bien le problème, mais comme l'influence qu'il peut exercer sur les provinces est limitée, il essaie de se gagner leurs bonnes grâces. Mme Bax a dit au Comité que le BPIEPC s'est montré « généreux en permettant que cela se fasse, pour bâtir une capacité provinciale avant d'en arriver aux municipalités »[46]. Le Comité trouve cette attitude fort louable.

---

[44] St. John, « Témoignages », (le 10 février 2003).
[45] Bax, « Témoignages », (le 20 octobre 2003).
[46] Bax, « Témoignages », (le 20 octobre 2003).

L'approche du BPIEPC est peut-être raisonnable étant donné les contraintes constitutionnelles, mais les fonds fédéraux servant à améliorer la capacité d'intervention des municipalités ne sont pas illimités, et les municipalités sont parfois mises sur la touche par les gouvernments provinciales.

Lorsqu'il a témoigné, M. Tait, alors membre du Service des incendies de Saint John, a donné un exemple des problèmes qui surviennent parfois. Il a dit que si les fonds du PCPC n'arrivent pas jusqu'aux municipalités, c'est souvent parce que les maigres crédits que reçoit le Nouveau-Brunswick sont basés sur les recommandations de la province. « Il arrive », a-t-il expliqué, « que certains des projets émanent de la province elle-même, et qu'elle utilise les fonds reçus à cette fin — et je pense par exemple à un système de communication. Mais dans ce cas, il ne reste plus un sou aux municipalités, puisque la somme de départ n'est pas très élevée. »[47]

Décalages

a) Transfert aux premiers intervenants

Au niveau fédéral, tous ne croient pas que le financement soit insuffisant. Témoignant pour le ministère du Solliciteur général (maintenant appelé ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile), M. Theilmann a maintenu que le BPIEPC est attentif aux besoins des premiers intervenants : « [...] ce n'est pas comme si le gouvernement fédéral attendait sur la touche qu'on l'envoie sur le terrain de jeu. [...] Nous ne restons pas là à nous tourner les pouces; nous surveillons. S'ils [les intervenants] ont besoin d'aide, ils peuvent l'obtenir rapidement. »[48]

Ce à quoi la présidence a répondu que tel n'était pas le message reçu par le Comité jusque-là : « Nous voyons ici un décalage. Nous n'entendons pas le même message de la bouche des premiers intervenants. »

[47] Tait, « Témoignages », (le 31 mars 2003).
[48] Mike Theilmann, « Témoignages », Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, Fascicule 17, (le 19 juin 2002).

M. Theilmann a admis que « [l]a formation n'est pas encore en train d'être livrée au niveau local, exception faite de ce que nous faisons depuis quatre ans en vertu du Programme de préparation opérationnelle »[49].

M. Theilmann parlait de la formation des premiers intervenants pour les attentats CBRN, formation pour laquelle des crédits ont été affectés dans le budget de décembre 2001. Le Comité a donc été déconcerté d'apprendre, en juin 2002, le temps que l'on mettait à appliquer ce programme.

b) Normes de formation

Mme Bax, directrice-générale des programmes du BPIEPC, a rappelé au Comité qu'en décembre 2001, le Bureau finançait déjà la formation CBRN depuis six ans. « Je peux vous dire », a-t-elle déclaré, « que d'ici la fin de la période de six ans pour laquelle nous avons obtenu ce financement unique pour le matériel CBRN, il ne fait aucun doute que nous aurons ces normes. »[50]

Peut-être bien. Mais le Comité a entendu plusieurs premiers intervenants déplorer qu' en janvier 2003, le BPIEPC ne leur avait encore donné que peu d'informations et de formation CBRN.

Cela pose un problème pour toutes les villes, qu'elles soient grandes ou petites. Des fonctionnaires représentant Edmonton (dont la zone métropolitaine a une population de 938 000 habitants), par exemple, nous ont dit qu'ils n'ont pas été avisés de programmes de formation CBRN. Le chef des pompiers des Services de secours en cas d'incendie, Randy Wolsey, a signalé que le BPIEPC leur avait « demandé de déléguer des premiers intervenants, des personnes qui ont à travailler sur le terrain et qui pourraient prendre connaissance du programme de formation en voie d'élaboration. [...] Ils se sont penchés sur le programme de formation et ils ont formulé des propositions et des recommandations susceptibles de le modifier de manière à en accroître l'efficacité. Cependant, nous n'en avons plus entendu parler par la suite. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu du programme de formation en question et nous ne savons

[49] Theilmann, « Témoignages », (le 19 juin 2002).
[50] Bax, « Témoignages », (le 20 octobre 2003).

pas non plus s'il va en être question à nouveau. Voilà qui nous inquiète. »[51]

c) Le rôle des militaires

Comme nous l'avons déjà indiqué, les militaires canadiens ne se perçoivent pas comme premiers intervenants dans l'éventualité de situations d'urgence. Mais la population – qui se rappelle peut-être que l'ancien maire de Toronto, Mel Lastman, avait sommé l'armée d'intervenir lors de la tempête de verglas, en janvier 1999 – ne voit pas les choses du même œil.

Prenons la région de Vancouver comme exemple. Les troupes terrestres de la Force de réserve qui y sont stationnées n'ont pas officiellement de mission de première intervention, mais les autorités municipales croient, nous a-t-on dit, qu'elles assureront une aide en cas d'urgence. Lorsque le Comité a tenu des audiences à Vancouver, le lieutenant-colonel Blair McGregor, commandant des Seaforth Highlanders of Canada, lui a dit que « Les Canadiens, plus ou moins bien informés, nous considèrent comme des unités de secours immédiat en cas de désastre naturel. Actuellement, nous avons des plans d'urgence, mais c'est à peu près tout. Nous ne sommes pas formés ni financés pour intervenir dans les situations d'urgence. [...] Il y a une dichotomie entre ce que la population attend de nous et ce que nous pouvons lui offrir. C'est un problème important. Si une grande calamité devait survenir dans notre région, on risquerait fort de ne pas nous trouver à la hauteur »[52].

Le lieutenant-colonel Brian Travis, chef d'état-major adjoint, 39e Groupe-brigade du Canada, a abondé dans le même sens en disant : « [Les] attentes dépassent effectivement la réalité de ce que nous pourrions faire. Les opérations à l'intérieur du Canada

[51] Randy Wolsey, « Témoignages », Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, Fascicule 9, 37e législature, 2e session, (le 28 janvier 2003).
[52] Blair McGregor, « Témoignage tiré du Rapport d'une visite d'étude : Vancouver », Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, 37e législature, 2e session, (le 30 janvier 2003).

constituent pour eux une priorité. Ils s'attendent à ce que nous soyons disponibles en cas d'urgence. »[53]

Le Comité croit que le premier rôle de forces de réserve est de servir la collectivité. Il est convaincu que la Milice, en particulier, aurait un rôle important à jouer dans l'éventualité d'une situation d'urgence.

Comme suite à la recommandation 3(b), le Comité recommande que :

10) les membres de la Milice des Forces canadiennes soient équipés et formés pour l'intervention d'urgence, et

11) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) inclue la Milice des Forces canadiennes dans les ressources fédérales d'intervention d'urgence et que les premiers intervenants connaissent dans les détails l'effectif et les moyens de la Milice.

[53] Brian Travis, « Témoignage tiré du Rapport d'une visite d'étude : Vancouver », Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, 37e législature, 2e session, (le 30 janvier 2003).

Recommendations

Le Comité :

8) souscrit aux recommandations du Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor) et recommande au gouvernement d'y donner suite[54].

9) recommande que le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) négocie des protocoles d'entente liant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et prescrivant en détails leurs responsabilités respectives en matière de préparation aux situations d'urgences autant que d'intervention en pareille éventualité.

Comme suite à la recommandation 3(b), le Comité recommande que :

10) les membres de la Milice des Forces canadiennes soient équipés et formés pour l'intervention d'urgence, et

11) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) inclue la Milice des Forces canadiennes dans les ressources fédérales d'intervention d'urgence et que les premiers intervenants connaissent dans les détails l'effectif et les moyens de la Milice.

[54] Les recommandations du Comité Naylor sont annexées au présent rapport.

Chapitre 4 :
Pour que le BPIEPC fonctionne

Trois ans après que le premier ministre Chrétien a annoncé la création du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) dans le but d'améliorer « les infrastructures essentielles du Canada et ainsi de nous protéger contre les risques de défaillance ou de panne », il reste au nouvel organisme beaucoup à faire pour mener son mandat à bien. Il a fait des progrès dans certains domaines, mais pas assez dans l'ensemble des domaines importants qui relèvent de son mandat.

Le Comité a relevé plusieurs problèmes concernant le BPIEPC.

Stratégie

Comme nous venons de le mentionner, le BPIEPC n'a pas réussi à élaborer dans les délais prévus une Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC). En juillet 2001, Alan Bartley, directeur général de la Politique, de la Planification et de la Préparation du BPIEPC, a déclaré qu'un SNAC était nettement nécessaire, mais le BPIEPC et d'autres intervenants en débattent encore[55].

Le Comité est étonné d'apprendre qu'en janvier 2004, ce débat se poursuit et qu'aucune date ferme n'a été arrêtée pour le parachèvement de la Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes.

Communications

Il importe d'examiner deux types de communication. D'abord, la communication interne entre les premiers répondants, entre les

[55] Alan Bartley, Témoignage, Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, Fascicule 2, 37e législature, 1ère session, (19 juillet 2001).

fonctionnaires et entre les niveaux de gouvernement. Puis, la communication entre les gouvernements et la population.

Comme Dave Quick, coordonnateur de la planification d'urgence de Régina, l'a déclaré devant le Comité, « La protection civile repose sur les communications ... l'intervention d'urgence suppose de la formation, beaucoup d'équipement et toutes sortes de choses. Il nous faut donc les systèmes requis pour savoir communiquer efficacement à tous les niveaux »[56]. Il a dit que les exercices avaient clairement démontré que, pour intervenir efficacement, il faut que la communication soit efficace – autant entre tous les niveaux de gouvernement qu'avec la population.

Pour être bien préparé aux situations d'urgence nationales, le Canada a besoin de mécanismes fiables de communication tant internes que publics. Malheureusement, le Comité a constaté que rien n'est au point dans les deux cas.

i. Communications entre administrateurs de situations d'urgence

Aussi bonne que soit sur papier la stratégie du BPIEPC pour coordonner une intervention d'urgence à l'échelle nationale, elle est inefficace si on ne dispose pas de moyens de coordination. Le Comité est d'avis que la communication entre les agents de tous les niveaux d'intervention – depuis les premiers intervenants jusqu'aux ministères fédéraux – est essentielle à sa bonne coordination.

À Toronto, les premiers intervenants ont connu des problèmes de communication lorsqu'une panne de courant généralisée a plongé dans l'obscurité presque tout l'Ontario et des régions entières des États-Unis dans l'obscurité le 14 août 2003.

À Toronto, le Dr Basrur a fait remarquer que « pour communiquer avec 30 % de nos 8 000 médecins, il nous faut donc utiliser la poste, et cela est insensé. »[57]

---

[56] Dave Quick, Témoignage, Délibérations du Comité, Fascicule 7, 37e législature, 2e session (27 janvier 2003).
[57] Basrur, Témoignage (30 octobre 2003).

Le Comité est d'avis que les premiers intervenants doivent être capables de communiquer rapidement et efficacement entre eux.

Le Comité a appris avec étonnement que le BPIEPC n'a pas prévu de systèmes de secours pour communiquer avec ses bureaux régionaux.

Selon le Comité, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires devraient relier entre eux, en un réseau de communication d'urgence, les grands centres du pays pour permettre à chacun de communiquer avec les autres.

De plus, le Comité est convaincu de la nécessité d'une redondance de ces liens pour assurer la continuité des communications.

Le Comité sait qu'une redondance illimitée n'est ni pratique ni possible et admet que le niveau de redondance devrait être à la mesure du réseau de communication à protéger[58].

ii. Communiquer avec le public

Quelques rares administrations ont pris des mesures pour assurer la continuité et la rapidité des communications entre le gouvernement et le public.

M. Alan Bartley, ex-directeur général, Politique, Planification et Préparation, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, a mentionné notamment l'Emergency Public Warning System (EPWS) de l'Alberta. Mis au point à la suite de la tornade qui a frappé Edmonton en 1987 et lancé en 1992, l'EPWS est supporté par la chaîne de radiodiffusion CKUA-FM. Il permet aux fonctionnaires provinciaux et municipaux de communiquer au public, aux médias et aux premiers intervenants des messages d'urgence par radio, télévision ou câble (le cas échéant).

---

[58] Le Comité a mentionné les ministères prioritaires dans un rapport intitulé *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde* (octobre 2003) 158. Il s'agit des ministères qui, selon le Comité, qui devraient faire partie d'un comité supérieur de sécurité nationale : Affaires étrangères, Défense nationale, Solliciteur général (maintenant Sécurité publique et Protection civile), Santé Canada, Finances, Justice et Immigration.

M. Bartley a déclaré que le BPIEPC n'entend pas créer des systèmes semblables dans les autres provinces et territoires ou à l'échelle nationale parce que « la responsabilité de ce genre de services est de compétence provinciale ». Le BPIEPC souscrit donc à cette idée « en principe » seulement[59].

Quel dommage, car l'Emergency Public Warning System est un réseau étendu, facile à utiliser et peu coûteux. Il compte actuellement 190 administrations municipales. Environ 99 % de la population albertaine y sera branchée après une expansion prévue pour l'été 2004. L'Alberta a dépensé 1,4 millions de dollars pour construire et améliorer l'EPWS, et elle en dépensera 600 000 $ par année pour l'exploiter.

L'EPWS peut servir à diffuser des messages provinciaux, mais il permet également aux fonctionnaires municipaux de recevoir et de diffuser des messages spéciaux. Le système peut être activé en moins de trois minutes à partir d'un téléphone à clavier, par un simple appel à un ordinateur central situé dans les locaux de CKUA-FM. Le message est ensuite relayé aux radiodiffuseurs, dont la plupart interrompront leur programmation pour le diffuser sans délai[60].

Le Comité n'est pas d'accord pour que la diffusion de messages d'urgence soit laissée à la discrétion des radiodiffuseurs. Le système a la capacité d'interrompre toutes les chaînes locales et nationales (telles CNN, Radio-Canada et ESPN), mais la mise en œuvre est laissée à la discrétion des différents diffuseurs. Le Comité est d'avis qu'une loi s'impose pour contraindre les diffuseurs à interrompre toutes leurs émissions lorsque des vies sont menacées en cas d'urgence majeure et qu'il faut diffuser un message. Toute interruption obligatoire ne devrait être imposée que lorsque des vies sont en danger, et les autorités responsables devraient justifier publiquement leur geste.

Le Comité rejette la position du BPIEPC concernant l'EPWS. Il est d'avis que le Bureau devrait promouvoir avec plus d'énergique l'introduction de systèmes semblables partout au Canada. Une

---

[59] Bartley, Témoignage (19 juillet 2001).

[60] Emergency Management Alberta, *Emergency Public Warning System* (document non daté). Pour le consulter : http://www3.gov.ab.ca/ma/ema/epws.cfm. Dernière visite: 31 octobre 2003.

version nationale du système albertain permettrait à toutes les provinces et municipalités ainsi qu'au gouvernement fédéral de diffuser rapidement et efficacement de l'information en cas d'urgence.

Il faut éliminer les obstacles. Par exemple, un intervenant de la Saskatchewan a mentionné qu'un câblodistributeur bien connu refusait de diffuser des messages défilants sur toutes ses chaînes, prétextant que des clauses contractuelles lui interdisaient « d'ajouter du contenu » à ses émissions.

Le BPIEPC devrait établir les normes d'un système national pour garantir des communications intraprovinciales et interprovinciales dont on ne saurait se passer en cas d'urgence.Ensuite, le Cabinet doit contraindre, par décret et / ou par loi, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'imposer le respect de ces normes comme condition pour l'obtention d'un permis de radiodiffusion. Cette mesure du CRTC serait obligatoire en cas de risque imminent de pertes de vie ou de dommages corporels ou matériels.

Le Comité reconnaît que, pour établir un réseau national d'avertissement d'urgence semblable à celui de l'Alberta, il faut être prêt à en assumer le coût. Ce coût ne saurait toutefois être prohibitif, compte tenu des risques courus lorsqu'il est impossible de communiquer efficacement en cas d'urgence.

Le Comité note que le meilleur moyen de diffuser l'essentiel de l'information concernant les urgences, c'est de faire appel aux médias, comme d'habitude, en organisant des séances d'information, des conférences de presse et des entrevues. Ce réseau national ne remplacerait pas les séances d'information, il viendrait s'y ajouter.

Les représentants de Toronto qui ont dû intervenir durant la crise du SRAS et lors de la panne de courant en 2003 conviennent qu'un meilleur système de communication public s'impose. Le Dr Sheela Basrur, ex-directrice de la santé de Toronto, a souligné lors de sa présentation sur la crise du SRAS que le meilleur moyen de communiquer de l'information au public, c'est à l'aide des médias.

Il est difficile de communiquer rapidement avec le public sans un système d'avertissement public d'urgence ou un accès à un « 911 inversé » (Reverse 911®), un outil informatisé qui permet aux autorités de rejoindre chaque famille par téléphone dans un quartier donné[61].

Les premiers intervenants de Toronto ont dû utiliser différents points de diffusion des médias pour communiquer leur information – un travail fastidieux qui offre peu de contrôle sur le produit final. Ils ont également encouragé les citoyens à s'éduquer eux-mêmes en appelant au service d'information Access Toronto[62] ou en consultant la documentation disponible sur Internet[63].

Le Comité estime en outre que d'autres mesures doivent être prises pour assurer une communication efficace entre le gouvernement et le public. Étonnamment, une technologie relativement ancienne peut toujours être utilisée. Durant la panne de courant en août 2003, les citoyens ont redécouvert les vertus du transistor (appareil radio à transistors).

Le Comité est d'avis que le BPIEPC doit sensibiliser la population quant à la nécessité de se préparer eux-mêmes, en adoptant un plan d'information qui les incite à acheter des transistors et des piles de remplacement, tout comme ils se munissent de détecteurs de fumée pour rendre leur foyer plus sécuritaire.

Le Comité recommande que :

12) pour assurer que les autorités ont le pouvoir et la capacité d'interrompre des émissions de radio et de télévision en cas d'urgence,

---

[61] « Reverse 911 » est un exemple de système d'avertissement collectif qui repose sur la technologie des bases de données et de l'information géographique pour saturer des secteurs précis à raison d'un maximum de 1 000 appels par heure.

[62] Access Toronto est une ligne publique d'information qui offre divers services pour aider les citoyens à obtenir de l'information concernant l'administration municipale de Toronto. Access Toronto offre de l'information sur les programmes, les événements et les services offerts par la ville, de l'information sur la circulation et les transports, des services linguistiques et les coordonnées des employés et des services de la ville.

[63] Barry Gutteridge, Témoignage, Délibérations du Comité, Fascicule 26, 37e législature, 2e session (30 octobre 2003). M. Gutteridge est commissaire au Département des travaux et services d'urgence de la ville de Toronto.

a) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) prépare des normes pour l'établissement de systèmes d'avertissement de la population en cas d'urgence s'appliquant à toutes les provinces et tous les territoires;

b) le gouverneur en conseil, par décret, ordonne au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de préparer la réglementation qui s'impose pour obliger tous les diffuseurs publics et privés à collaborer à l'établissement de systèmes provinciaux, territoriaux et national d'avertissement de la population;

c) un site Web national sur les situations d'urgence proposant des liens avec des sites Web provinciaux et territoriaux soit mis sur pied pour communiquer par Internet de l'information et des instructions en cas d'urgence nationale.

13) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) favorise l'implantation d'un système semblable au « Reverse 911 » dans toutes les municipalités.

14) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) entame des négociations pour doter l'ensemble des équipes de premiers intervenants d'appareils de télécommunication portables. Beaucoup de premiers intervenants disposent de moyens de communication sans fil, mais il faut faire en sorte que tous en disposent.

15) chaque niveau de gouvernement se dote de la capacité de communiquer avec les premiers intervenants sur son territoire et les autres niveaux de gouvernement. Tous les

systèmes devraient être assortis d'une capacité de télécommunication sans fil de secours[64].

Coordination du renseignement

Le Dr Martin Rudner a fait remarquer que la création du BPIEPC a suscité des craintes concernant la coordination du renseignement. Il a déclaré devant le Comité que «Jusqu'à maintenant, c'est le Bureau du Conseil Privé, le BCP, qui assumait la responsabilité de la coordination, dont était chargé un coordonnateur du renseignement. Le BCP ne possède toutefois aucun mécanisme propre pour assurer la coordination, il doit se contenter d'exercer des pressions morales »[65].

La responsabilité du renseignement est partagée entre plusieurs organismes fédéraux. Le BPIEPC et le CANAFE, l'organisme du renseignement financier, sont les deux plus récents. Le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications s'occupent également du renseignement. Transports Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (anciennement l'Agence des douanes et du revenu du Canada) et Citoyenneté et Immigration Canada ont acquis des capacités en matière de renseignement ou les ont élargies.

Le Comité craint que la capacité du Canada en matière de collecte et d'analyse de renseignements, ainsi que d'autres aspects du système national de préparation d'urgence, soient compromis à défaut d'une coordination serrée. Les principaux responsables provinciaux en matière de situations d'urgence semblent être d'accord sur ce point. Neil McKerrell, chef, Gestion des situations d'urgence, Ontario, a affirmé : « Dans le domaine de la gestion des situations d'urgence, la dernière chose dont on ait besoin, c'est d'un bol de « spaghettis bureaucratiques »[66].

---

[64] Dans toute crise où il y a panne de courant, certaines formes de communication sont impossibles.
[65] Martin Rudner, Témoignage, Délibérations du Comité, Fascicule 16, 37e législature, 2e session (3 juin 2002).
[66] Neil McKerrell, Témoignage, Délibérations du Comité, Fascicule 26, 37e législature, 2e session (30 octobre 2003).

Le remède est évident. Le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP, qui est le principal agent de coordination interministérielle de la collectivité canadienne du renseignement[67], devrait prendre en charge la coordination de la collecte de renseignements à l'échelle nationale. Le coordonnateur de la sécurité et du renseignement du BCP, qui agit également comme sous-ministre du vice-premier ministre, devra s'assurer qu'une évaluation globale du renseignement est fournie au vice-premier ministre et aux fonctionnaires chargés de coordonner la gestion des situations d'urgence.

Une structure très semblable a été proposée dans le précédent rapport du Comité, *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde* (octobre 2003)[68]. Le Comité y recommande de revoir l'architecture du Centre pour traiter les questions de sécurité nationale. Il recommande la création d'un comité permanent du Cabinet, présidé par le vice-premier ministre, la nomination au BCP d'un nouveau secrétaire du Cabinet dont relèvera le comité et la création d'un secrétariat du BCP chargé des questions de sécurité nationale, telle la protection civile.

Le Comité avait préparé d'autres recommandations, proposant notamment une meilleure coordination des mandats des ministères et organismes fédéraux en matière de protection civile. Il entendait également recommander la fusion, mais non le chevauchement, des mandats de ces ministères et organismes, une révision de la législation ou, si nécessaire, la modification de celle-ci afin de garantir la bonne conduite de cette démarche coordonnée.

Le Comité est heureux de constater que nombre de ces recommandations ont été suivies.

---

[67] La collectivité de la sécurité et du renseignement réunit le BCP, le ministère de la Défense (responsable du Centre de la sécurité des télécommunications), le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (responsable du BPIEPC, du Service canadien de renseignement de sécurité et de la GRC), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère de la Justice et Transports Canada.

[68] Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde*, volume 1, (Ottawa, octobre 2003) 126-7, 131.

Les membres du Comité saluent la récente décision du gouvernement de créer le poste de conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale au sein du BCP. Le gouvernement a annoncé sa position : « le titulaire sera chargé de l'intégration des analyses d'évaluation du renseignement et de la menace, et de la collaboration entre les divers organismes, ainsi que d'aider le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à élaborer et à mettre en œuvre de façon générale une politique intégrée de sécurité nationale et d'intervention en cas d'urgence »[69].

Réorientation du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

Si le système est maintenant mieux structuré, il reste beaucoup à faire pour le réformer. Le Comité est convaincu que le BPIEPC doit prendre une nouvelle orientation. Il devrait jouer un rôle de chef de file dans la collecte et l'analyse de renseignements sur les catastrophes et les situations d'urgence. Et il devrait s'attacher à établir des normes nationales de protection civile.

À certains égards, le Bureau a obtenu de bons résultats. Il a bien progressé, créant notamment, en collaboration avec les provinces, des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds (RSMUEL). Le 20 octobre 2003, James Harlick, sous-ministre adjoint du BPIEPC, a informé le Comité que de telles équipes sont en place à Vancouver et à Calgary, et en sont à divers stades de planification à Toronto, Montréal et Halifax. L'équipe de Vancouver est certifiée internationalement et peut intervenir à l'étranger[70].

Toutefois, le Comité s'inquiète du manque de mobilité de la plupart des équipes RSMUEL. M. Harlick a dit au Comité qu'alors que l'équipe de Vancouver était certifiée internationalement, « Le défi

[69] Bureau du premier ministre, Document sur les changements au gouvernement pour garantir la santé et la sécurité du public au Canada (12 décembre 2003). Consultez : http://www1.pm.gc.ca/fra/news.asp?id=8. Dernière visite : 13 janvier 2004.
[70] Harlick, Témoignage (20 octobre 2003), 25:17-18.

qu'elle devrait relever en pareil cas serait d'aller de Vancouver jusqu'à la destination à l'étranger ». Selon M. Harlick, les équipes de Calgary et de Vancouver peuvent « se déployer par la route », alors que les autres y sont moins préparées[71].

Le Comité est d'avis que, vu l'état de la flotte d'Hercules du Canada, la capacité de déplacement rapide de toute équipe RSMUEL sur les lieux d'une catastrophe est remise en question. En cas d'urgence majeure, tel un important tremblement de terre qui a nécessité le déplacement sur les lieux de plusieurs équipes RSMUEL, ce manque de mobilité coûterait des vies.

Coordination de l'information

Par ailleurs, le BPIEPC doit améliorer sa façon de coordonner l'information. Selon Michael Lester, directeur général, Organisation des mesures d'urgence : « Récemment, nous avons constaté des lacunes dans l'échange d'informations pendant la panne d'électricité en Ontario. Lors des événements du 11 septembre, il était impossible d'avoir des renseignements d'Ottawa. Par chance, le consul général américain par intérim a proposé de siéger au centre des opérations d'urgence et de nous conseiller à partir des renseignements qu'il obtenait de Washington. C'était efficace, mais gênant[72].

Le BPIEPC a évalué la façon dont il a réagi aux attaques terroristes. Il a établi notamment que certains de ses employés n'avaient pas l'expérience du terrain, que son administration centrale n'avait pas la capacité de communiquer efficacement et que « le contrôle de la circulation de l'information par un organisme central a empêché le BPIEPC de servir ses clientèles publiques et privées. Par exemple, le Bureau n'a pas fourni d'information opérationnelle...aux provinces et aux territoires, ni aux propriétaires d'infrastructures, les 11et 12 septembre » [Traduction][73].

---

[71] Harlick, Témoignage (20 octobre 2003), 25: 18.
[72] Michael Lester, Témoignage, Délibérations du Comité, Fascicule 22, 37e législature: 2e session (23 septembre 2003).
[73] BPIEPC, *Summary – Assessment A – OCIPEP*, document non publié, non paginé (24 septembre 2001). Source : Demande, Accès à l'information et protection des renseignements personnels, A0041733-1-003492.

Le Comité n'a entendu aucun témoignage indiquant que ces problèmes ont été réglés. Et, jusqu'à maintenant, le dossier du Bureau en matière de coordination de l'information en temps de crise n'est guère reluisant.

Le Comité recommande que :

16) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) soit davantage à l'écoute des besoins des premiers intervenants dans l'ensemble des collectivités du pays.

Vérifications, leçons apprises, meilleures pratiques

Le Comité est d'avis qu'une des fonctions fondamentales du BPIEPC est de vérifier les plans de protection civile, la collecte et la communication de l'information sur ce qui a bien fonctionné et mal fonctionné en temps de crise, et de suivre l'élaboration de meilleures pratiques.

Toutefois, M. Harlick a dit au Comité que le Bureau n'est pas officiellement chargé de vérifier les ministères et organismes fédéraux, notamment de vérifier si leurs plans et mesures d'urgence sont adéquats et qu'il n'a qu'un rôle de second plan à jouer dans l'élaboration de meilleures pratiques dans l'administration publique[74].

De plus, le Bureau a fait sa propre critique concernant sa performance, mais, selon Harlick, ce n'est que très vaguement qu'il savait, ou avait le mandat de déterminer, si les autres ministères avaient tiré des leçons de leur expérience passée et de documents s'adressant aux premiers intervenants[75].

M. Harlick a fait remarquer que l'administration fédérale compte de nombreux ministères et organismes et qu'il ne savait pas si ces derniers passent en revue leurs activités ou leurs exercices

[74] Harlick, Témoignage (20 octobre 2003), 25:24-26.
[75] Harlick, Témoignage (20 octobre 2003), 25:26. Une partie de ce passage est tirée de la fin du chapitre 2 du présent rapport.

d'urgence pour en tirer des leçons. Il a dit : « Je sais que certains le font, mais je ne sais pas avec certitude que tous le font[...] C'est un rôle que nous envisagerions. Comme vous l'avez dit, il faudrait des ressources »[76].

Le Comité estime qu'il doit examiner directement la logique de Harlick qui se résume ainsi — la protection civile est essentiellement une responsabilité ministérielle.

Le Comité convient que la planification des mesures d'urgence est une responsabilité du sous-ministre, mais n'admet pas que cette responsabilité ne relève que de lui.

Les sous-ministres ont un grand nombre de responsabilités importantes, et le Comité craint que, sans une vérification *externe*, on conclut, ce qui ne saurait être acceptable, que la protection civile tombe entre les mailles du filet.

Selon le Comité, il appartient au BPIEPC de faire ces vérifications.

À l'heure actuelle, plusieurs activités de protection civile importantes échappent à tout examen. Pour bien protéger le citoyen, il faut brosser un portrait transparent et plus fidèle de la situation générale en matière de protection civile.

En collaboration avec les municipalités et les provinces, le BPIEPC devrait établir un modèle pour recenser les leçons apprises et les partager avec tous les membres du milieu de la protection civile au Canada.

Le Bureau devrait faire l'inventaire des menaces qui pèsent sur les municipalités canadiennes et des moyens à leur disposition pour y faire face. Il faudrait entreprendre une analyse continue pour déterminer où sont les lacunes et comment bien les corriger.

Le Comité recommande que :

17) la législation pertinente soit modifiée de façon à contraindre le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) à :

[76] Harlick, Témoignage (20 octobre 2003).

a) effectuer des évaluations pour s'assurer que tous les ministères et organismes fédéraux sont en mesure de maintenir leurs activités en temps de crise et que leurs plans d'intervention sont effectifs;

b) compiler et tenir à jour, en collaboration avec toutes les municipalités canadiennes, des listes des points faibles apparents, des moyens d'intervention d'urgence et des lacunes dans les moyens;

c) tenir des réunions avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour discuter des lacunes révélées en 10 b);

d) mener des exercices d'urgence nationaux en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement et préparer des analyses sur les « leçons apprises »;

e) agir comme centre de répartition pour venir en aide aux autres niveaux de gouvernement, en communiquant au besoin à d'autres administrations les « leçons apprises » par les provinces, les territoires et les municipalités.

Recommendations

Le Comité recommande que :

12) pour assurer que les autorités ont le pouvoir et la capacité d'interrompre des émissions de radio et de télévision en cas d'urgence,

a) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) prépare des normes pour l'établissement de systèmes d'avertissement de la population en cas d'urgence s'appliquant à toutes les provinces et tous les territoires;

b) le gouverneur en conseil, par décret, ordonne au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de préparer la réglementation qui s'impose pour obliger tous les diffuseurs publics et privés à collaborer à l'établissement de systèmes provinciaux, territoriaux et national d'avertissement de la population;

c) un site Web national sur les situations d'urgence proposant des liens avec des sites Web provinciaux et territoriaux soit mis sur pied pour communiquer par Internet de l'information et des instructions en cas d'urgence nationale.

13) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) favorise l'implantation d'un système semblable au « Reverse 911 » dans toutes les municipalités, en finançant au moins le tiers du coût, le reste devant être partagé entre les provinces/territoires et les municipalités[77].

[77] « Reverse 911 » est un exemple de système d'avertissement collectif qui repose sur la technologie des bases de données et de l'information géographique pour saturer des secteurs précis à raison de 1 000 appels par heure.

14) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) entame des négociations pour doter l'ensemble des équipes de premiers intervenants d'appareils de télécommunication portables, le gouvernement fédéral finançant au moins le tiers du coût et le reste devant être partagé entre les provinces/territoires et les municipalités

15) chaque niveau de gouvernement se dote de la capacité de communiquer avec les premiers intervenants sur son territoire et les autres niveaux de gouvernement. Tous les systèmes devraient être assortis d'une capacité de télécommunication sans fil de secours[78].

16) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) soit davantage à l'écoute des besoins des premiers intervenants dans l'ensemble des collectivités du pays.

17) la législation pertinente soit modifiée de façon à contraindre le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) à :

a) effectuer des évaluations pour s'assurer que tous les ministères et organismes fédéraux sont en mesure de maintenir leurs activités en temps de crise et que leurs plans d'intervention sont effectifs;

b) compiler et tenir à jour, en collaboration avec toutes les municipalités canadiennes, des listes des points faibles apparents, des moyens d'intervention d'urgence et des lacunes dans les moyens;

c) tenir des réunions avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour discuter des lacunes révélées en 10 b);

d) mener des exercices d'urgence nationaux en collaboration avec les autres niveaux de

[78] Dans toute crise où il y a panne de courant, certaines formes de communication sont impossibles

gouvernement et préparer des analyses sur les « leçons apprises »;

e) agir comme centre de répartition pour venir en aide aux autres niveaux de gouvernement, en communiquant au besoin à d'autres administrations les « leçons apprises » par les provinces, les territoires et les municipalités.

CHAPITRE 5 :
Les besoins des premiers intervenants

Un consensus s'est dégagé parmi les témoins selon lequel

a) les gouvernements fédéral et provinciaux font peu de cas des particularités des municipalités qui sont les premières à intervenir en cas d'urgence et

b) le système censé leur fournir les ressources et la formation dont elles ont besoin pour intervenir est sous financé.

Dans sa présentation écrite, le chef de police de Toronto, Julian Fantino, a souligné une lacune fondamentale de l'approche du Canada en matière de protection civile, soit le fait que le BPIEPC n'intervient qu'après l'épuisement des ressources municipales et provinciales. L'intention est louable, a-t-il ajouté, mais il n'est pas logique de demander aux services locaux d'intervention d'urgence d'installer un cordon jaune de sécurité autour de la ville en attendant l'arrivée de secours de l'extérieur [79].

Le chef Fantino a également dit au Comité que l'aide fédérale et provinciale accordée aux premiers intervenants était insuffisante et que ces derniers avaient l'impression de jouer un rôle secondaire en matière de protection civile malgré le fait qu'en cas de catastrophe, ils seront les premiers à intervenir. Les améliorations proposées jusqu'à maintenant par les gouvernements fédéral et provinciaux « sont très loin de reconnaître la nécessité d'intégrer pleinement les services de police locaux à la lutte contre le terrorisme » [80].

William Pasel, coordonnateur des mesures d'urgence de Hamilton, a soutenu que les municipalités devaient avoir un accès direct et rapide aux fonds fédéraux. Dans son témoignage, il a ajouté que « si la

[79] Fantino, *Lettre* (8 mars 2002): 4.
[80] Julian Fantino, *Lettre* (27 mars 2002). Citée par Grant Purves dans sa *Note d'information – Premiers intervenants*, document de la Bibliothèque du Parlement établi pour le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (27 janvier 2003).

province doit assurer un filtrage, ce n'est pas à moi d'en juger. [Par contre] je suis à l'autre bout à attendre que l'argent vienne, mais je ne le demanderais pas si le besoin n'existait pas. C'est tout. Pourquoi ne pas m'adresser directement à la source, pour éviter des pertes de temps? C'est tout ce que j'ai à dire » [81].

Deryl Kloster, directeur général du service d'intervention d'urgence d'Edmonton, a fait remarquer que les premiers intervenants se sentaient pris entre ce qui constitue, pour certains, une responsabilité provinciale de protection civile et, pour d'autres, une responsabilité fédérale de sécurité nationale. D'après lui, cette « situation est extrêmement difficile pour les municipalités » qui ne disposent pas des ressources financières requises pour s'acquitter de leur responsabilité efficacement [82].

À l'écoute des premiers intervenants

Les décisions concernant les mesures d'urgence sont trop souvent prises isolément – à chaque échelon. Le gouvernement fédéral fait peu de cas des premiers intervenants dans sa planification des mesures d'urgence. De leur côté, les municipalités élaborent des plans d'urgence sans consulter les autorités fédérales [83].

Selon le chef du service de police de Toronto, Julian Fantino, les services de police locaux veulent bien coopérer, mais les gouvernements fédéral et provinciaux « ne sont pas suffisamment intéressés à la question en vue de répondre aux besoins et d'éliminer les points de vulnérabilités locaux. Nous trouvons cela fort regrettable ». Il a ajouté que les autorités municipales étaient « dans l'impossibilité d'intervenir efficacement sans l'aide des deux paliers supérieurs de gouvernement et qu'elles avaient été plus ou

[81] William Pasel, *Témoignages*, délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Fascicule 13*, 37e Législature, 2e Sess. (31 mars 2003).
[82] Deryl Kloster, *Lettre au sénateur Colin Kenny* (18 février) : 3.
[83] Sheela V. Basrur, *Lettre à Barbara Reynolds*, greffière du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Citée par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense dans son rapport intitulé *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, annexe 2, (Ottawa : février 2002) 145.

moins abandonnées. Selon lui, il faudrait établir une relation de « partenariat » [84].

Le Comité a entendu moult témoignages selon lesquels le manque de coopération et de cohésion se faisait sentir à la grandeur du pays et non seulement en Ontario et à Toronto. C'est aux gouvernements fédéral et provinciaux qu'il revient de régler les problèmes – et rapidement – lorsqu'il est clair que la vie de nombreux Canadiens est menacée.

Le Comité recommande que :

18) le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile demande au Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) de restructurer le système afin de s'assurer que les préoccupations et les problèmes des municipalités sont pleinement pris en compte dans les structures et la planification des mesures d'urgence;

a) le ministre s'assure que de nouveaux protocoles efficaces de partage de données et des ententes d'aide mutuelle soient mis en place entre les paliers fédéral, provincial, territorial et municipal de gouvernement;

b) le BPIEPC, en coopération avec les services municipaux d'intervention d'urgence, d'autres paliers de gouvernement et les ministères fédéraux concernés, élabore des procédures fondées sur des « pratiques exemplaires » pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

c) le BPIEPC, en coopération avec les services municipaux d'intervention d'urgence et les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore des « pratiques exemplaires » pour faire face à

[84] Julian Fantino, *Témoignages*, délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Fascicule 14*, 37e Législature, 2e Sess. (6 mars 2002).

d'éventuelles catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

d) le BPIEPC encourage et finance la mise en place d'un système d'examen par les pairs parmi les gestionnaires des situations d'urgence et les premiers intervenants de l'ensemble du pays afin de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques et de favoriser leur interopérabilité;

e) le BPIEPC encourage et finance la mise en place d'un système d'examen par les pairs parmi les gestionnaires des situations d'urgence et les premiers intervenants afin de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques et de favoriser leur interopérabilité;

f) le ministre s'assure que tous les accords prévoyant le versement de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux fassent état du pourcentage des fonds destinés aux premiers intervenants municipaux;

g) le BPIEPC soit chargé d'établir et de publier les rapports suivants :

   i) dans les soixante (60) jours de la situation d'urgence nationale, un rapport préliminaire public suivi, moins d'un an après la situation d'urgence, d'un rapport public officiel faisant état des leçons apprises et des diverses interventions effectuées et

   ii) un rapport annuel de ses activités au Parlement. Ce rapport doit mettre l'accent sur les mesures prises par le Bureau pour améliorer la capacité d'intervention du Canada dans les situations d'urgence et faire état des écarts perçus entre les ressources et les capacités des premiers intervenants.

Mettre le renseignement à contribution sur le terrain

Dans son témoignage livré à Regina, le chef de police Cal Johnston a indiqué que la ville était en mesure de faire face à la plupart des catastrophes naturelles, mais qu'en cas d'attaque chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), elle ne pourrait assurer qu'une intervention de base. Les autorités locales ne savent pas si une attaque CBRN est une probabilité ou une menace éloignée, ni comment se préparer à une telle éventualité. Les municipalités doivent établir des liens plus étroits avec certains organismes fédéraux comme le BPIEPC afin d'obtenir de l'information et de financer les secteurs prioritaires. « Nous trouvons contraignant d'avoir à nous adresser d'abord à la province ... Les municipalités sont les premières autorités gouvernementales à intervenir ... et nous sommes incapables de communiquer directement avec les organismes fédéraux qui assurent le financement et communiquent de l'information » [85].

Répondre aux besoins des premiers intervenants

À Edmonton, Dave Hill, président du Partenariat sur la protection civile dans la région de la capitale, a fait savoir que les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas assez appuyé les efforts des régions et des municipalités en matière de protection civile. Ces efforts ont été déployés surtout par des intervenants de première ligne possédant une bonne expérience des situations de crise. Selon M. Hill, « ni l'un ni l'autre des paliers de gouvernement ne s'est doté d'un processus d'appui à la capacité d'intervention en cas d'urgence à l'échelle régionale, même si, d'après plusieurs

[85] Cal Johnston, *Témoignages*, délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Fascicule 7*, 37e Législature, 2e Sess., (27 janvier 2003).

études, il s'agit là d'un élément important de la préparation d'urgence » [86].

D'autres représentants du Partenariat sur la protection civile dans la région de la capitale ont mentionné que leur organisme n'avait pas obtenu de réponse favorable au sujet de son plan de secours en cas de catastrophe qui prévoit le versement immédiat de 725 000 dollars et le remboursement des dépenses à hauteur de 45 millions de dollars sur une période de 15 ans. Le BPIEPC a répondu qu'il réservait généralement son aide financière aux demandes présentées par le biais des provinces et des territoires. De son côté, le gouvernement de l'Alberta a répondu que le financement de ce projet relevait de la compétence du gouvernement fédéral [87].

Déçu, M. Hill a écrit au Premier ministre Chrétien pour lui expliquer que l'initiative de son groupe nécessitait un solide appui législatif et financier afin d'être en mesure de faire face aux « importants défis posés par les nouvelles responsabilités en matière de sécurité [qui] ont accaparé les ressources disponibles » [88]. Cela n'a rien donné.

Le Comité reconnaît qu'en vertu de la constitution canadienne, les provinces exercent un contrôle exclusif dans des domaines relevant de leur compétence. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent cependant coordonner leurs actions afin d'encourager les initiatives de ce genre qui s'avèrent fort utiles. Les régions et les municipalités connaissent très bien leurs besoins et lorsqu'elles présentent un projet conforme aux exigences nationales en matière de protection civile, les paliers supérieurs de gouvernement devraient réagir dans le sens du présent rapport, c'est-à-dire *intervenir.*

Le Comité appuie l'engagement du Premier ministre Martin visant à augmenter les fonds destinés aux municipalités par le biais d'une taxe sur l'essence ou d'un autre mécanisme similaire. Cela ne signifie toutefois pas que la totalité ou la majeure partie des recettes

---

[86] Dave Hill, *Témoignages*, délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Fascicule 9*, 37e Législature, 2e Sess., (28 janvier 2003).

[87] Partenariat sur la protection civile de la région de la capitale, *Note d'information* à l'intention du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense pour les audiences tenues à Edmonton (28 janvier 2003).

[88] Dave Hill, *Lettre au Premier ministre Chrétien* (16 octobre 2002) : 2. Copie reçue par le Comité en février 2003.

générées par cette taxe devront être consacrées aux mesures d'urgence, mais ce mécanisme peut être efficace dans certaines situations.

Réformer le Programme conjoint de protection civile (PCPC)

Dans leur témoignage, plusieurs premiers intervenants ont déploré la lourdeur des mécanismes prévus au PCPC – notamment du mécanisme de financement du BPIEPC – et l'insuffisance des fonds disponibles.

Certains se sont également plaints que les grandes municipalités soient forcées de porter secours aux petites villes lorsqu'une urgence survient. Le chef du service des incendies d'Edmonton, Randy Wolsey, a informé le Comité que la ville d'Edmonton et d'autres grandes villes albertaines ont dû assumer le coût des interventions d'urgence dans des petites villes qui n'ont pas les moyens de se préparer comme elles le devraient [89]. Selon lui, les ordres supérieurs de gouvernement doivent prêter main-forte dans ces situations. « Nous estimons, a-t-il ajouté, que le gouvernement fédéral doit assumer une partie de la responsabilité, étant donné que nos interventions concernent parfois des problèmes de compétence fédéral – comme le terrorisme [90].

De l'avis de M. Wolsey, les mécanismes d'aide du gouvernement fédéral manquent de transparence et de convivialité. Il a dit qu'Edmonton avait besoin de l'aide fédérale pour assurer la formation et se procurer de l'équipement. « Il nous a été très difficile de trouver le moyen d'avoir accès au financement, a-t-il dit. On nous dit que les fonds existent mais nous ne savons pas quel chemin emprunter ou quel processus suivre pour y avoir accès [91].

Le Comité comprend les inquiétudes du chef Wolsey. Il croit que les grandes agglomérations ont la responsabilité de venir en aide à leurs

[89] Les autres villes albertaines qui se mobiliseraient pour venir en aide aux petites agglomérations sont Fort McMurray, Grande Prairie, Red Deer, Calgary, Lethbridge et Medicine Hat.
[90] Wolsey, *Témoignages* (28 janvier 2003).
[91] Wolsey, *Témoignages* (28 janvier 2003).

voisines plus petites, à condition d'obtenir les fonds nécessaires pour s'acquitter de ce rôle.

De plus, le Comité approuve le modèle de partage des coûts engendrés par une catastrophe selon les dispositions de la *Loi sur la protection civile* (en vigueur depuis 1998). Conformément à cette loi, l'aide financière en cas de catastrophe est répartie de la manière suivante :

Dépenses par habitant de la province	Part fédérale	Part provinciale
0 à 1 $	0 %	100 %
1 à 3 $	50 %	50 %
3 à 5 $	75 %	25 %
5 $ et plus	90 %	10 %

Source : Conseil du Trésor. Cité dans le rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales intitulé *Rapport du Comité sur l'examen de la protection civile au Canada* (juin 2000).

Le Comité croit que cette formule permet de bien répartir le financement de l'aide en cas d'urgence, mais qu'il y aurait lieu d'élaborer une formule différente pour la protection civile.

Le Comité croit que pour la protection civile, il serait plus approprié d'établir un modèle prévoyant une contribution égale de tous les ordres de gouvernement. Les trois ordres devraient assumer le tiers des coûts associés à la protection civile.

Le Comité reconnaît néanmoins que certains coûts sont du domaine fédéral exclusif, soit les frais liés aux dépenses en immobilisations et aux activités de coordination, notamment des activités du BPIEPC; ces frais doivent être payés par l'ensemble des contribuables.

Le Comité recommande :

19) de verser aux grandes agglomérations des fonds proportionnels afin de les indemniser pour l'aide qu'elles fournissent aux villes de la région.

Faciliter l'accès aux ressources et à la formation

À Windsor (Ontario), le chef du service des incendies, Dave Fields, a dit qu'il était nécessaire de mettre en place une stratégie nationale en matière de protection civile. Les fonds fédéraux destinés à la formation et à l'achat d'équipement arrivent trop lentement [92].

Dans le témoignage qu'il a livré à Ottawa,Glen Tait, ancien chef du service des incendies de Saint-Jean maintenant à la retraite, a indiqué que les municipalités ont l'impression que la protection civile est un dossier secondaire pour les ordres supérieurs de gouvernement. Il a précisé que sa ville était bien préparée – elle a dressé un plan d'opérations et s'est dotée d'un centre des opérations et d'une installation de secours – mais le financement demeure un problème. Le gouvernement fédéral doit « reconnaître le fardeau financier qui pèse sur de nombreuses municipalités et s'engager à accroître le financement d'un programme municipal d'infrastructure à long terme, ce qui réduira leur fardeau financier et leur permettra de dégager des fonds pour les services essentiels de protection ». Ottawa doit « fournir directement aux municipalités les fonds requis pour la mise en place de programmes et de mesures d'intervention d'urgence, notamment pour l'achat ou le remplacement d'équipement, la formation et l'élaboration de programmes » [93].

M. Blackmore, directeur du Centre des opérations de Saint-Jean, a dit que son centre était très satisfait des fonds obtenus dans le cadre du PCPC. Selon lui, les liens entre le gouvernement fédéral et les municipalités doivent être resserrés. Il a précisé que l'entente informelle prévoyant le versement d'une aide provinciale et fédérale à Saint-Jean en cas d'urgence ne suffit pas. Elle doit être officialisée. Il a demandé l'établissement d'un lien officiel direct . . . pour discuter des problèmes de compétences fédérales ou de sécurité publique susceptibles de présenter une menace potentielle pour la population [94]. Le terrorisme, a-t-il ajouté, est un bon exemple.

---

[92] Purves, *Notes sur la visite ... à Windsor* (27 février 2003).
[93] Tait, *Témoignages* (31 mars 2003).
[94] Blackmore, *Témoignages* (31 mars 2003).

Les urgences nationales: Le Canada, fragile en première ligne

Rudy Fries, coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence pour London et le comté de Middlesex, a décrit les initiatives de l'Ontario en matière de protection civile ainsi que les défis que doit relever sa municipalité. Il s'attendait à ce que l'adoption par l'Ontario du projet de loi 148, la *Loi sur l'état de préparation aux mesures d'urgence* (novembre 2002) et la présentation subséquente du Cadre des programmes communautaires de gestion des urgences permettraient aux municipalités de mieux se préparer. Sa ville ne possède pourtant pas d'équipement spécial pour faire face à une attaque chimique, biologique, radiologique et nucléaire et les « contacts avec le gouvernement fédéral en matière de protection civile sont limités. Le financement et la formation sont des questions qui pourraient faire l'objet de discussion » [95].

[95] Rudy Fries, *Témoignages*, délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Fascicule 13*, 37e Législature, 2e Sess. (31 mars 2003).

Recommandations

Le Comité recommande que :

18) le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile demande au Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) de restructurer le système afin de s'assurer que les préoccupations et les problèmes des municipalités sont pleinement pris en compte dans les structures et la planification des mesures d'urgence;

a) le ministre s'assure que de nouveaux protocoles efficaces de partage de données et des ententes d'aide mutuelle soient mis en place entre les paliers fédéral, provincial, territorial et municipal de gouvernement;

b) le BPIEPC, en coopération avec les services municipaux d'intervention d'urgence, d'autres paliers de gouvernement et les ministères fédéraux concernés, élabore des procédures fondées sur des « pratiques exemplaires » pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

c) le BPIEPC, en coopération avec les services municipaux d'intervention d'urgence et les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore des « pratiques exemplaires » pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

d) le BPIEPC encourage et finance la mise en place d'un système d'examen par les pairs parmi les gestionnaires des situations d'urgence et les premiers intervenants de l'ensemble du pays afin de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques et de favoriser leur interopérabilité;

e) le BPIEPC encourage et finance la mise en place d'un système d'examen par les pairs parmi les gestionnaires des situations d'urgence et les premiers intervenants afin de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques et de favoriser leur interopérabilité;

f) le ministre s'assure que tous les accords prévoyant le versement de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux fassent état du pourcentage des fonds destinés aux premiers intervenants municipaux;

g) le BPIEPC soit chargé d'établir et de publier les rapports suivants :

i) dans les soixante (60) jours de la situation d'urgence nationale, un rapport préliminaire public suivi, moins d'un an après la situation d'urgence, d'un rapport public officiel faisant état des leçons apprises et des diverses interventions effectuées et

ii) un rapport annuel de ses activités au Parlement. Ce rapport doit mettre l'accent sur les mesures prises par le Bureau pour améliorer la capacité d'intervention du Canada dans les situations d'urgence et faire état des écarts perçus entre les ressources et les capacités des premiers intervenants.

19) de verser aux grandes agglomérations des fonds proportionnels afin de les indemniser pour l'aide qu'elles fournissent aux villes de la région.

CHAPITRE 6 :
Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence

I. Méthodologie

À l'instar de tous les comités, nous sommes limités par le temps et l'argent. Il nous est impossible de nous rendre dans toutes les municipalités, comme nous souhaiterions le faire, ou de convoquer tous les témoins susceptibles de nous aider. Pour toucher le plus de participants possible, le Comité a fait parvenir un questionnaire à une centaine de municipalités canadiennes[96]. Ce questionnaire n'est pas parfait, mais il permet une vaste participation, ce qui aurait été impossible autrement. Comme la plainte la plus souvent formulée est que les gouvernements fédéral et provinciaux ne sont pas à l'écoute des intervenants de première ligne, nous avons voulu leur prêter une oreille attentive.

Le Comité a fait parvenir son questionnaire aux premiers intervenants parce qu'il a eu l'impression, au cours des audiences, que les fonctionnaires fédéraux et les premiers intervenants avaient des versions différentes. Il lui a donc semblé pertinent d'obtenir des témoignages écrits d'une vaste gamme d'intervenants de première ligne.

Le Comité a fait parvenir son questionnaire aux fonctionnaires municipaux responsables des mesures d'urgence de toutes les municipalités de plus de 20 000 habitants. Au moment de la publication du présent rapport, il avait reçu 86 réponses. Ces dernières ont été réparties en quatre catégories selon la population :

[96] La version révisée de deux questions a été envoyée par la suite.

Catégorie	Type de municipalités	Nombre de réponses
A	« très petites » municipalités de 20 000 à 49 999 habitants	32
B	« petites » municipalités de 50 000 à 99 999 habitants	23
C	Municipalités moyennes de 100 000 à 499 999 habitants	23
D	« grandes » municipalités de plus de 500 000 habitants	8

Cette enquête n'est pas scientifique, elle se compare davantage à un voyage d'observation ou à une audience. Chaque répondant a été invité à formuler ses réponses et ses commentaires sur cinq grands thèmes :

- la nature de la municipalité,
- les menaces perçues,
- les actifs (équipement, formation, personnel et autres ressources) à sa disposition pour se protéger contre ces menaces,
- les mesures prises par la municipalités pour se protéger et
- le soutien ou l'absence de soutien de la part des gouvernements fédéral et provincial

Lorsqu'un répondant a omis de répondre à une question ou que sa réponse est floue et non pertinente, la réponse est alors jugée « non concluante » et classée comme telle.

L'exercice s'est avéré très efficace. Il a permis au Comité d'atteindre son objectif consistant à détecter certaines tendances et anomalies quant à l'état de préparation des municipalités canadiennes en cas de catastrophe.

II. Faits saillants

Les réponses ont permis de définir plusieurs tendances générales qui, pour la plupart, ne nous ont pas surpris :

- Les grandes villes sont généralement mieux préparées.
- Le Programme conjoint de protection civile (PCPC) est jugé utile, mais de nombreux répondants pensent qu'il y aurait lieu de l'améliorer.
- La plupart des répondants ne connaissaient pas le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) ou étaient insatisfaits de ses services.
- Quelques répondant savaient où se trouvaient les caches de provisions de Santé Canada en cas d'urgence ou en connaissaient le contenu et ceux qui ne connaissaient pas leur existence ne savaient souvent pas comment y accéder.

Le Comité a décelé les anomalies ou problèmes suivants :

- Bien que la sécurité nucléaire relève de la Commission canadienne de sécurité nucléaire du gouvernement fédéral, les trois répondants situés à proximité d'une centrale nucléaire (Clarington, Fredericton et Oshawa) n'ont mentionné aucun de plan d'intervention en cas de catastrophe liée à la centrale.
- Certains répondants ont fourni des réponses peu détaillées ou ont semblé démontrer (et parfois admis) un manque d'expertise ou de préparation (Sorel, Penticton, Milton et Clarington).
- Quelques répondants seulement ont dit craindre un attentat terroriste (le répondant d'Orillia a fait observer que sa ville pourrait être une cible parce qu'elle abrite le quartier général du service de police de l'Ontario) et deux répondants de grandes villes (Ottawa et Toronto) ont dit que le risque d'être la cible d'actes terroristes était plus élevé que la normale.

III. Analyse des résultats

A.État de préparation en cas de catastrophe

i. Qui fait le travail?

La tendance la plus manifeste qui ressort des résultats de l'enquête est que les grandes municipalités sont généralement mieux préparées que les petites à faire face à une situation d'urgence.

Les huit grandes municipalités qui ont répondu à notre questionnaire ont embauché un fonctionnaire chargé exclusivement de la coordination ou de la direction des interventions d'urgence. C'est également le cas de 68,2 % des municipalités de taille moyenne et de 65,2 % des petites municipalités qui ont répondu à cette question; par contre, seulement 40,6 % des répondants de très petites municipalités ont un fonctionnaire dont la principale responsabilité est de coordonner ou diriger les mesures d'urgence dans leur région [97].

[97] Ces données signifient que les huit grandes municipalités, 14 des 22 municipalités de taille moyenne (à l'exception d'une qui n'a pas répondu), 15 des 23 petites municipalités et 13 des 32 très petites municipalités ont dit qu'elles avaient un fonctionnaire chargé exclusivement de coordonner les interventions d'urgence.

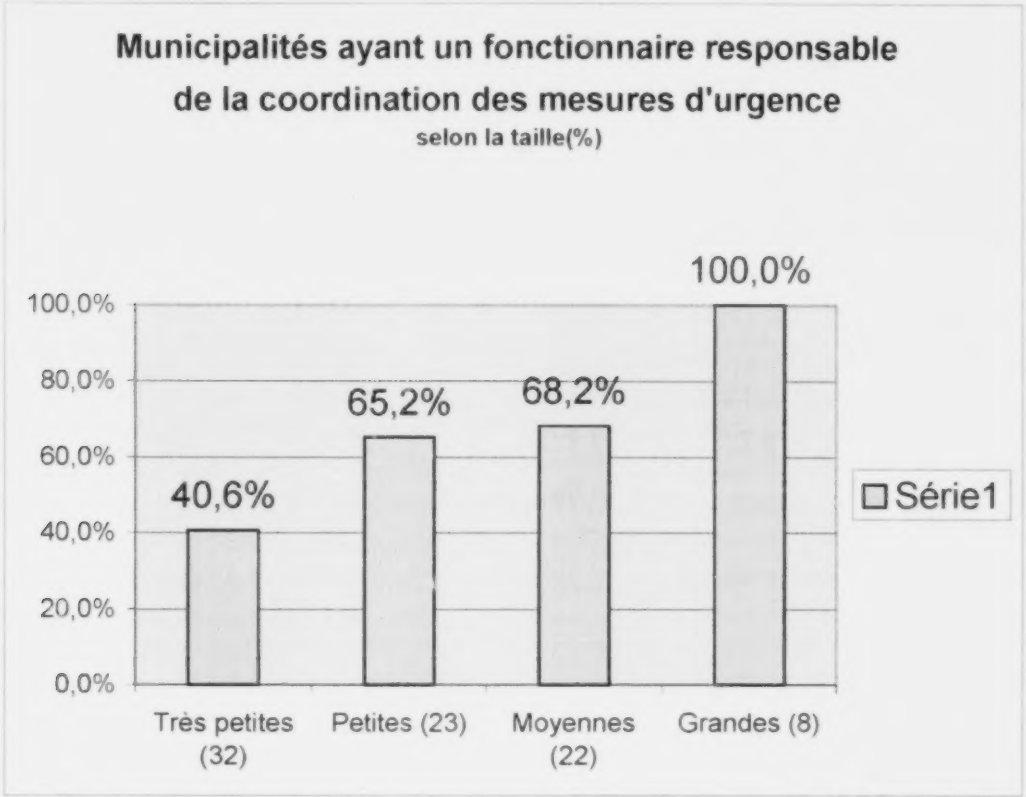

Dans certaines petites municipalités, le même fonctionnaire porte les titres de chef du service des incendies et de coordonnateur ou directeur des mesures d'urgence (très petites: 34,4 %, petites : 26,1 % et moyennes : 22,7 %) [98].

Ce sont les chefs du service des incendies qui cumulent les fonctions de coordonnateur les mesures d'urgence (certains possèdent également une formation et une expérience dans ce domaine). De rares répondants ont précisé être uniquement chef du service des incendies et un seul répondant (Milton, en Ontario) s'est présenté

[98] Ces données signifient que 5 des 22 municipalités de taille moyenne (à l'exception d'une qui n'a pas répondu), 6 des 23 petites municipalités et 11 des 32 très petites municipalités ont dit que le responsable des mesures d'urgence était également chef du service des incendies.

comme un fonctionnaire municipal sans expérience dans le domaine de la planification et de la coordination des mesures d'urgence.

ii. Qu'est-ce qu'une urgence?

Nous avons également demandé aux répondants d'indiquer si les exemples suivants seraient considérés comme une urgence capitale dans leur ville. Les réponses sont indiquées dans le tableau ci-dessous [99].

Pourcentage des répondants qui considèrent le problème comme une urgence capitale
Selon la taille de la municipalité [100]

Situation d'urgence	Très petites	Petites	Moyennes	Grandes	Total
Déversement de produit chimique provenant d'un wagon-citerne	78,6 %	70,6 %	65,0 %	85,7 %	73,6 %
Contamination infectant 25 personnes par jour pendant 7 jours	75,0 %	64,7 %	45,0 %	57,1 %	62,5 %
Contamination infectant 100 personnes par jour pendant 7 jours	78,6 %	76,5 %	60,0 %	57,1 %	70,8 %
Inondation forçant l'évacuation de 100 personnes	67,9 %	58,8 %	50,0 %	71,4 %	61,1 %
Inondation forçant l'évacuation de 1 000 personnes	78,6 %	82,4 %	70,0 %	85,7 %	77,8 %
Inondation forçant l'évacuation de 10 000 personnes	78,6 %	88,2 %	80,0 %	85,7 %	81,9 %
Incendie ou tremblement de terre violent	71,4 %	70,6 %	80,0 %	71,4 %	73,6 %

iii. Perception de la vulnérabilité

Nous avons ensuite demandé aux répondants d'indiquer si leur ville était particulièrement vulnérable aux catastrophes potentielles susceptibles d'être causées par des particularités de leur environnement : installations industrielles d'envergure (manufactures et pipelines), transports (routes ou voies ferrées importantes), aéroport, port (sur une rivière, un lac ou l'océan) et frontière internationale.

[99] Ces catégories ne sont pas exhaustives et les répondants pouvaient donner plusieurs réponses, ce qui explique que le chiffre total est supérieur aux nombre de réponses reçues par le Comité.
[100] Les données figurant dans ce tableau excluent une grande municipalité, 3 municipalités moyennes, 6 petites municipalités et 4 très petites municipalités qui n'ont pas répondu à la question.

La majorité des répondants ont fait état de vulnérabilités engendrées par des installations industrielles (67,4 %), un aéroport (67,4 %) et des installations de transport (60,5 %). Dans une proportion de 37,2 %, des répondants ont fait état de vulnérabilités liées à leur proximité d'un port et 11,6 %, à la proximité d'une frontière internationale [101].

Il n'est pas surprenant de constater que la plupart des répondants des grandes villes ont signalé des vulnérabilités dans chacune des catégories.

iv. Degré de préparation

En ce qui concerne le degré de préparation des villes à faire face à une situation d'urgence, les résultats de l'enquête indiquent que les répondants des grandes villes ont davantage confiance en leur capacité d'intervention que leurs homologues des petites villes en cas d'urgence capitale [102].

Plus les villes sont petites, plus la confiance des répondants diminue. 64,7 % des répondants de petites municipalités et 65 % de ceux de municipalité moyennes ont indiqué qu'ils étaient à peu près prêts à faire face à une urgence capitale, comparativement à seulement 28,6 % des répondants de très petites agglomérations; par ailleurs, 35,7 % des répondants ont indiqué qu'ils seraient prêts à faire face à une urgence mineure et 35,7 %, qu'ils seraient à peu près prêts [103].

---

[101] Ces données signifient que 32 des 86 répondants croient avoir une vulnérabilité liée à la présence d'un port et que 10 des 86 répondants croient avoir une vulnérabilité liée à la frontière.

[102] Il est à signaler que nous avons posé une question libre aux répondants sans leur proposer aucune échelle de degrés de préparation. Les résultats présentés ici découlent donc de l'analyse des réponses à une question libre. Les grandes villes considérées comme étant prêtes à faire face à une urgence grave ont démontré une confiance manifeste dans leur capacité d'intervention, quelle que soit l'urgence. Quant aux villes considérées comme étant à peu près prêtes, elles ont indiqué leur capacité à affronter certains types ou la plupart des situations d'urgence capitale, mais seulement durant une période limitée. Lorsqu'une municipalité se dit prête à affronter une situation d'urgence mineure, cela signifie qu'elle a la capacité de composer avec des problèmes courants comme un incendie, une évacuation de petite envergure et d'autres situations qui ne déclenchent pas l'état d'urgence à la grandeur de la ville. Lorsqu'une municipalité est à peu près prête à faire face à une urgence mineure, cela signifie qu'elle est potentiellement incapable d'intervenir efficacement face à ce qui est généralement considéré comme un problème de routine.

[103] Le nombre de non-réponses à cette question, par catégorie, est le suivant : très petites, 4; petites, 6; moyennes 3; grandes, 0.

Enfin, il est à remarquer que quelques petites et très petites villes dépendent grandement de l'aide de bénévoles et d'organisations bénévoles des villes voisines en cas de catastrophe. Voici, par exemple, ce qu'a répondu le répondant d'Orillia, en Ontario :

> *Pour tout incident plus grave que l'incendie d'une résidence familiale, nous demandons habituellement l'aide des pompiers des villes voisines. Lorsque la situation perdure, nous devons également faire appel aux services des villes voisines. Le problème, c'est que tous ces services sont bénévoles.*

Il a grandement été question de coopération verticale. Les réponses à cette question indiquent toutefois au Comité – ce que confirment les commentaires du répondant d'Orillia – qu'il doit exister une coopération horizontale entre les municipalités et les régions, comme c'est actuellement le cas.

De l'avis du Comité, un des éléments essentiels de la protection civile est la capacité des municipalités à s'entraider.

Perception des municipalités quant à leur degré de préparation aux situations d'urgence, selon leur taille

Degré de préparation	Très petites	Petites	Moyennes	Grandes	Total
Prêtes à affronter une urgence capitale	0,0 %	0,0 %	0,0 %	50,0 %	5,5 %
À peu près prêtes à affronter une urgence capitale	28,6 %	64,7 %	65,0 %	50,0 %	49,3 %
Prêtes à faire face à une urgence mineure	35,7 %	35,3 %	35,0 %	0,0 %	31,5 %
À peu près prêtes à affronter une urgence mineure	35,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	13,7 %

v. Structure de commandement et de communication

Dans son questionnaire, le Comité a demandé aux municipalités si elles étaient satisfaites de leur structure de commandement et de communication. Trois thèmes semblent ressortir des réponses.

Premièrement, les répondants des grandes villes semblent plus satisfaits de leur structure de commandement et de communication que ceux des petites villes. Plus précisément, 75 % des répondants des grandes villes ont indiqué qu'ils étaient satisfaits tandis que seulement 55,4 % des répondants des petites villes, toutes tailles confondues, ont indiqué qu'ils étaient satisfaits et 30,8 %, qu'ils étaient à peu près satisfaits [104].

[104] Ces données indiquent que 6 des 8 grandes municipalités et 36 des 65 municipalités de taille moyenne à très petite (à l'exception de 13 qui n'ont pas répondu) ont répondu qu'elles étaient satisfaites à la question à volets multiples suivante : « Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle par établie? » Vingt municipalités de taille moyenne à très petite sur 65 (à l'exception de 13 qui n'ont pas répondu) ont répondu qu'elles étaient à peu près satisfaites.

En raison de la nature de la question, il a été difficile de classer les réponses. Par exemple, de nombreux répondants n'ont pas précisé s'ils parlaient de la structure régionale ou locale de commandement. Les villes classées comme étant à peu près satisfaites ont exprimé leur satisfaction générale et formulé des plaintes et des suggestions visant l'amélioration de la structure de commandement ou de communication.

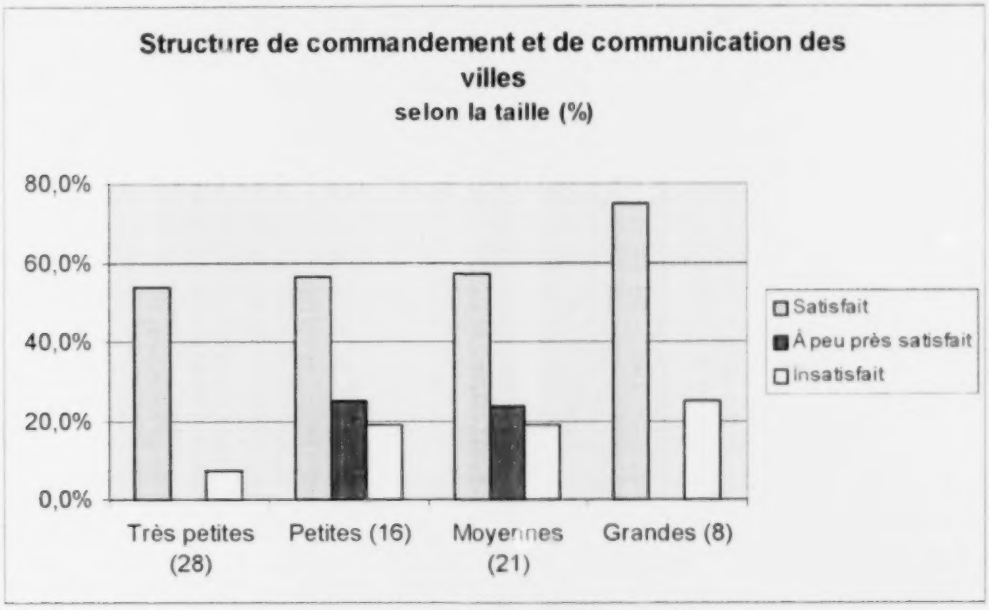

Deuxièmement, la plupart des petites municipalités classées comme étant à peu près satisfaites ont dit qu'elles étaient satisfaites de leur structure de commandement, mais que les communications étaient difficiles.

La plupart des répondants ont donné les raisons suivantes pour expliquer cette difficulté :

a) les différents services (police, incendie, ambulance) sont dotés d'équipement incompatible;

b) leurs mécanismes de communication sont désuets.

Certains répondants ont également dit que c'était parce que leur municipalité n'avait pas les moyens financiers de mettre ses systèmes à jour. Le répondant d'Orillia, en Ontario, décrit ces problèmes dans les termes suivants :

> *Dans toute situation d'urgence, le principal problème est en partie dû aux communications. En cas de catastrophe, le pire problème auquel nous sommes confrontés est l'incapacité du service des incendies à communiquer avec la police ou les*

> *ambulanciers. Leurs systèmes sont beaucoup plus sophistiqués que les nôtres ... Le service de police relève de la province et les ambulances sont dépêchées par les centres provinciaux de répartition. Leur financement est énorme comparativement à celui du service des incendies. Les services des incendies sont financés par les municipalités qui ont un budget limité. Cela a toujours été et continue d'être notre principale source de préoccupation.*

Le répondant de Woodstock, en Ontario, souligne que le problème n'est pas sur le point de se régler :

> *Nos problèmes de communication durent depuis un certain temps. [...] Lorsqu'il est question de financement, le problème est toujours de savoir d'où vont provenir les fonds, surtout quand dans un domaine aussi vaste que les communications.*

Les réponses indiquent toutefois que ce problème n'est pas propre à l'Ontario. Par exemple, Medicine Hat, en Alberta, est aux prises avec un problème similaire. Selon le répondant,

> *La structure régionale de commandement ne pose pas de problème, mais les communications nous posent un défi. En raison de la vaste étendue de la région, on ne peut dépendre des communications radio qui sont inexistantes dans plusieurs parties de la région. Nous devons installer de nouvelles tours de transmission dans la région et numériser nos systèmes radio. Sans ces améliorations, la région continuera de souffrir de son incapacité à communiquer efficacement. Le manque d'argent nous empêche de mettre en place un système efficace de communication.*

Troisièmement, certains répondants ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits de leur structure locale, mais estiment que la structure régionale de commandement pourrait poser un problème.

Par exemple, le répondant d'Owen Sound, en Ontario, se dit préoccupé par la structure régionale de commandement et de communication : « Notre structure locale de commandement fonctionne bien. Les communications pourraient toutefois poser un grave problème parce que les services d'intervention d'urgence utilisent des fréquences différentes. La structure régionale de commandement et de communications deviendrait certainement une source de problème ».

De même, le répondant d'Edmonton, en Alberta, a indiqué son insatisfaction à l'égard de la structure régionale d'intervention d'urgence :

> *La structure régionale d'intervention d'urgence est à toute fin pratique inexistante, à l'exception d'un comité directeur qui s'efforce de rationaliser les mesures d'urgence dans la région avec plus ou moins de succès en raison de l'absence de fonds provenant des paliers municipal, provincial et fédéral.*

vi. Communication avec les citoyens

Nous avons également demandé aux répondants si les responsables des mesures d'urgence de leur municipalité respective étaient capables d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision ou de radio.

Dans l'ensemble, seulement 24,7 % des répondants ont dit avoir la capacité d'interrompre la diffusion des émissions de télévision tandis que 28,6 % ont dit pouvoir interrompre la diffusion des émissions de radio. Par contraste, 75,3 % des répondants ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure d'interrompre la diffusion des émissions de télévision et 71,4 % qu'ils seraient incapables d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions de radio [105].

Nous avons ensuite demandé aux répondants qui ne peuvent interrompre la diffusion des émissions d'expliquer ce qu'ils feraient pour transmettre des messages durant une urgence. La vaste

[105] Ces données indiquent que 19 des 77 municipalités (à l'exception de 9 qui n'ont pas répondu) ont précisé être capables d'interrompre la diffusion des émissions de télévision et 22 des 77 municipalités ont précisé qu'elles étaient capables d'interrompre la diffusion des émissions de radio.

majorité (81 % dans le cas de la télévision et 89,1 % dans celui de la radio) ont répondu qu'ils demanderaient la coopération des diffuseurs [106].

Les autres n'ont pas répondu à cette partie de la question ou ont indiqué qu'ils devraient s'adresser à des instances supérieures (un coordonnateur provincial des mesures d'urgence, par exemple) pour faire diffuser des messages d'urgence à la télévision et à la radio.

Capacité des municipalités d'interrompre d'urgence la diffusion des émissions de télévision et de radio, selon leur taille (%)

	Très petites	Petites	Moyennes	Grandes	Total
Télévision					
Oui	32,0 %	31,8 %	4,5 %	37,5,%	24,7,%
Non	68,0 %	68,2 %	95,5 %	62,5 %	75,3 %
Radio					
Oui	44,0 %	31,8 %	4,5 %	37,5 %	28,6 %
Non	56,0 %	68,2 %	95,5 %	62,5 %	71,4 %

Certains répondants ont dit avoir eu de la difficulté à obtenir la coopération des médias locaux et laissé entendre qu'il leur serait précieux d'avoir l'autorisation légale d'interrompre la diffusion des émissions.

Le répondant de Guelph, en Ontario, a mentionné qu'un câblodiffuseur bien connu refusait de diffuser des messages d'alerte sur la totalité de ses canaux parce qu'il a apparemment conclu des contrats qui lui interdisent « d'ajouter du contenu » à ses émissions. Le répondant a également suggéré que le gouvernement fédéral

[106] Ces données indiquent que 47 des 58 municipalités incapables d'interrompre la diffusion des émissions de télévision (6 n'ont pas répondu) et 49 des 55 municipalités incapables d'interrompre la diffusion des émissions de radio (2 n'ont pas répondu) ont dit qu'elles diffuseraient leurs messages en coopération des diffuseurs.

adopte une loi habilitant les réseaux de câblodiffusion à ajouter du contenu à leurs émissions.

Le Comité appuie la suggestion du répondant et recommande une mesure semblable au chapitre quatre.

D'autres répondants partagent l'avis du répondant de Guelph et souhaitent que le gouvernement les autorise à interrompre la diffusion des émissions. Par exemple, le répondant de Montréal, au Québec, a dit ce qui suit :

> *La ville ne peut interrompre la diffusion d'émissions de télévision ni de radio pour des fins d'alerte et de directives en cas de sinistre majeur. C'est regrettable, car ce serait un outil extraordinaire pour atteindre la population, bien que ce moyen ne soit pas parfait : tout le monde n'est pas branché à son téléviseur ou à sa radio; en cas de panne électrique, ce serait inutile.*

Le Comité a trouvé cette réponse particulièrement révélatrice dans le cas d'urgences imminentes, mais il estime qu'il faut demander l'autorisation des diffuseurs lorsque qu'aucune vie humaine n'est menacée. Il croit également que chaque interruption unilatérale doit être justifiée publiquement ultérieurement.

vii. Qu'en est-il des fournitures requises en cas d'urgence ou de catastrophe?

Nous avons demandé aux répondants s'ils avaient déterminé et entreposé les fournitures dont ils auraient besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir.

Seul un petit pourcentage des répondants, soit 13 %, ont clairement indiqué que leur municipalité avait entreposé des fournitures en quantité suffisante. Et 27,3 % des répondants ont indiqué que leur municipalité n'avait pas entreposé de fournitures [107].

[107] Ces données signifient que 10 des 77 municipalités (à l'exception de 9 qui n'ont pas répondu) ont précisé avoir entreposé une quantité suffisante de fournitures d'urgence et que 21 des 77 municipalités ont clairement indiqué ne pas avoir entreposé de fournitures d'urgence.

En réponse à une autre partie de la même question, 41,6 % des répondants ont indiqué avoir dressé une liste des fournitures disponibles dans le secteur privé et certains ont mentionné avoir conclu des ententes avec des marchands locaux en vue de l'obtention de fournitures [108].

Le manque d'argent et d'espace est la raison la plus souvent mentionnée par les municipalités qui n'ont pas entreposé de provisions ni dressé d'inventaire. En outre, parmi les répondants qui ont stocké une certaine quantité de fournitures (la plupart du temps des articles de literie et des fournitures médicales et, dans certains cas, des cantines mobiles), certains ont indiqué que ces provisions étaient périmés.

B. Soutien fédéral et provincial

i. Caches de fournitures médicales de Santé Canada

Comme on le mentionne au chapitre 2, le Comité s'est grandement intéressé aux 1 600 caches de fournitures médicales de Santé Canada. En raison des inquiétudes soulevées par les écarts entre le témoignage et l'expérience sur le terrain, le Comité a demandé aux répondants s'ils connaissaient l'existence des caches et les modalités d'utilisation.

Bon nombre de répondants (67 %) ignoraient l'existence des caches[109].

D'autres (23 %) ont déclaré être au courant de l'existence des caches, mais ne pas connaître le mode d'emploi, ni l'emplacement et/ou le contenu[110].

---

[108] Ces données signifient que 32 des 77 municipalités (à l'exception de 9 qui n'ont pas répondu) ont dit savoir où trouver des fournitures dans le secteur privé. Ces réponses n'annulent pas les précédentes car elles correspondent à deux questions différentes, l'une sur la localisation de fournitures dans le secteur privé et l'autre, sur l'entreposage de fournitures.

[109] Les données de cette phrase indiquent que 52 des 78 municipalités (à l'exclusion de 8 non-réponses) ignoraient l'existence des caches.

[110] Les données de cette phrase indiquent que 18 des 78 municipalités (à l'exclusion de 8 non-réponses) étaient au courant de l'existence des caches mais ne savaient pas comment y accéder.

Seulement 10 % connaissaient l'existence des caches et les modalités pour y accéder[111].

Certains répondants, comme celui de Cornwall, Ontario, parlent des caches en termes élogieux :

> *Cornwall possède deux caches de Santé Canada (cases enregistrement et requête [registration and inquiry boxes]. Je n'ai pas reçu d'instructions relatives à l'utilisation de ces caches. [...] Pendant la tempête de verglas, nous avons utilisé les caches et nous avons actuellement besoin de fournitures supplémentaires. [...] À mon avis, il faudrait une cache de Santé Canada dans chaque municipalité. Elles nous ont été utiles pendant la tempête de verglas. Des outils de grande valeur.*

Le Comité constate que plusieurs années se sont écoulées depuis la tempête de verglas et craint que les caches n'aient pas été réapprovisionnées.

D'autres qui connaissaient l'existence des caches n'étaient pas certains de leur valeur. Comme l'écrit le répondant de Langley, en Colombie-Britannique :

> *Notre équipe de gestion des situations d'urgence est bien informée de l'emplacement et du contenu des différents types de trousses entreposées dans notre région. Nous savons aussi que la plupart de ces trousses contiennent des fournitures périmées. Lorsque les contenus sont encore intacts, leur valeur est remise en question car il faut une formation spécialisée pour les déballer et les installer, et rares sont les membres du personnel médical qui ont reçu cette formation au cours des huit dernières années.*

Dans une réponse particulièrement inquiétante, faisant référence à un « hôpital mobile », le répondant de Medicine Hat, Alberta, déclare :

---

[111] Les données de cette phrase indiquent que 8 des 78 municipalités (à l'exclusion de 8 non-réponses) connaissaient l'existence des caches et savaient comment y accéder.

Nous avons appris son existence par accident et lorsque nous avons posé des questions sur ses fins, la formation locale, l'entretien de l'équipement, etc, on m'a pratiquement demandé, à titre de directeur des services d'intervention en cas d'urgence, comment je pouvais me procurer une clé et donné l'ordre de la retourner aussitôt que possible. On m'a dit (Santé Canada) que je ne devais pas avoir accès à l'équipement ni m'y intéresser. J'ai appris depuis qu'il avait été déménagé mais je n'ai pas été informé de la disposition finale de l'équipement. Le message de Santé Canada était clair : bas les mains, c'est n'est pas l'affaire de la municipalité et ne vous inquiétez d'aucun des aspects de la cache.

Le Comité est stupéfié par les propos du répondant de Medicine Hat et de manière plus générale par l'écart entre le témoignage du D[r] St. John, livré au Comité le 10 février 2003, et les expériences racontées par les représentants de certaines municipalités qui ont répondu au questionnaire.

Le Comité croit qu'il faut modifier immédiatement la politique de Santé Canada afin que :

1. les municipalités aient leur mot à dire quant au contenu de la cache;

2. soient informées de l'emplacement de la cache et des modalités pour y avoir accès;

3. et soient suffisamment renseignées sur la cache pour pouvoir l'inclure dans leur plan d'urgence.

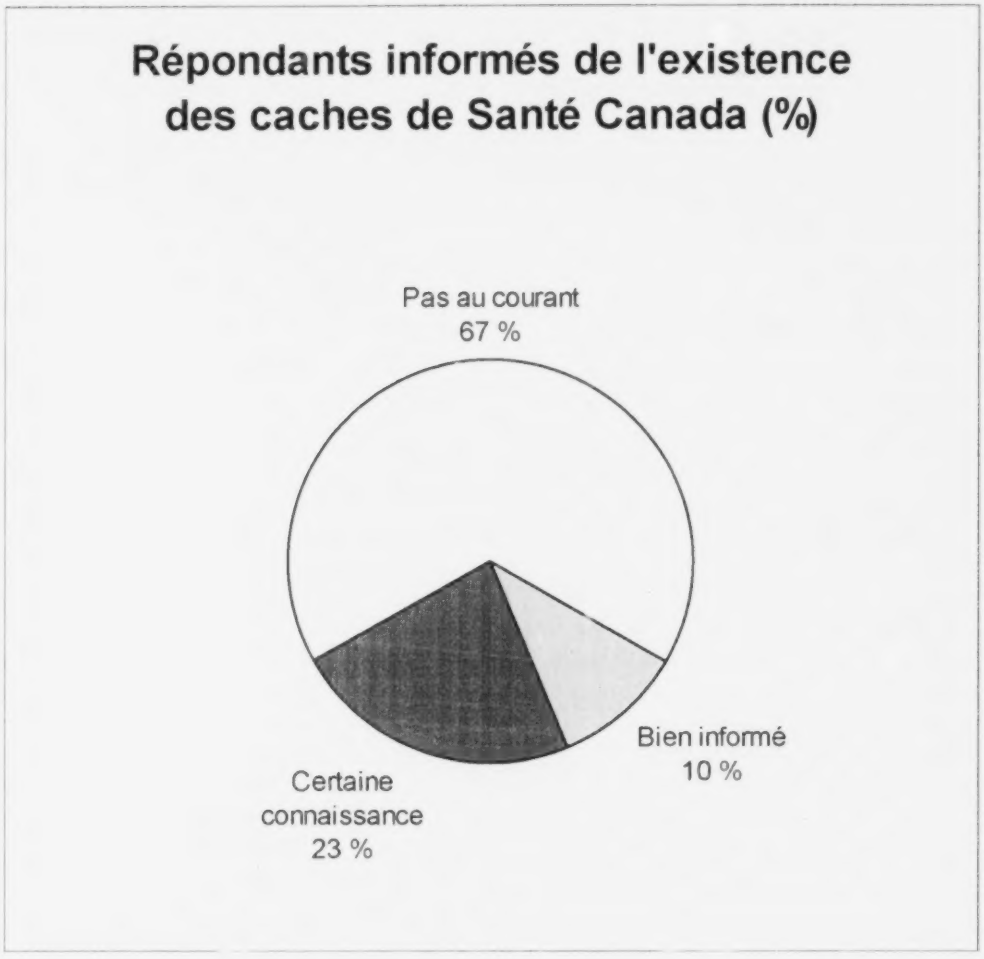

ii. Besoin d'aide en cas d'urgence CBRN éventuelle

Quand on leur a demandé s'ils comptaient sur l'aide fédérale ou provinciale en cas de cyberattaque ou d'urgence chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN), la plupart des répondants des grandes villes ont déclaré qu'ils n'auraient pas besoin d'aide ou peut-être pas.

Ottawa semble être la municipalité la mieux préparée : « Nous avons actuellement à Ottawa une équipe d'intervention qui peut réagir en

cas d'urgence CBRN dans la ville et ailleurs dans la province, en vertu d'un protocole d'entente avec la province de l'Ontario ».

Par contre, plus de 82,4 % des répondants des municipalités très petites, petites et moyennes indiquent qu'ils compteraient sur l'aide fédérale et provinciale en cas d'urgence CBRN et les autres répondants de ce groupe (17,6 %) déclarent qu'ils auraient probablement besoin de cette aide[112].

Constatant que 82,4 % des municipalités indiquent leur dépendance éventuelle de l'aide fédérale et provinciale en cas d'urgence CBRN, le Comité croit que les mesures de soutien constituent une question prioritaire que les autorités fédérales et provinciales doivent résoudre.

Le répondant de Sarnia s'est montré déçu des décisions du gouvernement fédéral concernant l'affectation des unités CBRN :

> *Malheureusement, le gouvernement fédéral a fourni une unité CBRN à Windsor, à Toronto et à Ottawa, mais pourtant Sarnia représente 80 % de l'ensemble produits chimiques en Ontario... Les produits dangereux expédiés aux États-Unis passent par Sarnia et non par Windsor??? Nous sommes aussi le fournisseur de carburant pour la NASA et il nous faudrait néanmoins dépendre du gouvernement fédéral ou provincial pour réagir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire car (nos) équipes d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses (HAZMAT) relèvent du secteur privé et ne sont pas en mesure d'intervenir dans ces situations.*

iii. Soutien provincial

Dans deux questions, on a demandé aux répondants d'indiquer le niveau d'aide que leur municipalité espérait recevoir du gouvernement provincial en cas d'urgence capitale. La première

[112] Les données de ce paragraphe indiquent que 56 des 68 municipalités (à l'exclusion de 10 non-réponses) auraient besoin d'aide et que 12 des 68 municipalités auraient peut-être besoin d'aide en cas d'urgence CBRN.

portait sur les expériences antérieures de négociation avec leur gouvernement provincial. La seconde concernait les attentes futures à l'égard de leur gouvernement provincial. Dans chaque question, les répondants ont été appelés à indiquer le délai d'obtention de l'aide provinciale et qui devait en assumer le coût.

Encore une fois, le facteur le plus significatif est lié à l'importance de la municipalité. Les répondants des grandes municipalités croient davantage à leur autosuffisance que ceux des villes plus petites. Tous les répondants des grandes villes ont indiqué avoir reçu peu ou pas d'aide dans le passé[113]. La moitié des répondants des grandes villes ont dit qu'ils ne se tourneraient pas vers la province pour obtenir de l'aide, 37,5 % ont affirmé vouloir de l'aide et seulement 12,5 % ont manifesté le désir d'obtenir toute l'aide qui serait nécessaire pour intervenir dans les situations d'urgence éventuelles[114].

Par contre, parmi les municipalités très petites, petites et moyennes, 9,4 % des répondants disent attendre un soutien important ou total en cas d'urgence éventuelle, 48,4 % indiquent qu'ils espèrent obtenir l'aide nécessaire pour résoudre la crise et 34,4 % affirment vouloir de l'aide[115].

Dans l'ensemble, la plupart des répondants indiquent qu'ils espèrent que les gouvernements fédéral et provinciaux interviendront seulement lorsque leurs propres ressources seront épuisées. Par exemple, le répondant de Brandon, Manitoba, déclare :
« L'importance de l'aide nécessaire dépend de l'ampleur de la situation. Nous intervenons avec les citoyens jusqu'à ce que nos ressources soient épuisées. Il faudrait obtenir de l'aide quand nous en avons besoin. Pas avant ni après ».

Le Comité reconnaît qu'il s'agit d'un problème complexe et comprend que l'aide provinciale et fédérale est nécessaire mais ne prendra pas

[113] Cette phrase indique que 6 grandes municipalités sur 6 (à l'exclusion de 2 non-réponses) ont répondu avoir reçu peu ou pas d'aide par le passé.
[114] Des 8 grandes municipalités, 4 s'attendent à recevoir peu ou pas d'aide à l'avenir, 3 des 8 veulent de l'aide à l'avenir, 1 des 8 souhaite avoir toute l'aide nécessaire à l'avenir.
[115] Les données de ce paragraphe indiquent que 6 de 64 petites municipalités (à l'exclusion de 14 non-réponses) espèrent avoir un soutien considérable ou total en cas d'urgence, que 31 des 64 s'attendent à recevoir toute l'aide nécessaire pour résoudre la crise et que 22 des 64 municipalités veulent avoir de l'aide.

position et ne dira pas exactement ce qu'elle sera. La catégorie « soutien considérable/total » indique un besoin exprimé que la province prenne en charge l'intervention en cas d'urgence ou fournisse la plupart des ressources nécessaires pour résoudre une crise. La catégorie « toute l'aide nécessaire » indique une capacité d'intervenir en cas d'urgence capitale, mais avec l'espoir que la province fournira une partie considérable des ressources éventuellement nécessaires pour résoudre la crise. La catégorie « de l'aide » indique une capacité perçue de gérer la plupart des crises, mais en se rendant compte qu'il faudrait de l'aide supplémentaire pendant une urgence capitale ou prolongée.

Le répondant de Langley, Colombie-Britannique écrit :

> *La ville et le canton de Langley ne reçoivent pas de fonds (sauf pour les projets spéciaux du PCPC) des autres paliers de gouvernement. Bien que la province finance présentement la formation, les contraintes fiscales actuelles l'amène à envisager des coupures dans la gestion des situations d'urgence en C.-B. alors qu'il faudrait faire davantage, pas moins. Exemple concret : cette année en C.-B., la saison des feux a clairement révélé le sérieux manque de personnel qualifié à l'échelle provinciale et municipale. Après six semaines, le personnel était épuisé et il a fallu embaucher du personnel sans expérience de la gestion des situations d'urgence, afin de poursuivre l'intervention et l'effort de récupération.*

Enfin, certaines petites municipalités ont indiqué dans une attitude presque fataliste qu'elles ne s'attendent pas à recevoir de l'aide en cas d'urgence capitale, car elles ont l'impression qu'elles seront négligées et que les ressources seront dirigées vers les grands centres.

Le répondant de Parksville, Ontario, déclare :

> *Dépendant de l'ampleur et de la nature de l'urgence, nous pourrions nous attendre à une aide considérable de la province. Cependant, si l'urgence touche plusieurs juridictions, nous n'attendons pas de façon réaliste une aide immédiate de la province. Il se peut que l'aide ne soit pas disponible avant des jours selon les priorités des autres régions touchées (un tremblement de terre important, par ex.)*

Le répondant du Alberni Valley Emergency Program, en Colombie-Britannique, fait écho à ces préoccupations en écrivant :

> *Selon l'ampleur de l'urgence capitale, la municipalité d'Alberni Valley pourrait obtenir passablement d'aide du gouvernement provincial. En cas de catastrophe importante touchant l'île de Vancouver et les régions du sud-ouest de la Colombie-Britannique, Alberni Valley ne s'attend pas à recevoir beaucoup d'aide des autorités extérieures. L'arrivée de l'aide dépendrait de la disponibilité.*

À partir de ces déclarations, le Comité signale qu'il serait prudent pour les municipalités de prévoir leurs propres mesures de soutien au moins pour les premières 48 heures d'une situation d'urgence.

iv. Le rôle fédéral

En outre, on a posé des questions liées au rôle du gouvernement fédéral dans la protection civile municipale. La plupart des répondants ont exprimé un manque de sensibilisation ou de satisfaction en ce qui a trait au rôle du gouvernement fédéral en matière de protection civile et d'intervention en cas d'urgence. Bien que certains répondants soient conscients et reconnaissants de l'aide fédérale qu'ils reçoivent, d'autres signalent que leur capacité de se préparer à faire face aux urgences est limitée notamment en raison du manque de soutien du gouvernement fédéral.

a. Programme conjoint de protection civile (PCPC)

Lorsqu'on leur a demandé si le PCPC est utile, les répondants ont exprimé des opinions différentes. Dans l'ensemble, 47,8 % des

répondants trouvent le programme utile et 22,4 % le trouvent passablement utile[116].

Bien que la plupart des répondants des très petites villes trouvent le programme utile, seulement 31,3 % des petites municipalités, 47,1 % des municipalités moyennes et 42,9 % des grandes municipalités croient que le programme est utile[117].

Même ceux dont les réponses sont positives ont fait des suggestions visant à améliorer le programme. Les plaintes types comprennent le financement insuffisant, notamment pour la formation et la diversité accrue de l'équipement, le mode d'application trop compliqué et les délais qui ne concordent pas avec la planification du budget municipal. Parce qu'il est souvent impossible de savoir le montant des fonds qui leur seront attribués, certaines municipalités se plaignent aussi de ne pas pouvoir planifier de façon satisfaisante.

De plus, les villes semblent avoir des impressions différentes du PCPC. Le répondant d'Edmonton dit : « les fonds du PCPC sont trop limités pour être utiles à une ville de l'importance d'Edmonton ». Et le répondant de Calgary ajoute que les fonds du PCPC, quoique utiles, sont limités. L'équipement, en lui-même, ne constitue pas une mesure d'urgence pour les citoyens. La formation et la sensibilisation sont des composantes importantes des programmes de protection civile.

Le répondant de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, laisse entendre que « l'établissement d'un système d'application en ligne avec une liste d'équipements ou de fournisseurs pré-approuvés pourrait aider à accélérer le processus ».

---

[116] Les données de ce paragraphe indiquent que 32 des 67 municipalités (à l'exclusion de 19 non-réponses) trouvent le principal programme de financement fédéral (PCPC) utile à la préparation de leur municipalité aux situations d'urgence et que 15 des 67 municipalités (à l'exclusion de 19 non-réponses) trouvent le PCPC plutôt utile.

[117] Les données de cette phrase montrent que 16 des 27 très petites municipalités (à l'exclusion de 5 non-réponses), 5 des 16 petites municipalités (à l'exclusion de 8 non-réponses), 8 des 17 moyennes municipalités (à l'exclusion de 6 non-réponses) et 3 des 7 grandes municipalités (à l'exclusion de 1 non-réponse) trouvent le principal programme de financement fédéral (PCPCP) utile à la préparation de leur municipalité aux situations d'urgence.

Le répondant de Stratford, Ontario, trouve le PCPC utile mais laisse entendre qu'il pourrait l'être davantage :

> *Les fonds du PCPC sont sans doute utiles. Pour les employés provinciaux, le meilleur moyen d'organiser la protection civile est de se rendre dans chaque municipalité et d'y rester jusqu'à ce qu'un niveau acceptable de préparation aux situations d'urgence soit atteint, plutôt que d'aller dire vous avez besoin de ceci ou de cela…Ces employés sont supposés être des spécialistes des questions d'urgence, par conséquent, confiez-leur la responsabilité de la mise en oeuvre effective.*

Trouvant par exemple, qu'il y a place à l'amélioration dans la manière dont le PCPC fonctionne et disperse les fonds, le répondant de Moose Jaw, Saskatchewan, déclare :

> *À ma connaissance, nous avons eu accès à des fonds à deux reprises. Cependant, le processus d'accès à ce financement exige beaucoup de travail. La simplification de ce processus aiderait énormément. De plus, il faudrait mieux répartir les fonds des programmes spéciaux, tels que le programme fédéral visant les agents CBRN, distribués dans cette province. Les fonds sont allés uniquement à Saskatoon et à Regina – nous n'avons pas été consultés ou joints à propos de ce financement et nous n'avons rien reçu.*

b. Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

On a posé aux répondants deux questions sur le leadership et la coordination par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) et leur confiance en sa capacité de diriger une intervention nationale dans une situation d'urgence.

Le Comité est surpris par le nombre de répondants qui ont manifesté un manque de connaissance et/ou de satisfaction à l'égard du rôle

assumé par le BPIEPC dans la protection civile. En réponse à la question 5.6, 45,1 % des répondants déclarent qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés sur l'organisme pour faire des commentaires[118]. De nombreux répondants n'étaient pas au courant du rôle ou des actions de l'organisme et déclarent qu'ils ne savent pas comment répondre ou n'ont pas de commentaire.

Dans l'ensemble, les répondants à cette question signalent un faible niveau de satisfaction à l'égard du leadership et de la coordination du BPIEPC. Quelque 38 % des répondants ne sont pas satisfaits du leadership et de la coordination offerts par cet organisme. Seulement 9,9 % des répondants indiquent qu'ils sont satisfaits des services du BPIEPC[119].

Il est à remarquer que 62,5 % des répondants des grandes municipalités indiquent qu'ils ne sont pas satisfaits du BPIEPC. Parmi les très petites municipalités, seulement 34,6 % des répondants déclare connaître le BPIEPC et seulement 7,7 % sont satisfaits de ses services de leadership et de coordination[120].

Le répondant de Langley, Colombie-Britannique, n'y est pas allé par quatre chemins, en écrivant :

> *Nous ne sommes pas satisfaits du BPIEPC en ce qui concerne le leadership et de la coordination à l'échelle nationale. Il suffit seulement de regarder les deux catastrophes nationales importantes cette année, le SRAS et [la] crise de l'ESB, pour constater l'absence évidente de leadership du BPIEPC ou de Santé Canada. Encore une fois, cela indique l'absence d'attitude profondément ancrée à tous les niveaux en ce qui concerne la gestion soutenue des situations d'urgence.*

---

[118] Les données de cette phrase indiquent que 32 des 71 municipalités (à l'exclusion de 15 non-réponses) ont répondu, à la question 5.6, ne pas être connaître suffisamment le BPIEPC pour faire des commentaires

[119] Les données de cette phrase révèlent que 27 des 71 municipalités (à l'exclusion de 15 non-réponses) ne sont pas satisfaites du BPIEPC, et que 7 des 71 sont satisfaites.

[120] Les données de ce paragraphe et celles du graphique ci-dessous indiquent que 5 des 8 grandes municipalités ne sont pas satisfaites du BPIEPC, que 9 des 26 très petites municipalités (à l'exclusion de 6 non-réponses) ont une certaine connaissance du BPIEPC et que 2 des 26 tres petites municipalités sont satisfaites du leadership et de la coordination offerts par le BPIEPC.

En juillet 2001, James Harlick, sous-ministre adjoint responsable du BPIEPC, a défini à l'intention du Comité les responsabilités du BPIEPC pour inclure la « sensibilisation des partenaires éventuels des provinces et des territoires ainsi que du secteur privé ». Étant donné ces responsabilités, le Comité trouve que les réponses reçues sont révélatrices et croit qu'elles reflètent une perception négative du BPIEPC sur des points fondamentaux.

Les résultats de l'enquête indiquent au Comité que près de la moitié des répondants ne savent pas ce qu'est le BPIEPC et, parmi ceux qui le savent, plus de la moitié n'en parlent pas en termes favorables.

Satisfaction globale face aux efforts de leadership et de coordination du BPIEPC (%)

Comme on pouvait s'y attendre, on a obtenu des résultats semblables lorsqu'on a demandé aux répondants : « Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Quelque 29 % des répondants affirment qu'ils ne le croient pas et 55 % déclarent ne pas connaître la réponse à cette question. Seulement

13 % des répondants croient que le BPIEPC peut intervenir en cas de désastre ou d'urgence capitale[121].

Le Comité rappelle la déclaration que le premier ministre Chrétien a faite lorsqu'il a ordonné la création du BPIEPC, il y a deux ans à peine : « Il est indispensable de protéger l'infrastructure essentielle du Canada contre les risques de panne ou de dérangement pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens ». Le Comité constate aussi avec inquiétude le manque de confiance exprimé par les municipalités à l'égard du principal organisme voué à cette protection.

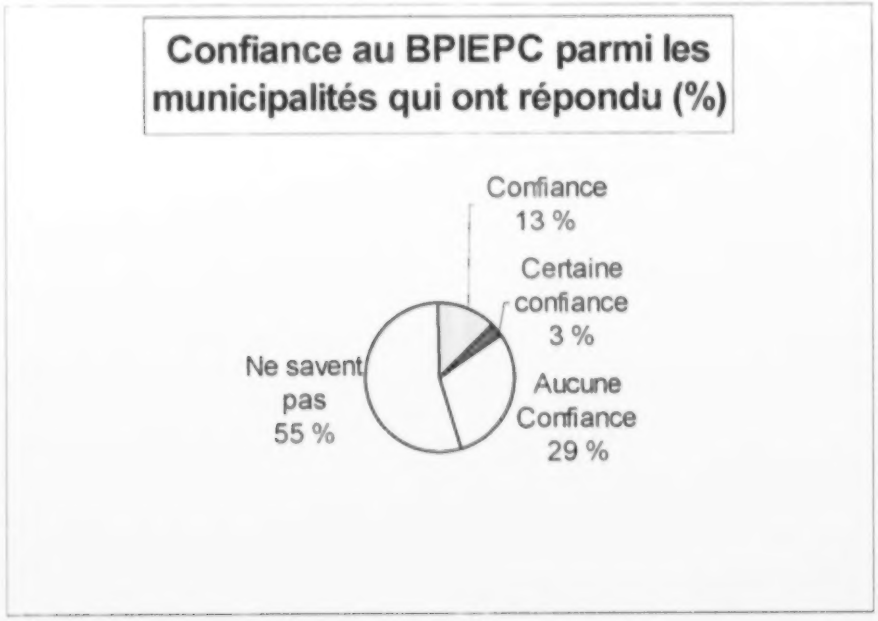

[121] Les données de ce paragraphe indiquent que parmi 69 municipalités (à l'exclusion de 17 non-réponses), 20 n'ont pas confiance, 38 répondent qu'elles ne peuvent pas savoir et 9 disent qu'elles ont confiance en la capacité du BPIEPC de coordonner une urgence nationale.

C. Évaluer l'efficacité

Lorsqu'on leur demande quelle serait à leur avis une intervention efficace, tous les répondants des grandes municipalités indiquent « résoudre la crise ». Une fois de plus, il existe une différence remarquable dans les réponses selon l'importance de la municipalité.

Les petites municipalités ont moins d'attentes relatives à leur capacité de résoudre une crise. Seulement 29,2 % des très petites municipalités déclarent que la résolution de la crise constituerait une intervention efficace, tandis que 20,8 % des répondants tenterait de résoudre ou contenir la crise, 33,3 % ont répondu seulement la contenir et un autre 16,7 % indiquent qu'ils tenteraient une première intervention[122].

Les résultats pour les petites et moyennes municipalités sont présentés dans les graphiques suivants.

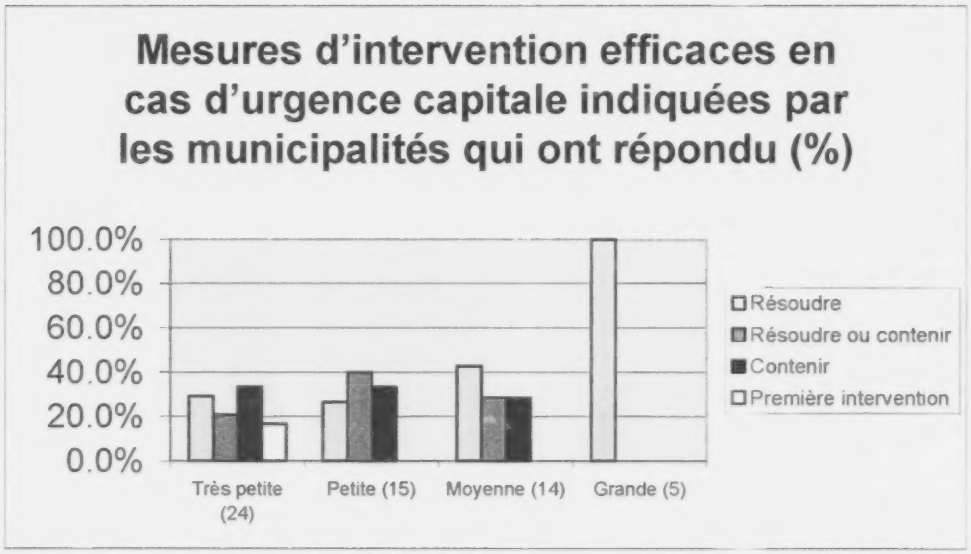

[122] Les données de ce paragraphe indiquent que 7 municipalités sur 28 (à l'exclusion de 8 non-réponses) tenteraient de résoudre la crise, 5 sur 28 chercheraient à la résoudre ou à la contenir, 8 sur 28 tenteraient de la contenir et 4 sur 28 tenteraient une première intervention.

Le Comité constate la différence dans les attentes et croit que les provinces et le gouvernement fédéral doivent trouver un moyen de hausser les attentes des municipalités petites et moyennes au niveau de celles des grandes municipalités. Fondamentalement, tous ont besoin de comprendre, qu'en cas de besoin, ils peuvent joindre quelqu'un d'autre pour obtenir de l'aide.

D. Détermination du besoin d'améliorer la coordination nationale

À la question portant sur leur désir de liens plus étroits avec les gouvernements provincial et fédéral, la plupart des répondants indiquent leur volonté de resserrer ces liens. Quelque 80,6 % des répondants souhaitent établir des liens plus étroits avec le gouvernement fédéral et seulement 19,4 % indiquent qu'ils ne le désirent pas[123].

Souvent, ceux qui ne souhaitent pas de liens plus étroits mentionnent également qu'ils ont des relations satisfaisantes avec leur province et que leurs liens avec le gouvernement fédéral sont bien établis par l'entremise de leur gouvernement provincial.

Cependant, ceux qui désirent resserrer les liens se plaignent des relations actuelles entre les trois paliers de gouvernement et souhaitent avoir un accès plus direct au gouvernement fédéral. Un répondant explique que le fait de dépendre des ententes fédérales-provinciales-municipales traditionnelles pour planifier les mesures d'urgence et intervenir en cas de crises nuit à l'élaboration d'une approche nationale de la gestion des situations d'urgence.

De plus, 65,2 % des répondants indiquent qu'ils souhaitent des liens plus étroits avec leur gouvernement provincial, tandis que 34,8 % déclarent qu'ils ne le souhaitent pas. Ces derniers expliquent souvent

[123] Cette phrase indique que 50 municipalités sur 62 (à l'exclusion de 24 non-réponses) souhaitent établir des liens plus étroits avec le gouvernement fédéral et 12 sur 62 disent ne pas avoir ce désir.

qu'ils ont déjà une bonne relation de travail avec leur gouvernement provincial[124].

Le répondant de Toronto résume ainsi :

> *Comme l'intervention en cas d'urgence commence à l'échelle locale, il faut que la voix locale soit entendue aux paliers provincial et fédéral car ce sont les ressources locales qui donnent les services et mettent en application les plans d'intervention. C'est particulièrement pertinent pendant les interventions en cas de catastrophes.*
>
> *Le fait que les ententes traditionnelles prévoient le soutien des municipalités par le gouvernement provincial et le soutien des provinces par le gouvernement fédéral, crée une situation où il n'y a pas d'accès direct entre les paliers municipal et fédéral. La dépendance des ententes fédérales-provinciales-municipales traditionnelles pour préparer les mesures d'urgence et intervenir en situation de crise nuit à l'élaboration d'une approche nationale des défis de gestion de crises et d'initiatives nouvelles.*

Désir de liens plus étroits avec les gouvernements fédéral et provinciaux parmi les municipalités qui ont répondu[125]					
	Très petite	Petite	Moyenne	Grande	Ensemble
Fédéral					
Oui	75,0 %	75,0 %	93,3 %	85,7 %	80,6 %
Non	25,0 %	25,0 %	6,7 %	14,3 %	19,4 %
Provincial					
Oui	60,0 %	55,6 %	81,3 %	71,4 %	65,2 %
Non	40,0 %	44,4 %	18,8 %	28,6 %	34,8 %

[124] 43 municipalités sur 66 (à l'exclusion de 20 non-réponses) souhaitent des liens plus étroits avec le gouvernement provincial et 23 sur 66 n'ont pas ce désir.

[125] Les données de ce graphique indiquent que 50 des 62 municipalités (à l'exclusion de 24 non-réponses) ont exprimé le désir d'établir des liens plus étroits avec le gouvernement fédéral et que 12 des 62 ont dit ne pas vouloir de liens fédéraux étroits; elles montrent aussi que 43 des 66 municipalités (à l'exclusion de 20 non-réponses) veulent des liens plus étroits avec le gouvernement provincial et que 23 des 66 n'ont pas ce désir.

Le Comité croit qu'une intervention *nationale* plutôt que *fédérale* est pertinente en matière de protection civile.

RECOMMENDATIONS:
Chapitres 1 à 6

Le Comité recommande que :

1) Santé Canada élabore un plan national pour contrer une flambée possible des cinq autres micro-organismes et qu'il en fasse rapport au Parlement et à la population d'ici au 31 mars 2005. (chapitre 1, page 14)

2) que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada négocie des ententes avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec afin que les citoyens de toutes les provinces du Canada aient en temps opportun accès à des forces policières supplémentaires pour faire face à tout incident déclaré urgence nationale par le pouvoir provincial ou fédéral. (chapitre 2, page 22)

3) les Forces canadiennes développent leur capacité d'intervenir dans les urgences nationales par les moyens suivants :

- **a) faire en sorte que les Forces régulières soient équipées et formées pour répondre aux urgences graves au Canada et qu'ils participent à la planification d'urgences régionales;**
- **b) développer le rôle de la milice pour en faire une force de défense civile capable d'aider rapidement les autorités locales en cas d'urgences nationales;**
- **c) enfin, faire participer la milice à la planification et à la formation des mesures d'urgences de concert avec les municipalités de tout le pays. (chapitre 2, page 23)**

4) le mandat de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART) soit modifié pour couvrir l'aide en cas de catastrophes au pays, et que, pour augmenter son efficacité, tout son personnel soit stationné à un seul endroit. (chapitre 2, page 25)

5) Santé Canada revoit en profondeur la façon qu'il administre et gère les dépôts d'urgence qui relèvent de lui, afin d'aider de façon plus efficace et efficiente les corps d'intervention de première ligne à protéger les Canadiens partout au pays. Cette révision devrait notamment faire en sorte que les responsables locaux :

a) soient informés de l'emplacement de tout dépôt se trouvant à proximité;

b) soient informés de la façon d'y accéder en cas d'urgence;

c) se voient confier un rôle à cet égard;

d) soient encouragés à inclure les dépôts dans leur planification. (chapitre 2, page 27)

6) le gouvernement fédéral accorde quatre autres années de crédits (5 millions de dollars par an) pour l'achat d'équipement de protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. (chapitre 2, page 29)

7) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) organise ses archives sur les leçons tirées du passé de façon à ce que celles-ci :

a) soient à la fois à jour et remontent loin dans le passé;

b) soient accessibles et utiles à ceux qui ont le plus besoin d'en tirer profit pour aider les Canadiens, les premiers intervenants. (chapitre 2, page 36)

Le Comité :

8) souscrit aux recommandations du Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor) et recommande au gouvernement d'y donner suite [34]. (chapitre 3, page 41)

9) recommande que le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) négocie des protocoles d'entente liant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et prescrivant en détails leurs responsabilités respectives en matière de préparation aux situations d'urgences autant que d'intervention en pareille éventualité. (chapitre 3, page 43)

Comme suite à la recommandation 3(b), le Comité recommande que :

10) les membres de la Milice des Forces canadiennes soient équipés et formés pour l'intervention d'urgence, et

11) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) inclue la Milice des Forces canadiennes dans les ressources fédérales d'intervention d'urgence et que les premiers intervenants connaissent dans les détails l'effectif et les moyens de la Milice. (chapitre 3, page 49)

Le Comité recommande que :

12) pour assurer que les autorités ont le pouvoir et la capacité d'interrompre des émissions de radio et de télévision en cas d'urgence,

a) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) prépare des normes pour l'établissement de systèmes d'avertissement de la population en cas

[34] Les recommandations du Comité Naylor sont annexées au présent rapport

d'urgence s'appliquant à toutes les provinces et tous les territoires;

b) le gouverneur en conseil, par décret, ordonne au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de préparer la réglementation qui s'impose pour obliger tous les diffuseurs publics et privés à collaborer à l'établissement de systèmes provinciaux, territoriaux et national d'avertissement de la population;

c) un site Web national sur les situations d'urgence proposant des liens avec des sites Web provinciaux et territoriaux soit mis sur pied pour communiquer par Internet de l'information et des instructions en cas d'urgence nationale. (chapitre 4, pages 58-59)

13) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) favorise l'implantation d'un système semblable au « Reverse 911 » dans toutes les municipalités, en finançant au moins le tiers du coût, le reste devant être partagé entre les provinces/territoires et les municipalités[126]. (chapitre 4, page 59)

14) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) entame des négociations pour doter l'ensemble des équipes de premiers intervenants d'appareils de télécommunication portables, le gouvernement fédéral finançant au moins le tiers du coût et le reste devant être partagé entre les provinces/territoires et les municipalités. (chapitre 4, page 59)

[126] « Reverse 911 » est un exemple de système d'avertissement collectif qui repose sur la technologie des bases de données et de l'information géographique pour saturer des secteurs précis à raison de 1 000 appels par heure.

15) chaque niveau de gouvernement se dote de la capacité de communiquer avec les premiers intervenants sur son territoire et les autres niveaux de gouvernement. Tous les systèmes devraient être assortis d'une capacité de télécommunication sans fil de secours[127]. (chapitre 4, page 59)

16) le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) soit davantage à l'écoute des besoins des premiers intervenants dans l'ensemble des collectivités du pays. (chapitre 4, page 64)

17) la législation pertinente soit modifiée de façon à contraindre le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) à :

a) effectuer des évaluations pour s'assurer que tous les ministères et organismes fédéraux sont en mesure de maintenir leurs activités en temps de crise et que leurs plans d'intervention sont effectifs;

b) compiler et tenir à jour, en collaboration avec toutes les municipalités canadiennes, des listes des points faibles apparents, des moyens d'intervention d'urgence et des lacunes dans les moyens;

c) tenir des réunions avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour discuter des lacunes révélées en 10 b);

d) mener des exercices d'urgence nationaux en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement et préparer des analyses sur les « leçons apprises »;

e) agir comme centre de répartition pour venir en aide aux autres niveaux de gouvernement, en

[127] Dans toute crise où il y a panne de courant, certaines formes de communication sont impossibles.

communiquant au besoin à d'autres administrations les « leçons apprises » par les provinces, les territoires et les municipalités. (chapitre 4, pages 65-66)

Le Comité recommande que :

18) le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile demande au Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) de restructurer le système afin de s'assurer que les préoccupations et les problèmes des municipalités sont pleinement pris en compte dans les structures et la planification des mesures d'urgence;

a) le ministre s'assure que de nouveaux protocoles efficaces de partage de données et des ententes d'aide mutuelle soient mis en place entre les paliers fédéral, provincial, territorial et municipal de gouvernement;

b) le BPIEPC, en coopération avec les services municipaux d'intervention d'urgence, d'autres paliers de gouvernement et les ministères fédéraux concernés, élabore des procédures fondées sur des « pratiques exemplaires » pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

c) le BPIEPC, en coopération avec les services municipaux d'intervention d'urgence et les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore des « pratiques exemplaires » pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles ou causées par l'homme;

d) le BPIEPC encourage et finance la mise en place d'un système d'examen par les pairs parmi les gestionnaires des situations d'urgence et les premiers intervenants de l'ensemble du pays afin

de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques et de favoriser leur interopérabilité;

e) le BPIEPC encourage et finance la mise en place d'un système d'examen par les pairs parmi les gestionnaires des situations d'urgence et les premiers intervenants afin de s'assurer qu'ils appliquent les meilleures pratiques et de favoriser leur interopérabilité;

f) le ministre s'assure que tous les accords prévoyant le versement de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux fassent état du pourcentage des fonds destinés aux premiers intervenants municipaux;

g) le BPIEPC soit chargé d'établir et de publier les rapports suivants :

i) dans les soixante (60) jours de la situation d'urgence nationale, un rapport préliminaire public suivi, moins d'un an après la situation d'urgence, d'un rapport public officiel faisant état des leçons apprises et des diverses interventions effectuées et

ii) un rapport annuel de ses activités au Parlement. Ce rapport doit mettre l'accent sur les mesures prises par le Bureau pour améliorer la capacité d'intervention du Canada dans les situations d'urgence et faire état des écarts perçus entre les ressources et les capacités des premiers intervenants. (chapitre 5, pages 73-74)

19) de verser aux grandes agglomérations des fonds proportionnels afin de les indemniser pour l'aide qu'elles fournissent aux villes de la région. (chapitre 5, page 78)

ANNEXE 1 :
Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.
- Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.
- Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.
- Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

ANNEXE 2 :
Les villes qui ont répondu

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Airdrie (Alb.)
Alma (QC)
Barrie (Ont.)
Belleville (Ont.)
Brandon (Man.)
Brockville (Ont.)
Calgary (Alb.)
Cap-Breton (N.-É.)
Campbell River (C.-B.)
Charlottetown (Î.-P.-É.)
Chatham-Kent (Ont.)
Chicoutimi (QC)
Chilliwack (C.-B.)
Clarington (Ont.)
Colchester (Incl. Truro & Stewiacke) (N.-É.)
Cornwall (Ont.)
Cowichan Valley (Duncan) (C.-B.)
Drummondville (QC)
Edmonton (Alb.)
Fredericton (N.-B.)
Gatineau (QC)
Granby (QC)
Grande Prairie (Alb.)
Guelph (Ont.)
Halifax (N.-É.)
Halton Hills (Ont.)
Hamilton (Ont.)
Joliette (QC)

Kamloops (C.-B.)
Kelowna (C.-B.)
Kitchener (Ont.)
Langley (C.-B.)
Laval (QC)
Leamington (Ont.)
Lethbridge (Alb.)
London (Ont.)
Longueuil (QC)
Medicine Hat (Alb.)
Midland (Ont.)
Milton (Ont.)
Moncton (N.-B.)
Montréal (QC)
Moose Jaw (Sask.)
Nanaimo (C.-B.)
Orangeville (Ont.)
Orillia (Ont.)
Oshawa (Ont.)
Ottawa (Ont.)
Owen Sound (Ont.)
Parksville (C.-B.)
Penticton (C.-B.)
Peterborough (Ont.)
Port Alberni (C.-B.)
Port de Sorel (QC)
Prince George (C.-B.)
Red Deer (Alb.)
Regina (Sask.)
Saint-Georges (QC)
Saint-Hyacinthe (QC)
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC)
Saint-Jérôme (QC)
Saint John (N.-B.)
Salaberry-de-Valleyfield (QC)
Saskatoon (Sask.)
Sarnia (Ont.)
Sault Ste. Marie (Ont.)
Sherbrooke (QC)

St. Catharines (Ont.)
St. John's (T.-N.)
Stratford (Ont.)
Sudbury (Ont.)
Thetford Mines (QC)
Thunder Bay (Ont.)
Trois-Rivières (QC)
Toronto (Ont.)
Val d'Or (QC)
Vancouver (C.-B.)
Vernon (C.-B.)
Victoria (C.-B.)
Victoriaville (QC)
Windsor (Ont.)
White Rock (C.-B.)
Winnipeg (Man.)
Wood Buffalo (Alb.)
Woodstock (Ont.)

(PAR PROVINCE)

Alberta

Airdrie
Calgary
Edmonton
Grande Prairie
Lethbridge
Medicine Hat
Red Deer
Wood Buffalo

Colombie-Britannique

Campbell River
Chilliwack
Cowichan Valley
Kamloops
Kelowna

Langley
Nanaimo
Parksville
Penticton
Port Alberni
Prince George
Vancouver
Vernon
Victoria
White Rock

Manitoba

Brandon
Winnipeg

Nouveau-Brunswick

Fredericton
Moncton
Saint John

Terre-Neuve et Labrador

St. John's

Nouvelle-Écosse

Cap-Breton
Colchester (Incl. Truro & Stewiacke)
Halifax

Ontario

Barrie
Belleville
Brockville
Chatham-Kent
Clarington
Cornwall
Guelph

Halton Hills
Hamilton
Kitchener
Leamington
London
Midland
Milton
Orangeville
Orillia
Oshawa
Ottawa
Owen Sound
Peterborough
Sarnia
Sault Ste. Marie
St. Catharines
Stratford
Sudbury
Thunder Bay
Toronto
Windsor
Woodstock

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Québec

Alma
Chicoutimi
Drummondville
Gatineau
Granby
Joliette
Laval
Longueuil
Montréal
Port de Sorel
Saint-Georges

Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Salaberry-de-Valleyfield
Sherbrooke
Thetford Mines
Trois-Rivières
Val d'Or
Victoriaville

Saskatchewan

Moose Jaw
Regina
Saskatoon

(PAR CATÉGORIE DE TAILLE)

Très petite

Airdrie (Alb.)
Alma (QC)
Brockville (Ont.)
Campbell River (C.-B.)
Charlottetown (Î.-P.-É.)
Chatham-Kent (Ont.)
Colchester (Incl. Truro & Stewiacke) (N.-É.)
Cowichan Valley (Duncan) (C.-B.)
Grande Prairie (Alb.)
Halton Hills (Ont.)
Joliette (QC)
Leamington (Ont.)
Midland (Ont.)
Milton (Ont.)
Moose Jaw (Sask.)
Orangeville (Ont.)
Orillia (Ont.)
Owen Sound (Ont.)
Parksville (C.-B.)

Penticton (C.-B.)
Port Alberni (C.-B.)
Port de Sorel (QC)
Saint-Georges (QC)
Saint-Hyacinthe (QC)
Salaberry-de-Valleyfield (QC)
Stratford (Ont.)
Thetford Mines (QC)
Val d'Or (QC)
Vernon (C.-B.)
Victoriaville (QC)
Wood Buffalo (Alb.)
Woodstock (Ont.)

Petite

Belleville (Ont.)
Brandon (Man.)
Chilliwack (C.-B.)
Clarington (Ont.)
Cornwall (Ont.)
Drummondville (QC)
Fredericton (N.-B.)
Granby (QC)
Kamloops (C.-B.)
Langley (C.-B.)
Lethbridge (Alb.)
Longueuil (QC)
Medicine Hat (Alb.)
Moncton (N.-B.)
Nanaimo (C.-B.)
Peterborough (Ont.)
Prince George (C.-B.)
Red Deer (Alb.)
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC)
Saint-Jérôme (QC)
Saint John (N.-B.)
Sarnia (Ont.)
Sault Ste. Marie (Ont.)

Moyenne

Barrie (Ont.)
Cap-Breton (N.-É.)
Chicoutimi (QC)
Gatineau (QC)
Guelph (Ont.)
Halifax (N.-É.)
Kitchener (Ont.)
Kelowna (C.-B.)
Laval (QC)
London (Ont.)
Oshawa (Ont.)
Regina (Sask.)
Saskatoon (Sask.)
Sherbrooke (QC)
St. Catharines (Ont.)
St. John's (T.-N.)
Sudbury (Ont.)
Thunder Bay (Ont.)
Trois-Rivières (QC)
White Rock (C.-B.)
Windsor (Ont.)
Victoria (C.-B.)

Grandes

Calgary (Alb.)
Edmonton (Alb.)
Hamilton (Ont.)
Montréal (QC)
Ottawa (Ont.)
Toronto (Ont.)
Winnipeg (Man.)
Vancouver (C.-B.)

ANNEXE 3 :
Les villes qui n'ont pas répondu

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Abbotsford (C.-B.)
Beloeil (QC)
Brantford (Ont.)
Courtenay (C.-B.) (qui fait partie du programme d'urgence de Comox Valley)
New Glasgow (N.-É.)
North Bay (Ont.)
Prince Albert (Sask.)
Québec (QC)
Rimouski (QC)
Rouyn-Noranda (QC)
St. Thomas (Ont.)
Sept-Îles (QC)
Shawinigan (QC)
Timmins (Ont.)

(PAR PROVINCE)

Colombie-Britannique

Abbotsford
Courtenay (qui fait partie du programme d'urgence de Comox Valley)

Ontario

Brantford
North Bay
St. Thomas
Timmins

Québec

Beloeil
Québec
Rimouski
Rouyn-Noranda
Sept-Îles
Shawinigan

Nouvelle-Écosse

New Glasgow

Saskatchewan

Prince Albert

(PAR CATÉGORIE DE TAILLE)

Très petite

Beloeil (QC)
Courtenay (C.-B.) (qui fait partie du programme d'urgence de Comox Valley)
New Glasgow (N.-É.)
Prince Albert (Sask.)
Rimouski (QC)
Rouyn-Noranda (QC)
St. Thomas (Ont.)
Sept-Îles (QC)
Shawinigan (QC)
Timmins (Ont.)

ANNEXE 3 :
Les villes qui n'ont pas répondu

Petite

Brantford (Ont.)
North Bay (Ont.)

Moyenne

Abbotsford (C.-B.)

Grande

Québec (QC)

ANNEXE 4 :
Ont discuté avec le comité

Trente-septième législature – première session

Bartley, M. Alan, directeur général, Planification des politiques et disponibilité opérationnelle, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (19 juillet 2001)

Deschamps, Colonel André, directeur, Opérations continentales, Ministère de la Défense nationale (6 mai 2002)

Harlick, M. James, sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (19 juillet 2001)

MacDonald, Lieutenant-général George, vice-chef d 'état-major de la Défense, Ministère de la Défense nationale (6 mai 2002)

Maddison, Vice-amiral Greg, sous-chef d'état-major de la Défense, Ministère de la Défense nationale (6 mai 2002)

O'Bright, M. Gary, directeur-général, Opérations, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (19 juillet 2001)

Williams, Colonel Richard, directeur, Politique de l'hémisphère occidental, Ministère de la Défense nationale (6 mai 2002)

Atkins, le surintendant principal Ian, officier responsable, Service divisionnaire de la police criminelle, Gendarmerie royale du Canada (23 septembre 2003)

Basrur, Dr Sheela, médecin-hygiéniste, ville de Toronto (30 octobre, 2003)

Bax, Mme Janet, directeur général, Programmes, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (le 20 octobre 2003)

Beazley, M. Frank, Chef de police, municipalité régionale de Halifax (23 septembre 2003)

Bégin, M. Robert, directeur régional, Bureau régional du Québec, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (27 octobre 2003)

Berthiaume, M. Tim, chef adjoint du Service des incendies, ville de Windsor (27 février 2003)

Bildfell, M. Brian, directeur, Services d'ambulance (27 février 2003)

Black, M. Bob, directeur, Bureau des préparatifs d'urgence, ville d'Edmonton, (28 janvier 2003)

Blackmore, M. David, directeur des Immeubles et des biens, gestionnaire du Centre des opérations d'urgence, cité de Saint-John's (31 mars 2003)

Brochet, M. Pierre, inspecteur, chef de la Section de la planification opérationnelle, ville de Montréal (26 septembre 26, 2003)

Brodie, Mme Ingrid, directrice adjointe, Initiatives de sécurité publique, Nova Scotia Committee on Public Safety (23 septembre 2003)

Bryan, M. Robert, coordonnateur des plans d'urgence (planification), ville de Vancouver (30 janvier 2003)

Burrell, M. Bruce, sous-chef, Service régional des incendies de Halifax, municipalité régionale de Halifax (23 septembre 2003)

Caouette, M. Denis, sergent, Section de la planification opérationnelle Section, Service de Police de Montréal, ville de Montréal (26 septembre 2003)

Clarke, M. Shawn, directeur régional intérimaire, Île-du-Prince-Édouard, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (27 octobre 2003)

Cushman, Dr Robert, médecin chef, ville d'Ottawa (3 février 2003)

D'Cunha, Dr Colin, commissaire à la santé publique, médecin-hygiéniste en chef, ministère de la Santé et Soins de longue durée de l'Ontario (30 octobre 2003)

Doge, Mme Trish, directrice de la Gestion des risques et des urgences, ville de Vancouver (30 janvier 2003)

Farr, M. Bruce, chef et directeur général, Services médicaux d'urgence de Toronto, ville de Toronto (30 octobre 2003)

Fields, M. Dave, chef du Service des incencies, ville de Windsor (27 février 2003)

Fries, M. Rudy, coordonnateur de la gestion des measures d'urgence, communauté de London-Middlesex, cite de London (31 mars 2003)

Gagnon, M. Jean-Guy, assistant-directeur, Direction des enquêtes, Service de police de Montréal, ville de Montréal (26 septembre 2003)

Gilbert, M. Emory, surintendant d'état-major, Services de soutien opérationnel, Police de Toronto, ville de Toronto (30 octobre 2003)

Goodall, M. Bob, surintendant, Bureau de soutien à la circulation et aux services régionaux, Police provinciale de l'Ontario (30 octobre 2003)

Gutteridge, M. Barry, commissaire, Travaux et Services d'urgence, ville de Toronto (30 octobre 2003)

Grue, M. Tom, surintendant, Services de police, ville d'Edmonton (28 janvier 2003)

Harlick, M. James E., sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (20 octobre 2003) (27 octobre 2003)

Heimann, Dr Alan, médecin-hygiéniste, ville de Windsor (27 février 2003)

Henry, D[r] Bonnie, médecin-hygiéniste adjoint, ville de Toronto (30 octobre 2003)

Hill, M. Dave, président, Partenariat des préparatifs d'urgence pour la capitale, ville d'Edmonton (28 janvier 2003)

Johnston, M. Cal, chef de police, ville de Régina (27 janvier 2003)

Kloster, M. Deryl, directeur général, Service d'urgence, ville d'Edmonton (28 janvier 2003)

Langelier, M. André, directeur, Module de la protection des personnes et des biens, ville de Gatineau (3 février 2003)

Larrabee, M. Bryan, coordonnateur des Services sociaux d'urgence, Commission des parcs et loisirs, ville de Vancouver (30 janvier, 2003)

LePine, M. Peter, inspecteur, Détachement de Halifax, Gendarmerie royale du Canada (23 septembre 2003)

Lester, M. Michael, directeur général, Organisation des measures d'urgence, province de la Nouvelle-Écosse (22 septembre 2003)

Lichtenwald, M. Jack, chef des pompiers, ville de Régina (27 janvier, 2003)

Luciak, M. Ken, directeur des Services médicaux d'urgence, ville de Régina (27 janvier 2003)

Mandel, M. Stephen, maire suppléant et conseiller, ville d'Edmonton (28 janvier 2003)

Manuel, M. Barry, cordonnateur, Organisation des measures d'urgence, municipalité régionale de Halifax (23 septembre 2003)

Martin, M. Ronald, coordonnateur des plans d'urgence, ville de Vancouver (30 janvier 2003)

McKerrell, M. Neil, chef, Gestion des situations d'urgence Ontario, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (30 octobre 2003)

McLellan, M. George, directeur général, municipalité régionale de Halifax (23 septembre 2003)

Michaud, M. Jean-Yves, assistant-directeur, Direction du support administratif, ville de Montréal (26 septembre, 2003)

Niedtner, M. Al, inspecteur, Police de Vancouver (responsable de la Section des opérations et de la planification d'urgence), ville de Vancouver (30 janvier 2003)

O'Bright, M. Gary, directeur général, Opérations, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (20 octobre 2003)

Pasel, M. William, coordonnateur des mesures d'urgence, Service d'urgence de Hamilton, cité de Hamilton (31 mars 2003)

Pichette, M. Pierre Paul, assistant-directeur, Bureau de la gestion opérationnelle, Service de police de Montréal, ville de Montréal (26 septembre 2003)

Quick, M. Dave, coordonnateur des plans d'urgence à la ville de Régina (27 janvier, 2003)

Rapanos, M. Steve, chef des Services médicaux d'urgence, ville d'Edmonton (28 janvier 2003)

Reaume, M. Al, chef adjoint, Service des incendies et du sauvetage, ville de Windsor (27 février 2003)

Robertson, M. John, inspecteur en chef des bâtiments, ville de Vancouver (30 janvier 2003 DATE)

Rossell, M. Dave, inspecteur, Opérations et soutien, Police de Windsor, ville de Windsor (27 février 2003)

Scott, D[r] Jeff, médecin hygiéniste, Province de la Nouvelle-Écosse (23 septembre 2003)

Sigouin, M. Michel, directeur régional, Bureau régional de l'Alberta, du Nord-Ouest et de Nunavut, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (27 octobre 2003)

Smith, M. Bob, chef adjoint, Service des incendies et de sauvetage de Vancouver (Extinction des incendies et opérations, ville de Vancouver (30 janvier 2003)

Smith, M. Doug, Services techniques, ville de Vancouver (30 janvier 2003)

Stewart, M. William, chef et directeur général, Services d'incendie de Toronto, ville de Toronto (30 octobre 2003)

St. John, Dr Ron, directeur général, Centre de measures et d'interventions d'urgence, Santé Canada (10 février 2003)

Tait, M. Glen, directeur, Service des incendies de Saint John, ville de Saint John, (31 mars 2003)

Weighill, M. Clive, chef adjoint, Services de police, ville de Régina (27 janvier 2003)

Wolsey, M. Randy, chef des pompiers, Services de sauvetage, Division des interventions d'urgence, ville d'Edmonton (28 janvier 2003)

Young, Dr James, sous-ministre adjoint, Sécurité publique et commissaire à la Sécurité publique, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (30 octobre 2003)

ANNEXE 5 :
Liste des pièces

1. [Exposé de Julien Fantino, chef de police, Ville de Toronto, le 6 mai 2002] (pièce no 5900-1.37/N2-SS-2, 14 « 3 »)

2. [« Notes d'information pour le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense » par la ville de Regina, Regina, le 27 janvier 2003] (Pièce no 5900-2.37/N2-SS-1, 7 « 24 »)

3. [Exposé de Deryl Kloster, directeur général du Service d'urgence, Ville d'Edmonton, le 28 janvier 2003] (pièce no 5900-2.37/N2-SS-1, 9 « 29 »)

4. [Exposé de M. Robert Cushman, médecin chef, le 3 février 2003] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 10, « 30 »)

5. [« Module de la protection des personnes et des biens, ville de Gatineau », 3 février 2003] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 9, « 31 »)

6. [« Sécurité de la santé publique du Canada » par R. St. John] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 10, « 33 »)

7. [« Service des incendies et du sauvetage de Windsor » Windsor, le 27 janvier 2003 – Service de police de Windsor – Inspecteur Dave Rossell – Services de soutien aux opérations] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, « 42 »)

8. [« Service des incendies de la ville de Saint John » présenté par Glen Tait, directeur, Service des incendies de Saint John] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 13, «52»)

9. [Propos liminaires de David Blackmore, directeur des Immeubles et des biens, gestionnaire du centre des opérations d'urgence de St. John's] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 13, « 53 »)

10. [Présentation de Rudy Fries, coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence pour la Ville de London et les neuf municipalités du Comté de Middlesex] (pièce 5900-2.37/ N2-SS-1, 13, « 54 »)

11. [Présentation de William Pasel, coordonnateur des mesures d'urgence, Ville de Hamilton] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 13, « 55 »)

12. [Cassette de la ville de Hamilton, Opérations d'urgence, de Bill Pasel, Coordonnateur des urgences] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, « 58 »)

13. [Lettre du major-général J.R.P. Daigle au sénateur Colin Kenny, datée d'avril 2003, complétant son témoignage du 17 mars 2003 sur l'équipe d'intervention en cas de catastrophe DART et la compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique (NBCD Coy] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, « 61 »)

14. [Documentation fournie par la ville de London. Réunion du 31 mars 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, « 67 »)

15. [Mémoire de la municipalité régionale de Halifax, 23 septembre 2003] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 22, «111 »)

16. [Documents déposés par Michael McKeage, Emergency Medical Care Inc., le 23 septembre 2003] (pièce 5900- 2.37/N2-SS-1, 22, «112 »)

17. [Exposé de la province de la Nouvelle-Écosse, 23 septembre 2003] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 22, «113 »)

18. [Documents déposés par M. Michel Sarrazin, Quartier général du service de police de Montréal, 26 septembre 2003] (pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 24, «129 »)

19. [Observations préliminaires de James E. Harlick, sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, le 20 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 131 »)

20. [Observations préliminaires de Michel Sigouin, directeur régional du BPIEPC pour l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, le 27 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 133 »)

21. [Observations préliminaires de Robert Bégin, directeur régional du BPIEPC, Québec, le 27 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 134 »)

22. [Observations préliminaires de Shawn Clarke, directeur régional par intérim du BPIEPC, Île-du-Prince-Édouard, le 27 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 135 »)

23. [Question prise en note lors de la comparution de M. Harlick, SMA (BPIEPC), le 20 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 136 »)

24. [Exposé du Dr Sheela Basrur, médecin-hygiéniste, Toronto, le 30 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 137 »)

25. [Exposé de Barry Gutteridge, commissaire, Travaux et Services d'urgence, Ville de Toronto, le 30 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 25, « 138 »)

26. [Exposé présenté par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario au Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, Toronto, le 30 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 26, « 139 »)

27. [Exposé présenté au Comité sénatorial chargé d'étudier la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada, Gestion des situations d'urgence et Police provinciale de l'Ontario, Toronto, le 30 octobre 2003] (Pièce 5900-2.37/N2-SS-1, 26, «140 »)

Annexe 6 : Recommandations du Comité consultatif national sur le SRAS (le Comité Naylor)

Source : http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-e/SOCI-E/rep-e/repfinnov03part1-e.htm

Le Comité recommande :

CHAPITRE DEUX :

Qu'une nouvelle agence, appelée l'Agence de protection et de promotion de la santé (APPS), soit créée et que la direction en soit confiée au médecin-hygiéniste en chef responsable de la protection de promotion de la santé au Canada. L'APPS sera un organisme de services créé par voie législative et fera rapport au ministre fédéral de la Santé.

Que le médecin-hygiéniste en chef responsable de la protection et de la promotion de la santé au Canada soit nommé par le ministre fédéral de la Santé et soit un professionnel de la santé.

Que le ministre constitue aussi un Office de protection et de promotion de la santé chargé de recevoir les rapports transmis par le médecin-hygiéniste en chef responsable de la protection et de la promotion de la santé à intervalle régulier. Cet Office devra être présidé par quelqu'un d'autre que le médecin-hygiéniste en chef responsable de la protection et de la promotion de la santé.

Pour permettre la participation soutenue des provinces et des territoires et faire en sorte que l'APPS ait accès aux meilleurs avis scientifiques possibles, qu'un Conseil consultatif regroupant les médecins-hygiénistes en chef des provinces et territoires soit créé. Le Conseil consultatif devra aussi participer à l'élaboration par

l'APPS d'une stratégie globale de développement des ressources humaines.

Le mandat de l'APPS consistera notamment à :

(a) travailler de concert avec les autorités provinciales et territoriales pour élaborer une vision à long terme cohérente en matière de protection et de promotion de la santé au Canada et élaborer un plan pour en concrétiser la réalisation;

(b) collaborer avec les organismes provinciaux déjà en place (comme le B.C. Centre for Disease Control et l'Institut national de santé publique du Québec) et faire en sorte de stimuler la mise en œuvre d'initiatives globales semblables dans les régions du pays où il n'y en a pas;

(c) veiller à ce que le Canada respecte toutes ses obligations internationales en matière de protection de la santé;

(d) améliorer la surveillance et le contrôle des maladies au Canada;

(e) orienter les efforts fédéraux de façon à ce que le pays soit prêt à faire face aux urgences sanitaires et collaborer étroitement avec les autorités provinciales et territoriales de façon que toutes les régions du pays disposent d'une capacité d'intervention suffisante;

(f) orienter l'activité fédérale visant à améliorer tous les aspects de l'infrastructure de protection et de promotion de la santé d'un bout à l'autre du pays;

(g) promouvoir activement la santé des Canadiens et surtout concevoir et mettre en œuvre une Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques de même qu'un Programme national d'immunisation.

Qu'un Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé pour l'Agence de protection et de promotion de la santé soit constitué dès que possible, par un décret du Conseil, au besoin. Le Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé devra mettre en place l'APPS d'ici la fin de l'exercice en cours (31 mars 2004). Il sera autorisé à travailler de concert avec Santé Canada pour transférer les

ressources et le personnel de l'actuelle Direction générale de la santé de la population et de la santé publique de Santé Canada, qui formeront le noyau initial de l'APPS. Le Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé s'attellera à la tâche de trouver des candidats aptes à diriger l'APPS et fera une recommandation au ministre fédéral de la Santé à cet égard.

CHAPITRE TROIS :

Que le gouvernement fédéral établisse, sous l'égide d'une nouvelle Agence de protection et de promotion de la santé, un Fonds de contrôle des maladies transmissibles, qui servira à aider les provinces et les territoires à renforcer leurs capacités de surveillance et de contrôle des maladies. Il faudra commencer immédiatement à puiser dans ce fonds pour financer les préparatifs en vue de la prochaine saison de la grippe.

Que le travail de renforcement de l'infrastructure F/P/T actuelle pour assurer la mise en place d'un réseau global permettant de faire le lien entre les activités de surveillance et de contrôle des maladies d'un territoire de compétences à l'autre, soit amorcé sans délai.

Que la nouvelle Agence de protection et de promotion de la santé accorde la priorité à la surveillance des maladies infectieuses et travaille en étroite collaboration avec le nouveau réseau F/P/T pour renforcer les capacités à cet égard. Elle devra aussi s'attaquer à la création à plus long terme d'un système national global de surveillance des maladies.

Que des efforts soient consacrés de toute urgence à la conclusion d'un protocole d'entente entre les différents paliers de gouvernement sur les procédures administratives et les protocoles à suivre pour assurer dès maintenant une plus grande collaboration en matière de surveillance et de contrôle des maladies.

Que le gouvernement fédéral prenne la responsabilité de déployer des épidémiologistes d'intervention fédéraux dans chaque région du pays, en nombre suffisant pour qu'ils puissent être efficacement

envoyés là où leurs services sont requis pour aider à faire face à une urgence sanitaire.

Que l'APPS élabore en priorité un protocole d'entente avec chaque province et territoire sur la mise en œuvre d'un système d'alerte médicale. Comme première étape, il faudrait s'entendre sans délai sur la déclaration des épidémies de maladies infectieuses.

Que Développement des ressources humaines Canada, dans le cadre de son étude du secteur des ressources humaines menée auprès des médecins et des infirmières au Canada, se penche tout particulièrement sur les besoins actuels et futurs en matière de professionnels de la santé dans le domaine de la protection et de la promotion de la santé.

Que le gouvernement fédéral agisse dès maintenant pour encourager l'élaboration de programmes de formation en cours d'emploi afin d'aider les professionnels de la santé à acquérir les compétences nécessaires en protection de la santé.

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et de concert avec les universités et les collèges communautaires, amorce des discussions sur la création d'une École virtuelle de santé publique.

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, amorce d'urgence un examen pour s'assurer que les laboratoires de santé publique disposent de la capacité et des protocoles appropriés pour intervenir de façon efficace et coopérative lors de la prochaine épidémie importante de maladie infectieuse.

Que le gouvernement fédéral amorce immédiatement des négociations avec Inforoute Santé du Canada Inc. afin d'établir la technologie de l'information nécessaire pour améliorer les systèmes tant de surveillance que de communication.

Qu'avec le concours de ses partenaires à l'étranger, l'Agence de protection et de promotion de la santé joue un rôle de chef de file dans la détection des maladies émergentes et les épidémies dans le

monde, notamment grâce à l'amélioration du Réseau d'information sur la santé mondiale.

Que l'Agence de protection et de promotion favorise une plus grande participation du Canada à l'échelle internationale dans le domaine des maladies infectieuses émergentes et, surtout, lance des projets pour renforcer la capacité de surveillance et de gestion des épidémies des pays en développement.

Que l'Agence de protection et de promotion de la santé soit l'institution responsable des communications directes avec l'Organisation mondiale de la santé, le US CDC, d'autres organismes internationaux et instances gouvernementales. En cas d'épidémie, l'Agence devrait veiller à optimiser l'apprentissage mutuel en assurant une liaison efficace avec les organisations et les autorités responsables à l'étranger.

CHAPITRE QUATRE :

Que l'Agence de protection et de promotion de la santé, en collaboration avec les provinces et les territoires et de concert avec les principaux intervenants (y compris l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques du Canada), mette en œuvre une Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques.

Que la Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques prenne appui sur les mesures actuelles et en assure une meilleure intégration et coordination.

Que l'Agence de protection et de promotion de la santé verse chaque année 125 millions de dollars à la Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques.

Que le financement de la Stratégie s'inscrive dans le programme de transferts réservés de l'Agence conçu pour renforcer les capacités locales et régionales de protection et de promotion de la santé.

Que des objectifs précis soient fixés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques. Les résultats de la

Stratégie pourront être évalués à intervalles réguliers par rapport à ces objectifs et les évaluations pourront être rendues publiques.

Que le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Agence de protection et de promotion de la santé, commence d'ici 12 à 18 mois à investir 100 millions de dollars par an afin de réaliser le Programme national d'immunisation; dans le cadre de ce Programme, le gouvernement fédéral achètera les nouveaux vaccins approuvés afin de répondre aux besoins des provinces et des territoires, soutiendra un système intégré d'information afin d'assurer le suivi de la couverture vaccinale et des réactions négatives aux vaccins grâce à un financement accru de la surveillance et à l'imposition d'une exigence de déclaration obligatoire et affectera des fonds à la recherche sur les possibles effets nocifs à long terme des vaccins.

CHAPITRE CINQ :

Que, d'ici la fin de 2004, la priorité en matière de dépenses fédérales en protection et promotion de la santé soit accordée aux douze (12) initiatives suivantes :

la création du Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé qui entraînera la mise sur pied de l'Agence de protection et de promotion de la santé (trois mois);
la création par décret de l'Agence de protection et de promotion de la santé avant la fin de l'exercice en cours (quatre mois);
l'élaboration de directives, de lignes de conduite et de protocoles pour les tests pouvant aider les professionnels de la santé, les hôpitaux et les laboratoires à se préparer à la prochaine saison de virus respiratoires (trois mois);
un premier investissement afin de faciliter la prise immédiate de mesures pour se préparer à un retour éventuel du SRAS pendant la saison hivernale de maladies respiratoires (trois à six mois);
d'autres investissements dans la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses afin d'accroître la capacité de surveillance, d'abord à l'échelon local et régional (12 mois);
un examen F/P/T de la capacité et des protocoles des laboratoires de santé publique afin que ceux-ci interviennent de

façon efficace et en coopération lors d'une flambée de maladie infectieuse grave (12 mois);
une réunion de la Conférence F/P/T des sous-ministres de la Santé afin d'amorcer les discussions sur un nouveau réseau de contrôle des maladies transmissibles (trois mois);
en une première étape, l'accroissement des inscriptions dans les actuels programmes universitaires et collégiaux dans le domaine de la protection et de la promotion de la santé;
ensuite, l'établissement de l'École virtuelle de santé publique (12 mois);
la mise en œuvre du Programme national d'immunisation (12 mois);
les négociations F/P/T sur la création du Système d'alerte médicale (12 mois);
le début des négociations avec Inforoute Santé du Canada Inc. afin d'établir la technologie de l'information voulue pour améliorer les systèmes de surveillance et de communication (12 mois);
le début du transfert des ressources matérielles et humaines de la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique à l'Agence de protection et de promotion de la santé (12 mois).

ANNEXE 7 :
Émission de CBC Radio
World Report

SOURCE : RADIO DE RADIO-CANADA **ÉMISSION : WORLD REPORT**
DATE : 14 NOVEMBRE 2003 **HEURE : 6 h 09**
RÉFÉRENCE : 1411doc1 **DURÉE : 1,5 MINUTE**

BESOIN D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE INTÉGRÉ POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA MALADIE

JUDY MADDREN (présentatrice) : Cette semaine, CBC Radio News passe en revue les leçons apprises au cours de la crise du SRAS à l'occasion de l'anniversaire du premier cas de SRAS en Chine. Les planificateurs en matière de santé publique au Canada déplorent ne pas encore disposer d'un système informatique intégré pour les aider à repérer les nouvelles éclosions de la maladie. Le printemps dernier, les médecins de l'Ontario ont dû fouiller dans des boîtes de documents papier pour retrouver les patients traités pour le SRAS et les gens mis en quarantaine. Reportage de Dave Seglands.

DAVE SEGLANDS (journaliste) : Le médecin-hygiéniste de Toronto a indiqué que le travail de repérage du virus du SRAS a été très éprouvant pour les professionnels de la santé publique.

SHEELA BASRUR (médecin-hygiéniste de Toronto) : C'est comme essayer de compter les flocons de neige pendant une tempête de neige.

SEGLANDS : Dr Sheela Basrur affirme que les unités de santé n'ont pas de lien électronique qui leur permettent d'échanger

rapidement des données entre les communautés et qu'il n'existe aucun système central permettant de repérer les gens mis en quarantaine. Il n'existe pas de réseau dans lequel les hôpitaux, les unités de santé et la province peuvent échanger simultanément de l'information.

BASRUR : Nous ne disposions pas de l'infrastructure de base ni du temps et des ressources nécessaires pour gérer adéquatement la grande quantité de renseignements qu'il fallait obtenir, analyser, interpréter et ensuite, retourner.

SEGLANDS : Plusieurs mois plus tard, le commissaire de la sécurité publique de l'Ontario, D[r] James Young reconnaît qu'il n'y a toujours pas de réseau. Il existe bien quelques projets pilotes qui ont pour objet d'établir un lien expérimental entre quelques unités de santé, la province et Santé Canada.

D[R] JAMES YOUNG (commissaire de la sécurité publique de l'Ontario) : Nous sommes mieux équipés maintenant et avons plus d'éléments, mais disposons-nous d'un système parfait? Non, mais nous travaillons fort, nous examinons divers produits et recherchons des solutions à soixante et quinze pour cent.

SEGLANDS : Il n'est pas prévu que les projets pilotes soient fonctionnels avant mars, mais même à ce moment-là, le médecin-hygiéniste de Toronto affirme que ces expériences ne commencent même pas à relier également les hôpitaux et les laboratoires pour accélérer et faciliter l'échange d'information sur la santé et nous aider ainsi à affronter la prochaine grande éclosion.

Dave Seglands, CBC News, Toronto.

ANNEXE 8 :
Émission de CBC Radio One
The Current

SOURCE : CBC RADIO ONE **ÉMISSION : THE CURRENT**
DATE : 14 NOVEMBRE 2003 **HEURE : 8 h 41**
RÉFÉRENCE : 1411doc2 **DURÉE : 18 minutes**

CRITIQUES ENTENDUES AU COURS DE L'ENQUÊTE SUR L'INTERVENTION D'URGENCE AU COURS DES INCENDIES DE FORÊT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

TOM HARRINGTON (HÔTE) : Le temps froid est arrivé dans de nombreuses régions de la Colombie-Britannique, mais les mauvais souvenirs des incendies de forêt récents fument encore dans bien des communautés de la province. Soixante et dix résidences et entreprises ont été détruites dans les petites communautés de Barriere et de Louis Creek. Deux cent trente-huit résidences ont été réduites en cendres par l'incendie de Kelowna et 30 000 personnes ont été touchées par les évacuations. Dans quelques instants, nous entendrons quelques commentaires acerbes formulés à la suite de l'incendie. Écoutons d'abord une trame sonore enregistrée à Kelowna au moment où la ville brûlait.

RÉSIDANT DE KELOWNA : Des flammes déferlent la colline, beaucoup de flammes, les arbres explosent, les flammes se rapprochent.

JOURNALISTE : À quelle distance sont-elles à votre avis?

RÉSIDANT DE KELOWNA : Je crois qu'elles sont maintenant à environ un kilomètre de notre maison. On dit qu'elles sont plus

loin, mais je ne le crois pas. L'incendie déferle la colline si rapidement qu'un arbre explose, un autre arbre explose et un autre encore. J'ai envie de partir. C'était très menaçant.

RÉSIDANT DE KELOWNA : À environ 7 h 30, le feu a sauté le coupe-feu. À deux endroits en fait. Rimrock Court, Rimrock Road et Balkara (sp) Estates. Mais à Rimrock, les équipes ont bien sûr été dépêchées immédiatement, mais avec une efficacité limitée. On croit que de dix à vingt résidences ont été perdues. Le chiffre n'est pas encore connu.

RÉSIDANT DE KELOWNA : Il faut vivre un jour à la fois. Mais s'il ne pleut pas pendant une bonne semaine, nous devrons encore supporter cette situation pendant au moins quelques semaines de plus.

RÉSIDANT DE KELOWNA : À mon avis, la nuit dernière a probablement été la nuit la plus dure de toute l'histoire de la lutte contre les incendies de Kelowna. Nous en avons été frappés durement.

RÉSIDANT DE KELOWNA : La première partie de notre quartier est tellement belle et nous sommes tellement contents pour les gens qui ont toujours leur résidence, parce que nous pouvons nous y rendre pour prendre les repas et le café. Et vous savez, il est triste d'avoir perdu nos souvenirs. Ce n'est pas le divan, ce n'est pas la lampe. Ce sont les petites choses dont on se rappelle. Mais cela nous donne l'espoir de reconstruire; nous nous sommes rendu compte de ce que les pompiers ont dû affronter jusqu'ici et je sais qu'ils ont fait leur possible.

HARRINGTON : C'était quelques commentaires sur l'incendie qui a fait rage en août à Kelowna (Colombie-Britannique). Maintenant, l'ancien premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, a été chargé d'examiner la façon dont le gouvernement de la Colombie-Britannique est intervenu au cours de la crise des feux de forêt; les débats sont enflammés dans les audiences en cours. M. Filmon a entendu un grand nombre de plaintes lorsque son équipe d'examen de la tempête de feu a rencontré les gens de Barriere. Hier soir, il a entendu d'autres

critiques encore à Kamloops. Gary Simons de la SRC a assisté aux premières audiences sur l'incendie et il se joint à moi maintenant dans notre studio de Kelowna. Bonjour Gary.

GARY SIMONS (journaliste de la SRC) : Bonjour.

HARRINGTON : Merci de venir de si bon matin. Quelles plaintes avez-vous entendues jusqu'à présent?

SIMONS : Eh bien, il y a vraiment eu une litanie de plaintes et pour la première fois, elles sortent au grand jour, contrairement aux critiques voilées que nous avons entendues depuis l'incendie. Pour vous donner une idée de ce qui est arrivé cette journée-là, Barriere est situé au nord de Kamloops, à l'intérieur sud de la Colombie-Britannique. Un incendie faisait rage, mais il pouvait être maîtrisé. En fait, il était presque éteint. Les pompiers en étaient simplement à l'extinction finale. Il a repris un peu jeudi, mais le vendredi, il a traversé toutes les zones de protection, s'est dirigé vers le nord le long d'une crête montagneuse, est descendu dans la vallée, a pris le village de Louis Creek, où il a détruit toute la communauté et il a également détruit la scierie de Toco; il est entré dans le village de Barriere qu'il a détruit à plusieurs endroits. Durant cette période, des gens n'ont pas suivi les ordres d'évacuation. Ils sont restés sur place ou ils sont revenus. Un bon nombre des plaintes que nous avons entendues provenaient de ces gens. Plusieurs de ces plaintes portaient sur la communication, la mauvaise communication au sein de la structure des pompiers et aussi avec le public, un manque d'organisation de la part des dirigeants; en bout de ligne, l'intervention d'urgence a été boiteuse du début à la fin dans le secteur. En outre, les ordres d'évacuation n'ont pas été efficaces. Le personnel de la recherche et du sauvetage a été dépêché trop tard sur les lieux pour évacuer certaines personnes. Des personnes n'ont pas été évacuées du tout et s'en sont sorties par miracle. En outre, les ressources étaient insuffisantes pour lutter contre l'incendie à Barriere au moment où le village brûlait.

HARRINGTON : Vous savez Gary, pendant cet événement tragique, les pompiers, les équipes au sol, les gens qui étaient à la ligne de front pour combattre le brasier ont été salués comme des héros. Comment les gens qualifient-ils le travail qu'ils ont fait?

SIMONS : Eh bien, vous savez, je crois que bien des gens les voient toujours comme des héros. Beaucoup de gens admirent vraiment les pompiers forestiers qui combattent l'incendie au sol. Mais, comme je l'ai dit, il y a toujours eu des critiques quant à la façon dont le travail a été pris en charge, planifié et exécuté. Et vous savez, je crois que ce fut la différence entre Kelowna et Kamloops. Il y a toujours eu un bon nombre de critiques dans la région de Kamloops mais pas autant à Kelowna. Je crois qu'une bonne part de ces critiques ont à voir avec les premières heures, lorsque l'incendie a frappé Barriere et qu'il avait déjà frappé Louis Creek. Louis Creek a été perdu très rapidement, mais un long combat s'est engagé à Barriere. M. Walt McCurdy, vous le savez, est en quelque sorte un ouvrier forestier cow-boy. Tout le monde dans cette région est soit cow-boy soit ouvrier forestier. Lui, il est les deux à la fois. Et il fut un de ceux qui sont restés en arrière pour lutter contre l'incendie. D'après lui, il n'y avait pas beaucoup d'équipes forestières au sol au moment critique. Il a vu surtout des entrepreneurs et des pompiers. Voici ce qu'il a déclaré à la commission.

WALT MCCURDY (ouvrier forestier) : Beaucoup de gens présument que le service forestier est arrivé et qu'il a sauvé le village, mais ça ne s'est pas passé comme ça. Ce village aurait brûlé au complet si nous avions attendu le service forestier de la Colombie-Britannique pour maîtriser l'incendie. Nous avons eu beaucoup de chance que cet incendie n'ait pas fait de ravages avant midi le samedi et qu'il y ait eu suffisamment de personnes de la localité pour le contenir. Si tout le monde était parti comme on nous l'a demandé et si nous avions attendu le service forestier pour maîtriser l'incendie, le village aurait brûlé au complet. C'est mon estimation de la situation. Je n'ai pas vu de présence visible du service forestier ici avant à peu près midi le samedi. Le village de Barriere a été sauvé par les gens

de la localité et ils ont dû traverser des barrages routiers pour le faire. Ils ont dû revenir ici ou, peu importe, rester ici, par des moyens détournés; cela n'aurait pas dû se passer ainsi.

HARRINTON : Ce n'est évidemment pas un très bon bilan que nous a présenté le résidant de Barriere, Walt McCurdy. Combien de gens racontent des versions semblables des faits Gary?

SIMONS : Bien des gens qui travaillent à contrat, soit dans le domaine de l'exploitation forestière soit dans un autre domaine sont de cet avis. Bon nombre d'entre eux affirment qu'ils étaient sur place et que les équipes du service forestier n'y étaient pas. En fait, j'étais sur place ce jour-là et je ne m'étais pas rendu compte qu'en réalité, les équipes du service forestier venaient tout juste d'arriver. Quoi qu'il en soit, bien des gens ont fait des déclarations tout à fait contraires. L'incendie couvrait une énorme région, il ne se limitait pas à Louis Creek et à Barriere. Un énorme incendie faisait également rage près de Kamloops en même temps. Marvin Gonvick était l'ancien chef du service des incendies à McClure et il est encore pompier volontaire. Il travaillait également à contrat en qualité de pompier pour le service forestier. Il a donc l'expérience d'un incendie. Quand cet événement est survenu, il a quitté précipitamment sa résidence à Kamloops pour aller donner un coup de main à McClure. Il a affirmé que les équipes du service forestier ont fait un excellent travail depuis le début.

MARVIN GONVICK (pompier bénévole) : Tout a bien fonctionné. Tout le monde était sur les lieux immédiatement. La communication était établie dans les deux sens et du point de vue municipal, d'après le service des incendies auprès duquel je travaillais, l'incendie nous a échappé très rapidement parce qu'il se situait à l'extérieur de notre administration, ayant atteint le sommet de la montagne. Le service forestier a donc dû prendre la relève et affronter cette situation et nous ne pouvions que rester en arrière et protéger les bâtiments que l'incendie menaçait. Je connais pratiquement chaque incendie que j'ai combattu et particulièrement les incendies qui menaçaient les communautés; il y a toujours des gens qui

critiquent ce que nous avons fait après coup. Bien des gens peuvent retourner en arrière et affirmer que si nous avions fait telle ou telle autre chose, l'incendie aurait été maîtrisé. Mais ça ne se passe pas comme ça. L'incendie fonctionne de façon indépendante. Il est doté d'une puissance que les gens ne peuvent pas imaginer à moins d'avoir été présent et de l'avoir affronté; ils ne peuvent pas comprendre la vitesse à laquelle les événements se déroulent. Tout se passe si rapidement.

SIMONS : Oui, c'est bien ça et personne n'a perdu la vie.

GONVICK : C'est étonnant, une chance inouïe. Compte tenu de la façon dont l'incendie s'est propagé et de la façon dont il a traversé les communautés, nous sommes très chanceux de ne déplorer aucune perte de vie.

HARRINGTON : Chanceux en effet. Gary, vous avez mentionné plus tôt un bris dans les communications. Veuillez donner des exemples de ce que vous avez appris à ce sujet.

SIMONS : La liste est longue. Je ne vous donnerai pas tous les détails, mais nous avons eu toutes les sortes de bris de communication imaginables. Et tous les gens, peu importe où ils se situent dans le débat, y compris les gens qui ont organisé l'intervention d'urgence, sont d'accord sur ce point; il y a eu un bris des communications, peut-être un manque de communication avec les médias, un manque de communication avec le public. Vous le savez, nous avons vu des cas où les représentants élus, le maire de Kamloops par exemple, ne recevaient pas d'information de la ligne de front et tentaient tout de même de renseigner le public sur ce qui se passait. Souvent, ils recevaient de l'information qui était tout à fait erronée et dans certains cas, cela créait des situations dangereuses. Mais à l'interne, les communications étaient également très mauvaises entre les divers organismes participant à la lutte contre l'incendie et la confusion ainsi créée était parfois totale. Al Kirkwood est le chef du service des incendies à Barriere et au moment où l'incendie faisait rage, c'était lui qui devait résoudre la plupart des problèmes. Il a été

le premier témoin à l'audience et voici ce qu'il a déclaré à Gary Filmon.

AL KIRKWOOD (chef du service des incendies – Barriere (C.-B.) : Nous y arrivons. Nous commençons à combattre l'incendie. Nous y allons à fond de train. Nous tentons de déterminer qui est en charge. Relevons-nous (inaudible), relevons-nous du district régional? Relevons-nous du bureau du Commissaire aux incendies? Ils ont certainement dû désigner un cadre supérieur, parce que à un certain point, j'ai téléphoné pour demander ceci, pour demander cela. Mon appel a été mis en attente et l'on m'a dit nous l'on ne répondrait plus à ces questions, que cela relevait de tel service. J'ai téléphoné à ce service et on m'a répondu qu'on rappellerait dans dix minutes. Or, une demi-heure plus tard, nous recevons l'appel. Cela ne fait que créer de l'agitation. Lorsque vous vous attaquez à quelque chose à fond de train, cela crée beaucoup d'agitation. La question la plus importante et qui venait en premier lieu à l'esprit de tout le monde, était de savoir ce qui était arrivé à sa maison. C'était le plus important. Tous voulaient savoir parce qu'ils avaient entendu dire que Barrière avait brûlé. J'ai demandé à des personnes de transmettre un communiqué de presse pertinent aux médias. Cela n'a pas été fait. Parfois, les médias essayaient d'entrer. En fait, ils ont réussi à s'infiltrer et ils ont été pris et appréhendés par la GRC.

HARRINTON : Le chef a dit que les journalistes ont passé en catimini. Qu'est que vous en savez?

SIMONS : Eh bien, je ne dirais pas que c'était en catimini. Ce qui est arrivé en fait, c'est que Brian Coxford de BCTV a tenté d'entrer une fois et qu'il a été appréhendé par la GRC. Aucune accusation n'a été portée contre lui. Mais cela revient toujours au même problème, c'est-à-dire qu'essentiellement, aucune information n'était transmise à la presse et que la décision avait été prise dès le tout début de ne pas donner d'information aux agences de presse sur le type de dommages structurels qui survenait à Barriere et à Louis Creek. Même s'ils avaient eu de l'information, ils n'avaient pas l'intention de nous la transmettre.

Au moment où cela se déroulait, les résidants cherchaient désespérément à obtenir cette information. Des gens nous suivaient dans le village nous priant de leur dire ce qui était arrivé à leur maison. C'est donc à ce moment-là, je crois, que BCTV a tenté de se rendre à Barriere. Nous avons essayé aussi et nous avons en fait loué un hélicoptère lorsque nous avons constaté que nous ne pouvions pas obtenir de l'information d'aucune autre source. Nous nous sommes rendus à Barriere, ou plutôt à Clearwater, par la voie des airs, nous avons emprunté un camion et avons roulé jusqu'à Barriere et alors nous avons été en mesure de nous rendre compte de ce qui se passait. Cependant, ce matin-là, un reportage erroné a été diffusé par un autre média selon lequel Barriere, le village au complet, avait brûlé et c'est ce qui nous a incité à louer un hélicoptère pour nous rendre à Barrière le samedi.

HARRINGTON : Donc, des comptes rendus étonnants et des critiques ont été entendus à l'audience de Gary Filmon. Quelles conclusions tirera-t-il de ce qu'il a entendu jusqu'à présent?

SIMONS : Les thèmes qui commençaient à émerger étaient très évidents dès les premières heures. Il a déclaré fondamentalement que d'après lui, les points les plus importants étaient la communication et l'organisation et le fait que personne au haut de l'échelle hiérarchique n'était là pour donner des consignes, que ce soit dans le cas de la lutte contre l'incendie ou des évacuations. Beaucoup de gens faisaient diverses choses et personne ne savait réellement ce que les autres faisaient. La communication a certainement été un problème constant. Nous avons parlé de trois à quatre heures à ce sujet et Gary Filmon a affirmé qu'il avait déjà examiné beaucoup de documentation sur ce qui était arrivé à Kamloops et qu'il avait comparé cette information avec ce qui était arrivé à Kelowna, où il n'y a pas eu de problème de communication. Voici ses impressions jusqu'à présent.

GARY FILMON (président de l'enquête) : Après avoir passé en revue quelques centaines de pages des transcriptions de la couverture médiatique, la différence est évidente en ce qui

concerne l'accès que les médias ont eu au début des incendies et la façon dont la situation a été traitée avec des bulletins d'information quotidiens qui étaient émis presque toutes les heures. Du début à la fin du mois, il y a eu de grandes différences dans la façon dont la situation a été prise en charge.

SIMONS : Avez-vous noté une différence entre l'incendie de Kamloops et celui de Kelowna?

FILMON : Absolument.

SIMONS : Quelles étaient ces différences?

FILMON : Je ne me fonde que sur la lecture de la couverture médiatique. Je n'ai encore entendu personne directement. Toutefois, à la lecture de la couverture, il semble que l'accès a été très limité et très difficile au début pour devenir très ouvert, avec un échange d'information libre de la part des divers organismes et services au moment où ils ont affronté l'incendie de Kelowna.

HARRINGTON : Dites-moi, Gary, qu'est-ce que vous croyez apprendre lorsque le comité d'examen se rendra dans d'autres communautés de la Colombie-Britannique?

SIMONS : Le comité d'examen se rend à Osoyoos, à Penticton et à Kelowna et nous entendrons probablement une version des faits bien différente à ces endroits. On critiquera probablement ce qui est arrivé à Osoyoos jusqu'à un certain point. À Kelowna, certaines critiques pourraient également être formulées, mais ici, on a l'impression dans l'ensemble que la situation d'urgence a été traitée plutôt bien compte tenu des circonstances très difficiles. On recommandera probablement que les équipes de lutte contre les incendies soient mieux formées et qu'elles soient mieux équipées bien avant qu'un incendie n'éclate. Il manquait de matériel dans tous ces endroits avant l'incendie. Je crois également qu'il sera question de la nécessité d'un mécanisme de contrôle de portée

générale, de sorte que nous soyons préparés à affronter la prochaine situation d'urgence.

HARRINGTON : Merci beaucoup Gary.

SIMONS : Il n'y a pas de quoi.

HARRINGTON : C'était Gary Simons, un journaliste de la SRC de Kelowna. Je suis Tom Harrington. Vous écoutez The Current à la CBC Radio One. Les communautés de la Colombie-Britannique touchées par les feux de forêt l'été dernier continuent de subir les contrecoups de ce désastre. Le village de l'intérieur, Barriere, est aux prises avec des difficultés économiques. L'incendie a détruit la scierie locale, la principale industrie du village. Anne Jeanyor (sp) constate les épreuves que subissent les gens tous les jours. Elle est au service de la Société de la banque alimentaire de Barriere. Elle nous parle maintenant de sa résidence. Bonjour, merci d'être avec nous ce matin.

ANNE JEANYOR (Société de la banque alimentaire de Barriere) : Merci de m'avoir invitée.

HARRINGTON : Comment se portent les gens à Barriere?

JEANYOR : La vie continue, les gens s'en remettent. Ils ont un très bon moral. Ils veulent vraiment retourner pour affronter la réalité. Mais la vie est dure. Il n'y a pas d'emploi. Les répercussions de l'incendie, les répercussions des pertes d'emplois, touchent durement la communauté de bien des façons, mentionnons par exemple la garde des enfants, vous savez, les petites choses que les gens oublient.

HARRINGTON : Et combien de gens ont recours à la banque alimentaire maintenant?

JEANYOR : Je crois que le mieux serait de vous donner un aperçu général. Au mois d'août, nous avons servi environ 864 ménages, c'est-à-dire 2 223 personnes. Au mois de septembre, ce nombre a diminué considérablement. Nous ne servions plus que 428 ménages, soit un total de 1 089 personnes. Au mois

d'octobre, il y a eu une autre baisse et 328 ménages et un total de 730 personnes profitaient de nos services.

HARRINGTON : Comment expliquez-vous cette diminution?

JEANYOR : Des personnes, des hommes dans les familles ont quitté le village pour travailler. Les gens ont trouvé des ressources, je présume, par leurs propres moyens et certains s'en sortent en utilisant les ressources qu'ils trouvent pour subvenir à leurs besoins.

HARRINGTON : Donnez-nous une idée de ce que vivent les familles que vous voyez, au quotidien, racontez-nous le genre de choses que vous voyez, les visages que vous rencontrez.

JEANYOR : Je crois que les gens – je ne sais pas au juste comment l'expliquer – mais les gens viennent parce qu'ils veulent surtout s'occuper de leurs enfants. Les enfants ont besoin de s'alimenter et je crois que c'est ça. Ils sont inquiets pour leur famille. Leur revenu n'est pas suffisant pour vivre une vie qu'ils considèrent comme normale. Une vie normale pour certaines personnes se situe au bas de l'échelle. Mais lorsque les gens gagnent un bon salaire un mois donné, ils font un budget et vivent en fonction de l'argent dont ils disposent. Et soudainement, il n'ont plus que la moitié de l'argent qu'ils avaient avant et parfois, pas même la moitié; il ne reste rien pour payer l'hypothèque, verser les paiements de la voiture, qui est une nécessité; payer l'éclairage, le chauffage et l'alimentation... sans oublier l'assurance.

HARRINGTON : En effet. Vous avez mentionné également que des gens sortent du village, j'imagine que c'est pour trouver du travail, un emploi. Avez-vous l'impression que des gens vont quitter le village définitivement et qu'ils ne reviendront pas?

JEANYOR : Il est difficile de le prévoir. Je ne sais pas parce que quelques personnes, quelques familles ont quitté leur résidence et sont simplement partis. Dans d'autres cas, les épouses sont restées au village avec les enfants parce que ces derniers ne

veulent pas être trimballés d'un endroit à un autre, changer d'école, tant qu'ils ne savent pas que la situation est permanente pour eux.

HARRINGTON : Anne, de quoi le village de Barriere a-t-il besoin maintenant? Pouvez-vous expliquer l'ordre de priorité? Quel est le besoin le plus urgent maintenant dans la communauté?

JEANYOR : Notre besoin le plus urgent est l'alimentation, entre autre. De l'emploi, une industrie, même des petites industries, qui s'établiraient et qui embaucheraient quelques hommes et femmes.

HARRINGTON : Quel rôle le gouvernement devrait-il jouer à cet égard, à votre avis?

JEANYOR : Je crois que le gouvernement devrait être là pour nous appuyer. Je crois que le gouvernement devrait nous aider à nourrir la population. Nous n'avons reçu aucune aide gouvernementale. Vous vous rendez compte.

HARRINGTON : Pouvez-vous me donner des précisions à ce sujet. Qu'est-ce que vous voulez dire?

JEANYOR : La banque alimentaire n'a reçu absolument aucune aide du gouvernement. La Croix-Rouge a dépensé environ 200 000 $ pour nous venir en aide et ces fonds sont en train de s'épuiser. L'organisme nous a informé que ce qui nous a été envoyé l'autre jour sera probablement la dernière cargaison.

HARRINGTON : Donc, qu'est-ce que vous pouvez faire pour vous approvisionner? Quelles sont vos options?

JEANYOR : Le North Thompson Relief Fund nous viendra en aide. À l'heure actuelle, cet organisme paie les frais d'entrepôt, où nous faisons tous nos paniers avant de apporter à la banque alimentaire comme telle.

HARRINGTON : Quel genre de Noël les gens de Barriere vont-ils passer?

JEANYOR : Ce sera difficile. Nous gardons espoir et vous savez, nous ayons reçu de très généreux dons pour Noël. Mais cela ne suffira pas. Hier soir, nous comptions 172 demandes de paniers de Noël.

HARRINGTON : J'apprécie le travail que vous faites là-bas et je vous souhaite la meilleure des chances.

JEANYOR : Merci beaucoup.

HARRINGTON : Merci. Anne Jeanyor est la secrétaire de la Société de la banque alimentaire de Barriere en Colombie-Britannique.

ANNEXE 9 :
Biographies des membres du comité

L'hon. NORMAN K. ATKINS, sénateur

Le sénateur Atkins est né à Glen Ridge, au New Jersey. Sa famille est originaire de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, où il a longtemps séjourné. Diplômé du Collège Appleby à Oakville (Ontario) et de l'Université Acadia à Wolfville (Nouvelle-Écosse), il a étudié l'économie et obtenu en 1957 un baccalauréat ès arts.

(Le sénateur Atkins a également reçu, en 2000, un doctorat honoris causa en droit civil de l'Université Acadia, son alma mater.)

Le sénateur Atkins a fait une carrière longue et émérite dans le domaine des communications, en l'occurrence comme cadre dans le secteur de la publicité. Ancien président de Camp Associates Advertising Limited, un cabinet ayant pignon sur rue à Toronto, le sénateur Atkins a également joué un rôle actif dans l'industrie, notamment au poste de directeur de l'Institut de la publicité canadienne qu'il a occupé au début des années 80.

Toujours dans le domaine des communications, le sénateur Atkins a, au fil des ans, participé à plusieurs causes importantes et organisé un grand nombre de manifestations. Pour ne citer que quelques-unes de ses nombreuses contributions, il a ainsi consacré son temps et ses énergies à Diabète Canada, à la Juvenile Diabetes Foundation, au Centre pour enfants Dellcrest, au Front commun pour la santé en

Ontario, à la campagne Partenaire santé de la fonction publique fédérale ainsi qu'à la campagne de levée de fonds Camp Trillium – Rainbow Lake.

Le sénateur Atkins a également collaboré à l'Institut d'engagement politique et au Club Albany de Toronto. (C'est lorsqu'il était, au début des années 80, président de ce prestigieux cercle privé de Toronto, l'un des plus anciens au Canada, que ce cercle a ouvert ses portes aux femmes.)

Le sénateur Atkins s'est très tôt intéressé à la vie politique. Ainsi, pendant l'essentiel des 50 dernières années environ, il a été fort actif au sein du Parti progressiste-conservateur, aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial, en particulier en occupant des fonctions de responsabilité pendant plusieurs campagnes électorales et en faisant fonction de conseiller auprès du très hon. Brian Mulroney et du très hon Robert L. Stanfield, ainsi qu'auprès de l'hon. William G. Davis.

Norman K. Atkins a été nommé au Sénat du Canada le 29 juin 1986. Depuis lors, il s'est révéé être un sénateur actif, attentif et informé. Il s'est ainsi tout particulièrement intéressé à un certain nombre de dossiers concernant l'éducation et la pauvreté. Il a également défendu la cause des anciens de la marine marchande canadienne en s'efforçant de faire reconnaître plus équitablement leurs états de service en temps de guerre.

Le sénateur Atkins est actuellement le président du caucus du Parti progressiste-conservateur au Sénat et le vice-président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et il est membre du Comité de la sécurité nationale et de la défense et du Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il est le président honoraire de la Fondation Dalton K. Camp pour le journalisme à l'Université Saint-Thomas de Fredericton (Nouveau-Brunswick).

L'honorable TOMMY BANKS, sénateur

Le sénateur Tommy Banks est reconnu au Canada comme étant l'un de nos artistes les plus accomplis et les plus polyvalents. Il est le lauréat d'un prix Juno, d'un prix Gémeaux et du Grand Prix du Disque.

De 1968 à 1983, il a animé The Tommy Banks Show à la télévision. Le sénateur Banks a assuré la direction musicale des cérémonies des Jeux du Commonwealth, des Jeux mondiaux universitaires, d'Expo 1986, des XV^{es} Jeux olympiques d'hiver et de divers autres événements marquants et il a été le chef d'orchestre invité d'orchestres symphoniques au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Le sénateur Banks a été président fondateur de l'Alberta Foundation for the Performing Arts. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en musique du Collège Grant MacEwan et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta et lauréat du prix Sir Frederick Haultain. Il a également été reçu Officier de l'Ordre du Canada et décoré de l'Ordre de l'excellence de l'Alberta.

Tommy Banks a été convoqué au Sénat le 7 avril 2000. Le 9 mai 2001, le sénateur Banks a été nommé vice-président du Groupe de travail libéral du Premier ministre sur les questions urbaines.

En plus de faire partie du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense, il est président du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et président du caucus libéral de l'Alberta au Parlement du Canada.

Ce natif de Calgary qui a toujours vécu en Alberta est déménagé à Edmonton en 1949 où il vit avec Ida, leurs enfants devenus adultes et leurs familles.

L'honorable JANE CORDY, sénateur

Au cours de sa carrière distinguée en éducation, Jane Cordy s'est également illustrée par son engagement au service de la collectivité.

Le sénateur Cordy a obtenu son brevet d'enseignement du collège des enseignants de la Nouvelle-Écosse et un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Saint Vincent.

Elle a entrepris sa carrière d'enseignante en 1970 et a travaillé successivement pour les conseils scolaires de Sydney, du comté de Halifax et de New Glasgow et pour le conseil scolaire régional de Halifax.

Le sénateur Cordy a également assuré la vice-présidence de la commission de développement du port de Halifax-Dartmouth et a présidé le conseil arbitral de la région de Halifax de Développement des ressources humaines Canada.

Le sénateur Cordy a en outre oeuvré auprès de nombreux organismes bénévoles. Elle a siégé au conseil de Phoenix House, un refuge pour jeunes sans abri, et au jury des prix littéraires de Dartmouth. Elle a aussi fait du bénévolat pour son église à Dartmouth.

Le sénateur Cordy est originaire de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Elle est actuellement membre du Comité de la sécurité nationale et de la défense et du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Elle est vice-présidente de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN et vice-présidente de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

L'hon. JOSEPH A. DAY, sénateur

Le sénateur Joseph Day, qui a été nommé au Sénat par le très honorable Jean Chrétien, représente le Nouveau-Brunswick et la division sénatoriale de Saint John-Kennebecasis. Il siège au Sénat du Canada depuis le 4 octobre 2001.

Il fait actuellement partie du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts, de celui de la sécurité nationale et de la défense ainsi que du Sous-comité des anciens combattants. Parmi ses champs d'intérêt et de spécialisation, notons les suivants : sciences et technologie, défense, commerce international et droits de la personne, patrimoine et alphabétisation. Il est membre de plusieurs associations interparlementaires, dont l'Association législative Canada-Chine et l'Union interparlementaire.

Le sénateur Day, avocat et ingénieur néo-brunswickois bien connu, a eu une belle carrière privée en droit. Ses intérêts juridiques portent sur les brevets et les marques et sur la propriété intellectuelle. En plus d'avoir été admis aux barreaux du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, il est spécialiste agréé en matière de propriété intellectuelle au Barreau du Haut-Canada et membre de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Récemment (1999-2000), il a agi comme président et directeur général de la New Brunswick Forest Products Association. En 1992, il s'est joint à titre de conseiller juridique à la J.D. Irving Ltd., conglomérat ayant d'importants intérêts dans des domaines comme la foresterie, les pâtes et papiers et la construction navale. Avant 1992, il a pratiqué le droit chez Gowling & Henderson à Kitchener-Waterloo, Ogilvy Renauld à Ottawa et Donald F. Sim à Toronto, où sa carrière a démarré en 1973.

Membre actif de la collectivité, le sénateur Day occupe en ce moment la présidence de la fondation et du conseil d'administration du Dr. V.A. Snow Centre Nursing Home, de même que du conseil des associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Parmi beaucoup d'activités bénévoles, il a rempli diverses fonctions à l'Association du Barreau canadien et dans d'autres organisations professionnelles, et a été président national de l'association des

anciens (1996) et de la fondation (1998-2000) du Royal Military College Club of Canada.

Le sénateur Day a obtenu un baccalauréat en génie électrique du Collège militaire royal du Canada, un baccalauréat en droit de l'Université Queen et une maîtrise en droit du Osgoode Hall.

L'hon. J. MICHAEL FORRESTALL, sénateur

L'honorable J. Michael Forrestall est né à Deep Brook (N.-É.) le 23 septembre 1932. Avant de se lancer en politique, il occupe un poste de journaliste au Chronicle Herald puis se joint à l'équipe de direction d'une compagnie aérienne. Il est élu pour la première fois à la Chambre des communes à l'élection générale de 1965.

Il est réélu en 1968, 1972, 1974, 1979, 1980 et 1984. Nommé pour la première fois en 1966 porte-parole de l'opposition officielle en matière de défense, il conteste la position du gouvernement du premier ministre Pearson concernant l'unification des Forces canadiennes. Il reste dans ce poste de 1966 à 1979 et siège durant la même période au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes.

De 1979 à 1984, le sénateur Forrestall est membre ou membre suppléant de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Il occupe également le poste de rapporteur général du Comité militaire de l'Assemblée et présente le rapport du Comité intitulé Sécurité de l'Alliance dans les années 1980. En novembre 1984, il dirige la délégation canadienne à la 30e Session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Il devient secrétaire parlementaire, en 1984, auprès du ministre des Transports et, en 1986, auprès du ministre de l'Expansion industrielle régionale et du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il est défait à l'élection générale de 1988. En 1989, il est nommé au conseil d'administration de Marine atlantique et, en 1990, au Tribunal d'appel des anciens combattants.

Le 27 septembre 1990, le sénateur Forrestall est nommé au Sénat du Canada. En 1993-1994, il siège au Comité parlementaire mixte de la politique canadienne de défense et il continue à ce jour d'exercer les fonctions de porte-parole du Sénat en matière de défense. Il est actuellement vice-président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense et membre du Comité permanent de la régie interne. Il a en outre fait partie du Comité sénatorial spécial sur le régiment aéroporté du Canada en Somalie, du Comité

sénatorial permanent des affaires étrangères, du Sous-comité sénatorial des anciens combattants, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (vice-président) et du Comité sénatorial spécial de la sécurité des transports (président).

Le sénateur Forrestall est actuellement membre de l'Association parlementaire de l'OTAN, de l'Union interparlementaire, de l'Association parlementaire du Commonwealth, du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis et de la Légion royale canadienne.

L'hon. COLIN KENNY, sénateur

Profil de carrière

L'honorable Colin Kenny a prêté serment le 29 juin 1984 à titre de représentant de la province de l'Ontario. Il a débuté sa carrière politique en 1968 en occupant le poste de directeur exécutif du Parti libéral de l'Ontario. De 1970 à 1979, il a exercé au bureau de premier minstre les fonctions d'adjoint spécial, de directeur des opérations et de conseiller en politique. Il a aussi été adjoint au secrétaire principal du premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau.

Rôle au sein de comités

Au cours de sa carrière au Parlement, le sénateur Kenny a siégé à de nombreux comités, dont le Comité spécial sur le terrorisme et la sécurité (1986-1988 et 1989-1991), le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada (1994), le Comité permanent des banques et du commerce, le Comité permanent des finances nationales et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est actuellement président du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense et vice-président du Comité spécial sur les drogues illicites. Il siège aussi au Comité directeur du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Questions de défense

Le sénateur Kenny a été élu rapporteur du Comité de la défense et de la sécurité de l'Association parlementaire de l'OTAN. Il occupait auparavant les postes de président de la sous-commission de l'avenir de la sécurité et de la capacité de défense et de vice-président de la sous-commission sur l'avenir des forces armées de l'Association parlementaire de l'OTAN.

Courriel : kennyco@sen.parl.gc.ca
Site web : http://sen.parl.gc.ca/ckenny

L'hon. MICHAEL A. MEIGHEN, sénateur

Nommé au Sénat en 1990, l'honorable Michael Meighen a fait partie de différents comités sénatoriaux permanents, notamment ceux des banques et du commerce, des pêches, de la sécurité nationale et de la défense, et a présidé le Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il a aussi été membre du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada et du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

Au cours de sa carrière en pratique privée, le sénateur Meighen a été avocat au sein du cabinet Ogilvy Renault et conseiller juridique auprès de la Commission Deschênes sur les criminels de guerre. Il a présidé le Cundill Funds (Vancouver) et siégé au conseil d'administration de la Deutsche Bank Canada, de Paribas Participations Limited, d'AMJ Campbell Inc. et de J.C. Clark Ltd. (Toronto).

Au chapitre des activités communautaires, le sénateur Meighen a notamment oeuvré auprès de l'Armée du Salut, du Festival de Stratford, du Toronto and Western Hospital, de la Fondation de recherche canadienne du cancer de la prostate, de la Fédération du saumon Atlantique, de la Fondation T.R. Meighen, du University of King's College (chancelier), du Centre for Cultural Management de l'Université de Waterloo, de l'Université Laval et de l'Université McGill.

Le sénateur Meighen est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Laval. Il vit à Toronto avec sa femme Kelly et leurs trois enfants.

L'honorable JIM MUNSON, sénateur

Jim Munson est mieux connu des Canadiens comme éminent journaliste et spécialiste des affaires publiques. Il a été mis en nomination deux fois pour un Prix Gémeaux en reconnaissance de son excellence en journalisme.

À titre de journaliste, il a été reporter pendant près de trente ans, plus récemment comme correspondant pour le réseau de télévision CTV. Durant toutes ces années, il a su mettre à profit ses connaissances, son savoir-faire et son talent d'observateur perspicace des gens et de la politique pour présenter aux auditeurs canadiens d'excellents reportages télévisés de toutes les régions du Canada et des quatre coins du monde. Il a assuré la couverture d'événements nationaux comme la campagne électorale des gouvernements de Pierre Trudeau, de Joe Clark et de Brian Mulroney, ainsi que d'événements internationaux comme la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la guerre du Golfe et le massacre de la place Tiananmen à Beijing le 4 juin 1989.

Après une brève période de consultation auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il s'est joint au cabinet du premier ministre, tout d'abord comme conseiller spécial en communications avant d'être promu directeur des Communications.

Jim Munson a été convoqué au Sénat le 10 décembre, où il représente la province de l'Ontario.

Il est actuellement membre du Comité de la sécurité nationale et de la défense, du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité des langues officielles.

Jim Munson est né à Woodstock (Nouveau-Brunswick). Sa femme Ginette et lui vivent à Ottawa avec leurs deux fils.

L'hon. DAVID P. SMITH, C.P., sénateur

L'honorable David Smith est un éminent avocat, qui s'est en plus distingué par son engagement au service de la collectivité.

Le sénateur Smith a obtenu un baccalauréat en science politique de l'Université Carleton en 1964 et un baccalauréat en droit de l'Université Queen's en 1970. Il a été admis au barreau de l'Ontario en 1972. Au cours d'une carrière très distinguée, le sénateur Smith est devenu un spécialiste très réputé en droit municipal et administratif et en réglementation.

Au moment de sa nomination, le sénateur Smith était président et associé du cabinet Fraser Milner Casgrain LLP, un des plus importants et des plus anciens cabinets d'avocats au pays. En 1998, lorsque le cabinet Fraser Milner a été formé, le sénateur Smith est devenu son premier président. Il avait antérieurement assumé la présidence du cabinet Fraser & Beatty.

De 1980 à 1984, le sénateur Smith a représenté la circonscription de Don Valley Est à la Chambre des communes où il a également agi comme ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). En 1972, il a été élu au conseil municipal de Toronto. À la suite de sa réélection en 1974, il a été nommé au comité exécutif de la ville de Toronto et au conseil du Grand Toronto. Réélu de nouveau en 1976, il a été nommé président du conseil municipal de Toronto et adjoint au maire de Toronto.

Le sénateur Smith a joué un rôle très actif au sein du Parti libéral dans les années 1960. Il a notamment occupé les postes de président national des Jeunes libéraux, d'adjoint exécutif de Keith Davey, qui était directeur national, et d'adjoint exécutif de l'honorable Walter Gordon et de l'honorable John Turner

Le sénateur Smith a consacré de son temps à une foule d'organisations bénévoles et philanthropiques. Il a notamment siégé au conseil d'administration d'Exhibition Place, de même que de l'Armée du salut, du Toronto General Hospital, de l'hôpital Mount

Sinai et du collège George Brown. Il a présidé la Fondation de la rétinite pigmentaire et a assumé la vice-présidence du O'Keefe Centre for the Performing Arts.

Il est actuellement membre du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, du Comité de la sécurité nationale et de la défense et du Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

L'honorable JOHN (JACK) WIEBE, sénateur

Le sénateur Jack Wiebe est l'un des plus éminents citoyens de la Saskatchewan. Cet agriculteur très prospère a aussi siégé à l'assemblée législative de la Saskatchewan.

Nommé Lieutenant-Gouverneur de la Saskatchewan en 1994, il était le premier agriculteur à accéder à cette fonction depuis près de 50 ans.

Le sénateur Wiebe s'est d'abord fait connaître en Saskatchewan pour son leadership au sein de la communauté agricole. Lui et sa famille ont bâti une exploitation agricole prospère dans le district Main Centre de la province. De 1970 à 1986, il a été propriétaire et président de la compagnie L&W Feeders Ltd.

Le sénateur Wiebe a été l'un des animateurs du mouvement des coopératives et a collaboré activement au Comité de mise en commun du blé de Main Centre, à la caisse de crédit de Herbert, à la coopérative de Herbert et au conseil de la coopérative de la Saskatchewan. Il a également été membre du syndicat du blé et de l'association des éleveurs de la Saskatchewan. Il préside actuellement la section de la Saskatchewan du Conseil de liaison des Forces canadiennes.

Le sénateur Wiebe a été élu en 1971 et en 1975 comme député de la circonscription de Morse à l'assemblée législative de la Saskatchewan.

Il est le président sortant pour la Saskatchewan du Conseil de liaison des Forces canadiennes.

Le sénateur Wiebe et sa femme, Ann, ont trois filles et huit petits-enfants.

Le sénateur Wiebe a démissionné de son poste le 31 janvier 2004.

ANNEXE 10 :
Biographies du secrétariat du comité

Adjudant-chef J.J.L.M. Dessureault, OMM, CD

Né à Shawinigan (Québec) le 2 novembre 1945, l'adjudant-chef Dessureault s'enrôle dans l'Armée canadienne le 26 mars 1964 et poursuit son entraînement au dépôt du Royal 22e Régiment alors cantonné à Valcartier (Québec). En septembre de la même année, il est affecté au 2e bataillon du Royal 22e Régiment à Valcartier.

Pendant 37 ans, il sert au sein du Régiment à Valcartier (Québec), à Werl, dans le nord de l'Allemagne, et plus tard à Lahr, dans le sud de l'Allemagne. En 1983, une nouvelle affectation l'amène au Collège militaire royal de Saint-Jean comme adjudant-maître à la section d'entraînement de l'exercice militaire. Il est promu au grade d'adjudant-chef en 1987 durant une période de service à Chypre. Il est nommé au poste de sergent-major régimentaire du 1er Bataillon du Royal 22e Régiment en 1990 et est déployé en Croatie en 1992.

Il occupe successivement les postes d'adjudant-chef du Secteur du Québec de la Force terrestre et d'adjudant-chef du Commandement de la Force terrestre avant sa nomination en juin 1999 au prestigieux poste d'adjudant-chef des Forces canadiennes qu'il occupera jusqu'à sa retraite en juillet 2001. Depuis, il s'est joint au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense à titre de conseiller militaire.

En novembre 1994, il a été décoré Membre de l'Ordre du mérite militaire et, en janvier 2000, il a été élevé au rang d'Officier de l'Ordre du mérite militaire.

L'adjudant-chef Dessureault (à la retraite) est marié à Marianne Claassen, originaire des Pays-Bas; ils ont une fille, Désirée.

LE MAJOR-GÉNÉRAL (ret.) G. Keith MCDONALD

Le major-général McDonald a grandi à Edmonton. Il a fait ses études au Collège militaire royal de Saint-Jean et au Royal Military College (RMC) de Kingston, où il a obtenu son diplôme en 1966 et été reçu pilote en 1967.

Il a été instructeur de vol sur le T-33 à la base des Forces canadiennes (BFC) de Moose Jaw, en Saskatchewan. En 1970, il a été détaché au RMC à titre de commandant d'escadron et, ensuite, de directeur adjoint des élèves-officiers.

En 1973, il est revenu à l'instruction sur les CF5 et CF104. En 1974, il a été pilote du 439e Escadron à la BFC de Baden-Soellingen, pilotant le CF104 pendant les attaques au sol. Promu major en 1977, il est devenu officier du Groupe d'évaluation tactique en 1978.

En 1980, le major-général McDonald s'est inscrit au Royal Air Force Staff College de Bracknell, en Angleterre. Promu lieutenant-colonel en janvier 1981, il est retourné au Quartier général de la Défense nationale (QGDN) où il a été responsable de la planification des besoins opérationnels et des achats d'équipement pour le CF18. En 1982, il a été muté au bureau d'administration du projet CF18 en tant que gestionnaire des besoins opérationnels.

Le major-général McDonald a terminé son instruction sur le CF18 à la BFC de Cold Lake, et est ensuite retourné à la BFC de Baden-Soellingen en 1985 en tant que premier commandant du 439e Escadron d'appui tactique. En juillet 1987, il a été promu colonel et a été détaché au QGDN en tant que directeur de la formation professionnelle et du perfectionnement. En juillet 1989, il a assuré le commandement de la BFC et de la 4e Escadre de Baden-Soellingen. Dans le cadre de ses fonctions de commandant de l'escadre et de la base, il a supervisé la création du groupe opérationnel aérien du CF18 dans la guerre du Golfe et a amorcé la fermeture de Baden. En 1992, il est revenu au QGDN à titre d'adjoint spécial du Sous-ministre adjoint (Personnel) et, en juillet 1993, il a

occupé le nouveau poste d'adjoint spécial du Vice-chef d'état-major de la Défense (VECMD) et de directeur du Secrétariat du QGDN.

DR GRANT DAWSON

Grant Dawson s'est joint à la Direction de la recherche parlementaire en mars 2003. Il est l'attaché de recherche du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

M. Dawson a obtenu son double baccalauréat avec spécialisation (histoire et anglais) et sa maîtrise (histoire) de l'Université du Manitoba et son doctorat en histoire de l'Université Carleton à Ottawa. Sa dissertation constitue le premier examen critique du processus décisionnel du gouvernement canadien concernant sa contribution au déploiement de troupes en Somalie dans le cadre des opérations de paix en 1992. Parmi les sujets de recherche d'intérêt particulier pour M. Dawson, mentionnons l'histoire diplomatique et militaire du Canada, l'histoire de la paix (notamment les écrits de Jean de Bloch), le maintien de la paix et la consolidation de la paix. M. Dawson a publié dans le « Journal of Contemporary History » (article de tête en janvier 2002), l'« International Journal » (printemps 2000) et les éditions 2001 et 2003 du recueil d'essais de politique étrangère « Canada Among Nations ».

M. Dawson a donné des cours au Collège militaire royal de Kingston et a bénéficié d'une bourse de recherches doctorales du ministère de la Défense nationale et du Forum sur la sécurité et la défense en 2001-2002 et 2002-2003.

F. WILLIAM PRICE

F. William Price s'est joint à la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement en janvier 2004. Il est attaché de recherche pour le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

M. Price a obtenu un baccalauréat *cum laude* en sciences, Programme du service extérieur (études en sécurité internationale) de l'Université Georgetown de Washington, DC, et une maîtrise en littérature (études en sécurité internationale) de l'Université St. Andrews d'Écosse. M. Price a également obtenu de l'Université Georgetown un certificat en diplomatie des affaires internationales et il a participé à l'élaboration d'un cours sur le Canada et la mondialisation. Il a également remporté la médaille Krogh et la médaille pour l'apprentissage, la paix et la liberté, et a été choisi comme conférencier à la collation des grades.

Les plus récentes études de M. Price portent sur la théorie des relations internationales post-positivistes, les interventions militaires face au terrorisme et l'émergence de compagnies militaires privées au Sierra Leone.

BARBARA REYNOLDS

Barbara Reynolds travaille avec des parlementaires canadiens à divers titres depuis 30 ans. Formée comme sociologue, elle a travaillé pendant 10 ans comme attachée de recherche à la Bibliothèque du Parlement, pour les comités étudiant des questions sociales. Ainsi, elle a été pendant trois ans directrice de recherche au Comité (Chambre des communes) concernant les invalides et les handicapés qui a produit le rapport-clé intitulé Obstacles.

Elle a été, pendant 15 ans, collaboratrice au Centre parlementaire où elle a organisé des visites pour les législateurs entre le Canada et les États-Unis, ainsi que des voyages d'étude au Canada pour des législateurs des pays d'Afrique et du Sud-Est asiatique. Elle a coordonné des programmes de perfectionnement professionnel pour les législateurs et leur personnel; elle a aussi rédigé des études sur le fonctionnement des bureaux des parlementaires à Ottawa et dans les circonscriptions. De plus, elle a été directrice du programme Fonds pour le Parlement, le monde du travail et les affaires, lequel permet aux législateurs de passer jusqu'à une semaine avec des grandes entreprises et des syndicats.

De 1985 à 2000, elle a aussi été conseillère du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, un organisme mondial de législateurs qui agit comme volet parlementaire pour les Nations Unies.

En avril 1998, elle est entrée à la Direction des comités du Sénat à titre de greffière de comité. Ont figuré au nombre de ses affectations la sécurité et le renseignement, la forêt boréale, les pêches, la sécurité des transports, les anciens combattants de même que la sécurité nationale et la défense. En juin 2002, elle a reçu le Prix d'excellence du Président pour son travail au Sénat.

ANNEXE 11 :
Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du vendredi 13 février 2004 :

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Corbin :

QUE le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à mener une étude et à faire rapport sur la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada. Le Comité sera en particulier autorisé à examiner :

a) la capacité du ministère de la Défense nationale de défendre et de protéger les intérêts, la population et le territoire du Canada et sa capacité de réagir à une urgence nationale ou à une attaque ou de prévenir ces situations, ainsi que la capacité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile de remplir son mandat;

b) les relations de travail entre les divers organismes participant à la collecte de renseignements, comment ils recueillent, colligent, analysent et diffusent ces renseignements, et comment ces fonctions pourraient être améliorées;

c) les mécanismes d'examen de la performance et des activités des divers organismes participant à la collecte de renseignements;

d) la sécurité de nos frontières.

QUE les mémoires reçus et les témoignages entendus dans les première et deuxième sessions de la trente-septième législature soient déférés au Comité;

QUE le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 30 juin 2004 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'au 30 juillet 2004.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

ANNEXE 12 :
Renseignements aux médias

VERONICA MORRIS

Mme Morris assume la responsabilité des relations avec les médias au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense depuis juin 2001.

Mme Morris répond à toutes les demandes quotidiennes de renseignements des médias, rédige des communiqués, enregistre la couverture médiatique et fait fonction d'agent de liaison avec les médias lors des déplacements du comité.

Avant de se joindre au Comité, elle a travaillé comme adjointe spéciale de l'honorable Colin Kenny. Mme Morris a fait ses études à l'Université Carleton.

Les médias sont priés d'envoyer leurs demandes de renseignements à : ckres2@sen.parl.gc.ca

Les représentants des médias peuvent assister aux réunions du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, sauf lorsqu'il rédige ses rapports, discute de ses travaux futurs ou traite de questions personnelles.

Lorsqu'il est à Ottawa, les audiences du Comité sont télévisées à La Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), sur le site Internet du Sénat (audio et vidéo), au Réseau de télévision parlementaire et au

réseau audio du Sénat, fréquences (MHz): parquet : 94,7, anglais : 95,5, français : 95,1.

Les personnes que les activités du Comité intéressent peuvent inscrire leur nom sur une liste d'envoi grâce à laquelle elles seront informées à l'avance de l'heure et du lieu des réunions du Comité et de l'identité des témoins qui seront entendus.

Il est possible d'obtenir de l'information au sujet du Comité sur son site Web :

http://sen-sec.ca

Pour de plus amples renseignements :
Numéro sans frais : 1-800-267-7362

Courrier électronique :
La greffière du Comité : defence@sen.parl.gc.ca
Le président du Comité : kennyco@sen.parl.gc.ca

Les médias devraient envoyer leurs demandes de renseignements à : ckres2@sen.parl.gc.ca

INDEX

ACIA
voir **Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**

Actes de Dieu, p: 9

Affaires étrangères, p: 4,55,61,182

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), p: 31

Agence de protection et de promotion de la santé (APPS), p: 42,151-7

Agence des douanes et du revenu du Canada, p: 60-1,128

Agence des services frontaliers du Canada, p: 60-1

Agriculture et Agroalimentaire Canada, p: 31

Aide provinciale, p: 79,102

Alberni Valley Emergency Program
voir **Colombie Britannique** - Alberni Valley Emergency Program

Alberta, p: 1, 19, 28, 55-7, 76-7, 131, 145, 159
Emergency Management Alberta, **p**: 19, 56
Emergency Public Warning System (EPWS), **p**: 55-6

Alliance pour la prévention des maladies chroniques du Canada, p: 155

Anthrax (bacillus anthracis), p: 11,13

APPS
voir **Agence de protection et de promotion de la santé (APPS)**

Arabie saoudite, p: 9

Atkins, Hon. Norman K., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 175-6

Axworthy, Dr. Thomas, président, Centre for the Study of Democracy, Université Queen's, **p**: 3

Banks, Hon. Tommy, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 32-3, 177

Barriere, (Colombie Britannique), **p**: 161-8, 170-3

Bartley, Alan, directeur général de la Politique, de la Planification et de la Préparation du BPIEPC, **p**: 53, 55-6, 141

Basrur, Dr. Sheela, médecin-hygiéniste de Toronto, **p**: 42, 54, 57, 72, 142, 149, 159, 160

Bax, Janet, directrice-générale des programmes du Bureau, BPIEC, **p**: 44-5, 47, 142

BCP
voir **Bureau du Conseil privé (BCP)**

Bioterroriste, p: 25

Blackmore, David, gestionnaire du Centre des opérations d'urgence de St-Jean-de-Terre-Neuve, **p**: 26, 79, 142, 147

Bland, Dr. Douglas, president, gestion de la défense étudie l'école de **l'ordre** public, université de Queen's, **p**: 4

Botulisme (botulinum toxin), **p**: 12-3

BPIEPC
voir **Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)**

Brandon, (Manitoba), **p**: 102, 129, 132, 135

Bureau du Conseil privé (BCP), p: 4, 60-1
Conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale, **p**: 61
Coordonnateur du renseignement, **p**: 60
Secrétariat de la sécurité et du renseignement, **p**: 60

Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), p: 4, 9, 17-21, 28-9, 32-4, 36, 38, 43-7, 49, 51, 53-65, 67-9, 71, 73-8, 81-3, 85, 106-9, 116-21, 127, 141-3, 145, 148-9

Bureau de la sécurité publique, p: 27

Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé, p: 152-3,156

Burrell, Bruce, sous-chef, Service régional des incendies de Halifax, municipalité régionale de Halifax, **p**: 26,142

Cadre des programmes communautaires de gestion des urgences, p: 80

Calgary, (Alberta), **p**: 8, 62, 77, 105, 129, 131, 136

CANAFE, p: 60

Catastrophes naturelles, p: 9, 14, 23, 73-5, 81, 120

CBRN
voir **Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)**

CDC
voir **Centers for Disease Control and Prevention (CDC)**

Centers for Disease Control and Prevention (CDC), p: 11-3,155

Centre de la sécurité des télécommunications, p: 60

Centre de secours et de services d'urgence, p: 25,137

Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard), **p**: 105,129,133-4

Chef responsable de la protection de promotion de la santé au Canada, p: 151

Chrétien, Jean, Premier ministre (1993-2003), **p**: 17, 53, 76, 109, 179

Citoyenneté et Immigration Canada, p: 60-1

CKUA-FM Radio, p: 55-6

Clarington, (Ontario), **p**: 85,129,132,135

Colombie Britannique, p: 1, 8, 98, 104, 131, 137, 161-4, 169-70, 173
Alberni Valley Emergency Program, **p**: 104
Centre for Disease Control, **p**: 152
Incendies de forêt, l'été de 2003, **p**: 8,161
North Thompson Relief Fund, **p**: 172

Commandement et de communication, p: 91-2,94,126

Commission canadienne de sécurité nucléaire, p: 85

Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor), p: 39, 41, 51, 117, 151

Comité Naylor, le
voir **Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor),**

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, p: 41-2, 44, 178

Computer Security Institute, États-Unis, p: 11

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), p: 57-59,67,118

Conseil du Trésor, p: 73

Coordination nationale, p:18,111,127

Cordy, Hon. Jane, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 178

Cornwall, (Ontario), **p**: 98, 129, 132, 135

Côtes *du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde, Les*, rapport du la Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, (octobre 2003), **p**: 9, 19, 55, 61

CRTC
voir **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)**

Current, The, CBC News program, **p**: 8, 161, 170

Cyberattaque, p: 100-1, 125

D'Avignon, Michel, directeur général de la Sécurité nationale au ministère du Solliciteur général, **p**: 20, 30

DART
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN) -** Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART),

Dawson, Grant, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 193

Day, Hon. Joseph A., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 179-80

Défense nationale, Ministère de la (MDN), p: 17, 19, 22-4, 28, 37, 49, 51, 55, 115, 117, 128, 141, 181, 191, 193, 197
Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), **p**: 23-5, 37, 116, 148
Hercules, **p**: 24, 63
Milice, **p**: 23, 37, 49, 51, 115, 117

Dessureault, Chief Warrent Officer (Ret'd) J.J.L.M., OMM, CD, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 189-90

E.coli, p: 1

École virtuelle de santé publique, p: 154, 157

Edmonton, (Alberta), **p**: 4, 8, 19, 29, 47, 55, 72, 75-7, 94, 105, 129, 131, 136, 142-7

EISU
voir **Équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU)**

Emergency Management Alberta
voir **Alberta** - Emergency Management Alberta

Emergency Public Warning System (EPWS)
voir **Alberta** - Emergency Public Warning System (EPWS)

Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992, L', p: 21

Équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU), p: 27

Équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU), p: 28, 62

ESB, p: 32, 107

ESPP
voir **Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992, L'**

Fantino, Julian, chef de police, Ville de Toronto, **p**: 71-3,147

Fields, Dave, chef du service des incendies,Windsor, Ontario, **p**: 79, 143

Fièvres hémorragiques (filovirus/arenavirus), **p**: 12

Filmon, Gary, chargé d'examiner la façon dont le gouvernement de la Colombie-Britannique est intervenu au cours de la crise des feux de forêt, **p**: 162, 167-9

Fonds de contrôle des maladies transmissibles, p: 153

Forces canadiennes
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)**

Forrestall, Hon. J. Michael, Vice-président, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 181-2

Fredericton, (Nouveau-Brunswick), **p**: 85, 129, 132, 135

Fries, Rudy, coordonnateur de la gestion des measures d'urgence, communauté de London-Middlesex, cite de London, **p**: 80, 143, 148

Gendarmerie royale du Canada (GRC), p: 4, 17-8, 21, 30, 61, 142, 144, 167

Gonvick, Marvin, pompier volontaire, **p**: 165-6

GRC
voir **Gendarmerie royale du Canada (GRC)**

Grippe aviaire, p: 31

Guelph, (Ontario), **p**: 95-6, 129, 132, 136

Halifax, (Nouvelle-Écosse), **p**: 4, 26, 33-4, 62, 129, 132, 136, 142, 144, 148

Hamilton, (Ontario), **p**: 8, 71, 129, 133, 136, 145, 148

Harlick, James, sous-ministre adjoint chargé du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), **p**: 9, 14, 17-8, 32-36, 44, 62, 64-5, 108, 141, 143, 148-9

Harrington, Tom, Hote, The Current, CBC Radio One, **p**: 161-4, 166, 168-73

HAZMAT, p: 101

Hill, Dave, Chair, président du [Albertan] Capital Region Emergency Preparedness Partnership, **p**: 28-9, 75-6, 144

Hôpital mobile, p: 98

Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), p: 28, 45, 47, 75, 100-1, 106

Inforoute Santé du Canada Inc., p: 154, 157

Iraq, p: 9, 185

Jeanyor, Anne, Société de la banque alimentaire de Barriere, **p**: 170-3

JEPP
voir **Programme conjoint de protection civile (JEPP)**

Johnston, Cal, chef de police, Regina, **p**: 29, 75, 144

Kelowna, (Colombie Britannique), **p**: 130-1, 136, 161-4, 168-70

Kenny, Hon. Colin, Président, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 32, 72, 148, 183, 199

Kirby, Hon. Michael, Président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, **p**: 41-2

Kirkwood, Al, chef du service des incendies à Barriere, Colombie Britannique, **p**: 166-7

Kloster, Deryl, administrateur général du service des mesures d'urgence, Edmonton, **p**: 29, 72, 144, 147

Langley, (Colombie Britannique), **p**: 98, 103, 107, 130, 132, 135

Lastman, Mel, ancien maire de Toronto, **p**: 48

Leçons apprises, **p**: 32-6, 64-6, 69, 74, 82, 119-21, 159

Leçons *de la crise du SRAS - Renouvellement de la santé publique au Canada,* Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (Naylor Committee) (15 octobre 2003), **p**: 39, 41

Lester, Michael, directeur général, Organisation des mesures d'urgence, Nouvelle-Écosse, **p**: 63, 144

Loi constitutionnelle (de 1867), p: 39

Loi sur l'état de préparation aux mesures d'urgence (novembre 2002), p: 80

Loi sur la protection civile, p: 78

Loi sur les infractions en matière de sécurité (1984), p: 21

Maddison, Vice-amiral Greg, sous-chef d'état-major de la Défense, (MDN), **p**: 22-3, 141

Maddren, Judy, présentatrice World Report Radio-Canada, **p**: 159

Mafia Boy, p: 14

Manitoba, p: 1, 9, 102, 132, 162
Inondations (1997), **p**: 1, 9

Martin, Paul, premier ministre du Canada (2003 -), **p**: 4, 19-20, 76

McCallum, John, député, ministre de la Défense nationale et ministre responsable de la Protection civile, **p**: 28-9

McCurdy, Walt, ouvrier forestier, Colombie Britannique, **p**: 164-5

McDonald, Major-général (Ret'd) Keith, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 191-2

McGregor, LCol. Blair, commandant des Seaforth Highlanders of Canada, **p**: 48

McLellan, Anne, vice-premier ministre du Canada, **p**: 19

McKerrell, Neil, chef, Gestion des situations d'urgence, Ontario, **p**: 60, 144

MDN
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)**

Medicine Hat, (Alberta), **p**: 77, 93, 98-9, 130-1, 135

Meighen, Hon, Michael A., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 184

Meilleures pratiques, p: 64, 74, 81-2, 121

Montréal, (Quebec), **p**: 4, 8, 14, 62, 96, 130, 133, 136, 142-3, 145, 148

Moose Jaw, (Saskatchewan), **p**: 106, 130, 134

Morris, Veronica, Responsable des relations avec les médias, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 199

Munson, Hon, Jim, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 185

Nations Unies, p: 24, 195

Naylor Committee
voir **Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (Comité Naylor, le)**

Nouvelle-Écosse, p: 132, 138, 144-5, 148
Ouragans 2003, **p**: 1, 32

Ontario, p: 1, 9, 21-2, 36-7, 54, 60, 63, 73, 79-80, 85, 87, 90, 93, 101, 115, 132, 138, 143-4, 149, 159-60
Tempête de verglas - voir **Tempête de verglas (1998)**
Panne de courant, **p**: 1, 54, 57-9, 68, 119

Ordre de renvoi, p: 197

Organisation mondiale de la santé, p: 30, 155

Orillia, (Ontario), **p**: 85, 90, 92, 130, 133-4

Oshawa, (Ontario), **p**: 85, 130, 133, 136

Ottawa, (Ontario), **p**: 7-8, 11, 20-1, 25, 61, 72, 79, 85, 100-1, 130, 133, 136, 143

Ottawa *Aiming to Thwart Cyber-Terrorists,* Christopher Guly, The Globe and Mail, jeudi 26 juin 2003, p. B18., **p**: 11

Owen Sound, (Ontario), **p**: 94, 130, 133-4

Parksville, (Colombie Britannique), **p**: 104, 130, 132, 134

Partenariat sur la protection civile dans la région de la capitale (Edmonton), p: 75-6

Pasel, William, coordonnateur des mesures d'urgence de Hamilton, Ontario, **p**: 71-2,145,148

PCO
voir **Programme de capacité opérationnelle (PCO)**

Pièces justificatives, p: 147

Pirate informatique, p: 14

Peste, la (Yersinia pestis), **p**: 12-3

Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire, p: 25

Plan national de lutte contre le terrorisme, p: 30

Premiers intervenants, p: 2, 4, 21, 28, 30, 36, 38-40, 42-49, 51, 54, 55, 58-9, 64, 68, 71-5, 77, 81-3, 116-21

Price, F. William, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 194

Programme conjoint de protection civile (JEPP), p: 29, 45, 77, 85, 104, 127

Programme de capacité opérationnelle (PCO), p: 30

Programme national d'immunisation, p: 152,156-7

Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles, p: 28

Protection civile, p: 4-5, 9, 17-22, 26, 28-9, 54-5, 61-2, 64-5, 71-2, 75-6, 78-80, 90, 104-7, 113, 127

Protection civile Canada, p: 17

Québec, p: 1, 9, 21-2, 37, 96, 115, 133, 137-8, 142, 149
Débordement de la rivière Saguenay (1996), **p**: 9
Institut national de santé publique du Québec, **p**: 152
Tempête de verglas - voir **Tempête de verglas (1998)**

Quick, Dave, coordonnateur de la planification d'urgence de Régina, **p**: 54, 145

Rapport *du Comité sur l'examen de la protection civile au Canada (juin 2000),* Comité sénatorial permanent des finances nationales, **p:** 78

Réactions négatives aux vaccins, p: 156

Recommendations, p: 15, 37, 51, 67, 81, 115, 151

Regina, (Saskatchewan), **p**: 4, 29, 75, 106, 130, 134, 136, 147

Relations avec les médias, p: 199

Réseau de communication d'urgence, p: 55

Réseau d'information sur la santé mondiale, p: 30, 155

Réseau national d'avertissement d'urgence, p: 57

Résistance du Nord-Ouest 1885, p: 7

Reverse 911®, p: 58-9, 67, 118

Reynolds, Barbara, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p:** 72, 195

Rossell, Dave, inspecteur, Opérations et soutien, Police de Windsor, **p**: 26, 145, 147

Rudner, Dr. Martin, p: 60

St. John, Dr. Ron, directeur général, Centre de measures et d'interventions d'urgence, Santé Canada, **p**: 25-7, 30-1, 45, 99, 146

Santé Canada, p: 4, 11, 13-5, 25-8, 30-1, 35-7, 45, 55, 85, 97-100, 107, 115-6, 128, 146, 152-3, 160
Caches de fournitures d'urgence, **p**: 25-6, 85, 97-100, 128
FLOF (Fournitures, laboratoire, organisation et formation), **p**: 25

SARMU
voir **Équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU)**

Sarnia, (Ontario), p: 101, 130, 133, 135

Saskatchewan, p: 57, 106, 134, 138

SCRS
voir **Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)**

Sécurité publique et de la Protection civile, p:19-22, 37, 46, 62, 73, 81, 115, 130, 197

Seglands, Dave, journaliste CBC Radio News, **p**: 159-60

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), p: 17, 60, 128

Service d'information Access Toronto, p: 58

Services d'intervention d'urgence, p: 94

Simons, Gary, journaliste CBC, **p**: 163-70

SIUA
voir **Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA)**

Smith, Hon. David P., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 186-7

SNAC
voir **Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC)**

Solliciteur général, p: 4, 17, 20-1, 30, 46, 55

SRAS, p: 1, 7-9, 32, 35, 39, 41-2, 44, 51, 57, 107, 117, 151, 156, 159

Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC), p: 18, 53

Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques, p: 152, 155

Stratford, (Ontario), p: 106, 131, 133, 135

Surveillance et le contrôle des maladies, p: 152, 156

Système d'alerte médicale, p: 154, 157

Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA), p: 31

Système national global de surveillance des maladies, p: 153

Tait, Glen, ancien chef du service des incendies de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, **p**: 26, 46, 79, 146-7

Tempête de verglas (1998), p: 1, 9, 34-5, 48, 98

Terrorisme, p: 1, 9, 13-4, 20-1, 30, 71, 77, 79
World Trade Center, **p**: 9

Theilmann, Mike, directeur intérimaire de la Division de la lutte contre le terrorisme au ministère du Solliciteur général, **p**: 30, 46-7

Toronto, (Ontario), **p**: 4, 8, 35, 42, 44, 47, 54, 57-8, 62, 71-3, 85, 101, 112, 131, 133, 136, 142-4, 146-7, 149, 159-60

Transport Canada, p: 4, 60-1

Travis, LCol Brian, chef d'état-major adjoint, 39e Groupe-brigade du Canada (MDN), **p**: 48-9

Tularémie (francisella tularensis), **p**: 12

Urgences nationales, p: 1, 20, 22-3, 37, 115

Vache Folle
voir ESB

Vancouver, (Colombie Britannique), **p**: 4, 8, 48-9, 62, 131-2, 136, 142-5

Vancouver Island, (Colombie Britannique), **p**: 104

Variole, la (variola major), **p**: 10-1, 13

Vol 111 de Swissair, p: 7

Walkerton, (Ontario), **p**: 1

Washington, D.C., p: 4, 12-3, 63

Virus du Nil occidental, p: 31

Wiebe, Hon. John (Jack), Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**: 188

Windsor, (Ontario), **p**: 4, 26, 79, 131, 133, 136, 142-3, 145, 147

Winnipeg, (Manitoba), **p**: 4, 8, 131-2, 136

Wolsey, Randy, chef des pompiers des Services de secours en cas d'incendie, Edmonton, Alberta, **p:** 47-8, 77, 146

Woodstock, (Ontario), **p**: 93, 131, 133, 135

Young, Dr. James, commissaire de la sécurité publique de l'Ontario, **p**: 146, 160

Les urgences nationales :
Le Canada fragile en première ligne

Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense

VOLUME 2

Mars 2004

Réponses au questionnaire

Cette annexe contient les 86 réponses que le Comité a reçues à son questionnaire sur la protection civile, envoyé aux premiers intervenants de 100 municipalités canadiennes. Il ne devait pas s'agir d'une enquête scientifique. Le Comité s'est contenté de poser des questions ouvertes pour laisser aux responsables locaux la chance de décrire librement leur degré de préparation. Nous estimons que cette démarche globale a permis d'esquisser un tableau de la situation au Canada.

Les réponses au questionnaire, avec celles qu'ont suscitées les questions révisées, sont regroupées selon les 4 catégories démographiques établies au début de l'analyse, au chapitre 6. Voici ces catégories :

Catégorie	Type de municipalités	Nombre de réponses
A	« très petites » municipalités de 20 000 à 49 999 habitants	32
B	« petites » municipalités de 50 000 à 99 999 habitants	23
C	Municipalités moyennes de 100 000 à 499 999 habitants	23
D	« grandes » municipalités de plus de 500 000 habitants	8

Cette catégorisation était délibérée. Aux fins de l'analyse, elle a mis en évidence les tendances décelées dans les réponses par le Comité. Ce dernier conserve ici cette catégorisation dans l'espoir que, si les collectivités de taille semblable se comparent entre elles, elles seront portées à engager le dialogue.

Le Comité remercie tous ceux qui lui ont répondu.

TABLE DES MATIÈRES[1]
(par ordre alphabétique de ville)

AIRDRIE....624
ALMA....563
BARRIE....160
BELLEVILLE....338
BRANDON....433
BROCKVILLE....577
CALGARY....37
CAMPBELL RIVER....527
CAP-BRETON....228
CHARLOTTETOWN....454
CHATHAM....418
CHICOUTIMI....194
CHILLIWACK....396
CLARINGTON....515
COLCHESTER....608
CORNWALL....402
DRUMMONDVILLE....347
EDMONTON....44
FREDERICTON....365
GATINEAU....138
GRANBY....390
GRAND PRAIRIE....472
GUELPH....217
HALIFAX....111
HALTON HILLS....521
HAMILTON....75
JOLIETTE....491
KAMLOOPS....302
KELOWNA....199

[1] Voir à la page iv pour une table des matières par ordre alphabétique de province et de ville
Voir à la page viii pour une table des matières par ordre de catégorisation de municipalité

KINGSTON 208
KITCHENER 81
LANGLEY 180
LAVAL 379
LEAMINGTON 556
LETHBRIDGE 320
LONDON 90
LONGUEUIL 297
MEDICINE HAT 354
MIDLAND 534
MILTON 583
MONCTON 262
MONTRÉAL 13
MOOSE JAW 504
NANAIMO 278
ORANGEVILLE 568
ORILLIA 547
OSHAWA 132
OTTAWA 53
OWEN SOUND 589
PARKSVILLE 611
PENTICTON 486
PETERBOROUGH 286
PORT ALBERNI 630
PRINCE GEORGE 325
RED DEER 308
REGINA 154
SAINT JOHN 254
SAINT-GEORGES 618
SAINT-HYACINTHE 412
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 291
SAINT-JÉRÔME 373
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 461
SARNIA 270

SASKATOON 145
SAULT STE. MARIE 314
SHERBROOKE 170
SOREL-TRACY 467
ST. CATHARINES 99
STRATFORD 540
SUDBURY 240
THETFORD MINES 605
THUNDER BAY 248
TORONTO 1
TROIS-RIVIÈRES 175
VAL-D'OR 573
VALLÉE DE LA COWICHAN 576
VANCOUVER 33
VERNON 427
VICTORIA 102
VICTORIAVILLE 481
WHITE ROCK 330
WINDSOR 121
WINNIPEG 61
WOODSTOCK 496

INDEX DU VOLUME 1 I

(il y a deux volumes de réponses au questionnaire)

TABLE DES MATIÈRES[2]

(par ordre alphabétique de province et de ville)

ALBERTA

AIRDRIE 624
CALGARY 37
EDMONTON 44
GRAND PRAIRIE 472
LETHBRIDGE 320
MEDICINE HAT 354
RED DEER 308

COLOMBIE-BRITANIQUE

CAMPBELL RIVER 527
CHILLIWACK 396
KAMLOOPS 302
KELOWNA 199
LANGLEY 180
NANAIMO 278
PARKSVILLE 611
PENTICTON 486
PORT ALBERNI 630
PRINCE GEORGE 325
VALLÉE DE LA COWICHAN 596
VANCOUVER 33
VERNON 427
VICTORIA 102
WHITE ROCK 330

ÎLE DU PRINCE EDWARD

CHARLOTTETOWN 454

---

[2] Voir à la page i pour une table des matières par ordre alphabétique
Voir à la page viii pour une table des matières par ordre de catégorisation de municipalité

MANITOBA

BRANDON 433
WINNIPEG 61

NOUVEAU-BRUNSWICK

FREDERICTON 365
MONCTON 262
SAINT JOHN 254

NOUVELLE-ÉCOSSE

CAP-BRETON 228
COLCHESTER 608
HALIFAX 111

ONTARIO

BARRIE 160
BELLEVILLE 338
BROCKVILLE 577
CHATHAM 418
CLARINGTON 515
CORNWALL 402
GUELPH 217
HALTON HILLS 521
HAMILTON 75
KINGSTON 208
KITCHENER 81
LEAMINGTON 556
LONDON 90
MIDLAND 534
MILTON 583
ORANGEVILLE 568
ORILLIA 547
OSHAWA 132
OTTAWA 53

OWEN SOUND 589
PETERBOROUGH 286
SARNIA 270
SAULT STE. MARIE 314
ST. CATHARINES 99
STRATFORD 540
SUDBURY 240
THUNDER BAY 248
TORONTO 1
WINDSOR 121
WOODSTOCK 496

QUÉBEC

ALMA 563
CHICOUTIMI 194
DRUMMONDVILLE 347
GATINEAU 138
GRANBY 390
JOLIETTE 491
LAVAL 379
LONGUEUIL 297
MONTRÉAL 13
SAINT-GEORGES 618
SAINT-HYACINTHE 412
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 291
SAINT-JÉRÔME 373
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 461
SHERBROOKE 170
SOREL-TRACY 467
THETFORD MINES 605
TROIS-RIVIÈRES 175
VAL-D'OR 573
VICTORIAVILLE 481

SASKATCHEWAN

MOOSE JAW 504
REGINA 154
SASKATOON 145

INDEX DU VOLUME 1 I

(il y a deux volumes de réponses au questionnaire)

TABLE DES MATIÈRES[3]
(par ordre de catégorisation de municipalité)

GRANDES MUNICIPALITÉS

TORONTO....1
MONTRÉAL....13
VANCOUVER....33
CALGARY....37
EDMONTON....44
OTTAWA....53
WINNIPEG....61
HAMILTON....75

MUNICIPALITÉS MOYENNES

KITCHENER....81
LONDON....90
ST. CATHARINES....99
VICTORIA....102
HALIFAX....111
WINDSOR....121
OSHAWA....132
GATINEAU....138
SASKATOON....145
REGINA....154
BARRIE....160
SHERBROOKE....170
TROIS-RIVIÈRES....175
LANGLEY....180
CHICOUTIMI....194
KELOWNA....199
KINGSTON....208
GUELPH....217

---

[3] Voir à la page i pour une table des matières par ordre alphabétique
Voir à la page iv pour une table des matières par ordre alphabétique de province et de ville

CAP-BRETON 228
SUDBURY 240
THUNDER BAY 248

PETITES MUNICIPALITÉS

SAINT JOHN 254
MONCTON 262
SARNIA 270
NANAIMO 278
PETERBOROUGH 286
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 291
LONGUEUIL 297
KAMLOOPS 302
RED DEER 308
SAULT STE. MARIE 314
LETHBRIDGE 320
PRINCE GEORGE 325
WHITE ROCK 330
BELLEVILLE 338
DRUMMONDVILLE 347
MEDICINE HAT 354
FREDERICTON 365
SAINT-JÉRÔME 373
LAVAL 379
GRANBY 390
CHILLIWACK 396
CORNWALL 402

TRÈS PETITES MUNICIPALITÉS

SAINT-HYACINTHE 412
CHATHAM 418
VERNON 427
BRANDON 433
CHARLOTTETOWN 454

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 461
SOREL-TRACY 467
GRAND PRAIRIE 472
VICTORIAVILLE 481
PENTICTON 486
JOLIETTE 491
WOODSTOCK 496
MOOSE JAW 504
CLARINGTON 515
HALTON HILLS 521
CAMPBELL RIVER 527
MIDLAND 534
STRATFORD 540
ORILLIA 547
LEAMINGTON 556
ALMA 563
ORANGEVILLE 568
VAL-D'OR 573
BROCKVILLE 577
MILTON 583
OWEN SOUND 589
VALLÉE DE LA COWICHAN 596
THETFORD MINES 605
COLCHESTER 608
PARKSVILLE 611
SAINT-GEORGES 618
AIRDRIE 624
PORT ALBERNI 630

INDEX DU VOLUME 1 I

(il y a deux volumes de réponses au questionnaire)

Toronto
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Version révisée du 8 juillet 2003

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Les réponses à ces questions sont conformes à la demande du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Il doit être souligné que, en plus de ces réponses, la ville de Toronto a déjà présenté deux communications au Comité. La première était une lettre datée du 29 janvier 2002, de docteur Sheela Basrur, médecin hygiéniste de la ville, la seconde a été un comparution devant le Comité lors de la séance de l'après-midi le lundi 6 mai 2002, par M. Julian Fantino, chef du Service de police de Toronto.

Je m'appelle Warren Leonard et je suis le directeur général du Bureau des services d'urgence de Toronto, division des services techniques du département des travaux publics et des services d'urgence. Je travaille à plein temps dans la gestion des urgences pour la ville de Toronto (et auparavant pour l'agglomération métropolitaine) depuis plus de 15 ans, c'est-à-dire depuis 1988. Je fais partie de la poignée de Canadiens accrédités à titre de Gestionnaire certifié des situations d'urgence par l'International Association of Emergency Managers; ma certification m'a été décernée en 1997 puis reconfirmée en 2002.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Toronto est une zone très urbanisée qui compte une population de 2,5 millions de personnes (5 millions dans la Région du Grand Toronto). La ville occupe une superficie de 641 km^2 et s'étend sur 43 km, d'est en ouest, et sur 21 km, du sud au nord, en ses points les plus éloignés, avec un périmètre d'environ 180 km. La densité de population est de 3 869/km^2; 34,8 % de la superficie de la ville est

résidentielle; 7,8 % est industrielle; 2,3 % est commerciale; 7,3 % est institutionnelle (écoles, universités, églises et cimetières).

On trouve à Toronto 90 % des banques étrangères établies au Canada et 80 % des plus importantes firmes de R&D, d'avocats, de publicité et de technologies de pointe. Pratiquement toutes les banques canadiennes et les sociétés financières canadiennes ont leur siège social à Toronto. On y dénombre 75 000 entreprises qui emploient 1,2 million de personnes, soit le sixième des emplois au Canada.

On dénombre à Toronto 90 consulats étrangers. Nous avons le quatrième aéroport nord-américain en importance et le deuxième réseau de transport en commun en Amérique du Nord, avec 450 millions de passagers par année.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La ville de Toronto court un certain nombre de risques qui pourraient nécessiter une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, notamment des zones industrielles étendues, un aéroport international, trois aéroports de moindre importance, un port, l'autoroute 401, des kilomètres de voie ferrée, un métro, le pipeline transcanadien, des zones densément peuplées, des stades dont la capacité dépasse les 50 000 spectateurs, des tours d'habitation et à bureau, des attractions touristiques, etc..

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Il se présente des urgences quotidiennement à Toronto. (Voir ci-dessous la réponse à la question 2.3, où est donnée la définition juridique d'une urgence en Ontario.) Des faits qui pourraient être considérés comme une urgence dans une autre ville se produisent assez fréquemment à Toronto; or, les moyens d'un grand centre urbain permettent de faire face aux urgences de manière courante. Cependant, la nécessité d'intervenir dans le cas d'événements qui dépassent les activités « courantes » peut solliciter sérieusement nos ressources, notre personnel, notre matériel et nos systèmes.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Les phénomènes naturels – Conditions météorologiques extrêmes, inondations, blizzards, tornades, urgences alimentaires ou sanitaires.

Phénomènes d'origine humaine et risques accidentels – Faits qui nuisent accidentellement ou intentionnellement à la santé et à la sécurité publique, désordre civil, appels à la bombe, dispositifs artisanaux d'explosion et de dispersion. Des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires peuvent être utilisés seuls ou en combinaison avec de tels dispositifs.

Perturbation des technologies et des infrastructures – Incidents mettant en cause des matières dangereuses, des pannes de services publics ou d'électricité, des accidents de transport, des écrasements d'avions, des pannes de l'approvisionnement en eau, l'effondrement d'immeubles ou de structures, des pénuries de denrées essentielles ou des incidences informatiques.

Urgences nucléaires – La construction et l'exploitation des centrales nucléaires font l'objet d'une étroite surveillance et d'une réglementation rigoureuse; toutefois, un accident, aussi improbable soit-il, demeure possible à la centrale nucléaire de Pickering.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

À titre de première ville canadienne, Toronto est une cible éventuelle pour des terroristes, en plus des risques déjà énumérés en 2.1. Nous reconnaissons le professionnalisme de nos premiers répondants, mais il faut dire que la formation et le matériel en place sont axés au premier chef sur la prestation courante de services d'urgence requis dans une grande ville. La capacité d'intervention de pointe à divers niveaux (personnel, équipement, systèmes, installations, etc.) est une cause de préoccupation sérieuse.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Une urgence capitale est fonction de l'impact qu'elle a sur la municipalité et de la mesure dans laquelle les ressources en place sont appauvries par cette situation. La définition juridique de situation d'urgence est donnée dans la Loi sur la gestion des situations d'urgence de l'Ontario (« Situation ou situation imminente causée par un fléau naturel, un accident, un acte intentionnel ou d'une autre façon, et qui constitue un grand danger pour la vie ou pour les biens »). Pour établir la nature capitale de la situation d'urgence, il faut procéder au cas par cas.

En termes plus pratiques et concrets, une urgence municipale peut être considérée comme un événement qui dépasse la capacité ou l'aptitude d'intervention des ressources municipales.

- Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.

Selon le produit, la quantité en cause et l'endroit, cela peut constituer une urgence capitale; toutefois, Toronto reçoit quotidiennement des avis de déversements de substances dangereuses sans toutefois déclarer l'état d'urgence, dans la mesure où ces situations ne sollicitent pas trop nos ressources. La question de la taille et de l'ampleur entrent en ligne de compte dans de tels cas.

Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.

Un cas mettant en cause 25 infections par jour, du fait d'un acte terroriste, constituerait une urgence capitale; une situation mettant en cause 100 cas d'infection par jour en raison d'un acte de terrorisme serait une urgence capitale. Comme nous l'avons constaté avec le SRAS, la totalité du système de santé est sollicité au-delà de sa capacité de pointe, dans de tels cas. Tout particulièrement au niveau municipal, les ressources en santé publique requises pour faire enquête, contacter les patients, suivre la maladie, etc., seraient fortement sollicitées.

Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.

L'évacuation de 1000 personnes pendant une longue période constituerait une urgence capitale; toutefois, il faudrait déterminer à ce moment l'opportunité de déclarer l'état d'urgence, selon notre capacité de fournir des soins de masse.

Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.

Les critères relatifs à une telle situation ne sont pas arrêtés en raison du grand nombre de variables qui ont un effet direct (période de l'année, endroit, nombre de personnes touchées, impact économique, autres ressources sollicitées, par exemple). Cette décision ne peut être prise que sur le moment, à la lumière de tous les aspects de la situation.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Toronto dispose d'un vaste dossier en matière de gestion des urgences, notamment des plans, des exercices, la formation et des équipes spécialisées. La gestion des urgences est un processus cyclique dans le cadre duquel les plans, la formation, les exercices, les équipes spécialisées et les risques sont continuellement examinés, révisés et améliorés. Il y a certes le volet de la préparation mais nous devons veiller à améliorer notre capacité d'identification

des dangers et d'évaluation des risques, nos mesures d'atténuation, nos activités liées à la protection civile, les interventions et nos mesures de récupération.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

En plus de l'initiative locale d'élaboration d'une équipe mixte d'intervention CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) correctement formée et équipée, nous souscrivons aux conclusions du rapport de janvier 1999 du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignements, qui recommandait au gouvernement de :
contribuer à la formation des intervenants de première ligne partout au Canada, de sorte qu'ils soient aptes à reconnaître un incident nucléaire, biologique ou chimique et à intervenir en conséquence;
veiller à fournir aux intervenants de première ligne le matériel de protection et de diagnostic nécessaire pour faire face à un tel incident;
établir un inventaire national du matériel d'intervention et des autres actifs utilisables en cas d'incident nucléaire, biologique ou chimique;
organiser des exercices périodiques conjoints pour le personnel de la Défense nationale et de la GRC et les intervenants de première ligne de partout au pays;
promouvoir le modèle utilisé par les intervenants de la capitale nationale ou une version améliorée pour former et équiper les intervenants de première ligne.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

La ville de Toronto dispose de moyens financiers, de personnel et d'équipements proportionnés à sa taille, compte tenu qu'elle fournit couramment des services à 2,5 millions de personnes. Nous disposons de personnel et de matériel de réserve, selon les compétences requises et le matériel nécessaire. Nous ne disposons pas d'une réserve de personnel gardé en cas d'urgence et la seule « cache » de matériel gardé en cas d'urgence intéresse les équipes spécialisées comme l'ELSARMU; tous les autres équipements sont déployés pour les opérations courantes.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Cela dépend d'un certain nombre de facteurs variables comme la nature des situations d'urgence, le nombre de personnes touchées, la gravité de leur état et leurs besoins, la période de l'année et le nombre de sites. L'aide de municipalités voisines pourrait arriver assez rapidement, étant donné la proximité des régions voisines, sous réserve de la disponibilité, à moins qu'elles soient également touchées par l'urgence.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Toronto reconnaît la nécessité de mettre en place une structure de communications plus unifiée au sein des services d'urgence, ce qu'elle a déjà commencé à faire. Nous reconnaissons également que cette structure peut toujours être améliorée pour les situations catastrophiques, lorsque les liaisons administratives normales sont lourdement sollicitées. Nous recherchons constamment l'équilibre entre les besoins liés à un fonctionnement normal et les coûts causés par des ressources consacrées exclusivement à des sinistres.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui, avec la coopération des médias, mais pas unilatéralement.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

OUI, particulièrement à l'échelon fédéral. Étant donné que la réaction à des urgences commence à l'échelon local, il est impérieux que la voix locale soit entendue par les instances fédérales et provinciales, car ce sont les ressources locales qui fournissent les services et réalisent les plans d'intervention. Cela est d'autant plus vrai au cours d'une intervention dans le cas d'une catastrophe.

Étant donné que les dispositions traditionnelles prévoient que les municipalités sont soutenues par le gouvernement provincial et que les provinces sont soutenues par le gouvernement fédéral, les autorités locales n'ont pas directement accès aux instances fédérales. La traditionnelle structure fédérale-provinciale-municipale pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence interdit d'adopter une approche nationale de la gestion des urgences et d'envisager des initiatives nouvelles.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Grâce à des programmes de communications déjà en place (notamment au sujet du virus du Nil occidental et de la préparation au passage à l'an 2000), le public est informé par les médias (brochures, Internet) sur la préparation personnelle aux situations d'urgence. Tous les coûts de cette information sont assumés par la municipalité.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Dans certains cas, selon l'urgence et la nature des fournitures. Généralement, à l'échelon local, nous ne pouvons nous offrir le luxe d'acheter des équipements à entreposer. Nos magasins contiennent plutôt les équipements requis par les opérations courantes, moyennant la possibilité d'augmenter les stocks au besoin.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

La réaction à une situation d'urgence commence avec les ressources municipales locales; priorité devrait être donnée au soutien du gouvernement fédéral à ces ressources lors d'une urgence. La simplification des liens entre le gouvernement fédéral et les municipalités facilitera grandement ce processus.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non. On compte 2,5 millions de personnes à Toronto et plus de 5 millions dans la GRT. Pour former des éléments et mettre en pratique des plans d'intervention d'urgence, il faut disposer du personnel et des soutiens appropriés pour coordonner les plans, fournir la formation et produire des exercices valables.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, on réagit localement à une urgence. Ce sont les municipalités qui appliquent les plans et prennent les mesures auprès du

public. Nous prévoyons un délai de 72 heures et même plus, pendant lequel nous serons seuls, et encore, le gouvernement provincial n'offre que des services de première ligne très limités, en cas d'urgence. Les moyens fédéraux sont largement inconnus par la municipalité, sans compter que, comme nous l'avons vu plus haut, nous devons vivre avec la contrainte de la traditionnelle filière fédérale-provinciale-municipale. Nous avons pu constater de visu, au cours de la crise du SRAS, qu'une urgence d'une importance suffisante pour être considérée comme une catastrophe dépasse les capacités finanicères d'une municipalité, qui a alors besoin de l'aide fédérale et provinciale.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui. Toutefois, nous demeurons solidaires de la filière fédérale-provinciale-municipale qui nous empêche de communiquer directement avec le gouvernement fédéral.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Oui, le JEPP est le principal mécanisme de demande de crédits. Cependant, le processus du JEPP est complètement décalé par rapport aux cycles locaux de budgétisation et de dépenses. Il est très contraignant et nuit au financement de notre capacité d'intrervention. Cette situation a été expliquée à maintes reprises aux fonctionnaires provinciaux et fédéraux, au cours des années.

Les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé plusieurs mesures destinées à améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence, au cours des 18 derniers mois; or, la plupart concernent des programmes provinciaux ou fédéraux. Les premiers répondants municipaux n'ont pas accès à des ressources, à une formation, à des équipements ou à du personnel suffisants qui leur permettraient de réagir correctement à une situation d'urgence ou à une attaque terroriste.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Il faudrait que le BPIEPC élabore des normes nationales en matière de gestion des urgences et d'interopérabilité du matériel des équipes spécialisées (p. ex., ELSARMU et CBRN). Plus particulièrement, le BPIEPC devrait chercher

activement à obtenir les points de vue des municipalités pour l'élaboration de ses projets. C'est à l'échelon local que les services sont offerts. C'est à l'échelon local que l'on intervient d'abord. En cas de crise, la municipalité n'a pas besoin de faire l'objet d'une surveillance touchant aux politiques ou à la gestion.

La municipalité se tourne vers le gouvernement fédéral pour obtenir du soutien en matière de formation, d'équipements et d'autres moyens requis pour être en mesure d'identifier les risques, de préparer des plans, de disposer d'effectifs formés en nombre suffisant et possédant l'équipement nécessaire pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être des gens que nous servons, les gens qui comptent sur elle et qui s'attendent à ce qu'elle agisse.

Traditionnellement, les municipalités sont soutenues par le gouvernement provincial et ce dernier est soutenu par le gouvernement fédéral, de sorte que le gouvernement local n'a pas accès au gouvernement fédéral. Le fait de suivre la filière traditionnelle fédérale-provinciale-municipale pour se préparer aux urgences et y réagir interdit d'adopter une démarche nationale qui permettrait de relever les défis et de prendre de nouvelles initiatives.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Les premiers répondants locaux sont les premiers sur les lieux, à porter secours, à évacuer, à faire office de commandants des opérations, de porte-parole, etc., bref à réagir à l'urgence, et pourtant les municipalités sont généralement marginalisées dans la planification fédérale des situations d'urgence, élaborée de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il existe un écart entre les initiatives fédérales, provinciales et municipales de gestion des urgences et cet écart diminue la capacité collective de planifier en fonction d'une urgence grave, surtout dans les grandes villes comme Toronto. Le partage de l'information au sein et entre les divers ordres de gouvernement est encore très limité.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1 600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Pas personnellement, mais par l'intermédiaire du Service de santé publique de Toronto.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de

l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Pas directement, mais notre plan est organisé de telle façon que les questions de renseignement et d'autre aspects du maintien de l'ordre font partie des responsabilités de la police de Toronto. Il est clairement reconnu que les renseignements doivent être partagés plus largement. Les renseignements devraient être diffusés par le truchement d'un processus de cotes (confidentiel, secret, très secret) établi jusqu'au niveau local, là où se font sentir les risques et, plus important encore, où l'on intervient. Les services de maintien de l'ordre ne sont pas les seuls à avoir besoin de renseignements.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Il est nécessairement lié par l'intermédiaire des autorités provinciales qui ont bien indiqué que les municipalités ne sont pas autorisées à accéder directement aux ressources fédérales. En cas d'urgence, ce processus doit être allégé et il faut donc établir les liens plus tôt au cours de la planification.

Toronto
Ontario
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 *a*) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Toronto est l'un des marchés les plus médiatiques d'Amérique du Nord. Tout événement majeur qui a lieu à Toronto est bien communiqué par tous les médias. Il n'existe pas de système unique qui avertit tout le monde et couvre efficacement les quatre éléments de l'alerte du public qui ont toujours posé problème : **intérieur-extérieur jour-nuit.** Cependant, il existe différents systèmes permettant d'accroître la probabilité d'alerter un plus grand nombre de personnes et Toronto aurait avantage à se doter d'un tel système.

5..3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide
votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Les services fournis par les municipalités sont très différents de ceux qui sont offerts par le gouvernement provincial. L'aide dont nous avons besoin en cas d'urgence est souvent une assistance opérationnelle de première ligne. Or, il arrive souvent qu'une telle aide ne puisse pas être fournie par le gouvernement provincial.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Nous avons constaté que la ville de Toronto est mieux placée pour fournir certains services clés directement au public. En cas d'urgence, la ville a besoin d'aide sous la forme de soutien opérationnel de première ligne (personnel, équipement, véhicules, etc.) sous la direction des répondants municipaux (services d'urgence, santé publique, inspecteurs des bâtiments, travaux publics, etc.). L'ampleur et la portée de l'événement déterminent l'aide requise. Nous avons constaté que de telles ressources ne sont pas disponibles à l'échelon provincial, sous une forme que nous pourrions effectivement utiliser en cas d'urgence

Montréal
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis directeur du Centre de sécurité civile (CSC) de la Ville de Montréal depuis la fusion en janvier 2002 et j'ai été directeur du même CSC depuis 1991 alors qu'il était sous la juridiction de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Dans le temps de la CUM, il s'agissait d'une supra coordination des 28 municipalités qui formaient son territoire, celles-ci étant responsables de coordonner leurs mesures d'urgence; au niveau de la Ville, il s'agit maintenant d'une coordination de premier niveau des services centraux et des 27 arrondissements.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La Ville de Montréal est formée presque entièrement d'un tissu urbain très serré. Les activités agricoles y sont infimes et sont regroupées dans l'ouest de la Ville. Sa superficie est de 49 600 hectares ou 496 km carrés pour une population de 1.8 millions d'habitants. Sa densité est de 3629 habitants par km carré.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La Ville de Montréal compte environ 3000 industries importantes, grandes, moyennes et petites entreprises. De celles-ci, plus de 180 traitent, fabriquent ou entreposent des matières dangereuses susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la vie des citoyens habitant dans leur environnement, advenant un accident industriel majeur. Le secteur industriel de l'Est de Montréal avec ses industries

pétrochimiques constitue un pôle majeur d'intervention en sécurité civile tant au niveau de la prévention que de la préparation.

La Ville comporte aussi un aéroport international, un port majeur, plusieurs cours de triage de chemin de fer, dont une qui est une plaque tournante pour le transport des marchandises entre l'ouest et l'est du Canada et entre le Canada et les États-Unis.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Les pluies diluviennes du 14 juillet 1987

Des orages ont déversé 59 à 181 mm de pluie en quatre heures, entre 13 et 17 heures;
Des vents puissants ont accompagné les orages;
Deux personnes ont perdu la vie;
Dommages totaux de 40 millions $ de 1987 et dédommagements de 13,3 millions $ versés aux victimes;
Nombreuses inondations locales notamment dans les viaducs et les rues ou routes en dépression, dont celle de l'autoroute Décarie;
Nombreux arbres déracinés; 400 véhicules abandonnés sur les autoroutes; métro arrêté de 4 heures à 2 jours selon les lignes;
350 000 domiciles ont été privés d'électricité pendant plusieurs heures et plusieurs jusqu'à quatre jours; 40 000 maisons ont été inondées;
Activités commerciales perturbées ou arrêtées.

La tempête de verglas du 5 au 9 janvier 1998

La tempête a couvert une superficie allant du Lac Ontario à la Baie de Fundy, frappant l'Ontario, le Québec, l'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et les Maritimes;
Le territoire de la Communauté urbaine de Montréal de l'époque (équivalent à l'actuelle Ville de Montréal) a été touché presque entièrement;
La tempête s'est abattue en trois épisodes successifs de pluie verglaçante totalisant plus 80 mm à Montréal;
Pannes électriques majeures pour 300 000 à 1 400 000 citoyens au plus fort de la tempête;
Cessation de la production de l'eau potable pendant plus de huit heures le 9 janvier;
Atteinte majeure aux infrastructures essentielles;
Fermeture du centre-ville : cessation de toute activité socio-économique;
Mobilisation des forces armées à Montréal pendant quelques jours;
Ouverture de 30 000 places d'hébergement, dont un maximum de 12 000 seront utilisées;

Nombre de jours de fonctionnement du Centre de coordination des mesures d'urgence : 8 jours;
Nombre de jours ouvrables perdus par les entreprises et les institutions : 4 à 5 jours;
Perte de vies : 5 personnes;
138 000 arbres affectés, soit les 2/3 du total de la Ville;
Coûts total de la tempête de verglas pour le Québec : 3 milliards $.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Voici un extrait abrégé de la Politique municipale de sécurité civile qui décrit les risques présents sur le territoire de la Ville :

« La gestion des risques vise à réduire la vulnérabilité de la Ville face aux dangers qui la menacent. Elle prend des formes différentes selon les catégories de risques (.....) :

Les risques naturels incluent trois catégories :

Les risques de désordres climatiques
Le risque sismique
Le risque d'inondations majeures

Les risques naturels les plus susceptibles de frapper la Ville doivent être identifiés, analysés, évalués et gérés à trois niveaux : le Québec, la grande région métropolitaine de Montréal et la Ville elle-même. Les besoins de recherche dans le domaine des risques naturels sont si importants et les effets potentiels de ces derniers si étendus que la Ville ne peut s'acquitter seule de la responsabilité de les documenter. Elle peut cependant agir comme partenaire avec les gouvernements supérieurs, les universités ou tout autre organisme de recherche. Une fois les risques naturels identifiés et analysés, la Ville peut mieux atténuer leurs conséquences et gérer leurs effets.

Les risques technologiques comprennent quatre catégories :

Les risques d'accidents industriels majeurs en site fixe
Les risques reliés au transport des matières dangereuses
Les risques reliés au transport collectif des personnes (avions, trains, métro, autobus)
Les risques nouveaux, issus de plus récentes technologies, tels que l'informatique, la biotechnologie, le nucléaire, etc.

Les interfaces de la Ville avec les installations à risques seront gérées selon le principe de la planification conjointe municipalité-industries, qui pourra être établi soit à l'échelle de la Ville, soit à l'échelle d'un ou de plusieurs arrondissements. Le modèle des Comités mixtes municipalité-industries (CMMI), qui a déjà fait ses preuves sur la territoire de la Ville, doit être poursuivi et implanté partout où, sur le territoire de la Ville, la présence d'installations à risques en justifie la constitution. L'obligation de déclaration de risques que fait la Loi sur la sécurité civile peut être insérée dans ce modèle ou, à défaut, gérée de façon réglementaire.

(.....)

Les risques biologiques, tels que épidémies, pandémies, virus transmis à grande échelle, etc.

La gestion de ce type de risques relève de la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Montréal-centre et de son réseau d'établissements. La Direction de la Santé publique est invitée à informer la Ville de tout risque dont les impacts seraient catastrophiques pour la population afin que les services municipaux appropriés puissent apporter à cette dernière le support requis. Il est aussi attendu que les autorités en Santé publique assurent le leadership de la concertation avec les intervenants externes pertinents.

Les risques de troubles sociaux, tels que terrorisme, sabotage, émeutes, prises d'otages, tueries massives, pillage à grande échelle, etc.

Le terrorisme et autres actes analogues sont associés à un acte criminel et, de ce fait, relèvent de la responsabilité de la police. Lorsqu'on traite de la gestion des conséquences, la responsabilité relève de l'organisation de sécurité civile. Il y a alors deux structures de commandement parallèles.

L'une gère l'aspect criminel et est constituée des corps policiers de la Ville, du gouvernement du Québec et même du gouvernement du Canada. En parallèle, l'organisation de sécurité civile de la Ville et celle du Québec se déploient et des liens de coordination sont établis entre tous les paliers. En ce qui touche la coordination des intervenants pour la gestion des conséquences, le coordonnateur municipal de la sécurité civile demeure responsable au niveau de la Ville et il assigne un gérant de site qui provient du Service de police, lequel gérant est chargé de coordonner tous les intervenants sur le site.

Les risques pour les infrastructures essentielles (qui peuvent être causés par l'un des précédents) sont :

La panne électrique majeure
La défaillance majeure du système d'approvisionnement en eau potable

La pénurie d'approvisionnement en carburants et combustibles
Les défaillances des systèmes de communications
Les défaillances des systèmes informatiques
Des carences majeures dans la chaîne alimentaire
Des disfonctionnements dans les réseaux de transport.

Un groupe de concertation constitué des représentants des services essentiels est mis sur pied pour assurer la prévention des risques reliés aux services essentiels, pour réduire leur vulnérabilité, pour en assurer la meilleure protection possible et pour en gérer les interfaces critiques à la vie des citoyens et à leur sécurité.

Les risques pour le patrimoine, mobilier, immobilier, naturel et d'archives

La Ville doit apporter une attention particulière à la gestion des risques pour le patrimoine en collaboration avec les organismes à vocation patrimoniale et les institutions qui ont des biens patrimoniaux. Elle s'assure que les biens culturels dont elle a la charge sont protégés adéquatement, particulièrement les archives qui font l'histoire et la mémoire des institutions et qui assurent la bonne gestion des affaires publiques et privées. Les plans d'urgence et de continuité des opérations des services municipaux et d'arrondissements refléteront progressivement cette préoccupation. »

Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

La Ville de Montréal dispose d'une Plan municipal de sécurité civile qui se divise en trois parties :

Le module central qui décrit l'organisation municipale de sécurité civile, le processus de coordination stratégique et la coordination tactique et opérationnelle sur le terrain;

Les plans particuliers des services centraux qui sont des plans d'intervention des diverses fonctions en mesures d'urgence;

Les plans de mesures d'urgence des 27 arrondissements qui touchent les fonctions de communications, de services aux personnes sinistrées et des travaux publics.

Ce plan est actuellement temporaire, suite à la fusion des 28 villes et de la Communauté urbaine de Montréal dans la nouvelle Ville de Montréal. Il sera adopté sous peu de façon officielle par le Conseil municipal.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Tous ces exemples sont plausibles et plus encore si on réfère à la réponse à la question 2.1 plus haut.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

La Ville de Montréal dispose de ressources massives pour intervenir en cas de sinistre majeur sur son territoire; elle dispose d'une organisation structurée, chapeautée par un Comité municipal de sécurité civile; elle a 31 000 employés à son service dont le tiers pourrait être mobilisé en cas de sinistre majeur, sans compter l'apport de ressources des partenaires de la Ville.

Elle dispose de tous les équipements nécessaires et de toutes les ententes requises pour avoir accès aux équipements qui pourraient lui manquer.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Pour avoir à «tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux», il faudrait qu'on ait affaire à une catastrophe causant une destruction massive, tel un important tremblement de terre. Ce n'est pas impossible, mais il serait plausible que dans un tel cas, les ressources des gouvernements supérieurs ne soient complètement débordées elles-mêmes, puisqu'un sinistre d'une telle envergure aurait certainement atteint un territoire plus vaste que celui de la Ville de Montréal.

L'état de préparation que la Ville veut se donner dans le futur devra tenir compte de cette éventualité. Dans toute autre éventualité, la Ville sera en mesure de tenir le coup et de bien gérer la crise.

Toutefois, certains organismes provinciaux et fédéraux peuvent être appelés à jouer des rôles de deuxième ligne dès le début d'un sinistre, tant il est vrai que

certains d'entre eux jouent des rôles exclusifs; ils seront alors traités comme des partenaires de la Ville et non comme des envoyés des gouvernements supérieurs. Exemples : Environnement Canada, Environnement Québec, Direction de la santé publique de Montréal.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

La Ville de Montréal est disposée à s'inscrire dans tout plan national ou provincial destiné à coordonner toute intervention dans ces domaines, dont les causes et les conséquences débordent du seul niveau municipal. C'est déjà le cas pour le terrorisme.

Il serait plus approprié de parler de planification concertée plutôt que d'aide ad hoc. Bien qu'une éventualité d'aide ponctuelle ne soit pas exclue, elle doit être un recours ultime afin d'éviter la confusion additionnelle qu'un apport extérieur de ressources non planifiées crée dans une ville de la complexité de Montréal.

L'intervention des Forces armées lors de la tempête de verglas de 1998 est un exemple à ne pas répéter dans le sens qui vient d'être décrit. Il serait préférable que l'aide des Forces armées soit planifiée de façon concertée à l'avenir. Il ne faut pas que les dirigeants militaires se réfugient derrière le fait qu'ils ne peuvent garantir leur prestation de service pour refuser de s'adonner à une telle planification concertée. Planifier n'est pas garantir, mais si le service est fourni, c'est garanti qu'il sera plus adéquat et mieux orchestré.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Les ressources financières, humaines et matérielles de la Ville de Montréal sont importantes : avec un budget de 3.6 milliards et des ressources humaines de 31 000 employés, les équipements sont à l'avenant. Les réserves et les relèves sont donc abondants, surtout en tenant compte des ressources des fournisseurs avec qui la Ville a des ententes.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Ce n'est pas tant une question de moment, qu'une question de ressources spécialisées dont la Ville ne disposerait pas qui pourrait lui imposer de requérir une aide extérieure planifiée ou ponctuelle.

Évidemment, en cas de destruction massive, il est certain que la Ville devrait faire appel au gouvernement du Québec, lequel pourrait avoir à solliciter le gouvernement fédéral.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Il pourrait y avoir une structure régionale à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour coordonner les efforts des villes de la grande région de Montréal tant en matière de planification que d'intervention. Actuellement, la CMM n'est pas en mesure d'exercer une telle compétence. Par défaut, ce rôle pourrait être joué par la Direction régionale de Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec, mais ce serait inadéquat pour couvrir la Rive Sud de Montréal qui relève d'une autre direction régionale.

Aucune structure de coordination de la sécurité civile n'a été établie pour la grande région de Montréal dans le contexte de la réforme des structures municipales au Québec et de la nouvelle Loi sur la sécurité civile. Ce n'était pas une priorité, ni même une préoccupation, si on en juge le peu d'écho qu'on a fait aux revendications à ce chapitre. Néanmoins, l'absence d'une telle structure n'est pas désastreuse pour Montréal, compte tenu de l'importance des ressources dont elle dispose.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

La Ville ne peut interrompre la diffusion d'émissions de télévision ni de radio pour des fins d'alerte et de directives en cas de sinistre majeur. C'est regrettable, car ce serait un outil extraordinaire pour atteindre la population, bien que ce moyen ne soit pas parfait : tout le monde n'est pas branché à son téléviseur ou à sa radio; en cas de panne électrique, ce serait inutile. Cependant, malgré ces limites, on ne doit se refuser à rien pour prioriser la vie et la santé en cas de sinistre majeur.

Des démarches ont déjà été tentées pour pouvoir implanter un tel système d'alerte télévision-radio, mais le CRTC n'a pas donné son aval au projet présenté à l'époque.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

La Ville de Montréal a développé et maintenu au fil des ans des liens très étroits et fructueux avec plusieurs instances du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Nous avons réussi à obvier aux tracasseries administratives pour avoir accès aux ressources les plus significatives pour la Ville.

Avec les Forces armées, des liens de communication réciproques ont été développés. Cependant, l'échange d'information ne suffit pas. Il faut planifier ensemble de façon concertée. La volonté n'est pas encore présente dans les Forces armées, malgré une ouverture grandissante avec le «civil» comme ils disent parfois de façon condescendante.

Malgré ces remarques, retenons que les relations de la Ville de Montréal avec les représentants des Forces armées sont excellentes sur le plan humain.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Des dépliants sont disponibles à certains points stratégiques de la Ville, un site Internet donne toute l'information sur les risques; une campagne d'information sur les risques majeurs est actuellement en cours dans l'Est de Montréal autour du pôle industriel pétrochimique en vue de divulguer les risques à la population du secteur et de la préparer à une éventuelle alerte à la sirène, advenant un accident industriel majeur.

Le programme de préparation de trois jours des citoyens en vue qu'ils soient autonomes en cas de sinistre est en développement et connaîtra un début de développement en 2004, notamment dans le cadre du projet de communications des risques de l'Est de Montréal.

Ce programme est un objectif majeur de la Politique municipale de sécurité civile de la Ville de Montréal.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui X Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Des fournitures pour une unité de rassemblement de blessés (URB) actuellement entreposée dans l'arrondissement de Saint-Léonard au nom de la Ville. Cette URB est référée par la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de Montréal-centre et fournie par Santé Canada.

Environ 55 000 lits de camp sont entreposés dans l'arrondissement de Mont-Royal, accessible à toute la Ville et au service de tout le Québec. Cet entreposage est sous la responsabilité de la Croix Rouge canadienne, Division du Québec.

Des meubles usagés et reconditionnés sont entreposés par SOS (Services aux sinistrés) dont la distribution est régie par une entente avec la Croix rouge.

De nombreux fournisseurs en contrat avec les arrondissements sont en mesure de fournir le nécessaire aux personnes sinistrées.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Le gouvernement fédéral devrait assouplir son programme de Projets conjoints de Protection civile (PCPC) de manière à le rendre plus accessible et entouré de moins de tracasseries administratives lourdes, contre-productives et irritantes. Notamment, ce programme devrait permettre que des subventions soient versées à priori plutôt que les villes aient à se faire rembourser des factures.

La répartition des fonds disponibles entre les provinces devrait être revue de manière à assurer une meilleure équité.

Le programme de Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL ou HUSAR) devrait être subventionné non seulement pour les équipements mais aussi pour les coûts d'opération tant il est vrai que l'unité RSMUEL sera maintenue pour le service des autres villes du Québec et du Canada. La subvention d'équipements et d'opérations devrait être de 75% par le fédéral et la province et le coût résiduel serait assumé par la Ville de Montréal.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

La Ville ne peut être satisfaite parce qu'elle ne reçoit aucun crédit au chapitre de la formation et des exercices, sinon indirectement. L'assouplissement préconisé au programme PCPC cité à la question 5.1 devrait permettre de subventionner des projets de formation et d'exercices.

La formation des gérants de site de sinistre en particulier et les simulations d'envergure devraient pouvoir être subventionnées.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

La nouvelle Loi sur la sécurité civile du Québec prévoit un cadre de référence pour l'aide financière. Dans le passé, une telle aide faisait l'objet de décrets ad hoc adaptés à chaque sinistre. Le gouvernement fédéral remboursait en général la majeure partie des fonds consentis par le Québec.

L'aide fournie par le Québec a toujours été assez rapide pour le dépannage immédiat, mais très longue à venir pour les dommages majeurs. L'aide fournie ne visait pas suffisamment les pertes économiques, lesquelles sont les dommages les pires parce que structurels. La perte d'activités économiques est pire que les pertes matérielles immédiates. C'est celle qui est la plus négligée.

Un fond fédéral ou/et un fonds provincial d'indemnisation devrait être créé à même une taxe spéciale sur les assurances pour assurer l'indemnisation des victimes et des villes. Ce fond devrait être administré par une agence gouvernementale indépendante de toute intrusion politique ou du régime fiscal afin d'en assurer la constitution adéquate et la distribution équitable.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

La Ville compte sur l'aide fédérale par l'intermédiaire du gouvernement du Québec en cas de sinistre majeur. Cette aide ne fait l'objet d'aucune convention avec la Ville, mais peut-être est-ce le cas avec le gouvernement du Québec? Plutôt qu'une convention entre gouvernements, il apparaît plus pertinent de préconiser une convention avec une agence indépendante fédérale et les provinces, ou entre une agence indépendante provinciale et les municipalités.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Comme déjà évoqué à 5.1, le programme PCPC aide en même temps qu'il nuit aux efforts de la Ville pour améliorer sa capacité d'intervention. Il aide parce qu'il assure un certain financement, mais il nuit en tant que les règles de ce programme sont tellement tracassières qu'elles découragent souvent son utilisation, surtout à cause du remboursement à posteriori.

Le programme ne devrait pas viser qu'à améliorer la capacité d'intervention, mais aussi et surtout à améliorer la prévention, l'atténuation des risques, la communication des risques et l'état de préparation général de la Ville et des citoyens.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous ne pouvons nous manifester satisfaits ou non satisfaits d'une orientation et d'une coordination nationales que nous ne connaissons pas bien. Nous ne connaissons que la coordination exercée au Québec par le BPIEPC laquelle nous semble adéquate, mais trop dépendante d'une orientation nationale qui n'est pas assez transparente.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Nous croyons que le BPIEPC devrait être en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre majeur. Mais qu'est-ce qu'un désastre à l'échelle nationale? Cela doit être défini avec plus de précision. Une coordination du BPIEPC aurait-elle pour effet de soumettre la province et les municipalités à l'autorité fédérale? Il ne faudrait pas. Pas plus qu'une coordination exercée par la province ne subordonne une ville, à moins que celle-ci ne se soit déclarée incapable de coordonner ses services et ses partenaires.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui ☐ Non X Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non X Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non X Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non. Nous avons déjà été vaguement informés de l'existence de tels abris, mais notre connaissance s'arrête là. À Montréal, cette ressource ne serait pas prioritaire, compte tenu du bâti urbain important, à moins d'un désastre entraînant une destruction massive de résidences, surtout en hiver.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Le Service canadien de renseignement et de sécurité est impliqué dans le Comité aviseur anti-terroriste (CAAM), mais pas à d'autres instances de planification. L'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada est en lien avec le Service de police de la Ville de Montréal, mais pas pour les mesures d'urgence.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Tel que répondu à la question 2.6, il n'existe pas de lien entre notre Plan municipal de sécurité civile et celui des Forces armées, si cela est compris comme le MDN. Nous l'avons dit, nous nous attendons à une planification concertée, de manière à assurer une intervention bien orchestrée sur le terrain en cas de sinistre majeur. Cependant, une telle planification concertée doit se faire dans le respect de la juridiction provinciale en matière de sécurité civile.

Jean-Bernard Guindon
Directeur
Centre de sécurité civile
Ville de Montréal
827, boul. Crémazie Est, bureau 350
Montréal, Qc
H2M 2T8

514 280-4037

Montréal
Québec

RÉSUMÉ

POLITIQUE MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE GÉNÉRALITÉS

La politique municipale de sécurité civile s'applique à tous les services de la Ville de Montréal, qu'ils soient centraux, déconcentrés ou en arrondissements, à toute société para-municipale et à toute instance externe à la Ville qui y adhérera.

La politique identifie le champ de la sécurité civile qui couvre tout sinistre qui peut frapper la Ville, tel que défini dans la Loi sur la sécurité civile. Les définitions de sinistre majeur, sinistre mineur et crise y sont notamment données.

La politique municipale de sécurité civile a pour but d'assurer la protection des citoyens de la Ville, tant individuels que corporatifs, de leurs biens et de leur environnement, d'assurer la protection des employés en cas de sinistre et d'assurer la protection des installations et systèmes de la Ville qui ont un rôle critique pour maintenir les services essentiels aux citoyens pendant et après un sinistre.

Pour atteindre ces buts, la présente politique a pour objectifs principaux d'identifier les types de risques présents sur le territoire de la Ville, d'assurer les bases nécessaires pour l'élaboration du Schéma de sécurité civile et du Plan municipal de sécurité civile et, pour ce faire, de déterminer les niveaux de décision et de responsabilités dans la Ville tout en identifiant les structures de gestion de sécurité civile de la Ville.

Pour faire face aux systèmes complexes qui caractérisent la vie urbaine et leurs manifestations catastrophiques, deux principes sont énoncés :

Le **principe éthique** est celui que tous les intervenants internes et externes à la Ville ont pour mission commune de protéger ou de maintenir la vie des personnes, de prévenir ou de réduire la destruction de leurs biens, y inclus le patrimoine collectif, et d'atténuer les impacts sur l'environnement.

Le **principe de coordination** est celui que tout sinistre doit être géré en faisant concourir tous les intervenants, externes et internes, chacun selon sa mission, à l'effort collectif pour assurer le retour à la normale. La coordination se fait sous l'autorité unificatrice du maire et de son fondé de pouvoir, le coordonnateur municipal de la sécurité civile.

LA GESTION DES RISQUES

La Ville de Montréal est au cœur d'une agglomération de trois (3) millions d'habitants où des risques majeurs peuvent avoir des effets catastrophiques nécessitent un état de préparation rigoureux.

La Ville est responsable ou tributaire d'infrastructures essentielles à la vie des citoyens et au fonctionnement des entreprises qui leur fournissent les biens et services critiques pour la vie individuelle, familiale et collective.

La gestion des risques vise à réduire la vulnérabilité de la Ville face aux dangers qui la menacent. En l'absence d'un Schéma de sécurité civile et sans en restreindre le développement futur, la politique énonce et caractérise les risques connus à ce jour :
Les risques naturels (désordres climatiques, tremblement de terre, inondations majeures)
Les risques technologiques (accidents industriels majeurs en site fixe, transport des matières dangereuses et des personnes, l'informatique, la biotechnologie, le nucléaire, etc.)
Les risques biologiques (épidémies, pandémies, virus transmis à grande échelle, etc.)
Les risques de troubles sociaux (terrorisme, sabotage, émeutes, prises d'otages, tueries massives, pillage à grande échelle, etc.)
Les risques pour les infrastructures essentielles (panne électrique majeure, défaillance majeure du système d'approvisionnement en eau potable, pénurie d'approvisionnement en carburants et combustibles, défaillances des systèmes de communications et des systèmes informatiques, carences majeures dans la chaîne alimentaire et dysfonctionnements dans les réseaux de transport.)
Les risques pour le patrimoine, mobilier, immobilier, naturel et d'archives

La meilleure façon de faire de la prévention par rapport aux risques est d'éviter qu'ils ne se manifestent. C'est pourquoi les services de Sécurité publique de la Ville (le Service de police, le Service de sécurité incendie et le Centre de sécurité civile) et tout autre instance ou service pertinent devront donner des avis au Conseil municipal selon leurs sphères d'expertise relativement à toute décision qui pourrait avoir un impact sur la sécurité des citoyens.

LES FONDEMENTS DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Le Plan municipal de sécurité civile constitue le plan d'ensemble auquel tous les services impliqués contribuent et qui décrit l'organisation des opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement. Les plans de mesures d'urgence des arrondissements les plans particuliers d'intervention font partie intégrante du Plan municipal de sécurité civile.

La Loi sur la sécurité civile incite les citoyens à assumer leurs responsabilités quant aux précautions minimales à prendre pour prévenir les sinistres et pour se protéger s'ils surviennent. Selon une norme internationale, les citoyens sont

invités à s'organiser pour survivre trois jours à un sinistre soit individuellement, en famille ou par unités de voisinage.

Les personnes vulnérables qui vivent des limitations à leur capacité de mobilité ou de déplacement (environ 10% de la population) seront identifiées et localisées tant au niveau privé qu'institutionnel (en toute confidentialité) pour faciliter la communication avec elles et pour leur venir en aide de façon prioritaire, en cas de sinistre.

Les quatre niveaux de coordination :
Politique : le Maire et le président d'arrondissement sont en lien ; le Maire met sur pied un comité des mesures d'urgence du Maire ou une cellule de gestion de crise ;
Stratégique : le coordonnateur municipal de la sécurité civile agit à ce niveau au Centre de coordination des mesures d'urgence de la Ville avec les représentants des services opérationnels et de soutien ;
Tactique : deux espaces de coordination locale :
Le gérant de site de sinistre au Centre des opérations d'urgence sur le site;
Le directeur d'arrondissement au Centre de responsabilité d'arrondissement pour coordonner les services de l'arrondissement hors site;
Opérationnelle : Les services des intervenants centraux et externes sur le site et les services de l'arrondissement hors site.

Le processus décisionnel supérieur de l'Organisation de sécurité civile de Montréal en cas de sinistre:

Le Conseil municipal peut déclarer l'état d'urgence pour une période de cinq jours et le Maire pour 48 heures, si le Conseil n'est pas en mesure de le faire;
Le Comité exécutif et le Maire peuvent autoriser des dépenses extraordinaires requises;
Le président d'arrondissement informe le Maire sur l'état de situation dans son arrondissement;
Le directeur général prend les décisions de son niveau et facilite la tâche au Coordonnateur;
Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile, outre la fonction décrite ci-haut, recommande au maire ou au Conseil municipal toutes les mesures à prendre qui sont au-delà de son pouvoir;
Le Coordonnateur des communications fournit le conseil stratégique de son ressort et exécute les décisions de Maire et du Coordonnateur en matière de communications publiques;
Le Comité municipal de sécurité civile participe aux activités du Centre de coordination des mesures d'urgence;
Le Centre de sécurité civile fournit le conseil stratégique à tous les niveaux de gestion du sinistre et supporte le fonctionnement du Centre de coordination des mesures d'urgence.

La grande majorité des unités administratives de la Ville est appelée à jouer un rôle dans le Plan municipal de sécurité civile. On trouve en annexe de la politique les rôles spécifiques, autres que ceux qui sont dans le mandat normal de l'unité administrative.

Contributions attendues des organismes externes :

Il est attendu du ministère de la Sécurité publique du Québec qu'il y ait arrimage avec le Centre de coordination des mesures d'urgence de la Ville

Du réseau de la santé et des services sociaux, il est à prévoir que les services des CLSC soient coordonnés avec les arrondissements et que les services ambulanciers et les services hospitaliers soient organisés pour répondre de façon adéquate à tout afflux massif de blessés.

Dans le réseau de l'éducation, outre le champ de la recherche en analyse de risques et celui de la formation en sécurité civile les universités, collèges et commissions scolaires sont appelés à contribuer à l'hébergement de la population en cas de sinistre.

La Ville reconnaît aux organismes communautaires et humanitaires un rôle dans le soutien aux personnes sinistrées et dans la recherche et le sauvetage légers, dans un esprit de concertation.

Les installations à risques sont invitées à participer à tout Comité mixte municipal-industriel existant ou à être créé; celles qui seront visées par le règlement découlant du chapitre III de la Loi sur la sécurité civile seront tenues de déclarer leurs risques.

Les organismes qui s'occupent du patrimoine sont invités à se rallier aux objectifs de protection du patrimoine mobilier, immobilier, naturel et d'archives.

La formation et les exercices

La Ville fournira à ses employés impliqués dans le plan un programme de formation donnant l'opportunité de suivre les cours nécessaires à leur prestation de service.

Le Plan municipal de sécurité civile doit aussi être testé pour en assurer la validité avec des exercices réguliers et des simulations pour les maintenir prêts à répondre en tout temps.

Les mesures de gestion financière en cas de sinistre
Le Plan municipal de sécurité civile doit prévoir un système de reddition de comptes mis en place pour assurer une compilation rigoureuse des dépenses en

cas de sinistre pour assurer la reddition de comptes au Conseil municipal et au ministère de la Sécurité publique pour fins de remboursement.

LE COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Mandat

Il regroupe les partenaires majeurs internes et externes pour la planification et la gestion de la sécurité civile de la Ville

Il fournit les orientations relatives à la conduite des affaires de la sécurité civile et en contrôle les résultats.

En cas de sinistre, il peut être réuni au besoin pour donner avis au Coordonnateur de la sécurité civile auquel cas il peut s'adjoindre tout partenaire pertinent à la conduite de ses activités.

Composition

Présidé par le coordonnateur municipal ou par son représentant, le Comité municipal de sécurité civile est composé de 25 personnes représentant les élus, les services d'urgence externes et de la Ville, les services corporatifs de la ville, les arrondissements, les entreprises responsables des infrastructures essentielles, le milieu de la santé et le milieu scolaire.

Les groupes de travail

Huit groupes de travail sont rattachés au Comité municipal de sécurité civile et regroupent les directeurs d'arrondissements, les responsables de l'aide aux personnes sinistrées, les communicateurs, les travaux publics, les infrastructures essentielles, la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd, les relations ville-industries et la protection du patrimoine.

LES COMMUNICATIONS AVEC LES CITOYENS, LES EMPLOYÉS ET LES ORGANISMES EXTERNES

La politique prévoit que des programmes de communications avec les citoyens, avec les employés, avec les services, avec les organismes externes et les médias seront développés et mis à jour.

La Ville favorise les communications aux citoyens concernant les risques qui les entourent et les dispositions prises par les entreprises et la Ville pour les prévenir, les atténuer ou pour faire face à tout sinistre et ce, à trois niveaux : les arrondissements, les Comités mixtes municipal-industriel et dans le cadre du futur Schéma de sécurité civile tel que prévu à la Loi sur la sécurité civile.

En cas de sinistre, une action concertée entre les arrondissements et le service des Communications et des relations avec les citoyens permettra aux deux niveaux de jouer leur rôle de façon harmonieuse.

Le volet communications du Plan municipal de sécurité civile devra prévoir des mécanismes de communications avec tous les employés de la Ville. C'est pourquoi tous les services doivent avoir un plan d'urgence et de relève.

LE SYSTÈME D'AUDIT

Le vérificateur général de la Ville doit se doter du ou des experts requis pour effectuer une fois aux sept ans un audit des services de la Ville et des arrondissements quant à leur état de préparation pour faire face à tout sinistre.

ANNEXE A

CADRE DE RÉFÉRENCE DES RELATIONS DE LA VILLE AVEC LES INDUSTRIES EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'annexe A de la politique décrit le modèle de Comité mixte municipal-industriel (CMMI) qui propose une approche basée sur le dialogue entre trois parties prenantes au processus: la Ville, les industries et les citoyens, auxquels peuvent être adjoints tout autre collaborateur pertinent (instances des gouvernements supérieurs, associations industrielles, experts indépendants, etc.)

Les trois champs de compétence d'un CMMI

1- La prévention, incluant l'atténuation des conséquences inclut la sécurité industrielle, l'élimination des causes de sinistres et la réduction des conséquences possibles d'un sinistre. Ses principaux outils de travail en sont l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques.

2- L'intervention comprend la préparation à l'intervention et plus particulièrement la planification conjointe de l'intervention entre les industries et les services de la Ville.

3- Les communications avec la population et plus particulièrement la communauté vulnérable par rapport à une zone industrielle donnée sont développées et entretenues dans le but de faire connaître les risques qui les entourent et les mesures prises pour les atténuer, sinon les éliminer.

Les industries ciblées

Les grappes d'industries entreposant, manipulant, utilisant, transformant des matières dangereuses dans une même zone
L'aéroport de Dorval
Le Port de Montréal
Les cours de triage de transport ferroviaire
Les industries de transport des matières dangereuses
L'industrie immobilière

Leadership

Sous l'autorité du Directeur du Service de sécurité incendie, le Centre de sécurité civile assure le leadership des relations de la Ville avec ses partenaires industriels.

ANNEXE B
CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET DES SERVICES D'ARRONDISSEMENTS À L'ORGANISATION DE SÉCURITÉ CIVILE DE MONTRÉAL

Dans cette annexe sont décrites les missions principales attendues des services municipaux, tant en mode de planification qu'en mode d'opération. Cette annexe fait partie intégrante de la politique et pourra être modifiée pour concorder avec l'évolution des structures de la Ville.

ANNEXE C
ÉCHÉANCIER DU DOSSIER DE POLITIQUE MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Cette annexe est donnée à titre d'information et ne fait pas partie intégrante de la politique. Elle permet de constater que le projet de politique a fait l'objet de consultations sur une période d'un an auprès de toutes les instances intéressées de la Ville et à l'extérieur de celle-ci.

JBG/08-11-02

Vancouver
Colombie-Britanique

Réponses au questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Coordonnateur de la planification d'urgence – Ville de Vancouver. Chargé de coordonner la gestion des mesures d'urgence (planification, atténuation, intervention et rétablissement) pour la ville et d'exploiter le centre des opérations d'urgence.
La ville de Vancouver occupe une superficie de 113 km^2 et compte une population de 545 000 personnes (recensement de 2001). Vancouver est un milieu urbain.
La ville de Vancouver est bornée par trois grandes administrations portuaires et dispose d'un grand aéroport international, à sa limite sud.
La dernière grande situation d'urgence qu'a connue Vancouver a été l'émeute causée en 1994 par la victoire de la Coupe Stanley.

Q2.1

La principale menace naturelle pour la ville de Vancouver est le tremblement de terre; il faut toutefois dire que la ville est exposée à une variété de menaces d'origine naturelle ou humaine.

Q2.2

La ville de Vancouver dispose d'un programme complet de gestion des situations d'urgence et est donc bien préparée à faire face aux grandes urgences. Elle offre fréquemment des cours à ses effectifs, à son centre des opérations d'urgence, et participe à des exercices locaux, régionaux et provinciaux d'intervention en cas d'urgence.

Q2.3

Une urgence capitale nécessite d'importants moyens d'intervention et de coordination des mesures. Un important tremblement de terre causant de graves dommages matériels et des pertes de vie en serait un exemple.

Q2.4

La ville de Vancouver est bien préparée à toute urgence capitale. Elle dispose de plans détaillés, de personnels suffisants et de ressources appropriées. Cela n'écarte toutefois pas la possibilité d'un sinistre d'une ampleur qui dépasserait nos capacités (par exemple un tremblement de terre catastrophique).

Q2.5

Résoudre la crise.

Q2.6

Pour réagir à ce genre de faits, on ne peut attendre l'aide provinciale ou fédérale. Il faudrait intervenir sans tarder et demander au besoin l'aide des gouvernements supérieurs.

Q3.1

La ville de Vancouver dispose de ressources financières, humaines et matérielles suffisantes pour répondre aux impératifs immédiats d'un sinistre. Cependant, si le sinistre est d'une ampleur telle que les ressources disponibles ne suffisent pas, nous nous tournerons vers les gouvernements provincial et fédéral pour obtenir de l'aide.

Q3.2

Les ressources disponibles pourraient être épuisées très rapidement si un sinistre catastrophique se produisait. Étant donné l'emplacement des moyens d'intervention, on prévoit que l'aide fédérale et provinciale arriverait en retard.

Q3.3

Oui, notre structure locale de commandement et de communication nous satisfait. De plus, nous avons mis en place une infrastructure de communication accrue qui permet d'assurer des communications surviables et interopérables entre les services de première intervention.

Q3.4

Il existe des dispositions prévoyant l'interruption des émissions des chaînes de télévision et de radio afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence.

Q3.5

L'amélioration des liens avec les gouvernements provincial et fédéral permettrait de renforcer notre programme de gestion des urgences à la ville de Vancouver.

Q4.1

La ville de Vancouver dispose d'un vaste programme d'information destiné à garantir que le public est préparé à une situation d'urgence : www.city.vancouver.bc.ca/nepp.

Q4.2

Des fournitures d'urgence sont entreposées en des points stratégiques de la ville et sont destinées à être utilisées en cas d'urgence. La capacité de la ville de faire face à l'urgence dépendra de l'ampleur de celle-ci.

Q5.1

Une formation additionnelle en CBRN et en gestion globale des urgences devrait être la première préoccupation

Q5.2

À ce jour, la ville de Vancouver n'a pas reçu de fonds spéciaux des gouvernements supérieurs au titre de la formation ou de la mise en pratique du plan d'urgence de la ville. Ces activités sont réalisées aux frais de la ville.

Q5.3

Cela dépendrait de l'ampleur de l'urgence.

Q5.4

La ville de Vancouver pourrait demander l'aide du gouvernement fédéral en cas de sinistre. Pour cela, les procédures et les protocoles sont établis et habilités par une loi et un règlement.

Q5.5

Le JEPP est un outil des plus utiles pour la préparation aux situations d'urgence.

Q5.6

Aucun problème passé à signaler.

Q5.7

Aucune information propre à Vancouver à évaluer.

Q5.8

Nous avons vu de telles caches et nous savons où elles sont situées dans la ville. Nous avons demandé les procédures relatives à leur utilisation et avons établi des contacts avec les autorités de la Santé pour les activer au besoin. Nous avons examiné en détail une telle cache avec un représentant de la Santé et nous convenons du fait qu'il est nécessaire d'actualiser et de moderniser ces caches.

Q5.9

Les organismes cités dans cette question collaborent tous avec la police municipale et ils seraient priés de contribuer en cas d'urgence ou de sinistre.

Q5.10

Notre plan ne compte pas sur le ministère de la Défense nationale; cependant, nous avons des exemplaires du plan d'urgence du MDN pour les événements catastrophiques dans notre région. Nous avons également une liste de personnes-ressources du MDN dont nous demanderons l'aide au besoin, par l'intermédiaire du gouvernement provincial.

Calgary
Alberta

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Je suis le coordonnateur du Service des sinistres de la ville de Calgary. J'occupe ce poste depuis mars 1996. Mon expérience comprend des activités de planification de la gestion des urgences pour la ville de Calgary lors des grands événements suivants :

Passage à l'an 2000
Conférence du Congrès mondial du pétrole – juin 2000
Sommet du G8 - juin 2002

En outre, mon bureau est chargé de coordonner le soutien à l'intervention d'urgence lors de grands incidents. Cela signifie que, au cours des sept dernières années, le Centre des opérations d'urgence de la ville de Calgary a été activé partiellement ou entièrement à cinq occasions.

1.2 La population de la ville de Calgary (recensement de 2002) s'élève à 904 987 personnes; la ville occupe une superficie de 721,73 km^2.

La ville de Calgary compte plusieurs zones industrielles et un aéroport international et elle est une importante plaque tournante ferroviaire et routière du sud de l'Alberta.

Officiellement, la ville de Calgary n'a pas connu de sinistre depuis les graves inondations des années 1930.

La ville connaît un certain nombre de situations d'urgence chaque année. L'an dernier, le centre 911 a enregistré un nombre record de 250 000 appels. Le Service des pompiers de Calgary a répondu à plus de 30 000 appels à l'aide. Au cours d'une année, la ville connaît plus d'une douzaine de grands incendies ou graves situations d'urgence qui nécessitent la coordination des services d'urgence et d'autres organisations municipales, provinciales et non gouvernementales.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

L'inondation est la principale menace naturelle pour Calgary. Deux importantes rivières se rencontrent près du centre de la ville, de sorte que le risque

d'inondation se présente à chaque printemps. Les facteurs environnementaux liés à ce risque sont surveillés de près.

La principale menace d'origine humaine à Calgary est un déversement de matières dangereuses (par un transport ferroviaire ou routier). Calgary est la principale plaque tournante du sud de l'Alberta et il y transite quotidiennement de grandes quantités de matières de toutes sortes.

La ville de Calgary est prête. Le maintien de notre capacité d'intervention, compte tenu de la nature changeante des risques et des ressources financières limitées pose un défi constant.

Un wagon citerne qui déverserait un produit chimique dangereux constituerait une urgence capitale à Calgary, en raison de l'incidence que cela pourrait avoir sur les quartiers résidentiels.

Le dégagement d'un agent biologique qui infecte les citoyens constituerait une urgence capitale. En raison de la sensibilisation du public et des médias aux questions touchant à la qualité de l'eau, depuis la catastrophe de Walkerton, il faudrait mobiliser et coordonner un certain nombre d'organismes municipaux et provinciaux.

Une inondation nécessitant l'évacuation de 100 personnes ne solliciterait pas lourdement les ressources de Calgary. Dans le cas d'une inondation exigeant l'évacuation de 1 000 personnes ou plus, d'importantes parties de la ville seraient touchées, sans compter l'impact sur les personnes; on pourrait alors parler d'une urgence capitale.

Calgary a connu récemment le pire incendie résidentiel de son histoire; c'était le 30 mai 2002. L'incendie, qui a causé des dommages évalués à 60 millions de dollars, a forcé l'évacuation d'environ 2 500 personnes. Pour Calgary, un gros incendie attire 25 % des moyens de lutte contre les incendies qui sont en service.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, Calgary a connu un certain nombre d'urgences capitales au cours des dernières années. De plus, la préparation pour des événements comme la conférence du Congrès mondial du pétrole et le Sommet du G8 a amené les autorités à revoir et à améliorer régulièrement les plans d'urgence des différentes unités administratives. Les activités de familiarisation et de formation ont été renforcées par des urgences réelles.

La ville de Calgary a résolu plusieurs crises majeures en faisant travailler, au besoin, les ressources municipales avec les autorités provinciales (employés et cadres d'hôpitaux et de la santé publique et de l'environnement) et des organisations non gouvernementales (Croix-Rouge canadienne et Armée du Salut). La ville prévoit qu'elle pourrait dorénavant résoudre les crises d'urgence

grave qui se présenteront sur son territoire. Dans l'éventualité où la situation d'urgence dépasserait les capacités municipales, nous envisagerions de recourir aux dispositions pertinentes de la *Disaster Services Act (Ch. D-13 RSA)* pour obtenir l'aide du gouvernement provincial ou fédéral.

La ville de Calgary travaille déjà avec les fonctionnaires provinciaux et fédéraux à l'élaboration de programmes de formation des premiers répondants en matière CBRN. De plus, grâce aux fonds du JEPP, nous avons acquis des équipements d'intervention employés sur le territoire municipal. Cela dit, un incident CBRN pourrait déborder rapidement les capacités locales, surtout si un engin secondaire était utilisé. La ville pourrait être forcée de demander l'aide des gouvernements supérieurs.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

La ville de Calgary compte plus de 12 000 employés municipaux qui conduisent des camions de pompiers, des ambulances, des voitures de police, des autobus et des engins de voirie. Le budget de la ville pour 2003 dépasse 1,4 milliard de dollars.

Les ressources d'intervention d'urgence de la ville de Calgary n'ont pas été appauvries par une urgence grave. Si une aide régionale était requise, elle proviendrait probablement de la ville d'Edmonton; il faudrait compter de 6 à 8 heures pour organiser les moyens, les transporter et les déployer.

La ville de Calgary a conclu des accords d'aide réciproque en cas d'incendie et de catastrophe avec les municipalités rurales avoisinantes. Des accords d'aide réciproque en matière policière sont en place entre la police de Calgary et la GRC. La ville de Calgary exploite en outre le réseau 911 régional.

Les accords de service et les structures de commandement et de communication en place semblent bien fonctionner, pour le moment.

3.4 Oui. Quelques employés de la ville de Calgary ont reçu la formation nécessaire pour exploiter le système d'avertissement d'urgence du public de Emergency Management Alberta.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

Le service des sinistres de la ville de Calgary exploite un vaste site Web qui fournit au public de l'information sur les interventions en cas d'urgence. Ce site contient des liens à des sites extérieurs comme le BPIEPC et la Croix-Rouge canadienne. Des campagnes de sensibilisation périodiques permettent de garder le public sensibilisé à la question.

Non, à supposer qu'il s'agisse de biens servant au soutien des citoyens (couvertures, lits de camp, denrées d'urgence, etc.). L'entreposage de matériel entraîne un certain nombre de problèmes pour une municipalité, notamment les suivants :

coût d'acquisition – en période de restrictions budgétaires, il est très difficile de justifier la sortie de fonds pour l'achat de stocks qui pourraient ne pas être utilisés pendant des années;
coût de l'entreposage – l'espace d'entreposage est cher, à Calgary;
coût de la gestion des stocks – l'achat et l'entreposage supposent un système de gestion qui permet de vérifier que les stocks sont à jour et utilisables;
coût de transport – une fois activés, les stocks devraient être transportés aux sites de déploiement.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

Il est très important d'assurer le financement unifié des coûts liés à la formation, au matériel et au personnel des répondants CBRN à l'échelon local.

Avec la nouvelle perception du risque, depuis les attentats du 11 septembre 2001, les grands centres urbains doivent se doter de moyens de lutte contre les attaques CBRN. Malheureusement, il n'a été mis en place aucun nouveau mécanisme de financement, à l'échelon local, pour relever les défis posés par les attaques terroristes internationales.

Le fait que des fonds soient disponibles pour l'acquisition d'équipements mais pas pour la formation et le personnel pourrait forcer les municipalités à ponctionner le budget de programmes de première ligne déjà lourdement sollicités.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, il serait utile de disposer de fonds additionnels pour la formation et le personnel, afin de faire face aux menaces CBRN. Dans notre plan d'urgence, nous n'avons pas demandé de crédits du gouvernement provincial ou fédéral pour la formation ou les exercices, des activités financées par la ville de Calgary. Nous avons utilisé des fonds fédéraux pour la formation en intervention d'urgence à Amprior et nous sommes très satisfaits de l'appui que nous avons obtenu.

Nous avons vu que la ville de Calgary a résolu toutes les urgences graves qui se sont présentées sur son territoire. Nous n'attendons rien du gouvernement provincial. Si le fait se transformait en sinistre dépassant les capacités de la ville d'intervenir, nous présenterions une demande d'aide au gouvernement provincial. À moins d'appeler le gouvernement fédéral et de demander l'intervention de l'Armée, il est difficile d'imaginer une situation où le gouvernement provincial serait en mesure de fournir une aide substantielle.

Il faudrait compter entre 4 et 8 heures pour que l'aide arrive et, pour la payer, on appliquerait les lignes directrices du règlement sur le secours en cas de sinistre (*Disaster Recovery Regulation*).

Non. Nous demanderions l'aide du gouvernement fédéral en passant par le gouvernement provincial, dans l'éventualité où les ressources de la ville de Calgary ne suffiraient pas. Cette prévision est fondée sur les lignes directrices législatives en vigueur et n'auraient pas besoin d'être plus officielles.

Les fonds du JEPP ont été très utiles pour la ville de Calgary, mais ils ont leurs limites. Le matériel ne peut en soi assurer l'intervention d'urgence auprès des citoyens. La formation et l'information sont des volets importants de tout programme d'intervention en cas d'urgence.

Oui. Le groupement de l'infrastructure critique et de la capacité d'intervention au sein d'un même service est une mesure cruciale.

Oui. Le BPIEPC est en train de régler l'aspect le plus important d'une intervention nationale, à savoir assurer la capacité d'intervention et la coordination des interventions des ministères et organismes fédéraux. Les dernières communications du BPIEPC indiquent que cette tâche est l'un des objectifs à court terme de l'organisme. Pour les municipalités, une intervention fédérale coordonnée par le BPIEPC réduirait au minimum les points de jonction et de communication et faciliterait notre intervention de concert avec les ministères et organismes fédéraux.

Dans l'ordre

Oui, je connais le programme et j'ai vu une cache.
Non, je n'ai reçu aucune information au sujet de l'utilisation des caches.
Non, je n'ai pas été consulté au sujet de l'utilité des caches.
S'il s'agit de la bonne, cette cache date de l'époque de la protection civile, c'est-à-dire fin des années 1950 et début des années 1960. Est-ce que du matériel vieux de 45 ans est encore utilisable?

Dans l'ordre

Oui, par l'intermédiaire de la police de Calgary.
Oui, des deux organismes. Nous nous attendrions à recevoir de l'aide dans les champs de compétence respectifs de ces organismes. Je pense en particulier à un écrasement d'avion d'un transporteur international.

Oui. Aucun dans le cas d'une urgence grave. Dans le cas d'un sinistre ou d'un incident CBRN, il serait utile d'avoir du matériel et du personnel spécialisés.

Calgary
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 *a*) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le
pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide
votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber??

RÉPONSES

3.4 (a) Oui. L'Alberta Emergency Public Warning System (EPWS) est exploité par Emergency Mangement Alberta. La formation des utilisateurs et les codes d'accès sont également administrés par EMA en vertu du même mandat, conformément à la *Disaster Services Act. (Ch. D13 – RSA 2000).*

5.3 (a) Une aide très modeste. À titre de grande ville, Calgary a réussi à se passer presque invariablement de l'aide de la province. Notre capacité d'intervention en cas d'urgence est mise en pratique et nous veillons à notre propre formation, en plus de la formation offerte par le gouvernement fédéral.

(b) Comme ci-dessus. Dans le cas d'une urgence qui nécessiterait l'intervention du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral (que l'on pense à

l'inondation de la rivière Rouge ou à la tempête de verglas), on nous a déjà indiqué des délais d'intervention (quelques heures pour les premiers renforts et entre 24 et 48 heures pour une aide massive). Ces délais sont raisonnables, compte tenu que plusieurs instances environnantes pourraient être touchées par une telle situation. Nous prévoyons que l'obligation de rembourser serait levée en vertu d'un programme d'aide en cas de catastrophe, dans le cadre duquel les gouvernements fédéral et provincial se partageraient les coûts.

Edmonton
Alberta

RÉPONSE DE LA VILLE D'EDMONTON AU QUESTIONNAIRE SUR LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES MUNICIPALITÉS EN CAS D'URGENCE OU DE CATASTROPHE DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis directeur du Bureau de la protection civile; j'ai 32 ans d'expérience à titre d'officier dans l'Armée, 5 ans d'expérience en gestion et intervention d'urgence et une année à ce poste.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Edmonton est principalement urbaine et compte une population d'environ 670 000 personnes sur une superficie de 700 km^2.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Edmonton est traversée par de nombreux axes routiers et ferroviaires et par des pipelines et comporte un aéroport industriel situé près du centre ville. On trouve à Edmonton la deuxième concentration d'infrastructures pétrochimiques en Amérique du Nord.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Edmonton connaît une situation d'urgence majeure à peu près aux 15 ans et un sinistre mineur à tous les 5 ans, approximativement.

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Pour Edmonton, les menaces sont les suivantes :

2.1.1 sinistres mettant en cause des matières dangereuses, notamment des déversements ferroviaires ou routiers et des accidents industriels;
2.1.2 tornades;
2.1.3 écrasements d'avion;
2.1.4 feux périurbains;
2.1.5 désordres publics (émeutes ou troubles);
2.1.6 problèmes de santé publique (pandémie, grippe, épidémie);
2.1.7 glissements de terrain;
2.1.8 pénuries d'eau ou défaillances du réseau de distribution;
2.1.9 bris de pipeline;
2.1.10 actes terroristes;
2.1.11 inondations éclair;
2.1.12 grands vents;
2.1.13 accidents routiers graves;
2.1.14 pannes de courant ou de gaz;
2.1.15 débordement de cours d'eau;
2.1.16 orages;
2.1.17 bris de barrage;
2.1.18 incendies urbains;
2.1.19 tempêtes de neige.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Edmonton est adéquatement préparée pour intervenir en cas d'urgence ou de sinistre.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale?

Les urgences graves sont énumérées aux points 2.1.1 à 2.1.8.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Edmonton dispose des ressources et de la formation pour intervenir dans le cas d'une urgence grave. Elle procède actuellement à la réécriture de son plan d'intervention d'urgence, elle dispose d'un programme efficace d'intervention d'urgence et de matériel ainsi que de ressources appropriées de première intervention qui lui permettent de faire face à la plupart des situations.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Edmonton considérerait avoir fait ce qu'il faut quand la situation de la gestion des événements redeviendrait normale.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Oui, même si notre service de l'informatique est doté d'une certaine capacité de lutte contre les cyberattaques et que nos services de première intervention disposent d'une capacité limitée d'intervention CBRN.

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

La ville d'Edmonton dispose d'un service de pompiers comptant quelque 800 personnes, un service de police de 1 400 éléments et un service médical d'urgence comptant 300 personnes. Ces services sont équipés d'un parc complet de véhicules et d'équipements d'intervention d'urgence. Le budget du service d'intervention d'urgence de la ville (pompiers et service médical d'urgence) et de la police s'élève à 240 millions de dollars. Tous les employés de l'intervention d'urgence sont des travailleurs à temps plein.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Edmonton est la principale ville de la région, à ce titre, il est donc peu probable qu'elle ait besoin d'une aide importante des villes voisines. Si cela se présentait, l'aide arriverait en quelques heures et peut-être plus vite encore.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

À toutes fins pratiques, il n'existe pas de structure régionale d'intervention d'urgence, si l'on excepte un comité directeur qui tente de rationaliser l'intervention d'urgence dans la région. Il n'y est pas parvenu, faute de crédits aux échelons municipal, provincial et fédéral.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui.

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Des informations sont présentées sur le site Web de la ville d'Edmonton et des brochures sont disponibles à l'hôtel de ville. Le plan d'affaires du Bureau de la protection civile de 2004 prévoit entre autres choses la multiplication des contacts avec le public.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

En temps normal, on ne garde pas de fournitures; cependant, on a identifié des sources commerciales de fournitures.

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Ce qui compte le plus est que les gouvernements provincial et fédéral fournissent un financement de soutien au titre de l'équipement et de la formation CBRN à l'échelon local et régional et offrent des fonds destinés à soutenir la coordination de la protection civile régionale.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non. Edmonton n'a rien reçu des gouvernements provincial ou fédéral pour la formation et les exercices (voir le point 5.6, ci-dessous, au sujet du gouvernement fédéral).

Emergency Management Alberta (EMA) est l'organisme provincial chargé de la protection civile et de la gestion des situations d'urgence. Il s'agit d'un organisme passablement centralisé qui compte néanmoins des bureaux de district répartis dans différentes régions. Nos rapports avec EMA sont raisonnablement bons mais nous luttons continuellement pour être reconnus. Pour EMA, toutes les municipalités sont égales, de sorte qu'Edmonton, avec une population de près de 700 000 personnes, reçoit le même traitement qu'un petit hameau. En fait, EMA avantage les petites localités en limitant l'aide financière à la formation aux collectivités de moins de 20 000 habitants. Cela explique que les localités plus grandes ont tendance à faire cavalier seul quand il s'agit de concevoir des programmes d'urgence, surtout en matière de formation, ce qui ne favorise pas

la coordination provinciale. Par exemple, la plupart des entreprises et les localités des environs d'Edmonton utilisent le système de commandement en cas d'incident, pour la gestion des incidents, mais EMA continue d'utiliser le système de gestion de site, surtout parce que le gouvernement fédéral (BPIEPC) l'enseigne à son centre de formation d'Ottawa et offre des cours gratuitement aux provinces.

Il semble qu'EMA mette davantage l'accent sur les entreprises, plutôt que sur les municipalités, conformément à la philosophie du gouvernement provincial. Par exemple, EMA a récemment créé un bureau de la gestion de crises chargé de s'occuper du terrorisme. L'industrie a grandement participé à la planification et à la réalisation de ce processus alors que les municipalités n'ont joué qu'un rôle marginal. EMA a identifié les infrastructures critiques de la ville d'Edmonton sans consulter cette dernière; cela a donné des résultats surprenants et politiquement inacceptables, pour la ville. Par exemple, le West Edmonton Mall, plus grand centre commercial au monde, visité par plus de 200 000 personnes, le lendemain de Noël, ne figure pas sur la liste, alors que l'usine de la Bee Made Honey y apparaît!. Il en découle que la ville établit sa propre liste d'infrastructures critiques sans aucune coordination avec le gouvernement provincial.

Mais il y a de l'espoir car l'on sait que la « vieille garde » au sein d'EMA est graduellement remplacée par un personnel plus souple disposé à reconsidérer le statu quo. Quoi qu'il en soit, nous estimons (à l'instar de la plupart des autres villes) qu'EMA doit se montrer plus disposée à consulter les grandes villes et à les faire participer à son processus de planification.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Edmonton n'attendrait qu'une aide opérationnelle limitée du gouvernement provincial. Cette aide devrait arriver rapidement et être payée par le gouvernement provincial. La ville attendrait une aide financière du gouvernement provincial, conformément aux dispositions de la *Disaster Services Act*, pour couvrir les mesures que la ville devrait prendre à cause de l'urgence.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Non. Il se trouve une importante base militaire près d'Edmonton mais la capacité de cette base d'intervenir et de porter secours en cas de sinistre sont limitées par les ressources et par la politique du gouvernement fédéral.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Il ne fait ni l'un ni l'autre. Les fonds du JEPP ne suffiraient pas à aider une ville comme Edmonton.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non. Depuis l'abolition de PCC, nous avons l'impression que le BPIEPC est faible et insensible et ne prend pas l'initiative.

Nous n'avons pas beaucoup de rapports avec le BPIEPC, car notre filière d'aide externe passe par EMA. Nous n'avons pas demandé de subvention du JEPP parce que, en toute honnêteté, les montants offerts sont trop modestes pour être de quelque utilité de manière régulière et nous n'avons réclamé aucun montant pour de « grands projets » (comme la création de l'équipe ELSARMU de Calgary), parce que nous n'en avons pas.

Nous avons communiqué avec le BPIEPC pour l'achat de matériel CBRN et la formation en la matière. Le BPIEPC et le gouvernement provincial fournissent environ 1,8 million de dollars pour l'achat de matériel CBRN par les municipalités. Edmonton a administré l'achat au nom de la province, à partir du principe que le gouvernement établirait le centre de formation CBRN à Edmonton, qui serait un centre d'excellence provincial. Le matériel a bien été acheté mais il n'a été fourni aucun montant pour la formation ou l'entretien, de sorte qu'une bonne partie de l'équipement est toujours inutilisé puisque le personnel n'a pas reçu la formation nécessaire. Le BPIEPC est censé veiller à la prestation de formation CBRN à l'échelle nationale, un processus qui semble n'en plus finir. Au lendemain du 11 septembre 2001, j'ai fait partie d'une équipe constituée en Colombie-Britannique à l'institut de la justice de cette province et chargée d'élaborer un programme de formation court et efficace en matière CBRN pour les premiers répondants. Nous l'avons fait en l'espace d'une semaine environ. Près de deux ans plus tard, le BPIEPC tente toujours d'élaborer un programme similaire. Le BPIEPC a perdu le peu de crédibilité qu'il peut avoir eue, au lendemain du 11 septembre 2001, par sa lenteur à mettre en place une formation CBRN. À l'échelon municipal, nous estimons que le BPIEPC s'est grandement bureaucratisé et a perdu tout contact avec ce qui se passe sur le terrain, c'est-à-dire dans les municipalités, là où les premiers répondants se trouvent et où se livrent les batailles, en cas d'urgence. Et pour couronner le tout, il circule des rumeurs selon lesquelles le BPIEPC souhaiterait éliminer ses bureaux régionaux et diriger toutes ses opérations depuis Ottawa. Cela serait vraiment un pas en arrière.

Comment proposons-nous de corriger la situation? Nous voulons obtenir des gouvernements provincial et fédéral des normes et de l'argent. Je souhaiterais qu'il existe des normes pancanadiennes en matière d'intervention d'urgence. Mais il faudrait que l'argent accompagne les normes. À défaut d'avoir de l'argent pour appliquer ces normes, les municipalités continueront de faire route seules et de consacrer leur argent à ce qu'elles considèrent comme de bons programmes, quels que soient les souhaits du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral. Parallèlement, il serait souhaitable que les municipalités soient consultées au cours de l'élaboration des programmes et des normes. Un gouvernement fédéral, 13 gouvernements provinciaux et territoriaux et les représentants des 20 plus grandes villes canadiennes ne constitueraient pas une équipe déraisonnable pour relever le défi. À ce chapitre, les États-Unis ont plusieurs longueurs d'avance sur le Canada et nous aurions avantage à regarder ce qui se passe chez nos voisins du Sud.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Non. Cependant, le BPIEPC est tout ce que nous avons pour accomplir ce travail et nous devrons espérer qu'il fera de son mieux. Depuis le passage à l'an 2000, le BPIEPC met l'accent sur la cybersécurité et néglige la protection civile.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache?

Non.

Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?

Non.

Avez-vous été consulté quant à l'utilité ce ces caches?

Non.

Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence?

Non, mais le SCRS est en liaison avec le service de police de la ville.

Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada?

Non.

À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Aucune.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non. (Voir la réponse à la question 5.4.)

Edmonton
(Révisé)

Question 3.4 a) – Oui. Edmonton a accès au système provincial d'avertissement d'urgence du public, exploité par le ministère provincial des Affaires municipales. Des fonctionnaires municipaux désignés ont accès au système, grâce à des codes, et peuvent produire un avertissement unilatéralement, n'importe quand.

Question 5.3 a) – Compte tenu de la taille de la ville et des ressources disponibles et de l'appui disponible de la part des municipalités voisines, en vertu des ententes d'aide réciproque, il est peu probable que l'on demande l'aide de la province si ce n'est dans le cas d'un sinistre prolongé ou extrêmement grave. En temps normal, la ville ne demande pas l'aide du gouvernement provincial. Pour de l'aide, il est probable que la ville s'adresserait à la garnison des Forces canadiennes située au nord de la ville. Dans ce cas, comme le gouvernement provincial demanderait l'aide du gouvernement fédéral, il incomberait au premier de rembourser les dépenses du second. L'on ne sait trop si ces coûts seraient recouvrés par la province auprès de la ville, ni comment elle procéderait, car la question de l'aide financière en cas de sinistre est encore mal définie en Alberta.

b) – Même réponse qu'en a).

Merci.

Bob

R.A. (Bob) Black
Directeur
Bureau de la protection civile
Téléphone : (780) 496-3988
Téléavertisseur : (780) 401-0306
Courriel : robert.black@edmonton.ca

Ottawa
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je m'appelle Harold Murphy et je suis gestionnaire des mesures d'urgence à la ville d'Ottawa depuis février 1995. Je suis responsable de la planification des mesures d'urgence, de l'administration du service 911 et de la gestion d'un système radio à commutation automatique de canaux à 800 MHz utilisé par les services de la police, des pompiers, de l'urgence médicale et des travaux publics de la ville.

La ville d'Ottawa compte une population d'environ 800 000 personnes qui devrait atteindre un million au cours des prochaines années. La ville occupe une superficie de 2 760 km^2 dont 230 km^2 de milieu urbain (8,3 %) et 2 530 km^2 de territoire rural.

La ville possède un certain nombre de grandes installations industrielles dont un grand aéroport et une gare ferroviaire où pourrait être requise une intervention pour des pertes massives en cas d'urgence.

La ville n'a déclaré l'état d'urgence qu'une fois, en janvier 1998, pour la tempête de verglas. Toutefois, nous avons activé notre centre des opérations d'urgence de nombreuses fois, notamment dans le cas de manifestations.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire??

Ottawa est exposée à une variété de menaces météorologiques notamment des tornades, des chutes de neige abondantes ou le verglas. Il existe également dans la région la possibilité de secousses sismiques. On tient également compte de la possibilité d'un grave accident mettant en cause des marchandises dangereuses, en raison du fait que le

principal axe routier est-ouest passe au coeur de la ville et que l'accès à la ville de Gatineau par camion traverse le centre ville. Enfin, la présence à Ottawa de plusieurs ambassades et consulats augmente le risque d'actes terroristes.

Au cours des dernières années, nous avons fusionné 12 municipalités en une seule et nous devons admettre ne pas être entièrement satisfaits de notre capacité d'intervenir en cas d'urgence. Nous avons élaboré un programme quinquennal de protection civile qui est destiné à corriger la situation. Un volet de ce programme est le programme de formation visant plusieurs organismes.

Tous les exemples donnés pourraient donner lieu à une urgence grave, selon les circonstances. Par exemple, un wagon citerne qui déverse un produit chimique dangereux pourrait être traité comme un incident de marchandises dangereuses par notre service des incendies. Le même incident sur la Route transcanadienne, qui nécessiterait le détournement de la circulation ou une évacuation massive, pourrait devenir une urgence grave.

Nous avons la capacité d'intervenir face à des urgences graves et il existe pour cela des plans, du matériel et du personnel. Toutefois, comme nous l'avons indiqué plus haut, nous procédons actuellement à l'examen de notre plan d'urgence afin d'y déceler des lacunes.

Nous voudrions être en mesure de résoudre n'importe quelle situation de crise car l'aide du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral pourrait mettre des heures voire des jours à se concrétiser.

Nous disposons à Ottawa d'une équipe d'intervention CBRN qui est en mesure d'intervenir dans le cas d'incidents à Ottawa et dans d'autres endroits de l'Ontario, en vertu d'un protocole d'entente avec le gouvernement provincial.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une

structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Il est difficile de quantifier les ressources financières, humaines et matérielles dont disposerait la ville d'Ottawa en cas d'urgence. Nous savons toutefois que, au cours des deux dernières années, nous avons acheté pour plus d'un million de dollars d'équipement pour notre équipe d'intervention CBRN.
3.2 Selon la situation d'urgence, il faudrait compter plusieurs jours avant que les ressources ne suffisent plus. Pour obtenir l'aide du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral, il faut compter des heures voire des jours, toujours selon la gravité et la nature de l'urgence.
3.3 Oui, nous sommes satisfaits de notre structure de communication.
3.4 Il n'existe pas de mesure législative ou réglementaire qui autorise un gouvernement municipal à interrompre des émissions de télévision ou de radio. Nous comptons sur la collaboration des stations locales de radio et de télévision pour la diffusion de messages d'information ou pour faire le point sur la situation.
3.5 Oui, je crois qu'un dialogue accru serait avantageux pour tous.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous publions régulièrement dans les journaux locaux des articles destinés à indiquer aux gens comment se préparer et nous produisons chaque année une brochure d'une dizaine de pages qui contient des conseils et des liens avec d'autres organismes d'intervention d'urgence. De plus, nous participons à la Semaine de la protection civile.

Des fournitures sont entreposées (masques à gaz, matériel de détection) mais nous ne procédons pas au stockage systématique. Nous

aborderons cette question dans le cadre de la révision de notre plan d'action quinquennal.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de

l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 La première préoccupation devrait peut-être consister à définir clairement ce que peuvent et ne peuvent faire les gouvernements provincial et fédéral, en cas d'urgence. Cela fait, les municipalités pourront élaborer leur plan en conséquence.
5.2 Nous n'avons demandé aucune aide financière pour la formation et les exercices.
5.3 Il est difficile d'évaluer l'aide dont nous aurions besoin en cas de sinistre majeur. Cependant, nous nous attendrions à ce qu'un représentant de Gestion des situations d'urgence Ontario se présente au Centre des opérations d'urgence. Les frais liés à l'aide pourraient être couverts par le Fonds provincial de secours en cas de catastrophe.

5.4 Il existe un processus pour obtenir l'aide du gouvernement fédéral. La ville
est tenue de demander l'aide du gouvernement fédéral par l'intermédiaire
du gouvernement provincial..

5.5 Au cours des dernières années, le JEPP a été très utile car il a permis
d'intervenir dans le cas d'un incident CBRN.
5.6 Les municipalités locales auraient besoin d'information sur le mandat du BPIEPC et la coordination qu'il est en mesure d'offrir.
5.7 Pour le moment, je ne possède pas assez d'information pour me prononcer sur la mesure dans laquelle le BPIEPC peut coordonner une intervention nationale.
5.8 Nous sommes au courant des caches, nous en avons vu une et nous connaissons la manière d'en obtenir une et nous n'avons jamais été consultés au sujet de leur utilité.
5.9 Il n'y a pas de fonctionnaires fédéraux dans notre groupe de planification et d'intervention. Selon la nature et la gravité de l'urgence, nous pourrions avoir besoin d'une aide importante de ces ministères, toujours en passant par le gouvernement provincial.
5.10 Nous n'avons pas de lien avec le MDN, même si nous pourrions devoir obtenir une aide majeure de ce ministère, comme ce fut le cas pour le verglas de 1998, toujours en passant par la province.

Ottawa
(Révisé)

M. Dawson,

Voici les réponses données par M. Harold Murphy, gestionnaires, unité des mesures d'urgence.

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Réponse - Aucune municipalité au Canada n'a ce pouvoir.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Réponse – Nous compterions sur la collaboration des radiodiffuseurs. Nous travaillons par ailleurs à l'élaboration d'un plan d'avertissement du public plus complet pour la ville d'Ottawa, qui comportera un large éventail de mécanismes.

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide
votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Réponse – À titre de quatrième ville canadienne, nous comptons moins sur l'aide provinciale que d'autres municipalités, en raison des ressources dont nous disposons déjà. Normalement, l'aide se manifeste sous la forme d'un agent de liaison qui se rend au Centre des opérations d'urgence, aux frais du gouvernement provincial.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?.

Réponse – Il est très difficile de répondre à cette question. L'aide que nous demanderions serait requise dans les heures qui suivraient la demande. Par

exemple, en cas de tremblement de terre à Ottawa, nous demanderions l'intervention de l'unité d'équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain (ELSARMU) de la province.

Merci

Elizabeth Smalldridge
Unité des mesures d'urgence
Téléphone : (613) 580-2424 poste 21446
Télécopieur : (613) 230-5808
Courriel : Elizabeth.Smalldridge@Ottawa.ca

Winnipeg
Manitoba

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 Programme de protection civile

La protection civile est assurée au sein du bureau du directeur financier, tant pour l'importance cruciale qu'il a pour la ville que pour la nature interdisciplinaire du travail à faire. Le bureau est chargé de coordonner et de soutenir les activités de protection civile notamment la recherche, la formation, l'éducation, les exercices, l'information du public et l'intervention en cas d'urgence. Ce service s'occupe des urgences graves ou inhabituelles et il nécessite la coordination de plus d'un service interne ou externe. Le coordonnateur de la protection civile veille à ce que le Centre des opérations d'urgences soit prêt et opérationnel; le Centre est chargé de coordonner les activités d'intervention en cas d'urgence.

La ville prend des mesures d'urgence depuis sa création, mais l'événement majeur a probablement été l'inondation de la rivière Rouge en 1950, qui a montré clairement la nécessité d'élaborer des plans appropriés de coordination des mesures d'urgence des différents services municipaux ainsi que de l'aide

des autres ordres de gouvernement et des organismes bénévoles. Au cours des années, différents comités et organismes de planification ont été créés et chargés de contribuer à ce genre d'intervention.

Au cours des années 1990, la ville a embauché un coordonnateur de la protection civile à temps plein et un adjoint chargés d'élaborer un plan de protection civile, de le tenir à jour et de l'améliorer au besoin. Le programme de protection civile désigne tous les organismes publics et bénévoles qui participent à la planification des mesures d'urgence pour la ville de Winnipeg.

Mission

L'objectif du programme de protection civile de la ville de Winnipeg est de fournir et de soutenir une planification, une gestion de sinistres et des services d'information efficaces permettant aux citoyens de Winnipeg de se préparer et de réagir à une situation d'urgence grave et de s'en remettre. De plus, le bureau fournit des avis au conseil municipal au sujet de tous les aspects de la planification et des interventions en cas d'urgences graves ou de sinistres.

En présence d'une urgence grave, les employés du programme doivent activer le Centre des opérations d'urgence, qui est situé au sous-sol de l'hôtel de ville. Il s'agit d'une installation spécialisée qui est chargée de coordonner et de gérer les activités d'intervention d'urgence au cours de sinistres de grande envergure.

Quotidiennement, le programme de protection civile effectue des travaux de recherche, de planification, de formation et d'éducation en matière d'intervention d'urgence. Les employés effectuent des recherches et préparent des plans et des procédures nécessaires et appropriés de protection civile. Ils doivent notamment procéder à l'analyse des risques pour reconnaître et analyser les effets de dangers réels ou potentiels dans la ville; collaborer avec les services appropriés à l'élaboration de programme d'atténuation des risques; dresser l'inventaire des ressources; reconnaître les ressources manquantes et recommander des mesures correctives; mettre en place et administrer des systèmes de communication et d'alerte; élaborer des plans et des procédures afin d'améliorer la protection civile. Les employés procèdent à l'élaboration et à la réalisation. de programmes de formation en protection civile ou y participent et à l'élaboration de programmes d'éducation du public et de programmes d'exercices en intervention d'urgence.

Le Comité de contrôle des urgences et le Comité de coordination et d'intervention d'urgence font partie intégrante du programme de protection civile.

Le Comité de contrôle des urgences est composé du maire, des membres du comité stratégique de direction (7) du directeur municipal, du directeur financier, du coordonnateur principal des urgences et(ou) du coordonnateur de la protection civile et d'un chef de service issu de chacun des trois comités stratégiques permanents. Ces personnes sont chargées de diriger et de contrôler toutes les étapes d'un plan exhaustif de gestion d'urgence comportant des mesures d'atténuation, la protection civile, l'intervention et la récupération. Le Comité fournit des avis au conseil municipal pour toutes les questions touchant aux urgences ou aux sinistres, met en oeuvre les instructions du

conseil; recommande des sujets touchant aux urgences ou aux sinistres; recommande des règlements sur les mesures d'urgence; fournit des instructions et des avis au comité de coordination et de protection civile; obtient de l'aide de l'extérieur (gouvernements provincial ou fédéral, sources privées ou commerciales) au besoin; prépare la publication d'informations approuvées sur les urgences et des instructions aux médias.

1.2 et 1.3

Caractéristiques de la municipalité

Winnipeg est la capitale du Manitoba et est la principale ville de la province, avec près de 55 % de la population provinciale. La ville est située au confluent de deux grands cours d'eau (la Rouge et l'Assiniboine), dans une plaine inondable naturelle. Les terres sont utilisées de diverses façons, pour des usages industriels ou commerciaux, résidentiels et agricoles; la ville occupe une superficie d'environ 464 km^2. Elle est située au coeur d'un amas de cités-dortoirs qui disposent de capacités limitées d'intervention en cas d'urgence mais ne se trouve pas dans une zone d'aide réciproque avec une autre grande ville. L'isolement relatif de Winnipeg d'autres grandes zones urbaines l'oblige à être plus autosuffisante que bien d'autres grandes villes canadiennes.

Population

2001 : Winnipeg – 631 700 Région de la capitale – 684 800

2002 : Prévisions – Winnipeg – 632 400 Région de la capitale – 685 900

Assise économique – Industries – Entreprises – Transports - Loisirs

Winnipeg est le centre économique et administratif du Manitoba et la plaque tournante de transport aérien avec l'un des quelques aéroports canadiens qui fonctionnent 24 heures sur 24 et qui servent des liaisons transpolaires; la ville est un important carrefour routier et ferroviaire vers l'est, le sud et l'ouest. L'économie est alimentée par le gouvernement, l'industrie aérospatiale, la fabrication de matériel de transport, les secteurs de l'informatique et des communications, la fabrication d'équipements de santé et de biotechnologie et la recherche dans un laboratoire de confinement biologique de niveau 4, utilisé pour l'étude de pathologies animales et humaines, des services financiers et d'assurance d'envergure nationale, la fabrication de meubles et de vêtements, l'agroalimentaire, la production cinématographique et des industries environnementales s'intéressant au traitement des eaux usées, la biorestauration de sols contaminés, la gestion du fumier, la consultation et l'expérimentation, la manutention des déchets dangereux et le siège social d'une société médiatique canadienne d'envergure nationale (CanWest Global).

En raison de la multiplicité des activités industrielles dont elle est le théâtre, Winnipeg doit s'occuper de toutes les catégories de matières dangereuses, soit comme conséquence directe de la transformation industrielle soit du fait de leur présence pendant qu'elles traversent la ville à destination du reste du Canada ou des États-Unis. Actuellement, des marchandises dangereuses traversent la

ville quotidiennement, tout en étant, bien entendu, assujetties aux lois fédérales et provinciales relatives à la manutention et au transport de ces marchandises. Toutefois, pour le moment, il n'existe pas d'ordonnance établissant les trajets que devraient emprunter les marchandises dangereuses dans la ville de Winnipeg. De plus, Winnipeg serait un point d'accès et de distribution tout indiqué pour les substances CBRN illicites, en raison de la proximité de la frontière avec les États-Unis et du fait qu'elle est le terminus du corridor commercial transcontinental qui débouche au Mexique. Winnipeg est une importante plaque tournante routière, aérienne et ferroviaire. Des marchandises de Winnipeg peuvent aboutir n'importe où dans le monde en l'espace de 48 heures. La plupart des grandes entreprises de camionnage du Canada ont leur siège social à Winnipeg et les chemins de fer CN et CP y ont installé leurs principales gares de triage et ateliers. De plus, la compagnie de chemins de fer américaine So Line dessert directement Winnipeg exclusivement, parmi les villes des Prairies, ce qui fait de Winnipeg la seule ville des Prairies canadiennes possédant un service intermodal en direction et en provenance des États-Unis. L'administration de l'aéroport de Winnipeg est un autre important centre de transport civil et militaire qu'utilisent toutes les catégories de compagnies aériennes, au service de la population régionale. On trouve à Winnipeg le quartier général et le centre canadiens des opérations du NORAD et une division aérienne canadienne. Compte tenu de la recrudescence du terrorisme international, ces deux quartiers généraux représentent un risque additionnel de bioterrorisme et d'autres formes de terrorisme, ce qui augmente le risque pour Winnipeg et crée le besoin d'une installation locale et régionale d'intervention en cas d'attaque au moyen de substances dangereuses.

En 2000, le PIB de Winnipeg s'élevait à 17,3 milliards de dollars, soit 66 % de l'économie du Manitoba. La main-d'oeuvre présente à Winnipeg totalise 372 000 personnes, soit 64 % de la main-d'oeuvre de la province.

En matière de loisirs, la ville exploite plus de 7 800 acres de parcs, cinq terrains de golf, 12 piscines intérieures et 11 piscines extérieures. Le public a accès aux beautés de la ville grâce à 44 km des rives des trois grandes rivières de Winnipeg. Les Fourches, le Musée de l'homme et de la nature, le Planétarium, l'Assiniboine Park and Zoo et le Can West Global Baseball Park sont des attractions touristiques majeures. Winnipeg est également la demeure du Royal Winnipeg Ballet, de la troupe Contemporary Dancers, de la Manitoba Opera Association, du Manitoba Theatre Centre, de l'Orchestre symphonique de Winnipeg et de la Winnipeg Art Gallery.

1.4
Statistiques sur les services (dernières données)
Exposés
50

Formation en gestion des urgences
300

Comité des conférences
3 ans

Activation du Centre des opérations d'urgence
5 fois

Comités externes - réunions
7 / 60

Comités internes – réunions
5 / 40

Exercices
8

Contacts avec les médias
85

Quelques situations d'urgence ou sinistres :
déraillement de 2002
écrasement d'un avion léger en 2002
inondation de 1997
tempêtes violentes chaque année

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Particularités régionales Au coeur de la zone industrielle et peuplée du Manitoba, Winnipeg est entourée de municipalités rurales et de petites zones peuplées. En raison des engagements pris, le personnel d'intervention d'urgence de Winnipeg intervient dans le cas d'incidents donnés qui se déroulent à l'extérieur des limites de la ville, ce qui explique que l'unité mobile de décontamination est disponible dans de tels cas. Dans certains cas, on procède en vertu d'un contrat et selon la formule du recouvrement des coûts, contre paiement de droits, dans d'autres. Les régions avoisinantes qui subissent un incident mettant en cause des marchandises dangereuses et qui ont besoin de services d'évacuation de blessés les acheminent aux grands hôpitaux urbains de Winnipeg. Quant aux personnes contaminées, il est préférable des les décontaminer sur place avant de les transporter à l'hôpital. Dans de tels cas, il peut être nécessaire d'utiliser les installations de décontamination de l'unité mobile stationnée à Winnipeg, pour assurer un processus sûr pour l'environnement. Dans le cas d'installations industrielles situées juste à l'extérieur des limites de Winnipeg, il y va de l'intérêt de la ville d'atténuer les risques d'incidence sur les installations et les personnes de Winnipeg; par conséquent, l'unité mobile de décontamination serait disponible dans de tels cas.
2.2 Formation Le système de commandement en cas d'incident, élaboré et utilisé par le Service paramédical des pompiers de Winnipeg, et son système de reddition de comptes in situ ont été adoptés par d'autres municipalités du Manitoba et par le Bureau provincial du Commissaire des incendies. Cela signifie que les agents d'intervention d'urgence de Winnipeg peuvent travailler de concert avec les services locaux des urgences dans un environnement coordonné et sûr. La recherche et le sauvetage dans le cas d'incendies et de situations dangereuses sont une responsabilité principale des équipes du Service paramédical des pompiers. Outre la formation normale en situations d'urgence, tous les pompiers et les travailleurs paramédicaux du service ont l'accréditation NFPA 472 de

niveau 1 (connaissance) depuis avril 2002; 210 pompiers sont formés au niveau 2 des opérations (NFPA 472) et 78 pompiers ont la formation de techniciens de niveau 3. De plus, nous disposons d'un instructeur de niveau 4 et un instructeur d'agents opérationnels de niveau 4 et d'un coordonnateur des matières dangereuses. Parmi les autres formations déjà données, mentionnons sauvetage aquatique, niveau 1 (517); niveau 2 (238) et niveau 3 (8); sauvetage technique niveau 1 (266), niveau 2 (136), niveau 3 (14); sauvetage en espace confiné/tranchée (169); dégagement avancé (369) et dégagement d'un véhicule (122). Type de formation Cours en gestion d'urgence du Manitoba – 284 employés Cours du BEP – 39 employés Cours du COU – 68 employés Cours de gestion in situ – 53 employés Cours d'information du public en cas d'urgence – 43 employés Services sociaux et de santé d'urgence – 400 employés
2.3 Voir le tableau qui suit.

Analyse des risques à Winnipeg **(Évaluation générale)**

Description	Cause	Cote de risque éventuel	Commentaires
Inondation	Naturelle	Élevé	Deux grandes (Rouge et Assiniboine) et deux petites (Seine et La Salle) rivières se rejoignent dans la ville.
Blizzards	Naturelle	Élevé	La ville se trouve souvent sur le trajet des « Colorado Low's » ou des « Alberta Clippers ».
Déraillement de train	Humaine	Élevé	Les voies principales du CN et du CP traversent le centre de la ville, là où se tiennent de grands rassemblements et se trouvent des zones résidentielles.
Déversement de marchandises dangereuses	Humaine	Élevé	L'importante industrie du camionnage a des besoins d'entreposage et de transfert de chargements. Absence de trajets prévus pour les

			marchandises dangereuses.
Tornade	Naturelle	Moyen/Élevé	Winnipeg se trouve dans la zone des tornades des Prairies, selon Environnement Canada.
Conditions météorologiques printanières et estivales extrêmes	Naturelle	Moyen/Élevé	Winnipeg a été le théâtre de six tempêtes centenaires au cours des 9 dernières années. Il manque souvent un ou deux degrés pour que la pluie se transforme en verglas.
Accident d'avion	Humaine	Moyenne	Des secteurs résidentiels se trouvent de part et d'autre de l'aéroport. L'aéroport dessert des liaisons internationales passager et fret et des centaines de vols transportant des marchandises dangereuses à destination du nord du Manitoba.
Explosion de gaz	Humaine Naturelle	Moyen	Le sol du Manitoba bouge au gré du gel et du dégel, un phénomène susceptible d'endommager les gazoducs. De plus, il existe à Winnipeg un important réseau de distribution du gaz aux consommateurs. Juste au sud de la ville passe le gazoduc de la Trans Canada pipeline. Le principal gazoduc de la compagnie Esso passe dans la partie est de Winnipeg, en direction d'East St. Paul.
Incident au Centre scientifique canadien de la	Humaine	Moyen/ Faible	Le Centre est considéré comme un objectif national pour les terroristes. Des produits biologiques

santé humaine et animale			dangereux sont livrés et entreposés au Centre. Une défaillance mécanique pourrait également causer une contamination accidentelle.

2.4
Ressources
Service paramédical des pompiers : 1 110, pompiers : 854, travailleurs paramédicaux : 155, employés d'hôpitaux et de services de santé : 27 000 dans 7 hôpitaux et installations de soins de longue durée.
Ambulances : au moins 11 à tout moment et pointes à 16; 2 véhicules d'intervention multifonctions (MIRV).

Incendies (véhicules) – 21 autopompes, 5 autopompes-secours, 3 secours, 7 échelles, 2 matières dangereuses – 2 sauvetage aquatique; 1 sauvetage en tranchée et d'autres véhicules spécialisés de soutien.

Service de police – Le Service de police de Winnipeg compte environ 1 139 agents et employés en poste dans une administration centrale, une école de police, cinq bureaux de district et de nombreux bureaux de quartier. Le service exploite 89 auto-patrouille, 23 véhicules 4 roues motrices, 101 voitures banalisées, 16 véhicules de relations communautaires, 12 minifourgonnettes identifiées, 16 minifourgonnettes banalisées, 12 camions, 1 laboratoire mobile d'identité judiciaire, 9 motocyclettes, 1 fourgon cellulaire, 6 bateaux, 1 véhicule de soutien (autobus de 17 passagers transformé), 1 véhicule de commandement (autobus de 17 passagers transformé), 4 motoneiges, 2 véhicules tout terrain, 14 remorques, un véhicule de commandement mobile (partagé avec d'autres services d'urgence de la ville), un camion d'évacuation des bombes et sa remorque, un véhicule de recherche et sauvetage sous-marins, un laboratoire mobile d'éthylométrie, une balance à camions, une dépanneuse et une camionnette.

Les services sanitaires de la ville de Winnipeg sont administrés par l'administration régionale de la santé de Winnipeg (WRHA). L'organisme englobe la ville de Winnipeg ainsi que les municipalités d'East et West St. Paul, soit une superficie de 4 077 km^2. Environ 27 000 personnes travaillent dans le domaine de la santé à

Winnipeg. Les installations de la WRHA comportent quatre hôpitaux communautaires, deux hôpitaux tertiaires, 3 centres de soins prolongés, 37 foyers de soins personnels et 16 bureaux de santé communautaire. Plans La ville de Winnipeg dispose de ces documents à jour : plan d'urgence; plan informatique d'urgence; plan d'information du public en cas d'urgence; plan d'évacuation; plans sectoriels du comité de coordination de la protection civile; projet de plan de redressement.
2.5 Inondation du siècle (1997)
2.6 Non. Les services paramédicaux des pompiers et le service de la police de Winnipeg sont les premiers répondants qui répondent invariablement aux appels. Cependant, avec le temps, il se peut que l'on demande l'aide du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral, pour le rétablissement et l'enquête.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1

Coordination L'organisation de protection civile de la ville de Winnipeg comprend le Comité de contrôle des situations d'urgence et le Comité de protection civile et de coordination. Ces comités assurent la direction, la supervision et la coordination nécessaires pour réagir à une urgence ou à un sinistre. L'organisation qui intervient comprend des représentants des différents services municipaux, à l'exception des services publics et des organisations bénévoles, selon la gravité de l'incident. Coordination des projets Aux fins de ce projet (unité mobile de décontamination par des produits dangereux), le service paramédical des pompiers de Winnipeg est chargé de la coordination et de l'entretien.
3.2 Winnipeg est la capitale provinciale et compte 630 000 habitants, ce qui lui assure de très grandes ressources et lui évitera probablement de jamais demander de l'aide autour d'elle.
3.3 Oui.
3.4 Oui et non, selon l'ampleur de la situation, les médias nous assureraient sans aucun doute de leur collaboration, comme ce fut le cas lors de l'inondation de 1997.
3.5 Nous entretenons de bons rapports avec notre premier contact, le gouvernement provincial, par lequel nous sommes tenus de passer pour demander l'aide du gouvernement fédéral. C'est dire que ce contact n'est pas si fort.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Le Programme de protection civile a été exploité très activement pour renseigner le public et l'entreprise privée. Dans le cadre de ce programme, on prépare des brochures, des envois postaux, des allocutions publiques et des participations à des foires commerciales et

on exploite les possibilités offertes par les médias; on produit également des conférences, des affiches, des programmes scolaires et des affiches « HELP / OK », pour ne citer que ces activités.
4.2 Non, pas exactement. Chaque secteur a ses consignes pour ce qui est de l'entreposage ou l'acquisition de matériel. L'entreprise privée (p. ex., l'administration sanitaire régionale de Winnipeg, l'administration de l'aéroport de Winnipeg, le CP et le CN) a des plans qui font état des ressources requises.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-

vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Système d'éducation et d'alerte du public.
5.2 Les possibilités de formation sont satisfaisantes mais il serait très apprécié d'obtenir des crédits pour le montage d'exercices et des pratiques.
5.3 Pratiquement aucune.
5.4 L'aide financière en cas de sinistre est un programme équitable qui fonctionne bien pour la ville de Winnipeg et ses habitants.
5.5 Le Programme conjoint de protection civile n'a pas été très utile. Règle générale, la plupart des programmes d'information du public ne répondent pas aux critères établis.
5.6 Pas vraiment! Nous ne savons trop quand le BPIEPC devient l'organisme responsable et quand il se contente d'offrir son aide. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont fourni un exemple frappant du manque d'orientation du BPIEPC, et la situation n'a pas changé.
5.7 Non. La panne d'électricité qui a plongé l'est des États-Unis et du Canada dans le noir, le 14 août 2003, a démontré à quel point cet organisme est encore désorganisé.
5.8 Oui. Je connais le programme mais je n'ai jamais vu de cache. Oui, je dispose de renseignements sur leur utilisation. Je ne pourrais dire si la ville de Winnipeg a été consultée au sujet de l'utilité des caches.
5.9 La ville de Winnipeg a des liens indirects avec ces organismes et ministères par l'intermédiaire de notre organisme provincial des mesures

d'urgence et de fonctionnaires municipaux chargés de tâches similaires.
5.10 Nous n'avons pas de rapports avec le MDN mais le service des opérations domestiques du MDN participe activement aux comités locaux et ne manque pas une occasion d'étendre son réseau de contacts. Nous présenterions notre demande au MDN par l'intermédiaire de l'organisme provincial des mesures d'urgence.

Hamilton
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 William Pasel, coordonnateur de la gestion des urgences (temps plein), appuyé par 1,5 employés (1 temps plein, 1 employé de bureau à mi-temps).

1.2 En 2001, la population d'Hamilton s'élevait à 490 268; la ville occupe une superficie de 1 117,1 km^2, ce qui donne une densité de population de 439 personnes/km^2, en milieu mixte rural et urbain.

Cette municipalité héberge de grandes installations industrielles, un port et un grand aéroport et constitue une plaque tournante de transport et oui elle nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes.

Notre ville n'a pas connu de situation d'urgence ou de catastrophe depuis un certain nombre d'années. Cependant, l'équipe de gestion des urgences s'est réunie à plusieurs occasions pour atténuer les effets

d'urgences potentielles. Pour le moment, nous ne pouvons produire aucune statistique.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Les principales menaces sont les déversements de produits dangereux, la contamination de l'eau, les accidents ferroviaires, les tornades et les grands vents.
Nous disposons d'un programme complet de gestion des urgences et d'un programme de formation destiné au groupe des employés de

protection civile et de soutien. Le programme de formation vise bon nombre de nos partenaires industriels et communautaires.
Oui, pour les points 1 à 3. Les risques de tremblement de terre ne sont pas grands.
Nous sommes capables d'intervenir et nous disposons du personnel nécessaire pour faire face à une urgence de longue durée. Cependant, en tant que collectivité, nous cherchons constamment à acquérir d'autres équipements qui, à notre avis, nous permettront d'atténuer certains risques.
Veiller à ce que l'équipe de gestion des urgences fasse de son mieux avec les ressources dont elle dispose.
2.6 Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3 1 Nous disposons d'un budget limité pour faire notre travail. Nous aurions besoin d'au moins un autre employés à temps plein dans ce service (total de 3) et d'un employés de bureau à temps plein.
3 2 Nous n'en avons aucune idée.
3 3 La structure actuelle nous convient.
3 4 Oui.
3 5 Oui.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

> 4.1 Nous utilisons nos partenaires communautaires et nos services d'urgence pour sensibiliser le public..
> 4.2 NON.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Nos priorités s'établissent dans cet ordre : éducation, équipement et crédits pour les équipes d'intervention rapide.
Non.
Nous n'avons aucune idée de la nature de l'aide ni du délai de prestation.
L'actuel programme de rétablissement après un sinistre indique comment la ville doit être remboursée, mais dans les faits, nous ne savons trop comment cela se passera.
Oui, surtout si la situation concerne le port ou l'aéroport, deux installations de compétence fédérale. Une convention en bonne et due forme devrait être conclue et comprise par toutes les parties.
Les subventions du JEPP devraient être consacrées davantage aux projets d'atténuation qu'aux efforts de protection civile et d'intervention.
NON...Nous ne savons absolument pas ce qu'il fait dans le cas d'une urgence grave. Je crois qu'il aurait la possibilité de devenir un bon service d'information, en se fondant sur des pratiques exemplaires. Le BPIEPC devrait prendre modèle sur le service de la protection civile de l'Australie.
Je ne puis répondre à cette question, faute de renseignements suffisants.
Q1. Non. Q2. Non. Q3. Non.
Q1. Non. Q2. Non.Q3. Non. Q4. Aucune.
Non. Une aide limitée mais le MDN a la possibilité de procurer une aide vraiment utile (que l'on pense seulement à l'inondation de la Rouge en 1997).

Hamilton
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non, la ville n'a pas ce pouvoir. Cependant, nous entretenons des rapports étroits avec bon nombre de médias, ce qui nous permettrait d'interrompre les émissions afin de transmettre des messages d'urgence au public.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Veuillez consulter la réponse donnée au point a) ci-dessus. De plus, toute municipalité aurait avantage à pouvoir interrompre les émissions sur demande.

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide
votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Sur la seule foi de l'expérience, notre ville n'attend pas grand chose du gouvernement provincial, que ce soit sous forme de matériel ou d'argent, en cas d'urgence.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? A qui les frais devraient-ils incomber?

La nature de l'urgence déterminerait la participation du gouvernement provincial. Nous nous attendrions à un délai de réaction d'au plus 4 heures, dans le cas de toute situation nécessitant son intervention. Les coûts devraient être partagés entre les trois ordres de gouvernement.

Kitchener
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

J'ai été nommé coordonnateur des mesures d'urgence pour la ville de Kitchener. Je suis un pompier de carrière possédant 18 ans d'expérience et j'ai le grade de chef de brigade intérimaire. À ce titre, je possède une expérience pratique de la coordination d'équipes d'intervention sur les lieux et du commandement et du contrôle des interventions.

La ville de Kitchener est une collectivité dynamique et cosmopolite située dans la région de Waterloo, dans le sud-ouest de l'Ontario.
Superficie : 33 358 acres, 52,18 milles carrés; population : 190 399.

La ville abrite de grandes installations industrielles et est située à proximité de l'aéroport de Waterloo-Wellington. Les plus grands appareils qui utilisent cet aéroport ne dépassent pas 100 places.

1.4 De nombreuses urgences se présentent quotidiennement à Kitchener et les services municipaux y réagissent comme il se doit. La ville peut se

féliciter de n'avoir connu aucune catastrophe depuis de nombreuses années.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Les menaces naturelles consistent principalement en conditions météorologiques extrêmes (inondations, inondations éclair, tornades, etc.). Le transport de marchandises dangereuses (par chemin de fer ou route) dans la ville est préoccupant, comme le sont les risques d'accidents industriels aux installations de fabrication et de transformation.

Je dirais que nous sommes suffisamment capables d'intervenir, pour le moment. Nous tentons d'atteindre nos buts et objectifs tout en respectant nos obligations financières.

Nous considérons comme une urgence capitale le déversement d'un produit chimique dangereux d'un wagon citerne accidenté, le dégagement d'une substance dangereuse d'une installation industrielle, une inondation nécessitant une évacuation et un incendie majeur.

Il faut d'abord définir en quoi consiste une urgence grave. Nous disposons des moyens voulus pour faire face à des incidents majeurs. Les services de la police, de l'urgence médicale et des pompiers sont en mesure d'intervenir, sans compter les accords d'aide réciproque. Une catastrophe pourrait solliciter lourdement ces moyens.

Pour réagir à une urgence grave, il faudrait aborder la situation, sécuriser la zone, identifier la situation et évaluer l'urgence. Il est plus facile de rétablir l'ordre quand on planifie et met en oeuvre un programme d'intervention efficace afin d'atténuer les effets de l'urgence.

2.6 À titre de premiers répondants, nous sommes prêts à répondre aux urgences de toutes natures et à intervenir prudemment pour protéger la ville et ses habitants. La ville de Kitchener dispose d'un service technique d'intervention pour les substances dangereuses. Le plan d'atténuation pourrait comporter la demande d'aide réciproque et de l'aide d'organismes extérieurs, au besoin.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

À ce jour, les moyens ont permis de répondre aux besoins de la municipalité. Toutefois, nous cherchons constamment à améliorer nos programmes et à obtenir le matériel nécessaire pour répondre à nos besoins prévus, notamment la surveillance CBRN, des appareils d'analyse, le matériel de sauvetage en tranchées et en milieu effondré. La planification stratégique permet d'identifier et de classer par ordre d'importance les besoins des services, compte tenu des ressources financières disponibles. Je suis porté à croire que tous les services d'intervention d'urgence ont du mal à satisfaire à leurs besoins, vu les budgets restreints.

Nous estimons que l'aide de la police régionale, du service de santé et des six brigades de pompiers (33 à 38 pompiers) nous parviendrait dans un délai de 4 à 14 minutes. À partir de ce moment, les organismes d'intervention demanderaient l'aide en vertu de l'accord de réciprocité et commenceraient à appeler des employés qui ne sont pas en service. L'arrivée de l'aide régionale pourrait mettre de 20 à 30 minutes à arriver.

3.3 Le dispositif de commandement et de contrôle est utilisé couramment par le service des incendies. Il sera toujours nécessaire d'améliorer la **coopération** entre les services. L'idée d'une structure unifiée et centralisée n'est pas nouvelle et elle mérite d'être étudiée davantage dans le cadre d'une formation interservices.

Avec la collaboration de CKCO TV et des stations de radio communautaire, il est possible d'interrompre les émissions locales et nationales de télévision et de radio pour diffuser des directives ou faire le point sur une urgence.

La ville de Kitchener a besoin de la liste des moyens fédéraux et provinciaux qui pourraient être disponibles. Nous sommes d'avis que les formations offertes par les gouvernements provincial et fédéral atteindront une efficacité maximale si les connaissances et les compétences transmises sont mises en pratique par les premiers répondants, à l'échelon municipal.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Les services d'urgence de la région de Waterloo offrent des programmes continus d'éducation du public. Le village de la sécurité-incendie est une installation permanente d'information des jeunes. De nombreux programmes d'information sont offerts à tous les groupes d'âge de nos citoyens.

4.2 Nous n'avons pas de fournitures entreposées en prévision de différentes urgences. Le plan d'urgence de la ville stipule que des ressources et des équipements sont disponibles de différentes sources.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Nous devons oublier l'idée d'une intervention fédérale-provinciale rapide. Au mieux, l'aide offerte par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial arrive en retard et se résume à soutenir les premiers répondants municipaux. Ces deux ordres de gouvernement ont la capacité de fournir aux premiers répondants les connaissances et les compétences voulues de même que l'équipement requis pour atténuer rapidement et efficacement les effets d'urgences et ils le font. Ces mesures pourraient fort bien empêcher un incident de dégénérer au point où l'aide de l'extérieur est requise.

À ma connaissance, nous ne recevons pas d'argent de ces ordres de gouvernement pour la formation et les exercices. Par contre, je suis très conscient des changements réglementaires que doivent apporter les municipalités en matière de gestion des urgences.

5.3 Je n'attends pas beaucoup plus du représentant sur place de Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) que de la GCC. Le CANUTEC est un bon service aux municipalités et il est disposé à aider les villes à recueillir des données et à obtenir l'aide nécessaire sur place et il a les moyens de le faire. GSUO dispose d'un dispositif de communications similaire que je connais toutefois peu. L'ELSARMU (de Toronto), financé par le gouvernement provincial, est une initiative qui pourrait fournir une aide retardée, après la déclaration de la situation d'urgence. Pour être réaliste, on ne pourrait espérer l'intervention de ce groupe avant des heures, dans le meilleur des cas.

5.4 Nous croyons comprendre qu'il existe des mécanismes régissant la

demande de crédits additionnels, dans le cas d'urgences déclarées. À ma connaissance, il n'existe pas de fonds fédéral réservé pour l'aide aux villes frappées par un sinistre. C'est toutefois une idée à approfondir.
5.5 Le processus de demande du JEPP a été alourdi par les derniers changements législatifs. Les gouvernements devraient envisager une allocation à chaque localité, au titre de la gestion des situations d'urgence; ce montant répondrait aux besoins des villes d'accroître leur capacité d'intervention en cas d'urgences graves.

5.6 Il nous est difficile de nous prononcer car nous n'avons pas de rapports fréquents avec ce service.

5.7 Voir 5.6.

5.8 Non.

Non et nous ne pouvons nous prononcer, à moins qu'il s'agisse d'une question de sécurité nationale.

5.10 Non et aucune.

Kitchener
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 *a*) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Réponse – NON.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Réponse – OUI.

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide
votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence?

Réponse - AUCUNE.

Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir?

Réponse – NOUS NE SAVONS PAS – QUEL SERAIT LE DÉLAI ACCEPTABLE?

À qui les frais incombent-ils?

Réponse – NOUS NE COMPTONS PAS SUR LES AUTRES MAIS NOUS ACCEPTERIONS TOUTE AIDE DISPONIBLE.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial?

Réponse – CELA DÉPEND DE L'URGENCE; UNE CHOSE EST SÛRE, NOUS NE COMPTONS GUÈRE SUR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

L'AIDE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST LA BIENVENUE, SAUF QUE, DANS LE MEILLEUR DES CAS, ELLE ARRIVE TARD ET PEUT ÊTRE TRÈS SUPERFICIELLE. LE SERVICE DES INCENDIES EST LE PREMIER RÉPONDANT ET SE TROUVE SUR LES LIEUX DANS LES SIX MINUTES QUI SUIVENT LA CONSTATATION DE L'URGENCE. C'EST AU MOYEN DE CETTE INTERVENTION IMMÉDIATE QUE L'ON SAUVE LE MAXIMUM DE VIES ET QUE L'ON PEUT ATTÉNUER LES EFFETS DE L'URGENCE AVANT QU'ELLE NE DÉGÉNÈRE. TIRONS DES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE ET VEILONS À CE QUE LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES SOIENT PLACÉES DANS LES MAINS DE CEUX QUI SONT LE MIEUX PLACÉS POUR FOURNIR LE SERVICE.

Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne?

Réponse – SI L'AIDE ÉTAIT OFFERTE, DANS LES DEUX HEURES.

À qui les frais devraient-ils incomber?

Réponse – AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

NOTA – LE SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE KITCHENER EST PARVENU À FOURNIR À LA COLLECTIVITÉ D'EXCELLENTS SERVICES EN CAS D'URGENCES DE TOUS GENRES. NOUS CROYONS SINCÈREMENT À L'ENTRAIDE ET NOUS AVONS SOUVENT PRÊTÉ MAIN FORTE À NOS VOISINS, QUAND LE BESOIN SE FAISAIT SENTIR.

IL M'A FAIT PLAISIR DE PARTICIPER À CE PROJET ET J'OSE ESPÉRER QUE DES AMÉLIORATIONS EN DÉCOULERONT.

London
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Bob Hansen, actuellement coordonnateur de la gestion des urgences d'ordre local
Pompier depuis 1976, 5 ans à titre de capitaine, 3 ans au poste de chef adjoint du service d'incendie de London;
Membre du Comité consultatif des Partenariats pour des collectivités plus sûres de l'OMU;
Coordonnateur de la planification, de la formation et de la mise en place de l'équipe d'intervention en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses du service des incendies de London (60 conformes aux critères du niveau technicien de la NFPA, 340 conformes aux critères du niveau opérations)
Liaisons avec les grandes industries locales et les hôpitaux concernant la planification d'urgence, l'élaboration de plans d'urgence dans l'industrie et la coordination des interventions avec les organismes municipaux
A élaboré le plan de gestion des matières dangereuses de London

Nombreux certificats en planification d'urgence, capacité d'intervention nationale en cas de terrorisme et Opérations - COU, Gestion des situations d'urgence Ontario, Collège des pompiers de l'Ontario (Bureau des commissaires des incendies de l'Ontario), FEMA (USA) et le Collège de la protection civile Canada;
Présentation de nombreux exposés et séminaires, à titre d'orateur, concernant la capacité d'intervention en cas d'urgence, la gestion des matières dangereuses industrielles et les protocoles d'intervention en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses.

NOTA – Comme discuté avec Grant Dawson
J'accueille avec plaisir cette initiative du gouvernement fédéral qui est à la fois opportune, compte tenu de notre environnement social changeant, et utile, étant donné notre dépendance accrue vis-à-vis de l'infrastructure. Mes antécédents dans le domaine des interventions d'urgence m'ont permis d'acquérir une vision et de l'expérience, que ce soit à bord d'un camion incendie en vue d'une intervention directe ou dans le cadre de la planification du programme d'intervention d'urgence au sein de l'administration municipale et au niveau provincial. Je serais heureux de contribuer davantage en participant à un comité de travail.

La municipalité de London s'étend sur quelque 670 km^2 et regroupe une population d'environ 340 000 personnes.

London possède un petit aéroport international et un certain nombre de grandes industries (3M, GM Diesel, Seimens et Labatts). Deux autoroutes de la série 400 et les deux grandes lignes de chemin de fer traversent la ville.

Notre plan d'intervention d'urgence a été mis en oeuvre au cours des trente dernières années à la suite de tornades, de tempêtes de neige, d'une situation d'urgence causée par du gaz naturel et de pannes de courant. Les dossiers ne sont pas facilement utilisables.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

1.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

1.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale

pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Nature : événements météorologiques, inondation
Menace imputable à l'homme : accidents dans les transports, déversements de produits chimiques (lieu fixe et transports), urgences en énergie

2.2 Nous satisfaisons entièrement aux exigences du niveau essentiel et de nombreux éléments sont conformes au niveau protection accrue (normes OMU)

2.3 Une urgence capitale est une situation qui dépasse nos capacités d'intervention et dont les conséquences posent des difficultés inacceptables à nos contribuables. Compte tenu du niveau de dommage causé par les événements énumérés, il est fort probable que l'intervention du groupe de contrôle d'urgence serait nécessaire. La proclamation de l'état d'urgence dépendrait de l'ampleur de l'événement de même que de notre capacité d'intervention.
(London n'a pas proclamé l'état d'urgence lors de la panne d'électricité du 3 août dernier.)

London possède des plans d'urgence faisant état des interventions des divers services face à la plupart des situations d'urgence. Des

ressources ont été prévues pour l'application des protocoles d'intervention. Ces plans sont révisés chaque année conformément aux exigences de la loi provinciale (*Loi sur la gestion des situations d'urgence*).

À London, pour déterminer si une intervention a donné des résultats acceptables, on évalue les résultats obtenus par rapport à l'ampleur de l'événement et à la capacité d'intervention.

London possède un service technique viable et une équipe chargée des matières dangereuses de première classe en mesure de faire face à un large éventail d'incidents (catastrophes chimiques et biologiques et cyberattaques). Nous aurions grandement besoin de l'aide des gouvernements provincial et fédéral en cas d'événement majeur impliquant les situations susmentionnées et dans la plupart des cas de catastrophe radiologique ou nucléaire mettant en cause plus que des quantités infimes de matériel radioactif.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient- elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 London, qui compte 340 000 résidents, possède une importante capacité d'intervention, soit 12 casernes de pompiers et 343 pompiers, quelque 600 policiers, environ 500 employés des services environnementaux, un département des services communautaires bien établi, des employés chargés des communications auxquels s'ajoutent les équipements et les ressources de nombreux autres services. La municipalité maintient aussi activement des relations en vue d'interventions d'urgence avec le dispensateur du secours médical

d'urgence, les hôpitaux, les services de santé, les grandes organisations bénévoles et l'industrie privée.

3.2 London a la capacité d'intervenir et d'évaluer avec exactitude, de déterminer et de demander les ressources nécessaires en cas d'urgence, quelle qu'elle soit. Dans la plupart des cas, compte tenu de l'envergure géographique de l'événement, nous nous attendrions à recevoir l'aide du gouvernement provincial dans la collectivité dans les heures qui suivent et certainement dans les premières 24 heures.

3.3 London possède un système de communication exploitable mais un peu vieux. Au cours des quatre prochaines années, les systèmes de communication radio de la police et du service des incendies, actuellement âgés d'une dizaine d'années, seront remplacés par des équipements à la fine pointe.
Grâce à notre structure de commandement unifié, les intervenants au lieu d'une catastrophe peuvent communiquer de manière opportune et concise entre eux et avec le GCOU. Le plan de communication, mis en branle par le COU, est réalisé de concert avec des services des médias locaux lorsqu'il y a lieu de faire le point et de donner des directives au public.

Cela nous est possible grâce à la coopération des médias.

3.5 Les liaisons avec les organismes provinciaux, par le truchement de l'OMU, sont bien établies. Les échanges aux fins d'information, de communication et de facilitation entre le planificateur des mesures d'urgence de la collectivité (PMUC) et le représentant de district de l'OMU sont bien établis.
Les liaisons avec le gouvernement fédéral sont facilitées par le truchement de l'OMU.
Le gouvernement provincial ne fournit qu'une petite aide financière directe aux municipalités. Le programme JEPP est une initiative louable mais on pourrait améliorer le processus de demande d'aide financière dans le secteur de la planification d'urgence. Une demande d'aide financière dans le cadre du JEPP doit être présentée à l'automne de l'an 1. Après le dépôt de la demande, la municipalité doit attendre jusqu'en mai de l'an 2 pour recevoir une approbation. Cette méthode ne convient pas aux processus budgétaires municipaux compte tenu de la nécessité de déterminer les activités de planification d'urgence d'une année à l'autre.
Une aide financière accrue est nécessaire pour faciliter les programmes de formation en opérations d'urgence qui ne font pas partie des services essentiels normaux d'un service municipal; cette aide est nécessaire pour assurer la fourniture des services en conformité avec les nouvelles normes nationales (*Loi sur la gestion des situations d'urgence*, NFPA

1600). Tous les services municipaux ont été mis au régime et ne disposent plus que des ressources minimums nécessaires pour la fourniture des services essentiels. Après le 11 septembre, on a reconnu que la planification d'urgence et les activités d'intervention étaient essentielles; cependant, les budgets municipaux, qui étaient initialement conçus pour la fourniture des services essentiels mais qui ont été dégraissés à l'os au cours des dix dernières années, ne permettent pas de réaliser de manière appropriée des initiatives nouvelles, fondées sur les normes, en matière de planification d'urgence. Le programme JEPP pourrait être revu en vue d'apporter des améliorations à ce niveau.

Le BPIEPC réalise un excellent programme de diffusion de documents d'information publique aux municipalités, le tout gratuitement. Bravo!

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous réalisons un programme permanent d'information du public. Des programmes passés d'information du public avaient pour but de renseigner le public afin que chacun puisse être autonome en cas d'interruption de services d'infrastructure essentiels. Nous élaborons actuellement une campagne visant à préparer chaque résident à « tout danger d'ordre général »; cette activité est prévue pour l'automne. Des programmes futurs porteront sur les préparatifs et les mesures nécessaires en cas de dangers précis.

4.2 Ces mesures ont été prises, dans les différents services, en prévision du passage à l'an 2000. L'information, recueillie en prévision du passage à l'an 2000, est actuellement mise à jour et centralisée conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des situations d'urgence*.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Comme indiqué à la réponse 3.5, le processus actuel de demande d'une aide financière pour les initiatives d'intervention d'urgence ne s'inscrit pas sans difficulté dans le processus de planification municipal. Les autorités gouvernementales supérieures ont demandé la réalisation de nombreuses initiatives de planification d'urgence mais les responsabilités financières pour la mise en oeuvre de ces initiatives incombent entièrement aux municipalités dont les ressources ont été réduites au minimum.

5.2 NON!

5.3 Si une aide du gouvernement provincial était nécessaire, nous nous attendrions à obtenir celle-ci dans les heures qui suivent. L'envergure et la nature de cette aide dépendraient de la nature et de la gravité de l'événement. L'aide du gouvernement fédéral est obtenue par le truchement de l'OMU. À cause de cette étape supplémentaire, il est possible que l'aide du gouvernement fédéral nécessaire pour atténuer les répercussions d'un événement prenne plus de temps à arriver. On s'attendrait à ce que l'aide initiale des organismes fédéraux pour faire face à l'événement comme tel (par ex. l'armée, CBRN, etc.) nous parviennent dans les 6 à 8 heures après en avoir fait la demande.

5.4 S'il fallait demander l'aide du gouvernement fédéral pour faire face à des problèmes à la suite d'une grande urgence en Ontario, l'OMU assumerait officiellement la responsabilité du processus de demande.

5.6 Le processus de demande de subventions dans le cadre du JEPP ne s'inscrit pas dans les processus de planification et de budgétisation de la municipalité. Par exemple, nous ne pouvons pas prévoir un programme de formation pour l'utilisation de l'équipement obtenu par le truchement du JEPP tant que la subvention n'a pas été approuvée. L'approbation n'est confirmée que tard dans l'année suivant l'achat de l'équipement, plaçant de ce fait la planification des programmes de formation dans une impasse.

5.7 Le BPIEPC pourrait consacrer davantage d'énergie à informer le public sur ses activités et ses programmes organisationnels. À mon avis, si l'on interviewait des personnes sur la rue au sujet du BPIEPC, la grande majorité des répondants ne sauraient pas quels sont les services fournis par cet organisme.

5.8 Oui à toutes ces questions. La surveillance et l'entretien des caches sont assurés par le service de santé. Le médecin hygiéniste est un membre à part entière du COU et il est membre des comités de planification d'urgence pertinents.

5.9 Non. Toute information ou aide de la part de ces organismes est normalement obtenue par le truchement de l'OMU ou de la collectivité policière de la province.

5.10 Pour obtenir l'aide du MDN, la ville de London passerait initialement par l'OMU.

Grant,

Auriez-vous l'obligeance de remercier le Comité sénatorial de nous avoir donné la possibilité de contribuer à ce sondage. Si vous avez des questions ou pour obtenir des renseignements, n'hésitez pas à me contacter au 519-661-4468 ou à l'adresse suivante : rhansen@london.ca.

St. Catharines
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités

Steve : Voici, sous une forme très sommaire, les réponses aux questions posées. Je n'ai pas répondu à certaines questions parce que je n'étais pas sûr de la réponse ou que je n'étais à l'aise pour y répondre.

1.1) Daryl Whiteley- Adjoint au chef des opérations -Service d'incendie de St.Catharines
- CCGSU
- employé depuis 24 ans, principalement au service d'extinction
- adjoint au chef depuis 3 ans et CCGSU depuis un an
- contribue à la planification des interventions d'urgence depuis un an.

1.2) St.Catharines a une superficie de 99 kilomètres carrés. La municipalité s'étend sur une distance d'environ 18 kilomètres, d'est en ouest sur les rives du lac Ontario, et elle s'étend du lac Ontario jusqu'à l'escarpement du Niagara, soit une distance d'environ 6 à 7 kilomètres.
La population est d'environ 140 000 personnes.

1.3) St.Catharines est principalement une ville industrielle; on y trouve deux usines de la General Motors, plusieurs usines de papier et deux fabricants de pièces d'automobile.
Notre collectivité se trouve à quelque neuf milles des États-Unis, aux points les plus rapprochés de la frontière. Le pont Queenston Lewiston et le pont Rainbow, à Niagara Falls, sont situés à proximité de notre collectivité.
L'aéroport international de Buffalo se trouve à une cinquantaine de kilomètres de la ville et St.Catharines est également située sur la trajectoire de vol en direction de l'aéroport international Pearson de Toronto (50 kilomètres).
Principales voies de circulation : Q.E.W./ autoroutes 405 et 406
Principales lignes de chemin de fer
Voie maritime du Saint-Laurent /canal Welland

1.4) Urgence la plus récente – panne d'électricité – été 2003
Grosses tempêtes de neige
Grands vents
Accidents de la route
(Statistiques non disponibles)

2.1) Voir ci-dessus. Aussi ville industrielle.

2.2) Procède actuellement à la mise à jour du plan d'action en cas d'urgence pour satisfaire aux exigences du projet de loi 148 (*Loi sur la gestion des situations d'urgence*).

Puisque la ville se trouve sur des voies de communication importantes, il y a très certainement un risque qu'un grave accident se produise. Forte possibilité d'accidents industriels.
La proximité de la frontière pourrait impliquer du terrorisme international.

Le plan d'action en cas d'urgence est actuellement mis à jour.
Service d'incendie à temps plein (160 pompiers)
Police régionale et SMU
Met actuellement sur pied une équipe chargée des matières dangereuses et CBRN pour intervenir en cas d'incident pouvant survenir en dehors du champ de compétence des autorités locales
La région de Niagara comprend 12 municipalités. La région possède un plan d'action en cas d'urgence.
Chacune des 12 municipalités a un plan d'assistance mutuelle.

2.5) La municipalité possède un système à deux paliers. Si les municipalités locales ne sont pas en mesure d'atténuer le problème, le programme d'assistance mutuelle est enclenché et les équipes régionales sont mises à contribution. Si l'incident dépasse leurs compétences, les autorités provinciales sont averties et leur équipe entre en action.

2.6) L'équipe régionale est la première à entrer en action et elle est appuyée par l'équipe provinciale.

3.1) Voir les réponses ci-dessus. Ressources financières non disponibles.

3.2) L'assistance régionale devrait être disponible en moins d'une heure.

3.3) Une structure de commandement et de communication est actuellement en place mais elle est mise à jour dans le cadre de la mise en oeuvre du programme régional, y compris la formation en continu.

3.4) _____

3.5)

4.1) Publication d'information sur les situations d'urgence sur le site web de la ville. La sensibilisation du public fait partie des exigences de niveau « essentiel » de la *Loi sur la gestion des situations d'urgence*.

4.2)

5.1) Le financement des équipements et des ressources humaines devrait faire partie des priorités gouvernementales.

5.2)

5.3) Une aide est disponible auprès des autorités provinciales. Une assistance devrait être disponible dans les quatre heures suivant la demande. Le gouvernement provincial assumerait les frais.

Questions 5.4-5.9.
Pas en mesure de répondre.

Victoria
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis un ancien officier de la marine et j'étais rattaché au service de sauvetage maritime des Forces armées à la BFC Comox, où j'ai commandé un petit navire de guerre affecté à des fonctions de recherche et de sauvetage sur la côte Ouest. Je suis aussi instructeur au Justice Institute of B.C., Division de la gestion des situations d'urgence. À titre de pilote privé, je fais partie de l'équipe de sauvetage de l'ACRSA. Je suis coordonnateur des services d'urgence pour la ville de Victoria.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La collectivité a 150 ans, elle est principalement urbaine et comporte quelques petites zones rurales. La population centrale est de quelque 150 000 personnes occupant un territoire d'environ 35 km^2. La grande région de Victoria regroupe une population d'environ 350 000 personnes.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Victoria est un port de mer, la frontière américaine est accessible par navire transbordeur et par hydravion (Port Angeles, Friday Harbour et Seattle dans l'État de Washington). La construction navale et la réparation de navires sont les principales activités commerciales dans les limites de la municipalité.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Il se passe rarement quelque chose d'important. Les principaux problèmes sont liés aux conditions météo, par exemple le blizzard de 1996 qui a causé la fermeture de la ville pendant 3 jours et plus à cause des chutes de neige record pendant une période de trois jours. L'état d'urgence locale **n'a pas été proclamée** (c'était un cas limite) mais des réservistes ont été déployés pour aider au transport de nombreuses personnes malades dans les hôpitaux du fait que les routes étaient impraticables pour les véhicules de secours standard.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

La principale menace, ce sont les conditions météorologiques extrêmes dans un environnement climatique habituellement modéré. Il y a le risque d'un incendie dévastateur compte tenu du fait que la ville possède des immeubles patrimoniaux très anciens relativement proches les uns des autres. La ville est aussi située dans une zone susceptible d'être frappée par un tremblement de terre et a connu plusieurs secousses sismiques, dont la plus importante en février 2001. Il y a aussi la menace possible d'un tsunami, mais le risque est considéré comme faible. Victoria est le port d'attache de la Flotte du Pacifique et, à l'occasion, elle accueille des navires militaires étrangers à propulsion nucléaire. Le déversement de combustible marine pose un certain risque et des incidents du genre se sont produits à quelques occasions. Le port de la ville est aussi considéré comme un aéroport et de nombreux hydravions décollent et amerrissent quotidiennement. Les conflits avec le trafic maritime de surface constituent quelques éléments de risque.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Elle s'améliore avec le temps tandis que la formation et la sensibilisation s'accroissent. La ville a adopté le système de commandement sur place (Incident Command System) du BCERMS et fournit actuellement au personnel et aux volontaires une formation sur cette norme largement acceptée. Le plan d'urgence de la ville est mis à jour annuellement et des exercice ont lieu chaque année. Des exercices d'intervention d'urgence réunissant plusieurs organismes sont réalisés plus souvent que par le passé. Il y a une meilleure coopération intermunicipale axée sur les interventions d'urgence.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

La circulation ferroviaire dans la ville est très limitée. À cause du transport maritime et du transport routier par camion, des matières dangereuses circulent dans la ville. Les trois autres exemples donnés s'appliquent mais ce sont les risques d'incendie et de tremblement de terre violent qui sont les plus grands, d'après notre analyse des risques. Les incendies dans de vieux immeubles proches les uns des autres constituent une source d'inquiétude bien réelle. Le fait de se trouver dans une zone où des tremblements de terre risquent vraiment de se produire constitue également une grande source d'inquiétude. Le service d'incendie de la ville est petit, il compte 24 membres formant l'équipe de jour et doit répondre aux besoins de 130 000 personnes.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

La ville est de moyennement à bien prête à intervenir face à la plupart des urgences et la situation s'améliore d'année en année. Des plans d'intervention sont en place, des exercices sont effectués et des améliorations y sont apportées. Un nombre croissant d'employés reçoivent une formation pour être en mesure d'intervenir en cas d'urgence, des volontaires sont recrutés et reçoivent une formation pour pouvoir intervenir en cas d'urgence. Les équipements font défaut dans certains secteurs mais on s'efforce actuellement d'améliorer la quantité et la qualité des équipements en fonction des ressources financières disponibles. Les ressources mises en commun sont actuellement établies et des ententes d'assistance mutuelle sont élaborées et mises en oeuvre.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Une intervention réussie consisterait à contenir la crise, à gérer celle-ci en réduisant au minimum les pertes de vie et les dommages à la propriété et à assurer un processus de rétablissement rapide et la reprise des affaires au plus vite. On sait que l'aide des gouvernements provincial et fédéral prend du temps à

arriver, comme nous l'avons constaté par le passé. Ceci est notamment le cas depuis peu, soit depuis que les militaires locaux (P.P.C.L.I.) ont été détachés dans le nord-ouest de l'Alberta et que les effectifs à la BFC Esquimalt, du moins ce qui en reste, ont été réduits. Des changements récents dans les protocoles concernant le détachement de l'unité de plongeurs-démineurs de la marine, le bateau-pompe du MDN et l'équipe des matières dangereuses du MDN auront aussi une incidence sur l'augmentation du délai d'intervention. Par ailleurs, l'offre de ressources humaines pour intervenir en cas d'urgence, faite par DRHC, est considérée d'un oeil favorable.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Oui. Il n'existe pas actuellement une équipe municipale disposant de tout l'équipement et de toute la formation nécessaires pour faire face à des situations du genre. Les coûts de l'équipement et de la formation d'une équipe acceptable demeurent un défi de taille mais la mise en place d'une telle équipe est néanmoins prévue. Le financement constituera le plus gros problème.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Les fonds pour les interventions d'urgence sont considérés comme peu prioritaires tandis que la concurrence est féroce pour obtenir une part des fonds limités du budget d'exploitation. Il semble que les programmes axés sur les infrastructures vieillissantes et le développement économique ont préséance. Mis à part les spécialistes (police, incendie, ambulance), les ressources humaines affectées aux interventions d'urgence sont recrutées parmi des volontaires. Les contraintes temporelles, le caractère transitoire et le vieillissement de la population imposent des contraintes. Nous possédons simplement de l'équipement de base non spécialisé et une partie de celui-ci est très vieux. La ville aurait de la difficulté à faire face à une situation d'urgence de longue durée au moyen de ses propres effectifs et de ses seules ressources.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

La ville pourrait être immédiatement dépassée par l'événement si un tremblement de terre d'une certaine gravité frappait et causait un grand nombre d'incendies. Les infrastructures vieillissantes des services publics (services d'aqueduc souterrains, égouts, collecteurs d'eaux pluviales, câbles de

communication et gazoducs) seraient sérieusement touchées. Les routes et les ponts seraient aussi gravement touchés étant donné la structure géologique sous-jacente. Du fait que nous nous trouvons sur une île, l'arrivée de l'aide régionale dépendrait dans une large mesure de l'état de fonctionnement des trois gares maritimes et des dommages qu'elles auraient subis ainsi que des conditions à l'aéroport local.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

S'il y a une chose, c'est qu'il s'agit là de l'un des points forts du plan d'urgence. La radio commerciale est secondée par un réseau de radio amateur actif. Toute la région de la capitale est actuellement rendue aux étapes finales de la mise en oeuvre d'un système de communication intégré de 18 millions de dollars pour les services de police, d'incendie et d'ambulance. Un service centralisé et consolidé de répartition est actuellement envisagé pour compléter ce système. Les COU municipaux existants effectuent des exercices chaque année.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Ici encore, c'est l'un des points forts du plan d'urgence actuel. Nous avons conclu un accord d'assistance mutuelle avec toutes les stations de radio et de télévision locales pour des émissions d'urgence et la diffusion d'information et de directives en cas d'urgence. De cette manière, ni l'une ni l'autre des stations ne pourra craindre d'être éclipsée ni ne pourra obtenir des « informations exclusives ». **Il a été conclu que tous et chacun se partageront toute l'information** et que l'information sera diffusée de la même manière ou dans le même contexte de façon à assurer l'uniformité du message.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Nous sommes heureux de nos bonnes relations de travail avec le Programme d'urgence de la province et avec le Bureau fédéral de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile. Cependant, il y a toujours place à l'amélioration et il faut encourager les mesures en ce sens. Il y a toutefois quelques déceptions. Par exemple, Transports Canada, après de longues négociations, a catégoriquement refusé de contribuer au financement de ce que nous considérons comme un système approprié de protection incendie à l'aéroport du havre de Victoria. Victoria possède des installations très limitées pour la lutte contre l'incendie sur l'eau. **Il n'y a pas de bateau-pompe** et la municipalité compte sur des embarcations sans équipage empruntées ou à contrat pour la fourniture de ce service. Compte tenu du fait qu'il suffit de

seulement 90 secondes pour qu'un feu alimenté par du carburant perce la paroi d'un avion, les occupants d'un avion qui aurait sombré dans le port n'auraient qu'une chance minime de survivre. La trajectoire de vol des avions à l'atterrissage passe au-dessus du centre de la ville. Par ailleurs, ce même organisme insiste et obtient des loyers « au prix du marché » pour des propriétés riveraines louées par la ville.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Dans le cadre du programme d'urgence de Victoria, nous organisons des ateliers et des séminaires à l'intention des entreprises ainsi que des résidents. Nous offrons des séminaires de sensibilisation et d'information sur les urgences de même qu'une formation de base pour la lutte contre l'incendie, la recherche et le sauvetage légers en milieu urbain et les premiers soins.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Un programme quinquennal d'investissement a été mis en oeuvre pour la distribution de fournitures d'urgence de base dans tous les immeubles municipaux et au personnel pendant une période de 72 heures. Nous possédons également des conteneurs d'urgence pour l'installation de centres d'accueil d'urgence dans 8 des 13 quartiers. À part cela, nous n'avons pas d'entrepôts d'équipements ou de fournitures étant donné le très peu d'espace disponible pour l'entreposage en quantités suffisantes pour une ville de la taille de Victoria.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Dans notre cas, cette aide devrait prendre la forme d'abris temporaires, de nourriture et de soins médicaux pour jusqu'à quelque 150 000 personnes. Une équipe de gestion des matières dangereuses et CBRN très compétente et bien équipée a également son importance. Ensuite, il faudrait des équipements permettant d'intervenir en cas de risques précis liés aux conditions

météorologiques et répondre aux besoins en matière d'informations générales sur les mesures de survie en cas d'urgence.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?
Le programme de subventions JEPP doit être applaudi et maintenu.

Cependant, il faudrait revoir la liste des éléments admissibles à une subvention et l'élargir. Il faut encourager le partage des coûts des principales immobilisations mais, à ce jour, la ville a connu un succès mitigé à cause des restrictions budgétaires et du fait qu'elle est obligée d'assumer « initialement » la totalité du financement. Ceci a pour effet de décourager certains politiques municipaux qui hésitent à soutenir le processus et à y participer. Ils considèrent, à tort ou à raison, que les partenaires ne contribuent pas autant qu'ils le devraient.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Il est possible d'obtenir sans délai l'aide du gouvernement provincial dans le cadre du programme d'urgence provincial. Des bureaux du gouvernement provincial occupent plusieurs immeubles au coeur du centre-ville. Certaines situations de crise donnent droit à une aide financière complète suivant les lignes directrices établies par les autorités provinciales mais dont la gestion est confiée aux autorités municipales. Jusqu'ici, de bons résultats ont été obtenus. Une urgence grave peut avoir pour effet d'épuiser rapidement les ressources déployées par les autorités provinciales, ce qui cause de longs délais avant que les mesures nécessaires ne soient prises.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Comme indiqué ci-dessus, Victoria est le port d'attache la Flotte du Pacifique. Une catastrophe nucléaire dans le port, une explosion accidentelle de munitions ou un important déversement de carburant aux installations d'avitaillement, voilà des événements qui pourraient avoir des répercussions à long terme sur la collectivité et nous ne sommes pas prêts à y faire face. Un incendie à bord d'un navire en cale sèche, dans des installations fédérales, a donné lieu à des procédures juridiques qui s'éternisent depuis cinq ans. À ce jour, la participation du gouvernement fédéral en cas d'urgence se réduit au minimum et les règlements après coup se font habituellement attendre à cause de longs tiraillements entre politiques et fonctionnaires au sujet des responsabilités. Tout

ce qui permettrait d'améliorer et d'accélérer les règlements de manière **positive et constructive** serait à l'avantage des deux ordres de gouvernement.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

À nouveau, le maintien de ce programme doit être fortement encouragé et, si possible, il faut élargir celui-ci pour y inclure des éléments additionnels admissibles à une aide financière. Nous avons réussi à obtenir une aide financière pour des équipements d'urgence et nos équipements qui satisfont actuellement aux lignes directrices pour approbation sont suffisants. Cependant, nous avons besoin d'autres types d'équipements mais ceux-ci ne sont pas admissibles à une subvention dans le cadre du JEPP.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous avons participé à des exercices du BPIEPC sur une petite échelle (exercice *Cascadia Response*) de concert avec le bureau local. Les exercices futurs devraient porter sur des enjeux locaux qui, pour nous, sont tout aussi importants que les enjeux nationaux et davantage susceptibles de nous toucher. L'intervention, c'est avant tout une question de relations de travail avec des personnes en mesure d'exercer un leadership.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Nous l'espérons très certainement. Nous avons de bonnes relations avec le bureau local mais celles-ci sont d'une envergure très restreinte et nous n'avons pas toujours « un tableau complet » de la situation. En autant que les dirigeants municipaux prennent part aux processus décisionnels dès le début, il ne devrait pas y avoir de problème.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Nous avons un très vieil hôpital de campagne pouvant accueillir 200 personnes entreposé dans des caisses. Il n'a pas bougé depuis des années et nous ne savons pas dans quel état il se trouve, si ce n'est qu'il est désuet.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Nous n'avons pas réalisé d'activité avec le SCRS. Le SCRS joue un rôle dans notre plan d'urgence écrit et il en a été question au cours des séances de planification CBRN tenues dernièrement. Mis à part la fourniture de personnes compétentes affectées à des rôles précis, nous ne nous attendons pas à beaucoup d'aide de ces organismes.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Oui. Le MDN pourrait finir par jouer un rôle important si un grave incident se produisait à Victoria. La milice de l'armée locale a été largement mise à contribution lors du blizzard de 1996. L'équipe des matières dangereuses du MDN a été déployée lors d'un déversement important de produits chimiques dans un hôpital, il y a quelques mois.

Halifax
Nouvelle-Écosse

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je m'appelle Peter Bigelow, je suis à l'emploi de la Municipalité régionale de Halifax. Je suis le responsable de la planification des biens immeubles ainsi que le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence. Je travaille dans le domaine de la protection civile depuis 1997. J'ai pris part à la coordination de plusieurs interventions d'urgence de grande envergure, y compris l'écrasement du vol 111 de la Swissair, l'incendie de la forêt Kingswood, le déraillement de wagons-citernes du CN transportant du propane à Dartmouth, le détournement de vols vers Halifax le 11 septembre, l'incendie de forêt à Eastern Passage, l'ouragan Juan de même qu'un certain nombre de petites urgences qui ont nécessité une coordination entre plusieurs organismes. J'ai eu la chance de recevoir une formation au Collège de la protection civile du Canada, à Ottawa, et de prendre part à une intervention en cas d'urgence nucléaire par le truchement du MDN en plus de participer à divers autres exercices et séances de formation au niveau municipal et provincial.

La Municipalité régionale de Halifax a été créée en 1996 à la suite de la fusion de la ville de Halifax, de la ville de Dartmouth, de la ville de Bedford et du comté de Halifax. Elle a à peu près la taille de l'Île-du-Prince-Édouard et regroupe des centaines de collectivités rurales, suburbaines et urbaines distinctes. Elle a une population de 360 000 personnes (recensement de 2001) et elle bénéficie d'une croissance d'environ 5 % depuis cette date.

En tant que port stratégique de l'Est de l'Amérique du Nord sur la route orthodromique et port d'attache de la marine de la côte Est du Canada, la ville accueille des bâtiments de la marine marchande internationale et des navires militaires étrangers. Du fait qu'elle possède un port en eau profonde et qu'elle se trouve sur les trajectoires directes des transporteurs ferroviaire, routier et aérien, la MRH est une passerelle vers l'Ouest canadien, la côte de l'Atlantique et le Midwest américain. L'aéroport international de Halifax gère plus de 77 000 atterrissages et décollages et accueille près de trois millions de passagers annuellement. Plus de 700 avions survolent la MRH et y effectuent quotidiennement des atterrissages. Au cours de la saison 2003, 104 paquebots de croisière accosteront dans la MRH.

La MRH est le centre des services provinciaux et fédéraux régionaux en Nouvelle-Écosse et au Canada atlantique. Les industries pétrochimiques offshore et de soutien sont en pleine croissance dans la MRH, ce qui en fait l'un des dix meilleurs endroits pour faire des affaires en Amérique du Nord; en outre, grâce à son style de vie unique et intéressant, la MRH est un endroit de premier choix en Amérique du Nord.

Il est bien connu que la municipalité s'y connaît en matière de crises et d'urgences. En tant que grand centre de réapprovisionnement de l'Europe au cours des deux guerres mondiales, les collectivités entourant le port de Halifax ont joué un rôle essentiel en appuyant l'effort de guerre et, malheureusement, elles en ont subi les conséquences, notamment l'explosion de Halifax en 1917 et l'explosion de munitions à Magazine Hill en 1945. Plus récemment, la MRH a fourni une intervention d'urgence en réponse aux grands événements suivants qui ont nécessité les apports de nombreux organismes :

le déraillement de wagons transportant du butane liquide - Dartmouth - juin 1997;
le vol 111 de la Swissair - Peggy's Cove- septembre 1998;
le déversement d'un camion-citerne transportant de l'essence - Spryfield - octobre 1998;
l'incendie de la forêt Kingswood - Hammonds Plains - juin 2000;
l'accueil des avions détournés le 11 septembre – aéroport international de Halifax - septembre 2001;

le déraillement de wagons transportant du propane - Dartmouth - février 2002;
l'incendie de forêt à Eastern Passage - Eastern Passage – mai 2003;
l'explosion d'un silo-élévateur - Halifax - août 2003;
l'ouragan Juan - septembre 2003.

Un certain nombre d'événements de moindre envergure (par ex. des incendies dans des immeubles à logements, l'évacuation de petits nombres de personnes) se produisent chaque année; le COU intervient alors en assurant la coordination entre les organismes, souvent en aidant à établir les liens entre les organismes de services à la personne et les organismes d'intervention d'urgence. Des situations du genre peuvent se produire 3 ou 4 fois par an.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Comme indiqué ci-dessus, la MRH est exposée à quelques grands dangers. Du fait qu'elle se trouve sur des trajectoires maritimes et aériennes importantes, elle est l'une des bases terrestres les plus rapides d'accès pour les navires et les avions en détresse. Raffinerie de pétrole, port d'attache de la marine de la côte Est, opérations du MDN au Canada atlantique, important port de l'OTAN et port à conteneurs, voilà tous des éléments qui ajoutent au risque. Les catastrophes naturelles sont relativement fréquentes, y compris des inondations localisées, des ouragans, des tempêtes hivernales et des tempêtes de verglas.

Heureusement, la MRH est bien préparée pour intervenir en cas d'urgence. Étant prête à tout, la MRH a été en mesure d'intervenir avec succès dans toutes les urgences graves énumérées ci-dessus et elle a pu en atténuer l'impact. La MRH convie régulièrement les services d'urgence et autres à des exercices et effectue également des exercices conjoints avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux.

La MRH considérerait comme des urgences capitales les événements suivants :
Un wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux;
Un agent biologique qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours;
Une inondation qui cause l'évacuation de 1 000 personnes et plus;
Un incendie qui cause l'évacuation soutenue de 500 personnes. La MRH n'a aucune expérience des tremblements de terre.

La MRH possède un plan de protection civile tous risques de même qu'un plan d'évacuation. Des exercices sont effectués, souvent avec la participation d'un certain nombre d'organismes. La MRH doit reconnaître que, en raison de la forte présence des organismes provinciaux et fédéraux dans la municipalité, il n'est pas difficile de faire participer les autres organismes et les ONG aux exercices et aux interventions réelles en cas d'urgence. Ce n'est peut-être pas le cas dans d'autres régions de la province et du pays.

Nous savons par expérience que chaque situation est unique mais, en règle générale, la MRH évalue sa réussite d'après la prévention des événements, le succès des mesures d'atténuation des dommages en cas d'urgence (protection des personnes et de la propriété), la réduction des répercussions possibles d'un incident et le rétablissement après un incident. Dans les situations qui sont du ressort du gouvernement

provincial ou du gouvernement fédéral, notre succès est évalué d'après l'efficacité de l'aide fournie aux organismes directeurs pour la réalisation des objectifs fixés.

Oui, la MRH aurait besoin d'une aide importante des gouvernements provincial et fédéral en cas de catastrophe CBRN, plus que dans d'autres cas. Cependant, nous avons prévu des opérations conjointes avec les autres ordres de gouvernement, d'autres organismes et des ONG. Le niveau de participation et de dépendance vis-à-vis des autres organismes dépend de la nature de l'événement.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

La MRH est préparée autant que faire se peut compte tenu de la gamme de défis différents auxquels une municipalité est appelée à faire face. Il y a des recoupements dans nos systèmes, ce qui nous permet d'accéder rapidement aux niveaux appropriés et d'être autonomes pendant de plus longues périodes. Nous en avons la preuve car nous en avons fait l'expérience. Cependant, il y a des limites et il y a des situations qui exigeraient une grande aide de l'extérieur. De par nature, nous sommes portés à aider les autres et nous nous attendons à ce que les autres fassent de même lorsque nous avons nous-mêmes besoin d'aide. Notre travail consiste à reconnaître nos limites et à demander de l'aide avant que la situation n'atteigne un niveau critique. Dans ces cas, nous nous

attendrions à recevoir une aide additionnelle dans les 24 à 48 heures, selon la situation, comme nous l'avons déjà indiqué.

Le système des opérations conjointes de la MRH est peut-être le seul en son genre au Canada. Ainsi, le Centre conjoint des opérations d'urgence unifié est en mesure de faire face à une foule de situations différentes. Les centres des opérations fédéral, provincial et municipal cohabitent sous un même toit et les membres du personnel peuvent échanger entre eux, se rencontrer, régler des problèmes et communiquer assez rapidement et facilement. Ce système a fait ses preuves depuis son ouverture en septembre 2001. Sur place, la MRH compte sur un système de gestion du site d'un sinistre qui assure la coordination des interventions directement au lieu du sinistre et qui est en contact permanent avec le Centre conjoint des opérations d'urgence pour obtenir de l'aide au besoin. Ces relations sont maintenues dans le cadre des activités courantes étant donné que les bureaux réguliers se trouvent également sur le même étage. Cette situation permet la création de relations étroites entre les divers éléments. La MRH possède deux services de police qui assurent la protection. La police régionale de Halifax est présente dans les secteurs urbains et suburbains et la GRC évolue en milieu rural et dans certains secteurs suburbains. Les services de commandement et d'administration des deux corps policiers sont logés au même endroit pour une meilleure coopération et le partage quotidien des ressources et de l'information.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

La MRH peut faire mieux pour la préparation aux urgences sur le plan personnel. C'est un domaine qui exige un effort soutenu mais nous n'avons pas les ressources humaines et autres nécessaires actuellement.

Pour ce qui est des fournitures entreposées, nous savons qu'il est possible d'avoir rapidement accès à un hôpital de campagne et à des fournitures médicales. Les relations et les contacts nécessaires pour accéder à ce matériel sont établis. Pour ce qui est des autres fournitures,

la MRH compte sur les fournisseurs locaux plutôt que sur l'entreposage. Les fournitures entreposées peuvent devenir périmées et être de peu d'utilité en l'absence de rotation des stocks.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de

planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Un long témoignage a été présenté au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense le matin du 23 septembre 2003, à Halifax. Veuillez consulter le compte rendu étant donné que les points soulevés à la question 5 y sont traités de façon très détaillée.

Halifax
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe — Questions révisées

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide
votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ INSCRIRE VOTRE RÉPONSE ICI

Non, la Municipalité régionale de Halifax n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour informer le grand public d'une situation d'urgence. Nous comptons sur les communiqués de presse généraux et sur les avis transmis aux diffuseurs locaux. Nous comptons donc sur la coopération des diffuseurs. Nous croyons qu'il serait bon que la MRH et la Nouvelle-Écosse aient un système de diffusion d'urgence. La MRH participe aux émissions d'une station FM d'information publique qui diffuse localement.

En tant que principal centre urbain de la province et siège de l'administration provinciale, la MRH peut recevoir l'aide du gouvernement provincial sur une grande échelle. Grâce au Centre conjoint des opérations d'urgence, qui est la base permanente du service des mesures d'urgence de la MRH, de l'Organisation des mesures d'urgence de la Nouvelle-Écosse et des bureaux du BPIEPC, quelle que soit l'urgence, les opérations d'urgence des services

municipaux, fédéraux et provinciaux sont regroupées sur le même étage, dans le même immeuble. Ceci est d'une grande utilité pour l'ensemble des mesures d'urgence nécessaires afin de répondre aux besoins de la municipalité. À ce jour, la province de la Nouvelle-Écosse s'entend très bien avec la MRH pour assumer les coûts des services d'urgence. La MRH dispose de nombreuses ressources. Les relations avec le gouvernement provincial, l'armée et une foule d'autres organismes contribuent à combler les lacunes. Étant donné que les services des opérations d'urgence sont regroupés dans le même immeuble, la prise de décisions concernant les ressources peut se faire rapidement et face à face. La MRH en est venue à s'attendre à ce niveau de coopération et de coordination de la part des autorités provinciales et à compter sur celles-ci pour la réussite des interventions en cas d'urgence.

Windsor
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je suis le chef de pompiers municipal, coordonnateur des services d'incendie du comté et coordonnateur communautaire de la gestion des situations d'urgence (CCGSU). J'ai 36 ans d'expérience en sécurité publique, 14 ans comme pompiers, 8 ans comme conseiller des services d'incendie au Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, 5 ans comme chef adjoint du service d'incendie de la ville de Nepean et 9 ans comme chef des pompiers de la ville de Windsor. J'ai été nommé par le Commissaire des incendies de l'Ontario coordonnateur des services d'incendie du comté d'Essex et à ce titre, je suis responsable de la mise à jour et de l'exécution du plan et du programme d'aide mutuelle du comté. Je suis accrédité par Gestion des situations d'urgence Ontario comme coordonnateur communautaire de la gestion des situations d'urgence.

Windsor, Ontario, située à proximité de Detroit, au Michigan, est un centre hautement industrialisé de 145,7 kilomètres carrés avec une population de 207 000 habitants.
Oui. Ce centre urbain possède un aéroport, un port passablement actif en raison de sa position sur la rivière Detroit, a un pont et un tunnel permettant de circuler en direction et en provenance des États-Unis et est le poste de douanes le plus achalandé du Canada. En moyenne 16 000 camions traversent la ville chaque jour, en direction ou en provenance des États-Unis. Windsor possède une mine de sel, des réservoirs souterrains de pétrole liquide et est l'hôte du siège social de Daimler Chrysler Canada, de 3 usines d'assemblage de Daimler Chrysler, de 4 usines d'assemblage de Ford du Canada limitée et d'une usine de boîtes de vitesse de General Motors. Il existe un vaste secteur d'usines d'outillage, de matrice et de moules à injection qui desservent le secteur automobile. La ville possède une université, un collège communautaire et s'est associée à l'industrie pour ouvrir une excellente école de génie. Une école médicale satellite a été établie récemment pour parrainer et attirer des médecins dans cette région sous-desservie.

La municipalité a connu une situation d'urgence déclarée au cours des cinq dernières années pendant la panne d'électricité importante de 2003, toutefois, nous avons utilisé les ressources du centre des opérations d'urgence pour des événements d'envergure comme :

2002 – la tempête de verglas – durée de 5 jours;
2001 – le 11 septembre – durée de 7 jours en raison du passage de la frontière américaine;
2000 – organisation du symposium des États américains à Windsor;
2000 – événements du passage à l'an 2000;
1999 – gros accident sur l'autoroute 401 impliquant 85 véhicules et 4 décès.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Nous procédons présentement à l'évaluation des risques de notre municipalité, cependant, les principales préoccupations à l'égard d'urgences éventuelles hautement probables et pouvant avoir des répercussions considérables impliquent les cas suivants :
Urgence météorologique – notamment les tornades, les gros orages électriques et les tempêtes de verglas.
Une fuite nucléaire en raison de la proximité de Fermi II au Michigan (centrale nucléaire).
Une panne d'électricité majeure.
Une urgence chimique liée au transport, à un endroit déterminé ou pendant le transport maritime.
Accident de transport important en raison du volume élevé de circulation transfrontalière, de congestion et de la quantité élevée de camions.

Je qualifierais de bonne notre préparation aux situations d'urgence locales. Selon les directives publiées par Gestion des situations d'urgence Ontario, notre municipalité a mis en place et/ou documenté la plupart des composantes essentielles ainsi qu'un bon nombre des composantes mentionnées dans notre plan d'intervention.
Nous avons un coordonnateur communautaire des mesures d'urgence.
Nous avons un plan et un règlement d'urgence adoptés par le conseil. Le plan et le règlement ont fait l'objet d'une révision et seront présentés au nouveau conseil en janvier 2004.

Nous avons un centre d'opérations d'urgence équipé de lignes téléphoniques et informatiques réservées, de moyens audiovisuels, d'un téléphone et d'un téléviseur de réception directe par satellite par mesure de sécurité.
Nous organisons des exercices annuels et avons dû mettre en application notre plan, en entier ou en partie, chaque année au cours des 4 dernières années.
Nous avons un système d'avertissement pyramidal d'urgence prêt à fonctionner 24 heures sur 24 notre centre de répartition des appels du service d'incendie.
Nous avons mis à la disposition du public des lignes d'information et des procédures à suivre.
Nous avons des coordonnateurs de l'information pour informer et sensibiliser le public.
Nous avons en autres un programme d'information et de formation du public.

Une urgence capitale est une situation qui monopolise toutes les ressources d'une municipalité, obligeant celle-ci à demander l'aide des municipalités voisines et des paliers de gouvernement supérieurs. De plus, cette situation peut éventuellement entraîner des blessures, des pertes de vie et des pertes matérielles considérables.

Voir 2.2 – Nous avons un plan et la formation est donnée.

La priorité absolue consiste d'abord à atténuer les répercussions sur la sécurité des personnes, puis à contenir l'incident et à tenter de limiter les dommages et enfin à préserver les biens matériels. Heureusement, nous avons l'appui du gouvernement provincial, mais nous n'avons aucune aide de notre gouvernement fédéral. Ce type d'aide n'existe pas.

Le service des incendies de Windsor compte une équipe d'intervention spécialisée en urgence chimique, biologique, radiologique et nucléaire, désignée par la province. Nous pouvons intervenir localement ou ailleurs dans la province ou au Michigan. Nous avons besoin du soutien des autres paliers de gouvernement mais, encore une fois, il n'y a pas beaucoup d'aide disponible du côté du gouvernement fédéral. C'est très différent des États-Unis.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

(a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir **unilatéral** d'interrompre **sur demande** la diffusion des émissions (c.-à-d., interrompre le programme pour des annonces spéciales urgentes) des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation?Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une situation d'urgence. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs?

3.4 Serait-il bon que votre municipalité ait officiellement le pouvoir d'interrompre la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Tous les services prévus au budget municipal pour les activités quotidiennes régulières. Les organismes de sécurité publique tentent de d'inscrire au budget certaines éventualités car ils peuvent prévoir à partir d'expériences antérieures les circonstances extraordinaires qui surviennent de temps à autre et les ressources qui seront nécessaires. Nous avons effectivement un budget de planification des mesures d'urgence, mais il n'est pas suffisant pour gérer une situation d'urgence grave. Nous avons un règlement permettant des dépenses durant une urgence sans l'approbation du conseil. Les services d'incendie gardent une couverture de liquidité de petite caisse pour permettre l'acquisition de matériel supplémentaire au début d'une situation d'urgence, pour les articles qu'il faut se procurer rapidement et pour l'achat desquels des fonds seront probablement nécessaires. Les services de sécurité publique, notamment le service d'incendie, ont des méthodes de rappel automatique pour le personnel surnuméraire et nous avons prévu des redondances dans nos systèmes, nos ressources matérielles et humaines pour les événements extraordinaires.

Dépendant de l'urgence, il se pourrait que les ressources soient épuisées en moins d'une heure. L'arrivée des ressources supplémentaires pourrait prendre de quelques minutes à quelques heures selon la situation du moment pour nos partenaires d'aide mutuelle. À titre d'exemple, si une tornade s'abat sur la région et englobe les municipalités avoisinantes, l'aide devra provenir de plus loin ce qui prendra plus de temps. Nous sommes vulnérables dans la mesure où notre voisin le plus proche, qui possède davantage de ressources, se trouve dans un autre pays. D'où l'importance d'accorder la priorité à une entente internationale.

Nous organisons des sessions de formation avec les organismes connexes au cours de l'année, notamment les services d'ambulance et de police. Notre plan d'urgence comprend une structure de commandement unifiée pour tous les organismes. C'est une question de formation. La formation relative au commandement unifié nécessite davantage de coopération et la constitution d'une équipe au jour le jour. Nous avons fait des progrès considérables en enlevant les obstacles à la communication. Le serveur 9-1-1 de la ville sert à joindre la police municipale tandis que le serveur 9-1-1 de comté sert à joindre la police provinciale de l'Ontario. Le service d'incendie de Windsor possède un centre de répartition des appels séparé, néanmoins, nous faisons la répartition pour 5 des 8 services d'incendie de la ville et du comté. Le centre de répartition de la police est séparé et la répartition des ambulances relève toujours de la province. Les ambulances sont sur un système provincial de 400 MHz, tous les services de la ville utilisent un système de radiodiffusion simultanée de 800 MHz et le comté est fragmenté sur un système de 150 MHz. La volonté des petites municipalités rurales de faire leurs propres choses constitue le plus gros obstacle. Les barrières politiques sont plus fréquentes que les barrières administratives. La plupart des chefs pompiers préfèreraient un système unique, cependant la police aime faire les choses à sa façon. Les services d'ambulance devraient et pourraient être intégrés au centre de répartition du service d'incendie; cependant, le ministère de la Santé provincial a décidé de rester propriétaire et de dicter la politique en fonction de ses priorités.

(a) Non. Nous avons la collaboration des médias pour nous aider, toutefois nous ne pouvons avoir un accès direct.

(b) Oui, nous dépendons des médias locaux et nous avons leur appui. Le comté possède un système 9-1-1 inversé (reverse 9-1-1 system) pour la chaîne téléphonique d'urgence et la ville envisage un système parallèle. Oui, il serait avantageux pour nous de pouvoir interrompre la diffusion d'émissions.

Nous avons suffisamment de règlements des gouvernements supérieurs

mais pas assez de conseils, d'assistance et de financement.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

- Messages radiophoniques

Annonces télévisées
Annonces dans les journaux
Publications spéciales pour les propriétaires
Dépliants
Modules d'affichage
Sondage auprès des citoyens
Services en attente – conseils relatifs à la protection civile pendant l'attente au téléphone.

Oui/non. Nous avons des provisions, toutefois, nous savons par l'entremise de nos partenaires préparés où nous procurer les fournitures pour les urgences les plus fréquentes. Le milieu des affaires est extrêmement réceptif, généreux et efficace.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En vous basant sur les expériences antérieures, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial en cas de grande urgence? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

5.4 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait? Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

- La province devrait continuer de financer les équipes d'intervention spécialisées en urgence CBRN c.-à-d., Ottawa, Toronto et Windsor. Dans la même veine, il faudrait maintenir l'équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain de Toronto.

- Il faudrait plus de fonds pour la formation et les exercices.

- Augmenter les fonds de recherche et de développement pour les nouvelles technologies. Le gouvernement fédéral doit aider à créer un

marché permettant d'acheter les nouvelles technologies et de recycler les technologies anciennes pour les utilisateurs des petites municipalités. Aucun d'entre nous n'a les moyens d'acquérir les nouvelles technologies sans avoir un moyen de récupérer la valeur résiduelle de l'ancien équipement. La thermographie en est un bon exemple. Il est impossible de comparer l'appareil photo acheté il y a 5 ans avec le nouveau modèle quant aux dimensions, au prix et à l'efficacité. Comment nous maintenir à jour avec le nouvel équipement? Créer un marché pour l'ancien modèle pour les petites municipalités ou d'autres pays moins avancés. Le Canada pourrait peut-être envoyer de l'équipement plutôt que de l'argent. Faire circuler les technologies.

Non. Nous avons reçu davantage du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral, cependant, même cette aide a été réduite en raison du SRAS. Les fonds du PCPC sont rares comme ceux du BPIEPC. Il faudrait que les deux paliers de gouvernement augmentent les sommes disponibles pour la formation, les exercices et les nouvelles technologies.

(a) Nous avons eu le privilège d'obtenir l'aide des organismes suivants :
Police provinciale de l'Ontario
Ministère des Transports
Bureau du commissaire des incendies
Gestion des situations d'urgence Ontario
Bureau du coroner en chef
Services judiciaires

Ces organismes provinciaux collaborent étroitement avec nous sur le plan de la planification et de l'intervention. Nous avons obtenu leur aide dans de nombreuses occasions et dans un délai de quelques heures. Tous, sauf le ministère des Transports, font maintenant partie du même ministère appelé ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et jusqu'ici, la province n'a pas ajouté d'autres services à notre tâche.

(b) En cas d'urgence capitale, nous aurions besoin d'aide supplémentaire pour les services de police, d'incendie, le transport, les travaux publics, bureau du coroner, l'aide à la gestion des situations d'urgence, les services sociaux et SMU. Ces services seraient essentiels pour l'aide. Nous nous efforçons de suffire à nos besoins pendant 72 heures; cependant, nous aurions vraiment besoin d'aide en moins d'un jour pour tenir le coup. Je crois que la province et/ou le gouvernement fédéral devraient payer.

À notre connaissance, sauf pour la GRC et peut-être une aide limitée de la Garde côtière, aucune assistance n'est disponible au gouvernement

fédéral. Les États-Unis ont FEMA (Federal Emergency Management Agency). Nous n'en avons pas. Nous ne comptons pas sur notre gouvernement fédéral. J'aurais de l'aide des États-Unis avant de pouvoir obtenir de l'aide de mon propre pays. Je pense que c'est honteux.

Je crois qu'il est possible d'améliorer le système. Il faudrait accroître les fonds mais la province peut décider de ne les partager avec les municipalités en aucun cas. Je pense qu'il faut davantage de discipline pour s'assurer que des sommes accrues seront versées aux municipalités locales où les urgences se produisent et font l'objet d'interventions.

Je crois qu'il pourrait y avoir davantage de dialogue avec les représentants municipaux de la sécurité publique et en particulier les gestionnaires des situations d'urgence. J'ai bénéficié d'un soutien financier limité; environ 60 000 $ pour de l'aide en situation d'urgence CBRN. Ce n'était pas suffisant et nous en avons encore besoin présentement. J'ai eu la change d'assister à une réunion à Ottawa et pris part aux discussions relatives à des projets de recherche nationaux et de rencontrer des représentants des organismes de sécurité publique et de l'industrie de la sécurité, toutefois, il n'y a pas eu d'autre réunion. Les services d'incendie ont besoin d'une personne au CNRC pour le développement technologique.

Non. Le secteur municipal est le premier à arriver et à entreprendre la stabilisation. Il a besoin de soutien. Je n'ai aucune idée des ressources dont dispose le BPIEPC pour aider, commencer ou coordonner avec trop peu, trop tard.

Oui, je connais le programme. Aucun renseignement. L'équipement et les fournitures sont périmés et relativement inutiles. Non, je ne crois pas qu'il y a eu une consultation locale. Nous savons où elle est située, toutefois elle est jugée inutile. La plupart des contenus devraient être remplacés et mis à jour.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada et Citoyenneté Canada sont mentionnés dans notre planification d'urgence et y participent. Ils sont très efficaces et réceptifs. Par contre, le SCRS ne l'est pas. Nous dépendons de notre service de police local pour les renseignements et des sources avec lesquelles il communique normalement. Encore une fois, la province est plus visible, efficace et accessible tout comme la GRC.

Nous avons eu des exercices pour les urgences CBRN avec le MDN. Par l'entremise des services d'incendie et de police d'Ottawa nous avons eu de la formation avec le MDN. Les membres de l'unité CBRN sont

merveilleux et extrêmement efficaces. Il faudrait être conscient que nous avons tous un but, c'est de préserver les vies. Nous devons mettre de côté nos titres et travailler au bien commun de l'ensemble de nos citoyens.

Oshawa
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Chef des pompiers – coordonnateur des mesures d'urgence.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

40 km carrés. Principalement urbaine, une partie rurale.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Une usine GM importante, entre 2 centrale nucléaires.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Rarement – une fois au cours des 30 à 40 dernières années.
La panne d'électricité, en août 2003.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Nucléaire, transport routier ou ferroviaire de matières dangereuses.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Bonne préparation et bonne formation.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- *Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.* Oui
- *Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.*
- *Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.*
- *Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.*
- *Un incendie important qui nécessite une évacuation massive.*

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Oui.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Passablement.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Oui.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Ressources bien entreposées.
Aide régionale disponible immédiatement.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Satisfaite.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Non – c'est suffisant pour le moment.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Information complète sur le site Web.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Liste des ressources mise à jour;
<?> bien entreposées;
Liste des ressources humaines et matérielles.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Elle a reçu très peu.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Dépendant de l'urgence, aide physique et financière.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral :

Même chose.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Non.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui – Bonne formation de base mais nécessite une mise à jour – communication et technologie IE.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Oui.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ *Non* ☐ ***Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui*** ☐ *Non* ☐ ***Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui*** ☐ *Non* ☐ ***Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?***

Non.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Non – aucune aide prévue.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non – pas au courant de l'aide du MDN.

Oshawa
(Révisé)

Dans la réponse à la question 3.4, nous n'avons pas le pouvoir à ma connaissance d'interrompre les émissions mais nous comptons sur l'excellente collaboration des médias.
Je ne prévois aucun problème si nous avons besoin de transmettre des renseignements mais je suppose que si les relations n'étaient pas bonne ce pouvoir serait nécessaire.

Question 5.3.
Nous avons peu d'expérience de l'aide provinciale jusqu'ici car nous n'en avons pas eu besoin. GSUO a maintenant désigné des représentants régionaux qui ont fourni l'information au besoin et apporterait leur aide en cas d'urgence.
L'aide provinciale dépend du nombre de demandes reçues en même temps.

Gatineau
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je suis responsable de la planification de la sécurité civile pour la ville de Gatineau. J'ai eu l'occasion d'agir à titre de coordonnateur des mesures d'urgence lors de la tempête de verglas en 1998.
La ville de Gatineau est une municipalité urbaine de 232 000 personnes réparties sur un territoire de 339,37 kilomètres carrés, avec une densité de population de 641,21 personnes par kilomètre carré.
On dénote la présence de quatre (4) industries de pâtes et papier ainsi qu'une de produits chimiques.
La ville de Gatineau a été le théâtre de 6 sinistres importants depuis 1978.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1 La principale menace est le risque d'inondation en raison de la présence de trois(3) rivières importantes sur le territoire de la Ville.
2.2 La capacité d'intervention de notre municipalité est relativement bonne. Nous organisons annuellement de la formation et un exercice de préparation pour les membres de l'organisation municipale de sécurité civile.
2.3 Pour notre municipalité, une urgence capitale serait probablement une inondation qui nécessiterait l'évacuation de 10 000 personnes.
2.4 La ville de Gatineau possède plusieurs plans d'intervention particuliers dont un pour les inondations. Elle est donc prête à intervenir en cas d'urgence.
2.5 La principale mesure consiste à évacuer ou confiner la population selon le type d'urgence capitale à survenir.
2.6 La ville de Gatineau doit compter sur l'aide du gouvernement du Québec en cas de catastrophe CBRN ou cyberattaque car ses ressources à ce niveau sont limitées.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 La ville de Gatineau dispose d'un budget annuel global de 300M$, de 2000 employés et d'équipement et matériel divers pour intervenir en cas d'urgence.
3.2 Il est très difficile d'établir un moment précis où la Ville ferait appel à des ressources régionales ou même provinciales. Cela dépend du sinistre, de sa gravité, des dégâts causés, etc.
3.3
3.4 La ville de Gatineau ne dispose pas de l'autorité et des pouvoirs nécessaires pour interrompre la diffusion des émissions de télévision et de radio locales ou nationales.
3.5 Des liens très étroits sont toujours souhaitables.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 La ville possède un site Internet consacré à la sécurité civile. On y diffuse des informations et des conseils pratiques à l'intention de toute la population. De plus, des articles ponctuels sont publiés dans les journaux locaux et dans les publications municipales.
4.2 Nous n'avons aucune fourniture entreposée.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1
5.2 La ville ne reçoit aucun crédit pour la formation ou l'organisation d'exercices.
5.3
5.4
5.5 Le programme conjoint de protection civile est pertinent. Par contre, les sommes allouées sont nettement insuffisantes et les délais beaucoup trop longs.
5.6
5.7
5.8 Nous sommes au courant de l'existence des 1600 centres d'approvisionnement de Santé Canada. Trois (3) de ces centres sont situés sur notre territoire. Par contre nous n'avons pas de renseignements concernant leur utilisation.
5.9 Nous ne sommes pas au courant de l'agent du SCRS affecté à notre municipalité, pas plus que des Agents de douanes et revenus
5.10 Il n'existe pas de lien entre notre plan de sécurité civile et celui du MDN.

Gatineau
(Révisé)

Bonjour monsieur Dawson,

Veuillez trouver, ci-après les réponses de la ville de Gatineau aux questions 3.4 et 5.3.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et veuillez agréer, Monsieur Dawson, mes meilleurs vœux du temps des fêtes.

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

La ville de Gatineau ne possède pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des chaînes de télévision et de radio locales.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Notre plan de sécurité civile prévoit que nous émettons des communiqués de presse pour informer la population, donner des directives ou faire le point. Nous devons donc compter sur la bonne volonté et la collaboration des diffuseurs pour ceci. Nous pouvons également utiliser des véhicules munis de haut-parleurs pour circuler dans les rues de la ville, surtout dans le secteur affecté. Il est évident que d'avoir le pouvoir légal, en temps de sinistre, d'interrompre les émissions serait un atout important pour les municipalités.

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Dans l'éventualité d'une grande urgence ou d'un sinistre majeur, nous nous attendons à ce que le gouvernement provincial mette à contribution ses ressources régionales dans un premier temps et provinciales si nécessaire.
Cette aide peut être disponible, selon la cas, dans quelques heures ou jusqu'à 48 heures plus tard. Habituellement, lors de sinistres majeurs, les frais sont à la

charge du gouvernement provincial pour l'aide gouvernementale et partagés pour les frais encourus par la municipalité.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Dans l'éventualité d'une grande urgence, notre municipalité aura besoin de toute l'aide nécessaire à la meilleure gestion possible du sinistre. Cette aide peut être sous la forme d'experts-conseils, d'équipes spécialisées ou autres selon la nature du sinistre. Il serait raisonnable que cette aide puisse nous parvenir dans un délai de 6 heures ou moins. Les frais devrait être assumés par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, compte tenu qu'un sinistre majeur dépasse la capacité de la municipalité et il serait inconcevable que les citoyens aient à défrayer ces coûts qui s'élèvent parfois à des millions de dollars

Saskatoon
Saskatchewan

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1
Je m'appelle Ray Unrau, mon expérience professionnelle comprend 20 ans de service comme pompier, travailleur paramédical et instructeur pompier. J'ai agi à titre de coordonnateur GSUO pendant qu'Alyson Edwards était en congé et j'ai terminé récemment la formation pertinente pour ce poste par l'entremise du BPIEPC. Alyson possède de l'expérience dans les médias comme chef d'antenne et reporter d'un téléjournal.

1.2 Saskatoon est la plus grande ville de la Saskatchewan et compte une population de 213 607 habitants. Sa superficie est de 144 kilomètres carrés et comprend plus de 120 hectares de parcs riverains.

1.3
La Saskatchewan produit la moitié de la quantité totale des principaux

grains d'exportation du Canada : blé, avoine, orge, seigle, graine de lin et canola. Saskatoon se trouve au cœur de ce marché, offrant une variété de services et de produits au secteur agricole. Les mines constituent également une part importante de l'économie. La région de Saskatoon est l'exportatrice d'uranium la plus importante au monde et près des deux tiers des réserves de potasse récupérable du monde se trouvent dans cette région.

1.4

Le 4 juillet 1996 : La région de Saskatoon, Maymont et Osler a été frappée par une violente perturbation atmosphérique qui a suscité 9 tornades, des bourrasques de vent extrêmement puissantes et des grêlons de la taille d'une orange. Les lignes électriques de la région de Maymont ont été détruites par une tornade F3 et à Osler, les maisons et les biens matériels ont été endommagés par les tornades, le vent et la grêle, tandis qu'à Saskatoon les vents violents ont endommagé de nombreux arbres et biens matériels, en particulier à l'extrémité est de la ville. Des rafales de 120 km/h et de 141 km/h ont été mesurées par les instruments météorologiques dans la région de Saskatoon(à l'aéroport de Saskatoon et aux Kernan Farms respectivement).

Nous avons eu d'autres urgences liées à la température, comme l'inondation en 1982.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1
L'analyse des risques pour Saskatoon a permis de déterminer 5 principaux secteurs de préoccupation. Les urgences météorologiques, les déversements de produits dangereux, l'écrasement d'un avion, l'interruption de services publics, les urgences en santé publique.

2.2
À partir de l'analyse des risques pour Saskatoon, nous croyons que notre planification en matière de protection civile à ce jour nous servira de point de départ efficace si nous devons utiliser notre centre d'opérations d'urgence (COU). Cependant, il faut élaborer davantage au plan de la formation (BEP, COU, GSU). Au cours des 3 dernières années, 3 personnes différentes, y compris moi-même ont occupé ce poste. À titre de coordonnateur de la gestion de l'organisation des mesures d'urgence (OMU) pour notre région, il a été difficile d'obtenir la formation pertinente au niveau fédéral en vue d'offrir la formation nécessaire à l'échelle municipale. Par conséquent, l'OMU de Saskatoon n'a pas pu offrir la formation régulière dans les exercices BEP ou de type scénario. À notre avis, il faudrait davantage de formation fédérale afin d'aider les gens des municipalités à fonctionner efficacement.

2.3
Ex.1 – Oui un déversement de cette ampleur pourrait constituer une urgence capitale, étant donné le type de menace, le danger d'explosion, de nuage toxique, la proximité des zones habitées, les conditions atmosphériques et le moment de la journée.
Ex. 2 – Tous les exemples constitueraient des urgences importantes dans notre région.

Ex. 3 – À mon avis, une catastrophe touchant de 500 à 1000 personnes serait considérée comme une situation d'urgence capitale.

Ex. 4 – Les tremblements de terre ne sont pas fréquents dans les Prairies. Un incendie qui menace un appartement situé dans une tour d'habitation ou qui dégage des sous-produits toxiques et nécessite une

évacuation générale constituerait une urgence capitale.

2.4
Encore une fois, la planification est terminée, des pratiques plus fréquentes sont nécessaires, voir 2.2

2.5
À partir de mes connaissances de ces questions à ce jour, je crois que nous aurions sans doute besoin d'aide financière et de main-d'œuvre pour le nettoyage et la reprise des activités normales. Je pense que notre municipalité serait beaucoup plus efficiente et n'attendrait pas simplement que l'aide extérieure soit disponible.

2.6
Comme en 2.5, nous possédons les ressources, dans le cas présent, une équipe d'intervention spécialisée (HAZMAT) de niveau technique NFPA pour prendre en charge les mesures initiales en cas d'incidents CBRN. Cependant, si l'expression que vous utilisez en référence à l'atténuation de ces événements signifie du début (mesures initiales) à la fin (nettoyage et reprise des activités normales) il faudrait augmenter le financement de cette équipe pour la formation et l'équipement.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1
Pour les domaines techniques comme les urgences CBRN, nous n'avons pas de ressources autres que celles que nous pouvons obtenir au moyen de l'aide mutuelle des autres services d'incendie de la région ou des organismes gouvernementaux des paliers supérieurs.

3.2
La main-d'œuvre pour l'aide non technique serait rapidement en place. Les situations d'urgence prolongées (de type HAZMAT ou CBRN) dépendraient, comme mentionné, de l'aide mutuelle. Dans notre province, la seule autre équipe spécialisée dans les urgences HAZMAT se trouve à Regina. Il lui faudrait au moins deux heures pour se rendre sur les lieux, une fois l'intervention organisée. Toutefois, si le même type d'événements touche simultanément ces autres municipalités, le secours ne serait pas disponible. Dans ces cas, lorsque notre main-d'œuvre est puisée et que le personnel a besoin de répit, nous nous tournons vers les sources provinciales ou fédérales. Nous faisons présentement partie d'un comité chargé d'améliorer l'aide mutuelle avec les autres services d'incendie importants de la Saskatchewan. Le comité est appelé Saskatchewan major urban disasters mutual aid agreement (entente d'aide mutuelle en cas de catastrophes urbaines importantes en Saskatchewan).

3.3
Nous croyons que nos moyens de communications sont suffisants.

3.4
Nous avons une station de télévision communautaire, 1 diffuseur local affilié à CTV, 1 diffuseur local affilé à Global et un bureau de la SRC relié à un diffuseur affilié à la SRC de Regina. De plus, nous avons de nombreuses stations de radio que nous pouvons utiliser le cas échéant.

3.5
Je ne suis pas sûr de la manière de répondre à cette question et je ne connais certainement pas le sens complet de votre référence au mot « lien », mais l'amélioration des partenariats est toujours avantageuse.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes

susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1
Nous avons publié une vidéo sur les abris en place, des messages à cet effet dans l'annuaire téléphonique et des renseignements sur le site Web de la ville de Saskatoon informant les citoyens sur les mesures à prendre en cas d'urgences. Nous avons commencé des discussions préliminaires au sein du service en vue de mettre à jour la page Web sur l'organisation des mesures d'urgence (OMU) et d'y ajouter des renseignements.

4.2
L'état d'avancement varie d'un élément à l'autre. Les inventaires de la ville sont terminés et un inventaire des partenaires ONG est en cours. Inutile de dire que cet effort n'est pas achevé.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas d'urgence capitale, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches) Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1

Il semble effectivement difficile d'accorder au compte-gouttes les dollars fédéraux aux organismes municipaux d'intervention en cas d'urgence quand aucune méthode n'est disponible pour aider les municipalités et le gouvernement fédéral à évaluer avec précision la capacité de planification et d'intervention.

Je crois qu'une série d'exercices élaborés, financés et animés par le fédéral devraient avoir lieu dans l'ensemble du pays pour évaluer les municipalités à partir d'événements plausibles divers, notamment les urgences CBRN, les questions de décontamination massive et les épidémies de grippe. Ces exercices serviraient d'évaluation type des besoins pour déterminer autant les niveaux de formation actuels que les besoins en formation. Cette approche fournirait également au gouvernement fédéral une base de référence pour évaluer les besoins en équipement et en formation des municipalités appelées à intervenir dans ces types d'urgences. Cette base de référence permettrait aux autorités fédérales d'améliorer la cohérence et la compatibilité entre les municipalités de l'ensemble du pays au plan de la formation et également au plan de l'évaluation des priorités concernant les demandes d'équipement.

Il importe de souligner que ces évaluations pratiques des besoins devraient aboutir à la distribution de fonds et à la possibilité de répondre aux besoins de formation qui seront décelés. Il faudrait des spécialistes disponibles pour offrir les programmes de formation aux futurs moniteurs

dans les régions géographiques si c'est le seul moyen de faire participer les municipalités. Il se peut que les programmes prennent de quelques jours à plusieurs semaines, de sorte que les coûts soient inabordables pour les petites et les moyennes municipalités qui y envoient leur personnel. Donc, en plus de payer les spécialistes, il faut se pencher sur le financement des coûts associés au fait d'encourager les employés à suivre cette nouvelle formation valable, laquelle en ce moment est exclue de l'utilisation des fonds de formation actuels.
Bien que les autres options soient souhaitables, je vois un scénario d'évaluation basé sur les besoins, en mettant l'accent sur les dépenses de formation, comme priorité absolue.

5.2
Non, nous pourrions toujours en utiliser davantage. Voir 5.1

5.3
La rapidité de cette intervention dépend de la situation; je ne sais pas comment l'exprimer en délai spécifique. Nous avons des bases militaires dans la province et certaines se trouvent dans la région, de sorte que le temps de déplacement ne semble pas être un problème. Je pense que la province commence à payer après que la municipalité a dépassé une certaine limite.

5.4
Nous avons une loi sur la planification des mesures d'urgence (*Emergency Planning Act*) qui précise le niveau de soutien financier qui sera accordé et quand nous le recevrons.

5.5
Oui, nous avons eu accès à ce programme plusieurs fois ces dernières années. Merci.

5.6
J'ai très peu d'expérience dans la planification de mesures d'urgence et je ne peux être considéré comme une autorité en la matière. Veuillez vous référer au point 5.1

5.7
J'ai très peu d'expérience dans la planification des mesures d'urgence et ne peut être considéré comme une autorité.

5.8
Q1 – Est-ce que j'ai vu une cache? Non.
Q2 – Ai-je reçu des renseignements sur la manière d'y accéder? Non.
Q3 – Ai-je été consulté sur l'utilité de ces caches? Non.
Q4 – Est-ce que je pourrais trouver une cache? Non.

5.9
Aucun des organismes mentionnés ne fait partie de notre plan d'urgence pour le moment.

5.10
Notre plan d'accès à l'aide militaire dépend de la situation. Nous n'avons pas de protocole ou de stratégie de communication officielle, ni d'attentes ou d'accords préétablis avec ce groupe.

Regina
Saskatchewan

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je m'appelle Ken Luciak. Je suis directeur des services médicaux d'urgence (SMU) de la région sanitaire Regina Qu'Appelle. Je suis coordonnateur de la planification d'urgence pour les SMU de Regina depuis dix ans et je forme présentement un coordonnateur EPP qui devrait être près à travailler seul cet automne (2003). Je suis aussi co-formateur pour le programme de formation ESM, centre d'opérations d'urgence de la ville de Regina.

La région sanitaire Regina Qu'Appelle s'étend sur 26 663 kilomètres carrés. Il est à remarquer que sur une population de 245 800 personnes, 220 000 se trouvent dans la grande région de Regina. Le reste de la population est dispersée en milieu rural.

Nous sommes sur la ligne principale CPR, un corridor de gaz naturel important qui alimente la côte est du Canada et des États-unis, la route transcanadienne et la trajectoire de vol 4 de la station spatiale

internationale. Nous avons aussi un aéroport international, un important fabricant de produits chimiques agricoles (Bayer/Aventis/Agrevo) et nous sommes la plaque tournante occidentale internationale de commutation téléphonique. Regina se trouve également dans le couloir des tornades de la Saskatchewan.

Les dernières urgences ou catastrophes importantes survenues à Regina sont l'émeute de 1935 et le cyclone qui s'est produit en 1912. Il y a eu une inondation assez importante en 1974, mais de nombreuses autres municipalités du sud de la Saskatchewan ont été inondées également. Depuis ce temps, nous avons eu des petits déversements de produits chimiques (matières dangereuses) mais aucun d'eux n'était grave.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Couloir de gaz naturel, ligne principale du CPR, route transcanadienne, orages violents.

2.2 Nous sommes bien préparés dans les limites de Regina. Malheureusement, il reste beaucoup de travail à faire en ce qui concerne la planification pour la partie rurale de la région sanitaire Regina Qu'Appelle.

2.3 Aujourd'hui, une urgence capitale est un événement qui exige l'utilisation complète de nos ressources. Une catastrophe nécessite des ressources qui se trouvent à l'extérieur de notre territoire immédiat. Ces ressources sont habituellement accessibles au moyen d'une entente d'aide mutuelle.
2.4 Oui, la ville de Regina est très bien préparée.
2.5 Résoudre la crise.
2.6 Oui. Cependant, nous pouvons gérer les situations de faible envergure qui n'épuisent pas nos ressources. Remarque : certains de nos plans biologiques supposent la participation du ministère de la Santé provincial.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Dans la région sanitaire Regina Qu'Appelle, l'équipe des premiers intervenants médicaux compte 120 employés et 360 bénévoles.
3.2 Nous avons 24 ambulances, un véhicule pouvant transporter 10 blessés, une unité de soutien logistique qui transporte les fournitures médicales pour 150 victimes d'accident et une tente de décontamination de trois 3 unités. Nous avons aussi des ententes d'aide mutuelle avec 19 services d'ambulance. Malheureusement, une tornade pourrait anéantir nos fournitures médicales de campagne en 3 à 6 heures. L'aide mutuelle est minimale, mais peut être sur place dans un délai de 2 à 5 heures.
3.3 Nous sommes satisfaits de la structure de commandement de chaque organisme et de la structure de collaboration des services médicaux d'urgence et du centre des opérations d'urgence (enseignée par le BPIEPC, la province de la Saskatchewan et la ville de Regina).
3.4 Non, au meilleur de ma connaissance, nous possédons des ententes avec les stations de radio locales pour diffuser les messages d'urgence, mais nous n'avons pas le pouvoir d'interrompre les émissions. Je souhaite que nous l'ayions.
3.5 Je crois que les liens avec la province sont assez solides. Nous travaillons quotidiennement avec de nombreux ministères.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous avons des dépliants, des documents et des brochures sur la préparation à une situation d'urgence éventuelle.
4.2 Oui. Nous avons MERV 1 (une unité de soutien logistique) qui contient des fournitures pour 150 blessés. Toutefois, nous avons besoin de fournitures pour nos caches de matériel médical. J'aurais l'esprit plus tranquille si nous avions suffisamment de fournitures pour 150 blessés. Ces fournitures comprennent : des planches dorsales, des bandages triangulaires, des pansements compressifs, des étiquettes de triage, des conduits aériens oropharyngés, de l'oxygène, des médicaments (surtout pour les urgences chimiques et biologiques) et des couvertures.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas d'urgence capitale, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement fédéral? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilisé de ces caches? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Nous pourrions avoir de l'aide pour former 2 équipes afin de desservir le nord et le sud de la province en cas d'urgences CBRN et d'interventions nécessitant l'ELSARMU.
5.2 Nous pourrions avoir davantage de soutien pour les interventions nécessitant l'ELSARMU. Je suis satisfait des fonds CBRN jusqu'ici.
5.3 Nous aurions probablement besoin d'expertise technique pour les urgences biologiques (laboratoire provincial). Il est habituellement possible d'obtenir cette aide en moins de deux heures car nous sommes dans la même ville que le laboratoire. Je suppose que la municipalité et la régie régionale de la santé devraient payer.
5.4 Nous n'aurions vraisemblablement pas besoin de beaucoup d'aide fédérale dans les premières heures (cependant, nous devrions peut-être approcher l'école de la GRC qui se trouve dans la ville au cas où nous aurions besoin d'un contrôle de périmètre). Si la situation se prolonge, nous ferions vraisemblablement une demande de secours au gouvernement fédéral.
5.5 Il est pertinent.
5.6 Désolé, mais j'ai très peu d'expérience en ce qui concerne le BPIEPC au-delà de la formation et du financement du PCPC, par conséquent, je ne peux répondre à cette question.
5.7 Je l'espère. Cependant, je ne suis pas certain qu'ils connaissent l'état d'avancement de la planification de chaque région, par conséquent il se peut que la coordination soit retardée en raison des écarts entre les plans d'urgence.
5.8 J'ai vu la cache de Regina. Le ministère de la Santé et l'Ambulance Saint-Jean sont responsables de l'entretien et de l'installation. Nous avons été sensibilisés à l'utilité de ces caches et je sais qui appeler pour que la cache soit accessible. Remarque : une grande partie du matériel conservé dans la cache est périmée.
5.9 L'agent local du SCRS ne fait pas partie de la planification des SMU. Les agents de ADRC ou de Citoyenneté et Immigration Canada n'en font pas partie non plus. J'aurais pu faire appel au SCRS pour aider à déterminer les menaces éventuelles mais je ne l'ai pas fait.

Barrie
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

– Je m'appelle Ron Hickey, chef des pompiers et coordonnateur communautaire de la gestion des situations d'urgence (CCGSU) pour la ville de Barrie, en Ontario. J'ai plus de 20 ans d'expérience dans les services d'incendie et plus de 10 ans dans les services d'ambulance en Ontario. J'ai suivi l'ancien cours sur les mesures d'urgence du programme de protection civile de l'Ontario et le nouveau cours offert aux CCGSU par Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO). Je viens de terminer la nouvelle version du plan des mesures d'urgence de la ville conformément aux exigences relatives au niveau essentiel de préparation aux situations d'urgence établies par GSUO.

La municipalité de Barrie s'étend sur 77 kilomètres carrés et sa population, qui était de 115 000 personnes en 2002, augmente de 5 000 personnes par années. La ville est presque entièrement construite et est urbaine par nature.

Un aéroport partagé se trouve à sept milles de la ville (accompagné d'un point d'entrée des importations et des services de douanes). L'autoroute

400 traverse la ville et l'autoroute 407 est planifiée à la limite ouest. Barrie est située près du lac Simcoe, à l'extrémité ouest de la baie Kempenfelt. Notre secteur industriel est constitué principalement de petites et de moyennes entreprises dans le domaine de la haute technologie. Une installation d'élimination des matières dangereuses, une installation d'élimination du cyanure, un grand hôpital et plusieurs foyers pour les personnes âgées, des établissements de soins et des tours d'habitation.
La ville de Barrie est située dans la partie nord-est du couloir de tornade de l'Ontario. Nous avons été touchés par l'ouragan Hazel en 1954, et par la tornade violente qui a causé des dommages importants et des décès en 1985. Ces deux incidents ont nécessité des secours de l'extérieur. Nous avons aussi eu de nombreux accidents routiers graves (impliquant plus de 100 automobiles et autobus) sur l'autoroute 400, quelques explosions et des déversements de matières dangereuses mais ces situations ont été gérées avec les ressources locales.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Naturelle – Vents violents, tornades, violentes tempêtes hivernales, grêle et verglas. La menace de pandémie/épidémie s'accroît avec le SRAS et le virus du Nil occidental.
Imputable à l'homme – MVC, déversements de matières dangereuses industriels ou routiers. La probabilité du terrorisme et de la violence augmente ici comme ailleurs. Notre centre-ville est extrêmement vieux et présente un risque d'incendie qui pourrait dévaster un pâté de maison en entier.

2.2 À mon avis, Barrie est raisonnablement bien préparée – la formation des services d'urgence est supérieure (police, incendie, ambulance) – la formation des autres intervenants municipaux notamment du groupe de contrôle communautaire (Community Control Group) pourrait être améliorée et est prévue en 2003-2004. Les organismes de soutien locaux sont bien organisés et bien formés – Croix rouge, Ambulance Saint-Jean, Armée du salut, ARES, conseil régional de santé, etc. Même avec tout cela, il reste beaucoup de travail à faire pour avoir un plan vraiment complet qui comprendra la planification et les méthodes d''atténuation, de prévention, d'intervention et de réhabilitation.

2.3 – Je crois que tous les éléments mentionnés justifieraient, à un degré moyen ou extrême, la déclaration d'une situation d'urgence en vertu de la loi provinciale.

2.4 – La ville possède un plan d'intervention en cas d'urgence, un groupe de contrôle communautaire et un centre d'opérations d'urgence. Barrie vient juste de recevoir sa reconnaissance du niveau essentiel des partenariats pour des collectivités sûres (Essential Level of Partnerships for Safer Communities) et met en oeuvre le programme Bénévoles pour la sécurité et les opérations de secours en Ontario (Bénévoles SOS). Nous avons engagé un consultant pour harmoniser notre plan d'intervention en situation d'urgence et tous les aspects connexes de planification, de programmation et de formation avec la nouvelle *Loi sur la gestion des situations d'urgence*. Je crois qu'il nous manque deux éléments, sur onze, pour atteindre le niveau essentiel de planification globale de la préparation aux situations d'urgence. Il y a toujours matière à l'amélioration et je prévois la nécessité de créer un poste à temps complet de planificateur des mesures d'urgence d'ici peu.

2.5 – J'aimerais résoudre toutes les crises mais je comprends que c'est physiquement et économiquement impossible et, par conséquent, je crois que nous devrions être en mesure d'atténuer la crise et de tenir le coup en attendant l'arrivée de l'aide provinciale et fédérale. Même atténuer la crise et tenir le coup sont des objectifs coûteux et qui prennent du temps.
2.6 – Oui nous devrions compter sur l'aide provinciale et fédérale pour résoudre la crise. Les gouvernements provincial et fédéral doivent augmenter autant les fonds attribués aux municipalités que les sommes investies dans leurs propres programmes pour créer un système interdépendant raisonnable, fiable et viable.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Cette année nous étions plus déterminés que jamais à participer à la Semaine de la protection civile. Le groupe de coordination Bénévoles SOS et son personnel ont installé des affiches dans un centre commercial local pendant 5 jours. Un représentant de GSUO et moi-même avons participé à une émission de télévision d'une heure (exposé, Q et R) et de nombreux dépliants du BPIEPC, de la Croix rouge et de GSUO ont été mis à la disposition du public. Une partie du travail à exécuter pour terminer notre plan d'intervention en situation d'urgence consiste à rendre officiel un programme de sensibilisation du public et de formation plus complet.

4.2 Nous possédons un plan d'intervention, des abris, un centre des opérations d'urgence, un CCGSU, un groupe d'intervention dans les situations d'urgence communautaires et nous avons élaboré une liste des fournisseurs d'équipement d'urgence. Cette liste de ressources nécessite plus de travail et nous n'avons pas encore eu la possibilité d'envisager la constitution de réserves.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas d'urgence capitale, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de

la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 – Les organismes fédéraux et provinciaux (conjointement) devraient fournir la formation, l'équipement et les fonds pour les incidents de grande ampleur raisonnablement prévisibles. Cela devrait aussi comprendre le financement des services d'urgence pour la formation suivie en dehors des jours de travail – à l'extérieur de la ville. Les expositions importantes dans la province et au Canada comprennent la recherche et le sauvetage en milieu urbain, les opérations en espace clos, les opérations relatives aux matières dangereuses. Le financement pour la formation et l'équipement devrait aller aux équipes chargées d'atténuer la crise et de tenir le coup à l'échelle locale, aux équipes d'atténuation à l'échelle du comté ou régionale, aux équipes de secours et de soutien dans une situation prolongée à l'échelle provinciale et nationale.

5.2 – Non. On pourrait faire beaucoup plus si des fonds étaient disponibles pour le personnel de planification des mesures d'urgence et si des fonds et du personnel étaient disponibles pour les exercices à grande échelle. Une grande partie du problème vient du fait que peu de membres du personnel, pour de pas dire aucun, participent à la préparation des plans et aux exercices à l'échelle locale.

5.3 – En cas de situation d'urgence « déclarée » je m'attends à recevoir de l'aide de la province, du ou des ministères qui sont concernés. Le soutien de la GSUO est nécessaire par l'entremise du centre des opérations provincial et du personnel de la GSUO. L'aide de la province pourrait prendre de 2 à 8 heures pour déployer les divers organismes intervenant à divers moments pendant la période de crise.
Je prévois qu'en vertu de la *Loi sur la gestion des situations d'urgence*, la province paiera les dépenses en se basant sur les évaluations postérieures à la crise.

Quant à l'aide fédérale, comme je l'ai déjà mentionné, je crois que le MDN doit jouer un rôle important dans les urgences de grande ampleur. Le Ministère possède, ou devrait posséder, d'importantes ressources humaines, matérielles et financières réservées à l'atténuation de crises et l'accès à ces ressources devrait être officialisé et documenté. La ville de Barrie se trouve à 15 kilomètres de la BFC Borden et je ne peux obtenir leur aide qu'après une déclaration de situation d'urgence et par l'entremise du centre provincial des opérations.

5.4 – Oui – Nous devrions pouvoir compter sur les ressources du MDN de la BFC Borden. Nous avons seulement des ententes non formelles, ce qui implique que nous pouvons demander mais ils ne sont pas sûrs de pouvoir intervenir ni des frais qui seront facturés par la suite, par conséquent, nous sommes très réticents à les appeler. Il faudrait établir une entente d'aide officielle.

5.5 – Le PCPC est pertinent et nous avons reçu de l'aide par le passé et de nouveau en 2003. Les fonds sont plutôt limités, basés sur des pourcentages qui ne sont pas suffisants, le délai de traitement des approbations est très long et les périodes de financement ne correspondent pas aux exercices budgétaires municipaux.

5.6,– Je ne suis pas très familier avec le BPIEPC, il ne semble pas y avoir de publicité pour faire connaître sa présence ou ses services, ses objectifs ou ses fonctions.

5.7– Ne connaissant pas bien le BPIEPC, je ne peux pas commenter.
5.8 – Je n'étais pas au courant et je n'en ai pas vu. J'ignorais l'existence des caches, je n'ai donc pas été consulté et je n'ai pas eu de renseignements. Il n'y a pas eu de consultation à ma connaissance. Je ne sais pas où aller voir sans information. Je pense que cette ressource se trouve peut-être à la BFC Borden?

5.9 – Ils ne sont pas mentionnés dans notre plan et j'ignore comment ils peuvent établir des rapports localement ou dans quelle mesure ils peuvent aider.

5.10 – Il n'y a pas de lien entre notre plan et celui du MDN, sauf peut-être au moyen de l'OMU. J'aimerais avoir beaucoup d'aide mais je ne sais vraiment pas à quel soutien nous pouvons nous attendre localement étant donné qu'aucune information officielle ou structure d'interdépendance n'est disponible.

Barrie
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Votre municipalité peut-elle interrompre **unilatéralement** et **sur demande** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si le pouvoir d'interrompre les émissions est accordé officiellement à votre municipalité et en vertu de quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité ne possède pas le pouvoir unilatéral d'interrompre les émissions sur demande, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans une situation d'urgence éventuelle. Comptez-vous sur la collaboration des diffuseurs pour le faire? Serait-il avantageux pour votre municipalité d'avoir officiellement le pouvoir d'interrompre les émissions sur demande pour transmettre les instructions ou faire le point dans une situation d'urgence?

5.3 (a) En vous basant sur les expériences antérieures, , à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial en cas de grande urgence? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?
(b) En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Voici les réponses à vos questions :

3.4 (a) – Non, pour autant que je sache, nous n'avons pas le pouvoir unilatéral d'interrompre sur demande les émissions de télévision ou de radio pour diffuser des messages d'urgence.
3.4 (b) – Nous comptons sur les stations de radio et de télévision locales et nous n'avons pas de problème à assurer leur coopération pour ces messages. Il est difficile d'imaginer un média ou un diffuseur de nouvelles qui refuse de collaborer à la diffusion des messages d'urgence. Nous comptons effectivement sur leur collaboration et nous n'avons pas eu de problème jusqu'ici. Nous avons obtenu une excellente collaboration des diffuseurs concernant la disponibilité de l'alimentation (électrique) de secours.

5.3 (a) – Nous nous attendons à recevoir beaucoup d'aide du gouvernement provincial de l'Ontario par l'entremise de la Gestion des situations d'urgence Ontario et du centre provincial des opérations en cas de situation grave où la municipalité « déclarerait l'état d'urgence » ou si elle avait besoin d'aide au cours

d'un incident CBRN, par l'entremise du centre provincial des opérations et du bureau du commissaire des incendies de l'Ontario. En raison de notre proximité avec Toronto, il est possible d'obtenir du secours provincial en quelques heures. Heureusement, la dernière expérience de la municipalité remonte à la tornade de 1985. Le gouvernement provincial devrait payer pour cette aide car les municipalités auraient déjà épuisé leurs propres ressources.

5.5 (b) – Dans l'éventualité d'« urgence déclarée », par définition nous aurions besoin de beaucoup d'aide du gouvernement provincial et ce dernier devrait être responsable et payer pour ce type d'aide à grande échelle en cas d'urgence importante.

Sherbrooke
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Coordonaterur des mesures urgences
Expérience terrain depuis 20 ans et académique

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

400 km2
Composition mixte.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Oui

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Inondation 2 fois/ans
Incendie majeur
Fuite biogaz

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Inondation,matiere dangereuse sur route et rail

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Évaluation annuel avec scénario pres déterminer

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.(potentiel)

Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.(potentiel)

Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.(100 pers)

Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.(potentiel)

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Oui

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Inclus dans le plan d'urgence

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Oui

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Ressource normale pour une municipalitée de 145,000 pers.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Lorsque les ressource financiere, humaine et matériel ne suffiront plus

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Non

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Information générale remit aux cotoyens a l'aide de publication dans journaux locaux.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Obtenir plus de connaissance des crédits disponible et procédure d'acquisition

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Le plus rapidement possible <30 jours.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Tres pertinant

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non connu

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Oui selon mes connaissances

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?Oui

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?Non, Je ne connaît pas leur mission lors de catastrophe.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?Le MSP du Québec s'occupe de faire le lien et requisition

Trois-Rivières
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les question sont souslignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Adjoint du directeur de la Sécurité publique et adjoint du coodonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Trois-Rivières. Trente-deux années au sein de la Sûreté du Québec dont vingt-cinq à titre de sous-officier et officier et une année comme directeur du Service de la sécurité publique de Trois-Rivières-Ouest, plus deux années comme adjoint du directeur de la nouvelle ville de Trois-Rivières. Exemple : crise d'octobre 1970-crise d'Oka-crise du verglas.

Population 126 454 - superficie territoire 332 km² - Nouvelle ville de Trois-Rivières :rurale-urbaine – 810 km de rues patrouillées

Un port et un aéroport dont les activités ne sont pas cruciales pour la survie de notre région : fleuve St-Laurant et rivière Saint-Maurice

Aucune catastrophe majeure ne me fut soulignée depuis des décennies

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1 Barrage Gouin au nord de la Tuque et centrale nucléaire Gentilly.
2.2En collaboration avec la Sécurité civile, la Sûreté du Québec, de plus un plan d'intervention préparé à cet effet.

2.3Agent biologique qui infecte 100 personnes par jour pendant 7 jours. Innondation qui cause l'évacuation de 10 000 personnes.

2.4 Présentement, nous sommes à identifier tous les risques et un expert est embauché depuis plus d'un an et est à élaborer le nouveau PLAN DES MESURES D'URGENCE.

2.5 Mettre à contribution son personnel 174 policiers-pompiers et 75 pompiers volontaires et au-delà de 600 employés civils, l'assistance de la Sécurité civile et de la Sûreté du Québec.
2.6 Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Oui, en attente de support s'il y a lieu nous possédons un budget de plus de 127 millions de dollars à la ville et nous possédons les équipements pour faire face à différentes situations.

3.2Difficile à répondre sans scénario. Toutefois, je peux vous souligner que nous travaillons en étroite collaboration avec la Sécurité civile et différents organismes provinciaux.

3.3 Oui.

3.4 Non,toutefois il existe une excellente collaboration.

3.5 Nous sommes toujours intéressés à établir des liens avec les différents paliers de gouvernement dont l'objectif est de factiliter et améliorer la sécurité publique de notre ville.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1Élaboration d'un nouveau plan des mesures d'urgence suite à la fusion des six villes et élaboration de la couverture du schéma des risques.

4.2Oui, en regard du nucléaire. Présentement nous distribuons des comprimés d'iode aux citoyens visés par une alerte.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Défrayer les coûts et la formation requise.
5.2 Pas vraiment, car nous n'avons aucun octroi d'identifier à cet égard.
5.3 Support au niveau des ressources humaines, matérielles et finacières.
5.4 Présentement dans le contexte politique actuel, il est prématuré de croire en l'aide du Fédéral sans connaître la nature du sinistre (question hypothétique). Cette participation du gouvernement fédéral n'a jamais fait l'objet d'une convention, mais devrait en faire l'objet.
5.5 Je ne pourrais y répondre, car je n'ai jamais été impliqué dans cette démarche.
5.6 Malheureusement, je ne suis pas au fait ni de l'orientation, ni de la condition nationale de la part du BPIEPC
5.7 Idem à 5.6
5.8 Idem à 5.6. Je ne connais pas les emplacements de ces abris et je n'ai jamais reçu d'information sur le sujet.
5.9 Si cet homme fait partie de l'équipe d'intervention, je ne le connais pas.
5.10 Les plan actuels des six anciennes villes n'établissent pas de liens avec le MDN. Comme je vous l'ai déjà précisé, un nouveau plan des mesures d'urgence est en voie d'élaboration.

Langley
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Sheena Vivian, planificatrice des mesures d'urgence à temps plein à la ville et au canton de Langley. J'occupe ce poste depuis presque huit ans et je détiens un certificat d'études supérieures en gestion des risques, des crises et des opérations en cas de catastrophe et je termine actuellement une maîtrise dans le même domaine.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Deux administrations portent le nom de Langley. La ville de Langley compte 25 000 habitants et le canton de Langley compte environ 90 000 habitants et ensemble, la superficie de leur territoire est de 300 kilomètres carrés. Le canton de Langley entoure la ville de Langley sur trois des quatre côtés et Surrey est la ville voisine du côté ouest.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La ville et le canton comptent de grandes aires industrielles comportant des risques chimiques importants, notamment du chlore et de l'ammoniaque. Le canton de Langley partage une frontière avec le comté de Watcom et les États-Unis. Le canton de Langley abrite un aéroport, petit mais actif, qui compte le plus grand nombre d'hélicoptères en Colombie-Britannique. Le plus grand aéronef qu'accueille l'aéroport municipal de Langley est un Twin Otter (16 passagers). La voie ferrée principale du CN /CP traverse le principal secteur commercial de la

ville et du canton et l'autoroute transcanadienne divise la population du canton en deux.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Le canton de Langley se situe sur la rive sud du fleuve Fraser qui sort historiquement de son lit pour causer des inondations environ tous les 50 ans, les événements historiques s'étant produits en 1898 et en 1949 respectivement. On a consacré beaucoup d'efforts au cours des cinquante dernières années pour atténuer la menace d'inondation, mais même si le potentiel est moindre, il existe toujours. D'autres menaces sont moins facilement quantifiables. La ville et le canton sont intervenus à l'occasion de deux grandes tempêtes au cours des sept dernières années. La première était la grosse tempête de neige qui s'est abattue sur tout le sud-ouest de la Colombie-Britannique durant le temps de Noël 1996. La deuxième a été une forte tempête de vent qui a laissé 40 000 résidants de Langley sans électricité, certains pendant une période de cinq jours, en décembre 1998. Les deux Langley ont subi quatre incendies d'appartement au cours des deux dernières années et un grand déraillement de train, juste avant Noël 2002. En décembre 1998, le canton a dû intervenir dans un accident de la route avec présence de méthane et plusieurs incidents survenant dans un lieu fixe ou dans une usine au cours des dernières années.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Le principal risque environnemental est probablement l'inondation printanière et notre principal risque technologique est un incident lié aux matières dangereuses transportées ou survenant dans un lieu fixe.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

La ville et le canton de Langley progressent régulièrement dans le domaine de la planification d'urgence depuis près de huit ans. Nous avons un plan d'urgence et des règlements relatifs à la gestion d'urgence pour la ville et le canton et nous avons déterminé les sites principal et d'appoint du Centre d'opérations d'urgence (COU). Le COU est muni de lignes téléphoniques permanentes, d'un téléphone satellite, d'un télécopieur et d'ordinateurs ayant accès aux grands programmes de logiciel (p. ex. le SIG) et il dispose de sources d'information qui lui permettent de mieux gérer une situation d'urgence. Ayant déterminé les responsabilités de chacun au COU et combien de personnes avaient besoin d'être formées dans l'éventualité d'une urgence à long terme (24/7, pendant trois semaines), nous

disposons d'un programme permanent de formation et d'exercice pour ces membres du personnel.

Nous pouvons compter sur plusieurs équipes d'urgence bénévoles actives et formées : Les services sociaux d'urgence (SSU), près de 100, sont chargés de la prestation de services aux personnes (aliments, vêtements et abris) en cas de catastrophe. En outre, des ententes ont été conclues avec plus de vingt installations qui peuvent servir de centres de réception pour accueillir le public, dont dix sont munies du matériel et des formulaires nécessaires; Les bénévoles du centre d'appels d'urgence, qui sont actuellement plus de 60, sont chargés de fournir le personnel d'une banque téléphonique préétablie pour communiquer avec le public; Amateur Radio (une composante de notre équipe SSU) se spécialise dans les communications radio bilatérales sur des bandes de fréquence réservées aux émissions d'amateurs; le service d'inspection d'urgence des immeubles, une équipe de 30 personnes, est responsable de l'inspection nécessaire après un tremblement de terre important des immeubles publics et privés pour l'intervention. Ces bénévoles participent aux exercices périodiques, conjointement avec d'autres intervenants, ainsi qu'un programme de formation permanent qui vise à assurer qu'ils ont les connaissances et les compétences nécessaires pour intervenir lorsqu'une population est à risque.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit***

Au-delà de ce que l'on pourrait appeler une urgence ordinaire (ou une intervention d'urgence de tous les jours), une urgence capitale pour Langley serait une urgence où nous serions toujours en mesure d'intervenir par nos propres moyens et avec l'aide mutuelle des municipalités adjacentes, par opposition à une catastrophe où nos ressources seraient épuisées ou surchargées et qui exigerait l'intervention d'une aide extérieure. L'évaluation de la capacité varierait certainement selon l'incident en question. Pratiquement tous les incidents qui exigent l'évacuation d'un grand nombre de personnes (plus de 3 000), où la sécurité des personnes et des biens matériels serait à risque pendant une longue période, dépasseraient la capacité des ressources

immédiates de notre collectivité et exigeraient que nous ayons recours à une aide additionnelle. Nous devons toutefois toujours rester responsables de la gestion de l'incident qui nous frappe en fonction des plans et de la structure de gestion d'urgence en cours, peu importe le soutien que nous obtenons des autres paliers gouvernementaux.

En février 2001, un des réservoirs d'eau qui desservait 8 000 résidants a été vandalisé. La sécurité du couvercle du réservoir a été violée et nous n'étions pas en mesure de déterminer sans effectuer des tests si l'adduction d'eau avait été contaminée. Cette situation nous a amené à entreprendre une intervention d'information publique importante pour faire en sorte que les résidants et les propriétaires d'entreprise du secteur touché soient au courant du problème. Il s'agissait d'émettre une ordonnance de « non utilisation » aux résidants et de leur distribuer de l'eau embouteillée pendant une période de cinq jours, c'est-à-dire tant que les résultats des tests ne seraient pas connus (il s'est avéré que l'eau n'était pas contaminée) et que le système d'adduction d'eau n'ait été vidé, rincé abondamment et nettoyé. L'événement nous a permis de constater que même si notre intervention face à l'urgence a été efficace, il était clair que nous devions travailler dans le domaine des relations avec les médias. Des leçons ont été apprises, le plan a été modifié à la lumière de ces leçons et la formation nécessaire a été suivie par tous les cadres supérieurs.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Comme il a été mentionné dans la réponse à la question 2.2, les deux Langley possèdent un plan d'urgence depuis 1996. Le plan est revu chaque année et les annexes sont examinées au moins tous les six mois ou plus souvent si nécessaire lorsqu'il y a des changements de personnel ou de ressources. La ville et le canton viennent tout juste de terminer de revoir leur réglementation d'urgence l'an dernier. Le nom de tous les membres du personnel qui ont une fonction d'intervention d'urgence est inscrit sur une liste d'appel en cas d'urgence qui peut être activée à la demande du commandant du lieu d'incident, du planificateur des mesures d'urgence ou du directeur général. Le chef de veille pour le détachement de la GRC de Langley est responsable de faciliter l'appel. En plus des ressources qui appartiennent directement à la ville et au canton, le programme d'urgence se fonde sur les ententes que le service des achats conclut avec les vendeurs dans le cadre de son rôle d'intervention d'urgence. Des ententes ont également été conclues par l'intermédiaire du programme d'urgence dans le cas des ressources insuffisantes ou spéciales, par exemple, des hélicoptères de reconnaissance.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Notre planification et notre formation prévoient une intervention efficace à l'aide de toutes les ressources disponibles qui réduit au minimum le potentiel d'accidents et, dans la mesure du possible, qui élimine ou atténue le potentiel de risque de perte de vie et les pertes socio-économiques dans notre municipalité. Nous avons alors pour objectif de venir en aide au secteur touché de notre municipalité en assurant la reprise des activités à long terme le plus tôt possible.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Comme il a déjà été mentionné, le canton de Langley est frontalier avec le comté Watcom; c'est à cet endroit qu'il existe à notre avis le plus grand potentiel d'un incident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire. Notre frontière commune a été le théâtre de plusieurs petits incidents liés à des matières dangereuses, quoiqu'il ne s'agisse pas directement de matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et par conséquent, nous sommes partenaires signataires du plan HAZMAT transfrontalier signé en 1997. Langley ne dispose pas d'une unité qui se consacre uniquement aux matières dangereuses et par conséquent, nous comptons sur la convention d'assistance mutuelle passée avec Surrey. Puisque nos services des incendies sont formés pour effectuer des interventions opérationnelles limitées à la maîtrise et au confinement des incendies, notre rôle se limiterait aux volets planification, logistique et information publique d'une intervention et ne se situerait pas dans les opérations comme telles.

Étant donné notre emplacement particulier, le déversement confirmé d'un agent chimique ou biologique dans notre atmosphère ou notre réseau d'adduction d'eau serait compliqué et exigerait une intervention multijuridictionnelle et multiorganismes qui serait probablement coordonnée par des organismes fédéraux. Langley, à l'instar de la majorité des autres municipalités nord-américaines, serait mal placée pour intervenir puisque nous sommes peu formés dans le domaine des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et que nous croyons que le risque est minime (si ce n'est pas le cas, quelqu'un ne partage pas l'information). Notre intervention consisterait à limiter l'accès et à limiter l'exposition et à communiquer avec les personnes compétentes. Nous croyons que même si des fonds étaient dégagés, ils seraient dirigés aux municipalités et organisations (Surrey, Vancouver) qui maintiennent des unités d'intervention en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses et avec lesquelles nous demanderions d'intervenir en cas de déversement. Pour entreprendre quoique ce soit de plus que la sensibilisation et limiter l'intervention opérationnelle à des organismes comme les nôtres, il faudrait injecter des fonds massifs, non seulement pour le matériel d'intervention spécialisé, mais également pour financer l'engagement à long terme à assurer la formation et la tenue d'exercices.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Dans l'éventualité d'un événement localisé, les ressources, le personnel et l'équipement des Langley seraient suffisants pour intervenir et reprendre ses activités. Le programme d'urgence dispose d'un budget annuel d'un peu plus de 120 000 $ affecté à la gestion du programme, mais demanderait à la province de lui rembourser ses coûts d'intervention et de reprise des activités puisque nous n'avons pas les fonds budgétisés pour l'intervention dans une urgence capitale ou une catastrophe et la reprise des activités par la suite.

Langley a entrepris la tâche de déterminer les rôles en cas d'urgence des cadres supérieurs et intermédiaires. Nous formons également au moins trois remplaçants pour tous les postes d'urgence. Nous serions également tentésde reprendre les membres du personnel à la retraite qui ont l'expérience de la gestion des urgences si la situation le justifiait. Comme il a déjà été mentionné, des ententes d'aide mutuelle seraient appliquées au besoin et elles se sont avérées une façon efficace de rassembler les ressources humaines et matérielles au besoin.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Comme il a déjà été mentionné, dans le cas d'une urgence capitale, nous avons confiance en la capacité d'intervention du personnel choisi et formé à cette fin, ainsi qu'en notre capacité de faire appel à une aide mutuelle et nous ne croyons pas avoir besoin d'autre chose qu'une aide spécialisée de la part des gouvernements provincial et fédéral. Nous serions inquiets dans le cas d'une catastrophe à grande échelle, par exemple, un grand tremblement de terre, une inondation ou un incendie périurbain, pour laquelle les ressources pourraient être insuffisantes et le cycle de l'événement, beaucoup plus long et nous ne pourrions pas compter sur une aide mutuelle puisque les municipalités nous entourant seraient aux prises avec les mêmes problèmes.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Bien que la province de la Colombie-Britannique ait instauré le British Columbia Emergency Response Management System (BCERMS), une sorte de quartier général en cas d'incident, il n'existe pas de structure régionale de

commandement et de communications, puisque la responsabilité première de la planification et de l'intervention d'urgence revient aux municipalités (Provincial Emergency Program Act 1996). Les tentatives de coordination d'un plan ont été limitées et nous sommes certainement loin de la situation idéale, c'est-à-dire une gestion d'urgence intégrée. Dans l'éventualité d'une grande catastrophe, il serait difficile pour les quelque 20 administrations locales de la région de Vancouver de coordonner efficacement leurs interventions; nous considérons qu'il s'agit d'une lacune importante de notre capacité jusqu'à présent. Toutefois, il est peu probable que cette situation ne change dans un avenir immédiat, puisque la gestion intégrée des urgences exige un changement de fond de la façon dont le monde politique et les cadres supérieurs de tous les paliers gouvernementaux voient la gestion des mesures d'urgence. La gestion des mesures d'urgence est sous-financée actuellement à tous les niveaux et tant que les mentalités ne changeront pas pour ne plus considérer la gestion des mesures d'urgence comme une « police d'assurance » mais plutôt comme une activité durable visant à établir des municipalités résistantes aux catastrophes, cette situation ne changera pas.

3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation?

Nous n'avons pas la capacité d'interrompre la diffusion des émissions, mais nous avons conclu une entente avec notre entreprise de câblodistribution locale d'activer des messages d'information d'urgence défilants (24 heures) au bas de l'écran sur toutes les chaînes, dirigeant le public à la chaîne de câblodistribution où l'information peut être présentée.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

À titre de planificatrice municipale des mesures d'urgence, j'ai déjà établi des liens avec les organismes provinciaux et fédéraux pertinents. Nous rencontrons (moi-même et d'autres planificateurs municipaux des mesures d'urgence) mensuellement les planificateurs des mesures d'urgence du PEP, d'autres ministères provinciaux, du BPIEPC, du District régional de Vancouver, du Conseil de santé et du personnel de gestion des mesures d'urgence des organismes de transport et de services publics. Ce dont nous avons besoin, comme il est mentionné à la question 3.3, c'est d'un soutien politique et des ressources nécessaires pour intégrer pleinement nos plans d'urgence individuels avec ceux des intervenants nécessaires.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Langley dispose d'un programme de conférenciers d'éducation publique permanent et actif, mais nous n'avons pas encore commencé à appliquer un modèle global de préparation des quartiers. Nous informons les entreprises sur ce qu'elles peuvent attendre d'une intervention communautaire et également, sur ce que nous attendons d'elles. En outre, nous tenons des séminaires selon le principe de la rémunération des services à l'intention des entreprises locales sur les préparatifs d'urgence en général. En ce qui concerne la planification de la continuité des activités, nous recommandons qu'elles communiquent directement avec une personne de la discipline en question.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui, jusqu'à un certain point. Nous avons conclu des ententes avec les chaînes alimentaires et avec une firme dont les entrepôts de distribution alimentaire sont situés dans notre collectivité. Comme il a déjà été mentionné, il existe des ententes sur quelques ressources spécialisées, mais en général, la fabrication et la distribution juste à temps seront fonction en grande partie de la nature de l'incident. Dans l'éventualité ou les routes d'approvisionnement sont coupées (p. ex. tempête de neige), les ressources s'épuiseront rapidement et il pourrait être difficile d'obtenir d'autres ressources.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Nous aimerions que l'on cesse de couper le budget du programme de gestion des mesures d'urgence au niveau provincial, qui est déjà peu élevé. Nous aimerions que la province élargisse ses programmes de formation à la gestion des mesures d'urgence et qu'elle promette de continuer de fournir un soutien d'urgence pendant 72 heures aux victimes d'une urgence grave ou d'une catastrophe. Nous aimerions que le gouvernement fédéral subventionne tous ses ministères et services pour leur permettre de mettre au point des plans efficaces d'intervention en cas d'urgence et de rétablissement des activités qui établissent clairement les domaines de responsabilité. Il serait également intéressant ces plans soient communiqués par le ministère ou le service responsable directement à la province et aux municipalités.

Nous ne voulons pas que le Canada recule de dix pas, comme ce fut le cas aux États-Unis lorsque ce pays a canalisé la majorité de ses ressources pour affronter un seul type de menace. La gestion des mesures d'urgence doit rester un programme tous risques fondé sur les pratiques exemplaires et sur la recherche; elle ne doit pas être une réaction impulsive.

Nous aimerions que les programmes désuets, comme le programme des approvisionnements d'urgence de Santé Canada, soient revus pour nous permettre de proposer de meilleures façons d'atteindre le résultat final.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

La ville et le canton de Langley ne reçoivent aucun financement (sauf pour les projets spéciaux s'insérant dans le PCPC et provenant des autres paliers gouvernementaux. La province finance actuellement une partie de la formation, mais le contexte de restrictions budgétaires actuelles fait en sorte que la province envisage de couper dans le budget de la gestion des mesures d'urgence, au moment où elle devrait faire plus et non pas moins. Par exemple, la saison des incendies en Colombie-Britannique cette année a illustré clairement le manque criant de profondeur dans la formation du personnel aux niveaux provincial et fédéral. Après six semaines, le personnel était épuisé et on a du recourir à un personnel non formé en gestion des mesures d'urgence pour poursuivre les efforts d'intervention et de rétablissement des activités.

5.3 Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

Dans le cas d'une grande urgence ou d'une catastrophe, nous nous tournerons vers la province et le gouvernement fédéral pour obtenir et coordonner des ressources extérieures. Le temps dont ils auront besoin dépendra de la nature et de l'ampleur de l'incident.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Langley ne s'attendrait pas à obtenir une aide fédérale dans l'éventualité d'une grande urgence, mais la ville et le canton s'attendraient certainement à obtenir une intervention fédérale en cas de catastrophe. Nos attentes seraient fondées sur un accord formel d'aide financière en cas de catastrophe (AFCC) conclu entre les gouvernements fédéral et provincial. D'après l'accord de financement

préexistant, la province doit assumer des coûts totalisant 3,5 millions de dollars (proportionnellement au nombre des habitants) pour un désastre donné avant que le gouvernement fédéral n'intervienne pour assumer les coûts d'intervention et de rétablissement des activités selon une échelle mobile.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Nous avons participé à deux reprises à des subventions de financement du PCPC et elles ont été certainement utiles, mais elles sont loin du financement nécessaire pour faire progresser réellement la gestion des mesures d'urgence au Canada.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous ne sommes pas satisfaits du leadership et de la coordination à l'échelle nationale assurés par le BPIEPC. Il suffit d'examiner les deux grands désastres nationaux de cette année, c'est à dire le SRAS et la crise de la maladie de la vache folle pour constater l'absence évidente de leadership de la part du BPIEPC ou de Santé Canada. Cela indique encore une fois qu'aucun palier gouvernemental ne se soucie de la gestion soutenue des mesures d'urgence.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Nous ne sommes pas persuadés que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention d'envergure nationale advenant une grande catastrophe ou urgence, puisque l'organisme n'a jamais été mis à l'épreuve adéquatement et qu'il n'est pas certain que d'autres organismes fédéraux feront confiance au BPIEPC suffisamment pour suivre le leadership que l'organisme pourrait tenter d'assumer.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Les personnes qui s'occupent de notre gestion des mesures d'urgence sont bien au courant de l'emplacement et du contenu des divers types de trousses qui se trouvent dans notre région. Nous savons également que la majorité de ces

trousses contiennent du matériel périmé. Là où le contenu est toujours intact, sa valeur est incertaine, puisqu'une formation spéciale est nécessaire pour le décharger et l'installer et peu de membres du personnel médical a reçu cette formation au cours des huit dernières années, le cas échéant. Langley dispose de deux trousses dans la région, chacune comprenant 200 lits d'hôpital entreposés dans la BFC Sig/Comms, Aldergrove et une unité de rassemblement des victimes dans le sous-sol du Langley Memorial Hospital. Aucune de ces trousses ne nous est utile dans leur état actuel et nous serions heureux de présenter une proposition à Santé Canada pour les échanger contre un matériel qui correspondrait mieux à nos besoins.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Nous ignorons recevoir les services d'un agent du Service canadien du renseignement de sécurité; il est donc évident qu'il ne fait pas partie de notre plan. L'agence des douanes et du revenu du Canada et Immigration Canada ont participé à une partie de notre planification transfrontalière et nous nous attendrions à recevoir leur aide et leur coopération, mais sans trop savoir dans quelle mesure et cela pourrait être fonction de l'incident.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Nous avons effectué des exercices avec le MDN par le passé et avons participé aux discusions avec ce ministère, mais il n'y a pas de base dans notre région et actuellement, les réservistes qui vivent dans notre région ont reçu la consigne de se rapporter à leur quartier général (situé à New Westminster) dans l'éventualité d'une catastrophe et non pas à leurs municipalités locales. Cette façon de procéder retardera toute aide qu'ils pourraient être en mesure de nous apporter.

Langley
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le **pouvoir** d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).
La ville et le canton de Langley ne disposent pas du pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?
Nous avons entrepris récemment des pourparlers avec le fournisseur local de services de câblodistribution, Shaw Cable, qui a été très coopératif. En outre, un comité est mis sur pied au niveau régional pour se pencher sur plusieurs points ayant trait à l'information publique. D'après les pourparlers préliminaires, il n'existe que deux façons d'interrompe la diffusion des émissions pour donner des directives. Premièrement, le câblodistributeur pourrait afficher un texte fixe au haut de toute émission et pourrait bloquer de façon efficace l'accès à toute chaîne. Cette option est moins souhaitable, puisque ainsi, le média est bloqué et ne peut pas transmettre au public des sources d'information potentiellement utiles. Deuxièmement, on pourrait utiliser un appareil appelé « crawl generator (au coût de 7 500 $ l'unité) qui est déjà utilisé dans les bulletins de nouvelles par la plupart des stations de télévision. Le « crawl generator » permet à une station d'afficher un message défilant au bas de l'écran de chaque chaîne pour diriger le public à la chaîne du câblodiffuseur où des directives d'urgence immédiates sont données. Cette méthode nous permettrait de donner des directives d'urgence au public, mais permettrait également la poursuite de la diffusion des émissions et des bulletins de nouvelles présentées autant aux populations touchées qu'aux populations non touchées. Il est concevable que la province de la Colombie-Britannique et le Provincial Emergency program puissent ordonner aux radiodiffuseurs de se conformer et de transmettre cette information, mais l'ordonnance doit être émise durant la phase de préparation dans l'éventualité d'une catastrophe, parce que sans une coordination d'avance, l'effort ferait perdre du temps et serait encombrant à un moment où le temps est précieux.

Je crois que ce pouvoir pourrait se situer au niveau provincial. Si un événement est de nature régionale (conditions météorologiques extrêmes, tremblement de terre, inondation, etc.), la province dispose déjà d'une fonction de coordination et

si vingt et une administrations locales essaient d'interrompre la diffusion des émissions pour donner des directives aux neuf stations de télévisions locales et à au moins six stations de radio grand marché, il s'ensuivrait le scénario de la pire éventualité entraînant le chaos et la confusion. S'il s'agit d'un événement localisé, comme un incident où des matières dangereuses sont en jeu, nous pourrions toujours, à titre d'autorité locale, demander à la province d'activer cette fonction dans notre intérêt. Il sera essentiel que tous les joueurs connaissent bien la ressource, la façon d'y accéder et ses limites.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
La ville et le canton de Langley s'attendent à gérer une grande urgence eux-mêmes avec toute aide nécessaire de la part des autorités des localités adjacentes. Il peut arriver que nous demandions à la province de coordonner les activités. Ce serait probablement tout ce dont nous aurions besoin. Nous demanderions que la province finance les coûts d'intervention et de rétablissement des activités qui dépassent les coûts en ressources humaines et matérielles du fonctionnement quotidien.
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?
Les modalités sont adéquates pour la gestion d'une grande urgence autant maintenant que dans l'avenir, comme il est précisé à la partie (a) de cette question. Toutefois, je crois que la question devrait porter sur le rôle de la province en cas de « catastrophe » plutôt qu'en cas de « grande urgence » la différence se situant dans l'ordre de grandeur de l'incident; un désastre, d'après notre définition largement acceptée, dépasse les ressources communautaires et dans ce cas, il importe d'obtenir des fonds et une coordination supplémentaires. Au moment de la pire saison d'incendie de la Colombie-Britannique d'après notre bilan immédiat, la province n'a pas eu l'envergure nécessaire pour soutenir les efforts d'intervention et de rétablissement des activités avec le secours d'un personnel qualifié et formé. À la fin de l'intervention de presque six semaines, le personnel de la province était épuisé. La province doit s'organiser pour avoir une plus grande envergure qui lui permette de s'acquitter de ses obligations au cours d'un grand événement catastrophique.

À la question à qui les frais devraient-ils incomber, les administrations locales sont créées par le gouvernement provincial qui a le devoir d'organiser la planification et l'intervention d'urgence. Cette responsabilité est délégué par la législation (en Colombie-Britannique) qui exige des administrations locales qu'elles élaborent des plans relativement à toutes les phases d'une catastrophe à leurs frais. Lorsqu'une catastrophe sévit et que la responsabilité civile n'est pas un facteur, le coût de l'intervention et du rétablissement des activités doit être

assumé par l'ensemble de l'assiette fiscale plutôt que par une personne ou un groupe d'administrations locales. Donc, l'entente qui existe entre la province et le gouvernement fédéral quant à une formule de frais partagés fondée l'affectation de fonds en fonction du nombre d'habitants semblerait être une façon raisonnable de faire en sorte que les fonds sont disponibles pour payer l'intervention et le rétablissement des activités en cas de catastrophe.

Commentaire supplémentaire relativement à l'annonce du nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile
Je suis heureuse qu'une plus grande priorité et une plus grande visibilité seront accordées à la planification des mesures d'urgence; toutefois, des similarités frappantes entre ce nouveau ministère et le US Department of Homeland Security m'inquiètent. Selon la nouvelle gestion des mesures d'urgence, toutes les phases d'une catastrophe (la préparation, l'atténuation, l'intervention et le rétablissement des activités) sont reconnues, et il est reconnu également que la planification d'urgence est une discipline « tous risques » et que l'ensemble de la planification des mesures d'urgence doit être intégrée à tous les niveaux, allant du simple propriétaire et de l'entreprise privée à chaque palier de gouvernement. Si nous suivons l'exemple des États-Unis, notre planification de la gestion des mesures d'urgence aura tendance à présumer que le terrorisme est le risque prédominant et prépondérant (ce qui n'est pas le cas) et nous fera perdre les gains réalisés dans la gestion des mesures d'urgence jusqu'à présent au Canada; cette façon de faire a donné des résultats très déplorables aux États-Unis.

Chicoutimi
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Directeur des incendies et conseiller en sécurité publique pour ville de saguenay. Responsable du plan d'urgence et du centre d'opération d'urgence.

Directeur de la sécurité publique de ville de chicoutimi pendant 14 ans.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

6276 klm 150,854 personnes urbaine et rurale.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?
Tous les items énumérés ci-haut

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Glissements de terrains st-jean vianney 1970
Tremblements de terre 1988
Déluge 1996
Écrasement d'avions base militaire de bagotville près de la base et un avion dans la rivière saguenay.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Barrages et ports de mer

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Expertise réelle des cas vécues et formation à venir en février pour tous les acteurs du centre d'opération d'urgence (cou) février 2004 + plan d'urgence en place.+ transports de matières dangereuses routiers dans nos villes.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***(1er)Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Oui, avec les différents organistes et les industries et les plans d'intervention . avec 1500 employés de notre ville. + la base militaire de bagotville.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Utiliser les plans d'urgence en place, la protection civile régionale, la croix rouge et tous les intervenants reliés de près ou de loin à cette événement.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?
oui

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Les ressources de la municipalité en place et le support de la protection civile régionale. + la base militaire de bagotville.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Dès que l'intervention est débuté le suivi est fait avec la sécurité civile régionale.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

La structure en place de la ville convient et celle de communication avec la sécurité civile pour relier celle de la province est là au tout premier début puisqu'il faut partie de notre plan de mesures d'urgence.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui avec la collaboration des médias qui se fait dans l'immédiat.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui, plus l'information et l'aide nous est acquisent dans les plus brefs délais , ceci accèlerera la résolution de la problèmatique.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

L'information par notre service s'est fait par les commissions scolaires aux gens des écoles; les différentes industries ont engagé des ressources extérieurres

pour compléter leur plan d'urgence et nous avons été mis à contribution quand ceux-ci l'ont divulgué.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui x Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Entenete entre la ville de sherbrooke sur l'utilisation d'équipements et d'aide de personnel los de catastrophe et la base de bagotville.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Un rapprochement avec la sécurité civile au niveau de la formation et de la connaissance d'équipements disponible régionale , provinciale, fédérale.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non, nous devons payé pour cette formation et des exercices. Tout l'équipement d'urgence que l'on doit acquérir devrait avoir une aide du gouvermement provinciale et fedérale.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Une aide dans les plus brefs délais, le gouvernement provincial devrait fournir cette aide en équipement et en argent.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui, les différentes catastrophes ont prouvé que l'aide fédérale était très importante.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Ne s'adresse pas à nous.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Ne s'adressse pas à nous.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je l'ignore.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui Non x Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui Non x Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui Non x Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Non

Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? Non
À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci? Ne connaît pas.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non , mais par réciprocité en considérant le déluge de 1996 le ministère de la défence a mis à la disposition de la région les équipements et le personnel adéquat pour nous aider .

Kelowna
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis le chef adjoint du service des incendies de la ville de Kelowna. Je suis à l'emploi du service des incendies depuis 29 ans après avoir été chef adjoint pendant 12 ans. Je suis responsable du programme d'aide aux sinistrés du district régional du centre de l'Okanagan depuis 1995.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Notre district régional compte trois municipalités (Kelowna, Peachland et Lake Country) dont la population totale est de 150 000 habitants. Nous avons des secteurs urbains, mixtes et ruraux (principalement les secteurs électoraux du district régional) et quelques secteurs où il n'y a pratiquement pas de population. Kelowna, qui compte 100 000 habitants, est le plus grand centre. Le district régional du centre de l'Okanagan (y compris les trois municipalités) occupe une superficie de 2950,6 kilomètres carrés; il mesure environ 65 kilomètres sur 45 kilomètres.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

L'aéroport international de Kelowna est situé dans notre district régional.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Nous avons ouvert le centre des opérations d'urgence (COU) seulement à l'occasion d'inondations et d'incendies périurbains. Les inondations semblent se produire tous les cinq ans et les incendies périurbains peuvent survenir tous les ans.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Les inondations, les incendies périurbains, les tremblements de terre, les accidents d'avion, les incidents avec présence de matières dangereuses, les glissements de terrain, les tempêtes et les troubles publics.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Nous adaptons actuellement le modèle ICS du système de gestion des mesures d'urgence de la Colombie-Britannique. Jusqu'à présent, nous avons formé le personnel principal du plan d'urgence et ensuite, nous formerons les remplaçants. Il semble y avoir beaucoup d'apathie dans la population relativement à la planification des mesures en cas de catastrophe, mais nous rencontrons souvent nos groupes bénévoles d'intervention qui sont bien formés et prêts à intervenir. Je crois que dans l'ensemble, nous sommes bien formés et bien organisés pour intervenir dans la plupart des catastrophes, quoique certaines d'entre elles dépasseraient nos capacités d'intervention.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit***

Un agent biologique infectieux serait grave tant que nous ne serions pas parvenus à le contrôler et le public à aviser serait déterminé en fonction du réservoir attaqué. Les inondations évoluent habituellement lentement et nous

donnent amplement de temps pour planifier, mais l'évacuation de plus de 100 personnes serait une grande entreprise. Un incendie de forêt qui rase des maisons et cause la destruction d'autres biens familiaux et l'évacuation est une histoire d'horreur pour les personnes touchées et nous entrerions dans un scénario où le COU serait activé. Nous avons senti des tremblements de terre par le passé dans notre région, mais aucun n'a causé de dommages. Je crois que tout tremblement de terre dans notre région qui causerait la destruction d'immeubles, de pont et des décès serait un incident grave.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Nous sommes prêts et nous avons les plans, le personnel et l'équipement nécessaire pour affronter une catastrophe à court terme qui ne dépasse pas le niveau de nos ressources.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Si la crise était atténuée, l'intervention serait réussie.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

L'aide provinciale sera nécessaire et la province à son tour demanderait l'aide fédérale.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Notre aide financière proviendrait de la province; les personnes qui interviennent dans le cadre de notre plan proviennent de nombreux organismes et organisations et seraient suffisants pour la plupart des scénarios. Notre équipement proviendrait des organismes ou des entreprises privées si le nôtre est insuffisant (il semble qu'il soit suffisant).

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Il faudrait une catastrophe généralisée pour réduire nos ressources au point où la province enverrait d'autres ressources provenant d'autres districts régionaux. Il est plus probable qu'une aide supplémentaire extérieure proviendrait des régions limitrophes de notre district régional, où l'équipement est disponible tout près, pourvu que la province approuve la demande de l'équipement (de l'autre région).

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Je suis persuadé que la nouvelle structure sur laquelle nous travaillons répondra à nos besoins dans l'éventualité de n'importe quelle catastrophe.

3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation?

Seules les émissions de radio et de télévision locales seraient interrompue.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?
Nous entretenons des liens étroits avec le programme d'intervention d'urgence provincial (PEP British Columbia) et nous ne pouvons pas demander l'aide des organismes fédéraux sans passer par le PEP Provincial Regional Emergency Operations Centre (PREOC situé à Kamloops).

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous nous sommes rendus dans les centres commerciaux, avons fait des exposés publics, établi un groupe au sein des bénévoles des services sociaux d'urgence pour assurer une planification d'urgence dans les quartiers. Nous publié des avis dans le journal et distribué de la documentation porte à porte et nous avons participé à des émissions-débats à la radio et à la télévision.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non, nous n'avons entreposé aucune fourniture, mais nous savons où trouver ces dernières. Nous disposons d'une cuisine mobile pouvant servir 100 personnes qui est remisée dans un de nos postes de pompiers.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Une éducation suivant le modèle du programme ICS viendrait en premier lieu. Le matériel pour intervenir en cas de grande catastrophe viendrait ensuite.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Nous demandons des fonds par l'entremise du Programme conjoint de protection civile et cette méthode s'est avérée efficace, mais la plupart des fonds proviennent de notre région.

5.3 Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral. Je m'attends à ce que la province nous fournisse une aide importante autant en équipement qu'en personnel de soutien. Les coûts de l'aide provinciale seraient assumés par la province et l'aide serait disponible tout de suite après une catastrophe dans un délai de 72 heures suivant le début de la catastrophe.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Comme il a déjà été mentionné, toute aide du gouvernement fédéral fera suite à une demande de la province après que l'aide que nous aurons demandé à cette dernière aura épuisé ses ressources disponibles.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Très utile; toutefois il faudrait consacrer plus d'argent si possible et un niveau plus élevé de financement pour certains articles serait plus utile que la contribution à 50-50.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non, je ne connais pas du tout ce bureau.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je ne peux pas répondre à cette question parce que je ne traite pas avec ce bureau et que je ne connais pas ses capacités d'intervention.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Oui, je connais la cache de la cuisine mobile et je sais qu'il y a un hôpital mobile (soi-disant désuet) à Vernon, mais je n'ai vu aucune information quant à la procédure et je n'ai pas été consulté quant à l'utilisation des caches. Oui, je pourrais trouver la cache de la cuisine mobile dans notre municipalité et je sais qu'elle serait utile mais pourrait nécessiter une certaine mise à niveau.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Le plan relatif au personnel faisant partie de notre plan d'intervention d'urgence fait appel au Human resources Control Centre en cas de catastrophe. Ce bureau servirait fondamentalement à sélectionner et à affecter des travailleurs bénévoles qui effectueront des tâches d'intervention d'urgence au besoin et peut fournir un agent de liaison pour évaluer certaines situations.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Notre plan d'intervention d'urgence n'est pas lié au MDN pour l'instant; actuellement, l'intervention du MDN dans la localité doit être demandée par la province.

Kelowna
(révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le **pouvoir** d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).
Non, nous n'avons pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?
Nous avons une excellente relation de travail avec les radiodiffuseurs locaux et nous nous attendrions à ce qu'ils acquiescent à une demande de notre part. Certains endroits au Canada pourraient avoir besoin de ce pouvoir qui, j'imagine, pourrait être accordé par le Parlement ou par le CRTC.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
Toutes les fois que notre centre des opérations d'urgence est ouvert, la province ouvre le Provincial Regional Emergency Operations Centre (PREOC) situé à Kamloops et ouvre le Emergency Coordination Centre de Victoria. Le centre de Kamloops a la responsabilité d'aider notre centre et nous avons la responsabilité de nous occuper des opérations sur place entre autres choses. Le centre de Victoria soutient le PREOC. Nous avons besoin du soutien de la province et nous nous attendons à l'obtenir. La demande d'aide et le moment où cette aide arrive dépendent du type d'aide demandée. La plupart de ce que nous avons besoin en terme d'équipement ou de connaissances spécialisées est disponible dans la localité et peut être obtenu rapidement, tandis que d'autres articles peuvent prendre de deux à cinq heures à arriver s'ils doivent provenir de Kamloops ou de la côte. Si la demande fait partie de l'intervention d'urgence et si nous avons un numéro de tâche du programme d'intervention d'urgence provincial (PEP), en général la province assume les coûts (selon les lignes directrices concernant l'administration des accords d'aide financière en cas de catastrophe qui à mon avis doivent être modifiées).
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel

délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?
Je crois que la province a fait un bon travail dans son intervention pour nous venir en aide à l'occasion des incendies de forêt de l'été dernier et en nous fondant sur cet exemple, son aide en cas de toute catastrophe sera nécessaire à l'avenir. L'aide des autres services des incendies de la province ou de l'armée peut prendre des heures, voire des jours, à s'organiser. Le coût serait assumé selon les lignes directrices concernant l'administration des accords d'aide financière en cas de catastrophe et dans le cadre du soutien du PREOC.

Sid LeBeau
Chef adjoint
Service des incendies de Kelowna
Courriel slebeau@city.kelowna.bc.ca
Téléphone : 250-860-6419
Télécopieur : 250-862-3571

Kingston
Ontario

Ville de Kingston – Réponse au Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense

Q 1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je m'appelle John Cross et je suis coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence pour la ville de Kingston (Ontario). J'occupe ce poste depuis 30 mois et j'ai suivi une formation complète en gestion des mesures d'urgence offerte par l'Office of Critical Infrastructure Planning & Emergency Preparedness, Office of the Fire Marshall et par Gestion des situations d'urgence de l'Ontario. Durant mon mandat à titre de coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence, la ville de Kingston a déclaré une urgence officielle à l'occasion de la panne d'électricité provinciale d'août 2003 et elle a été touchée par le SRAS, les événements du 11 septembre, les incidents de la poudre blanche et les températures extrêmes etc.

Je suis au service du bureau du commissaire des services communautaires. Mes responsabilités principales à titre de gestionnaire de la politique et des services de soutien consistent à gérer le programme de gestion des mesures d'urgence de la ville, à diriger les équipes des grands projets, à effectuer de la recherche, à rédiger et à présenter des rapports au conseil sur les questions de politique publique et représenter la ville aux comités internes et externes. Ces compétences peuvent très bien s'appliquer au travail de planification des mesures d'urgence, de prévention, d'intervention et de rétablissement des activités auprès de groupes et de particuliers hétérogènes.

Q 1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La superficie totale de la ville de Kingston est de 528 km^2. Environ 22 % du territoire (99 559 hectares) sont situés en milieu urbain et environ 78 %, en milieu rural. La population totale est de 114 195, d'après les données du recensement de 2001.

Q 1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La ville de Kingston compte de nombreuses voies de transport (l'aéroport municipal, l'autoroute 401, les voies ferrées, les pipelines et les voies maritimes – le canal Rideau, le Lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent) sur son territoire. Nous somme très près de la frontière internationale, qui se situe juste à l'extérieur des limites de la ville et avons beaucoup de sites qui peuvent devenir la scène d'un grand nombre de blessés – la BFC Kingston/MDN, l'Université Queen's, le Collège militaire royal du Canada, le Collège Saint-Laurent, de grands hôpitaux et des institutions régionales qui desservent le sud-est de l'Ontario, de grands sites industriels et de nombreuses installations de Corrections Canada, etc.

Q 1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

La recherche nationale confirme la fréquence et la gravité des urgences qui sont à la hausse au Canada. Kingston a déclaré officiellement une urgence au cours de la panne d'électricité provinciale d'août 2003 et de la grande tempête de glace de janvier 1998. La ville a dû intervenir au cours des incidents de la poudre blanche qui ont suivi les événements du 11 septembre, de la crise du SRAS, des pannes d'électricités survenant l'hiver et à l'occasion de températures extrêmes, etc. Même si ces événements n'ont pas été déclarés officiellement des urgences, elles ont tout de même nécessité une intervention locale coordonnée.

Q2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Les principales menaces naturelles sont les conditions météorologiques liées à des épisodes de températures extrêmes. Dans de tels cas, l'approvisionnement en électricité local ou provincial peut être gravement hypothéqué, ce qui crée un potentiel d'urgence déclarée. Les grandes menaces imputables à l'homme comprennent les risques liés à un gros accident ou des gestes intentionnels lorsque des matières dangereuses sont transportées. Comme il a été mentionné à la question 1.3, il existe de nombreux risques imputables à l'homme dans notre municipalité. Des matières dangereuses sont souvent transportées sur nos routes, par train et dans les pipelines.

Q2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

La nouvelle Corporation of the City of Kingston a été créée en janvier 1998 et elle en est aux stades de formation. Une restructuration d'importance a été effectuée en 2000 et beaucoup de services et de divisions sont en transition et améliorent lentement mais régulièrement leur capacité d'intervention en cas d'urgence dans les limites des contraintes temporelles et budgétaires. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés jusqu'à présent, il reste un travail considérable à faire puisque les menaces qu'encourt la collectivité et les attentes

du public continuent d'augmenter avec le temps. Le progrès se poursuivra à une cadence qui dépendra directement des fonds et des ressources disponibles.

En 2003, environ cinquante membres du personnel de la ville ont reçu une formation dans les domaines de la gestion d'un centre d'évacuation et de la réunification des familles et un programme de formation complet est en voie d'élaboration et il sera mis en oeuvre à la fin de 2004 ou en 2005 selon les ressources disponibles.

Des ressources importantes dépassant les sommes affectées actuellement sont nécessaires si la ville veut atteindre les normes de niveau global prescrites dans la nouvelle *Loi sur la gestion des situations d'urgence* de la province (projet de loi 148).

Q2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale?

Tous les exemples énumérés dans votre question représentent des urgences capitales potentielles. La décision d'appliquer complètement ou partiellement le plan municipal d'intervention d'urgence dépendra de l'ampleur et de la gravité des menaces et de l'incidence réelle ou potentielle sur les citoyens, l'infrastructure locale et l'environnement, ainsi que de la capacité des intervenants locaux d'intervenir efficacement.

Q2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Le conseil municipal a approuvé le nouveau plan d'intervention d'urgence du 4 novembre 2003. Il s'agit d'un plan d'intervention tous risques normalisé dans lequel sont désignées les personnes clés et sont précisés les rôles et responsabilités qu'elles devront assumer au cours d'une urgence réelle ou imminente. Des mesures progressives sont prises pour améliorer la capacité d'intervention et mettre en place l'équipement et le matériel essentiels. Il existe de grandes lacunes dans la capacité de la municipalité de répondre de façon efficace aux incidents importants avec présence de matières dangereuses, les incidents avec présence de produits chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, les pannes d'électricité de grande envergure et prolongées et d'autres événements touchant un grand nombre de personnes. Il y a un manque certain de capacité de pointe et une pénurie de personnel qualifié et de matériel pour assurer une intervention à long terme à une demande accrue de services d'urgence et médicaux au cours d'une urgence capitale.

Q 2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Une mesure est efficace si les effets sont atténués le plus possible dans des circonstances données.

Q2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

La ville de Kingston, les services des incendies et de sauvetage de Kingston, les services de police de Kingston, les hôpitaux locaux et les services d'urgences ne disposent pas du matériel ni de la formation nécessaire pour intervenir dans le cas d'incidents avec présence de produits chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et par conséquent, nous compterons dans une large mesure sur les gouvernements provincial et fédéral et sur les équipes d'intervention CBRN.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

Q3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

La ville de Kingston dispose d'un très modeste budget de gestion des mesures d'urgence qui s'élève à 100 000 $ par année, y compris les salaires et les avantages sociaux. Les sources de financement extérieures, comme le PCPC, sont utilisées conjointement avec le fonds de réserve municipal pour rénover et aménager un centre d'opérations d'urgence principal indépendant. La ville a acheté récemment des trousses pour un centre d'évacuation, des trousses pour la garde d'enfants, des lits portatifs et d'autres fournitures essentielles en vue de créer un stock d'urgence de base. Il s'agit d'une première étape importante pour établir une capacité d'intervention d'urgence minimale ou de base.

Q3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Comme il a été déjà été mentionné, il existe de graves problèmes de capacité de pointe et de grandes lacunes dans les capacités d'intervention d'urgence, particulièrement dans le cas des incidents CBRN et des pannes d'électricité prolongées. Les ressources s'épuiseraient rapidement. Plusieurs demandes de ressources pourraient être nécessaires et des délais pourraient être encourus avant d'obtenir des ressources des gouvernements fédéral et provincial, selon l'urgence, les conditions météorologiques, etc. Par exemple, les équipes d'intervention CBRN et ELSARMU peuvent être déjà déployées ailleurs ou avoir pour consigne de rester dans les grands centres – Windsor, Toronto et Ottawa.

Durant l'urgence déclarée d'août 2003, la ville de Kingston a reçu une assistance très prompte et professionnelle de la BFC de Kingston et de Gestion des situations d'urgence de l'Ontario.

Q3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

La ville de Kingston est une municipalité distincte non régionalisée et par conséquent, elle ne fait pas partie d'une structure de communications régionale.

En 2004-2005, la ville a fait l'achat d'un nouveau système radio pour des services des incendies et de la police, qui inclura une bande tactique de gestion des mesures d'urgences permettant à la Police de Kingston, au service des incendies et de sauvetage et au service des opérations de la ville de Kingston de communiquer durant les situations d'urgence. Les bandes radio provinciales ordinaires permettent également les communications entre Frontenac, Lennox et Addington et le reste de la province.

Il est recommandé qu'un processus de planification et de coordination de l'aide mutuelle d'un palier supérieur soit établi pour centraliser le processus de planification des mesures d'urgence dans les comtés, les districts et les régions. Un centre des opérations d'urgence appartenant à la municipalité et exploité par elle a été établi au quartier général du service des incendies et de sauvetage de Kingston et il pourrait devenir avec le temps un centre des opérations d'urgence régional.

Q3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans la négative, serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

La ville de Kingston n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio. Les médias locaux sont en faveur de la transmission de messages, mais ils sont souvent touchés durement au cours des situations d'urgence accompagnées de pannes d'électricité prolongées. La réduction du personnel après les heures de bureau et les fins de semaine, particulièrement dans les stations de radio locales, a une incidence sur la capacité de faire le point sur la situation d'urgence en onde. La division des communications de la ville de Kingston collabore avec les médias locaux à l'élaboration de plans de communications d'urgence et la Ville de Kingston peut présenter directement des messages d'urgence à la chaîne du câblodistributeur.

Il serait à l'avantage de toutes les municipalités de détenir le pouvoir unilatéral d'interrompre les émissions locales et nationales à la radio et à la télévision pour transmettre des messages d'urgence.

Q3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui. Il importe d'échanger davantage les renseignements, les plans, les protocoles, les procédures et les ressources et d'obtenir un engagement de la part de tous les paliers gouvernementaux en vue d'élaborer des plans appropriés et d'obtenir les ressources qui permettent d'établir une capacité d'intervention d'urgence légitime. Autrement, on encourage une « planification fantaisiste » qui laisse les municipalités vulnérables à tous types de catastrophes et aux poursuites au titre de leurs responsabilités légales.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

Q 4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Vous trouverez des conseils, des personnes-ressources et de l'information en général sur la gestion des mesures d'urgence dans le site Web de la ville de Kingston à l'adresse www.cityofkingston.ca. et dans les brochures d'information se trouvant à l'hôtel de ville et dans d'autres sites municipaux. Si le temps et les ressources le permettent, l'accent sera mis davantage sur la sensibilisation du public et sur l'éducation.

Q4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Comme il est indiqué à la question 3.1, la ville de Kingston fait lentement l'acquisition du matériel et des fournitures de base. Ces fournitures nous permettent notamment d'ouvrir un centre d'évacuation, mais elles ne sont pas du tout suffisantes pour exploiter de façon continue un centre pendant plusieurs jours, semaines ou mois.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

Q 5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

En 2003, la province de l'Ontario a adopté une nouvelle *Loi sur la gestion des situations d'urgence* qui oblige toutes les municipalités à respecter les normes globales d'intervention en cas d'urgence. Malheureusement, la province n'a pas dégagé des fonds pour aider directement les municipalités à atteindre ces normes.

Les paliers de gouvernement supérieurs doivent porter la gestion des mesures d'urgence au premier rang des priorités dans des ministères provinciaux et fédéraux. La formation et les ressources nécessaires pour intervenir en cas d'incidents CBRN devraient être des priorités absolues. Il est irréaliste de s'attendre à ce que les municipalités puissent financer ces programmes à même l'assiette fiscale locale.

Q 5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Même si la ville de Kingston a reçu de modestes fonds dans le cadre du PCPC (Programme conjoint de protection civile), les fonds dégagés actuellement par les paliers de gouvernement supérieurs ne suffisent pas à combler les lacunes connues en matière de formation et de matériel.

Q 5.3 Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

L'importance de l'aide et du soutien qui sera exigé du gouvernement provincial est souvent dictée par le type et l'ampleur de la situation d'urgence. Seule la province peut fournir des données exactes quant à l'estimation du délai nécessaire avant l'arrivée de l'aide provinciale.

Les paramètres de l'aide financière sont encore moins certains. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario a demandé aux municipalités en août 2003 d'enregistrer les dépenses encourues à la suite d'une panne généralisée d'électricité en vue d'un remboursement potentiel par la province. Jusqu'à présent, les municipalités n'ont reçu aucun formulaire de réclamation ni aucune directive sur la façon de se faire rembourser les dépenses.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

Q.5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

L'aide fédérale peut être nécessaire, particulièrement dans les domaines de compétence fédérale. Par exemple, plusieurs pénitenciers fédéraux, immeubles

fédéraux, ainsi qu'une base militaire peuvent être l'objet d'une grande urgence. Il est prévu qu'avec le temps, des dispositions formelles seront prises.

Q 5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Il est recommandé que les limites de financement du PCPC soient réexaminées. Le financement maximal est insuffisant et ne permet pas d'assumer les coûts de l'achat de véhicules comme des centres de commande mobiles. À titre d'exemple, le maximum de 10 000 $ pour l'achat de génératrices est loin d'arriver à la part de du gouvernement fédéral, 45 %, pour l'achat d'une grande génératrice qui puisse alimenter les centres d'évacuation et des opérations d'urgence.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

J'ai suivi la formation sur les opérations d'urgence à l'ancien site de Protection civile Canada situé à Arnprior (Ontario) et j'ai été très impressionné de l'excellence du personnel et de la formation. Je n'ai pas d'expérience directe des entreprises du BPIEPC et je ne suis pas en mesure de formuler des commentaires sur les points forts et les points faibles de son leadership national.

Q 5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je ne suis pas en mesure de présenter une évaluation juste. Les articles publiés récemment par les médias laissent entendre que le BPIEPC pourrait avoir de la difficulté à coordonner efficacement une intervention nationale compte tenu de ses ressources actuelles.

Q 5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Santé Canada ne m'a pas consulté et ne m'a pas donné de renseignement jusqu'à présent sur les caches d'urgence. Je n'ai pas vu de cache et je n'ai pas été consulté sur l'utilité de ces caches. Je crois comprendre que notre médecin-hygiéniste a discuté de ces questions avec Santé Canada.

Q 5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Le chef du service de police de Kingston est membre du Municipal Control Group de la ville de Kingston et il est responsable, d'après le plan d'intervention d'urgence de la ville de Kingston, d'assurer la liaison avec la GRC, le SCRS, la Sûreté provinciale de l'Ontario, etc. au besoin. Selon la nature de l'urgence, des représentants du SCRS, de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de la Garde côtière canadienne, de Corrections Canada, etc. pourraient être appelés à jouer des rôles de leadership ou de soutien.

Q 5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

La ville de Kingston entretient une excellente relation avec le personnel et les employés du ministère de la Défense nationale et de la Base des forces canadiennes de Kingston, le Collège des forces terrestres canadiennes, le Collège militaire royal du Canada et elle est très bien servie par leur présence dans notre municipalité.

Toutes les demandes d'aide militaire doivent suivre les protocoles établis par Gestion des situations d'urgence de l'Ontario. Des demandes d'aide aux pouvoirs civiles ou d'aides à une autorité civile peuvent être faites selon l'ampleur de l'urgence.

Guelph
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

– Je m'appelle Harry Dunning et je suis coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence pour la ville de Guelph. Je suis retraité du service de police de Guelph où j'occupais le poste de sergent d'état-Major et j'ai participé à l'intervention d'urgence et à la gestion des mesures d'urgence pendant trente ans. J'ai suivi des cours liés à la gestion des mesures d'urgence au Collège canadien de police, au Collège de la protection civile Canada et à la Gestion des situations d'urgence de l'Ontario. Pendant que j'étais policier, j'ai géré de véritables situations d'urgence et j'ai participé aux efforts de planification communautaire. Au cours des deux dernières années, j'ai effectué de la planification communautaire, de l'éducation et de la formation.

– Notre municipalité compte environ 109 000 habitants. Il s'agit surtout d'un milieu urbain avec un petit nombre de fermes. La municipalité occupe environ 88,27 kilomètres carrés.

– Il y a de grandes industries, une voie ferrée achalandée et des routes achalandées, où pourrait survenir un incident grave avec blessés.

– Nous avons eu deux situations d'urgence au cours des cinq dernières années (une tornade et un feu de cheminée).

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 – Dans notre plan d'urgence de 2002, nous mentionnons les inondations, les incidents avec présence de matières dangereuses, les tempêtes, les incidents de transports, les soulèvements populaires, les tornades, les sécheresses, les incendies, les tremblements de terre et les

incidents terroristes. Nous effectuons actuellement un exercice de détermination des menaces et d'évaluation des risques conformément aux lignes directrices de la Gestion des situations d'urgence de l'Ontario et je crois que certains de ces dangers descendront dans la liste.

2.2 – Nous nous comparons favorablement aux nombreuses municipalités dans notre secteur. Nous apportons constamment des améliorations et, à titre de coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence, je suis à même de constater qu'il reste encore beaucoup à faire.

2.3 – Tout élément de votre liste pourrait déclencher la réunion du Groupe de contrôle des opérations d'urgence pour qu'il reçoive un compte rendu de la situation. Le groupe peut ensuite déterminer que la situation est prise en charge adéquatement par un groupe en particulier (p. ex. le service des incendies, le service de police) ou il peut décider de gérer la situation. Le Groupe de contrôle des opérations d'urgence a géré l'incendie d'une usine de produits chimiques, s'est réuni et a établi un protocole pour traiter la crise de l'anthrax et il s'est réuni également au sujet de la situation du SRAS, pour en discuter seulement. Le groupe ne serait pas appelé normalement dans l'éventualité d'un incendie ou d'une autre situation qui peut être pris en charge adéquatement au quotidien par un service d'urgence donné.

2.4 – Nous croyons être bien préparés. Nous avons les plans, le matériel et le personnel nécessaires. Dans l'éventualité d'une grande urgence, il se peut que nos ressources soient insuffisantes et que nous devions demander l'aide de bénévoles, des municipalités avoisinantes et d'autres paliers de gouvernement. Au cours de l'événement du 11 septembre, il était évident que même une ville de la taille de New York ne pouvait pas concevoir toutes les urgences et elle a dû demander de l'aide.

2.5 – Une mesure efficace ferait en sorte que la municipalité retourne dans l'état où elle était avant la situation d'urgence. Ceci étant dit, je crois que nous nous rendons compte que, selon la taille de la situation d'urgence, il nous incombera peut-être de la gérer et de demander une aide additionnelle.

2.6 – Nous sommes bien placés pour traiter une cyberattaque. Nous disposons d'un plan de poursuite des activités fondé sur un service de données spécialisées. Nous encourageons toutes les entités avec lesquelles nous traitons à suivre notre exemple.

Dans le cas d'un incident CBRN, nous demanderions l'aide de Gestion des situations d'urgence de l'Ontario et nous attendrions à l'intervention des équipes CBRN nouvellement formées. Entre-temps, nos intervenants

d'urgence et le Groupe de contrôle des opérations d'urgence géreraient la situation au mieux de leurs connaissances en vue de réduire au minimum toute menace pour notre municipalité.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 – Un budget est prévu pour mon salaire (coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence), la formation, l'éducation publique et la planification de la poursuite des activités. D'autres services municipaux sont censés établir un budget adéquat pour couvrir toutes leurs responsabilités.

Nous avons un centre des opérations d'urgence primaire et secondaire doté de l'équipement adéquat. Un poste mobile de commande des opérations d'urgence est également à la disposition du gestionnaire de notre site. Nous sommes prêts à utiliser la ligne terrestre et les téléphones cellulaires, la radio (et la radio amateur) et les réseaux informatiques pour communiquer.

Nous avons sélectionné notre personnel de gestion des mesures d'urgence et leurs remplaçants afin d'assurer une présence continue du personnel. Toutefois, y a-t-il jamais assez de personnel?

3.2 – Une urgence grave épuiserait très rapidement notre personnel en service et sur appel. Nous avons des ententes d'aide mutuelle et nous

avons pour objectif d'augmenter le personnel avant la fin du premier quart de travail si nécessaire.

3.3 – Je crois que nous avons une bonne structure de commande et de communication. Nous nous sommes efforcés d'améliorer le flux de l'information au sein du Centre des opérations d'urgence et à cette fin, nous sommes en voie d'installer un nouveau système informatique spécialisé.

3.4 – Les stations de radio et de câblodistribution locales peuvent nous venir en aide. Rogers Cable T.V. ne transmettra pas de bannières pour nous à toutes ses stations actives. La firme indique qu'elle passé des contrats qui lui interdisent d'ajouter du contenu. ***Il s'agit d'un domaine où le gouvernement fédéral pourrait intervenir (en adoptant un type de législation habilitante pour permettre aux réseaux de câblodistribution de nous venir en aide)***. La transmission des avis au public aux premiers stades d'une situation d'urgence constitue toujours une grande préoccupation.

3.5 – Il serait fantastique d'établir de meilleurs liens! Ils se sont améliorés avec la présence du Centre des opérations d'urgence. Nous n'avons pas de nouvelles du gouvernement fédéral, sauf les réponsea aux questions que nous posons nous-mêmes et ce que le Centre des opérations d'urgence daigne nous transmettre. J'ai appris au moins une chose que j'ignorais simplement en remplissant ce questionnaire.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 – Nous avons placé de l'information que les gens peuvent consulter par eux-mêmes dans nos bibliothèques et nous avons préparé une section sur les préparatifs d'urgence dans notre site Web (www.city.guelph.on.ca). Nous tenons tous les ans une journée sur les préparatifs d'urgence à laquelle les étudiants de nos conseils scolaires assistent. Nous présentons des exposés aux groupes qui le demandent.

4.2 – Nous tenons périodiquement des réunions avec des groupes bénévoles comme la Croix-Rouge, l'Armée du Salut, le Mennonite

Disaster Relief, etc. et nous savons ce qu'ils ont à offrir. Nous avons fait des démarches auprès des industries et avons dressé une liste des ressources incluant toutes sortes de choses allant des bouldozeurs aux trousses de premiers soins. Conformément aux exigences du programme de Gestion des situations d'urgence de l'Ontario, nous dressons une nouvelle liste des ressources.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?

Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 – Je crois que la formation devrait être une priorité. Il serait très utile que certains des cours qu'offre actuellement le Collège canadien des mesures d'urgence puissent être suivies dans la localité de sorte que les gens qui les suivent restent disponibles dans la municipalité durant la formation.

Le PCPC devrait faire un meilleur travail. Nous devions recevoir les réponses aux demandes que nous avons faites en 2003 au plus tard le 1er avril (ce n'était pas sérieux). Nous n'avons toujours pas de nouvelles et personne ne nous donne de réponses. C'est ridicule!

Le PCPC devrait accorder la priorité aux équipes Hazmat. Beaucoup de municipalités comptent sur des entrepreneurs privés dont les capacités sont inconnues et les délais d'intervention sont indéterminés pour ce service.

Nous devrions pouvoir utiliser les réservistes militaires de la localité dans certaines situations convenues sans avoir à attendre de longues périodes avant d'enobtenir l'autorisation. Ils vivent également dans la municipalité et ils veulent donner un coup de main.

5.2 – Les crédits sont adéquats.

5.3 – Nous espérons que tous les ministères pertinents interviendraient (p. ex. le ministère de l'Environnement) dans la mesure de leur capacité, selon leur mandat. Nous aurions recours aux équipes CBRN et ELSARMU au besoin. Nous espérons que l'aide pourrait arriver de une à deux heures après que l'avis aura été donné. Nous paierions ce que nous sommes tenus de payer et le gouvernement provincial paierait ce qui lui incombe de payer.

5.4 – Le Collège canadien des mesures d'urgence (par l'entremise du BPIEPC) et Gestion des structures d'urgence de l'Ontario ont toujours

cru que l'aide fédérale était disponible au moment d'une urgence déclarée lorsque le groupe du centre des opérations d'urgence présente une demande par l'entremise de Gestion des structures d'urgence de l'Ontario. Je peux envisager que nous demandions l'autorisation d'utiliser l'unité de réserve militaire dans notre municipalité, l'équipe CBRN militaire, le personnel spécialiste de l'environnement, le Bureau de la sécurité des transports, etc. pour nous venir en aide. Ces organismes n'ont-ils pas pour mandat de nous offrir cette aide?

5.5 – La réponse a été donnée à la question 5.1. Des améliorations sont nécessaires. Le programme est valable.

5.6 – À un niveau local, le leadership et la coordination du BPIEPC ne sont pas visibles. Je n'ai des contacts que par l'entremise de Gestion des situations d'urgence de l'Ontario et du site Web du BPIEPC. Le site Web (contrairement à celui de la FEMA) n'est pas conçu pour aider les CEMC locaux.

Peut-être qu'une partie sécurisée du site Web du BPIEPC pourrait être disponible aux CEMC (information fournie au BPIEPC par les provinces); cela leur donnerait accès à des outils et à de l'information qui les aideraient à faire leur travail.

Dans ce pays, la planification est tenue au niveau le plus bas et beaucoup de travail redondant est fait dans les municipalités. Par exemple, chaque municipalité de l'Ontario est tenue actuellement de déterminer les menaces et d'évaluer les risques. Bien que certains risques soient semblables pour tout le monde (p. ex. l'aqueduc, le traitement des eaux usées) chaque municipalité doit faire la recherche sur ces questions, rechercher les antécédents et rédiger des plans. Nous sommes tous tenus de dresser une nouvelle liste des ressources. Pourquoi est-ce que je cherche dans le Web de l'information sur les ministères fédéraux et provinciaux? Pourquoi cette information n'est-elle pas transmise à toutes les municipalités pour nous aider à ne pas gaspiller nos précieuses ressources?

Tous ce que nous faisons est valable. Des questions communes pourraient sûrement être traitées au palier fédéral ou provincial d'une façon qui serait avantageuse pour tout le monde avec un peu d'ajustement. Les municipalités de grande taille sont beaucoup mieux placées que les municipalités de petite taille. Certaines de ces dernières croulent sous le poids des nouvelles responsabilités en matière de gestion des mesures d'urgence.

5.7 – Je le souhaite. Je ne côtoie pas suffisamment le BPIEPC pour le savoir. Je suis certain que tout le monde fait son possible.

J'ai des doutes lorsque je vois des plans pandémiques fédéraux circuler dans les services de santé locaux pendant des années sans jamais être achevés. Ces plans pourraient facilement être élargis pour être utiles au cours d'événements comme la crise du SRAS. Qu'est-il advenu des projets de journal?

5.8 – Je ne savais pas qu'il y avait des caches. Personne ne m'en a parlé. Maintenant que j'en entends parler, je vais m'informer. (J'ai transmis un message à notre service de santé et il n'était pas au courant.) Voici un autre exemple qui illustre bien notre manque d'information!

5.9 – Tous les ministères fédéraux et provinciaux sont énumérés dans notre liste de ressources. Le SCRS en particulier n'est pas inscrit, mais je l'ajouterai. J'espère que tout organisme avec lequel nous communiquerons sera utile. Les renseignements que certains nous donnent sont limités.

5.10 – Notre plan est déposé à Gestion des situations d'urgence de l'Ontario et c'est tout (Peut-être que cette dernière en fait part au MDN, mais je ne le sais pas). Comme nous ne pouvons avoir accès à l'armée que par des voies détournées, nous n'avons pas beaucoup de relations. Toutefois, nous faisons participer les réservistes de la municipalité aux activités éducatives et nous aimerions établir des liens plus étroits.

Guelph
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le **pouvoir** d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Nous comptons sur les médias locaux, principalement la radio. Il serait fantastique d'avoir le pouvoir officiel d'interrompre la diffusion des émissions et de demander au câblodistributeur local de présenter des bannières d'urgence sur toutes les chaînes qu'ils diffusent. Le câblodistributeur a indiqué qu'il ne pouvait pas le faire à cause des ententes contractuelles passées avec les stations de télévision.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Nous avisons bien sûr la province si nous activons notre centre d'opérations d'urgence. Nous n'avons pas encore eu besoin de l'aide de la province. Ce dont nous avons souvent besoin de la part de la province, c'est de l'information et parfois, il est difficile de l'obtenir (p. ex. durant la panne d'électricité provinciale en août dernier, le premier ministre provincial a demandé aux municipalités de faire certaines choses. Nous avons pris connaissance de ces demandes par l'intermédiaire des médias. Personne ne nous a informé de la déclaration d'urgence provinciale, etc.)

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Il est difficile de prévoir l'ampleur de l'aide dont nous aurons besoin. Le besoin varie selon la situation. Il est facilement concevable que nous ayons besoin de l'aide notamment de l'équipe de l'équipement lourd de recherche et de sauvetage en milieu urbain ou de l'équipe d'intervention d'urgence provinciale. J'espère que la province nous apportera une aide financière accompagnée de ressources extraordinaires, tout comme nous avons aidé d'autres municipalités par le passé. Le temps est souvent précieux lorsque nous sommes aux prises avec une urgence. Nous sommes situés à proximité de Toronto et par conséquent, nous nous attendons à un aide rapide.

Cap-Breton
Nouvelle Écosse

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je m'appelle John Dilny, coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalité régionale du Cap-Breton. J'occupe ce poste au sein de la municipalité depuis 1997 après avoir occupé le poste de planificateur d'urgence à compter de 1993. J'ai reçu la formation de planification d'urgence de base, du Centre des opérations d'urgence, de gestion du site d'un sinistre, d'élaboration des exercices et le cours d'information publique en situation d'urgence au Collège de la protection civile Canada à Arnprior (Ontario).

La municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) a été créée le 1er août 1995 par la fusion de huit anciennes municipalités (Sydney, Glace Bay, New Waterford, North Sydney, Sydney Mines, Louisbourg, Dominion et le comté du Cap-Breton. La municipalité est située sur l'Île-du-Cap-Breton. Cette dernière se situe à la pointe nord-est de la Nouvelle-Écosse, sur le littoral est du Canada.

La MRCB est une des cinq unités municipales de l'Île-du-Cap-Breton et elle occupe une superficie de 2 473 km^2. C'est la deuxième plus grande ville après

Halifax en superficie dans le Canada atlantique. Elle compte 1 967 km de rues et routes publiques. La MRCB a une ligne côtière d'environ 835 km sur l'océan Atlantique et de 415 km sur le lac Bras d'Or dont l'eau est salée. Deux communautés des premières nations font partie de la population de 110 000 habitants.

Le système portuaire du Cap-Breton est situé au centre des routes commerciales de la côte Atlantique et sur la route orthodromique. Le système portuaire en forme de Y offre une eau profonde où le trafic maritime est actif toute l'année et il peut recevoir les navires de type Panamax. Les installations portuaires sont disponibles au Sydney Government Wharf, Sydport Industrial Park, North Sydney, DEVCO International Pier et au quai Sysco. Le quai International est l'une des installations de chargement en vrac les plus avancées au monde. Le Sydney Government Wharf accueille environ 40 paquebots de croisière durant la saison touristique. Le meilleur port sur la côte dentelée de la région est Louisbourg. Il est considéré comme un port libre de glace, tandis que Sydney requiert le service de brise-blace la plupart des hivers.

Depuis plus de 100 ans, Marine Atlantic, qui compte un terminal à North Sydney, exploite trois traversiers spacieux pour passagers qui suivent deux itinéraires – l'itinéraire traditionnel North Sydney à Port aux Basques, qui fonctionne à l'année, l'itinéraire NL et l'itinéraire supplémentaire de North Sydney à Argentia qui est disponible durant la saison d'été.

Des services aériens commerciaux sont disponibles à l'aéroport de Sydney qui est desservi actuellement par Air Canada, Jetsgo, Air Saint Pierre et Royal Air Charters. L'aéroport est situé dans un endroit central et offre des vols et des correspondances vers les grands centres du Canada atlantique, du centre du Canada et du nord-est des États-Unis, avec des correspondance avec d'autres destinations nord-américaines et internationales.

Parmi les incidents que la municipalité a subis, mentionnons un déversement de produits chimiques d'un camion gros porteur à Marine Atlantic, un déversement d'ammoniaque dans une usine de transformation de poissons de Glace Bay, l'assistance à l'industrie des paquebots de croisière lorsqu'un navire a dû être remorqué dans le port; la municipalité a également répondu à plusieurs appels relatifs à des incidents avec présence de poudre inconnue (que l'on croyait être de l'anthrax) et est intervenue à l'occasion d'événements météorologiques qui ont touché le secteur au cours des dernières années.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 ent votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- *Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.*
- *Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.*
- *Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.*
- *Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.*

2.4 quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Les types d'urgence les plus susceptibles de se produire dans la municipalité régionale du Cap-Breton sont les suivants :
Catastrophes imputables à la nature : les crues subites, les maladies contagieuses, les grosses tempêtes de neige, les tempêtes de glace,

Catastrophes imputables à l'homme : des accidents de transport ou sur place avec présence de matières dangereuses, des accidents de voitures, d'avion ou de train, des fuites de gaz toxique ou inflammable, des pannes d'électricité, des incendies non contenus, des incidents maritimes en haute mer, des actes internationaux, des actes terroristes et plusieurs de ces éléments combinés.

Tous les membres du comité de planification municipal ont reçu la formation de planification d'urgence de base et onze des quinze membres ont également reçu la formation du Centre des opérations d'urgence. Les membres du personnel des services des incendies et de la police sont formés pour devenir

des gestionnaires du site d'un sinistre.
Une urgence capitale pour la municipalité régionale du Cap-Breton serait un incident ou la menace d'un incident; la direction, le contrôle et la coordination des opérations d'urgence continueraient de relever du service local de première intervention. Une urgence capitale existe lorsque :
l'intervention porte sur un incident qui a une incidence de modérée à élevée sur la municipalité;
la protection des citoyens est menacée;
l'intervention porte sur un incident qui risque dedurer longtemps.
l'incident se répercute sur une vaste secteur traversant les frontières (ou se répercute sur une grande partie du secteur) d'au moins deux anciennes municipalités;
des mesures ou des dépenses extraordinaires sont nécessaires de la part d'un ou de plusieurs services régionaux.

Les événements ou les incidents qui seraient classés comme des urgences capitales pourraient comprendre une poudrerie/grosse tempête de neige, un incendie de forêt en milieu rural, une tempête de glace et un incident avec présence de matières dangereuses.

La municipalité régionale du Cap-Breton dispose d'un plan d'urgence multirisques qui établit le cadre de travail de la gestion d'un système de gestion d'une intervention d'urgence et qui vise à assurer que les objectifs de ce système sont atteints. Les événements réels et les exercices de mise à l'épreuve du plan indiquent que le plan d'urgence fonctionne et que tous les postes clés sont comblés et que des remplaçants sont également désignés. Les organismes et les organisations disposent d'un équipement qui peut être utilisé immédiatement pour intervenir ou des ententes sont conclues avec d'autres organisations pour obtenir l'équipement.

Une situation d'urgence peut être considérée comme terminée lorsque la vie des personnes et les propriétés ne sont plus menacées et que la municipalité est revenue à l'état dans lequel elle était avant l'urgence. Cela signifie que les résidants évacués sont retournés chez eux ou, si leur résidence a été très endommagée ou détruite, qu'un abri temporaire a été trouvé.

Si les services offerts aux résidants, p. ex. les services d'égout, d'eau, d'électricité, etc. étaient endommagés, la situation d'urgence ne serait pas terminée tant que ces services ne seraient pas rétablis soit à court terme, de façon improvisée, soit en permanence.

Les incidents relatifs à la capacité de traiter les cyberattaques ou les catastrophes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires ont habituellement des ramifications internationales. Par conséquent, les responsabilités administratives de chacun doivent être énoncées clairement. Les gouvernements pensent de façon inhérente et les décisions sont prises de

façon indépendante. Cela mène à la présomption fautive que d'autres gouvernements sont responsables de certains rôles et responsabilités et qu'ils accorderont les ressources appropriées pour les appuyer. Nous devons connaître sans équivoque les rôles et responsabilités du gouvernement; et nous devons participer aux discussions et non seulement aux petites réunions servant à concevoir des hypothèses.

Notre municipalité régionale dispose d'une équipe Hazmat, mais tous les paliers gouvernementaux doivent déterminer leurs rôles afin de garantir que chaque municipalité est prête à faire face à des incidents CBRN. Une grande question relativement aux équipes Hazmat dans cette province est la durabilité?

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

La municipalité régionale du Cap-Breton n'alloue pas de fonds aux services servant uniquement aux préparatifs et à l'intervention en cas d'urgence. Les services doivent absorber ces coûts dans le cadre de leurs budgets opérationnels. Si un programme d'aide financière en cas de catastrophe était approuvé à la suite d'une urgence ou d'une catastrophe, le programme pourrait rembourser les coûts encourus par le service qui dépassent les coûts de fonctionnement normaux.

La municipalité régionale du Cap-Breton a élaboré une méthode d'évaluation des fournitures d'urgence disponibles dans la municipalité. Tous les

organismes municipaux ont désigné un représentant et un remplaçant est prévu pour chaque représentant. Le matériel spécialisé nécessaire pour affronter les dangers connus est disponible dans la municipalité ou est disponible dans un délai raisonnable dans le cadre d'une entente d'aide mutuelle et de contrat de service. Dans le pire des cas, la municipalité pourrait tenir le coup de quatre à sept jours avant que des ressources supplémentaires de l'extérieur ne soient nécessaires.

Le Plan d'urgence de la municipalité prévoit une structure de commande unifiée, autant pour le site d'urgence que pour le Centre des opérations d'urgence. Le plan d'urgence municipal comprend un plan de télécommunications qui a fait l'objet d'exercices auxquels ont participé de nombreux intervenants. Le Centre de prise d'appels pour la sécurité publique, le poste de commandement mobile et la salle des télécommunications du Centre des opérations d'urgence de la municipalité régionale facilitent la coordination des communications et l'unification du commandement. Il existe un problème toutefois; il s'agit de notre capacité limitée à nous tenir à la fine pointe de la technologie de l'information, ce qui nous permettrait d'améliorer la communication, le commandement et la maîtrise de nos ressources.

La municipalité compte trois stations de radio MA et MF et une sous-station de télévision et deux câblodistributeurs. Les personnes-ressources de ces stations à contacter au cours des opérations et après les heures d'ouverture font partie de notre plan d'information publique.

La municipalité aimerait entretenir des liens plus étroits avec les organismes provinciaux et fédéraux pertinents afin de comprendre les politiques, les plans et les procédures en commun, ainsi que les rôles opérationnels et les capacités respectives des divers ministères et organismes gouvernementaux. L'établissement d'un organisme de gestion régional, provincial et fédéral, un plan de gestion des urgences tous risques et des procédures de soutien permettraient de mieux comprendre les divers paliers gouvernementaux.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Le public a été informé de la façon de se préparer à une urgence principalement par la distribution de dépliants de Protection civile Canada à

l'occasion d'expositions publiques. Nous premiers répondants et la Croix-Rouge canadienne tiennent ces expositions toute l'année. En outre, notre site Web municipal sera mis à jour pour comprendre l'information appropriée sur la façon de se préparer en cas d'urgence.

Comme il a déjà été mentionné, la municipalité a établi une méthode pour évaluer les fournitures d'urgence qui sont disponibles dans la municipalité. L'équipement spécialisé nécessaire pour affronter les dangers connus est disponible au sein de la municipalité dans un délai raisonnable, dans le cadre d'ententes d'aide mutuelle ou de contrats de service. Nous avons en stock de petits articles comme des génératrices portatives, un éclairage d'urgence, des sacs de sable, des couvertures, des lits portatifs etc.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Bien que la municipalité offre une formation courante en gestion des situations d'urgence et tienne des exercices semestriels, il serait préférable que les divers gouvernements tiennent des exercices de formation conjoints. En ce qui concerne les équipes d'intervention rapide, si la municipalité et les municipalités avoisinantes manquent de certaines ressources (par exemple, une équipe Hazmat) et d'autres équipes spécialisées, il importe d'obtenir des fonds des paliers de gouvernement supérieurs pour assurer leur pérennité.

La formation et l'exercice du plan d'urgence de la municipalité ne sont pas subventionnés par la province. Le gouvernement fédéral dégage des fonds par l'entremise du Programme conjoint de protection civile, mais les politiques provinciales ne prévoient pas de tels fonds.

En cas de grande urgence, la municipalité s'attend à ce que les gouvernements provincial et fédéral assurent la planification de soutien et la coordination des opérations. Le plan d'urgence municipal est élaboré de sorte que nous puissions survivre les 72 premières heures avant de devoir compter sur le soutien provincial ou fédéral. Dépendant du type de grande urgence, cette dernière peut relever d'un ministère provincial ou fédéral ou de la municipalité et par conséquent, le coût de l'intervention incombe également à cette administration. Le programme d'aide financière en cas de catastrophe doit être maintenu pour atténuer le coût des grandes urgences. Le partage des ressources et les coûts de ces ressources doivent être formalisés dans une entente écrite.

Le principal processus de financement du Programme conjoint de protection civile est entravé par le fait que les demandes doivent être présentées au début de chaque année financière plutôt que, par exemple, deux fois par année. Les politiques municipales limitent également ce que l'on peut demander dans le cadre du programme, notamment un maximum de 10 000 $ est imposé pour une génératrice à utiliser au Centre des opérations d'urgence; cela nuit aux préparatifs d'urgence de la municipalité.

Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), en définissant les rôles et responsabilités des particuliers et des gouvernements dans le système canadien de gestion des situations d'urgence, en administrant les programmes d'aide financière pour améliorer le niveau des capacités d'intervention et de rétablissement des activités et en publiant des brochures de conseils pratiques, démontre son rôle de coordonnateur et de leader national. Toutefois, les politiques provinciales sur les programmes d'aide financière limitent la capacité d'améliorer le niveau d'intervention et de rétablissement des activités.

Dans le cadre de sa capacité de coordonner l'intervention à l'échelle nationale à une catastrophe ou à une grande urgence, le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) doit formaliser l'organisation fédérale-régionale de la gestion des situations d'urgence. Cette organisation doit comprendre un groupe de direction ayant des liens avec tous les ministères fédéraux et les autorités provinciales. Le groupe de direction devrait se réunir au début des situations d'urgence afin de sélectionner ou de confirmer un ministère fédéral responsable et d'établir les objectifs et les priorités de l'intervention conjointe avec les partenaires provinciaux et d'établir une stratégie conjointe de communications.

Santé Canada a un cache d'urgence située dans la municipalité régionale. La cache est située dans l'entrepôt principal de Travaux publics. La municipalité régionale n'a pas été consultée quant à son utilité et la cache doit être mise à niveau, car elle a été négligée pendant plusieurs décennies.

La municipalité régionale du Cap-Breton a conclu une entente formelle avec Département des ressources humaines Canada. L'entente précise de façon non équivoque ce que l'on peut attendre de ce ministère. Le Service canadien du renseignement de sécurité fait partie du sous-plan d'urgence du service de police. Aucune autre entente n'a été conclue avec d'autres ministères fédéraux et il est impossible de savoir ce que l'on peut attendre de ces derniers.

Un manège militaire du ministère de la Défense nationale se situe dans la Municipalité régionale. D'après les pourparlers que nous avons eu avec le MDN, nous ne pouvons pas lier notre plan avec ce ministère puisque ses ressources pourraient être déployées ailleurs. La municipalité régionale comprend que le MDN défend autant les intérêts nationaux qu'internationaux et que par conséquent, les ressources pourraient ne pas être disponibles dans la localité. Il est également compris que la demande de ressources fédérales peut être présentée par l'entremise de l'Organisation provinciale des mesures d'urgence.

Cap-Breton
(révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le **pouvoir** d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence. de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Réponse : Question 3

Notre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence. D'après notre plan, nous comptons informer le public dans l'éventualité d'une urgence principalement par des annonces à la radio. Nous comptons également sur la collaboration des diffuseurs pour ce faire. Toutefois, il n'en est pas de même dans le cas des émissions de télévision. Je ne connais aucune loi qui confère à une municipalité l'autorité d'interrompre une émission de télévision ou de radio locale pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence. Il serait certainement utile qu'une loi oblige les stations locales de télévision et de radio à informer les gens sur les personnes-ressources, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les stations locales de télévision et de radio n'ont pas de personnel après certaines heures et par conséquent, elles devraient transmettre aux gens l'information sur les personnes-ressources.

Réponse : Question 5

D'après notre expérience, la collectivité croit que le gouvernement provincial a pour rôle de soutenir les municipalités, d'utiliser des ressources spécialisées et des spécialistes et s'occuper de l'application et la loi et de l'enquête. Les ressources provinciales qui sont situées dans notre municipalité font partie de notre plan d'urgence et par conséquent, elles sont déployées relativement rapidement puisqu'elles font partie de notre système d'avertissement pyramidal d'urgence. Les ressources que la municipalité n'a pas, mais qui se trouvent ailleurs dans la province, sont déployées dans un délai raisonnable. La province a assumé le coût de ces services par le passé. La municipalité assumerait tout coût supplémentaire lié à l'urgence.

Une question importante à cet égard est de savoir quelles ressources la province peut rendre disponibles durant une situation d'urgence. J'ai posé cette question, mais je n'ai pas reçu de réponse pertinente.

Sudbury
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis coordonnateur intérimaire de la gestion des urgences communautaires pour la ville du Grand Sudbury. J'occupe ce poste temporaire depuis août 2002. J'ai suivi le niveau essentiel du programme de gestion des situations d'urgence en janvier 2003.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La ville du Grand Sudbury a une superficie géographique d'environ 3 627 kilomètres carrés et a été formée le 1er janvier 2001 au moment de la fusion de l'ancienne région de Sudbury et de sept municipalités à palier inférieur, y compris la Ville de Sudbury, la ville de Valley East, la ville de Walden, la ville de Rayside-Balfour, la ville de Nickel Centre, la ville de Capreol et la ville d'Onaping Falls.

Sudbury est la deuxième plus grande ville du Canada et sa masse terrestre en fait la plus grande municipalité de l'Ontario. La municipalité est mixte, milieu rural et milieu urbain.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La municipalité contient un aéroport, Inco Limited et Falconbridge Limited, deux grandes installations minières industrielles.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Fuite d'anhydre sulfureux d'INCO en 1995.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Tempêtes de vent; inondations; explosions/incendies; incident relatif au transport d'une matière dangereuse

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Le service de la police, le service des incendies et le Secours médical d'urgence constituent l'essentiel des services d'urgence pour la municipalité et sont en mesure d'intervenir dans une vaste gamme de situations d'urgence. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de fonds pour former le personnel sur le CBRN et sur les attaques terroristes.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Nous avons presque atteint les normes du niveau essentiel pour traiter les urgences. Le plan d'urgence et mis à jour et le personnel sera formé.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

C'est selon l'ampleur de l'urgence; toutefois, l'accent serait mis sur la maîtrise et la résolution des crises.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Oui, nous aurions besoin de leur aide parce que nous ne disposons ni de la formation, ni de l'équipement nécessaires pour traiter ce type d'urgence.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles?

Un personnel à temps plein et à temps partiel et du matériel. Aucun fonds n'est réservé particulièrement à l'intervention en cas de catastrophe.

Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Oui, cet équipement est minimal. Les services d'urgence entretiennent une unité de rassemblement des blessés et une réserve de matériel de trois mois dans

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

L'épuisement des ressources sera fonctino de l'ampleur de l'urgence.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication?
Non.

Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie

Oui. Aucun fonds n'est disponible pour mettre cette structure en place.

3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation?

Non.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui. Gestion des situations d'urgence de l'Ontario et le BPIEPC fournissent une aide réglementaire, mais une aide financière est nécessaire pour achever le programme de gestion des situations d'urgence à tous les niveaux.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Durant la Semaine de la protection civile, nous avons insisté sur l'importance des préparatifs personnels avant l'avènement d'une urgence. Des kiosques montés pour toute la semaine dans la localité ont donné l'occasion aux citoyens de rencontrer les fournisseurs de services d'urgence et de voir les diverses trousses de survie en cas d'urgence.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui. Nous avons un stock de trois mois de fournitures médicales d'urgence pour le secours médical d'urgence; un stock de trois mois d'équipement de protection individuelle (masques/gants/vêtements) pour les maladies transmissibles et nous maintenons et abritons une unité de rassemblement des victimes. En outre, une unité d'hôpital d'urgence avec 200 lits est maintenue dans la municipalité; on peut y accéder en communiquant avec le gouvernement provincial.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Premièrement – l'argent
Deuxièmement - l'équipement
Troisièmement - la formation

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Nous n'avons reçu aucun financement et à notre connaissance, aucun n'est prévu.

5.3 Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

L'ampleur de l'urgence dicte l'aide requise et le financement dont la province devrait fournir.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Toute aide spécialisé du gouvernement fédéral est coordonnée par Gestion des situations d'urgence de l'Ontario.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Nous n'avons aucune expérience dans ce domaine. Toutefois, nous ferons une demande de financement cette année. Le programme conjoint de protection civile ne permet pas du tout de financer les initiatives de gestion des situations d'urgence qui sont nécessaires pour améliorer la capacité d'intervention de la municipalité.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Je ne sais pas au juste ce que fait le BPIEPC.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Inconnu.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Oui.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Aucune.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Le MDN fait partie de la liste des ressources de notre capacité à intervenir d'urgence, mais notre plan n'est aucunement lié à celui de ce ministère.

Le Centre de recrutement des Forces canadiennes à Sudbury peut nous fournir des tentes, du personnel et quelques infirmiers.

Le 2e bataillon, Irish Regiment of Canada, peut nous fournir des génératrices, des appareils à incendie, des civières et des lits de camp.

Sudbury
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le **pouvoir** d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale). – **Non, La ville du Grand Sudbury devrait compter actuellement sur les médias locaux pour diffuser l'information importante**.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir? **Oui, il serait avantageux pour notre communauté d'avoir cette capacité d'agir unilatéralement. Toutefois, il devrait y avoir des fréquences radio devraient être désignées pour les diffusions d'urgence de sorte que les municipalités puissent y avoir accès pour transmettre les messages directement à la population.**

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? **La seule expérience a été la panne d'électricité d'août 2003. Les coûts liés à cet incident ont été déposés le même mois et la ville n'a pas encore reçu de fonds pour cette urgence.** Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? **Durant la panne d'électricité, la ville a communiqué avec le Centre d'opérations provincial, mais l'information fournie n'était pas aussi exacte et rapide que celle des médias. Par exemple, le Centre d'opération provincial ne pouvait pas confirmer que le premier ministre provincial avait déclaré une situation de crise provinciale.** À qui les frais incombent-ils?

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? **Cette question est hypothétique et il est impossible d'y répondre. Cela dépend du type d'événement et de sa gravité. Toutefois, un événement de type CBRN pourrait exiger une intervention provinciale**. Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? **Une heure ou moins. En réalité, durant certains événements, il n'y a pas de temps à perdre et par conséquent, il est impérieux que les municipalités reçoivent l'aide financière nécessaire pour établir une capacité d'intervention locale plutôt que de compter sur quelques équipes provinciales qui se trouvent à une**

journée de distance. À qui les frais devraient-ils incomber? **Les gouvernements fédéral et provincial devraient verser un financement adéquat et établir les normes de formation pour les équipes locales d'intervention d'urgence.**

Thunder Bay
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je m'appelle Terry Douglas et j'ai passé 30 années avec le service d'incendie/de sauvetage de Thunder Bay, dont les trois dernières à titre de directeur administratif du service d'incendie. Depuis le mois de janvier de cette année, j'assume également les fonctions de coordonnateur de la gestion des urgences pour la ville de Thunder Bay. La ville a une population de 120 000 habitants et entraide aussi les municipalités environnantes et les collectivités des Premières nations, ce qui représente une zone de plus de 200 milles carrés.

La ville de Thunder Bay possède un port international et un aéroport international. Les principales industries sont celles des pâtes et papier, des installations de manutention des grains et de grandes entreprises de fabrication. Thunder Bay est située à 45 minutes de voiture de la frontière américaine.

Nous avons connu des urgences mineures comme des inondations et des déversements mineurs de produits chimiques. Nous sommes aussi un centre d'évacuation pour le nord de l'Ontario lorsque des feux de forêt

menacent les collectivités périphériques, et avons accueilli des gens des Premières nations dans notre ville les trois derniers étés qui ont demeuré dans les dortoirs des universités et des collèges.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 ent votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Pour le moment, les urgences majeures sont la plupart d'origine naturelle, comme une inondation, un feu de forêt, une tempête de neige ou de verglas et d'importantes pannes d'électricité provoquées par ces mêmes urgences. Nous nous sommes unis à l'industrie locale et à leur groupe CAER qui à l'avenir fournira les ressources et l'expertise nécessaires pour gérer la majorité des urgences causées par l'homme

comme des déversements chimiques au sein de la collectivité.
La ville possède un service d'incendie à temps plein et un service de police similaire. Notre service de gestion des urgences est légèrement plus petit mais pleinement formé quant à la plupart des aspects et a reçu de la formation sur la planification et la capacité d'intervention en cas d'urgence, pour tous les services.
Étant donné l'endroit où notre ville est située dans la province de l'Ontario, le temps nécessaire pour se rendre jusqu'à nous ainsi que la distance à parcourir nous isolent quelque peu d'une municipalité de dimension semblable qui pourrait nous aider en cas d'urgence.
Nous ne pouvons compter sur l'aide de la province avant un bon moment et, par conséquent, nous sommes plutôt autosuffisants en ce qui a trait à nos interventions en cas d'urgence. Nous serions capables de gérer avec succès la plupart des urgences sans aide, mais compterions sur les gouvernements fédéral et provincial dans des cas précis comme le bioterrorisme et une cyberattaque. À cet effet, nous poursuivons des négociations avec la province en vue de mettre sur pied une équipe de première intervention en cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique, ou nucléaire ici à Thunder Bay. Cette mesure nous permettrait d'atténuer les situations d'urgence tant dans notre ville que dans l'ensemble du nord de l'Ontario.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Une réponse a été donnée à la plupart de ces questions je crois dans la question précédente. En ce qui concerne les communications et les

émissions des radiodiffuseurs, oui nous pouvons interrompre une émission locale pour faire le point sur la catastrophe et oui notre structure de commandement est en place avec notre plan d'urgence, mais comme d'habitude, les communications interministérielles sont quelque peu difficiles en raison de l'âge de l'équipement et des coûts de remplacement de celui-ci. Ce dont nous avons besoin des organismes provinciaux ou fédéraux, c'est d'une liste à jour des ressources et de l'équipement dont notre municipalité peut disposer en cas d'urgence. Cette liste accélérerait considérablement notre intervention si nous savions à qui nous adresser pour obtenir cet équipement et en combien de temps nous l'obtiendrions.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

La ville a un site Web contenant toute l'information sur les urgences en ce qui a trait aux tempêtes de neige, aux inondations et à la plupart des urgences d'origine naturelle. Dans le cas d'une urgence causée par l'homme, comme un déversement chimique, et qu'une évacuation d'une certaine partie de la ville est nécessaire, l'information s'y trouve aussi.
place. Les urgences telles que le désordre civil, des menaces terroristes, des catastrophes nucléaires ou autres, bien qu'elles soient mentionnées, n'ont pas reçu toute l'attention dont elles auraient dû bénéficier. Toutes les catastrophes dépendent de leur portée et de la façon dont elles influent sur la capacité des villes d'intervernir. Dans notre ville, nous bénéficions d'une grande collaboration entre la municipalité et les entreprises qui s'uniraient en cas d'urgence (groupe CAER). Pour ce qui est d'avoir entreposé des fournitures précises, la réponse est non. AINC possède plusieurs sacs de couchage, ventilateurs et lits pliants dans la région, mais jamais le nombre nécessaire s'il fallait évacuer une grande partie de la ville.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités

d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Le besoin le plus urgent de la ville est la formation des intervenants en cas d'urgence et la fourniture du matériel nécessaire à ceux-ci afin de pouvoir circonscrire une urgence et l'empêcher de s'aggraver. La formation et le financement des paliers de gouvernement plus élevés se font attendre. En cas de grande urgence, en raison de notre situation géographique, nous ne pouvons nous attendre à recevoir de l'aide avant un certain temps. Si la ville déclare qu'il y a une urgence, cela nous donne la possibilité de demander au gouvernement provincial le remboursement de certains coûts associés à l'urgence. L'établissement d'un centre de formation dans le Nord à l'intention des intervenants en cas d'urgence contribuerait à donner aux gens un moyen leur permettant d'atténuer leurs propres problèmes, avant l'intervention des gouvernements fédéral et provincial.

Il est difficile d'obtenir du financement du Programme conjoint de protection civile (PCPC); il faut attendre au moins un an pour savoir si nous sommes admissibles. Les directives semblent être rigides et il existe peut-être des manières plus faciles d'obtenir ce genre de financement pour les intervenants en cas d'urgence.

Nous avons eu des contacts très limités avec le BPIEPC et ne sommes pas très sûrs de leurs capacités en cas d'urgence. Santé Canada ne nous a pas informés des endroits où se trouveraient des caches dans notre région et je n'en ai vu aucune. J'ai communiqué avec des représentants locaux et je suis sur le point de visiter un hôpital mobile. Le SCRS, l'ADRC, Citoyenneté et le MDN ont eu un impact très limité sur le plan d'urgence de notre région. Étant donné toute l'expertise que ces ministères possèdent, il serait très avantageux pour eux de nous en faire bénéficier en partie, pour qu'ici dans le Nord, nous soyions mieux préparés en cas d'urgence.

Saint John
Nouveau-Brunswick

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Réponse : Je m'appelle Robert Simonds. Je suis le chef des pompiers de la ville de Saint John et le directeur adjoint de l'équipe de gestion des urgences. J'ai eu l'occasion d'assumer les fonctions de gestionnaire des lieux de sinistre, de commandant des lieux d'incident et de coordonnateur du centre des opérations d'urgence durant diverses urgences. Je travaille au service d'incendie depuis environ 24 années et demi.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Réponse : La ville de Saint John couvre approximativement 126 milles carrés. Elle est considérée comme une zone urbaine; toufefois, pour ce qui est des zones en périphérie de notre ville, je dirais qu'elles sont suburbaines et dans certains cas rurales.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Réponse : Notre ville a été classée comme étant la ville la plus industrielle dans l'est du Canada. Nous abritons la plus grande raffinerie de pétrole du pays; sont aussi présents l'industrie des pâtes et papier et différentes opérations de traitement, de raffinage et de fabrication. Nous sommes une ville portuaire dotée d'un aéroport et d'une centrale nucléaire situés près de notre municipalité. Le service d'incendie de Saint John interviendrait en premier s'il se produisait un incendie à la centrale nucléaire de Point Lepreau.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Réponse : Une urgence importante se produit dans notre municipalité tous les trois à cinq ans. Parmi les exemples, on compte: l'explosion survenue à Reversing Falls en janvier 1974; les vents violents à Ground Hog en février 1976; l'incendie de la prison de la ville en juin 1977; l'inondation de Glen Falls en février 1981; explosions dans les quartiers résidentiels en avril 1986; tempête de verglas en janvier 1998; explosion à la raffinerie IOL en juin 1998; incendie sur Expansion Avenue en décembre 1999; l'an 2000, janvier 2000; blizzards/phénomènes météorologiques violents tous les ans.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Réponse : D'importants changements climatiques et les conditions météorologiques représentent des menaces imputables à la naturelle pour notre municipalité. En tant que ville portuaire possédant les marées les plus hautes du monde, nous sommes sujets à des inondations et des précipitations considérables. Comme j'ai mentionné que nous sommes une ville hautement industrialisée, de nombreuses opérations industrielles se déroulent dans notre municipalité qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité publique et la qualité de vie.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Réponse : Actuellement, notre organisation a achevé divers plans de contingence en ce qui concerne sa capacité d'intervention en cas d'urgence. Par comparaison avec d'autres municipalités de notre province, notre personnel est bien formé et bien organisé; toutefois, nos ressources (humaines) restreintes et d'autres défis continuent de limiter notre capacité d'aller plus loin dans ce domaine. Nous devons pousser notre planification et une meilleure intégration de nos plans d'urgence demeure un objectif important.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par***

jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Réponse : Les exemples fournis dans le questionnaire illustrent certains incidents que notre municipalité qualifierait d'urgence capitale.

2.3 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Réponse : Par expérience, nous savons que notre municipalité peut intervenir lorsqu'une urgence capitale se produit; toufefois, comme je l'ai fait remarquer, nous devons améliorer nos mesures d'intervention, élaborer des directives d'opérations standard pour les intervenants, élargir nos programmes de formation sur la planification d'urgence et poursuivre l'inventaire de notre équipement et de nos ressources.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Réponse : Nous pourrions considérer qu'une intervention est réussie lorsqu'elle est pertinente, a pour effet d'atténuer la crise et permet le rétablissement des opérations. Nous nous attendrions à ce que l'organisme provincial chargé des mesures d'urgence appuie notre initiative.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire? *Réponse :* ***Il est évident que nous nous attendons à ce que les gouvernements provincial et fédéral nous aident à intervenir en cas d'urgences semblables.***

<u>3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?</u>

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Réponse : Récemment, nous avons embauché un directeur à temps plein pour l'organisation des mesures d'urgence de Saint John et les ressources dont la ville dispose sont partagées entre les divers services municipaux.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Réponse : Nous croyons que nous pouvons intervenir de manière adéquate lors d'une grande urgence pendant sept jours. (selon la nature de l'urgence). Nous prévoyons que cela prendra deux jours pour que l'aide régionale arrive et se familiarise avec la situation.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Réponse : Nous ne sommes pas satisfaits de la structure de communication qui existe. Actuellement, différents systèmes de communication radio sont utilisés dans la région ce qui rend la structure non fonctionnelle. Si nous devions participer à un système de commandement unifié, cela poserait un problème. Pour le moment, nous résolvons les défis au cas par cas.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Réponse : Nous n'avons pas cette capacité.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Réponse : Il serait très souhaitable d'avoir de meilleurs liens avec nos contreparties des gouvernements provincial et fédéral.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Réponse : Nous avons tout récemment effectué des recherches dans ce domaine. Une équipe d'agents responsables de l'information publique au sein de

diverses entreprises de notre municipalité examinent la manière dont ce genre d'initiative peut être menée et nous prévoyons être plus proactifs à cet égard.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Réponse : Non. Nous n'avons pas déterminé ni entreposé les fournitures dont nous aurions besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes. Bien que cela soit souhaitable, cela n'a pas été fait jusqu'à présent.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Réponse : Il serait souhaitable que les paliers de gouvernement plus élevés mettent à notre disposition de l'équipement et des crédits qui nous permettraient de respecter nos objectifs opérationnels. Par ailleurs, il serait aussi souhaitable que les paliers de gouvernement plus élevés puissent faire appel à des équipes formées et spécialisées qui s'occuperaient de tâches ou de fonctions spécifiques dépassant les interventions normales de la plupart des services municipaux, p. ex. SRAS, etc..

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Réponse : Même si nous avons reçu des crédits du Programme conjoint de protection civile, nous croyons qu'une aide financière supplémentaire serait nécessaire. En tant que municipalité hautement industrialisée, nous dirions que nous sommes plus vulnérables que d'autres municipalités et par conséquent, un financement amélioré et des ressources financières additionnelles nous permettraient de veiller à ce que nos capacités d'intervention soient conformes à l'évaluation des risques pour notre municipalité.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

Réponse : En cas de grande urgence, nous espérerions que le gouvernement provincial assumerait un rôle de direction. Nous aurions ***espoir*** que l'aide nous parvienne en 24 heures et que le gourvernement provincial nous fournisse les crédits dont nous aurions besoin pour soutenir nos efforts.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Réponse : Cette question est très vague; toutefois, je pense que si notre municipalité était confrontée à une catastrophe semblable à celle du vol 111 de Swiss Air, je compterais sur une aide du gouvernement fédéral. Ce genre d'aide serait considéré comme une *convention orale*. S'il était possible d'officialiser une telle convention avant qu'un événement semblable se produise, ce serait très profitable.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Réponse : Comme je l'ai mentionné, les crédits du Programme conjoint de protection civile nous ont permis d'atteindre certains objectifs organisationnels; toutefois, la portée du programme et le mécanisme de demande devraient être améliorés.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Réponse : Je crois que la direction et l'orientation que le BPIEPC fournit sont mieux centrées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient durant le temps du Collège de la protection civile du Canada. Le BPIEPC a besoin de mieux faire connaître ses rôles, ses responsabilités et ses capacités aux organismes de protection civile du pays.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Réponse : Je ne suis pas très au courant des capacités du BPIEPC dans ce domaine.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?

Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Réponse : Je ne sais pas où sont situées les caches de ma région. Il y a de nombreuses années, j'ai entendu dire que du matériel divers était entreposé dans la région. Toutefois, personne n'a précisé à quel endroit. Ces renseignements seraient utiles et pertinents pour les organismes de protection civile.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Réponse : À titre d'organisme municipal chargé de la protection civile, nous n'avons pas inclus dans nos plans le Service canadien du renseignement de sécurité ni l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Je ne pourrais pas affirmer catégoriquement qu'il n'est pas nécessaire que ceux-ci participent aux urgences; toutefois, selon la nature de l'urgence, cela pourrait être une possibilité.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Réponse : Le MDN ne fait pas partie de notre plan d'urgence. S'il en faisait partie, on ne parlerait plus d'une urgence locale, mais d'une urgence provinciale.

Saint John
Nouveau-Brunswick
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

(a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).
Réponse : Notre municipalité n'a pas le pouvoir d'**ordonner** l'interruption de la programmation.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?
Réponse : Nous comptons sur la collaboration des diffuseurs locaux pour nous aider dans cet effort. Nous avons élaboré des plans de contingence afin de pouvoir communiquer avec les diffuseurs après les heures de travail; toutefois, il serait avantageux de pouvoir interrompre les émissions pour aviser la population qu'une urgence est survenue.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils? **Réponse :** Heureusement, nous n'avons pas eu l'occasion de demander une aide substantielle au gouvernement provincial durant une grande urgence. Habituellement, celui-ci surveille nos activités et nous fournit des conseils.

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber? **Réponse :** Si une grande urgence survenait, nous pourrions avoir besoin du gouvernement provincial. Nous espérerions recevoir cette aide dans les 24 heures et nous comprenons que les crédits nous seraient fournis uniquement si la situation était déclarée urgence provinciale plutôt que locale.

Moncton
Nouveau-Brunswick

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

John R. Allain est le directeur de la Planification des mesures d'urgence de la ville de Moncton. Il est le commissaire du transport en commun de la région métropolitaine de Moncton et est membre de la réserve des Forces canadiennes en tant que lieutenant-colonel. M. Allain est diplômé du Collège de la protection civile du Canada de Arnprior et occupe le poste de directeur, Planification des mesures d'urgence de la ville de Moncton depuis 21 ans.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Le Moncton métropolitain est une région qui englobe trois municipalités, à savoir la ville de Moncton, la ville de Dieppe, la ville de Riverview ainsi que le district de services locaux de Lakeside. La région compte 117 000 habitants.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

L'aéroport international de Moncton représente l'installation la plus récente de Transport Canada en ce qui concerne le réseau aéroportuaire national et la principale plaque tournante pour ce qui est du fret aérien au Canada atlantique. En outre, Moncton est le centre ferroviaire du Canada atlantique, avec le fret ferroviaire et le fret routier, y compris les marchandises dangereuses qui traverse son territoire de compétence. Le Centre Navcan traite tous les vols traversant l'espace aérien canadien du littoral est.

Moncton est le plus grand centre urbain du Nouveau-Brunswick et le centre commercial régional du sud-est du Nouveau-Brunswick. La ville comprend deux hôpitaux régionaux, deux universités et deux collèges.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Moncton a mis en œuvre son plan d'intervention en cas d'urgence six fois au cours des cinq dernières années :

1999 – Inondation (Évacuations 3 jours seulement)
2000 – Sommet de la francophonie
2000 – Inondation (Évacuations 2 jours seulement)
2001 – 9 sept. (2 300 personnes + 12 avions en 4 jours)
2002 – Inondation (2 jours)
2003 – Tempête de verglas (5 jours)

Moncton a joué un rôle central durant l'intervention du 11 septembre et l'alerte d'anthrax subséquente. Durant la tempête de verglas de 2003, la panne d'électricité a duré 96 heures au plus fort de l'hiver avec des températures de – 15 degrés.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Nature

Menaces liées à des phénomènes atmosphériques

Inondations – Moncton est traversé par la rivière Petitcodiac, la seule rivière dans l'hémisphère ouest où les vagues déferlantes s'élèvent de 45 pieds en 30 minutes.

Toute accumulation de pluie qui excède 50 mm en 4 heures inondera le cœur de la ville. Cela se produit environ tous les deux ans.

Chute de neige – Moncton a connu une tempête de neige qui a laissé au sol 5 pieds et demi de neige en 1992. L'intervention d'urgence a appuyé deux hôpitaux régionaux.

Ouragans – Un en 1995 et l'autre en 2002; les deux ont créé des dommages considérables.

Tempête de verglas – comme expliqué avant.

Menaces pour l'environnement

En tant que plaque tournante du transport ferroviaire et routier dans l'est du Canada, tous les camions et trains de marchandises en provenance du Canada central et de l'Administration portuaire de Halifax traversent directement Moncton.

Menaces imputables à l'homme

Moncton a pris part à quelques incidents et événements au cours des trois dernières années. En 1999, le Sommet de la Francophonie a donné l'occasion au personnel des services de police et d'incendie de suivre des cours de perfectionnement sur les menaces que posent les catastrophes chimiques, biologiques, ou nucléaires. Cette formation a fourni la seule capacité d'intervention au Nouveau-Brunswick durant l'incident d'anthrax, permettant d'effectuer 21 interventions (50 % concernant le trafic de fret aérien par les centres de la FedEx et de Purolator à l'aéroport international de Moncton.

11 septembre

Moncton a fourni une aide logistique et de l'entraide à 2 300 visiteurs étrangers durant la crise du 11 septembre, notamment des diplomates, des marchandises dangereuses et des prisonniers accompagnés. Un personnel de soutien de 470 travailleurs a été en mesure de fournir tous les services en 6 langues, l'hébergement nécessaire et 10 000 repas par jour.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

La formation est effectuée de façon régulière; toutefois, nous avons besoin de formation continue et spécialisée et d'équipement.

Pour avoir dû intervenir aussi souvent en peu de temps, la capacité d'intervention de la région de Moncton est élevée.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Wagon citerne (petite)
Alimentation en eau - 25 personnes par jour (petite)
100 personnes par jour (intermédiaire)
Inondation - 100 personnes (petite)
1 000 personnes (intermédiaire – mais faisable)
- 10 000 personnes (grande – mais faisable)

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Moncton est prête à intervenir en cas d'urgence et possède les plans et le personnel nécessaires.

Elle a besoin d'équipement et de formation plus poussée. Les priorités comprennent :

- Intervention en cas de danger
- Pandémie et santé
- Communications et équipement
- Intervention en cas de catastrophe biologique

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Réussite – capacité de circonscrire et d'atténuer l'urgence sans aide additionnelle.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Nous aimerions pouvoir intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique ou biologique.

Nous aurions besoin d'aide en cas de catastrophe radiologique ou nucléaire.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Ressources

Des tâches sont attribuées à tout le personnel à titre d'exigences secondaires dans le cadre de leur travail. Les ressources nécessaires à la formation de base sont assurées et des organismes provinciaux et fédéraux offrent des cours.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Une intervention majeure épuiserait les ressources humaines en 5 à 6 jours. L'aide régionale demanderait 3 ou 4 jours de préparation.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui, nous sommes très satisfaits.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui. Absolument. Cela est extrêmement important.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous effectuons souvent des communications.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes

susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non. Les fournitures essentielles sont du matériel coûteux.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Dans le cas d'événements majeurs, comme le 11 septembre et le Sommet de la Francophonie, l'aide apportée dans l'immédiat par les gouvernements provincial et fédéral a été très bonne. L'aide apportée une fois les événements terminés, surtout dans le cas des demandes de remboursement, a été extrêmement pauvre, particulièrement dans le cas des inondations et des tempêtes de verglas.

Les priorités gouvernementales devraient comprendre l'équipement et des incitatifs en matière de formation spécialisée et une aide financière afin de pouvoir se procurer du matériel spécialisé. Des politiques concernant les secteurs de responsabilités et les normes en matière de capacité sont extrêmement importantes.

La capacité d'« accélérer » le remboursement des sommes dues est essentielle. Les municipalités hésiteront à agir si elles sentent qu'elles seront prises avec la facture.
Dans le cas des incidents d'anthrax, la ville de Moncton a reçu une aide et une orientation minimes de la part du ministère de la Santé et du gouvernement. Il était évident qu'il n'y avait pas de protocole. La ville recevait des demandes de tous les autres centres urbains du Nouveau-Brunswick.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non. Il est évident que nous ne sommes pas satisfaits.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

Plein soutien. Nous présumons de 3 à 4 jours.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Plein soutien. Devrait faire l'objet d'une convention.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Le Programme conjoint de protection civile a contribué à accélérer notre capacité d'intervention.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non. Je n'ai jamais entendu parler d'eux.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Non. Celui-ci est orienté sur les politiques.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non. Pas au courant.
Non. Pas reçu d'information. Toute une surprise.
Non. Pas de consultation.
Non. Incapable de trouver.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Nous ne sommes pas autorisés à avoir du personnel du gouvernement fédéral dans notre centre des opérations d'urgence.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non, il n'y a pas de lien.

L'aide reçue dans le passé était excellente.

Sarnia
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Cal Gardner, Sarnia, coordonnateur de la gestion des urgences. Cours du gouvernement fédéral : cours sur la gestion d'un centre des opérations d'urgence, cours sur la gestion du lieu d'un sinistre, cours de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne sur les opérations intérieures. Cours du gouvernement provincial : cours de préparation aux situations d'urgence et organisation des secours, conception d'exercices, cours sur la gestion d'urgences municipales, cours de commandement d'incidents du CN, etc.

Notre municipalité est à la fois rurale et urbaine. La zone rurale représente un tiers de l'utilisation du sol de la ville.

La ville de Sarnia produit ou expédie 40 % de tous les produits chimiques fabriqués au Canada, ce qui représente 80 % des produits chimiques fabriqués en Ontario. La région possède plus de 32 industries dont 22 sont des installations industrielles majeures. Sarnia est une ville frontière, en l'occurrence la frontière la plus longue en Ontario où transitent des marchandises dangereuses empruntant deux ponts

internationaux. Notre gare ferroviaire internationale de marchandises est la deuxième au Canada après Vancouver. Nous pourrions avoir besoin d'une intervention en cas de pertes massives lors d'une urgence, qui pourrait devenir une intervention internationale étant donné que nous sommes situés à proximité des États-Unis.
Cette année, nous avons reçu trois appels de code 6 en provenance de la région appelée « Chemical Valley » où est implantée l'industrie pharmaceutique qui nous ont obligé à demander aux gens de « demeurer chez eux » en raison du déversement d'un produit toxique. Cette situation s'est produite aussi récemment que le 14 avril dernier, causée par une panne d'électricité majeure dans la Chemical Valley. Le dernier incident a eu lieu le 20 avril, causé par un déversement de sulfure d'hydrogène. Nous recevons environ 300 appels de code 8 chaque année en provenance de la Chemical Valley.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***
- ***Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?***

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Le déversement ou le transport de produits chimiques causant un déversement chimique serait la principale menace imputable à l'homme pour notre municipalité. Une tornade ou des vents violents seraient les principales menaces imputables à la nature pour notre municipalité. La région connaît environ 15 cellules de tornade chaque année provenant de la région du Midwest des États-Unis. Une tornade dans la Chemical Valley provoquerait une catastrophe.

2.2 Nous possédons probablement l'un des meilleurs systèmes de notification au Canada. Actuellement, nous avons des sirènes municipales (nouveau depuis 2002), et la capacité d'interrompre la programmation de la chaîne de télévision locale. Et celle de la radio. Nous faisons actuellement l'essai en collaboration avec Industrie Canada et Bell Canada d'un appeleur automatique de notification en cas d'urgence auquel s'intéresse Washington. Nous avons aussi un système radio dans la Chemical Valley auquel les intervenants en cas d'urgence, les industries et les hôpitaux sont reliés. Nous avons également quatre équipes d'intervention d'urgence en cas de déversement de matières dangereuses dans la région et l'une des plus grandes réserves de mousse extinctrice en Amérique du Nord.
Le déversement d'un produit chimique dans l'approvisionnement en eau qui rendrait impropre à la consommation les réserves d'eau potable en aval représenterait un problème majeur pour les grandes municipalités comme Detroit ou Windsor. La ville de Sarnia pourrait s'occuper d'environ 500 à 1 000 personnes dans son premier centre d'accueil en cas d'urgence mais l'ouverture de centres supplémentaires aurait de graves conséquences sur notre municipalité. Si nous devions transporter 100 personnes ou même 50 jusqu'à nos salles d'urgence, nos hôpitaux seraient débordés.
Nous avons actuellement un plan d'urgence municipal, un plan d'entraide avec les industries locales et avec Port Huron aux États-Unis. Nous avons des plans pour des centres d'accueil et des plans d'abri sur place. Nos plans d'évacuation actuels ont besoin de plans additionnels parce que la configuration géographique de notre région ralentit les évacuations. À l'ouest de la municipalité se trouve la rivière Sainte-Claire qui constitue la frontière avec les États-Unis, au nord, le lac Huron et au sud, la Chemical Valley. Il reste seulement cinq grandes routes qui vont vers l'est pour quitter la ville. Toute évacuation prendrait du temps et serait difficile à faire. Des secours mutuels et de l'équipement sont déjà disponibles.

Il est probable que notre municipalité pourrait résoudre une crise de

nature chimique. Si l'on se fie à des incidents précédents, le gouvernement fédéral ou provincial ne pourrait pas nous aider immédiatement. Nous aurions besoin d'aide si la crise se poursuivait un certain temps.
Malheureusement, le gouvernement fédéral a fourni une unité CBRN à Windsor, Toronto et Ottawa bien que Sarnia représente 80 % de tous les produits chimiques en Ontario et que les marchandises dangereuses expédiées aux États-Unis passent par Sarnia et non par Windsor??? Nous sommes aussi le fournisseur de carburant de la NASA; toutefois, nous devrions compter sur les gouvernements fédéral et provincial pour intervenir lors d'une cyberattaque ou d'une catastrophe chimique, biologique, radiologique, et nucléaire; les équipes d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses appartiennent au secteur privé et ne peuvent pas intervenir.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Nous avons un centre des opérations d'urgence et les crédits sont très limités. À un moment donné, l'industrie fournissait des ressources financières et humaines mais celle-ci s'est éloignée de cette responsabilité par manque de soutien des gouvernements fédéral et provincial.
3.2 Toute forme d'aide prendrait une heure pour parvenir jusqu'à Sarnia. Les gens expérimentés et l'équipement dont nous aurions besoin pour intervenir dans le cas d'incidents de routine prendraient au moins 3 à

4 heures pour arriver et ce en petite quantité.

3.3 Notre structure de communication est l'une des meilleures en matière de matériel de communications entre les intervenants en secourisme d'urgence et la municipalité et le public.
3.4 Oui, nous pouvons interrompre localement les émissions de télévision et de radio locales et nationales. Nous pouvons aussi faire sonner ensemble, en groupe ou individuellement les sirènes municipales (2002). Nous travaillons actuellement sur un projet avec Industrie Canada et Bell Canada concernant un appeleur automatique rapide qui peut envoyer de nombreux messages par téléphone, courriel, téléavertisseur et par message alphabétique/sonore/visuel/à voix haute directement à la maison avec une confirmation à l'expéditeur. Cet appeleur secouera un lit ou activera des lampes stroboscopiques pour les malentendants. Nous sommes aussi sur le point d'investir dans une station de radio FM locale pour les urgences en vue de pouvoir diffuser de l'information continue.
3.5 Nous cherchons toujours à établir des liens plus solides avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents. Nous entretenons actuellement une très bonne relation avec le ministère des Pêches et des Océans, dont l'administration centrale de l'Arctique se trouve à Sarnia, ainsi qu'avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Emploi et Immigration Canada.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous avons un site Web sur la gestion des urgences, qui contient des directives que les gens peuvent suivre en cas de déversement de produits chimiques, des renseignements sur la conduite en hiver, des avertissements de tornade, de l'information sur les pannes d'électricité, etc. Nous fournissons également un rapport trimestriel sur les urgences par l'entremise du Community Awareness and Emergency Response Program (CAER) sur la sécurité publique, des guides de mesures personnelles et un cours de formation sur bande-vidéo à propos de ce qu'il faut faire durant une urgence. Nous avons également une trousse d'information à l'intention des établissements scolaires.
4.2 Non, nous n'entreposons pas les fournitures dont nous avons besoin

pour parer à diverses urgences à l'exception des trousses pour les centres d'accueil en cas d'urgence qui comprennent les formulaires d'inscription et de demandes ainsi que des vestes pour les bénévoles.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 rincipal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de

planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Nous espérons que les gouvernements fédéral et provincial mettront en place des équipes d'intervention rapide dans les lieux les plus susceptibles non seulement d'être touchés mais aussi de toucher d'autres municipalités (eau potable). La possibilité d'un déversement chimique est plus élevée à Sarnia que partout ailleurs en Ontario et par conséquent nous avons besoin qu'une équipe reçoive de la formation. Mais les équipes d'intervention ne se trouvent nulle part près d'ici. Pourquoi???

5.2 Non. Pas du tout. Les crédits du Programme conjoint de protection civile sont pratiquement impossibles à obtenir sans le soutien local des agents régionaux de la Gestion des urgences Ontario. Je crois que la province veut que la municipalité obtienne de l'aide financière d'Industrie Canada. Industrie Canada a diminué l'aide financière versée à la municipalité. La municipalité est obligée de financer tous les coûts permanents des projets comme les sirènes et le centre de commandement, etc. Il ne reste plus d'argent pour payer notre part de financement de la formation/des projets du Programme conjoint de protection civile. L'année financière du gouvernement fédéral pour le financement du Programme conjoint de protection civile ne concorde pas avec celle de la municipalité; par conséquent, personne ne peut réellement s'attendre à ce que l'argent soit là au moment où on en a besoin. Lorsque l'argent apparaît pour de plus petites municipalités qui semblent en avoir plus besoin, elles n'ont que deux semaines pour dépenser l'argent.

En cas de grande urgence, la ville déclarerait qu'elle a besoin d'aide seulement si toutes ses ressources humaines étaient parties et ses ressources financières épuisées. Cela prendrait un certain temps avant que nous ne recevions des ressources du gouvernement fédéral à moins que les dépôts d'armes locaux puissent nous aider, mais il faudrait que cette décision passe par la chaîne de commandement. Si nous avions un service comme la garde nationale ou un organisme comme la Federal Emergency Management Agency (FEMA), cela serait différent.

5.4 L'entraide fournie par les gouvernements provincial ou fédéral devraient être assurée par un document. Les municipalités sont obligées de conclure des ententes d'aide mutuelle, pourquoi pas les organismes gouvernementaux.

5.5 Je crois sincèrement que les crédits du Programme conjoint de protection civile peuvent aider les petites municipalités mais les grandes municipalités n'en profitent pas. Les conseils municipaux s'en servent parfois, pour ne pas avoir à financer le matériel d'urgence nécessaire. Si le Programme conjoint de protection civile ne s'en tire pas, le conseil municipal a une voie de sortie.

Je crois que le financement du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) n'est pas suffisant et que trop peu de gens y travaillent pour qu'il soit d'une utilité quelconque si un incident majeur survenait au Canada. Ce n'est pas le FEMA mais les attentes de la population envers lui seraient élevées. Citons comme exemple le SRAS et la vache folle. Combien cela coûtera-t-il au Canada. Ne faudrait-il pas mieux financer cet organisme? Son titre est beaucoup trop long et a besoin d'être abrégé. Pourquoi pas « Gestion des urgences Canada » ou même « Gestion fédérale des urgences au Canada ».

Non. Je ne pense pas qu'il pourrait tenir le coup longtemps. Je crois qu'il n'y a pas suffisamment d'employés pour faire face à un incident à long terme surtout s'il y en a plus qu'un.

Je n'ai jamais entendu parler de caches de Santé Canada à moins qu'on ne fasse référence aux trousses pour les centres d'accueil en cas d'urgence qui ne comprennent pas de directives.

Le Service canadien du renseignement de sécurité fait partie du plan d'urgence de notre municipalité. Celui-ci a également été informé des problèmes de sécurité potentiels liés à Chemical Valley. L'Agence des douanes et du revenu du Canada et Immigration Canada font également partie de nos plans, mais nous ne les rencontrons pas souvent. Les agents de ces ministères devraient assister aux réunions de notre équipe de gestion des urgences.

Nos liens avec le ministère de la Défense nationale sont limités. Celui-ci fait partie du plan de notre municipalité mais encore une fois, il est souvent oublié et n'est pas inclus dans les questions qui touchent la gestion des urgences locales. Ce point a besoin d'être réglé. Son aide aurait été utile plusieurs fois pour régler des problèmes d'établissement de barrages routiers durant un déversement de produit chimique ou assurer la sécurité près d'une usine??

Nanaimo
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 les sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?
Ville de Nanaimo, C.-B. (Côte est de l'île de Vancouver)

1.2 est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Population de 77 000 habitants , superficie de 51 kilomètres carrés, 12 km de long x 4 km de large (+/-), zone mixte

1.3 installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Zone industrielle de Duke Point
Port de Nanaimo
Aéroport de Nanaimo (YCD)
Gares maritimes de la Colombie-Britannique

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Confrontée à une urgence ou une catastrophe?
Niveau un - Quotidiennement (à savoir plus de 4 000 appels NFR par année; ajouter GRC, etc.)
Niveau deux – Centre de coordination des urgences mis en oeuvre 4 fois en 2 ans
Niveau trois – Aucune activation pluri-gouvernementale au cours des 5

dernières années

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

1. Écrasements d'avions	12. Accidents maritimes
2. Perturbations atmosphériques	13. Accidents de véhicule motorisé
3. Bris de barrage	Panne d'électricité
4. Maladie et épidémies	Déraillement
5. Sécheresse	Séismes
6. Explosions	Troubles sociaux
7. Incendies – zones urbaine et rurale	Effondrement de structure
	Panne de télécommunications
8. Inondations	Terrorisme
Déversements de produits dangereux	Pluie de cendres volcaniques
Glissement de terrain/coulée de débris	Feu de forêt
Personnes perdues	

2.2 ent votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Pour le moment, nous sommes satisfaits des mesures d'intervention en cas d'urgence et de reprise des activités pour Nanaimo et le centre de l'île de Vancouver.
Nous avons un guide de programmation pour les urgences (un plan de 5 ans) et un plan d'intervention en cas d'urgence et de reprise des activités conforme aux normes de la Colombie-Britannique basé sur les 22 risques que nous avons déterminés.
Nous avons conclu des ententes de gestion des urgences avec les municipalités voisines et les districts régionaux.
Nous avons formé des centaines de personnes grâce aux plans que nous avons élaborés à l'intention des gens, d'organismes de quartiers, d'entreprises, d'organismes communautaires et professionnels de notre région.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Tous et nous sommes dans une subdivision reconnue et une interface urbaine est un scénario probable.
Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.

Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.
Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.
Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Activité continue et en voie d'amélioration

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Nous planifions en vue d'être autosuffisants et y travaillons. Mythe courant : croire que le gouvernement va s'occuper de moi tout de suite.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Dans le cadre des politiques de notre municipalité, nous nous attendrons, selon le niveau de menace, à ce que les parties responsables fassent leur devoir.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?
Principes de continuité des opérations (à savoir, accès à des caisses manuelles, etc.) dans les plans d'intervention et de reprise des activités)
Formation et redondance fonctionnelle en cours
Plans essentiels en place pour la mise à niveau et l'achat d'équipement

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Nous avons adopté les normes communes et suivi de la formation en fonction de ceux-ci et nous évaluons actuellement que nous pourrions soutenir l'infrastructure gouvernementale jour et nuit pendant une ou deux semaines selon la nature de l'incident ou du danger.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Examen en cours des protocoles existants et mise à jour.
Planification d'un groupe d'opérations spéciales conçu et basé sur le système de commandement des interventions et des structures de commandement unifiées.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Des discussions ont eu lieu avec les chaînes de télévision et de radio locales mais rien n'a été fait sur le plan provincial ou national.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Les communications actuelles sont conformes aux niveaux provinciaux pertinents. Le processus oblige les autorités locales à demander la participation du gouvernement fédéral en passant par le gouvernement provincial et actuellement, nous avons des contacts limités avec le gouvernement fédéral.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous avons formé des centaines de personnes grâce aux plans que nous avons élaborés à l'intention des gens, d'organismes de quartiers, d'entreprises, d'organismes communautaires et professionnels de notre région.
Capacité personnelle – eau, nourriture, abri et besoins spéciaux pour les êtres chers (animaux compris) pour au moins 72 heures
Capacité des quartiers – six équipes d'intervention en cas de catastrophe
Évaluation rapide des dommages
Recherche et sauvetage rapides
Premiers soins rapides
Santé et sécurité
Abris et besoins spéciaux
Communications
Capacité de la municipalité

Guide de programmation en cas d'urgence
Plan d'intervention et plan de reprise des activités

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

> Ententes avec les fournisseurs locaux en place pour une partie de la logistique nécessaire
> Système d'alimentation en eau de secours en place
> Fourniture de ressources externes en place pour une partie de la logistique

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Formation, matériel et crédits
Capacité d'intervention dans le cas de produits dangereux
Formation dans les quartiers

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

En ce qui concerne le gouvernement fédéral : le Programme conjoint de protection civile est bien mais pas suffisant

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Comme lors des feux de forêt de cette année
Jusqu'à une semaine pour les crédits des gouvernements provincial et fédéral

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Dans le cadre des politiques de notre municipalité nous nous attendrons, selon le niveau de menace, à ce que les parties responsables fassent leur devoir.

Convention orale

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Oui, le Programme conjoint de protection civile aide mais est très incertain.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Jamais satisfait mais les dépliants, les documents et les renseignements dans Internet aident.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Aussi bien qu'ils le peuvent, selon les niveaux actuels de collaboration et de coordination.

Sans un système de gestion commun (comme le SCI), cette tâche sera formidable.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? *Oui.* ***Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?*** *Non.* ***Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?***

Oui.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

SCRS par l'entremise de la GRC
Non pour les douanes
On s'attend à une aide limitée (ne comprend pas la GRC locale, bonnes relations)

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Oui, bonnes communications et participation à la planification.
Le MDN local sera un partenaire participant.

Nanaimo
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

(a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).
Nous avons des ententes avec les chaînes de télévision et de radio locales afin de pouvoir interrompre les émissions locales et aviser le public. Aucun pouvoir ne nous a été conféré de façon officielle par un palier de gouvernement plus élevé.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?
OUI, pour les chaînes de télévision et et de radio nationales.

(a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
Comme dans le cas des feux de forêt de cette année
Jusqu'à une semaine pour les fonds des gouvernements provincial et fédéral
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ INDIQUER VOS RÉPONSES ICI

Veuillez comprendre qu'un des obstacles du point de vue des municipalités de la Colombie-Britannique est que les gouvernements provincial et fédéral offrent peu de moyens aux municipalités au jour le jour. Par conséquent, il est difficile de croire que durant une grande catastrophe ces paliers nous apporteront rapidement les ressources ou le soutien financier dont nous aurions besoin.

Exemple : Le risque qu'un séisme de subduction se produise en Colombie-Britannique est élevé et il existe une équipe de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd qui n'est jamais déployée.

Peterborough
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis le planificateur des mesures d'urgence du CEMC pour la ville de Peterborough. Je fais cela depuis 11 ans. J'ai acquis mon expérience en travaillant pour le comté, la ville et la municipalité. J'ai suivi des cours à Arnprior.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La ville de Peterborough a une population de 75 000 habitants.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Nous avons un petit aéroport, quelques industries et la ville est un lieu de retraite idéal pour les touristes.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Nous avons mis en œuvre à deux reprises le groupe de contrôle des urgences, une fois pour une veille nucléaire et l'autre pour une inondation.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Transport de produits dangereux, tempêtes, inondations ....

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Nous avons un programme très proactif.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux. Oui***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours. Oui***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Oui

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Oui, plans, formation et exercices chaque année.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Nous résoudrons la situation nous-mêmes et demanderons du secours si nous en avons besoin.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Nous effectuons la première intervention et protégeons notre ville. Si les gouvernements fédéral ou provincial ont des équipes de sauvetage qui peuvent nous aider, nous collaborerons avec elles.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Notre plan de mesures d'urgence traite de nos ressources selon la situation.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Dépend de la situation, mais nous travaillons avec les autres municipalités afin d'avoir de l'aide.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Les services d'urgence travaillent en collaboration afin de s'entendre.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Les chaînes locales répondent à nos besoins.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Le gouvernement provincial fait du bon travail, mais le gouvernement fédéral doit essayer de mieux nous comprendre. Et nous aussi. Vice versa quoi.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Limités, comme il n'y a pas assez d'heures dans une journée. La semaine de sensibilisation à la protection civile aide à faire passer le message …

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes

susceptibles de survenir? Oui ☐ Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non, et je ne crois pas que le budget et l'espace permettraient de faire cela. Nous avons plutôt une entente avec les magasins pour qu'ils ouvrent en cas d'urgence.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Soutien pour la formation des membres des groupes de contrôle des urgences et soutien du centre des opérations d'urgence. Ce serait merveilleux de pouvoir faire de la sensibilisation, mais il faut que nous mettions de l'ordre dans nos affaires puis que nous partagions les responsabilités.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non, pas du tout… Le Programme conjoint de protection civile est très limité et la seule source …

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Le gouvernement provincial nous aidera lorsque nous aurons certains besoins. J'ai l'impression que nous avons toutes les responsabilités, et la capacité de payer des municipalités est un problème et nous devons partager les frais de toute situation.

Aide fournie par le gouvernement fédéral :

Même chose

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Non… seulement lorsque l'aide du gouvernement provincial cesse...

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Le Programme conjoint de protection civile est très bien, mais pas suffisant ... si nous sommes sérieux, nous devons être prêts à payer ...

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Après 11 ans, peu ou pas de soutien.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante?

Veuillez préciser votre réponse. Pas sûr.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non X Pas du tout. Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?

Non. Pas du tout. Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu? Non à aucune de ces questions.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Aucune

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Pas du tout, s'est fait dire que pas approprié

Saint-Jean-sur-Richelieu
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je suis coordonnateur-adjoint aux mesures d'urgence et à tous les jours coordonnateur du développement économique. J'étais coordonnateur des mesures d'urgence lors de la crise du verglas et je suis, depuis plusieurs années, le principal responsable lors de la période récurrente des inondations de la rivière Richelieu. J'ai suivi plusieurs sessions de formation.

La nouvelle Municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu a comme population 82 000 habitants. Surtout urbaine mais un peu rurale aussi.

Nous sommes situés à 35 kilomètres de la frontière américaine. Nous possédons un aéroport. Les voies ferrées du C.N. et du C.P. traversent la Ville ainsi que l'autoroute 35.

Annuellement, la rivière Richelieu entre en crue. Nous subissons des inondations environs 5 fois aux 20 ans.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1 - Les inondations printanières
- Un accident d'aéronef
- Un incendie impliquant des produits dangereux

Sont les trois risques majeurs identifiés dans notre plan.

2.2 La mise en place annuellement de notre plan de mesures d'urgence pour la période d'inondation nous guide dans toutes les interventions possibles.

2.3 Tous les exemples sont pour nous des risques capitaux. Les déversements et

les
inondations sont les plus applicables à notre situation.

2.4 On a le plan, le personnel et le matériel.

2.5 Notre plan prévoit les mesures à prendre.

2.6 Au besoin, les gouvernements seraient sollicités pour les sinistres de grande envergure.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 La Ville a un budget annuel de 85 millions et compte plus de 700 employés permanents ou
temporaires.

3.2 Si le sinistre dépasse nos moyens d'intervenir.

3.3 Un bureau régional (Sécurité civile du ministère de la Sécurité Publique) est installé en face
de notre centre de coordination.

3.4 a) Notre Municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre.
b) Des ententes sont conclues avec les médias locaux (radio et journaux).

3.5 Les liens sont satisfaisants pour nous.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous avons fait parvenir des formulaires adaptés à tous les citoyens et nous communiquons avec eux à diverses occasions durant l'année.

4.2 Nous avons conclu des ententes de services avec divers fournisseurs dont la Croix-Rouge.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de

la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 La nouvelle loi 173 adoptée à Québec répond parfaitement aux besoins des municipalités. Il
faut finir d'adopter la réglementation et identifier les programmes de formation accrédités.

5.2 Oui

5.3 Le gouvernement provincial devra nous seconder et répondre à nos demandes particulières.
Le financement devra venir de ce gouvernement.

5.4 Le gouvernement fédéral a un rôle de soutien surtout dans les domaines relevant de ses
compétences.

5.5 Le programme d'aide doit être maintenu.

5.6 En tant qu'organisme relevant du gouvernement provincial, nous sommes mal informés des
grandes orientations nationales.

5.7 Je n'en sais rien.

5.8 Je ne connais pas ces abris.

5.9 Non

5.10 Ayant la garnison de Saint-Jean sur notre territoire, notre plan comporte des interactions
avec ces derniers.

Longueuil
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Directeur du Service de sécurité incendie
Comme je suis dans le domaine depuis plus de 27 ans. J'ai acquis au fil des ans la formation et l'expérience.

Municipalité urbaine : 1 408 citoyens/km^2 (273 km^2)

1.3 L'aéroport de Saint-Hubert est sur notre territoire et notre municipalité fait face au Port de Montréal. Plus installations industrielles sont également sur notre territoire.

1.4 Nous mettons en œuvre 1 à 2 fois par année le plan de mesures d'urgence..

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

La principale menace nous ayant frappé à ce jour est le verglas en 1998.

Nous sommes une municipalité qui est née d'une fusion il y a 2 ans. Malgré ce fait, je considère que notre niveau de préparation s'améliore de mois en mois, je le jugerais acceptable pour l'instant. Nos modifications administratives ont fait changé d'emploi plusieurs de nos employés et certains ajustements de formation seront nécessaires.

2.3 Chacun des exemples représente un sinistre dans le cas de l'agent biologique 100 personnes /7 jours, inondation peu probable mais si nous devions évacuer 1000 personnes cela deviendrait majeur.
Un tremblement de terre et incendie évidemment des incendies comme ceux qui sont survenus au World Trade Center.

2.4 Je crois que nous sommes capables de faire face à un sinistre mais notre ressource demeure limitée en ce qui a trait aux plans nous en possédons quelques-uns mais nous avons à travailler sur cet aspect.
2.5 Nous disposons de plusieurs ressources mais nous devrions sans doute requérir l'aide d'organisme comme la Croix Rouge pour nous appuyer dans notre démarche.
2.6 Dans ces cas évidemment de CBRN, nous ferions appel aux plans provinciaux qui ont équipé le Service d'incendie de la Ville de Montréal dans ces cas bien précis.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Je serais porté à croire que oui, la Ville a plus de 2 500 employés, plus de 300 pompiers et plus de 500 policiers. En ce qui a trait aux équipements, nous croyons avoir les équipements de réserve nécessaires.
Incapable de répondre à cette question.
N/A
N/A
Oui, pourquoi pas.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous ne sommes pas rendus là mais cet objectif fera partie de nos priorités d'action dans les mois à venir.

4.2 N/A.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Pas de réponse à cette question.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Pas de réponse à cette question.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Pas de réponse à cette question.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Pas de réponse à cette question.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?
N/A

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

N/A

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

N/A

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays.

Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui ☐ Non ☒
Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☒
Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☒
Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

N/A

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Support de l'armée (Exemple : Verglas 1998).

Kamloops
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

David Marcotte, chef-adjoint des services de sauvetage et d'incendie de Kamloops. Je suis aussi le coordonnateur des mesures d'urgence de la ville de Kamloops.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Notre ville couvre une superficie de 362 kilomètres carrés (comprend la terre des Premières nations que nous couvrons). Notre municipalité est mixte. Kamloops compte 81 000 habitants.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Nous avons deux voies ferroviaires importantes qui traversent notre ville. Nous avons aussi deux grandes rivières qui se rejoignent. Les autoroutes sont la transcanadienne et la route de Yellowhead.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Il y a possibilité d'inondations chaque printemps, selon la quantité de neige reçue. Nous avons connu de graves inondations au cours des cinquante dernières années.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Inondation, sécheresse, transport, incendie aux interfaces de la ville (Nous vivons dans une zone où le risque d'incendie à la jonction de la zone urbaine et de la zone rurale est élevé.).

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Nous pensons que nous sommes prêts. Cela ne veut pas dire que nous sommes complètement à l'aise pour ce qui est de gérer toutes les catastrophes possibles. Nous avons révisé notre plan de mesures d'urgence en 2002. Le programme des mesures d'urgence du gouvernement provincial a un bureau dans notre ville, nous avons donc un bon soutien. La formation est toujours de rigueur. Ce serait un atout d'avoir de la formation en gestion de catastrophes.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Oui, toutes ces situations seraient des urgences capitales. Chaque fois que nos ressources sont mises à l'épreuve, nous considérons que c'est un incident majeur.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Nous avons un plan et du personnel qui comprend le processus.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Cela dépend de l'incident et du secteur de compétence. Nous espérons pouvoir maîtriser la situation et peut-être même assurer la reprise des activités.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Oui, nous n'avons pas la formation nécessaire pour pouvoir intervenir dans un tel cas sans aide.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Encore une fois, cela dépend de l'incident. Nous avons accès à tout l'équipement de la ville. Si l'incident est déclaré urgence locale, nous avons le pouvoir d'obtenir plus d'équipement. Pour ce qui est des ressources financières, nous n'en n'avons jamais assez.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel?

Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours? Nous pourrions gérer une seule urgence ce qui mettrait à l'épreuve nos ressources.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui, nous utilisons le « système de commandement des interventions » dans la province.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui, nous avons une très bonne relation avec nos médias.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui, c'est toujours rassurant d'avoir ces liens. Le gouvernement provincial est assez bon.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous avons organisé quelques séances d'information et avons un bon programme ESS.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous avons des fournitures mais nous pourrions en avoir plus.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Je pense que nous avons besoin de tout cela, nos équipes n'interviennent pas seulement en cas d'urgence mais aussi pour de petits incidents. Formation, matériel et crédits pour les intervenants seraient bien utiles ici.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Quelque peu, nous avons reçu de l'argent du gouvernement provincial pour notre inondation.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Le gouvernement provincial fournit de l'aide à ses frais.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

J'ai besoin de mieux comprendre ce processus, une séance de formation aiderait certainement.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Nous avons déjà reçu une subvention du Programme conjoint de protection civile, mais les choses seraient plus faciles si l'argent était toujours disponible. Nous ne budgetons pas toujours en fonction de notre 50 %.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

J'ai besoin de formation pour comprendre leur mandat.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Non, j'ai besoin de formation supplémentaire.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Besoin de formation

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Besoin d'en savoir davantage

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non

Red Deer
Alberta

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Jim Pendergast, chef adjoint des opérations, ville de Red Deer, Services d'urgence. 25 ans et plus dans le domaine des incendies et de la gestion des urgences jimp@city.red-deer.ab.ca 403-346-5511
Les Services d'urgence de Red Deer sont un service intégré qui intervient dans les cas suivants : incendie/sauvetage/gestion des urgences//E911.
71 000 habitants (2001), zone urbaine, 11,43 personnes par kilomètre carré, 62,08 km^2
Près (15 km) de deux grandes usines pétrochimiques, à 12 km d'un aéroport industriel, et adjacent à l'autoroute 2 (principal corridor nord/sud de l'Alberta). Voies ferroviaires importantes du CN et du CP adjacentes à la ville.
Une ou plus par année ces trois dernières années, y compris une tornade, un déraillement d'un transport d'ammoniac et fermeture de l'autoroute en raison d'une tempête de neige.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Tornade, inondation et neige/verglas/froid considérable. Accidents de transport.
2.2 Tout sauf un tremblement de terrre (improbable)
2.3 Un plan qui a servi 5 fois au cours des 3 dernières années
2.5 Résoudre et en cas d'incidents graves, atténuer jusqu'à l'arrivée de l'aide du gouvernement provincial.
2.6 Nous sommes une équipe d'intervention en cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire -équipée mais qui n'a pas encore reçu de formation.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Nous avons une équipe d'intervention en cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire pleinement équipée grâce à une subvention du Programme conjoint de protection civile. Pas encore reçu de formation.
3.2 Une seule ferait appel à toutes nos ressources plus de l'entraide.
3.3 Satisfait
3.4 Oui
3.5 Non. Liens avec le gouvernement provincial très bons—pas de liens directs avec le gouvernement fédéral.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Messages d'intérêt public et information sur le site Web—le public doit pouvoir s'autosuffire les premières 72 heures.

4.2 Oui, sauf pour les fournitures médicales comme les vaccins en cas de pandémie de grippe—de l'atropine sera bientôt entreposée.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de

l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Devrait donner une formation conviviale sur les interventions en cas catastrophes chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et assumer les coûts d'entretien permanents
5.2 Oui
5.3 Oui
5.4 Non
5.5 Parfois utile
5.6 Très insatisfait—pas réceptif du tout à nos besoins—il faut remplacer la gestion supérieure (CPR).
5.7 Pas du tout—Je suis convaincu que ce sera un cauchemar bureaucratique.
5.8 Non à aucune de ces questions.
5.9 Non à aucune de ces questions—aucune.

Red Deer
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

(a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).
Oui, nous pouvons avoir accès à tous les médias électroniques locaux pour diffuser un signal d'urgence et un message.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

(a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
Le gouvernement provincial a été très utile dans son rôle de soutien lors de grandes urgences. Le personnel prend de 30 minutes à 2 heures à arriver. Pas de frais pour la ville.
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?
Ils nous aident pour la surveillance de l'air, le centre des opérations d'urgence, etc.

Sault Ste. Marie
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 Coordonnateur de la gestion des urgences (légiféré par la province) 23 ans comme policier/Cours sur la protection civile

1.2 Population de 74 500 habitants selon le recensement de 2001 223,45 kilomètres carrés, zone rurale-urbaine

1.3 Oui, à proximité de tout ce qui est indiqué ci-dessus.

1.4 Urgences « déclarées » en vertu de la loi » - pas à ma connaissance

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- *Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.*
- *Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.*
- *Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.*
- *Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.*

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Pannes d'électricité, phénomènes météorologiques violents, maladie, pont international
2.2 Plans suffisamment prêts/manque d'équipement/d'installations
2.3 Les deux premiers/inondations/incendie entraînant une interruption majeure des services /affectant un grand nombre de gens
2.4 Plan en vigueur ...dépendra de la durée et de la gravité
2.5 Gérer, résoudre, retour à la normale
2.6 Le gouvernement fédéral n'est-il pas responsable en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire; ne se produirait probablement pas ici ou serait limitée à ici.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Ressources humaines, financières et matérielles limitées selon la durée et le genre de catastrophe.
L'accès à du matériel supplémentaire peut dépendre de l'étendue de la catastrophe
3.2 Probablement un jour ...
3.3 Ressources adéquates/limitées
3.4 Radio locale...nous n'avons pas de chaîne de télévision locale à part le câble en différé
3.5 Les gouvernements fédéral et provincial doivent synchroniser leurs exigences/lois/demandes à l'égard des municipalités

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Dépliants d'information générale
4.2 Non, nous avons quelques fournitures, toutefois nous devons nous en procurer d'autres auprès d'autres organismes publics et privés.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Matériel et équipes à une distance raisonnable
5.2 Pas connu
5.3 Aide financière…Je n'ai aucune idée du temps que ça prendra au gouvernement pour en trouver! Je m'attendrais à ce que le gouvernement assume une grande partie des frais et s'occupe du recouvrement
La municipalité ne pourra pas payer en cas de catastrophe.
Je trouve que le Programme conjoint de protection civile est particulièrement difficile et plutôt restrictif quant à ce qu'il couvre.
Pas connu
Pas connu
Pas familier avec cela
Non dans le cas du Service canadien de renseignement de sécurité; conseils de Douanes Canada; seulement les questions les concernant
5.10 Pas de lien techniquement--- graves limites locales ----un soutien majeur devrait venir d'un autre secteur du monde militaire – dépendrait du genre d'urgence.

Sault Ste. Marie
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ INDIQUER VOS RÉPONSES ICI

3.4 a) NON

3.4 b) Industrie privée – entente informelle- entente officielle –nous aurions besoin d'employés de stations radiophoniques (Cela ne fait-il pas partie de la licence accordée par le CRTC – l'obligation de fournir ce service????)

5.3 Ne me rappelle pas d'un incident où nous avons demandé l'aide de la province ….si l'on en avait besoin, la province devrait payer ou fournir l'argent pour payer ceux qui sont déjà formés pour intervenir en cas de catastrophe comme la Croix-Rouge.

Lethbridge
Alberta

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Lethbridge occupe une superficie de 124,32* kilomètres carrés.
Population totale : 72 717* (2002); augmentation de 5,83 % en 1999.
584,91* personnes/km. carré
Situé à environ 97 kilomètres du poste frontalier le plus près entre les États-Unis et le Canada (Coutts, Alb.)
En 2001, l'aéroport situé juste à l'extérieur des limites de la ville a enregistré 38 996 vols, et desservi 63 954 passagers.
Lethbridge se trouve le long d'une voie importante du Canadien Pacific (Statistiques officielles sur le trafic ferroviaire en cours de compilation)

*Information tirée du recensement de 2002 sur la ville de Lethbridge

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- *Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.*
- *Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.*
- *Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.*
- *Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.*

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Principales menaces pour Lethbridge : inondation, violente tempête de neige, incendie, déraillement
Révision majeure et mise à jour du plan d'urgence/en cas de catastrophe de la ville de Lethbridge de concert avec le représentant de Emergency Management Alberta achevée à l'été de 2003.
Exercice majeur prévu pour janvier 2004
Ententes d'aide mutuelle avec au moins six municipalités environnantes (y compris des intervenants et du matériel)

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3/5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Le règlement de la ville de Lethbridge autorise toutes les dépenses jugées nécessaires (par le comité des services en cas de catastrophe) afin de faciliter les interventions et d'en assurer l'efficacité.
La ville de Lethbridge a conclu des ententes d'aide mutuelle avec de nombreuses municipalités voisines, situées à moins de 5 km de Coalhurst, qui peuvent fournir de l'aide en cas de catastrophe.
Parmi d'autres moyens, la ville de Lethbridge peut se servir de 3 chaînes de radio locales, et de 2 chaînes de télévision locales pour diffuser des messages sur la situation d'urgence.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

En 2001, la ville de Lethbridge a mis sur pied le programme CARE (Mesures d'intervention en cas d'urgence) pour encourager les ménages et les quartiers à se préparer afin qu'ils puissent suffire à leurs besoins pendant au moins 2 jours durant une urgence. Les services d'aide aux sinistrés se sont montrés intéressés à mettre à jour régulièrement ce

programme.
La ville de Lethbridge tient un centre des opérations d'urgence. Ce centre contient les fournitures suffisantes pour permettre aux responsables des opérations d'urgence de gérer efficacement les interventions, tout en veillant à ce qu'il soit possible de se reposer, de se nourrir et de boire.
Une liste à jour du matériel disponible (tant public que privé) a été dressée à l'intention du personnel des opérations d'urgence.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?

Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

L'aide du gouvernement provincial serait mise en branle en appelant la ligne prévue pour signaler les urgences du service Emergency Management Alberta.
Le seul lien avec le ministère de la Défense nationale est une référence au numéro d'appel des secours de divers organismes sous les contacts du gouvernement fédéral pour recevoir de l'aide en cas de catastrophe.
Les crédits nécessaires à la capacité d'intervention continuent d'être un problème. L'argent provenant de sources gouvernementales va aux plus petites villes qui compteraient sur notre aide si une catastrophe survenait. Il semblerait plus approprié de financer les grands centres et d'inviter ces plus petites municipalités à suivre des cours de formation donnés par nous.

Prince George
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Jeff Rowland, chef des pompiers et responsable du plan d'urgence de la municipalité. J'ai suivi des cours de formation en gestion des sites d'urgence et en opérations d'un centre des opérations d'urgence. Des employés du service d'incendie ont une formation en intervention en cas d'urgence.
Prince George occupe une superficie de 216 milles carrés – population de 80 000 habitants. Collectivité rurale-urbaine.
Notre municipalité compte plusieurs installations industrielles majeures, à savoir 3 usines de pâtes et papier, 2 de produits chimiques, plusieurs scieries. Nous avons un aéroport régional et sommes situés à la jonction de deux autoroutes importantes de la Colombie-Britannique. Nous avons aussi deux voies ferroviaires, avec deux cours de triage aux limites de la ville. Toutes ces installations sont des lieux où un accident pourrait faire de nombreuses victimes et nécessiter une intervention.
Le niveau de risque est faible. Au cours des dix dernières années, nous avons eu un accident ferroviaire qui aurait pu entraîner un problème

majeur. Nous avons eu deux incidents où des incendies de terrain en friche auraient pu menacer une partie de la municipalité. Nous avons eu trois inondations qui ont touché seulement certains secteurs de la ville.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations

d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Prince George
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ INDIQUER VOS RÉPONSES ICI

(a) Notre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour diffuser des messages spéciaux urgents.

(b) Nous travaillons en collaboration avec les diffuseurs locaux afin de fournir au public l'information urgente.

Il serait bon qu'une loi ou un autre mécanisme nous donne le pouvoir d'ordonner ce service dans l'éventualité où un état d'urgence local serait déclaré.

(a) Notre municipalité compte sur le gouvernement provincial pour ce qui est des ressources spécialisées et du financement durant une urgence majeure qui dépasse nos ressources locales.

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, la ville s'adresserait au gouvernement provincial pour que celui-ci mette en œuvre son centre des opérations d'urgence afin d'aider nos ressources locales? Nous nous attendons à une intervention immédiate.

Les frais de mise en œuvre du centre des opérations d'urgence du gouvernement provincial sont défrayés par ce dernier. Le gouvernement provincial devrait assumer les frais des décisions prises par lui, par son centre des opérations d'urgence.

White Rock
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

R. B. McMurdo, chef des pompiers depuis 29 ans et coordonnateur des urgences depuis 14 ans, population de 18 250 habitants en 3,5. Plusieurs cours en opérations d'urgence et en commandement, planification, intervention en cas d'incident, etc. Élaboré avec l'aide d'un conseiller le plan d'intervention en cas d'urgence de 1994 de White Rock. Coordonné les révisions jusqu'à présent. Conseiller privé pour la capacité d'intervention de 1998 à aujourd'hui.
La ville de White Rock a une superficie de 3 milles carrés (7,76 km carrés) 2 milles carrés (5 km carrés). Compte 18 250 habitants en 2002, 9 125 personnes/mille carré (3 650 personnes/km carré)
Une municipalité suburbaine densément peuplée située au bord de la mer sans industrie lourde, un centre commercial et résidentiel de hauteur moyenne, composée principalement d'unifamiliales et de logements. La Burlington Northern Railroad transporte des quantités considérables de matières dangereuses le long du secteur riverain. Tout incident lié à des

matières dangereuses qui se produirait à cet endroit aurait un impact sur la population.
La ville de White Rock est située au sud de la trajectoire de vol nord de l'aéroport international de Vancouver et la BNR Santa Fe transporte environ le tiers de toutes les matières dangereuses circulant dans la grande région de Vancouver le long de la plage en passant par White Rock. Il n'y a pas d'autre industrie lourde ou de route de transport majeure. Un accident d'avion ou de train dans cette zone fortement peuplée nécessiterait une intervention auprès de nombreuses victimes.
La ville de White Rock a connu une perturbation météorologique, une inondation subséquente et un tassement de terrain, ainsi qu'un incident lié à des matières dangereuses au cours des dix dernières années. Le centre des opérations d'urgence a été mis en œuvre; évacuations et déplacement de personnes; durant la perturbation météorologique de 1999, nombreux dommages aux propriétés. L'incident lié à des matières dangereuses survenu en 1996 consistait en la rupture de la principale conduite de transport de gaz (4 po.) et a nécessité une évacuation dans un rayon de 0,5 milles dans le centre ville et des fermetures d'entreprise ainsi que l'évacuation d'appartements résidentiels. Aucun dommage à la propriété dans ce cas.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Les principales menaces sont les séismes et l'on s'attend à ce qu'un séisme violent provoque des glissements de terrains et fasse sortir de leur lit les cours d'eau. La route empruntée par les matières dangereuses le long du littoral représente un risque majeur. Un écrasement d'avion serait un risque important mais faible. Les ressources du grand Vancouver se joindraient aux ressources limitées de la ville par suite des protocoles d'entraide en place en autant que les autres municipalités ne sont pas touchées par le même incident.
2.2 La capacité d'intervention locale est moyenne et des examens périodiques du plan sont effectués. L'administration locale et les politiciens comprennent bien les exigences des déclarations d'urgence et des protocoles. Des dépenses ont été prévues ces deux dernières années pour les interventions permettant d'atténuer une situation et le Conseil s'est engagé à poursuivre ce processus. Ainsi que pour les exercices prévus dans le plan d'urgence et des mises à jour sont souhaitables.
2.3 Tous les incidents indiqués entraîneraient la mise en œuvre du centre des opérations d'urgence et du plan d'urgence. Un incendie qui menace de séparer des personnes met en œuvre le plan des services d'aide aux sinistrés. Le service des incendies possède l'équipement nécessaire pour s'occuper d'un incendie, et au plus de deux incendies simultanés.
La ville de White Rock a prouvé que son plan fonctionne. Les interventions ont été effectuées avec succès. Ressources limitées par la taille de l'effectif de la ville, du service d'incendie, etc.
Apparemment, la résolution de toute crise est le résultat souhaité. Les capacités d'intervention en cas de grande urgence sont limitées par la taille de l'effectif. Des protocoles d'intervention sont en place pour une aide mutuelle, une assistance régionale, les déclarations d'urgence et l'aide provinciale.
La GRC locale, le service d'incendie sera le premier intervenant, les ressources régionales, et, le centre des opérations d'urgence régional provincial sera avisé et demandé pour toute catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Comme la plupart des petites municipalités, l'équipement prévu pour les opérations d'urgence se limite à l'équipement nécessaire pour effectuer les interventions courantes. Nous avons entreposé du matériel et des ressources dont nous avons besoin pour intervenir dans certaines situations et en atténuer les effets, comme des sacs de sable, des pompes à eau de mer.
3.2 Les ressources locales seraient rapidement épuisées dans le cas d'une grande urgence; des ressources régionales sont déjà disponibles si la catastrophe ne touche pas d'autres localités. Un centre des opérations d'urgence régional provincial a été établi dans notre région.
3.3 Non, il n'existe pas de structure de gouvernance pour les opérations d'urgence dans le Grand Vancouver. Chaque municipalité compte sur ses propres interventions et capacités ainsi que les ententes d'aide mutuelle.
3.4 Non
3.5 Incertain. Relations générales avec le programme d'urgence provincial et bonnes interventions.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

> 4.1 Programme permanent en matière de capacité d'intervention et de sécurité des personnes. Diffusion continue de documentation et d'information pour une planification personnelle. Séances d'information organisées sur demande.
> 4.2 Des ressources limitées sont disponibles. Le centre des opérations d'urgence a entreposé des réserves d'eau et de nourriture pour les intervenants mais pas pour le public.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Identification et financement immédiats des organismes régionaux qui interviennent dans le cas des matières dangereuses, recherche et sauvetage intensifs en milieu urbain, élaboration pertinente de protocoles d'intervention individuels et d'un système d'avertissement local (radio télé) ainsi qu'une diffusion suffisante d'information afin que la population sache où trouver des renseignements et comment réagir dans le cas d'avertissements précis.
5.2 Plan original de 1994 financé grâce à une subvention du Programme conjoint de protection civile représentant 50 % des coûts. Le mécanisme du Programme est lourd et n'a pas été pleinement utilisé par la ville de White Rock.
5.3 Conformément à la législation de la Colombie-Britannique, la déclaration d'une urgence et la reconnaissance de l'urgence par la province permettent le remboursement des dépenses liées aux interventions et un remboursement partiel des dépenses liées à la reprise des activités. La province intervient rapidement lorsqu'on le lui demande.
5.4 Nous aurons besoin de l'aide du gouvernement fédéral dans la région si les ressources provinciales étaient épuisées et si le gouvernement fédéral possédait les capacités d'intervention nécessaires, notamment dans le cas d'une catastrophe chimique, biologique, radiologique, ou nucléaire.
5.5 Le Programme conjoint de protection civile est une source évidente de ressources mais son mécanisme est plutôt lourd pour notre petite municipalité. Les délais pour présenter et traiter une demande de subvention ont nui à la capacité de la ville de White Rock de profiter pleinement de ces ressources.
5.6 Le BPIEPC a la réputation d'être déconnecté des interventions d'urgence qui se déroulent concrètement. Les dépenses récentes de fonds destinés à améliorer les niveaux de protection locale contre une cyberattaque sont un bon exemple. Bien que cela aurait pu être une

dépense nécessaire, l'information sur ce financement donne à penser qu'il sera disponible dans différents secteurs.
5.7 Le BPIEPC comme les organismes de protection civile municipaux et provinciaux sont sous-financés et ont des attentes très grandes. Je ne crois pas que le BPIEPC serait en mesure de coordonner l'ensemble des interventions nécessaires dans le cas d'une grande urgence.
5.8 Je ne suis pas au courant de ces caches ni des produits ou des ressources qu'elles pourraient fournir.
5.9 Aucun de ces organismes ne fait partie actuellement de notre plan. Toutefois, notre plan est fondé sur les procédures de commandement des interventions unifiées qui devraient permettre l'intégration de ces organismes si le besoin se présentait. Les services de police locaux sont en étroite liaison avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Immigration Canada en raison de la proximité de la frontière.
5.10 Non. Le plan n'a pas de lien direct; toutefois, des protocoles ont été établis par l'entremise de demandes présentées aux gouvernements provincial et fédéral afin que le MDN intervienne en cas de besoin.

White Rock
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale). Non

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir? Oui. La communication avec les résidents est une question sous examen. Notre plan de mesures d'urgence se fie sur la collaboration des diffuseurs et des contacts personnels.

(a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils? Aide importante par l'entremise du programme d'urgence provincial; le temps pour se rendre dépendrait de l'étendue de l'urgence. Les frais de toutes les interventions extraordinaires sont assumés par le programme d'urgence provincial si l'état d'urgence est déclaré et un numéro de tâche attribué.

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber? Le programme d'urgence provincial a désigné un centre des opérations d'urgence régional provincial qui serait mis en œuvre dès qu'un état d'urgence serait déclaré par les autorités locales. Le système de gestion des affectations temporaires en cas d'urgence de la Colombie-Britannique fournirait le personnel provincial dont on a besoin. Le programme d'urgence provincial assume tous les frais d'interventions extraordinaires dans le cas d'une urgence déclarée.

INDEX DU VOLUME 1

ACIA
voir **Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**

Actes de Dieu, p:9

Affaires étrangères, p:4,55,61,182

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), p:31

Agence de protection et de promotion de la santé (APPS), p:42,151-7

Agence des douanes et du revenu du Canada, p:60-1,128

Agence des services frontaliers du Canada, p:60-1

Agriculture et Agroalimentaire Canada, p:31

Aide provinciale, p:79,102

Alberni Valley Emergency Program
voir **Colombie Britannique** - Alberni Valley Emergency Program

Alberta, p:1,19,28,55-7,76-7,131,145,159
Emergency Management Alberta, **p**:19,56
Emergency Public Warning System (EPWS), **p**:55-6

Alliance pour la prévention des maladies chroniques du Canada, p:155

Anthrax (bacillus anthracis), p:11,13

APPS
voir **Agence de protection et de promotion de la santé (APPS)**

Arabie saoudite, p:9

Atkins, Hon. Norman K., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:175-6

Axworthy, Dr. Thomas, président, Centre for the Study of Democracy, Université Queen's, **p**:3

Banks, Hon. Tommy, Comitésénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:32-3,177

Barriere, (Colombie Britannique), **p**:161-8,170-3

Bartley, Alan, directeur général de la Politique, de la Planification et de la Préparation du BPIEPC, **p**:53,55-6,141

Basrur, Dr. Sheela, médecin-hygiéniste de Toronto, **p**:42,54,57,72,142,149,159,160

Bax, Janet, directrice-générale des programmes du Bureau, BPIEC, **p**:44-5,47,142

BCP
voir **Bureau du Conseil privé (BCP)**

Bioterroriste, p:25

Blackmore, David, gestionnaire du Centre des opérations d'urgence de St-Jean-de-Terre-Neuve, **p**:26,79,142,147

Bland, Dr. Douglas, president, gestion de la défense étudie l'école de l'ordre public, université de Queen's, **p**:4

Botulisme (botulinum toxin), **p**:12-3

BPIEPC
voir **Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)**

Brandon, (Manitoba), **p**:102,129,122,135

Bureau du Conseil privé (BCP), p:4,60-1
Conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale, **p**:61
Coordonnateur du renseignement, **p**:60
Secrétariat de la sécurité et du renseignement, **p**:60

Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), p:4,9,17-21,28-9,32-4,36,38,43-7,49,51,53-65,67-9,71,73-8,81-3,85,106-9,116-21,127,141-3,145,148-9

Bureau de la sécurité publique, p:27

Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé, p:152-3,156

Burrell, Bruce, sous-chef, Service régional des incendies de Halifax, municipalité régionale de Halifax, **p**:26,142

Cadre des programmes communautaires de gestion des urgences, p:80

Calgary, (Alberta), **p**:8,62,77,105,129,131,136

CANAFE, **p**:60

Catastrophes naturelles, **p**:9,14,23,73-5,81,120

CBRN
voir **Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)**

CDC
voir **Centers for Disease Control and Prevention (CDC)**

Centers for Disease Control and Prevention (CDC), **p**:11-3,155

Centre de la sécurité des télécommunications, **p**:60

Centre de secours et de services d'urgence, **p**:25,137

Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard), **p**:105,129,133-4

Chef responsable de la protection de promotion de la santé au Canada, **p**:151

Chrétien, Jean, premier ministre (1993-2003), **p**:17,53,76,109,179

Citoyenneté et Immigration Canada, **p**:60-1

CKUA-FM Radio, **p**:55-6

Clarington, (Ontario), **p**:85,129,132,135

Colombie Britannique, **p**:1,8,98,104,131,137,161-4,169-70,173
Alberni Valley Emergency Program, **p**:104
Centre for Disease Control, **p**:152
Incendies de forêt, l'été de 2003, **p**:8,161
North Thompson Relief Fund, **p**:172

Commandement et de communication, **p**:91-2,94,126

Commission canadienne de sécurité nucléaire, **p**:85

Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor), **p**:39, 41,51,117,151

Comité Naylor, le
voir **Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor),**

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, **p**:41-2,44,178

Computer Security Institute, États-Unis, **p**:11

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), **p**:57-59,67,118

Conseil du Trésor, **p**:73

Coordination nationale, **p**:18,111,127

Cordy, Hon. Jane, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:178

Cornwall, (Ontario), **p**:98,129,132,135

Côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde, Les, rapport du la Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, (octobre 2003), **p**:9,19,55,61

CRTC
voir **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)**

Current, The, CBC News program, **p**:8,161,170

Cyberattaque, **p**:100-1,125

D'Avignon, Michel, directeur général de la Sécurité nationale au ministère du Solliciteur général, **p**:20,30

DART
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)** - Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART),

Dawson, Grant, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:193

Day, Hon. Joseph A., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité,**p**:179-80

Défense nationale, Ministère de la (MDN), **p**:17,19,22-4,28,37,49,51,55,115,117, 128,141,181,191,193,197
Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), **p**:23-5,37,116,148
Hercules, **p**:24,63
Milice, **p**:23,37,49,51,115,117

Dessureault, Chief Warrent Officer (Ret'd) J.J.L.M., OMM, CD, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:189-90

E.coli, p:1

École virtuelle de santé publique, p:154,157

Edmonton, (Alberta), **p**:4,8,19,29,47,55,72,75-7,94,105,129,131,136,142-7

EISU
voir **Équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU)**

Emergency Management Alberta
voir **Alberta** - Emergency Management Alberta

Emergency Public Warning System (EPWS)
voir **Alberta** - Emergency Public Warning System (EPWS)

Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992, L', p:21

Équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU), p:27

Équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU), p:28,62

ESB, p:32,107

ESPP
voir **Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992, L'**

Fantino, Julian, chef de police, Ville de Toronto, **p**:71-3,147

Fields, Dave, chef du service des incendies,Windsor, Ontario, **p**:79,143

Fièvres hémorragiques (filovirus/arenavirus), **p**:12

Filmon, Gary, chargé d'examiner la façon dont le gouvernement de la Colombie-Britannique est intervenu au cours de la crise des feux de forêt, **p**:162,167-9

Fonds de contrôle des maladies transmissibles, p:153

Forces canadiennes
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)**

Forrestall, Hon. J. Michael, Vice-président, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:181-2

Fredericton, (Nouveau-Brunswick), **p**:85,129,132,135

Fries, Rudy, coordonnateur de la gestion des measures d'urgence, communauté de London-Middlesex, cite de London, **p**:80,143,148

Gendarmerie royale du Canada (GRC), p:4,17-8,21,30,61,142,144,167

Gonvick, Marvin, pompier volontaire, **p**:165-6

GRC
voir **Gendarmerie royale du Canada (GRC)**

Grippe aviaire, p:31

Guelph, (Ontario), **p**:95-6,129,132,136

Halifax, (Nouvelle-Écosse), **p**:4,26,33-4,62,129,132,136,142,144,148

Hamilton, (Ontario), **p**:8,71,129,133,136,145,148

Harlick, James, sous-ministre adjoint chargé du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), **p**:9,14,17-8,32-36,44,62,64-5,108,141,143,148-9

Harrington, Tom, Hote, The Current, CBC Radio One, **p**:161-4,166,168-73

HAZMAT, p:101

Hill, Dave, Chair, président du [Albertan] Capital Region Emergency Preparedness Partnership, **p**:28-9,75-6,144

Hôpital mobile, p:98

Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), p:28,45,47, 75,100-1,106

Inforoute Santé du Canada Inc., p:154,157

Iraq, p:9,185

Jeanyor, Anne, Société de la banque alimentaire de Barriere, **p**:170-3

JEPP
voir **Programme conjoint de protection civile (JEPP)**

Johnston, Cal, chef de police, Regina, **p**:29,75,144

Kelowna, (Colombie Britannique), **p**:130-1,136,161-4,168-70

Kenny, Hon. Colin, Président, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:32,72,148,183,199

Kirby, Hon. Michael, Président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, **p**:41-2

Kirkwood, Al, chef du service des incendies à Barriere,Colombie Britannique, **p**:166-7

Kloster, Deryl, administrateur général du service des mesures d'urgence, Edmonton, **p**:29,72,144,147

Langley, (Colombie Britannique), **p**:98,103,107,130,132,135

Lastman, Mel, ancien maire de Toronto, **p**:48

Leçons apprises, **p**:32-6,64-6,69,74,82,119-21,159

Leçons de la crise du SRAS - Renouvellement de la santé publique au Canada, Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (Naylor Committee) (15 octobre 2003), **p**:39,41

Lester, Michael, directeur général, Organisation des mesures d'urgence, Nouvelle-Écosse, **p**:63,144

Loi constitutionnelle (de 1867), p:39

Loi sur l'état de préparation aux mesures d'urgence (novembre 2002), p:80

Loi sur la protection civile, p:78

Loi sur les infractions en matière de sécurité (1984), p:21

Maddison, Vice-amiral Greg, sous-chef d'état-major de la Défense, (MDN), **p**:22-3, 141

Maddren, Judy, présentatrice World Report Radio-Canada, **p**:159

Mafia Boy, p:14

Manitoba, p:1,9,102,132,162
Inondations (1997), **p**:1,9

Martin, Paul, premier ministre du Canada (2003 -), **p**:4,19-20,76

McCallum, John, député, ministre de la Défense nationale et ministre responsable de la Protection civile, **p**:28-9

McCurdy, Walt, ouvrier forestier, Colombie Britannique, **p**:164-5

McDonald, Major-général (Ret'd) Keith, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:191-2

McGregor, LCol. Blair, commandant des Seaforth Highlanders of Canada, **p**:48

McLellan, Anne, vice-premier ministre du Canada, **p**:19

McKerrell, Neil, chef, Gestion des situations d'urgence, Ontario, **p**:60,144

MDN
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)**

Medicine Hat, (Alberta), **p**:77,93,98-9,130-1,135

Meighen, Hon, Michael A., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:184

Meilleures pratiques, p:64,74,81-2,121

Montréal, (Quebec), **p**:4,8,14,62,96,130,133,136,142-3,145,148

Moose Jaw, (Saskatchewan), **p**:106,130,134

Morris, Veronica, Responsable des relations avec les médias, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:199

Munson, Hon, Jim, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:185

Nations Unies, p:24,195

Naylor Committee
voir **Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (Comité Naylor, le)**

Nouvelle-Écosse, p:132,138,144-5,148
Ouragans 2003, **p**:1,32

Ontario, p:1,9,21-2,36-7,54,60,63,73,79-80,85,87,90,93,101,115,132,138,143-4,149, 159-60
Tempête de verglas - voir **Tempête de verglas (1998)**

Panne de courant , **p**:1,54,57-9,68,119

Ordre de renvoi, p:197

Organisation mondiale de la santé, p:30,155

Orillia, (Ontario), **p**:85,90,92,130,133-4

Oshawa, (Ontario), **p**:85,130,133,136

Ottawa, (Ontario), **p**:7-8,11,20-1,25,61,72,79,85,100-1,130,133,136,143

Ottawa Aiming to Thwart Cyber-Terrorists, Christopher Guly, The Globe and Mail, jeudi 26 juin 2003, p. B18., **p**:11

Owen Sound, (Ontario), **p**:94,130,133-4

Parksville, (Colombie Britannique), **p**:104,130,132,134

Partenariat sur la protection civile dans la région de la capitale (Edmonton), p:75-6

Pasel, William, coordonnateur des mesures d'urgence de Hamilton, Ontario, **p**:71-2,145,148

PCO
voir **Programme de capacité opérationnelle (PCO)**

Pièces justificatives, p:147

Pirate informatique, p:14

Peste, la (Yersinia pestis), **p**:12-3

Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire, p:25

Plan national de lutte contre le terrorisme, p:30

Premiers intervenants, p:2,4,21,28,30,36,38-40,42-49,51,54,55,58-9,64,68,71-5, 77,81-3,116-21

Price, F. William, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:194

Programme conjoint de protection civile (JEPP), p:29,45,77,85,104,127

Programme de capacité opérationnelle (PCO), p:30

Programme national d'immunisation, p:152,156-7

Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles, p:28

Protection civile, p:4-5,9,17-22,26,28-9,54-5,61-2,64-5,71-2,75-6,78-80,90,104-7, 113,127

Protection civile Canada, p:17

Québec, p:1,9,21-2,37,96,115,133,137-8,142,149
Débordement de la rivière Saguenay (1996), **p**:9
Institut national de santé publique du Québec, **p**:152
Tempête de verglas - voir **Tempête de verglas (1998)**

Quick, Dave, coordonnateur de la planification d'urgence de Régina, **p**:54,145

Rapport du Comité sur l'examen de la protection civile au Canada (juin 2000), Comité sénatorial permanent des finances nationales, **p:**78

Réactions négatives aux vaccins, p:156

Recommendations, p:15,37,51,67,81,115,151

Regina, (Saskatchewan), **p**:4,29,75,106,130,134,136,147

Relations avec les médias, p:199

Réseau de communication d'urgence, p:55

Réseau d'information sur la santé mondiale, p:30,155

Réseau national d'avertissement d'urgence, p:57

Résistance du Nord-Ouest 1885, p:7

Reverse 911®, p:58-9,67,118

Reynolds, Barbara, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p:**72,195

Rossell, Dave, inspecteur, Opérations et soutien, Police de Windsor, **p**:26,145,147

Rudner, Dr. Martin, p:60

St. John, Dr. Ron, directeur général, Centre de measures et d'interventions d'urgence,

Santé Canada, **p**:25-7,30-1,45,99,146

Santé Canada, p:4,11,13-5,25-8,30-1,35-7,45,55,85,97-100,107,115-6,128,146,152-3,160
Caches de fournitures d'urgence, **p**:25-6,85,97-100,128
FLOF (Fournitures, laboratoire, organisation et formation), **p**:25

SARMU
voir **Équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU)**

Sarnia, (Ontario), p:101,130,133,135

Saskatchewan, p:57,106,134,138

SCRS
voir **Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)**

Sécurité publique et de la Protection civile, p:19-22,37,46,62,73,81,115,130,197

Seglands, Dave, journaliste CBC Radio News, **p**:159-60

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), p:17,60,128

Service d'information Access Toronto, p:58

Services d'intervention d'urgence, p:94

Simons, Gary, journaliste CBC, **p**:163-70

SIUA
voir **Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA)**

Smith, Hon. David P., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:186-7

SNAC
voir **Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC)**

Solliciteur général, p:4,17,20-1,30,46,55

SRAS, p:1,7-9,32,35,39,41-2,44,51,57,107,117,151,156,159

Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC), p:18,53

Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques, p:152,155

Stratford, (Ontario), p:106,131,133,135

Surveillance et le contrôle des maladies, p:152,156

Système d'alerte médicale, p:154,157

Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA), p:31

Système national global de surveillance des maladies, p:153

Tait, Glen, ancien chef du service des incendies de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, **p**:26,46,79,146-7

Tempête de verglas (1998), p:1,9,34-5,48,98

Terrorisme, p:1,9,13-4,20-1,30,71,77,79
World Trade Center, **p**:9

Theilmann, Mike, directeur intérimaire de la Division de la lutte contre le terrorisme au ministère du Solliciteur général, **p**:30,46-7

Toronto, (Ontario), **p**:4,8,35,42,44,47,54,57-8,62,71-3,85,101,112,131,133,136,142-4,146-7,149,159-60

Transport Canada, p:4,60-1

Travis, LCol Brian, chef d'état-major adjoint, 39e Groupe-brigade du Canada (MDN), **p**:48-9

Tularémie (francisella tularensis), **p**:12

Urgences nationales, p:1,20,22-3,37,115

Vache Folle
voir ESB

Vancouver, (Colombie Britannique), **p**:4,8,48-9,62,131-2,136,142-5

Vancouver Island, (Colombie Britannique), **p**:104

Variole, la (variola major), **p**:10-1,13

Vol 111 de Swissair, p:7

Walkerton, (Ontario), **p**:1

Washington, D.C., p:4,12-3,63

Virus du Nil occidental, p:31

Wiebe, Hon. John (Jack), Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:188

Windsor, (Ontario), **p**:4,26,79,131,133,136,142-3,145,147

Winnipeg, (Manitoba), **p**:4,8,131-2,136

Wolsey, Randy, chef des pompiers des Services de secours en cas d'incendie, Edmonton, Alberta, **p:**47-8,77,146

Woodstock, (Ontario), **p**:93,131,133,135

Young, Dr. James, commissaire de la sécurité publique de l'Ontario, **p**:146,160

Les urgences nationales :
Le Canada fragile en première ligne

Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense

VOLUME 3

Mars 2004

Réponses au questionnaire

Cette annexe contient les 86 réponses que le Comité a reçues à son questionnaire sur la protection civile, envoyé aux premiers intervenants de 100 municipalités canadiennes. Il ne devait pas s'agir d'une enquête scientifique. Le Comité s'est contenté de poser des questions ouvertes pour laisser aux responsables locaux la chance de décrire librement leur degré de préparation. Nous estimons que cette démarche globale a permis d'esquisser un tableau de la situation au Canada.

Les réponses au questionnaire, avec celles qu'ont suscitées les questions révisées, sont regroupées selon les 4 catégories démographiques établies au début de l'analyse, au chapitre 6. Voici ces catégories :

Catégorie	Type de municipalités	Nombre de réponses
A	« très petites » municipalités de 20 000 à 49 999 habitants	32
B	« petites » municipalités de 50 000 à 99 999 habitants	23
C	Municipalités moyennes de 100 000 à 499 999 habitants	23
D	« grandes » municipalités de plus de 500 000 habitants	8

Cette catégorisation était délibérée. Aux fins de l'analyse, elle a mis en évidence les tendances décelées dans les réponses par le Comité. Ce dernier conserve ici cette catégorisation dans l'espoir que, si les collectivités de taille semblable se comparent entre elles, elles seront portées à engager le dialogue.

Le Comité remercie tous ceux qui lui ont répondu.

TABLE DES MATIÈRES[1]
(par ordre alphabétique de ville)

AIRDRIE 624
ALMA 563
BARRIE 160
BELLEVILLE 338
BRANDON 433
BROCKVILLE 577
CALGARY 37
CAMPBELL RIVER 527
CAP-BRETON 228
CHARLOTTETOWN 454
CHATHAM 418
CHICOUTIMI 194
CHILLIWACK 396
CLARINGTON 515
COLCHESTER 608
CORNWALL 402
DRUMMONDVILLE 347
EDMONTON 44
FREDERICTON 365
GATINEAU 138
GRANBY 390
GRAND PRAIRIE 472
GUELPH 217
HALIFAX 111
HALTON HILLS 521
HAMILTON 75
JOLIETTE 491
KAMLOOPS 302
KELOWNA 199

[1] Voir à la page iv pour une table des matières par ordre alphabétique de province et de ville
Voir à la page viii pour une table des matières par ordre de catégorisation de municipalité

KINGSTON 208
KITCHENER 81
LANGLEY 180
LAVAL 379
LEAMINGTON 556
LETHBRIDGE 320
LONDON 90
LONGUEUIL 297
MEDICINE HAT 354
MIDLAND 534
MILTON 583
MONCTON 262
MONTRÉAL 13
MOOSE JAW 504
NANAIMO 278
ORANGEVILLE 568
ORILLIA 547
OSHAWA 132
OTTAWA 53
OWEN SOUND 589
PARKSVILLE 611
PENTICTON 486
PETERBOROUGH 286
PORT ALBERNI 630
PRINCE GEORGE 325
RED DEER 308
REGINA 154
SAINT JOHN 254
SAINT-GEORGES 618
SAINT-HYACINTHE 412
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 291
SAINT-JÉRÔME 373
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 461
SARNIA 270

SASKATOON 145
SAULT STE. MARIE 314
SHERBROOKE 170
SOREL-TRACY 467
ST. CATHARINES 99
STRATFORD 540
SUDBURY 240
THETFORD MINES 605
THUNDER BAY 248
TORONTO 1
TROIS-RIVIÈRES 175
VAL-D'OR 573
VALLÉE DE LA COWICHAN 596
VANCOUVER 33
VERNON 427
VICTORIA 102
VICTORIAVILLE 481
WHITE ROCK 330
WINDSOR 121
WINNIPEG 61
WOODSTOCK 496

INDEX DU VOLUME 1 I

(il y a deux volumes de réponses au questionnaire)

TABLE DES MATIÈRES[2]
(par ordre alphabétique de province et de ville)

ALBERTA

AIRDRIE 624
CALGARY 37
EDMONTON 44
GRAND PRAIRIE 472
LETHBRIDGE 320
MEDICINE HAT 354
RED DEER 308

COLOMBIE-BRITANIQUE

CAMPBELL RIVER 527
CHILLIWACK 396
KAMLOOPS 302
KELOWNA 199
LANGLEY 180
NANAIMO 278
PARKSVILLE 611
PENTICTON 486
PORT ALBERNI 630
PRINCE GEORGE 325
VALLÉE DE LA COWICHAN 596
VANCOUVER 33
VERNON 427
VICTORIA 102
WHITE ROCK 330

ÎLE DU PRINCE EDWARD

CHARLOTTETOWN 454

[2] Voir à la page i pour une table des matières par ordre alphabétique
Voir à la page viii pour une table des matières par ordre de catégorisation de municipalité

MANITOBA

BRANDON 433
WINNIPEG 61

NOUVEAU-BRUNSWICK

FREDERICTON 365
MONCTON 262
SAINT JOHN 254

NOUVELLE-ÉCOSSE

CAP-BRETON 228
COLCHESTER 608
HALIFAX 111

ONTARIO

BARRIE 160
BELLEVILLE 338
BROCKVILLE 577
CHATHAM 418
CLARINGTON 515
CORNWALL 402
GUELPH 217
HALTON HILLS 521
HAMILTON 75
KINGSTON 208
KITCHENER 81
LEAMINGTON 556
LONDON 90
MIDLAND 534
MILTON 583
ORANGEVILLE 568
ORILLIA 547
OSHAWA 132
OTTAWA 53

OWEN SOUND 589
PETERBOROUGH 286
SARNIA 270
SAULT STE. MARIE 314
ST. CATHARINES 99
STRATFORD 540
SUDBURY 240
THUNDER BAY 248
TORONTO 1
WINDSOR 121
WOODSTOCK 496

QUÉBEC

ALMA 563
CHICOUTIMI 194
DRUMMONDVILLE 347
GATINEAU 138
GRANBY 390
JOLIETTE 491
LAVAL 379
LONGUEUIL 297
MONTRÉAL 13
SAINT-GEORGES 618
SAINT-HYACINTHE 412
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 291
SAINT-JÉRÔME 373
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 461
SHERBROOKE 170
SOREL-TRACY 467
THETFORD MINES 605
TROIS-RIVIÈRES 175
VAL-D'OR 573
VICTORIAVILLE 481

SASKATCHEWAN

MOOSE JAW 504
REGINA 154
SASKATOON 145

INDEX DU VOLUME 1 I

(il y a deux volumes de réponses au questionnaire)

TABLE DES MATIÈRES[3]
(par ordre de catégorisation de municipalité)

GRANDES MUNICIPALITÉS

TORONTO 1
MONTRÉAL 13
VANCOUVER 33
CALGARY 37
EDMONTON 44
OTTAWA 53
WINNIPEG 61
HAMILTON 75

MUNICIPALITÉS MOYENNES

KITCHENER 81
LONDON 90
ST. CATHARINES 99
VICTORIA 102
HALIFAX 111
WINDSOR 121
OSHAWA 132
GATINEAU 138
SASKATOON 145
REGINA 154
BARRIE 160
SHERBROOKE 170
TROIS-RIVIÈRES 175
LANGLEY 180
CHICOUTIMI 194
KELOWNA 199
KINGSTON 208
GUELPH 217

[3] Voir à la page i pour une table des matières par ordre alphabétique
Voir à la page iv pour une table des matières par ordre alphabétique de province et de ville

CAP-BRETON 228
SUDBURY 240
THUNDER BAY 248

PETITES MUNICIPALITÉS

SAINT JOHN 254
MONCTON 262
SARNIA 270
NANAIMO 278
PETERBOROUGH 286
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 291
LONGUEUIL 297
KAMLOOPS 302
RED DEER 308
SAULT STE. MARIE 314
LETHBRIDGE 320
PRINCE GEORGE 325
WHITE ROCK 330
BELLEVILLE 338
DRUMMONDVILLE 347
MEDICINE HAT 354
FREDERICTON 365
SAINT-JÉRÔME 373
LAVAL 379
GRANBY 390
CHILLIWACK 396
CORNWALL 402

TRÈS PETITES MUNICIPALITÉS

SAINT-HYACINTHE 412
CHATHAM 418
VERNON 427
BRANDON 433
CHARLOTTETOWN 454

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 461
SOREL-TRACY 467
GRAND PRAIRIE 472
VICTORIAVILLE 481
PENTICTON 486
JOLIETTE 491
WOODSTOCK 496
MOOSE JAW 504
CLARINGTON 515
HALTON HILLS 521
CAMPBELL RIVER 527
MIDLAND 534
STRATFORD 540
ORILLIA 547
LEAMINGTON 556
ALMA 563
ORANGEVILLE 568
VAL-D'OR 573
BROCKVILLE 577
MILTON 583
OWEN SOUND 589
VALLÉE DE LA COWICHAN 596
THETFORD MINES 605
COLCHESTER 608
PARKSVILLE 611
SAINT-GEORGES 618
AIRDRIE 624
PORT ALBERNI 630

INDEX DU VOLUME 1 I

(il y a deux volumes de réponses au questionnaire)

Belleville
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Gordon Gazley, directeur, Services d'incendie et d'urgence, Belleville – (42 années de service dont 31 à titre de chef, 18 à titre de coordonnateur d'Entraide et 16 à titre de coordonnateur municipal de la planification des mesures d'urgence)

Pendant ces 42 années de service, j'ai travaillé durant 25 au Service d'incendie de l'armée à titre de chef de trois grandes bases aériennes, au QGDN et comme directeur du Service des incendies du Commandement du Service de l'instruction des Forces canadiennes.

J'ai coordonnée tous les services de lutte contre les incendies et de sauvetage des sites lors de la réunion des chefs d'État étrangers pendant la Conférence Montebello.

J'ai été affecté par Mesures d'urgence Ontario à la coordination de l'aide provinciale pour Hawksbury et quatre circonscriptions avoisinantes durant la situation d'urgence lors de la tempête de verglas (plusieurs semaines).

J'ai été confronté à un certain nombre de situations d'urgence de grande envergure, notamment des situations d'urgence comportant de nombreuses pertes de vie.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie ? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale urbaine ?

Dense en milieu urbain – peu dense en milieu rural

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Installation industrielle, importantes liaisons ferroviaires et routières, 12 milles d'une grande base aérienne militaire.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Urgences – tous les jours (notamment d'importantes pertes de vie lors de gros incendies)
Entraide relative au secours en cas d'incendie – une fois à tous les ans ou deux ans
Mise en oeuvre officielle de mesures nécessaires en cas de catastrophe dans le cadre d'aide provinciale – aucune au moins au cours des 18 dernières années
Déclenchement partiel interne du plan d'urgences uniques – seulement tous les deux ou trois ans

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

Les agglomérations urbaines au Canada ainsi que les principales liaisons routières, ferroviaires, aériennes et les rivières.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Intervient avec efficacité en cas d'urgence grave.
Doit travailler davantage et en harmonie avec la planification en cas de catastrophe afin de satisfaire aux nouvelles exigences du gouvernement de l'Ontario.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Trop générale, dépend de nombreuses variables et de votre définition de ce qu'est une situation d'urgence et un sinistre.

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Prête à intervenir lors de la plupart des cas d'urgence graves habituels– là aussi, dépend de nombreuses variables et de votre définition de ce qu'est une situation d'urgence et un sinistre.

Secours en cas d'incendie et de sauvetage disponibles par le système confirmé d'Entraide.

Moyens limités relativement aux : moyens d'intervention en cas d'incident nucléaire, chimique et biologique – le personnel est formé au niveau opérationnel mais nous n'avons pas, par exemple, de vêtements encapsulés.

Remarque : Nous avons eu des vêtements encapsulés pendant plusieurs années mais nous avons trouvé que l'achat de ces vêtements de durée de vie courte que nous n'utilisions jamais était une entreprise plutôt coûteuse. Mais en raison de la réduction continuelle des dépenses aux deux paliers supérieurs du gouvernement et du besoin de contrôler les coûts à l'échelle locale, ils n'ont pas été remplacés.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Les situations d'urgence capitale sont réglées de façon régulière - là aussi, dépend de nombreuses variables et de votre définition de ce qu'est une situation d'urgence et un sinistre.

En ce qui a trait aux catastrophes naturelles attribuables aux agents nucléaires, bactériologiques et chimiques, nous pourrions les contenir dans une très large mesure en conformité avec la sécurité du personnel et nous nous efforçons de sauver des vies sans sacrifier inutilement la vie des secouristes, de sécuriser le secteur et nous attendons l'arrivée d'aide.

Outre les paliers supérieurs du gouvernement, le secteur privé, les organismes nous viennent en aide.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Nous déclarerons officiellement un état d'urgence par l'intermédiaire de Mesures d'urgence Ontario.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Budget de 5 à 6 M$. 65 employés à temps plein, 40 bénévoles, 11 véhicules de lutte contre les incendies et véhicules de secours, 3 embarcations de sauvetage et 8 véhicules de soutien. Nous sommes bien équipés pour répondre aux urgences habituelles.

Nous n'avons pas d'équipement spécialisé en incident NCB.

Nous disposons d'équipement et de personnel de soutien à l'interne, à savoir le personnel en repos et, à l'externe, par l'intermédiaire d'Entraide.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

L'insuffisance des ressources dépend de la nature et des circonstances de la situation d'urgence.

Assistance d'Entraide – 30 minutes.
Assistance consultative provinciale – 1,5 à 2 heures
Assistance concrète provinciale (HUSSAR, par exemple) – 2,5 à 5 heures

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Des structures de commandement intégrées interorganismes nécessitent du travail.

Raison pour laquelle elle n'est pas en place – contraintes de personnel/budgétaires /de temps attribuables à des années de délestage fédéral aux provinces et du délestage provincial aux municipalités. Le point essentiel, c'est que contrairement aux hauts fonctionnaires du gouvernement, les municipalités doivent gérer l'utilisation de l'argent des contribuables d'une manière responsable.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Les chaînes locales, sur demande – nous ne pouvons le faire arbitrairement.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Nous avons des liens étroits avec les Mesures d'urgence Ontario pour la gestion des situations d'urgence.

Nous n'avons pour ainsi dire jamais entendu parler de la gestion des situations d'urgence du gouvernement fédéral. Celui-ci devrait parrainer et financer des séminaires sur la planification en cas de catastrophes – et s'assurer que ces activités n'aillent pas à l'encontre de l'approche provinciale.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

De petits programmes.

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Communiqués de presse et mise à disposition dans la municipalité de brochures du gouvernement fédéral sur les urgences, notamment aux Services d'incendie et aux Services de police communautaire.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui □ Non □ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Déterminé – oui dans une grande mesure – nous avons une longue liste indiquant l'emplacement des ressources.

Entreposé - non (sauf des substances de lutte contre le déversement de produits) - pour des raisons de contraintes de coûts.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Les gouvernements doivent arrêter de transférer les exigences sans fournir des crédits.

Financement intégral pendant un certain nombre d'années des besoins de gestion locale des sinistres afin de satisfaire à des normes définies – soit les normes provinciales ou quelque chose de ce genre.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Si un plan est officiellement annoncé, l'assistance consultative provinciale : 1,5 heures, l'assistance concrète : 2,5 – 5 heures.

L'argent dépensé serait remboursé dans une large mesure si le plan provincial est mis en oeuvre.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

Attend à recevoir peu sinon aucune aide durant les premières heures.

Mécanisme de récupération des coûts ????

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Non, pas en cas de grande urgence.

Dépend de la catastrophe. Ententes officielles requises.

Remarque : J'ai été directeur au Service des incendies du Commandement du Service de l'instruction des Forces canadiennes et chef de plusieurs grosses

bases aériennes du Canada – la réalité, c'est que l'aide initiale est toujours assujettie aux besoins opérationnels de la base. Cette réalité rend les ententes inintéressantes. L'important c'est que les prestataires de services d'urgence soient mis au courant des limites de l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Accroître le pourcentage d'intervention couvert et faire en sorte que ces crédits ne soient pas accordés uniquement une fois par année.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Pas vraiment – elles sont relativement invisibles à l'échelle municipale.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Là aussi – je n'en suis pas convaincu.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Pour être sincère, la Croix-Rouge ne dispose pas d'abris dans la municipalité destinés à l'aide internationale et ses représentants m'ont offert de me montrer des abris à l'échelle locale et de les mettre à notre disposition en cas d'extrême urgence.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité - non – je ne le connais pas.

L'Agence des douanes et du revenu Canada – non.

Immigration Canada – non.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Oui – comme je viens de le mentionner, l'aide dépend des priorités du MDN.

Belleville
(Révisé)

Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir **d'interrompre unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

(b) Équipement de diffusion publique installé sur des véhicules mobiles (s'il n'est pas immobilisé par l'urgence)
Dépend de la coopération des diffuseurs - Oui
Est-ce que ce serait bon pour la municipalité ... – oui

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Oui, si un sinistre est déclaré
Arrive raisonnablement vite
Au gouvernement, s'il s'agit d'un sinistre déclaré

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Dépend de la gravité de l'urgence
Nous est déjà parvenue relativement vite
Au gouvernement, s'il s'agit d'un sinistre déclaré

Gord Gazley
Directeur, Services d'incendie et d'urgence
Belleville

Drummondville
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence avec formation en mesures d'urgence du Collège canadien en mesures d'urgence et de la Protection civile du Québec.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

660,84 personnes/km^2 - 71,64 km^2 - urbaine

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Oui, voie ferrée, plaque tournante du transport

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

À 2 occasions : verglas 1998
mini-tornade 1999
(inondation) 1989 entre autres

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Accident de matières dangereuses

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Fonction de la nature du sinistre, les ressources humaines et matérielles de la municipalité supportées par les membres du Service d'intervention d'urgence du centre du Québec pourraient répondre adéquatement. A titre d'exemple, la mini tornade de l'été 1999 en a fait la démonstration ainsi que la crise du verglas de janvier 1998. Plusieurs simulations nous ont permis depuis 1972 de bien réagir dans les premiers 72 heures du sinistre.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Une urgence capitale représente la venue d'un sinistre dont les effets dépassent la capacité d'intervention des services municipaux.

Les 4 exemples mentionnés s'appliquent.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

La Ville dispose d'un plan d'urgence et possède l'équipement nécessaire pour répondre à certains types de sinistre. Par contre, des situations d'urgence telles qu'un tremblement de terre majeur, bris de barrage, wagon citerne avec déversement de produits chimiques dangereux, contamination biologie dans l'air ou l'eau nécessiteront l'intervention d'aide externe (gouvernements fédéral, provincial).

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Dépendamment de l'urgence capitale, la ville activera son plan de mesures d'urgence, déploiera ses ressources humaines et matérielles disponibles pour maximiser la protection des personnes et des biens en attendant l'aide extérieure.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

La Ville ne dispose pas d'un budget spécifiquement affecté aux mesures d'urgence municipale sauf une somme de plus ou moins 50 000 $ remis au Service d'intervention d'urgence centre du Québec. La Ville dispose du personnel régulier de la Ville et du Service d'intervention d'urgence Centre du Québec (environ 300 personnes au total). Quant au matériel, nous disposons de celui des Travaux publics et du service de Prévention des incendies. Dans certaines circonstances pour pourrions faire appel auprès d'entreprises privées et des autres municipalités.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Toujours fonction du type de sinistre, la période suivant laquelle nos services ne pourraient plus suffire à la tâche varierait entre 0 et 72 heures.

Au cours de la période de 0 à 72 heures.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui - Non - Elle sera réalisée au cours des 2 prochaines années dans le cadre du plan de gestion des risques devant être établi par la MRC Drummond.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Non

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

A l'intérieur d'un plan d'organisation des mesures d'urgence, une section « Communication » existe pour indiquer la marche à suivre.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui □ Non □ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui - La Protection civile nous a déjà offert du matériel de secours et un endroit adéquat a déjà été prévu à cet effet.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Formation : tenant compte des nouveaux dangers au niveau mondial, il y aurait lieu d'axer la formation vers ces nouvelles menaces telles que l'anthrax, la contamination biologique, etc., alors qu'au cours des années 1960 à 1975, on redoutait la menace nucléaire et des années 1975 à 2000, on se préoccupait davantage des sinistres naturels (verglas, inondations, etc.). En ce a trait au matériel et aux crédits destinés au mode d'intervention rapide, le Gouvernement

devrait fournir à ces équipes régulières ce dont elles ont besoin après consultation plus technique.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

La Ville ne reçoit aucune aide financière et aucun crédit quant à la formation ou aux exercices. Elle assume seule les coûts.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

A une logistique en regard des ressources humaines et matérielles spécialisées non disponibles dans notre municipalité.

Entre 0 et 72 heures.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Dépendamment du type d'urgence, des ressources humaines et de l'équipement nécessaires pour faire face au sinistre. Nous travaillons de concert avec le Gouvernement du Québec et d'autres municipalités.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Pertinent

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui. Tout le matériel d'information requis pour sensibiliser la population est adéquat.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Aucune expérience n'a été vécue avec le BPIEPC. Les sinistres survenus ont été coordonnés avec le BPCQ.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non - non - non - Possiblement oui.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Non - non - Indéfinie. Le personnel d'Établissement Drummond (Centre de détention fédéral) s'est impliqué à titre de ressources humaines au sein du Service d'intervention d'urgence du centre du Québec, qui s'est lui-même joint au plan d'urgence municipal.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non. Fonction du type de sinistre, à l'obtention de ressources humaines et matérielles spécialisées.

Gérald Lapierre
Directeur général
VILLE DE DRUMMONDVILLE
415, rue Lindsayt
Drummondville (Québec)
J2B 1G8
(819) 478-6557
glapierre@ville.drummondville.qc.ca

Drummondville
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Nous pouvons compter sur la collaboration de 2 chaînes de radio locales.

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Sûreté du Québec : immédiatement
Santé : 24 heures
Les frais incomberaient au Gouvernement du Québec

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Sûreté du Québec : immédiatement
Santé : dans le pire des cas, le délai d'attente pourrait être de 72 heures

Gérald Lapierre
Directeur général
VILLE DE DRUMMONDVILLE
415, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G8
(819) 478-6557
glapierre@ville.drummondville.qc.ca

Medicine Hat
Alberta

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie ? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale urbaine ?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 Je m'appelle Garry Mauch, directeur général des Services de protection de la ville de Medicine Hat. Mes responsabilités sont les suivantes : Services des sinistres, Services d'incendie et d'ambulance. Emploi antérieur – officier supérieur au MDN, spécialiste de la protection-incendie. 35 années d'expérience en coordination des mesures d'intervention en cas d'urgence.

1.2 La ville de Medicine Hat compte 51 249 habitants et s'étend sur une superficie de 120 km^2. Nous travaillons régulièrement en étroite collaboration avec le district municipal de Cypress (rural) qui s'étend sur 8500 km dans le Sud-Est de l'Alberta. La ville fournit à la région des Services régionaux en cas de sinistre, ce qui ajoute 10 000 habitants à la population couverte par ses services.

1.3 La municipalité est située sur la route transcanadienne et la ligne ferroviaire principale du CP Rail traverse le noyau urbain. Medicine Hat dispose d'un aéroport municipal qui assure un service aérien quotidien ainsi que de deux ambulances aériennes qui offrent un service de transport ambulancier vers les grands centres. Plusieurs grosses industries sont installées dans la région, notamment Canadian Fertilizers, CanCarb, Methanex et GoodYear.

1.4 Selon la définition que l'on donne à « catastrophe », la menace la plus importante a été les niveaux élevés des eaux dans les cours d'eau qui ont causé des inondations. La dernière inondation de grande ampleur s'est produite en 1995 et des risques de crues ont été observés depuis lors.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1 Les catastrophes naturelles pouvant survenir dans la région sont les inondations et les conditions météorologiques particulièrement mauvaises comme les tornades, les tempêtes de neige et de verglas et la grêle. Les menaces les plus importantes imputables à l'homme sont le transport de matières dangereuses par voie ferrée et par trafic routier. Plusieurs grosses industries représentent une menace associée à la production et au transport de matières dangereuses.

2.2 La structure d'intervention en cas d'urgence mise en place dans la région est bonne à excellente. La planification en cas de sinistre et la protection civile constituent une composante très importante au sein de la municipalité et tous les employés y compris le conseil municipal y participent. La formation est courante et continue.

2.3 Une urgence capitale serait un gros incendie ou une catastrophe à l'un des sites industriels nécessitant l'évacuation de milliers de personnes. Un déraillement ou un accident d'un transporteur routier transportant des matières dangereuses dans les limites de la ville constitue également une menace ainsi qu'une inondation importante nécessitant l'évacuation de plus de 1000 citoyens. En outre, une grippe pandémique, de violentes tempêtes constituent également des menaces probables.

2.4 La ville dispose de services d'intervention en cas d'urgence bien formés et bien équipés, et dont la coordination est assurée par un plan de mesures d'urgence en cas de catastrophe. Le plan englobe les ressources de toute la région sud-est de l'Alberta et il peut être mis en œuvre en 15 minutes. Des Centres d'opérations d'urgence sont en place ainsi que des installations de la Force mobile. Les plans sont détaillés et modifiés régulièrement. Les directeurs d'intervention immédiate en cas de catastrophe sont disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine ainsi que le personnel clé et les représentants des employés et du Ministère. La structure d'intervention en cas de catastrophe est associée à un système à niveaux d'intervention croissante permettant d'aviser rapidement les responsables provinciales des sinistres.

2.5 Une intervention réussie s'effectuerait ainsi : intervention des services de secours d'urgence en devoir dans les 5 minutes, intervention du directeur d'intervention en cas de catastrophe dans les 15 minutes, intervention des principaux organismes de soutien dans les 40 minutes, intervention des organismes de soutien de seconde ligne dans les 2 heures et intervention des organismes extérieurs et des représentants

provinciaux dans les 5 heures. Toutes crises devraient être contenues dans les 2 heures et les ressources locales devraient être disponibles pendant 12 heures.

2.6 La municipalité met au point actuellement, de concert avec les autorités provinciales, une première structure d'invention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Une interface est également en cours d'élaboration entre les trois paliers gouvernementaux. L'équipement en cas d'incident CBRN est maintenant en place dans la municipalité et est prêt à intervenir en première ligne; la ville de Calgary et la province prépare actuellement les plans d'intervention de seconde ligne. Cependant, les gouvernements fédéral et provincial n'offrent toujours pas de formation adéquate.

Située dans le Sud-Est de l'Alberta, Medicine Hat est passablement éloignée des centres d'aide des autres grandes municipalités. Les villes de Lethbridge et Calgary sont respectivement à 150 et 300 km; nous devons donc compter sur nos propres ressources pour assurer l'intervention de première ligne en cas d'urgence. Notre municipalité dispose d'un plan régional d'intervention en cas d'urgence très détaillé. Un groupe de travail des Services régionaux en cas de sinistre se réunit régulièrement afin d'effectuer des exercices visant à vérifier les diverses composantes du plan.

Normalement, nous ne devrions pas recourir à l'aide du gouvernement provincial à moins qu'un état d'urgence ne se déclare. Nous pourrons faire appel à la EFC de Suffield pour nous venir en aide pour certains types d'incidents. Les ressources du gouvernement provincial devraient gérer la capacité d'intervention en cas d'incident CBRN mentionné ci-dessus.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 L'obtention de fond pour parer à « d'éventuelles » urgences est toujours extrêmement limitée. Comme dans toutes les municipalités, Medecine Hat consacre peu de ressources à la protection civile. La ville a élaboré des plans qui déterminent la réaffectation des ressources et des personnes en cas de sinistre. Nous avons très peu d'équipement de réserve et selon la nature de l'urgence, nous devrons sans doute acquérir cet équipement de sources extérieures situées aussi loin que 300 km. Medicine Hat a un peu d'équipement de réserve, mais la ville doit compter sur le personnel en repos pour assurer la suppléance lors d'interventions en cas d'incident et pour assurer les interventions lors d'incidents se produisant simultanément.

3.2 Selon la nature, la gravité et l'intensité des situations d'urgence graves, les ressources pourraient s'épuiser en quelques minutes ou en quelques jours. Un incendie ou une défaillance catastrophique qui surviendrait à une des grosses industries ou dans les cours de triage pourrait épuiser les ressources en 15 minutes, alors que nous pourrions gérer une grosse tempête ou une inondation de grande ampleur pendant des jours sans avoir à recourir à un soutien extérieur. En règle générale, toutefois, la ville pourrait sans doute gérer l'incident initial, mais ses ressources seraient limitées pour intervenir si d'autres incidents se produisaient.

3.3 La structure de commandement régionale ne pose pas problème, ce qui n'est pas le cas des communications. La région est très vaste et, par conséquent, les communications radio ne sont pas fiables, voir inexistantes dans bon nombre de régions. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de tours de radiodiffusion et les systèmes de radiocommunication doivent être modernisés et adopter la liaison numérique Si nous n'améliorons pas les communications, la région continuera d'être incapable de communiquer efficacement. Des communications efficaces n'ont pas été mises en place en raison de l'insuffisance de fonds.

3.4 Nous ne pouvons pas interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio sans que l'agent d'information publique prenne contact avec les représentants des médias et demande leur aide pour diffuser un message. Mais cette possibilité est limitée.

3.5 Oui, des liens plus étroits devraient être créer entre les

organismes municipaux, provinciaux et fédéraux responsables des interventions en cas d'urgence. Actuellement, ces liens sont mal définis, mal compris et difficiles à utiliser.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Le Services en cas de sinistre ont fait des présentations à divers groupes communautaires et ont distribué diverses brochures et dépliants d'information que l'on peut se procurer à divers points de distribution publics.

4.2 Oui, dans une certaine mesure. Les fournitures d'intervention d'urgence se résument uniquement à des couvertures et des civières. Les Services en cas de sinistre tiennent à jour un répertoire des divers services, fournitures et produits de base qui sont disponibles dans la municipalité dans le but de les acquérir ou de les réquisitionner si un incident grave se produisait.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Il est crucial que tous les paliers de gouvernement participent à l'amélioration des systèmes de communication, au programme national de sensibilisation du public et aux plans succincts de mobilisation et que ces améliorations soient pour eux des priorités.

5.2 Absolument pas. À l'exception de la livraison de matériel en cas d'incident CBRN, notre municipalité n'a reçu aucun crédit des paliers supérieurs de gouvernement (à l'exception de rares subventions du RIPP et du PCPC).

5.3 Si la situation le justifie, nous nous attendons à obtenir une aide importante des gouvernements provincial et fédéral. L'aide du gouvernement provincial devrait nous parvenir au moins dans les 5 à 6

heures. Si un état d'urgence est déclaré à l'échelle locale, nous prévoyons demander le remboursement des dépenses par l'intermédiaire du programme provincial de financement des catastrophes.

5.4 Selon la nature de l'urgence, nous pourrions faire appel à l'aide du gouvernement fédéral. Les autorités fédérales n'ont pris aucun engagement et n'ont fait aucune déclaration en ce qui a trait à l'aide locale si ce n'est que de nous communiquer de l'information sur l'accès au soutien du MDN. Il est incontestable que des procédures et des plans intergouvernementaux ajouteraient une dimension considérable à la planification et à l'intervention en cas de catastrophe. Des ressources regroupées, des niveaux supplémentaires d'expertise et l'amélioration des communications ne sont que quelques exemples des avantages possibles que nous pourrions retirer d'une planification intergouvernementale mieux concertée.

5.5 Le PCPC nous a nous a été utile, mais il est trop restrictif et permet peu de latitude pour financer la formation, la préparation de plans, etc. Il semble que la subvention est limitée à l'achat de matériel.

5.6 Je sais que ce Bureau existe, mais jusqu'à présent il n'a eu aucune incidence ou influence au niveau local. Il a donné des présentations à l'occasion de diverses conférences, mais jusqu'à ce jour, sa participation visible porte sur l'acquisition de matériel en cas d'incident CBRN. La formation en cas d'incident CBRN est une composante clé du BPIEPC ainsi que d'autres initiatives, mais cet organisme a peu de visibilité.

5.7 Je ne peux répondre à cette question puisque l'information portant sur ses plans et ses capacités est imprécise et vague

5.8 Je connais l'existence d'hôpitaux mobiles puisqu'un de ces hôpitaux était déployé dans l'édifice du bureau de poste de Medicine Hat. J'ai appris son existence par hasard et quand je me suis renseigné sur son but, la formation donnée au niveau local, l'entretien de l'équipement, etc., on m'a demandé en guise de réponse à moi, le directeur des Services en cas de sinistre, comment j'avais pu obtenir la clé et on m'a enjoint de la rendre le plus rapidement possible. Des représentants de Santé Canada m'ont indiqué que je n'avais pas accès à cet équipement ou que celui-ci ne présentait aucun intérêt pour moi. J'ai appris depuis qu'on l'avait déménagé mais on ne m'a pas informé sur sa destination finale. Le message que m'a fait passé Santé Canada était clair : n'y touchez pas, ça ne concerne pas la municipalité et ne vous préoccupez de tout ce qui a trait aux abris d'urgence.

5.9 Aucun organisme ne fait partie de mon équipe puisqu'on n'a pas

prévu qu'ils présenteraient un intérêt quant à l'intervention et à la planification en cas d'urgence?

5.10 Non. Cela serait utile si, dans le plan local, la milice locale était étroitement associée à un élément d'intervention immédiat. Il est difficile de répondre succinctement quelle aide nous attendons du MDN. Ce besoin serait basé sur la nature et l'intensité de l'urgence ou de la catastrophe.

Medicine Hat
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe – Questions révisées

3.4 Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir **d'interrompre unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Sous l'égide des Services du plan en cas de sinistre, Medicine Hat a conclu une entente verbale avec les médias locaux afin d'interrompre la diffusion des émissions pour communiquer de l'information prioritaire dans l'éventualité où une urgence à grande échelle se produisait. Il s'agit d'une entente tacite à laquelle on a eu recours en quelques occasions. Il n'existe aucune loi qui oblige les diffuseurs de donner priorité aux Services en cas de sinistre.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

L'entente et la coopération qui existent actuellement entre l'administration municipale et les diffuseurs locaux sont basées sur des personnes et, par conséquent, il serait prudent de mettre en place une loi qui obligerait les diffuseurs d'interrompre leurs émissions lorsque une situation peut toucher ou touche effectivement un grande partie de la population locale. Il serait également avantageux d'avoir un lien direct entre les médias et les Services en cas de sinistre qui permettrait au Directeur d'avoir accès immédiatement aux émissions télévisées et radiophoniques.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Heureusement, Medicine Hat et la région ne se sont jamais trouvées dans une situation ou elles ont dû faire appel à l'aide du gouvernement provincial. Le gouvernement provincial a mis en place un système qui permet aux municipalités d'accéder sur-le-champ au Centre des opérations d'urgence provincial 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le système réagit rapidement et le Centre détient le pouvoir de déployer toutes les ressources pour venir en aide à la municipalité en cas de sinistres. Medecine Hat bénéficierait d'une intervention dans les 8 à

10 heures. La municipalité assumerait tous les coûts puis demanderait de l'aide financière du gouvernement par l'intermédiaire du Fonds de secours aux sinistrés. Selon les circonstances, nous prévoyons qu'une solution de partage des coûts pourrait être définie ou bien une entente pourrait intervenir pour le financement intégral.

Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Le niveau d'aide dont la municipalité aurait besoin dépendra entièrement de la nature et de l'importance de l'urgence. Nous sommes convaincus qu'une intervention mesurée se produirait immédiatement et que sous la conduite et la responsabilité des autorités provinciales, une aide nous parviendrait dans les 8 à 10 heures. Si une urgence d'une grande ampleur touchait la ville et la région et que nous devrions demandé un appui et des ressources au gouvernement provincial, nous nous attendrions à ce que les gouvernements provincial et fédéral assument la grande partie, voire la totalité des coûts.

Fredericton
Nouveau-Brunswick

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Murray Jamer, ing. , directeur, Génie et Travaux publics et directeur de l'Organisation des mesures d'urgence de la ville de Fredericton.
Expérience :
– Directeur, Génie et Travaux publics, Fredericton, N.-B.
– Ancien adjoint au directeur de l'OMU, Saint John, N.-B.
– Plusieurs cours d'OMU
– Plusieurs interventions de l'OMU actuellement

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie ? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale urbaine

Population totale de Fredericton = 47 560
Densité de la population/kilomètre carrée : 362 km^2
Étendue : 131 23 km^2
Municipalité urbaine.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Fredericton est située à 15 minutes d'un aéroport, 1 heure et 10 minutes d'un poste frontalier, 1 heure et 15 minutes d'un port de mer et 1 heure et 20 minutes d'une centrale nucléaire.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Fredericton n'a connu que de très rares situations d'urgence ou catastrophes. Nous avons des inondations au printemps, mais la dernière inondation importante a eu lieu en 1998, puis en 1973, et celle-ci a été considérée comme ne survenant qu'une fois tous les cents ans

En mars 2000, la municipalité a subi un grave incident chimique qui a nécessité l'intervention de l'OMU.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

Pour notre municipalité, la principale menace imputable à la nature serait une inondation, un incendie (de forêt ou urbain) et une tempête de verglas.

Les principales menaces imputables à l'homme sont les accidents de véhicules transportant des produits chimiques, l'écrasement d'un avion dans notre municipalité, l'explosion de gaz naturel, l'explosion de gaz dans le réseau d'égouts et l'effondrement d'un immeuble.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Notre capacité d'intervention en cas d'urgence est élevée à l'échelle locale. La municipalité travaille en ce sens depuis le début des années 1990 et en 1999, nous avons dû redoubler d'efforts afin de préparer de passage à l'an 2000.

La formation offerte au Groupe des opérations de secours a été la suivante :
32 personnes : Gestion des situations d'urgence – niveau élémentaire
21 personnes : Gestion d'un Centre des opérations d'urgence
8 personnes : Information publique en situation d'urgence (Communications en temps de crise)
10 personnes : Gestion d'un site en cas d'urgence
2 personnes : Conception des interventions
2 personnes : POP
1 personne : DAER
1 personne : HM

Outre l'OMU de la ville, la commission scolaire, le conseil d'administration des hôpitaux, les maisons de repos et de nombreux organismes suivent des cours en protection civile.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Pour notre municipalité, une urgence capitale comprendrait les exemples donnés ci-dessus en 2.1.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Notre municipalité est prête à intervenir en cas d'urgence capitale. Nous avons mis en place un règlement municipal à cet effet et nous avons un plan d'intervention d'urgence, 16 scénarios d'intervention pour intervenir dans différents types d'incidents et une banque de données des ressources locales sur lesquelles nous pouvons compter. Nous avons également localisé les Centres d'accueil pour les évacuer et nous avons inclus dans notre groupe de nombreux organismes « externes » tels que l'Armée du salut, la Croix-Rouge, l'Ambulance St-Jean, Aliant et Énergie N.-B. Nous avons mis sur pied des abris dotés d'alimentation électrique de secours.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

La résolution des situations d'urgence constitue une intervention réussie en cas d'urgence capitale. Celle-ci peut comporter une aide provinciale ou fédérale, mais nous essayons de résoudre les problèmes sans l'aide des gouvernements provincial et fédéral.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Nous demanderions sans doute l'aide des gouvernements provincial et fédéral mais non nécessairement pour « gérer » l'attaque. Un plan d'OMU efficace indique où sont situées les ressources disponibles lorsque la municipalité ne peut régler seule une situation d'urgence.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Nous avons un budget relativement petit – 2 400 par an. Par contre, nous avons environ 42 employés qui assistent aux réunions mensuelles de l'OMU afin de planifier les interventions. La ville peut faire appel à de nombreux organismes externes qui font également un travail de planification et qui peuvent également intervenir en cas d'urgence. Les membres de notre personnel sont formés en conséquence et prêts à intervenir en cas d'urgence.
Nous possédons également l'équipement nécessaire pour faire face à la plupart des situations d'urgence de nature générale lors desquelles nous nous attendons devoir intervenir.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Pour une petite ville, Fredericton effectue de nombreux travaux internes et possède, par conséquent, de nombreuses ressources internes. Le secteur privé de notre municipalité dispose de ressources considérables. Par conséquent, les ressources de la municipalité pourraient durer un certain temps.

Selon la situation d'urgence, l'aide régionale pourrait tarder à arriver. La ville est entourée de petites collectivités qui disposent de très peu de ressources. Si les ressources provinciales étaient immobilisées, l'aide régionale serait très lente à nous parvenir.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui. La ville dispose d'une bonne OMU. Elle reçoit une orientation et un soutien appropriés de la part du gouvernement provincial.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Non. Nous ne sommes pas certains que le gouvernement provincial a l'autorisation de le faire. Si nous devions le faire, nous demanderions de l'aide au gouvernement provincial.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Nous avons des liens étroits avec les organismes provinciaux. Quand aux organismes fédéraux, nous pensons que le gouvernement provincial a établi les liens nécessaires. Par conséquent, les liens avec les divers organismes sont ce qu'ils devraient être.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous avons donné des conseils au public sous forme de présentations faites au Comité de la sécurité publique et de l'environnement et d'autres exercices de combat auxquels le public a participé.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non. Notre plan s'appuie sur les ressources dont nous disposons normalement ainsi que sur les ressources éventuelles de nos partenaires (comme la Croix-Rouge).

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Le gouvernement provincial a fait du bon travail et a travaillé en collaboration avec les municipalités afin d'améliorer la planification de l'OMU. Il pourrait en faire davantage en faisant de la publicité sur la manière que les particuliers pourraient mieux se préparer. La plupart des municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour faire ce genre de publicité.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Oui. Les gouvernements provincial et fédéral ont tous deux participé au financement de la formation et le gouvernement provincial contribue chaque année aux exercices de planification et de mise en oeuvre.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

La ville s'attend à recevoir deux types d'aide du gouvernement provincial : qu'il lui fournisse, lors d'une intervention d'urgence, les services qu'il offre dans le cadre de son mandat (services sociaux, hôpitaux, etc.) qu'il lui obtienne de l'aide, y compris des crédits du gouvernement fédéral.

Ces services seraient offerts gratuitement à la municipalité.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Cela dépend manifestement de la nature de l'urgence. La municipalité est en mesure de faire face à la plupart des situations d'urgence. Si, par exemple, si nous étions confrontés à une grosse tempête hivernale comme la tempête de verglas de 1998, la municipalité pourrait y faire face dans une certaine mesure. Les gouvernements provincial et fédéral auraient un rôle à jouer en ce qui a trait à l'intervention et à l'aide financière. Nous pensons que des accords sont en place qui nous permettraient d'obtenir de l'aide du gouvernement provincial et qui permettraient au gouvernement provincial d'obtenir de l'aide du gouvernement fédéral.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Nous n'avons pas réussi à obtenir un financement du PCPC. Nous ne pensons pas que cela nuirait à notre capacité d'intervention.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

C'est un sujet dont nous ne sommes pas vraiment au courant. Nous nous attendons à ce que le gouvernement provincial représente nos intérêts à cet égard.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

C'est encore là un sujet dont nous ne sommes pas vraiment au courant. Nous nous attendons à ce que le gouvernement provincial représente nos intérêts à cet égard.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non. Non. Non. Non.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Non. Non. Nous accédons actuellement aux ressources du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du gouvernement provincial et cette manière de procéder fonctionne très bien. Nous déconseillerions aux municipalités de traiter directement avec le gouvernement fédéral.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non. S'il survenait une grosse tempête hivernale, nous pourrions faire appel au MDN pour nous aider à déneiger, à assurer le transport et sans doute à fournir des abris. Si l'intervention du MDN s'avérait nécessaire, la demande d'aide se ferait par l'intermédiaire du gouvernement provincial.

Fredericton
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir **d'interrompre unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Notre réponse demeure inchangée. Non, nous ne pouvons pas interrompre les émissions de radio ou de télévision.

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?
Nous ne comptons pas sur la coopération des diffuseurs locaux pour nous aider quoiqu'ils pourraient accepter de coopérer dans une certaine mesure. Nous demanderions de l'aide à l'OMU du gouvernement provincial en ce qui a trait au mécanisme de notification d'urgence. Oui, notre municipalité tirerait profit de pouvoir interrompre la diffusion d'émissions afin de faire le point sur une situation d'urgence et de donner des directives.

5.3 (a)D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Notre municipalité a eu de la chance, car nous n'avons pas eu à demander de l'aide du gouvernement provincial puisque nous n'avons pas été confrontés à ce que j'appellerais une grande urgence.
Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

La ville s'attendrait à recevoir deux types d'aide du gouvernement provincial :
qu'il lui fournisse, lors d'interventions d'urgence, les services qu'il offre dans le cadre de son mandat (services sociaux, hôpitaux, etc.)
qu'il lui obtienne de l'aide, y compris un financement du gouvernement fédéral.
Ces services seraient offerts gratuitement à la municipalité.

Saint-Jérôme
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenus de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Chef division prévention et coordonnateur-adjoint des mesures d'urgence municipales. Plusieurs événements, au cours des 15 dernières années, nous ont permis de mettre en oeuvre nos plans d'actions et plans d'interventions et ce, tant par le processus d'alerte, la mobilisation et l'ouverture d'un centre de coordination que par l'ouverture de centres d'hébergement et de renseignements à l'attention de notre population.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

666 au km^2 et 93 km^2 Urbaine 60 %, semi-urbaine 10 % et rurale 30%.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Oui, 8 risques en installation industrielle sur notre territoire et l'Aéroport international de Montréal (Mirabel) à proximité.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Intervalle irrégulier, mais plus fréquent depuis 1995. Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard? 30 dernières années Sinistres	Date
Incendie Hôtel Lapointe	1972

Glissement de terrain (secteur Saint-Antoine)	1979
Inondation Rivière-du-Nord	1980
Incendie Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme	1989
Attentat à la bombe sur réservoir de propane	1996
Alerte colis suspect au Centre de ravitaillement de propane	1997
Panne électrique	1997
Tempête de verglas	1998
Inondation (secteur Bellefeuille)	1998
Fuite de chlore, Usine de filtration de Saint-Jérôme	1999
Bris de conduite d'aqueduc 20" d'alimentation en eau	2002

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

VENTS VIOLENTS – ORAGES ET MATIÈRES DANGEREUSES

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Dans notre histogramme de recherche et d'analyse de capacité à réagir, nous avons une moyenne de 15,3 points sur une échelle de 1 à 20, sachant que 20 étant le meilleur pointage possible et ce, en regard des ressources internes et externes de notre municipalité.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Lorsqu'il y a mise en place d'un centre de coordination impliquant et touchant plusieurs personnes, biens matériels ou environnement. Les trois premiers exemples mentionnés ci-dessous.

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours, ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Dans la mesure et la capacité de nos moyens en fonction des ressources disponibles lors de l'urgence. Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Oui.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Ententes intermunicipales, ses partenaires (Croix-Rouge) et aide de la Sécurité civile du Québec via ses ministères. Actions et mesures préventives et information aux citoyens. Faire appel aux municipalités voisines avec lesquelles nous avons des ententes.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Oui

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Réserve budgétaire annuelle pour mesures d'urgence, 15 personnes à l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC), 550 employés municipaux et 150 bénévoles via nos organismes et partenaires locaux, équipements des divers services municipaux (police, pompiers, travaux publics et transport). Oui, lits, couvertures et trousses pour la logistique de centres d'hébergement temporaires. Entente avec la Croix-Rouge et organismes communautaires.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Dans les 30 minutes suivant notre demande d'aide.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?
Oui

Oui
En cours de réalisation avec la venue de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de sécurité civile de la MRC Rivière-du-Nord.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui, en situation d'urgence, le contact et la collaboration des médias prennent toutes leurs places lors de catastrophes ou de sinistres majeurs dans la province de Québec. Il s'agit de s'en tenir à son plan de communication en situation de crise.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Mesures préventives et incitatives, soirée d'information pour la population pour se préparer à affronter l'imprévisible (trousse d'urgence). Exemple: dépliant d'information en alerte de veille d'inondation.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui ☑ Non ☐ Matériels d'ouverture pour centres d'hébergement temporaires, lits et couvertures entreposés dans un atelier municipal.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Accorder plus d'importance à la prévention et à la gestion des risques. Faciliter les procédures en regard des ententes entre les divers paliers décisionnels.

Concertation entre le ministère de la Sécurité publique ou le ministère de la Défense national et les organismes municipaux.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Soutien à l'autorité locale via les ministères (Sécurité publique, Santé et services sociaux, Environnnent, Transport, Ressources naturelles, Agriculture, pêcherie et alimentation et Communication afin de contribuer à l'information des citoyens. 45 minutes, le Programme d'aide financière et programmes généraux selon la Loi sur la sécurité civile (L.Q. 2001, c.76), art. 100 à 122.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui

Oui

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Fort pertinent.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui Publications fréquentes et diffusion d'informations pertinentes en regard du mandat du BPIEPC.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Oui Expériences passées dans divers catastrophes ou désastres au Canada.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Oui☐ Non ☑
Oui ☐ Non ☑
Oui ☐ Non ☑
Oui, triage, ravitaillement et décontamination.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Non
Oui (Aéroport de Mirabel)
Interprète et chute d'aéronef

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Oui
Ressources humaines et matérielles.

Mario Saint-Pierre
Coordonnateur adjoint
Mesures d'urgence municipales
Ville de Saint-Jérôme
7 Août 2003

Laval
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité ?

1.1 Quelles sont vos fonctions ? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence ?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie ? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale urbaine ?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité ?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe ? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard ?

1.1

J'agis en tant que conseiller auprès du personnel dirigeant de la municipalité aux niveaux des services. Mon expérience a débuté dès 1974 lors des inondations centenaires que le Québec a connues. Mon emploi de policier m'a amené à préparer des plans d'intervention lors d'opérations policières et en 1991, j'ai commencé à suivre des cours en Sécurité civile au Collège canadien de la Protection civile.

1.2

Ville de Laval a une superficie d'environ 247 Km² et une population d'environ 350,000 habitants. Malgré que Laval soit fortement urbanisé, nous avons de grand espace agricole.

1.3

Notre municipalité comporte trois parcs industriels avec plusieurs industries dont de nombreuses à risques technologiques majeurs. Des liens ferroviaires sur lesquels transitent de nombreuses matières dangereuses, des oléoducs et un réseau routier majeur. Nous avons quelques entreprises qui manipulent des éléments radioactifs. (Réacteur au cobalt pour l'irradiation des aliments)

1.4

Nous subissons annuellement près de 5 sinistres majeurs lors desquels une structure en mesures d'urgence se déploie selon les besoins. Nous profitons de plusieurs situations pour déployer notre structure de mesures d'urgence afin de nous garder aguerri à la coordination multiservice. Les inondations annuelles récurrentes, la crise du logement sont des exemples ou nous activons certains mécanismes de mesures d'urgence.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir ?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard ?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale ? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation ?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir ?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise ? Atténuer la crise ? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux ?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire ?

2.1

La plus grande menace imputable à la nature est l'ensemble des phénomènes atmosphériques violents. Étant entouré d'eau, l'île Jésus est confrontée aux sinistres liés aux cours d'eau comme les inondations et les embâcles. La mise en place de nos usines d'épuration d'eau usées a changé les risques associés au cours d'eau. Lors de longues périodes de temps froid, les embâcles de frasil nous causent des problèmes. Pour ce qui est de l'homme, l'erreur humaine lors de manipulation des procédés technologiques dangereux représentent un grand risque.

2.2

Concernant notre capacité d'intervention, il est selon les normes et nous continuons à nous équiper de nouveaux équipements et formons notre personnel. Ville de Laval. Ville de Laval est dotée d'une structure de mesures d'urgence et d'un plan définissant les grandes missions des services municipaux et de nos partenaires régionaux. Nous avons mis en place un centre de coordination des mesures d'urgence et un centre auxiliaire est également en voie de développement. Nous possédons également un poste de commandement mobile qui a été remplacé au début de l'année 2000 grâce à une subvention PCPC.

2.3

Pour une municipalité de 350,000 habitants, la notion de sinistre est fort différente que pour une municipalité de 35,000 habitants. Nos ressources sont plus nombreuses et nos infrastructures capables d'accueillir plus de personnes. Ainsi un incendie majeur sur un tel territoire peut représenter qu'une intervention d'urgence alors que s'il se produit dans une petite ville, ce sera un sinistre majeur.

La contamination par agent biologique, des inondations forçant l'évacuation de 10,000 personnes et un tremblement de terre nous oblige à recourir à de l'assistance externe des paliers de gouvernement supérieur. Nous pouvons parler alors de sinistre.

2.4

Il serait faux de prétendre que nous possédons toutes les ressources pour intervenir dans tous les cas mentionnés en 2.3. Nous devons compter sur l'expertise des niveaux gouvernementaux supérieurs. Nous ne possédons pas non plus des plans pour chaque type de sinistre qui pourrait nous frapper. Par contre le plan des mesures d'urgence municipal dicte les missions des services et le personnel dirigeant de ces services sont compétents et ont souvent travaillé ensemble en situation d'urgence. Si le groupe de coordination s'entoure des ressources spécialisées pour le type de situation, il prendra les décisions appropriées et coordonnera l'intervention de façon adéquate. Nous avons les équipements pour faire face à la presque totalité des sinistres qui peuvent nous affecter. Nous avons conclu également des ententes pour certains types de service avec nos voisins. (Ex : Équipe HazMat)

2.5

Réponse des intervenants initiaux pour secourir si possible les victimes, évaluer les situations et informer les instances décisionnelles.
Elle peut combattre les incendies, procéder à des interventions de sauvetage, contrôler des déversements ; traiter et transporter les blessés vers nos centres hospitaliers, ériger des périmètres de protection et en contrôler l'accès, poser les gestes nécessaires pour empêcher le sinistre de s'étendre ;
Déploiement des postes de commandement sur les sites ;
Ouverture du centre de coordination des mesures d'urgence municipales avec rappel du personnel cadre ;
Requête auprès des experts en relation avec le type de sinistre ;
Évaluation sur la nécessité d'évacuer et/ou de confiner ;
Stabiliser la situation ;
Évaluer la sécurité du site, solidité des structures,
Favoriser la remise en état ;
Autoriser la réintégration ;

2.6

La ville doit faire appel aux instances supérieures dans le cas de cyberattaque et/ou de sinistres de type CBRN. Nous ne disposons que de protection de base pour le personnel affecté à un périmètre et nous n'en possédons qu'une petite quantité. Ces équipements de protection ont été acquis suite aux incidents du 11 septembre. Pour la cueillette d'un engin, colis ou lettre, nous devons faire appel à la Sûreté du Québec.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés ?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles ? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève ?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel ? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours ?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication ? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée ? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie ?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radios locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence ?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents ?

3.1

Nous disposons d'une autonomie financière assez importante étant en mesure de commander des ressources matérielles nécessaires au traitement des sinistres sans avoir à demander une autorisation à l'autorité politique. Il est évident que certains types de sinistre seront admissibles à des programmes d'assistance financière et que ce soit la municipalité ou l'autorité gouvernementale supérieur qui commande un bien ou une ressource en fin de compte, il y a quelqu'un qui doit payer la facture.

Pour ce qui est des ressources humaines, nous disposons de 190 pompiers, 450 policiers et de nombreux autres employés municipaux. Au besoin les horaires peuvent être modifiés en situation d'urgence afin de recourir aux quarts de travail de 12 heures. Ceci vous donne un aperçu de notre capacité mais aussi de nos limites. L'organisation municipale devra recourir à l'aide externe dans le cas de sinistre majeur qui s'échelonne sur de longue période.

3.2

L'aide régional est disponible à peu de temps de préavis. Avant d'épuiser complètement nos ressources, une transition avec l'aide extérieure aurait lieu pour le transfert de compétence sur l'incident en lui-

même

3.3

Actuellement, nous siégeons sur le comité de l'Organisation Régionale de Sécurité Civile du Québec pour la région Laval – Laurentides – Lanaudières. La Sécurité civile du Québec nous a identifié un de ses membres comme conseiller régional pour le territoire. Ce dernier est en contact quasi hebdomadaire avec notre entité de mesures d'urgence. Nous avons prévus dans notre organigramme de décision et dans notre centre de coordination des mesures d'urgence, une place pour cette personne que nous considérons comme indispensable. Je crois que le lien est très bon et correspond à nos besoins et attentes.

3.4

Malheureusement, cette façon de communiquer ne nous est pas disponible. Correction, elles ne sont pas disponibles comme on le souhaiterait. Il nous est possible de faire diffuser de l'information via les salles de nouvelles de nos postes de radio et de télévision locaux. Notre municipalité dispose d'un service de communications et notre service de protection des citoyens dispose d'un bureau d'affaires publiques avec trois policiers affectés à plein temps.

L'utilisation d'une bande déroulante dans le cas de la télévision ou de messages radios préenregistrés pour diffusion en cas d'urgence ne nous est pas encore possible. Nous évaluons la possibilité d'utiliser un transmetteur mobile qui diffuse dans la bande FM pour émettre des directives en cas de sinistres. Ce petit transmetteur a une portée limités (faible puissance d'émission) et conjugué à de l'affichage routier (panneau à message variable identifiant la fréquence radio) nous croyons être en mesure de rejoindre la région touché par le sinistre.

3.5

Avec le provincial, je crois qu'avoir des liens plus étroits avec notre conseiller serait qu'il travaille dans le même bureau que nous. Côté fédéral, politique oblige, nos relations sont à peu près inexistantes. Cependant notre conseiller régional et moi partageons la même philosophie: En tant de crise, les frontières n'existe pas. Nous n'avons qu'un seul objectif, c'est d'offrir la meilleure intervention possible pour résoudre la situation et venir en aide à la population. Après la crise, nous répondrons à ceux qui oseront nous demander pourquoi les avoir appelés. D'ailleurs nous avons eu plusieurs situations où nous avons fait appel à des organismes fédéraux et l'on nous a jamais demandé ou reprocher le fait.

Nous avons quand même des contacts avec le fédéral. Environnement Canada nous aide avec la météo lors d'événements requérant leur expertise. Nous avons également participé à un travail visant à identifié les entreprises à risques majeurs afin de déterminer les zones à risque si un sinistre majeur survenait dans une de ces entreprises.

Nous avons notre accès dans la base de données d'Industrie Canada sur le système PAC (Priorité d'accès à la composition). Nous suivons des cours au besoin au Collège canadien de la police à Ottawa et nous avons bénéficier d'une subvention de Protection civile Canada dans le cadre d'un projet PCPC. (Voir 2.2)

Je profite de l'internet pour visiter et consulter le BPIEC. Au début des années 90, j'ai suivi la presque totalité des cours offerts par Arnprior. L'échange favorisée par ce type de formation est bénéfique au plus haut point pour les intervenants et gestionnaires de situation d'urgence et de sinistre. Des villes de la même grosseur dans la province, il n'y en a pas beaucoup. À travers le Canada, un peu plus. L'expérience est importante dans ce domaine.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1

Nous donnons des conseils de façons ponctuelles. Lors des inondations annuelles récurrentes nous distribuons notre brochure d'information. Lors de situations d'urgence, nous préparons un message à l'égard de la population afin de le faire transmettre par les salles de nouvelles. Il nous arrive de faire du porte à porte pour informer verbalement ou pour distribuer un document explicatif. Des conseils sur les inondations, les pannes de courant en hiver, les tempêtes violentes sont les messages le plus souvent livré.

Il est arrivé de distribuer de concert avec la Régie régionale de la Santé des avis sur des cas possible d'animaux infectés par la rage dans un quartier.

4.2

Nous entreposons des fournitures pour l'hébergement et un hôpital de campagne pour Santé Canada.

Nous avons environ 200 lits militaires qui nous avait été prêté lors du verglas en 1998. Nous entreposons ces lits et les avons déployés lors du 11 septembre au cas où. Nous les prêtons occasionnellement dans la région en prévision d'hébergement d'urgence possible. Nous en déployons une partie lors des préparatifs pour la crise du logement.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au

courant de ces abris et en avez-vous vu une ? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Laval
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe – Questions révisées

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

La municipalité ne détient pas ce pouvoir. Nous comptons sur la bonne volonté des médias pour diffuser nos consignes de sécurité.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Effectivement, nous comptons sur la bonne volonté des diffuseurs. Il serait intéressant de pouvoir utiliser une bande annonce au bas de l'écran avec un signal pour attirer l'attention. De cette façon, le diffuseur serait moins pénalisé et nous pourrions passer nos messages selon nos besoins en situation d'urgence. De cette façon, nous aurions le contrôle sur le message à diffuser.

a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

La municipalité compte sur un support d'assistance et de conseil lorsque nos services sont débordés. Elles comptent sur une coordination inter municipale lors que le sinistre touche plusieurs villes. L'expertise que nous ne détenons pas est également souhaitable

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Dans l'éventualité d'une grande urgence, une municipalité de notre taille devrait être en mesure de subvenir à ses besoins. Il est évident que lorsque nos moyens sont dépassés, il est important que l'assistance gouvernementale nous parvienne rapidement. Pour ce qui est des frais, nous pouvons assumer

certaines dépenses mais dans les cas de grands dommages aux infrastructures et aux biens des citoyens, l'aide financière des paliers de gouvernement provinciaux et fédéraux est essentielle.

Granby
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 A) Coordonnateur adjoint
Responsable de l'hébergement lors de la crise du verglas

1.2 A) Densité démographique population : 44 121 /superficie : 76 KM^2
Superficie = 76 KM^2
Rurale – urbaine

Présence de dépôt de gaz propane adjacent à un dépôt d'essence.

Fréquence = 1 fois (verglas 1998)

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Rupture du barrage Choinière

Bonne, dans la mesure où nous n'aurons qu'un élément à couvrir.

Inondation qui cause l'évacuation de 1 000 personnes.
Incendie importante qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.

Nous avons actuellement un plan des mesures d'urgence qui couvre environ une dizaine de cas que nous avons répertoriés Nous croyons être en mesure localement de couvrir l'ensemble de ces cas. Cependant l'ampleur du sinistre nécessiterait sûrement une aide externe en terme de personnel et d'équipement.

Dans le cadre de notre plan, nous avons prévu des protocoles d'intervention qui nous permettent de couvrir une crise localement jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux et/ou fédéraux.

Il est évident que nous aurions besoin d'aide des gouvernements provinciaux et fédéraux dans le cas de cyber-attaques, de catastrophes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Nous ne possédons pas l'expertise pour gérer ce type d'événement.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

L'ensemble du personnel de la Ville de Granby se compose ainsi :

Cols blancs
Cols bleus
Policiers
Pompiers (temps partiel)

Les ressources financières et matérielles que nous possédons sont celles que nous retrouvons normalement comme entité municipale. Le budget actuel de la municipalité est de l'ordre de 41 millions de dollars. Nous possédons des bâtiments pouvant servir à la structuration d'un déploiement de mesures d'urgence qui se situent localement.

Nous n'avons pas de personnel de relève expérimenté. Cependant, nous avons une entente de principe avec le Centre d'action bénévole qui

pourrait palier ponctuellement dans une certaine mesure à un manque de personnel.

Le délai pour une aide extérieure pourrait dépendre du type de sinistre. S'il s'agit d'une catastrophe locale, nous pourrions vraisemblablement tenir le coup environ une à deux semaines.

Oui, nous sommes relativement satisfaits des structures locales et régionales de commandement et de communications.

Oui, nous avons des ententes avec le diffuseur local.

Oui, nous apprécierions avoir des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provinciaux et fédéraux.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Information sommaire provenant des mises en garde usuelle, De plus, le service des incendies est à compléter la visite des entreprises et des résidences, ce qui permet d'effectuer des correctifs pour chaque propriété.

4.2 Nous avons déterminé dans une certaine mesure les fournitures dans le cas de catastrophes locales. Cependant, dans le cas de catastrophes plus généralisées nous n'aurions pas les fournitures nécessaires. A titre d'exemple, le cas du « verglas » représente pour nous une catastrophe généralisée pour ce qui est des fournitures.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Avoir un programme de formation continue obligatoire permettant d'identifier rapidement les intervenants provinciaux et fédéraux, l'emplacement et la qualité de matériaux disponibles.

Nous n'avons pas ou très peu de crédits des paliers provinciaux et fédéraux.

Une aide sommaire au niveau organisationnel. Nous croyons que le gouvernement provincial défraierait une partie des dépenses. Nous appuyons notre énoncé sur l'expérience du « verglas ».

Il serait des plus opportuns qu'une aide fédérale face l'objet d'une convention permettant ainsi à chacun d'obtenir une définition de ses responsabilités (municipalité, province, pays). L'harmonisation avec la récente Loi sur la sécurité civile du Québec serait des plus souhaitables.

Ce programme est pertinent dans la mesure où l'application survient après les évènements de crise.

Il est plus que souhaitable qu'il existe une coordination nationale. Cependant, le BPIEPC aurait intérêt a informé davantage les municipalités sur son existence, ses programmes d'intervention et sur les points qu'il compte améliorer.

Nous l'espérons fortement. Cependant, une décentralisation de certaines activités s'avère essentielle à la réussite d'une coordination nationale. Donc, il faut que le BPIEPC nous informe du rôle que nous aurions à jouer dans le cadre de la prise en charge d'une partie de la gestion qui nous serait déléguée.

Nous avons une vague impression de l'existence de ces abris.
Nous n'en avons jamais vu. Nous n'avons aucun renseignement sur ces abris.
Nous n'avons pas reçu de renseignement sur l'utilité de des abris.
Nous n'avons pas d'abri dans notre municipalité.

Nous n'avons pas intégré l'agent du service canadien de renseignements ni les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada dans notre plan de mesures d'urgence. L'aide provenant de ces gens nous serait probablement utile dans la mesure que leurs connaissances soient supérieures aux nôtres ou contribuent à l'amélioration de notre plan.

Il n'existe pas de lien connu entre notre plan et celui du Ministère de la Défense nationale. Nous nous attendons à ce que les personnes affectées au plan de MDN soient en mesure d'avoir les compétences nécessaires à un bon support technique, administratif et matériel. Ces personnes doivent être de calibre supérieur dans le contrôle de situations d'urgence.

Chilliwack
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Chef du service d'incendie de Chilliwack.
Collectivité rurale-urbaine de 260 kilomètres carrés comptant 70 000 habitants.
Passage frontalier américain à 20 kilomètres à l'Est, importante autoroute et lignes ferroviaires traversent la collectivité. Petit aéroport municipal. Aucune grande base industrielle.
Inondations saisonnières certaines années. Volcan assoupi à 48 kilomètres (mont Baker). Zone sismique de la côte Ouest (faibles secousses périodiques). Aucunes statistiques sur la fréquence. Rares dans l'histoire récente, sauf inondations.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Tremblements de terre, inondations, grave accident ferroviaire, tempêtes de neige ou de pluie verglaçante importantes, feu de broussailles.
2.2 En mesure d'intervenir en cas d'inondation mineure. Plans en place, très peu d'évaluations des plans. La formation vient de commencer.
2.3 Tous les événements ci-dessus. Le débordement du fleuve Fraser affecterait 100 000 personnes dans la vallée du Fraser. Possiblement un fort séisme.
2.4 Des plans sont en place, mais la collectivité pourrait être facilement dépassée en cas d'événement grave.
2.5 La municipalité pourrait résoudre la crise, mais, selon son ampleur, il est possible qu'atténuer la crise constitue le mieux que nous puissions faire. En cas de crise grave, il serait nécessaire de tenir le coup jusqu'à

l'arrivée de l'aide des gouvernements provincial ou fédéral.
2.6 Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Nous compterions sur les services d'urgence locaux (police, incendie, ambulance) ainsi que des organismes bénévoles, par exemple, Services sociaux d'urgence, Recherche et sauvetage ainsi que les services municipaux des Travaux publics de Chilliwack.
3.2 Selon l'ampleur et la portée de l'urgence ainsi que si nos voisins sont affectés, fortes tempêtes, inondations ou tremblements de terre, il serait difficile d'intervenir sans ressources externes.
3.3 Des réseaux régionaux sont en place, mais les liens locaux doivent être améliorés et nécessitent un financement local accru.
3.4 Ne sais pas.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes

susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

> 4.1 Information sur les mesures de protection, préparation en cas de séismes, prévention des incendies et renseignements sur les évacuations.
>
> 4.2 Aucun matériel entreposé; cependant, nous avons défini les sources et les installations d'approvisionnement pour l'équipement de mise sur pied d'un centre d'évacuation.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1 600 caches (ou dépôts d'urgence) réparties stratégiquement dans l'ensemble du pays.

Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

D'abord, équipement pour les centres des opérations d'urgence et d'évacuation; ensuite, information, et; finalement, équipes d'intervention.
Nous avons reçu certains fonds d'aide gratuite du PCPC pour établir un centre des opérations d'urgence, mais nous pourrions utiliser beaucoup plus de crédits pour l'équipement de communications et les exercices.
Oui, nous aurions de l'aide du gouvernement provincial (PEP), mais nous ne savons pas avec certitude quelle forme cette aide prendrait si une inondation ou un séisme affectait toute la région ni quelle en serait l'étendue.
Oui, nous nous attendons à ce que le gouvernement fédéral nous apporte son aide dans le cas d'une urgence à grande échelle. Non, il n'existe aucune convention.
Il est pertinent, mais il devrait couvrir l'équipement de communications nécessaire et être plus facile d'accès toute l'année.
Aucun contact direct et peu d'information sur cet organisme.
Non, non renseigné sur cet organisme et ses capacités.
Oui, nous sommes au courant à propos de cette cache dans notre région (ancienne base des Forces canadiennes de Chilliwack), de son contenu ainsi que des procédures pour y accéder.
Aucun de ces organismes n'est mis à contribution.
Non, l'établissement le plus près se trouve à Edmonton, en Alberta. L'aide serait donc retardée, mais elle est possible par transport aérien.

Chilliwack
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 *a)* Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 *a)* D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Cornwall
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

CONTEXTE

Cornwall est une collectivité bilingue de 46 000 habitants établie sur les berges du fleuve Saint-Laurent, dans le sud-est de l'Ontario. Située à seulement deux kilomètres de l'État de New York et à 30 kilomètres du Québec, la ville jouit d'un emplacement unique, tout près des frontières provinciale et internationale.

La base industrielle de Cornwall a énormément changé au cours des dernières années. Des petites entreprises et des industries légères y sont toujours établies, mais l'économie locale s'est diversifiée. Le secteur primaire est assez peu développé à cause de la grande urbanisation de la ville. Le secteur secondaire, ou manufacturier, constituait traditionnellement l'employeur le plus important de Cornwall; cependant, en raison de la restructuration des économies canadienne et mondiale, il a récemment décliné. Néanmoins, le secteur manufacturier emploie toujours 4 160 personnes, soit 20,4 % de la main-d'oeuvre de Cornwall. Le secteur tertiaire s'est grandement accru au cours des dernières décennies; les services représentent 16 204 postes à Cornwall et emploient plus de 78 % de la population active.

Les activités industrielles d'importance de Cornwall sont axées sur la fabrication de produits chimiques, de papier, de textiles, de plastifiants ainsi que de peinture et de résine industrielles.

La ligne principale et diverses lignes secondaires de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, la ligne de Canadien Pacifique Limitée ainsi que l'autoroute MacDonald-Cartier *(autoroute 401)* passent au coeur de la ville, et le pont international de la voie maritime traverse le fleuve Saint-Laurent et fournit un accès direct aux États-Unis.

L'aéroport régional de Cornwall est situé à 10 kilomètres à l'est de la ville, près de Summerstown. Les aéroports internationaux se trouvent à Ottawa *(à 100 kilomètres)* et à Montréal *(à 115 kilomètres)*.

Cornwall Electric alimente la majeure partie de la ville en électricité; Ontario Power Generation, plusieurs grands utilisateurs. Cette dernière exploite le côté canadien du barrage hydroélectrique Moses–Saunders, situé dans l'ouest de Cornwall.

La ville est approvisionnée en gaz naturel par le gazoduc Trans-Canada de l'ouest du pays; Union Gas Ltd. en effectue la distribution.

1. Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Je m'appelle Lisa Harvey; je suis coordonnatrice de la gestion des urgences à la Ville de Cornwall et responsable des relations publiques pour le service d'incendie de Cornwall. J'occupe ce poste depuis le 6 janvier 2003. Mon expérience comme bénévole à la Croix-Rouge m'a préparée à cet emploi. Je détiens la formation et les études suivantes :
Diplôme universitaire en psychologie et en sociologie
Certificat en coordination de gestion d'urgence communautaire (2003)
Gestion d'un centre de coordination des opérations d'urgence – Arnprior (2002)
Formation en intervention en cas de catastrophe – Croix-Rouge (2003)
Formation en service d'inscription et de renseignements – Croix-Rouge (2002)
Formation en réunification des familles – Croix-Rouge (2002)
Protection civile élémentaire – Croix-Rouge (2002)
Secourisme général – Croix-Rouge (2002)
Hébergement d'urgence – Croix-Rouge (2002)
Loi sur la santé et la sécurité I – Ville de Cornwall (2003)
Formation de base sur le GIS – Ville de Cornwall (2003)
Cours sur la conception d'exercices (2003)

1.2 Le territoire de Cornwall mesure, selon le recensement, environ 62 kilomètres carrés, ou environ 24 milles, ce qui comprend l'île Cornwall et l'île Pilon, que le recensement ne compterait pas, mais qui font partie du territoire municipal en principe et légalement.

Selon le recensement, la densité démographique est de 738 habitants au kilomètre carré.

On pourrait décrire Cornwall comme une collectivité rurale-urbaine, où seulement de 60 à 65 % de la population est urbaine.

1.3 Les entreprises de fabrication de produits chimiques les plus importantes de Cornwall sont Pioneer (PCI Chemicals Canada Co.), Domtar, BASF et Material Resources Recovery.

PIONEER (PCI Chemicals Canada Co.) fabrique et distribue une vaste gamme de produits chimiques.

DOMTAR COMMUNICATION PAPERS produit essentiellement de la pâte kraft de feuillus ainsi que des papiers de qualité.

BASF Canada Inc. fabrique principalement des plastifiants.

MATERIAL RESOURCES RECOVERY est une entreprise de traitement des déchets et d'incinération. Les principaux flux de déchets sont les appareils électriques contaminés par les BPC, les appareils au gaz naturel contaminés par des agents odorants ainsi que les bouteilles d'air comprimé périmées.

On retrouve à Cornwall les produits suivants :

Hypochlorite de sodium (agent de blanchiment)
Cereclor (alcane chloré)
Acide chlorhydrique (acide muriatique)
PSR 2000 (solution polysulphidique)
ImpAQt Plus (dispersion d'anthraquinone)
Nitrate de sodium
Sulfate d'aluminium
Diphénylméthane diisocyanate
Acide sulfamique
Alcools
Chlorate de sodium
Acide adipique
Peroxyde d'hydrogène
Lessive noire et blanche
Méthanol
Liqueur ammoniacale
Bioxyde de chlore
Acide sulfhydrique
Plastifiants
Gaz d'étalonnage : SO_2, CO, N_2 et O_2
Anhydride phtalique
Soude caustique (hydroxyde de sodium)
Anhydride trimellitique

Un certain nombre de petites entreprises moins dangereuses se trouvent dans le parc industriel. Elles fabriquent des produits variés, tels que de l'éclairage fluorescent, des cartouches de marbre, des systèmes de communications, etc.

L'aéroport régional de Cornwall est situé à 10 kilomètres à l'est de la ville, près de Summerstown. Les aéroports internationaux se trouvent à Ottawa *(à 100 kilomètres)* et à Montréal *(à 115 kilomètres)*. De plus, la ville se situe en dessous d'une trajectoire de vol.

Cornwall est situé à seulement deux kilomètres de l'État de New York et à 30 kilomètres du Québec; la ville jouit d'un emplacement unique, tout près des frontières provinciale et internationale. L'autoroute 401 traverse la ville.

1.4 **Le 15 juillet 2003,** la gestion de chaîne d'approvisionnement a été évacuée. On a transporté à l'hôpital 22 employés qui se plaignaient d'étourdissements, d'indigestion, de maux de tête et qui disaient se sentir malades. L'équipe d'intervention en matières dangereuses du service d'incendie de Cornwall ainsi que des représentants des ministères de l'Environnement et du Travail étaient sur place. On a évacué environ 400 employés. Jusqu'à présent, nous n'avons pas découvert la cause du problème. Le gouvernement provincial est au courant de cet incident.

Le **27 août 1999**, un transporteur de marchandises du CN rempli de matière liquide inflammable a percuté le butoir placé au bout de la courte voie de triage, ce qui a provoqué un échappement d'alcool, un sous-produit chimique non toxique. Cet accident a entraîné l'évacuation du centre commercial Brookdale, du magasin Wall-Mart et de commerces à 305 mètres du déversement, de 11 h à 20 h.

Cornwall a connu plusieurs blizzards, tempêtes de pluie verglaçante et tornades. En 1972, une importante rafale de neige a paralysé la ville pendant plusieurs jours. En 1942, à la suite d'une tempête de pluie verglaçante, la ville a été privée d'alimentation électrique pendant plusieurs jours. Même situation lors de la **tempête de pluie verglaçante de 1998**. Dans les deux cas, des abris ont été mis sur pied, où les habitants allaient se nourrir et s'héberger.

2. De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Les priorités de la Ville de Cornwall sont :

1 Tremblement de terre

2 Soulèvement civil, accidents chimiques dans une entreprise, ferroviaire et sur la route.

3 Tornade

4 Importante tempête de neige ou de pluie verglaçante

5 Accident chimique maritime

6 Grave accident de la route

7 Inondation et écrasement d'avion

8 Panne d'électricité, ouragan et explosion de conduite

9 Incendie de forêt (feux d'herbes)

10 Maladies contagieuses

2.2 Il y a toujours des progrès à faire, mais je crois que Cornwall est très bien préparé, pour les raisons suivantes :

Cornwall est dirigé par un Conseil composé du maire et de dix conseillers. Le directeur général assure l'administration municipale et supervise les activités quotidiennes de tous les services de la ville.

Le service policier municipal fournit les services d'urgence; il comprend 78 agents, trois employés civils et dix gardiens de la paix volontaires. Nous comptons également sur une équipe d'intervention d'urgence, une équipe policière de dix membres ayant reçu une formation poussée en armes spécialisées et en tactiques afin de faire face à des situations à hauts risques. Notre service d'incendie municipal comporte un effectif de 54 pompiers et une équipe d'intervention en matières dangereuses; il est équipé de quatre autopompes, de deux antennes, de une plateforme élevée, de un fourgon de protection, de véhicules de réparation mécanique ainsi que de un véhicule de commandement en cas d'urgence qui sert de poste de commandement mobile afin d'intervenir sur les lieux de l'urgence et de les organiser. De plus, l'équipe d'intervention en matières dangereuses est composée de 26 techniciens spécialisés, formés pour intervenir en cas d'urgence mettant en cause des matières dangereuses. Enfin, un service ambulancier municipal qui emploie 50 ambulanciers paramédicaux à temps plein, huit paramédicaux de soins avancés ainsi que 25 ambulanciers paramédicaux à temps partiel et est équipé de 12 ambulances, de une unité de soutien à l'urgence ainsi que de une ambulance aérienne appartenant au ministère de la Santé dessert Cornwall ainsi que les Contés unis de Stormont, Dundas et Glengarry. Les postes d'ambulance se trouvent à Winchester, à Morrisburg, à Finch, à Lancaster, à Alexandria et à Cornwall. Deux détachements de la Police provinciale de l'Ontario situés à Long Sault et à Lancaster, un réseau d'incendie de secours mutuel comprenant plus de 20 services membres dans tous les Contés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, fournissent de l'aide externe. La Police provinciale de l'Ontario qui dessert Stormont, Dundas et Glengarry fait partie d'un groupe d'intervention échelonné travaillant en ambulance, car tous les véhicules sont équipés de défibrillateurs. Le service d'incendie et les nombreux groupes de bénévoles de Cornwall ont conclu des accords d'intervention avec le service ambulancier.

Deux hôpitaux, trois cliniques, trois maisons de soins infirmiers, quatre foyers pour personnes âgées, cinq maisons de retraite et un service régional de santé assurent les services médicaux. Les Services sociaux de la Ville de Cornwall fournissent les services sociaux.

Le transport en commun de Cornwall dessert la collectivité au moyen de sa flotte de 26 autobus et de huit véhicules de transport adapté. Le service des Travaux

publics de Cornwall est chargé de l'entretien des routes, des égouts, des conduites d'alimentation ainsi que des biens publics.

Les Services techniques de la municipalité de Cornwall supervisent les activités de l'usine d'eau potable située à la limite Ouest de la ville (l'approvisionnement en eau provient du lac Saint-Laurent) ainsi que de l'usine d'épuration des eaux usées, située dans le sud-est de Cornwall.

Les Services de loisirs de Cornwall sont responsables des installations suivantes : le centre communautaire (qui pourrait servir d'abri), le centre Bob-Turner, le centre municipal Kinsmen, l'aréna Si-Miller et le parc Optimist.

La Société canadienne de la Croix-Rouge et Ambulance Saint-Jean ainsi que plus d'une douzaine de sociétés philanthropiques desservent la collectivité. Le Club de radioamateur de la vallée de la voie maritime fournit des services de communication d'urgence.

Les services des médias comprennent trois stations de radio, trois journaux (un quotidien anglophone, un hebdomadaire en anglais et un autre en français), ainsi que une station de télévision communautaire.

2.3 Selon moi, tous les exemples donnés seraient considérés comme des urgences capitales, mais je crois que vous désirez savoir si Cornwall serait en mesure d'intervenir dans ces situations :

J'estime que la Ville serait capable de traiter le cas d'un wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux (cette capacité est variable en raison des multiples facteurs possibles)
Si un agent biologique contagieux se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et infecte 25 personnes par jour pendant sept jours, je crois que la municipalité pourrait intervenir.
Si un agent biologique contagieux se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et infecte 100 personnes par jour pendant sept jours, je suis d'avis que cette situation serait considérée comme grave.
Selon moi, Cornwall serait en mesure d'intervenir dans le cas d'une inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes.
Je crois que Cornwall serait en mesure d'intervenir dans le cas d'une inondation qui cause l'évacuation de 1 000 personnes.
Une inondation causant l'évacuation de 10 000 personnes serait considérée comme grave.

2.4 J'estime que Cornwall est bien préparé. Un plan d'urgence, un centre des opérations d'urgence ainsi qu'un comité de gestion des urgences sont en place. Nous avons effectué des exercices selon le plan. Je suis d'avis que nous avons le personnel et l'équipement approprié afin de faire face à de nombreuses urgences.

2.5 Pour notre collectivité, j'estime qu'une réaction fructueuse en cas d'urgence capitale serait de résoudre la crise.

2.6 La municipalité de Cornwall a la chance de compter une équipe d'intervention en matières dangereuses. Nous serions en mesure d'intervenir, selon la gravité, en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire. Selon les circonstances, il est possible que nous puissions faire face à la situation seuls. Si l'incident était étendu, nous aurions peut-être besoin d'aide. Bien entendu, nous tenterions d'intervenir nous-mêmes, mais nous n'hésiterions pas à demander de l'aide le cas échéant.

3. Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Cornwall ne possède pas de compte de banque spécifique en vue de fonds d'urgence. Pour 2003, le budget des dépenses brutes était comme suit :

Police : (la répondante a demandé que ces données ne soient pas publiées)
Incendie : (la répondante a demandé que ces données ne soient pas publiées)
Ambulance : (la répondante a demandé que ces données ne soient pas publiées)

En cas d'urgence, nous avons accès à du matériel dans beaucoup de services municipaux au besoin : Travaux publics, Services policiers, Services d'incendie, Services ambulanciers, Services sociaux, TI...

3.2 Si l'une des urgences capitales avait lieu et qu'elle constituait un énorme danger pour la vie et la propriété ou une menace à la prestation de services essentiels, je prévoirais la déclaration d'une urgence. Si nous ne pouvions pas nous débrouiller, nous demanderions de l'aide mutuelle si elle était appropriée, ensuite, nous ferions appel à l'aide provinciale et fédérale.

3.3 Je crois que la structure locale et régionale de commandement et de communication est satisfaisante. La police de Cornwall et la Police provinciale de l'Ontario se sont récemment entraînées ensemble. Le service d'incendie a conclu des accords d'aide mutuelle et, lors de notre dernier exercice de simulation, l'entraide faisait partie du scénario.

3.4 Il nous suffit de téléphoner aux chaînes de télévision et de radio locales afin qu'ils interrompent la diffusion des émissions dans le but de donner des directives ou de faire le point sur une situation d'urgence. Je n'ai pas établi de relation avec les stations nationales, mais nous passerions par les chaînes locales pour obtenir de l'aide au besoin.

3.5 Oui, Cornwall souhaiterait créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents.

4. Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Afin d'informer le public, nous avons publié des communiqués, des publicités dans les journaux, accordé des entrevues à la radio, effectué des présentations à des groupes et créé des affiches. La Ville de Cornwall a imprimé des brochures d'information concernant
les alertes chimiques;
les inondations;
les tempêtes de neige;
les tornades;
les tremblements de terre;
le service 9-1-1; et
le régime d'alerte communautaire (un réseau téléphonique est en place afin de nous permettre de téléphoner simultanément à tous les foyers de Cornwall pour leur fournir des directives en cas d'urgence).
Plusieurs dépliants du gouvernement du Canada (par exemple, *Se préparer, non s'inquiéter).*
Pendant tout le mois de mai 2003, on a présenté une publicité sur grand écran au cinéma Galaxy visant à encourager la préparation en cas d'urgence (initiative conjointe de la municipalité, Domtar, Pioneer, BASF et de la Croix-Rouge).

4.2 Les seules fournitures entreposées à Cornwall sont environ 80 matelas à une place (depuis 1994; on devrait s'en défaire et les remplacer par des lits pliants) et environ 130 couvertures (90 appartiennent au MDN et 40, à la Ville). Nous possédons deux boîtes d'inscription et de renseignements de Santé Canada. À cause du fait que Cornwall est situé à la frontière américaine, je crois que nous devrions avoir davantage de fournitures en stock. Je pense que l'on comptera sur nous en cas d'urgence à grande échelle dans la région et il serait bénéfique de disposer de réserves.

5. À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 J'estime que les priorités immédiates des gouvernements provincial et fédéral devraient être :
la constitution de stock de fournitures d'urgence partout dans la province;
les communications (être en mesure d'aller dans une collectivité et d'installer un réseau de communication dans le cas d'une catastrophe à grande échelle pendant laquelle les communications ne seraient pas fonctionnelles);
l'intervention en cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (on fera appel aux gouvernements provincial ou fédéral si l'urgence est très importante, ce qui requerra une aide extraordinaire dans ce domaine);

l'accroissement des communications entre les administrations municipales ainsi que les gouvernements provincial et fédéral. Par exemple, les Services sociaux de Cornwall devraient rencontrer les Services sociaux provinciaux et fédéraux et discuter de la coordination des services en cas d'urgence. Je suggérerais que le responsable de la gestion des urgences organise cette coordination afin que cette personne soit informée de tous les services (évacuation, refuges).

5.2 Les crédits des gouvernements provincial et fédéral sont nécessaires afin d'encourager la formation de qualité supérieure.

5.3 Je crois que Cornwall ferait appel à l'aide provinciale seulement une fois que l'état d'urgence serait déclaré. Phillip Geofferion (Gestion des urgences Ontario) se trouverait à notre centre des opérations d'urgence pour nous aider dans cette décision. Je pense que le gouvernement provincial paierait la plupart des dépenses, selon la proportion population–taille de la ville et l'urgence en cause. J'estime que les services municipaux des finances devraient rencontrer les gouvernements provincial et fédéral dans le but d'organiser et de planifier une telle situation. J'encouragerais la mise en place d'un système comptable unifié utilisant des formulaires uniques.

5.4 Il est possible que Cornwall compte sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence. Cette participation ne fait pas l'objet d'une convention. Nous sommes une collectivité frontalière, ce qui, ainsi que d'autres facteurs, risque de rendre l'aide fédérale nécessaire.

5.5 Je n'ai jamais fait appel au Programme conjoint de protection civile; je ne peux donc pas faire de commentaires à ce sujet. La Ville de Cornwall a obtenu ces crédits dans le passé et compte les demander de nouveau. On devrait peut-être organiser une formation pour les nouveaux coordonnateurs de gestion des urgences comme moi afin qu'ils s'informent au sujet du Programme conjoint de protection civile et apprennent à bien le connaître.

5.6 Je suis d'avis qu'il est essentiel d'approfondir les relations entre les gouvernements provincial et fédéral ainsi que leurs homologues municipaux. Je prévois la coordination de ces réunions et manifestations séparées grâce aux coordonnateurs municipaux de gestion des urgences.

5.7 Je suis confiante que le BPIEPC sera en mesure de coordonner l'intervention nationale en cas de catastrophe ou d'urgence capitale dès que des relations étroites avec les municipalités seront établies. J'aimerais que les réunions sur les questions de préparation en cas d'urgence incluent des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux.

Cornwall possède deux caches de Santé Canada (service d'inscription et de renseignements). Je n'ai pas reçu d'information procédurale concernant leur utilisation (je détiens cependant une formation de la Croix-Rouge). On m'a

demandé s'il y avait des caches à Cornwall et où elles se trouvaient. Pendant la tempête de pluie verglaçante, nous nous en sommes servi et, actuellement, nous avons besoin de fournitures supplémentaires. Qui est chargé de les approvisionner? Je crois fermement que toutes les collectivités devraient avoir une cache de Santé Canada. Elles nous ont été déterminantes lors de la tempête de pluie verglaçante; elles constituent des outils précieux.

5.9 Même si le Service canadien du renseignement de sécurité affecté à notre municipalité ne fait pas partie en soi du plan d'urgence de Cornwall, les directives pour téléphoner au ministre John McCallum se trouvent dans notre répertoire téléphonique d'urgence au cas où il s'agirait d'un enjeu de défense nationale. Je suis certaine que le service de police de Cornwall détient davantage de renseignements à ce sujet, car cette situation relève de leur expérience. J'ai demandé une mise à jour et des précisions au directeur de police Aikman et je vous transmettrai toute l'information reçue.

Saint-Hyacinthe
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

En tant que directeur général de la Ville j'ai été identifié comme coordonnateur de l'organisation des mesures d'urgence de la Ville. J'assume ces responsabilités depuis 15 ans et un certain nombre d'événements importants m'ont amené à mettre en application les concepts qui m'avaient été transmis.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La Ville de Saint-Hyacinthe s'étend sur un territoire de 190 kilomètres carrés pour une population de 52 489 habitants. La municipalité peut être considérée comme urbaine avec une bonne proportion de son territoire en milieu rural.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Dans l'énumération des risques potentiels sur notre territoire, nous avons identifié l'autoroute 20 qui le traverse ainsi qu'une voie ferrée (la voir-mère du CN) qui coupe le territoire urbain de Saint-Hyacinthe en deux.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Au cours des 15 dernières années, plusieurs événements nous ont amené à mettre en place l'organisation des mesures d'urgence. Les plus importants étant :

Inondation du secteur Saint-Joseph en mars 1989;
Incendie du Collège Saint-Maurice en avril 1992;
Glissement de terrain au Parc Les Salines en novembre 1992;
Crise du verglas en janvier 1998.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Les principales menaces imutables à la nature sont liées à la rivière Yamaska ainsi que la présence d'une importante voie ferroviaire qui traverse le centre-ville de Saint-Hyacinthe.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Tenant compte des événements survenus au cours des dernières années et de l'évaluation très positive qui a été faite de nos interventions à cet égard, nous considérons notre capacité d'intervention et de la formation de nos employés comme tout à fait adéquate.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Des exemples fournis, nous pouvons retenir le déversement de produits chimiques dangereux, à partir d'un wagon citerne, une inondation pouvant provoquer l'évacuation d'une centaine de personnes et le risque d'un incendie important. Les principales menaces imutables à la nature sont liées à la rivière Yamaska ainsi qu'un risque incendie important étant donné la présence dans notre centre-ville de plusieurs immeubles à risques élévés.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

La ville de Saint-Hyacinthe s'est dotée d'un plan municipal d'urgence avec une répartition précise de responsabilités par services municipaux lui permettant de déployer ses ressources à l'intérieur d'un court laps de temps en cas d'urgence.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Notre municipalité est en mesure de gérer une crise d'importance. Il n'y a qu'à se rappeler la tempête de vergals de janvier 1998 pour s'en convaincre. Évidemment, tout événement d'une ampleur plus importante suggérait la collaboration de nombreux autres intervenants.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Il va de soi que dans les cas cités, nous aurions besoin, comme tout autre municipalité de notre taille, de la collaboration des gouvernements et de ses différents services.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Nos ressources sont essentiellement celles de notre organisation municipale. Les employés, les équipements et le budget de la Ville sont mis à la disposition de l'organisation municipale d'urgence.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Nous n'avons pas établi de seuil critique à cet égard. Il est difficile de répondre à une telle question. Toutefois, il faut se rappeler qu'au cours de la crise du verglas de janvier 1998, nos services ont pris charge, au même moment, d'un peu plus de 4000 personnes dans nos sites d'hébergement temporaires.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en

place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Nous sommes satisfaits de la structure locale régionale de commandement existante dans les circonstances.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

En matière de diffusion d'information, nous avons une excellente collaboration des médias locaux (télévision communautaire et station de radio). Il serait possible d'interrompre la programmation habituelle pour diffuser toute information pertinente en situation d'urgence.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

À ce stade-ci, un tel besoin ne s'est pas manifesté.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous n'avons pas fourni de renseignements spécifiques aux propriétaires et entreprises pour faire face à une situation d'urgence. Notre service de sécurité incendie a cependant établi des contacts avec les principales institutions et entreprises afin de coordonner nos interventions le cas échéant.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous avons effectivement un inventaire de fournitures et ressources matérielles pour faire face à des situations telles : tempêtes de neige, pannes électriques localisées ou incendies majeures. Ces fournitures seraient rapidement déployées à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme qui constitue notre site d'hébergement temporaire # 1.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

À notre connaissance, il n'y a présentement aucune aide destinée aux municipalités en cas d'urgence provenant des gouvernements provincial ou fédéral. Bien au contraire, le gouvernement provincial nous oblige à élaborer un plan d'intervention régionale (schéma de couverture de risques) sans nous fournir une quelconque assistance.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Nous ne recevons aucune aide des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Comme nous l'avons expérimenté dans le passé, en cas d'urgence, nous pourrions compter sur la sécurité civile. Les intervenants sont disponibles en cas de besoin pour nous supporter techniquement et dans la recherche de ressources matérielles. En se référant à l'expérience du verglas de 1998, l'aide de la sécurité civile n'a pas été très utile et c'est pourquoi plusieurs recommendations à cet égard ont été formulées à l'intérieur du rapport de la Commission Nicolet.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Nous n'avons aucune relation avec le gouvernement fédéral en cas de grande urgence. Donc, aucune convention et rien ne nous a été communiqué à ce sujet jusqu'à aujourd'hui.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Personnellement, je n'ai aucune information en ce qui concerne ce programme.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Personnellement, je ne connais pas le BPIEPC d'aucune façon.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je ne crois pas que ce bureau serait en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre sur notre territoire.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Aucune intervention ne nous est parvenue sur ces abris d'urgence et leur répartition.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Je n'ai jamais entendu parler d'un agent du service canadien de renseignements de sécurité qui serait affecté à notre municipalité.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Aucunement.

Chatham
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis chef du service d'incendie et coordonnateur de la gestion des urgences pour la municipalité de Chatham-Kent, en Ontario. Je suis responsable de la prestation des services de protection contre les incendies ainsi que de la gestion des urgences dans les cas d'urgences déclarées et non déclarées qui surviennent dans la collectivité.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

La population totale de la ville est de 107 000 habitants; 40 000 personnes demeurent dans l'ancienne ville de Chatham; 15 000, dans l'ancienne ville de Wallaceburg; et les autres habitent 19 anciens cantons, villages et villes qui formaient l'ancien comté de Kent. La superficie de la municipalité est de 2 800 kilomètres carrés.

Chatham-Kent est une collectivité urbaine-rurale. Son économie est principalement agricole, mais inclut également la fabrication et la transformation de pièces pour véhicules automobiles.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Chatham-Kent se trouve à 45 minutes de la frontière Windsor–Detroit et à une heure de la frontière Sarnia–Port Huron. La municipalité possède un certain nombre d'installations de produits chimiques agricoles ainsi qu'une usine de fabrication d'alcool éthylique. La collectivité est située sur l'autoroute McDonald-

Cartier, l'autoroute 401, dans le sud-ouest de l'Ontario; elle se trouve donc le long d'une importante voie de communication. Les accidents de véhicules sont fréquents sur l'autoroute; par conséquent, le nombre de blessés nécessitant des soins médicaux et du transport vers les hôpitaux est important. Trois lignes ferroviaires principales traversent Chatham-Kent, celles de Canadien National, de CP Rail et de CSX. Ces trois transporteurs déplacent de grandes quantités de matières dangereuses tous les jours partout dans notre collectivité, et le mouvement d'une seule cargaison risque de causer un accident entraînant un grand nombre de blessés.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

La municipalité de Chatham-Kent vit quotidiennement des urgences courantes. Un certain nombre d'urgences importantes sont survenues dans la collectivité depuis sa restructuration par le gouvernement ontarien en 1998. L'accident le plus grave est la collision entre un train de marchandises du CN et un train de passagers du CN à l'extérieur de Thamesville, qui a causé la mort de deux personnes, fait une soixantaine (environ 60) blessés et provoqué d'importants dommages environnementaux.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Pour la municipalité, la principale menace imputable à la nature est le temps. Chaque année, de juin à octobre, la collectivité vit des orages violents, y compris des tornades. La menace imputable à l'homme est la fabrication, l'entreposage et le transport de grandes quantités de matières dangereuses chaque jour dans toute la ville.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Relativement à notre capacité actuelle d'intervention en cas d'urgence et de notre formation à cet égard, nous estimons que les services de sécurité publique de la collectivité sont formés principalement pour traiter les urgences courantes et sont prêts à le faire quotidiennement. Les agents supérieurs des services de gestion des urgences, de police et d'incendie continuent à participer aux formations sur la préparation aux urgences aux échelons municipal, provincial et fédéral, y compris le cours d'opérations nationales que le ministère de la Défense nationale offre au complexe de formation des officiers de Kingston.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Pour notre collectivité, un wagon citerne déversant des produits dangereux constituerait une urgence capitale. Une substance infectieuse ou toxique se répandant dans la canalisation d'alimentation en eau ou dans l'air qui infecterait 10 personnes par jour pendant sept jours en constituerait également une. Ou le débordement des rivières Thames ou Sydnham, une menace fréquente au printemps, qui causerait l'évacuation de 100 personnes. (La municipalité a connu une urgence de santé publique à la fin août 2003, lorsque nous avons appris qu'il était possible que du chloroéthène, qui s'était déversé dans la rivière Sainte-Claire, soit entré dans notre réseau de distribution d'eau.) Les grands incendies ne surviennent pas fréquemment, mais le service d'incendie municipal est préparé à y faire face. Nous ne croyons pas qu'un tremblement de terre soit une menace importante pour la collectivité actuellement. Concernant les accidents de la route, toute collision entre deux véhicules causant au moins six blessés commence à mettre beaucoup de pression sur notre capacité à fournir des services de sécurité quotidiens.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

La municipalité est prête à intervenir en cas d'urgence capitale à l'intérieur du concept d'opérations envisagé dans le plan municipal d'urgence. Le personnel municipal clé a reçu une formation concernant son rôle et ses responsabilités. Nous possédons suffisamment d'équipement et de réserves pour intervenir de façon importante pendant 24 à 36 heures.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

La municipalité de Chatham-Kent pourrait prendre des dispositions en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise, dans la mesure des ressources locales. Nous comprenons la capacité des gouvernements provincial et fédéral de fournir de l'aide et du soutien, mais, actuellement, nous ne croyons pas que leur capacité à déployer des ressources importantes est assez rapide ou solide pour fournir une aide significative pendant les 48 à 72 premières heures.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Chatham-Kent est en mesure de fournir une réponse de sécurité publique initiale en cas de catastrophe chimique, biologique ou radiologique pendant les six à huit premières heures. Après cette période, nous croyons que nous aurions besoin des ressources avoisinantes ou de l'équipe provinciale d'intervention afin qu'ils fournissent un soutien additionnel, en particulier dans le cas d'une longue période de récupération.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

La municipalité de Chatham-Kent est capable de fournir une première réaction aux menaces que l'on a définies et évaluées. La Ville ne dispose pas des ressources financières, humaines ou logistiques nécessaires pour faire face à long terme à une menace technologique ou intentionnelle envers ses résidants. La municipalité souhaite seulement satisfaire les besoins initiaux en matière de sécurité publique pour la collectivité et compter sur l'aide externe pour apaiser toute autre situation à long terme.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

On s'attend à ce que les ressources d'urgence de la municipalité soient épuisées en 12 à 36 heures, selon la nature de l'urgence. Quant au soutien régional, il est prévu que l'aide de Windsor, de Sarnia et de London nous parviendrait en moins de quatre heures après la demande et que les équipes provinciales d'intervention à Toronto et à Ottawa pourraient être déployées et arriver sur place en moins de 18 heures après la requête.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en

place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

La Ville est satisfaite de la structure locale et régionale de communication. Chatham-Kent est une municipalité à palier unique. Le service d'incendie collabore couramment avec la police et le service de gestion des urgences afin de s'assurer que la structure de commandement en place est unifiée au cours d'événements importants.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Notre municipalité n'est pas en mesure d'interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence. Le coordonnateur de la gestion des urgences communautaire a une excellente relation suivie avec les médias locaux, qui consistent en quatre stations de radio, et nous pouvons leur fournir de l'information en 30 à 45 minutes afin de faire le point sur une situation d'urgence.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Notre collectivité est satisfaite des liens existants avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents. Néanmoins, nous aimerions avoir l'occasion d'augmenter le nombre de nos employés qui participent à de la formation continue aux échelons provincial et fédéral.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

La municipalité de Chatham-Kent profite des dépliants d'information du public que le BPIEPC ainsi que le bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la préparation aux urgences ont créés et distribués. Les centres de service municipal et les casernes de pompier les fournissent régulièrement au public; on les distribue également lors d'événements spéciaux dans toutes les collectivités.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? *Oui XXX.* ***Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?***

Les seules fournitures entreposées afin de nous aider dans l'atténuation de diverses urgences et services sociaux sont des trousses que l'on a placées dans la municipalité ainsi que de l'équipement de matières dangereuses, y compris l'équipement de protection personnelle et les dispositifs de surveillance. Toutes les autres ressources devront être trouvées localement ou demandées à l'extérieur de la municipalité.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Concernant les améliorations à apporter à l'intervention en cas d'urgence, l'information, la formation et l'approvisionnement en équipement à l'échelle régionale constituent la meilleure valeur et permettent le déploiement le plus opportun pendant une urgence. Nous sommes d'avis que ce devrait être les priorités immédiates des gouvernements provincial et fédéral.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Notre communauté apprécie les crédits du Programme conjoint de protection civile qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral; toutefois, ce programme est déplorablement inadéquat si l'on s'attend à ce que la municipalité satisfasse les besoins immédiats en matière de sécurité publique des résidants pendant une longue période.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

En cas de grande urgence, le personnel municipal s'attendrait à ce que le gouvernement provincial soit en mesure d'intervenir rapidement et certainement de fournir des conseils, de l'aide et du soutien logistique en moins de quatre heures afin d'aider la municipalité à atténuer l'incident. Nous n'espérerions d'aucune façon que les gouvernements provincial et fédéral soient présents pour résoudre nos problèmes, mais qu'ils s'assurent que nous avons le soutien requis pour atténuer l'urgence de façon sécuritaire.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Chatham-Kent devrait compter sur l'aide du gouvernement fédéral sur demande du gouvernement provincial.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Le Programme conjoint de protection civile soutient les efforts de notre collectivité en vue d'améliorer la planification en cas d'urgence.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Bien que nous appréciions l'orientation du BPIEPC, nous estimons qu'il est un peu trop tard et nous avons peu de contacts avec lui, sauf au cours des initiatives de formation ou dans le processus d'application du Programme conjoint de protection civile. Sincèrement, le bureau provincial de la gestion des urgences représente bien le BPIEPC et communique effectivement l'information dans les deux directions lorsqu'il est nécessaire.

Étant donné que nous avons peu l'occasion d'interagir avec le BPIEPC, nous ne sommes pas à l'aise de commenter notre degré de confiance envers lui relativement à la coordination d'une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante. À cause de la superficie de l'Ontario et de celle du Canada ainsi que du niveau actuel de ressources que le BPIEPC fournit, je crois que ce dernier est mal préparé et que l'on ne devrait pas lui confier individuellement la coordination d'une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Mon niveau de confiance envers les services de sécurité ontariens est tel que je perçois davantage le BPIEPC comme un centre de renseignements plutôt que comme un organisme de coordination, en particulier quant à une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1 600 caches (ou dépôts d'urgence) réparties stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache?

Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Oui
Non
Non

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la gestion des urgences savent que Santé Canada a réparti stratégiquement des caches dans l'ensemble du pays. On partage parfois de l'information sur la nature et la localisation des caches. La capacité à mobiliser les caches soulève des questions, tout comme leur qualité et leur nature ainsi que l'aptitude à les déployer de façon opportune. Aucun exercice concernant la qualité, la nature ou le déploiement des caches n'a été organisé dans le sud-ouest de l'Ontario. S'il y avait une cache à Chatham-Kent, il n'est pas certain que l'on s'en servirait.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté au sud-ouest ontarien ne fait pas partie de notre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence ni les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada. Pour être franc, même si une partie de notre personnel bénéficierait d'une attestation de sécurité du gouvernement fédéral, ces agents sont peu enclins à nous fournir autre chose que de l'information générique, ce qui n'est pas davantage que ce que le service policier ou le réseau du renseignement local sont en mesure de nous fournir quotidiennement.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Il n'existe aucun lien entre le plan d'urgence de la collectivité de Chatham-Kent et celui du ministère de la Défense nationale (MDN). La formation offerte aux agents responsables des services de sécurité publique de Chatham-Kent a montré que l'on doit faire appel au MDN uniquement dans toute la province en dernier recours, à moins que l'on ait légitimement besoin de la FOI II ou de l'IRTC. La décision relative au niveau de l'aide attendue du MDN au cours d'une urgence capitale dans cette municipalité incombera au chef du conseil. L'expérience a montré que le MDN n'était pas en mesure de déployer ses troupes de façon opportune et qu'il ne devrait certainement pas être considéré comme un premier ou deuxième intervenant. En fait, les Forces canadiennes devraient être considérées comme une force de dernier recours visant à soutenir

les collectivités au cours d'un long incident, tel que le déraillement d'un train comportant un grand nombre d'évacués, un incident grave lié au temps ou, en effet, un acte terroriste qui surviendrait dans le sud-ouest de l'Ontario.

Vernon
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 John Lysholm, chef du service d'incendie de la municipalité de Vernon, 32 ans d'expérience en services d'incendie (30 ans professionnellement et deux en tant que bénévole).
1.2 429,8 habitants au kilomètre carré; collectivité rurale-urbaine de 77,92 kilomètres carrés.
1.3 Aéroport citadin, mais l'aéronef le plus gros a une capacité de 20 passagers seulement. Les incendies de forêt constituent une grande préoccupation.
1.4 Les services d'incendie interviennent dans environ 800 incidents de diverses natures chaque année. L'été dernier, la région de Falkland/ Spallumcheen a connu un grave incendie de forêt.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Inondations, incendies de forêts, accidents ferroviaires (matières dangereuses)
2.2 Vernon conçoit actuellement un nouveau plan d'urgence. La partie sur le centre des opérations d'urgence est terminée et on l'a testée dans des conditions d'urgence lors des incendies de forêts en 2003. D'autres participants au centre des opérations d'urgence sont actuellement en formation, des simulations semestrielles en salle et un important exercice de simulation annuel ont également lieu.
2.3 Urgence capitale : incendie important au cœur du centre-ville, incendies de forêt, accident de transporteur ferroviaire contenant des matières dangereuses, tous les exemples donnés sont possibles à Vernon.
2.4 Les plans sont en développement; nous nécessitons de l'aide

mutuelle pour le personnel et l'équipement.
2.5 Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux.
2.6 Oui, très certainement. Nous ne sommes pas en mesure de faire face à ce type d'incidents.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Vernon a un budget annuel de fonctionnement de 25 millions, environ 150 employés, parmi lesquels 20 pompiers, 25 pompiers payés en disponibilité, 60 employés du corps policier, 25 dans les services publics et les autres sont des employés des services administratifs à l'hôtel de ville, etc.
3.2 Ressources épuisées en 24 heures; aide provinciale arriverait en six à huit heures.
3.3 Nous avons commencé à unifier la structure de commandement lors des incendies de forêt de 2003 et tout a bien fonctionné. Tout le personnel des services d'incendie et de police reçoit une formation en commandement des interventions et en commandement unifié.
3.5 Oui, en particulier en cas d'urgence ou de catastrophe déclarée.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

> 4.1 Les Services d'urgence fournissent de l'information au public afin qu'il soit autosuffisant pendant les 72 premières heures en cas de désastre ou d'urgence importante.
> 4.2 Oui et non. Nous possédons certaines ressources (hôpital volant, trousses de secours, trousses des services sociaux d'urgence), mais nous n'avons presque aucune capacité d'intervention, ressources ni formation en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses ou de sauvetage nautique.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de

la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1 600 caches (ou dépôts d'urgence) réparties stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Équipes d'intervention rapide et équipement.
5.2 Nous avons reçu des crédits afin de nous aider à préparer un plan d'urgence; cependant, notre équipement et la formation spécialisée en cas d'urgence sont restreints.
5.4 Nous compterions d'abord sur les ressources provinciales, car nous avons signé une convention à cet égard. Des processus officiels devraient être établis entre les gouvernements provincial et fédéral.
5.5 Le Programme conjoint de protection civile aide notre collectivité en fournissant la préparation requise quant au plan d'urgence ainsi que de l'équipement.
5.6 J'ai eu très peu de contact avec le BPIEPC à part la formation en cas d'urgence à Arnprior, en Ontario.
5.7 Je ne connais pas les capacités du BPIEPC.
5.8 Je ne suis courant d'aucune cache de Santé Canada.
5.9 Non. Non. Aide possible si la nature de l'incident exige que la police soit l'organisme qui prendra l'initiative.
5.10 Oui, nous prévoyons de l'aide militaire en provenance d'Edmonton, le site le plus près.

Vernon
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 *a)* Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 *a)* D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ INSCRIRE VOS RÉPONSES ICI
3.4*a)* Vernon n'a aucun pouvoir.
b) Oui, nous comptons sur la coopération des diffuseurs pour les déclarations, communiqués de presse, etc. Il serait bien que notre municipalité ait le pouvoir d'interrompre la diffusion d'émissions.
5.3 *a)* Nous comptons grandement sur le PEP pour les numéros de tâche, déclaration d'état d'urgence local, soutien du ESS pour le ou les centres d'accueil. L'aide du ESS est nécessaire dans les 12 heures; les autres services sont presque immédiats grâce aux communications techniques.
b) Même chose qu'en 5.3 *a)*

Brandon
Manitoba

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je m'appelle Brian Kayes, je suis coordonnateur des services d'urgence pour la Ville de Brandon. J'ai de l'expérience en santé et sécurité au travail, en sécurité-incendie et je suis vérificateur sécuritaire agréé en vertu du programme de service de formation de l'industrie pétrolière. J'ai travaillé comme agent de sécurité au centre de santé mentale de Brandon pendant sept ans et j'étais chargé de la sécurité-incendie et de la planification en cas d'urgence. Ensuite, j'ai travaillé comme agent de sécurité à la Ville de Brandon pendant quatre ans, jusqu'à ce que ce poste soit aboli, et je suis devenu coordonnateur des services d'urgence à temps plein en 1999.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Brandon est la deuxième ville du Manitoba; il couvre environ 67 kilomètres carrés. Il est situé sur l'autoroute transcanadienne à 200 kilomètres à l'ouest de Winnipeg et à 100 kilomètres au nord de la frontière américaine. Il est délimité par la municipalité de Cornwallis à l'ouest, au sud et au sud-ouest, par la municipalité de Elton au nord et la municipalité de Whitehead au nord-est. Selon le recensement de 2002, Brandon compte 39 716 habitants; selon Santé Manitoba, 42 391. Brandon est au cœur d'une zone commerciale fondée sur l'agriculture de 150 000 habitants. La ville accueille trois importantes foires agricoles et a également accueilli plusieurs grandes manifestations sportives. Chacun de ces événements attire des milliers de visiteurs à Brandon.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Brandon est construit le long de la vallée de la rivière Assiniboine et est surtout développé du côté sud de la rivière et au-dessus du périmètre d'inondation. L'altitude minimale est de 360 mètres dans la vallée et la maximale de 402 mètres à la limite sud-ouest de la ville. Le périmètre d'inondation de la rivière Assiniboine est généralement la zone inférieure à la ligne de niveau de 360 mètres.

Brandon constitue le cœur d'une vaste région d'utilisation du sol variée, entouré de nombreuses petites collectivités qui comptent toutes moins de 3 000 habitants. Le centre-ville de Brandon longe la ligne ferroviaire de CP rail. Son université se trouve à l'ouest du centre-ville; son centre régionale de santé et l'Assiniboine Community College, à l'est; l'hôtel de ville et l'Immeuble provincial, au sud. Une autre importante zone se trouve à environ trois kilomètres au sud-ouest du centre-ville; elle comprend le Keystone Centre, un complexe agricole et récréatif, le centre commercial Brandon ainsi que quatre pâtés de petits et grands magasins de détail et de centres commerciaux. Le nouvel ensemble résidentiel a en grande partie été construit dans l'ouest et le nord de la ville. Les 20 écoles publiques de Brandon sont situées un peu partout dans la ville.

La partie Est de la ville a récemment connu une expansion industrielle; Simplot a augmenté de façon importante sa capacité de fabrication et Maple Leaf a établi un vaste abattoir de porcs. Western Cooperative Fertilizers a également accru sa capacité de stockage d'ammoniac. Nexen Chemicals a aussi amélioré ses installations récemment, et est devenu le deuxième producteur de chlorate de sodium au monde. Il y a peu de temps, Hydro-Manitoba a installé une centrale thermique au gaz naturel, qui s'est ajoutée à son usine alimentée au charbon. Acropolis et Univar Canada Ltd. ont ouvert récemment un entrepôt de produits chimiques. Le parc industriel principal est situé à la limite sud-est de la ville. D'autres petites exploitations industrielles légères sont établies le long des lignes du CN et de CP Rail, essentiellement dans l'est de Brandon.

Les installations d'importance du nord de la ville comprennent le Sportsplex des Jeux du Canada ainsi que le Centre de santé mentale de Brandon, fermé récemment. Cet endroit connaît une expansion résidentielle le long de la rivière et au sommet de la côte nord. Une nouvelle zone industrielle légère est également en plein essor à proximité de l'aéroport, situé à un kilomètre au nord de la ville. La construction de commerces de détail, d'hôtels et de services se poursuit le long de l'autoroute transcanadienne.

Routes et autoroutes

L'autoroute transcanadienne passe d'est en ouest à l'extrémité nord de la ville; elle constitue le principal lien entre Brandon et le reste de la province et du pays. L'autoroute 10 coupe transversalement la ville du nord au sud et croise l'autoroute transcanadienne. Un programme sur les matières dangereuses sur la route ainsi qu'un programme de gestion du transport sont en place afin de restreindre la circulation des camions dans la ville. Cette voie d'accès à l'Est

détourne le trafic de l'autoroute transcanadienne et de la zone industrielle de Brandon et offre une voie autour de la ville qui relie la transcanadienne et l'autoroute 10. La Première rue (autoroute 10) et la 18e rue sont les principales routes nord-sud donnant accès à la transcanadienne et sont les seules qui traversent la rivière Assiniboine et le périmètre d'inondation.

Parcours pour camions

La ville compte plusieurs parcours pour camions désignés pour des types de véhicules ainsi que de marchandises spécifiques. Le transport de matières dangereuses est limité à l'autoroute transcanadienne, à la voie d'accès de l'est, une partie du parc industriel Green Acres, y compris les 17e rue Est et 65e rue Est. Les camions qui doivent quitter les routes désignées pour des besoins de livraisons sont tenus de remplir un plan de déplacement avec la municipalité.

Chemins de fer

Les deux lignes ferroviaires nationales traversent Brandon en direction est-ouest. La ligne de Canadian Pacific Limitée se trouve dans la vallée de la rivière Assiniboine et possède une importante gare de triage au nord-est de la ville. Il existe des passages dénivelés dans les 1ère, 8e et 18e rues; des passages à niveau dans la voie d'accès de l'est, l'avenue Victoria Est et la 26e rue; ainsi qu'un passage dénivelé piétonnier dans la 34e rue. Le service moyen de marchandises est d'environ xxxxx véhicules par jour.

La ligne du Canadien National est située au sud de l'avenue Victoria et l'entreprise possède une gare de triage dans le sud-est de la ville. Il existe des passages à niveau dans la 81e rue Est, à trois endroits dans la voie d'accès de l'est, dans l'avenue Richmond, la 17e rue Est ainsi que les 1ère, 6e, 8e à 13e, 18e, 26e et 34e rues. Le service moyen de marchandises est d'environ 15 véhicules transportant des matières dangereuses ou leurs résidus par jour.

Aéroport

L'aéroport municipal de Brandon est situé à environ un kilomètre au nord de l'autoroute transcanadienne. Il possède deux pistes de décollage éclairées; la plus longue mesure deux kilomètres. Il y a environ 23 000 vols chaque année, dont deux vols commerciaux par jour. Les angles de rapprochement et les manoeuvres des grands aéronefs sont confinés à une zone au nord de la transcanadienne.

L'aéroclub de Brandon et d'autres petits aéronefs utilisent également l'aéroport. Le vol dans ce type d'appareils au-dessus des zones habitées est réglementé.

Gazoducs

Les principaux gazoducs qui alimentent la ville transportent du gaz naturel de Gazoducs Trans-Canada au nord de Brandon. Deux gazoducs l'alimentent en gaz naturel. Simplot Canada Ltd. possède une ligne spécifique à laquelle aucune odeur (thiol) n'a été ajoutée.

Hôpitaux et établissements de soins

Un hôpital d'importance fournit des soins médicaux pour la région. On compte également cinq établissements de soins pour personnes âgées.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Catastrophes naturelles

Inondation

Au cours des dix dernières années, la rivière Assiniboine est sortie de son lit trois fois à cause de l'écoulement printanier; cette fréquence est normale. Au printemps 1995, la rivière a atteint un niveau de crue qu'elle n'avait pas atteint en 100 ans, ce qui a exigé des activités importantes de planification et d'intervention. Le plus haut niveau enregistré depuis la construction des digues dans les années 1950 est survenu au printemps 1976. Une partie du périmètre d'inondation est situé à l'intérieur de la digue, ce qui le protège, mais, en raison de la dernière inondation, la vallée de la rivière est maintenant relativement peu développée, même si certaines zones résidentielles et des commerces y sont situés.

Sécheresse

Bien que des sécheresses sévissent dans la région de temps en temps, il n'a pas été nécessaire de rationaliser l'eau depuis l'accroissement de la capacité de pompage de l'installation de production d'eau potable, en 1979. Les dernières longues sécheresses à Brandon ont eu lieu en 1980, en 1981 et en 2003. Les précipitations annuelles moyennes sont de 45 centimètres.

Chaleur extrême

Il est probable que le sud du Manitoba connaisse des vagues de chaleur assez extrême pour causer des ennuis de santé chez certains groupes de la population. Le record de chaleur à Brandon est de 45,6 degrés Celsius.

Vents violents

Brandon a vécu au moins un épisode de vents violents, qui ont atteint une vitesse supérieure à 90 kilomètres à l'heure.

Tornades

Chaque année, plusieurs tornades balaient le sud du Manitoba entre avril et la fin de septembre. En juillet 1978, une tornade s'est abattue dans la région avoisinante de Brandon. En mai 2000, une tornade de force 3 a frappé Fairfax (situé à 50 kilomètres au sud).

Feux de broussailles

Le sud du Manitoba est exposé aux feux de broussailles au début du printemps et en automne.

Froid intense

En moyenne, Brandon connaît deux semaines de froid assez intense pour causer des difficultés significatives. Le dernier passage de froid intense a eu lieu de la mi-décembre 1993 à la mi-janvier 1994; pendant cette période, la température s'est maintenue entre –30 et –40 degrés Celsius avec le refroidissement éolien. Le record de froid à Brandon et de –38,5 degrés Celsius.

Blizzards

En moyenne, un blizzard par hiver assez grave pour arrêter les déplacement sur les autoroutes principales pendant 24 heures frappe Brandon. En 1976, un blizzard a provoqué la fermeture de la ville pendant 30 heures et des habitants ont dû passer la nuit dans divers immeubles.

Importantes tempêtes de neige

Il est probable que Brandon connaisse de fortes tempêtes de neige à la fin de l'hiver et au début du printemps. La dernière grande tempête, en février 1998, a laissé 40 centimètres de neige. Les précipitations de neige moyennes sont de 105 centimètres.

Tempêtes de pluie verglaçante

Il est probable que le sud du Manitoba subisse des tempêtes de pluie verglaçante. Une forte tempête de pluie verglaçante a frappé Brandon en mars 1983. Entre 1980 et 2000, plusieurs se sont abattues sur le sud du Manitoba.

Pandémies

Une grave épidémie de grippe survient en moyenne tous les dix ans. Lors de la pandémie de grippe espagnole de 1918, 50 % de la population mondiale a été infectée. La plupart des collectivités manitobaines ont été placées en quarantaine. Les pandémies de grippe asiatique en 1957 et de grippe de Hong Kong en 1968 ont chacune causé la mort de un million de personnes. En 1997, la grippe aviaire a menacé la population, mais ne s'est pas transformée en virus facilement transmissible. Il n'est pas exclu qu'une pandémie risquant d'infecter jusqu'à 75 % de la population et de causer possiblement la mort de 2 250 Manitobains survienne à un moment donné.

Virus du Nil occidental

Le virus du Nil occidental est apparu au Manitoba en 2002 et a tué des milliers d'oiseaux. Aucun humain n'en est mort dans la province. On s'attend à connaître chaque année une flambée de virus du Nil occidental causant des pertes humaines.

Catastrophes technologiques

Déversement de matières dangereuses

Brandon connaît chaque année plusieurs faibles déversements de matières dangereuses, entre autres d'ammoniac, de divers produits chimiques agricoles et

de carburant. Un important déversement de matières dangereuses n'est jamais survenu à Brandon.

Incidents en cours de transport

Transport routier

Deux graves incidents en cours de transport sur la route ont eu lieu, le premier en 1974, l'autre en 1995. Dans les deux cas, on transportait de l'ammoniac pendant la saison de l'engrais et l'on a dû évacuer des habitants par mesure préventive.

La voie d'accès de l'est ouverte en 2000 a réduit la circulation des camions dans la ville.

Transport ferroviaire

Au cours des dix dernières années, un déraillement d'importance a eu lieu dans la ville, mais il ne mettait pas en cause des matières dangereuses. Pendant la même période, d'autres accidents ferroviaires sont survenus; dans certains cas, des matières dangereuses étaient impliquées.

Transport aérien

Un grave accident aérien a eu lieu à l'aéroport municipal de Brandon à l'automne 2001. On a cru qu'un aéronef privé avait été détourné, ce qui a entraîné la mise en œuvre du plan d'urgence de Brandon jusqu'à ce que l'on établisse qu'il s'agissait d'une affaire policière.

Panne des services publics

Eau

Les services d'eau et d'égout desservent 99 % des immeubles de Brandon. Un problème du réseau d'aqueduc a causé un incident qui aurait pu toucher un pourcentage important d'utilisateurs. En 1996, une valve défectueuse a provoqué une dépressurisation partielle du réseau; heureusement, cet incident est survenu tôt le matin (faible consommation d'eau) et la valve a été réparée avant que l'approvisionnement en eau pose problème.

Gaz naturel

À Brandon, 90 % des immeubles sont approvisionnés en gaz naturel. Trois défaillances des gazoducs Trans-Canada sont survenus au Manitoba depuis le début des années 1990. Aucune n'a provoqué une réduction significative de l'approvisionnement en gaz naturel à Brandon. La ville n'a jamais connu de fuites de larges gazoducs.

Hydroélectricité

Aucune interruption importante d'hydroélectricité n'est survenue à Brandon.

Catastrophes imputables à des humaines

Troubles civils

Aucun incident récent d'agitation civile ayant eu d'importantes conséquences sur la ville n'a eu lieu.

Guerres

Des habitants de Brandon ont participé à tous les grands conflits depuis la Première Guerre mondiale. Un nombre considérable de jeunes hommes et de jeunes femmes ont péri au cours de ces événements.

Incendies majeurs

De nombreux incendies de bâtiments causant des morts sont survenus. Aucun n'a eu autant de conséquences sur les habitants que l'incendie de l'Hôpital de soins psychiatrique de Brandon, en 1910; 643 personnes ont été évacuées et logées pendant deux ans dans les immeubles de la foire.

Prises d'otage

Aucune prise d'otage n'est survenue à Brandon.

Agitation ouvrière

Trois grèves générales ont eu lieu entre 1919 et 1922. La dernière fut celle des professeurs, au cours de laquelle tout le personnel enseignant de la ville a été mis à pied. Depuis, Brandon n'a connu aucune grève générale.

Pertes d'exploitation

Aucune perte d'exploitation imputable à des pannes technologiques n'a eu lieu depuis dix ans.

Pénuries alimentaires

Entre 1932 et 1936, au moins 10 % de la population de Brandon recevait des secours afin de se procurer de la nourriture, du carburant et de se loger. Depuis la crise de 1929, aucune pénurie alimentaire à grande échelle n'est survenue à Brandon.

Cyberterrorisme

Aucun incident de cyberterrorisme n'a eu lieu à Brandon.

Terrorisme écologique

Aucun incident de terrorisme écologique n'a eu lieu à Brandon.

Bioterrorisme

Aucun incident de bioterrorisme n'a eu lieu à Brandon.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Catastrophes
Des études et des renseignements sur la région ont indiqué que l'on doit prendre en considération trois grandes catégories de catastrophes, fondées sur leur source : naturelles, technologiques et imputables à des humains.

Catastrophes naturelles

Inondation	Sécheresse
Chaleur extrême	Vents violents
Tornades	Feux de broussailles
Froid intense Blizzards	
Importantes tempêtes de neige	Pandémies
Tempêtes de pluie verglaçante	

Catastrophes technologiques

Déversement de matières dangereuses	
Grave pollution atmosphérique	Explosion/Incendie
Incidents en cours de transport routier	
Incidents en cours de transport ferroviaire	
Incidents en cours de transport aérien	
Défaillance des services d'aqueduc	
Défaillance des services d'égout	
Défaillance des services de gaz naturel	
Défaillance de l'hydroélectricité	
Effondrement d'édifice/structure	Rupture de barrage
Défaillance du réseau de communication	

Catastrophes imputables à des humaines

Troubles civils	Guerres
Incendies criminels	Prises d'otage
Agitation ouvrière	Pertes d'exploitation
Pénuries alimentaires	Cyberterrorisme
Terrorisme écologique	Bioterrorisme
Terrorisme chimique	Terrorisme nucléaire
Radioterrorisme	Crise économique
Pénurie de ressources	

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

FORMATION
Voici le nombre d'employés de divers organismes qui ont participé à la formation sur les interventions ou à la planification en cas d'urgence depuis 1996.

Service de police de Brandon
8 Exercice T-Bone
8 Exercice gare de triage de CP Rail

4 Exercice route 110
9 Cours sur la gestion des urgences du Manitoba
3 Cours sur le centre des opérations d'urgence
5 Gestion du site d'un sinistre
1 Cours d'information publique en situation d'urgence
1 Cours sur le temps significatif
6 Cours Micro MME

Service d'incendie de Brandon
48 Pompiers, niveau 1
48 Activités homologuées, niveau Matières dangereuses
39 Technicien d'urgence médicale, niveau 1
9 Premier intervenant en urgence médicale
48 Recherche et sauvetage, en tant que partie de la lutte contre les incendies du NFPA, niveau 1
12 Exercice T-Bone
12 Exercice gare de triage de CP Rail
11 Exercice route 110
29 Cours sur la gestion des urgences du Manitoba
8 Gestion du site d'un sinistre
6 Cours sur le centre des opérations d'urgence
12 Cours d'information publique en situation d'urgence

Simplot Canada
12 Technicien agréé, niveau Matières dangereuses
12 Pompiers, niveau 1
7 Exercice T-Bone

Nexen Chemicals
4 Technicien agréé, niveau Matières dangereuses
8 Activités homologuées, niveau Matières dangereuses
11 Premiers soins/RCR, deux employés sont des moniteurs agréés
10 Fumoir
9 Sauvetage en espaces clos
3 Formation aux médias
4 Gestion responsable, formation TransCAER
10 Exercice gare de triage de CP Rail

Paul's Hauling
3 Technicien agréé, niveau Matières dangereuses
3 Exercice T-Bone

Western Cooperative Fertilizers
7 Technicien agréé, niveau Matières dangereuses
2 Exercice T-Bone

Service des incendies de la centrale d'Hydro-Manitoba
10 Exercice route 110

Services agricoles Redfern
6 Exercice route 110

Municipalité de Brandon, autres organismes et entreprises
65 Cours sur la gestion des urgences du Manitoba
34 Cours Micro MME
13 Cours sur le centre des opérations d'urgence
17 Cours d'information publique en situation d'urgence
50 Cours sur le temps significatif
18 Cours sur la continuité opérationnelle

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale?
Brandon se sert du modèle de la FEMA pour évaluer les catastrophes

Facteurs déterminants Évaluation

Antécédents (dossiers des réalisations)
Nombre de fois au cours des 100 dernières années
0 à 1 Faible
2 à 3 Moyen
4 ou plus Élevé

Vulnérabilité (susceptible de blesser, d'endommager, d'interrompre ou d'entraîner la mort)
Pourcentage de la population touchée
1 % Faible
1 à 10 % Moyen
Plus de 10 % Élevé

Pourcentage des biens touchés
1 % Faible
1 à 10 % Moyen
Plus de 10 % Élevé

Menace maximale (destruction la plus grande prévue)
Région de la collectivité touchée
5 % Faible
5 à 25 % Moyen
Plus de 25 % Élevé

Probabilité
Probabilité par année que l'événement se produise
moins de 1 sur 10 000 Faible
entre 1 sur 1 000 et 1 sur 10 Moyen

Plus de 1 sur 10 Élevé
Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.
Oui
Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours.
Oui
Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.
Oui
Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes.
Oui
De 1 000 personnes.
Oui
De 10 000 personnes.
Oui, très peu probable de survenir à Brandon.
Incendie important qui se déclare.
Dans une grande installation industrielle.
Tremblement de terre violent qui se produit.
Peu probable de survenir à Brandon.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Le plan d'urgence de Brandon fournit la structure de base pour tout type d'interventions. Dans certains domaines, tels que la Recherche et sauvetage en milieu urbain, au Manitoba, personne ne possède l'équipement ni a reçu la formation à cet égard. Cette spécialité pourrait entrer en jeu à la suite d'une tornade ou de l'effondrement d'un grand immeuble.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Collaborer avec tous les organismes d'intervention, peu importe leur provenance, afin de résoudre la crise et de reconstruire dans le but de réduire la probabilité que cette crise se reproduise.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Oui, nous demanderons de l'aide afin de gérer les catastrophes pour lesquelles nous ne sommes pas équipés. Nous nous occuperons des choses pour lesquelles nous sommes équipés.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Nous possédons les ressources nécessaires pour commencer à intervenir dans la plupart des situations, mais pas dans le cas d'une catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire, par exemple. Nous n'avons pas à notre disposition les ressources d'appoint suffisantes pour continuer indéfiniment. Pour certaines installations, l'électricité de secours est problématique.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel?

Tout dépend de la situation. Nous serions en mesure de faire face à une inondation, avec l'aide des ministères provinciaux, comme nous l'avons fait dans le passé. Une pandémie causerait de graves problèmes si plusieurs intervenants étaient malades en même temps. Par exemple, il est probable que nous ne puissions pas rétablir l'eau, déneiger ou fournir d'autres services municipaux.
Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?
L'aide régionale intervient généralement très rapidement. Nous pourrions nous attendre à ce qu'elle nous prête secours en quelques heures dans presque toutes les conditions et certainement en une journée, à moins que les déplacements ne soient impossibles.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Le Manitoba possède trois canaux radio de mesures d'urgence, dont le Centre provincial des communications 911 est responsable. Celles-ci peuvent mettre en communication tous les intervenants participant à trois incidents différents en même temps. Le Manitoba a récemment mis en place le Système de commandement des interventions, afin de contrôler le site de l'incident. On m'a dit que ce système fonctionnait bien. Les ressources provinciales (le Bureau du commissaire aux incendies, l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba) apportent leur aide et restent en place jusqu'à ce que les autorités locales maîtrisent la situation. Si ce n'est pas le cas, les ressources provinciales prendront la relève.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Non. Les médias locaux donneront de l'information dans les bulletins de nouvelles, mais nous n'avons pas le pouvoir d'annuler la diffusion. Nous avons une bonne coopération. Toutes les chaînes de radio de Brandon sont commandées par ordinateur le soir et la nuit; le personnel n'est pas présent.
Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?
Nous sommes satisfaits de notre relation de travail avec l'Organisation des mesures d'urgence. Nous avons très peu d'autres contacts avec le BPIEPC.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

L'équipe de soutien en cas d'urgence de Brandon (BEST) est un partenariat entre des entreprises, l'industrie et la municipalité de Brandon visant à offrir de l'information communautaire efficace afin que le public sache quoi faire en cas d'urgence. La BEST est conçu pour accroître la planification en cas d'urgence à Brandon et sa périphérie. Cette équipe a été mise sur pied en 1999; elle continue de soutenir la collectivité ainsi que les membres de l'équipe dans leurs activités de planification en cas d'urgence.

Membres de la BEST
Quelque 40 différentes parties, qui versent annuellement une contribution de 50 000 dollars, participent activement à la BEST, qu'organise le coordinateur des urgences de la Ville de Brandon. Parmi les membres, on retrouve :

Municipalité de Brandon
Nexen Chemicals Canada Ltd. Partnership
Simplot Canada Ltd.
Western Cooperative Fertilizers Ltd.
Centrale électrique d'Hydro Manitoba
Produits organiques Ayerst Ltée
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Canadien Pacifique Limitée
Porc Maple Leaf
Régie régionale de la santé de Brandon
Zenith Paving Ltd.
Paul's Hauling Ltd.
Keystone Bulk Transport Ltd.
Gardewine North Ltd.
Praxair Canada Inc. (Production)
Innovative Media Group
Leech Printing Ltd.
CFB Shilo
Behlen Industries
Freightliner Manitoba Ltd.
Westman Aerial Spraying Ltd.

Ready Oxygen Ltd.
Shur-Gro Farm Services Ltd.
Centre Keystone
Wheat City Concrete Products Ltd.
Redfern Farm Services Ltd.
Feedrite Ltd.
Hillcrest Place Inc.
Murray Chev Olds
MTS Communications
Federated Cooperative Propane
Perth's Services
Central Park Lodge Valley View
Powell Construction Ltd.
Wal-Mart
Pioneer Grain
James Dubé Spraggs
Univar Ltd.
Société canadienne de la Croix-Rouge
Western Manitoba Science Fair

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Guide de planification en cas d'urgence de Brandon
Le comité d'information de la BEST, établi en 1999, a réalisé ce guide. On a distribué plus de 20 000 exemplaires à Brandon, à Shilo et à Cornwallis. Un grand nombre de sources ont fournit des renseignements et des conseils, dont :
- Environnement Canada
- SauveGarde
- Société canadienne de la Croix-Rouge
- Hydro-Manitoba
- Centra Gas
- Organisation des mesures d'urgence Manitoba
- Scouts Canada (pour l'utilisation de leur devise " Toujours prêt ")
- L'information à propos d'" Abri sur place " est fondée sur l'étude *A Technical Study of Shelter Versus Evacuation When Faced with a Release of Hydrogen Sulfide* (1992), du gouvernement albertain.

Planification en cas d'urgence pour tous – calendrier 2001
La BEST a décidé de ce projet au moment où nous cherchions une façon de mettre les habitants en contact quotidiennement avec notre programme. L'idée du calendrier soulignant les dates d'événements importants au Manitoba a été adoptée à la suite d'une conversation avec Randy Hull, le coordonnateur des urgences de la Ville de Winnipeg. La BEST et la municipalité de Brandon ont eu la chance de concrétiser cette idée; on a distribué ce calendrier à toutes les résidences de Brandon et de Shilo à la fin de 2000.

Planification en cas d'urgence pour tous – Bulletin
Ce bulletin a été envoyé à tous les domiciles de Brandon en janvier 2002. Encore une fois, les membres du comité d'information se sont mis ensemble et ont suggéré un livret intéressant qui motive à le lire jusqu'à la fin. Le bulletin contient dix histoires et articles condensés ainsi qu'un autotest visant à évaluer son propre degré de préparation en cas d'urgence.

Guide d'intervention rapide en cas d'urgence
Ce livret de type fiches fournit des renseignements sur l'intervention immédiate dans diverses situations possibles dans notre région. Chaque guide est aimanté afin que l'on puisse le poser sur le réfrigérateur. On a distribué des exemplaires de ce guide en 2003 dans toutes les résidences de Brandon et de Shilo.

Abri sur place : rester à l'abri en cas de déversement de matières dangereuses
La vidéo acclamée de la BEST porte sur la façon dont les propriétaires de résidence ou de commerce peuvent se protéger en cas de déversement dans l'atmosphère de matières dangereuses. Cette production a été filmée à Brandon et a fait appel aux acteurs de la région John Szabo, Debbie Mason et xxxxx Mason, qui ont joué une famille typique dans une situation non typique. Leur maison était une maison-témoin que Jacobsen and Greiner a fournie, meublée par Kullberg's. Le service d'incendie et le service de police de Brandon ainsi que le Centre provincial de communication 911 ont également participé au tournage. Visual Productions a fournit son savoir-faire technique et, finalement, Brandon a eu sa vidéo éducative de premier ordre.

Il est possible de louer gratuitement *Shelter-in-place* à la bibliothèque municipale, Movies and More, We-R-Video ainsi qu'au bureau du coordonnateur des urgences, à l'hôtel de ville. On peut également acheter la vidéo; plusieurs exemplaires se sont vendus. En fait, des personnes habitant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Grande-Bretagne et, bien entendu, le Canada se sont procuré un exemplaire de la vidéo. Elle coûte 40 dollars plus taxes au Canada et 50 dollars plus taxes à l'étranger.

Préparation en cas d'urgence pour les enfants d'âge scolaire de la Société canadienne de la Croix-Rouge
Lorsque la BEST a examiné pour la première fois le programme pour les enfants d'âge scolaire de la Société canadienne de la Croix-Rouge, nous avons tout de suite su qu'il était génial. Les livrets étaient pertinents, soignés et très invitants. Les renseignements étaient précis et faciles à suivre.

Le programme comporte trois niveaux :
" Ça peut arriver, soyons prêts ", pour les élèves de sept à huit ans.
" Devant l'imprévu, soyons prêts ", pour les élèves de 10 à 11 ans.
" Pour être en sécurité, soyons prêts ", pour les élèves de 12 à 13 ans.

Comme le programme a été mis sur pied par la section québécoise de la Croix-Rouge, les points d'apprentissage étaient des exemples de diverses régions du Québec. La BEST a obtenu la permission de réviser les documents et de les adapter au Manitoba. Après que les révisions ont été réalisées, la Division scolaire de Brandon a approuvé la version préliminaire, afin que le programme soit utilisé dans nos écoles. La BEST a alors financé l'achet de cahiers de l'élève et de guides d'animation.

Des bénévoles de la Croix-Rouge ont d'abord présenté le programme " Devant l'imprévu, soyons prêts " aux élèves de cinquième année des écoles de Brandon en mars 2000. Le programme s'est poursuivi; plus de 400 enfants l'ont suivi.

La BEST continue à travailler en étroite collaboration avec la Société canadienne de la Croix-Rouge dans ses programmes d'apprentissage. Ils élargissent actuellement le programme pour que " Ça peut arriver, soyons prêts ", conçu pour les élèves de deuxième année, commence à l'automne 2003.

Messages télévisés d'intérêt public
La BEST a réalisé une série de messages d'intérêt public traitant de situations locales d'urgence. Depuis novembre 2003, ces message sont régulièrement diffusés à la télévision.

Télécopies de la BEST
Le coordonnateur des urgences rédige ces feuillets d'information et les télécopie aux membres de la BEST et à d'autres intéressés. Il s'agit d'une autre façon de tenir les membres de la BEST à jour au sujet de nos programmes.

Comité consultatif communautaire sur la planification en cas d'urgence
La municipalité de Brandon a la chance de pouvoir compter sur l'engagement de ses citoyens. Le Comité consultatif communautaire sur la planification en cas d'urgence est un groupe de consultation qui se réunit quatre fois par année dans le but d'examiner le programme de planification en cas d'urgence et de suggérer des améliorations à y apporter du point de vue des citoyens.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Un peu.
Nous possédons quelques articles de literie entreposés pour la province. Nous évaluons la menace d'inondation et, si elle est importante, nous augmentons notre stock de matériels d'endiguement. La Régie régionale de la santé s'occupe des fournitures médicales et en entrepose quelques-unes. Nous avons des stocks d'eau pour quelques jours et avons établi un plan de rationnement de l'eau et d'approvisionnement au besoin. Nos relations avec les fournisseurs nous

ont permis d'avoir suffisamment de temps pour obtenir des réserves. Nous encourageons les citoyens à se préparer et à se procurer des trousses d'urgence.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Les ressources de formation continue sont importantes, autant pour les bénévoles que pour les professionnels. L'effectif change constamment, ainsi que l'information qu'ils ont besoin de traiter. Les collectivités nécessitent des crédits afin de mettre en place des systèmes d'alerte. On pourrait augmenter le financement que l'on remet entre les mains des personnes de la région afin de créer et de fournir de l'information pertinente pour le public local. Par exemple, dans le passé, les publications du gouvernement fédéral accordaient beaucoup de place aux tremblements de terre, qui ne sont pas une menace pour Brandon. Dans de nombreux cas, ces ouvrages généraux sont utiles pour les écoliers, mais ils devraient contenir plus de détails concernant la région pour que le coût de la distribution en vaille la peine.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Les crédits pour la formation du BPIEPC ont été diminués et certains programmes ont disparu. Nous entendons souvent des rumeurs voulant qu'ils soient réduits davantage. L'Organisation des mesures d'urgence Manitoba offre la plus grande partie de la formation; jusqu'à maintenant, elle a été adéquate. Le processus dans le but de recevoir des crédits pour les exercices et d'autres initiatives de préparation en cas d'urgence s'effectue par le Programme conjoint de protection civile, qui dépend des besoins nationaux courants et qui ne reflète donc pas toujours les besoins courants locaux.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Tout dépend de la nature de l'urgence, mais l'intervention du gouvernement manitobain est habituellement très bonne. Nous nous attendrions à ce que l'aide nous parvienne en quelques heures et certainement en une journée. Le gouvernement provincial fournira le niveau d'aide requis. Il soutiendra les autorités locales; il ne les dirigera pas. Le gouvernement provincial paie l'aide et un programme de secours en cas de catastrophe facture à l'utilisateur.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Tout dépend de la situation, mais très probablement.

Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui, et oui.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Le Programme conjoint de protection civile est pertinent lorsque vous réussissez à faire approuver votre projet. Cependant, les critères de réussite ne correspondent pas toujours aux besoins locaux, donc, les projets locaux ne sont pas toujours approuvés. L'apprentissage du processus de demande est relativement coûteux en temps, mais lorsqu'on le comprend, il s'agit simplement d'une série d'étapes à franchir comme d'autres.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Même si j'ai participé au travail du comité du BPIEPC sur l'infrastructure essentielle à ses débuts, je ne sais pas comment il a progressé. Nous avons très peu de contacts directs avec le BPIEPC autrement que par son programme de formation à Ottawa, qui a été considérablement réduit.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je ne connais aucunement ses compétences, puisque je n'ai pas observé directement ses habiletés en gestion des urgences. Son programme de formation à Arnprior était très bon, ce qui laissait supposer la réussite.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) réparties stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache?

Oui.
Non.

Non.
Oui.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence?

Le SCRS ne fait pas partie de notre plan. J'ai essayé de les rencontrer afin de discuter des enjeux présents à Brandon, mais j'ai été incapable de le faire.

Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Nous avons mis l'ADRC et CIC à contribution pour le plan de l'aéroport municipal de Brandon. Nous nous attendons d'eux qu'ils s'occupent des enjeux sur lesquels ils ont compétence et pas nous.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Il existe un lien entre le plan d'urgence de Brandon et celui du MDN par l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba. Le niveau de l'aide du MDN pourrait varier de limitée, comme lors de l'inondation de la rivière Assiniboine en 1995 (crue centenaire), à importante dans le cas d'un acte de bioterrorisme.

Brandon
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 *a)* Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre **unilatéralement** la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Nous avons une relation de travail avec les diffuseurs, qui transmettront de l'information en cas d'urgence, au besoin. Ils ne sont pas directement accessibles pendant la soirée et la nuit, car les stations sont commandées par ordinateur et personne n'y est présent, ce qui entraînerait un retard pour alerter le public. De plus, la soirée et la nuit ne sont pas des heures de grande écoute.

Il serait bon que nous ayons le pouvoir d'interrompre la diffusion d'émissions pour transmettre un message d'alerte, mais, encore une fois, qui écoute la radio ou la télévision la nuit? Actuellement, nous effectuons des tests et considérons l'installation d'un système de sirènes d'alerte qui aviserait la population d'allumer leur radio pour obtenir de l'information. Peu importe le dispositif en place, il est essentiel qu'il ait de multiples facettes, afin qu'il n'y ait pas qu'un seul point de panne.

5.3 *a)* D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

Nous avons vécu une importante inondation en 1995. L'aide est arrivée à temps. Le ministère manitobain des Transports a construit une digue afin de protéger leurs routes, ce qui a soutenu nos efforts d'endiguement. On a partagé les frais que la municipalité a engagés. Je crois que la Ville était responsable du premier dollar par personne et que le montant qui dépassait était partagé.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Tout dépend de la gravité de la situation. Nous interviendrons, avec l'aide des citoyens, jusqu'à ce que nos ressources soient épuisées. L'aide devrait nous parvenir lorsque nous en aurons besoin. Ni avant, ni après. Il est bien de partager les coûts en autant que cette formule soit juste et qu'elle n'impose pas un fardeau financier excessif à la municipalité.

Brian Kayes
Coordonnateur des urgences

Charlottetown
Île-du-Prince-Edward

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité ?

1.1 Quelles sont vos fonctions ? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence ?

Bill Hogan, chef du service d'incendie, 29 ans d'expérience travaillant pour les services d'incendie et de sauvetage, les services médicaux d'urgence et la protection civile. Coordonnateur des mesures d'urgence de la ville de Charlottetown.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie ? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine ?

Il s'agit d'une collectivité rurale-urbaine. La ville de Charlottetown compte 32 500 habitants, et la circonscription desservie par le service d'incendie compte 2 500 habitants. La région municipale couvre une superficie de 42,6 km carrés.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité ?

Charlottetown est doté d'un port maritime et d'un terminal (17 626 passagers de navires de croisière par an), ainsi que d'un aéroport (158 746 passagers par an). Elle possède également des industries manufacturières et des entrepôts de produits chimiques industriels et agricoles. Nous comptons également trois grands réservoirs de stockage de carburant et deux installations d'entreposage de propane et de répartition de camions.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe ? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard ?

La ville de Charlottetown est aux prises avec des urgences de façon quotidienne, notamment des incendies, des accidents d'automobile, etc. Nous gérons une ou deux grandes urgences par an, comme un incendie important, un déversement de produits chimiques ou de carburant, une inondation locale, une tempête d'hiver, pouvant entraîner l'évacuation de la région, par exemple. Nous avons déjà été confrontés à des cas de grande urgence ayant des répercussions sur tous les citoyens, notamment deux décrets ordonnant de faire bouillir l'eau et qui ont nécessité une importante distribution de plus de 150 000 litres d'eau embouteillée, ainsi qu'une panne d'électricité de trois jours.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir ?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

Menaces imputables à la nature : ouragan, onde de tempête, tempête d'hiver ou feu de forêt.

Menaces imputables à l'homme : incendie, explosion, déversement de produits chimiques, catastrophe aérienne ou maritime, panne d'électricité prolongée, contamination ou insuffisance du réseau d'alimentation en eau.

Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard ?

Le personnel et les ressources actuels, y compris les intervenants des groupes d'aide mutuelle, sont capables de gérer les urgences locales usuelles.

Nous aurions besoin de l'aide des gouvernements provincial et fédéral ainsi que d'une aide spécialisée dans le cas de très grande urgence ou de catastrophes.

Le personnel du COU et le personnel d'intervention de Charlottetown ont reçu une formation régulière et constante.

Toutefois, une formation spécialisée sur les agents CBRN et les matières dangereuses est nécessaire.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale ?
Voir ci-dessous :

Un déversement de produits chimiques dangereux qui se répandent dans la canalisation d'alimentation en eau.

La blessure, l'infection ou la contagion de 25 personnes ou plus à la fois.

Tout événement causant l'évacuation de 100 personnes ou plus.

Un incendie ou une explosion grave, une catastrophe aérienne ou maritime, un ouragan ou une grosse tempête d'hiver.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence ? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir ?

La ville de Charlottetown possède un plan d'urgence qui a été mis à l'essai, et a formé le personnel d'intervention essentiel. Le personnel et l'équipement nécessaires sont en place pour évaluer la situation et intervenir, mais comme nous l'avons mentionné plus tôt, nous aurons besoin d'aide une fois ces ressources épuisées.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise ? Atténuer la crise ? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux ?

Nous tenterions de résoudre la crise si possible, ou de l'atténuer en attendant l'aide de groupes d'aide mutuelle, d'équipes d'intervention spécialisées, ou des gouvernements provincial et fédéral.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire ?

Oui, nous aurions besoin de l'aide des gouvernements provincial et fédéral dans de tels cas !

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés ?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles ? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève ?

Le plan d'urgence de la ville de Charlottetown prévoit l'attribution de fonds d'urgence spéciaux aux différents services opérationnels qui interviennent en cas d'urgence. Nous pourrions aussi engager d'autres employés selon nos besoins, ainsi que louer ou acheter de l'équipement supplémentaire. De plus, nous avons établi des accords d'aide mutuelle avec d'autres organismes et services d'urgence.

Une fois l'urgence réglée, la ville de Charlottetown chercherait à obtenir l'aide des gouvernements provincial et fédéral afin de reconstituer les coûts

d'intervention et de rétablir des conditions de vie normales au sein de la municipalité.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel ? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours ?

Cela dépendrait du type et de la gravité de la situation d'urgence. Dans la plupart des cas, il faudrait 12 à 24 heures pour épuiser toutes nos ressources. Cependant, le COU pourrait demander de l'aide plus tôt s'il estime que les ressources de la ville sont insuffisantes.

Il faudrait sans doute 8 à 12 heures pour qu'une aide régionale nous parvienne, si les conditions climatiques et routières le permettent.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication ? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée ? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie ?

Les gouvernements municipal, provincial et fédéral ont établi un COU conjoint dans la ville, ce qui nous a permis d'intervenir de façon efficace au cours des exercices de formation et d'interventions d'urgence réelles.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence ?

Nous pouvons interrompre immédiatement les chaînes de radio locales au besoin, et les chaînes de télévision locales peuvent être utilisées en donnant un préavis.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents ?
Nous possédons actuellement d'excellents liens avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues ?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence ?

Nous offrons, sur demande, les dépliants fournis par le gouvernement provincial et le BPIEPC.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir ? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard ?

Nous avons créé un index de nos ressources dans le cadre du plan d'urgence de la municipalité. Nous n'entreposons aucune fourniture, à l'exception de ce que nous avons obtenu du secteur privé et des ressources actuelles.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence ?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide ?

La formation CBRN devrait être le premier impératif. Les organismes d'intervention d'urgence devraient suivre une formation de sensibilisation puis progresser aux différents niveaux d'intervention.

Il faudrait établir des équipes CBRN et des équipes de recherche et de sauvetage urbains adéquatement formées et équipées dans chaque région.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices ?

Nous ne recevons aucun financement direct, mais nous avons bénéficié de crédits alloués à la Fire School and Metro Emergency Response Association provinciale.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial ? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait ?

La ville de Charlottetown nécessiterait une importante aide financière et matérielle de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas de grande urgence ou de catastrophe qui a eu de graves répercussions sur les services essentiels assurés par la municipalité.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence ? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet ?

Tel qu'indiqué ci-dessus, nous compterions sur une importante aide financière et matérielle de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas de catastrophe ou de grande urgence. Il serait aussi utile d'officialiser cette entente mutuelle.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention ?

Le financement du PCPC attribué à l'OMU provincial et à d'autres organismes a été utile. Nous pourrions aussi établir un système d'applications en ligne comportant une liste de fournisseurs ou d'équipement approuvée au préalable pour accélérer le processus

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) ? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard ?

Nous communiquons très peu avec les dirigeants nationaux du BPIEPC, mais le bureau régional de l'Î.-P.-É. (Shawn Clarke) nous a été utile. Le personnel d'intervention qui travaille sur le terrain bénéficierait surtout d'un leadership régional vigoureux, qui entretiendrait de bonnes communications et de solides relations de travail avec la direction nationale du BPIEPC.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante ? Veuillez préciser votre réponse.

J'hésite à répondre, car je n'ai jamais eu de contact direct avec les dirigeants nationaux du BPIEPC. Toutefois, si le personnel régional est un reflet des dirigeants nationaux, nous sommes entre de bonnes mains.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache ? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches ? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu ?

Non à toutes ces questions. Je ne connais pas ce programme, toutefois, si ce type de ressources était nécessaire, il faudrait communiquer avec l'OMU de la province et le bureau régional du BPIEPC.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence ? Avez-vous mis à contribution les agents

de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada ? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes ?

En vertu de notre plan d'urgence, le service de police de Charlottetown est l'organisme directeur chargé de gérer les questions de renseignements et de sécurité. Il est en contact direct avec la Division L de la GRC et, par cet intermédiaire, avec le SCRS. Des bureaux fédéraux de d'autres organismes sont également situés à Charlottetown, et ceux-ci ont été utilisés conjointement avec la GRC au cours d'un récent exercice de formation.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN) ? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave ?

Salaberry-de-Valleyfield
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je suis Chef de la division des Opérations pour le service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield et je relève directement du directeur du service. Mon rôle, lors d'événements, est d'agir comme coordonnateur des mesures d'urgences lors d'événements qui relèvent directement de notre service ou d'agir comme responsable des équipements et des membres qui composent le service de sécurité incendie lorsqu'une intervention relève d'un autre service et que nous portons assistance.
La nouvelle ville de Salaberry-de-Valleyfield forme un territoire d'environ 100 km² et la densité démographique de niveau urbain représente environ 1173 habitants / km² tandis que pour les secteurs ruraux, le profil démographique s'établit à environ 483 habitants / km².
Des parcs industriels importants à proximité des autoroutes transcanadiennes, un port marin dans la voie maritime du Saint Laurent et un réseau de chemin de fer important sont tous des facteurs de risque non négligeables dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield.
Le service de sécurité incendie répond annuellement à environ 600 appels d'urgence sans compter les appels d'assistance médicale.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Dans notre municipalité, la principale menace serait sans doute imputable à l'homme dû au grand nombre de manipulations de produits sous toutes ses formes.
Présentement le service est en plein développement puisque le service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield à été créé en 2000 et nous sommes à mettre sur pied des équipes spécialisées telles Hazmat, nautique, espace clos, etc.
À partir du moment où la vie des gens est en danger et que la situation est hors contrôle pour notre service, il s'agit pour nous d'une urgence capitale. (Wagon citerne avec produits chimiques dangereux est un risque potentiel important dans notre région)
Nous sommes présentement à la confection de plans d'interventions et de sécurité

incendie pour nous appuyer lors d'interventions. De plus, le service est composé de 75 membres qui seront sous peu en formation d'intervention spécialisée. Concernant les équipements, il nous reste à se procurer certaines pièces d'inventaire afin de palier au plus grand nombre de situations possible.
La municipalité est présentement à la confection d'un plan de sécurité civile qui comportera des mesures à prendre en cas d'urgence capitale.
Suite à l'évaluation du sinistre, il serait possible que nous aurions besoin du soutien du gouvernement provincial et/ou fédéral pour faire face à un sinistre.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Le service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield s'est doté d'une flotte de véhicules et d'équipements de tous genres pour faire face à plusieurs types de désastre. De plus, 75 membres du service seront dûment entraînés et prêts à répondre à l'appel et finalement, un système d'entraide inter-service est existant.
3.2 À partir du moment où une intervention sort de notre champ de compétence nous aurons sûrement besoin de l'aide régionale. Nos champs de compétence sont :
incendie de bâtiment
feu de forêt
feu de champs
accident ou feu de véhicule
désincarcération automobile
alerte à la bombe
intervention en présence de matières dangereuses
monoxyde de carbone
sauvetage en espace clos

sauvetage nautique
sauvetage en hauteur
sauvetage hors route
inondation

3.3 Nous aimerions avoir un système d'entraide inter-municipal plus développé mais les différentes conjonctures politiques mettent parfois un frein aux ententes possibles.
3.4 a) Dans l'éventualité où une situation d'urgence nécessiterait un communiqué, le département des communications de la ville s'est doté d'une entente verbale avec le poste de radio locale pour que nous puissions diffuser notre message
b) Dans l'éventualité où un message serait diffusé par la radio, nous serions en mesure de donner des directives ou faire le point sur une situation d'urgence. Cependant l'entente avec le diffuseur est seulement verbale et la station radio est en opération seulement les jours de semaine.

3.5 Il est primordial de créer des liens étroit avec le maximum d'organismes possible étant donné les risques auxquels nous sommes exposés et les coûts rattachés à la sécurité des citoyens.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ✓ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Présentement la ville est à mettre sur pied un plan des mesures d'urgences et la division de la prévention des incendies a mis sur pied un programme d'éducation du public et de visite résidentielle pour sensibiliser la population sur les dangers d'incendie.
4.2 Nous avons en notre possession certains équipements de base prêté il y a très longtemps par la défense Nationale du Canada qui servait à mettre sur pied un centre d'urgence ces équipements sont aujourd'hui périmés.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui □ Non □ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Les gouvernements aideraient grandement l'ensemble des municipalités en imposant des standards minimum de sécurité sur leurs territoires et advenant l'impossibilité d'une ville à faire face à certains dangers présents sur son territoire, nous n'avons jamais reçu d'aide financière pour la formation et exercices.
Pour le moment il est difficile de savoir quelle aide le gouvernement provincial pourrait nous offrir, à quelle moment et qui paierait.
À partir du moment où le sinistre dépasse nos compétences d'intervention, nous nous attendons à recevoir l'aide des gouvernements et ce dans les délais raisonnables. En ce qui concerne les frais, il s'agirait de démontrer qui est le responsable de la crise.
Étant donné notre situation géographique, c'est-à-dire à proximité d'un port marin, advenant un événement, nous aurons à travailler avec le gouvernement fédéral, cependant aucune convention avec notre service n'est actuellement existante.
Nous sommes présentement dans le processus de demande de crédit du programme PCPC pour un poste de commandement mobile et nous sommes en attente d'une réponse du gouvernement.
Présentement nous n'avons vu aucun geste concret du gouvernement envers notre municipalité, qui est une plaque tournante du transport.
Je ne pense pas que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention majeure sans l'assistance des organismes locaux puisque ceux-ci sont plus en mesure de reconnaître les particularités locales.
Je suis au courant qu'il existe quelque chose qui peut être distribuée cependant, je ne connais pas les modalités et l'allure des abris d'urgence.
Aucune personne autre que celles oeuvrant dans le milieu local font partie de notre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence.
Le MDN a distribué il y a plusieurs années à certaines municipalités, une certaine quantité de matériel servant à élaborer un centre d'urgence mais aucun suivi n'a été effectué. Et advenant une urgence grave, nous pouvons penser à l'assistance de la Garde Côtière ou des forces armées Canadiennes.

Sorel-Tracy
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les question sont souslignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Chef de division en mesures d'urgence en fonction depuis le 6 janvier 2003. Je n'ai aucune expérience en coordination.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Une population de 34,194 citoyens pour une superficie de 56,61 km^2 (604 citoyens/km^2) municipalité urbaine.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Port de Sorel
Centrale thermique Hydro-Québec
QIT Fer et Titane
Cambium (traitement bois)
Aciers Atlas
Forges de Sorel
Kildair Service ltée
Alstom Canada
Praxair
Fabspec

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

À tous les deux ans (verglas,déversement acide au pont Sorel, feu)

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Zone inondable
Fuite de matières industrielles (gaz, liquides)

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Faible

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Une situation où la vie et la santé des gens sont menacées et qui dépasse notre capacité d'intervention ;

Tous les exemples sauf celle du wagon.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Tout est à bâtir suite à une fusion des villes de Sorel et Tracy.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Intervenir avec son Service d'incendie de façon générale.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Oui

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Budget de 1.2 million
Les employés de la Ville de Sorel-Tracy
Équipement de réserve avec la Croix-Rouge
Pas de personnel de relève

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Lorsque ça dépassera la capacité du Service d'incendie ;
Lorsque l'on en fera la demande (Sécurité civile montérégienne)

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui
Oui
En réorganisation suite à une fusion de deux villes

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui, pour la TV et radio locaux.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Déjà les liens avec provincial
Aucun

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Il y a une campagne provinciale (sécurité civile)

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui, via la Croix Rouge (lits, couvertures, oreillers, trousses d'hygiène)

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Utilisation de l'armée canadienne
Crédit de taxes pour l'achat de matériel d'urgence

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

De ces différents Ministères, sécurité public, santé et services sociaux, affaires municipales, Hydro-Québec, environnement ;
Contacter Sécurité civile montérégienne

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Via le provincial

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu

des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui □ Non □ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui □ Non □ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Non

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non

Grand Prairie
Alberta

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité ?

1.1 Quelles sont vos fonctions ? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence ?

Bill Walker, directeur des services de protection. J'ai plus de trente ans d'expérience dans les domaines de l'intervention d'urgence et quant aux procédés des services d'incendie et d'urgence de la ville et région de Grand Prairie. Je coordonne actuellement les activités du service d'incendie, de la GRC, du service de police et du service ambulancier de la ville de Grande Prairie. Je suis également directeur adjoint des services d'urgence et je dirige les procédures de planification d'urgence de la ville et de la région depuis vingt ans.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie ? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine ?

La ville de Grande Prairie compte 40 200 habitants et couvre une superficie d'environ 24 kilomètres carrés. Il s'agit d'une collectivité urbaine servant de centre de services pour la région, qui compte plus de 200 000 habitants.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité ?

Oui. La ville de Grand Prairie et sa région comptent d'importantes installations industrielles. Située à environ 140 km de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, Grande Prairie est une plaque tournante de la circulation aérienne pour le Nord. Parmi les grandes industries de Grand Prairie et de ses environs, mentionnons la prospection et le traitement du pétrole et du gaz naturel, le traitement du bois de sciage et de la pâte, les industries agricoles et les services connexes, le tourisme et les autres industries de la ville de Grande Prairie afin de desservir la région (le nord-ouest de l'Alberta et le nord-est de la

Colombie-Britannique). Cette région présente un risque potentiel en ce qui concerne un incident faisant de nombreuses victimes.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe ? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard ?

Nous utilisons notre plan de mesures d'urgence en temps de paix pour gérer 0 à 5 cas de grande urgence par an.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir ?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

Nous comptons d'importantes industries dans la ville et la région, notamment des fabricants, des utilisateurs et des expéditeurs de marchandises dangereuses. Grande Prairie est un point de convergence de voies de transport importantes (aériennes, ferroviaires et routières) pour le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Située dans le nord de l'Alberta, la ville de Grande Prairie a déjà connu un nombre d'incidents liés au climat et à l'environnement, aux matières dangereuses, ainsi que des urgences sanitaires, des incendies, des situations d'urgence policière et des pannes des services publics (eau, gaz, électricité).

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard ?

Les services d'urgence de Grande Prairie sont modernes et bien équipés et comprennent un service d'incendie à temps plein, qui est le premier intervenant en cas d'urgence pour la ville ainsi qu'une partie de la région, en vertu d'une entente contractuelle avec le comté de Grand Prairie, répondant à plus de 1 700 appels en 2002. Le service d'incendie est chargé d'assurer l'intervention pour les cas liés aux matières dangereuses dans la région, et constitue l'un des 7 sites d'intervention CBRN désignés de la province. De plus, le service d'incendie gère un centre d'appel 911 régional qui dessert 27 services d'incendie et 3 services d'intervention médicale.
Selon une entente établie avec la municipalité, la GRC gère les services de police de Grand Prairie, répondant à 29 661 appels de service en 2002. Les services de police de Grande Prairie ont été amalgamés avec les opérations de la GRC en vertu d'un protocole d'entente.
Les services de secours médical d'urgence sont assurés par le GPREMS, qui appartient à 13 municipalités, Grand prairie étant propriétaire d'environ 32 % de la société. Le GPREMS a répondu à 5 159 appels de service en 2002. Il s'agit d'un service de réanimation d'urgence employant un mélange de personnel à temps plein et à temps partiel (ambulanciers paramédicaux et techniciens d'urgence médicale), et suppléé par un programme de premiers intervenants par

le biais du service d'incendie volontaire de Grand Prairie et d'autres services volontaires de la région.
La ville de Grande Prairie a mis en place un programme efficace de services d'urgence comprenant une formation continue, au moins deux réunions locales et deux réunions régionales par an, deux à quatre exercices de formation par an, ainsi qu'un processus permettant de critiquer tout incident au moment où il se produit. Grande Prairie a fait preuve de leadership à cet égard dans la région et la province.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale ? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation ?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

Toutes ces situations seraient considérées comme des urgences capitales. Nous avons eu recours à notre plan d'urgence pour gérer différents incidents, notamment de gros incendies (billots Canfor, scierie Weyerhaeuser, etc.), une pénurie d'eau de quatre jours, des incidents liés aux marchandises dangereuses, des écrasements d'avions et un incident avec coups de feu au poste de police.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence ? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir ?

Grande Prairie a activement appuyé l'amélioration de l'ensemble des services d'urgence au cours de la dernière décennie. Nous avons mis en place un processus régional pour coordonner la planification des différentes municipalités et établir une entente d'aide mutuelle en matière de services d'urgence. Notre plan de mesures d'urgence en temps de paix est à jour et nous disposons de nombreux plans intégrés. Ces plans sont régulièrement mis à jour et nous y apportons des améliorations à chaque révision.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise ? Atténuer la crise ? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux ?

Comme elle est située à 470 km du prochain grand centre urbain, Grand Prairie a toujours été très autonome. Une intervention réussie consisterait à résoudre la crise avec l'aide de nos partenaires régionaux.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire ?

Grande Prairie est un centre régional désigné comme l'un des sites de l'Alberta qui a la capacité d'intervenir en cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Nous avons également déjà établi la capacité d'intervenir avec efficacité en cas de situation liée aux marchandises dangereuses. De plus, la ville de Grande Prairie et la région sanitaire ont établi une procédure d'intervention en cas de découverte de " poudre blanche " dans la région, et a géré beaucoup d'incidents de ce genre. De plus, nous avons participé activement avec la région sanitaire à la planification en vue de gérer l'épidémie de grippe prévue. Dans tous les cas ci-dessus, la capacité d'intervention locale dépendrait des ressources limitées disponibles dans la municipalité et la région. Ainsi, chacun de ces incidents pourrait nécessiter l'aide des gouvernements provincial et fédéral.
Grande Prairie est une Cyberville et gère un réseau à grande vitesse qui dessert tous les bâtiments municipaux. De plus, elle est dotée d'une technologie de pointe gérée par un service des technologies de l'information interne. La probabilité qu'une cyberattaque nuise aux services municipaux est modérée à élevée, ainsi que la possibilité d'avoir besoin de la participation des gouvernements provincial et fédéral dans un tel cas.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés ?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles ? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève ?

Les services d'urgence de la ville de Grand Prairie sont capables de gérer des situations d'urgence en ayant le plus souvent recours aux interventions conjointes, à l'aide mutuelle et aux partenariats régionaux. La capacité de notre système est mis à l'épreuve lorsque nous devons gérer plusieurs incidents à la fois, ou des situations exigeant beaucoup de ressources et / ou des opérations de longue durée. La municipalité est principalement financée par l'impôt foncier. Les coûts d'opération des services d'urgence sont prévus au budget, mais la municipalité ne dispose pas d'autres fonds en cas d'urgence capitale. Les services d'urgence disposent d'un effectif limité et doivent faire appel au personnel lorsqu'il est en congé. De plus, les collectivités environnantes ont peu de ressources en personnel policier et ambulancier de service, ainsi que de services d'incendie volontaires.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel ? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours ?

Nous aurions sans doute suffisamment de ressources pour gérer les trois premières heures de l'intervention dans la plupart des situations d'urgence graves, à moins que la situation exige davantage de ressources que ce dont nous disposons. En raison de ses ressources limitées, Grand Prairie doit parfois recourir à l'aide mutuelle de d'autres collectivités. Jusqu'à présent, nous n'avons pas été aux prises avec une urgence exigeant des ressources de services d'urgence extérieurs à la région. Toutefois, nous avons nécessité l'aide de personnel municipal situé à jusqu'à 250 km de la ville durant la panne du réseau d'alimentation en eau, et une situation d'urgence policière a exigé l'intervention d'une équipe tactique de la GRC venue d'Edmonton.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication ? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée ? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie ?

Nous sommes satisfaits de notre structure de commandement, qui est fondée sur le modèle de gestion d'un site d'urgence, utilisé en Alberta et au Canada. Chaque organisme d'intervention travaille dans le cadre d'un système de commandement de site, qui s'appuie sur le système de commandement en cas d'incendie, etc. Notre structure de commandement est très efficace et nous disposons d'un poste de commandement mobile qui assure les communications de quatre services (en général, les services de police, d'incendie, les services médicaux d'urgence et un autre organisme) en cas de tout incident grave. Ce poste de commandement est opéré par le service d'incendie et intervient avec le chef des pompiers de service, ou selon les besoins dans le cas de situations dans lesquelles le service d'incendie n'est pas le premier intervenant.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence ?

Oui, le système provincial autorisant l'interruption de la diffusion des émissions en cas d'urgence vient tout juste de s'étendre à la ville et à la région de Grand Prairie.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents ?

Nous interagissons de façon continue avec le gouvernement provincial, et moins fréquemment avec le gouvernement fédéral. Nous favorisons les occasions d'assurer un service efficace avec tous les niveaux gouvernementaux.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues ?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence ?

Nous avons donné des renseignements précis au public, ainsi que des avis de préparation d'ordre général. L'accent avait été mis sur la planification en prévision de l'an 2000.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir ? Oui X☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard ?

Nous avons une réserve d'urgence de couvertures, de brancards, ainsi que de l'équipement d'urgence. Nous dépendons des partenaires de la collectivité pour offrir notamment des services d'alimentation et d'hébergement en cas d'urgence grave. Nous avons identifié ces organismes et travaillons en étroite collaboration avec eux dans le cadre de la partie de notre plan d'urgence municipal qui porte sur les services sociaux.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence ?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide ?

Les gouvernements provincial et fédéral devraient élaborer une loi dérogatoire qui favoriserait l'utilisation d'approches régionales à l'intervention d'urgence et soutiendrait la mise en place d'équipes spécialisées pour gérer des problèmes précis. Nous devons également aborder la question de l'augmentation de l'engagement financier qui découle de la participation des régions et de la mise en place d'équipes spéciales. Les municipalités hésiteront à s'investir dans ce processus si leur obligation financière augmente en raison de cette participation.
Les gouvernements provincial et fédéral devraient financer les municipalités pour appuyer la mise en place d'équipes spécialisées. Ce financement devrait couvrir les coûts immédiats nécessaires pour acheter l'équipement, établir les procédés, former le personnel, les coûts pour assurer une maintenance et une formation continues, ainsi que les coûts d'intervention. Par exemple, la mise en place d'équipes d'intervention CBRN dans la province est un programme qui a uniquement permis d'aborder une partie des enjeux, laissant de nombreuses questions non résolues. Cet équipement est essentiel, mais il ne représente qu'une petite partie du coût pour fournir ce service. Le fait de se doter

d'équipement sans s'assurer de la mise en place d'un système fonctionnel adéquat qui est soutenu par des activités de formation et de maintenance crée une attente dangereuse chez le public, qui croit que nous assurons un service, alors que ce n'est pas nécessairement le cas. Il faut également aborder la question du recouvrement des coûts pour les organismes d'intervention, étant donné que nous sommes obligés de rappeler notre personnel au travail pour faire du temps supplémentaire afin d'assurer ces services régionaux.
Les gouvernements provincial et fédéral devraient créer et fournir un logiciel permettant d'évaluer les risques, de gérer les procédés d'intervention d'urgence, y compris le processus de commandement de site et la direction d'un centre des opérations d'urgence, de fournir des procédés de communication avec le public (centres de presse et de communications), de dresser l'inventaire et de gérer les ressources tels que les bénévoles, les centres d'accueil d'urgence, les procédures d'enregistrement, l'équipement et d'autres besoins. Il devrait s'agir d'une application Web conçue à l'aide des suggestions fournies par les municipalités et les régions afin de s'assurer qu'elle répond aux besoins des utilisateurs. Le gouvernement devrait fournir ce logiciel gratuitement aux municipalités. De plus, il devrait fournir un inventaire des ressources provinciales et nationales qui pourraient être disponibles, et définir clairement la façon d'engager ces ressources.
Les paliers supérieurs du gouvernement devraient mettre en place un réseau fédérateur que les intervenants pourraient utiliser de façon continue afin de gérer les procédés de communications d'urgence dans la province et l'ensemble du pays. Le système qui assure les communications dans chaque région est essentiel à la réussite des opérations, et il se trouve actuellement en mauvais état.
Les gouvernements provincial et fédéral devraient fournir un secours en cas de catastrophe de façon constante et fiable.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices ?

Non. Les crédits alloués à la formation sont concentrés sur les plus petites municipalités et dans la plupart des cas, le programme exclut les municipalités de plus de 20 000 habitants. Pourtant, ce sont justement ces municipalités qui devraient être encouragées à devenir des chefs de file pour ces programmes dans la région. Malgré tout, Grande Prairie a activement encouragé la mise en place d'approches régionales, ce qui n'est peut-être pas le cas de nombreuses municipalités. Le financement devrait être attribué de façon à encourager les approches régionales. Toutefois, les subventions disponibles ne sont pas fiables et la municipalité doit financer une partie du projet. Par ailleurs, le gouvernement ne tient pas compte des coûts permanents encourus par la municipalité afin d'assurer la formation du personnel et de maintenir l'équipement acheté grâce aux subventions.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial ? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait ?

Notre expérience antérieure démontre que nous pouvons nous attendre à recevoir très peu ou aucune aide des gouvernements provincial et fédéral au cours des premières étapes des situations de grande urgence, sans doute car une grande partie de l'aide offerte est située à 5-6 heures de route ou plus. Aussi, il n'est pas clair au juste quelles ressources ou quelle aide sont à notre disposition, étant donné qu'aucun niveau de gouvernement ne l'a défini de façon précise.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence ? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet ?

Nous compterions recevoir un financement d'urgence de la part du gouvernement fédéral, offerte pour aider la municipalité à gérer une situation de grande urgence. Le fait d'établir une convention détaillant ce qui sera financé ou non permettrait d'assurer que les municipalités ne s'attendent pas à des ressources qui ne seront pas disponibles. Cela s'applique également à toute aide offerte aux municipalités. Le gouvernement devrait également fournir un inventaire et une procédure permettant d'accéder à cette aide.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention ?

Nous avons déjà eu recours au PCPC, qui s'est avéré très utile une fois la subvention obtenue, car il nous a permis d'améliorer notre système. Ce programme pourrait aussi servir à mettre l'accent sur des solutions régionales et nécessiterait très peu ou aucun investissement de la part de la municipalité, comme celle-ci assume les coûts initiaux et les coûts continus pour maintenir l'équipement et assurer la formation. Ce financement devrait également servir encourager les évaluations des risques et concentrer les efforts de planification sur des problèmes actuels précis, l'épidémie de grippe ou la défaillance éventuelle des services municipaux. De plus, le gouvernement devrait allouer des fonds supplémentaires pour nous permettre d'équiper les équipes spécialisées et d'assurer notre état de préparation en cas d'événements dépassant la capacité d'intervention des services municipaux.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) ? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard ?

Non, je ne suis pas vraiment au courant de leur mandat.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante ? Veuillez préciser votre réponse.

Je ne sais pas, car la municipalité n'a jamais été informée de son mandat ni de ses procédures.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache ? Oui X Non X Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches ? Oui ☐ Non X Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu ? Non.

Je suis au courant de ce programme, mais je croyais qu'il avait été interrompu il y a un certain temps déjà. Je ne sais pas s'il existe une cache dans notre municipalité, à l'exception de quelques couvertures et des brancards que nous avons en stock.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence ? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada ? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes ?

Aucun de ces organismes ne participe à nos plans, mais les intervenants locaux ont assisté à une présentation portant sur le programme et les activités du SCRS. Nous ne comptons sur aucune aide autre que celle offerte dans le cadre de leurs services opérationnels habituels.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN) ? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave ?

Notre seul lien est avec le programme provincial, et nous avons eu peu de contact direct avec le MDN. Nous compterions sur une aide du MDN seulement une fois les ressources locales et provinciales épuisées.

Victoriaville
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les question sont souslignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Coordonnateur des mesures d'urgence.
La crise du verglas en 1998.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie?

470 pers/km^2, 85 km^2.
Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Une installation industrielle importante

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

La crise du verglas en 1998.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Intervention impliquant des matières dangereuses.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Incapacité à intervenir à cause d'un manque d'équipement et de formation.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Camion-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.
Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.
Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.
Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Oui, dans certains cas seulement.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux et de ressources spécialisées.

Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux et de ressources spécialisées.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire

Évidemment.

<u>3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?</u>

3.1 Quelles sont vos ressources financières pour un fonctionnement normal, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

oui, jusqu'à un certain point.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations

d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Selon l'urgence, lorsque nos ressources ne suffiraient plus.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Nous sommes présentement à réaliser le schéma de courverture de risques (loi 112).

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents? Certainement.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Élaboration de plans de mesures d'urgence.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non X Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous avons des ententes avec différents organismes pour des fournitures d'équipement.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Informer les municipalités des programmes, matériels et crédits disponibles.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Nous ne réclamons aucun crédit.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? 5.4 Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Personne ressources, équipement spécialisé.
Aucune idée.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Si possible.

Pour l'instant, il n'y a pas de convention mais si possible, il serait intéressant d'en avoir une.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Il est pertinent.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous ne connaissons pas cet organisme.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante?

Veuillez préciser votre réponse. Nil

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui X Non ☐ Avez-vous reçu

des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non X Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non X Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?
Non.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Nous ne le connaissons pas.
Non.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Nous ne le savons pas.

Penticton
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Mac Lockhart – Penticton

J'ai été député durant quatre ans et je suis maintenant chef des pompiers depuis deux ans. J'ai suivi quelques cours sur la planification des mesures d'urgence mais pas plus ... (cela pourrait être épeurant).

Longue et étroite, notre ville s'élève entre deux énormes lacs. Elle est également bornée d'un côté par une terre des Grandes Nations et par l'autre, un petit lotissement.

Non.

Pas souvent... un feu de végétation en surface qui s'est déclaré en 1994.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- *Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?*
- *Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.*
- *Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.*
- *Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.*

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Les feux de végétation et les inondations. Faible. Ils s'appliquent tous. Non, pas encore. Le confinement. Oui, sans aucun doute.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposées?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui, dans la plupart des cas.
Après 2 à 3 jours - une journée avant que l'aide arrive.
Insatisfaite de la structure locale mais satisfaite de la structure régionale.
Seulement la diffusion des émissions de radio.
Cela n'est pas nécessaire.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui? Non? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Un peu d'éducation du public.
Non.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t- elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui? Non? Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui? Non? Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui? Non? Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Fournir plus de matériel. Non, nous avons besoin davantage de formation.

De la part du gouvernement provincial, l'aide nous arriverait le même jour ou le prochain jour ouvrable.
Nous ne comptons pas vraiment sur l'aide du gouvernement fédéral et cette participation ne fait pas l'objet d'une convention.
Je crois qu'il est pertinent.
En C.- B.? Je ne crois pas.
Je ne crois pas ... jamais entendu parler.
Non, non, non et non.
Nous procéderons au remaniement de notre plan d'urgence sous peu, je m'assurerai qu'ils soient mis à contribution.

Joliette
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les question sont souslignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1- Directeur incendie, Pas d'expérience en coordination de mesure d'urgence

1.2- Municipalité urbaine de 17 km Carré

1.3- 2 installations industrielles importantes

1.4- À 2 occasions seulement en 20 ans

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1- Verglas et accident industriel

2.2- Étude de risque tous les 5 ans

Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours

La municipalité possède les plans ainsi qu'une infime partie du personnel nécessaire à ce type d'intervention.

Se prévaloir des ententes qu'elle a déjà négociées avec la croix rouge, et tenter d'utiliser au maximum les ressources du réseau de la santé.
Sans aucun doute nous devrions utiliser toutes les ressources gouvernementales.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locale et nationale afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

- Ressources restreintes pas de personnel et d'équipement de réserve.
- Dès le premier 12 heures.
- Oui, Nous sommes dans l'attente de la confection d'un schéma de protection en matière de sécurité civile sur l'ensemble deu territoire de la M.R.C.
- Possibilité au niveau de la station de radio locale.
- Oui

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 -Cet élément fera parti de la confection du plan de Sécurité civile régionnal

4.2 -Nous avons plutôt prévu des ententes relatives à la fourniture des différents éléments dont nous pourrions avoir besoin.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une?Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les

agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 -Plus de programmes de formation ainsi que plus de gratuité en ce qui concerne ces programmes.
5.2 - Non
5.3 -L'aide de la majorité des services gouvernementaux incluant le ministère de la sécurité publique. En cas de catastrophe ce serait le gouvernement provincial.

Pour le reste du questionnaire nous pouvons répondre par la négative.

Woodstock
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je suis Scott Tegler, chef adjoint et coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence pour la ville de Woodstock. Je compte 17 ans d'expérience au sein du service des incendies où je joue un rôle administratif depuis deux ans. Au service des incendies, nous sommes appelés pour divers types d'urgences. J'ai été commandant du lieu de l'incident lors de diverses interventions dont la plus grosse était liée à un incendie. Ma formation provient de différents organismes, dont le Collège des pompiers de l'Ontario, (où j'ai reçu une formation de pompier recrue et une formation d'agent de police/commandant du lieu de l'incident), la Gestion des situations d'urgence de l'Ontario, l'Université Ryerson et l'Université de Windsor, où j'ai étudié l'administration publique et suivi quelques cours dans le domaine des affaires.

La ville de Woodstock a une superficie de 10 kilomètres carrés. Elle est urbaine à environ 95 p. 100.

Notre municipalité possède de nombreuses installations industrielles de fabrication où travaille une bonne partie de la population et advenant le cas d'une tornade, cela pourrait, durant certaines périodes de la journée, causer des pertes importantes. Étant située le long de l'autoroute 401 et près de l'échangeur de l'autoroute 401 et de l'autoroute 403, notre municipalité connaît un bon débit de circulation routière. De plus, des chemins de fer traversent directement notre ville. Nous n'avons pas d'aéroport mais la circulation aérienne de London et de Pearson occupe l'espace aérien juste au-dessus de notre municipalité.

La dernière catastrophe majeure à laquelle nous avons fait face et qui a causé des dommages aux infrastructures de notre ville était en 1979, alors qu'une tornade avait frappé la partie sud et sud-ouest de la ville. Plus tôt cette année, en 2003, un train a déraillé à seulement quelques kilomètres à l'est de notre ville.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

*2.5 **Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?***

*2.6 **Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?***

Pour notre municipalité, la principale menace imputable à la nature serait une tornade ou une tempête de neige/ blizzard. En terme de menace imputable à l'homme, le transport de matières dangereuses dans notre ville pourrait avoir des conséquences néfastes sur notre infrastructure advenant le cas d'un accident...de plus, le transport constitue, à mon avis, une menace importante compte tenu des débits de circulation et des méthodes de transports utilisées dans notre ville ou dans les environs.

Notre organisation s'affère actuellement à remanier le plan d'urgence ainsi que le personnel du groupe contrôle. Une formation ainsi que des exercices sont prévus dans le cadre de cette restructuration. À ce jour, depuis que je suis à l'emploi de cette municipalité, (et je suis certain que cela s'applique aux autres municipalités) le temps alloué par la municipalité à la gestion complète des urgences a été, au mieux, minime. Il m'est difficile de trouver assez de temps pour faire le tour de la question. La plupart du temps, je n'ai pas assez de vingt-quatre heures dans une journée pour accomplir toutes les tâches qu'exige mon poste de chef adjoint. Je crois que s'applique à beaucoup de municipalités de la même taille (de 35 à 40 000 habitants). Tous les gens faisant partie de mon organisation avaient déjà, à ma demande, un horaire chargé et multitâche avant que ne soit refondue la loi qui régit la protection civile en Ontario.

Je pense que les initiatives des provinces sont fantastiques et je crois que tous et chacun tireront profit de l'amélioration de la protection civile dans chacune des municipalités. Plus la municipalité est grande ou plus la menace apparente est grande, plus la municipalité doit être bien préparée. (Identification des obstacles et évaluation des risques) Dans ces grandes municipalités, il semble que des gens soient affectés à cela quotidiennement et sur une base permanente et qu'ils ne soient pas occupés à d'autres fonctions au sein de leur organisation.

Les catastrophes que vous proposez à titre d'exemple pourraient constituer une menace très importante pour toute municipalité, toutefois, chaque municipalité doit évaluer la probabilité qu'un tel événement se produise et s'y préparer convenablement. Je considère comme une urgence tout incident pouvant causer des dommages importants à notre municipalité, mettant en péril nos infrastructures, les gens vivant ici ou en

visite dans notre municipalité et qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur des municipalités avoisinantes. Chaque situation a un degré de sévérité qui varie et nous devons être en mesure d'y faire face de façon efficace.

En situation d'urgence, il est important d'utiliser nos ressources de façon efficace, et ce à tous les niveaux. Bien sûr, selon la situation, on peut avoir besoin de matériel ou de personnel (spécialisé). Dans les situations que vous proposez à titre d'exemple, je crois que nous pourrions atténuer la crise en bonne partie et j'espère qu'à l'avenir, nous serons prêts grâce à des ressources humaines et matérielles appropriées.

En cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire, comme vous le proposez dans votre dernier exemple, nous aurions besoin de l'appui des gouvernements provincial et fédéral. Notre municipalité ne possède ni le matériel de formation ni le personnel pour gérer efficacement une telle catastrophe. Comme dans toute situation d'urgence, nous ferions tout notre possible pour gérer la crise, y compris contacter les personnes qui seraient en mesure de nous aider à résoudre une telle crise.

3) Vos moyens vous permettent ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Comme je suis en contact avec le service des incendies quotidiennement, je tente d'y améliorer l'efficacité en matière d'interventions en cas d'urgences ou de catastrophes potentielles.

Toutefois, si je me fie à la structure de notre organisation et aux réalisations antérieures, je sais où des améliorations majeures doivent être apportées afin de bien gérer toute situation, qu'elle soit de petite ou de grande envergure. Comme la plupart des services d'urgence, nous manquons de personnel, d'argent, de matériel et d'installations, ce qui empêche notre évolution. Nous agirons du mieux que nous le pourrons avec les moyens que nous aurons. Ce serait vraiment bien d'avoir une personne affectée uniquement aux projets (surtout aux projets ambitieux) visant l'intervention en cas d'urgence. D'ailleurs, notre municipalité devrait mettre à exécution un projet touchant nos communications. Nous possédons un système archaïque dont nous nous servons sans cesse afin de faire fonctionner nos services, tant dans la municipalité que dans tout le comté. Nous avons également besoin d'installations adéquates pour la gestion de nos activités, bien que cela fasse partie de la croissance et de la mise au point des services que nous offrons. De plus, lorsque nous songeons à aménager de nouveaux édifices municipaux (p. ex. casernes de pompiers) nous devons assurer une planification efficace de sorte que nos exigences actuelles et futures soient satisfaites. Il serait très avantageux pour les municipalités que la province contribue financièrement à la réfection d'édifices ou compense les coûts reliés aux nouvelles constructions.

Actuellement, nos ressources locales s'épuiseraient assez vite. Pour ce qui est de nos services d'urgence locaux, notre main-d'œuvre est insuffisante et le nombre d'employés en poste tous les jours devrait être plus élevé compte tenu de la taille de notre municipalité. Bien sûr, nous prenons de l'ampleur et chaque enjeu en cache un autre. Notre matériel serait utilisé lors de l'intervention initiale et, advenant une situation d'urgence ou une catastrophe touchant plusieurs secteurs, du matériel additionnel serait requis pour le personnel appelé sur les lieux. Ce besoin est présent depuis belle lurette mais les coûts relatifs au matériel sont un facteur dissuasif. De plus, beaucoup de gens pensent : « cela n'arrive qu'aux autres alors à quoi bon les préparations et les dépenses ».

La structure de nos communications est un sujet de préoccupation depuis longtemps. La bureaucratie de l'administration du Comté d'Oxford est également un sujet de préoccupation (à mon avis) bien que relativement récente (gère notre municipalité depuis deux ans). Je peux me pencher sur ces questions et me demander pourquoi elles n'ont pas été résolues ... mais je n'aurai jamais droit à une réponse franche. Toutefois, nous savons toutes que ces questions doivent être soulevées et qu'il est de notre responsabilité de demander au conseil de nous aider à les résoudre. Lorsqu'il s'agit d'argent, un problème persiste : celui de la provenance, surtout avec une facture aussi élevée que celle des communications. L'aiguillage des services d'urgence de la municipalité est centralisé, sauf pour le service d'ambulances, dont l'aiguillage se fait

toujours à London. Il serait bien que cela se fasse localement également (la communication entre les services). Je ne peux expliquer pourquoi c'est ainsi mais la plupart des gens aimeraient que le service soit desservi localement ... cela engendrerait des coûts additionnels puisque le bâtiment actuel est trop petit pour intégrer plus de personnel.

Nous élaborons actuellement des plans d'urgence afin d'aviser la population de toute urgence ou catastrophe dont ils pourraient être victimes.

Oui, je crois que des liens plus étroits avec les ministères provinciaux et fédéraux seraient favorables.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui? Non? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous avons imprimé un guide de protection civile que nous distribuons dans toutes les résidences de la municipalité de Woodstock.

Oui, nous avons une quantité raisonnable de produits pouvant nous être utile advenant une catastrophe où des vapeurs seraient répandus (p. ex : mousse extinctrice) et d'autres organismes comme la Croix Rouge ont des approvisionnements pour toute personne ou toute famille qui devrait être évacuée. Ce point a déjà été soulevé à des organismes tels que les maisons de repos

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui? Non? Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui? Non? Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui? Non? Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

L'éducation et la formation sont, à mon avis, prioritaires, mais le matériel doit aller de main en main. Les personnes travaillant à la protection civile doivent développer les compétences acquises et cela consiste habituellement à aménager et mettre sur pied des plans d'urgence (plans qui comprennent généralement les ressources matérielles).

L'éducation du public est la meilleure arme pour les gens qui se préparent à parer à toute éventualité. Cela nécessite un effort continu ... plus on en dit, plus les gens en retiennent et plus ils sont bien préparés.

La formation que j'ai suivie auprès de l'OMU a été très satisfaisante. Je dois maintenant concrétiser les connaissances que j'ai acquises car après tout, j'ai participé à la réalisation de ce projet.

Aussi minime que possible j'espère. Également, pour tous ceux touchés, espérons que l'aide viendra dans un temps raisonnable et que la question monétaire sera résolue une fois que nous serons revenus à la situation normale. Bien sûr, notre municipalité devra satisfaire les besoins monétaires mais selon l'étendue de la catastrophe, une aide du gouvernement provincial pourrait être requise.

Questions portant sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

Selon l'étendue de la catastrophe, une aide du gouvernement provincial pourrait être requise. La participation du gouvernement fédéral ne fait pas l'objet d'une convention, et cela peut être maintenu de la sorte.

Le PCPC est utile, mais il serait bien de voir de semblables efforts être déployés aux États-Unis, avec FEMA. Je crois comprendre que FEMA verse des subventions qui servent à entamer des projets ou à se procurer du matériel, tandis que le PCPC finance les projets après que ceux-ci ont été achevés.

Je ne suis pas entièrement à l'aise avec toute l'organisation gouvernementale et les avantages que procurent chacun des ministères alors je vais m'abstenir de répondre aux quatre dernières questions puisque je ne me sens pas assez informé pour répondre avec justesse.

Moose Jaw
Saskatchewan

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 Je suis Dale Hall et je travaille au service des incendies de Moose Jaw. Je suis responsable de la prévention des incendies et j'agis à titre de coordonnateur des mesures d'urgence. J'occupe ce poste depuis environ onze ans et je suis dans le domaine de la prévention des incendies depuis 1989. J'ai suivi les cours de protection civile suivants :

1. Planification d'urgence de base
2. Élaboration des exercices
3. Information publique en cas d'urgence
4. Gestion d'un centre de coordination des opérations d'urgence
5. Gestion du site d'un sinistre

1.1
Je suis également président du secteur de l'aide mutuelle et des mesures d'urgence de Moose Jaw & District. J'ai récemment procédé au remaniement du plan d'urgences de Moose Jaw et mis sur pied de

nombreux organismes bénévoles qui nous prêteront main forte en cas de situations d'urgences, dont le Groupe des services sociaux et d'urgences.
J'ai aussi coordonné les Interventions d'urgence en cas de catastrophes à plusieurs occasions alors que j'étais coordonnateur au sein de l'OMU.
1.2
La superficie de la ville est de 46,81 kilomètres carrés et la population est d'environ 34 000. La municipalité est un centre urbain qui dessert les biens et services pour environ 75 000 personnes. L'industrie du tourisme tient également une grande place à Moose Jaw durant la période estivale.
1.3
La ville possède une importante plaque tournante du transport. L'autoroute 1 et l'autoroute 2 se croisent et sont deux artères importants pour le transport de marchandises, et ce d'un bout à l'autre de la province et du pays. Dans la province, c'est ici que se trouve la plus grande gare ferroviaire du Canadien Pacifique. C'est la plus importante gare ferroviaire pour l'avitaillement et les réparations entre Calgary et Winnipeg. On trouve également d'autres grandes entreprises comme la Moose Jaw Asphalt, les Raider Industries, la GATX (réparation d'automotrices), la XL Beef, la World Wide Pork and la General Cable.

1.4
La ville a fait face à un bon nombre de catastrophes imputables à la nature et à l'homme au cours des dernières années et a dû avoir recours à l'OMU.
La ville est située entre trois vallées, où coulent la rivière de Moose Jaw, le Thunder Creek et le Spring Creek. Ces cours d'eau se croisent tous à l'intérieur des limites de la ville. La ville est donc propice aux inondations durant l'écoulement printanier. Cela a des répercussions sur les résidences qui se trouvent le long des vallées fluviales, comme cela a été le cas en 1974, en 1978, en 1996, en 1997 et en 1999. Nous avons également connu quelques catastrophes imputables à l'homme; entre autres en 1980, lorsqu'un réservoir à hydrocarbures rempli de pétrole brut a failli et dont le contenu a pris en feu. Plusieurs commerces de la région ont été endommagés ou détruits et la fumée produite par la combustion a menacé tout l'Est de la ville. Nous avons eu recours à de l'aide extérieure pour éteindre l'incendie de force majeure. Il y a également eu une fuite dans le réservoir de stockage du Canadien Pacifique en 1999, ce qui a menacé une grande partie de l'Est de la ville ainsi qu'un foyer pour personnes âgées situé de l'autre côté de la rue.

2) De quels moyens votre municipalité dispose t elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

- ***Pour votre municipalité, qu'est ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?***
- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1
L'émission ou la combustion de matières dangereuses ainsi qu'un déraillement ou un déversement important pourraient constituer une urgence capitale pour notre ville. Parmi les autre catastrophes naturelles qui pourraient menacer ou qui ont déjà menacé la ville, on compte des déréchos, des tornades, des averses de grêle, de gros blizzards et des inondations.

2.2
L'OMU est actuellement très bien préparée. Les partenaires au sein de la municipalité poursuivent actuellement ou ont déjà achevé les projets de gestion des opérations en cas de catastrophe. L'OMU a déjà approché beaucoup d'organismes en ce qui concerne la planification de mesures

d'urgence en cas de catastrophes mais beaucoup d'entre eux doivent se préparer pour une telle éventualité. Je dirais que nous sommes prêts à 50 p. 100 pour faire face à une catastrophe et que nous avons beaucoup de pain sur la planche afin de préparer le secteur opérationnel. Le public est très peu préparé et a besoin de plus d'informations sur la planification des mesures d'urgence en cas de catastrophes.
Pour ce qui est de la formation du personnel et des bénévoles, il existe un grand besoin de formation. Les cours offerts par la Protection civile sont insuffisants. Le nombre de cours offerts à Ottawa a baissé de façon drastique et il existe un manque flagrant de locaux dans les différents endroits du collège. J'ai moi-même suivi les cours offerts au provincial et au fédéral et je trouve que ceux donnés au Collège fédéral sont de loin supérieurs.

2.3
-Oui nous pourrions prendre en main 25 personnes par jour pendant 7 jours. Par contre, nous aurions besoin d'aide extérieure pour prendre en main 100 personnes pendant 7 jours, surtout si celles-ci auraient besoin d'être hospitalisées.
- Oui, nous pourrions faire face à l'évacuation de 100 ou de 1000 personnes en cas d'inondation. Toutefois, nous aurions besoin d'aide extérieure advenant l'évacuation de 10 000 personnes.
- Un gros incendie d'immeuble pourrait être pris en main par notre service d'incendie. Nous avons six autopompes, un avion-citerne et d'autres véhicules de service. En cas de feu de zone majeur impliquant de multiples bâtiments, nous aurions recours à de l'aide extérieure. Nous ne sommes pas vraiment préparés pour faire face à un tremblement de terre. Les recherches et sauvetages relèveraient du service d'incendie et nous possédons une équipe de 24 bénévoles affectée aux recherches et sauvetages. Si un tremblement de terre majeur se produisait, nous aurions besoin d'aide extérieure.

2.4
Le plan d'urgence a récemment été remanié et mis à jour afin de refléter nos interventions en cas de situations d'urgence diverses. Avant le passage à l'an 2000, nous nous sommes préparés en cas de fuites de gaz naturel et de défaillances électriques et informatiques qui pourraient avoir des répercussions sur notre municipalité, particulièrement durant la saison hivernale. Nous possédons beaucoup de matériel, réparti un peu partout dans la ville et nous avons également contacté des entrepreneurs privés concernant l'utilisation de matériel durant les situations d'urgence. Selon les circonstances, on pourrait avoir recours à de la main-d'oeuvre. Un plan de main-d'oeuvre est actuellement mis en œuvre et prévoit la sélection de personnes intéressées à contribuer de façon bénévole et on aura recours également au personnel de la planification des mesures d'urgence de la Saskatchewan.

2.5
Cela dépend de la situation et de la gravité de la crise. Advenant une inondation de l'ordre de celle que nous avons connue dans les années 90, ce serait bien d'être en mesure de résoudre la crise. Advenant une crise plus importante, il s'agirait d'atténuer la crise et de tenir le coup jusqu'à l'arrivée de l'aide extérieure. Par exemple, face à une tornade dévastatrice qui s'abattrait sur une région peuplée et qui engendrerait une destruction massive, nos services d'urgence seraient rapidement débordés et nous aurions besoin d'aide provenant de l'extérieur.

2.6
Oui, nous aurions besoin que les gouvernements provincial et fédéral interviennent dans ces types de situations car nous ne possédons ni les ressources, ni le matériel et ni la main-d'œuvre nécessaires.

3) Vos moyens vous permettent ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1
Nous avons établi notre budget principalement en fonction des activités quotidiennes. Advenant une crise, l'argent nécessaire est remis par le biais de bons de commande que la municipalité fait parvenir. Les gens sont relevés de leurs fonctions habituelles afin de porter secours à la population et le matériel nécessaire est exproprié afin d'être utilisé durant la crise.
Nous avons conclu des ententes avec nos distributeurs afin que ceux-ci nous fournissent l'équipement de réserve en cas de nécessité. Dans le

pire des cas, on pourrait avoir recours à des bénévoles dû à un manque de main-d'œuvre pour accomplir les tâches requises.

3.2
Comme notre communauté est plus petite, nos ressources pourraient être épuisées très rapidement et de l'aide extérieure serait nécessaire.
Selon les circonstances, l'aide régionale pourrait prendre quelques heures (de 8 à 10 heures) ou quelques jours à nous parvenir. Advenant le cas où d'autres municipalités seraient aussi en situation de crise, il faudrait alors se contenter des ressources disponibles et être autosuffisants.

3.3
Une de nos principales priorités concerne les communications, qui auraient besoin, à mon avis, d'être améliorées.
3.4
Nous avons une entente avec les stations radios qui permet une interruption en cas de crise.
Les stations de télévision sont situées à Régina mais nous avons une liste de personnes ressources que nous contacterons en cas d'urgence.
En ce qui concerne la télévision nationale, je ne crois pas qu'il serait utile pour nous de les contacter puisque les stations de télévision de Régina sont affiliées avec celle-ci.
3.5
Oui, il serait souhaitable que nous établissions de meilleurs liens avec les organismes pertinents.

4) Votre municipalité a t elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ? Non ? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1
Le manque de financement nuit à l'éducation du public, mais nous savons que cela est très important. Nous avons des brochures à l'intention du public mais celles-ci sont généralement remises seulement lors de présentations.
4.2
Oui. Nous nous sommes entendus avec les grands magasins de la ville pour utiliser leurs fournitures en cas de besoin. Celles-ci sont

renouvelées régulièrement. Le comité des services sociaux et d'urgence a déterminé bon nombre de distributeurs et de fournitures dont nous aurions besoin en cas de situation d'urgence.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui? Non? Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui? Non? Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui? Non? Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1.
Le matériel devrait être la priorité majeure des gouvernements fédéral et provincial.

5.2
Non, nous ne sommes pas satisfaits car nous ne recevons, à ce que je sache, aucun crédit. Nous aurions davantage besoin de recours et de main-d'oeuvre.

5.3
Je ne suis pas certain du temps que cela pourrait prendre. J'espère qu'en cas de grande urgence, ils agiraient aussi rapidement que possible afin de déployer l'aide nécessaire. Je crois qu'il incombe aux gouvernements fédéral et provincial d'absorber les coûts qu'entraîneraient une catastrophe majeure, et ce dans toutes les municipalités.

5.4
Oui, notre municipalité comptera sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence, bien que cette participation du gouvernement fédéral ne fasse pas l'objet d'une convention et devrait en faire partie.

5.5
Nous avons eu recours à du financement à quelques occasions. Le mécanisme de demande, toutefois, est long et ardu. La simplification de ce mécanisme serait d'une aide inestimable. De plus, le financement octroyé spécifiquement pour des initiatives fédérales comme le CBRN et qui visent à aider à l'évacuation de déchets dangereux ou de contaminants devrait être mieux réparti dans la province. Le financement est allé à Saskatoon et à Régina seulement, nous n'avons pas été consultés et n'avons rien reçu.

5.6
Je n'ai eu que très peu de contact avec le BPIEPC alors je suis incapable de me prononcer sur ce sujet. Les communications avec le gouvernement fédéral semblent se faire à l'échelle provinciale et non

municipale.
5.7
Oui. Le BPIEPC est en mesure de déployer les forces armées et autres services d'aide que notre municipalité et notre province sont incapables de déployer.

5.8
Non, je ne suis pas au courant de cette initiative et je n'ai pas vu de cache. Non je n'ai pas eu de directives concernant l'utilisation de ces caches. Non je n'ai pas été consulté quant à l'utilité de ces caches. Qu'est-ce qu'une cache? L'hôpital de formation de Saskatchewan se trouve ici et nous avons un poste de ravitaillement, si c'est ce que vous appelez des caches. La plupart de ces établissements sont désuets et auraient besoin d'être rénovés.

5.9
Non, l'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans notre municipalité ne fait pas partie de notre équipe d'intervention. Non, nous n'avons pas mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada. Je ne sais vraiment pas à quel point nous pouvons nous attendre à recevoir de l'aide de ces ministères.
5.10
Non. Nos demandes seraient faites à l'échelle provinciale seulement. Selon la situation, nous pourrions avoir besoin de plus de main-d'œuvre afin d'accomplir les tâches nécessaires ou davantage de ressources.

Moose Jaw
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).
(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Réponses du service des incendies de Moose Jaw et de l'organisme d'intervention d'urgence concernant votre questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Généralement, nous interrompons la diffusion des émissions de radio en contactant les stations de radiodiffusion d'ici. Nous avons établi une liste de personnes ressources dans les stations de radiodiffusion que nous pourrions contacter en cas d'urgence. Nous avons une entente avec eux et ils diffuseront l'information nécessaire au public aussitôt que possible. Nous n'avons pas à demander de l'aide du gouvernement provincial pour accéder à nos stations de radiodiffusion et oui, nous avons l'entière collaboration de nos diffuseurs.

Le processus serait d'un tout ordre si nous voulions interrompre les émissions d'une chaîne de télévision locale, puisque la station de télévision la plus proche est située à Régina. Dans une telle éventualité, nous pourrions les contacter et leur demander de donner les directives ou de faire le point sur la situation d'urgence. En cas de refus de leur part, il nous faudrait suivre le plan provincial de planification des mesures d'urgence afin de diffuser l'information nécessaire au public.

Dans l'éventualité où nous ne pourrions pas diffuser le message au public immédiatement, des policiers et des bénévoles sillonneraient les rues à bord de leurs véhicules et annonceraient le message au public à l'aide de haut-parleur. Le secteur le plus touché serait le premier à être informé et les secteurs avoisinants seraient informés après.

5.3 (a) Dans le passé, selon la gravité de la situation, nous avons reçu de l'aide du gouvernement provincial, jusqu'à un certain point. Il y a eu, en 1972, une importante inondation et le gouvernement provincial nous avait fourni des sacs de sable. Nous avions demandé l'aide de la Défense nationale par le biais du gouvernement provincial. De plus, nous avons reçu de l'aide du gouvernement de la Saskatchewan lors de l'incendie d'une de nos raffineries. Le réservoir avait fendu en deux et déversé une grande quantité de mazout brut. Cette urgence avait menacé l'Est de la ville ainsi qu'un foyer pour personnes âgées. Cette fois, c'est le gouvernement provincial qui était entré en contact avec la Défense nationale, laquelle nous avait aussi prêté main forte durant la crise. Plus récemment, durant les inondations qui ont eu lieu dans les années 90, nous avons reçu de l'aide gouvernementale pour nous aider dans la reprise des activités. L'organisation provinciale était bien disposée à nous venir en aide lorsque nous l'avons demandé. Lorsque le niveau de l'inondation a baissé, ils ont dépêché quelqu'un immédiatement pour aider la ville à reprendre ses activités en nous informant des mesures à prendre.

Dans l'éventualité d'une urgence majeure, nous commencerons par utiliser nos propres ressources et advenant le cas où nous n'avons pas tout le nécessaire pour prendre en main la situation, nous demanderons de l'aide du gouvernement provincial. Le type d'aide requise varierait en fonction de la gravité et de la portée de l'urgence et serait décidé en temps et lieu. Je crois qu'il serait raisonnable que l'aide du gouvernement provincial nous parvienne dans un délai de 6 à 12 heures. Notre municipalité devrait s'attendre à ce que cette aide soit requise et devrait donc prévoir un délai de 6 à 12 heures. En d'autres temps, toutefois, il se pourrait que la situation exige une réponse plus rapide et le cas échéant, le gouvernement provincial devra réagir en conséquence.
La plupart des municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour prendre en main des situations d'urgences majeures et donc je pense qu'il incombe aux gouvernements provincial et fédéral de débourser les sommes nécessaires en cas d'urgences majeures. Il existe certaines avenues pour l'obtention de financement autant au fédéral qu'au provincial, comme le Programme d'aide aux sinistrés. Je crois par contre que les fonds ne sont pas suffisants pour aider une petite municipalité à se remettre « sur pied ». Je crois sincèrement qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations à ce programme ou à d'autres programmes de financement déjà mis en place, et ce afin de combler certaines lacunes.

Clarington
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

La municipalité de Clarington a une superficie d'environ 373 kilomètres carrés. Elle est rurale-urbaine et compte environ 76 000 habitants.

Je suis directeur des services d'urgence et chef des pompiers. J'agis également à titre de coordonnateur des programmes de gestion des situations d'urgence.

Notre plus grande entreprise est la centrale nucléaire de Darlington.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

La centrale nucléaire de Darlington représente pour nous la plus grande menace. Deux chemins de fer traversent également la ville et il y a la présence de l'autoroute 401, sur laquelle pourrait survenir des accidents liés au transport. Nous possédons également entre 7 000 et 8 000 acres de terres boisées.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations

d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Nous croyons être en mesure d'intervenir dans la plupart des situations d'urgences et avons une entente d'aide mutuelle avec les autres municipalités de la région de Durham. Notre service d'incendie compte 5 casernes. Nous assurons le fonctionnement de deux casernes avec l'aide de bénévoles et les 3 autres casernes sont sous la responsabilité de bénévoles. Nous avons 45 employés à plein temps et 125 bénévoles. Étant donné la présence de bénévoles, nous ne savons pas exactement quel sera le temps d'intervention et c'est la raison pour laquelle nous avons conclu des ententes d'aide mutuelle.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui? Non? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Depuis l'adoption de la Loi 148, la Loi sur la gestion des situations d'urgence, toutes les municipalités doivent revoir leur plan d'urgence. Clarington a déjà mis en oeuvre des plans d'urgence et, avec l'aide du Comité municipal de planification des mesures d'urgence, nous réévaluerons nos capacités et nos besoins.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1 600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui? Non? Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui? Non? Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces caches? Oui? Non? Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Nous ne savons pas trop à quelle aide nous pourrions nous attendre en cas de crise. Nous recevrons de l'aide si un accident survient à la centrale nucléaire de Darlington, mais en d'autres cas, nous ne savons pas trop à quoi nous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral.

Clarington
(Révisé)

Voici mes réponses aux questions aux questions posées précédemment :

3.4
Nous n'avons pas le pouvoir unilatéral, mais nous avons conclu des ententes, par l'entremise du bureau de gestion des urgences de la région de Durham, qui permettent à certains médias de la région de diffuser des informations sur la situation en temps utile.

5.3
Comme nous abritons une installation nucléaire, je crois que nous recevrions de l'aide du gouvernement provincial assez rapidement. Toutefois, comme nous n'avons jamais eu recours à l'aide du gouvernement provincial jusqu'à maintenant, je ne peux me prononcer sur le délai que prendrait l'aide avant de nous parvenir.

Halton Hills
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis directeur des services de protection et de prévention contre les incendies de Halton Hills. J'ai plus de 25 ans d'expérience dans les services d'urgence et j'ai suivi la plupart des cours offerts par le Collège de la protection civile à Arnprior, ainsi que de nombreux autres cours et séminaires de formation.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Halton Hills a une superficie d'environ 284 kilomètres carrés, et comporte des zones urbaines et rurales. La collectivité compte approximativement 50 000 habitants qui se concentrent principalement dans l'ancienne ville de Georgetown.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Nous sommes situés dans la trajectoire de vol de l'aéroport international Pearson, et nous nous trouvons à environ 20 kilomètres des installations aéroportuaires, à vol d'oiseau. Des chemins de fer importants traversent la collectivité, et une gare de marchandises se trouve tout juste à l'extérieur des limites de la ville.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

La définition? La gravité?

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

On élabore actuellement un système d'identification et d'évaluation des risques (Gestion des situations d'urgence Ontario).

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Elle est convenable. On procède régulièrement à des révisions et à des améliorations de la capacité d'intervention.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?
Cela dépend du lieu et des circonstances du déversement. Nous serions capables de réagir dans une certaine mesure et nous aurions recours à une assistance mutuelle en cas de besoin. Si un seul wagon est impliqué dans le déversement, il ne s'agirait vraisemblablement pas d'une urgence capitale.
Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours. Ce problème est du ressort des responsables du système des mesures d'urgence de la région de Halton. Il ne s'agit pas d'un problème local.
Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. Non. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes. Ce problème est du ressort des responsables du système des mesures d'urgence de la région. Il ne s'agit pas d'un problème local.
Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit. On peut gérer la plupart des incendies localement ou grâce à un programme d'aide mutuelle. Nous n'avons jamais eu de tremblement de terre, mais il est probable que le problème serait du ressort des responsables du système de mesures d'urgence de la région.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Les ressources peuvent convenir pour des problèmes courants. Mais il ne fait pas de doute qu'à partir d'un certain point, les ressources locales ne suffisent pas à combler la demande.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Le système régional de mesures d'urgence serait mis en place très tôt en cas de situation d'urgence grave. Communiquez avec les responsables de la région de Halton pour de plus amples commentaires.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Communiquez avec les responsables de la région de Halton pour obtenir leurs commentaires.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Communiquez avec les responsables de la région de Halton pour obtenir leurs commentaires.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Communiquez avec les responsables de la région de Halton pour obtenir leurs commentaires.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Un guide complet résultant d'un projet conjoint des municipalités régionales et de la région de Halton.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Communiquez avec les responsables de la région de Halton pour obtenir leurs commentaires.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

Communiquez avec les responsables de la région de Halton pour obtenir leurs commentaires.

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Halton Hills
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir? Oui, toutefois nous ne comptons sur aucune chaîne de radio ou de télévision en particulier pour mener ce type de tâche car elles sont très nombreuses dans la région du Grand Toronto / Golden Horseshoe.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils? À ma connaissance, nous n'avons jamais eu l'occasion de demander de l'aide.

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Campbell River
Colombie-Britanique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Coordonnateur adjoint des mesures d'urgences de 1997 à juillet 2003.
Population : environ 30 000 habitants en région urbaine; superficie de 62 kilomètres carrés; collectivité urbaine-rurale.
Il y a une usine de pâtes et papiers, à l'intérieur du périmètre municipal, qui emploie 1 200 personnes; des paquebots ayant jusqu'à 5 000 personnes à bord croisent à proximité de la collectivité; les vols à l'aéroport local ne comportent jamais plus de 40 passagers; des autoroutes traversent la collectivité vers l'ouest et vers le nord, et il y circule des autobus.
À peu près à tous les vingt ans, nous subissons une situation d'urgence grave. Au cours des vingt dernières années, un bateau de croisière a sombré au large de nos côtes et nous avons dû évacuer 700 passagers. Vers la fin des années 1960, notre collectivité a été confrontée à une interruption de l'approvisionnement en eau durant une semaine environ. Au cours des quarante dernières années, des tempêtes de neige nous ont forcés à fermer les routes et les commerces pendant plus de trois

jours. Nous vivons dans une des zones les plus à risques au pays pour ce qui est des tremblements de terre. Le dernier tremblement de terre important a eu lieu le 1947-07-03.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme ?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Parmi les principales menaces contre notre collectivité, mentionnons les tremblements de terre, les déversements de produits chimiques industriels et les inondations. Nous avons identifié 17 menaces dans notre plan d'urgence.
2.2 Nous avons reçu une bonne formation et nous sommes assez bien préparés.

2.3 Tous ces exemples peuvent s'appliquer à notre collectivité. Un incendie impliquant plus d'un immeuble résidentiel de bonne taille ou un tremblement de terre de magnitude 7,0, ou plus, constituent des situations d'urgence graves dans notre collectivité.
2.4 Toute situation d'urgence capitale mettra à l'épreuve notre capacité d'intervenir. Notre système d'incendie, notre système de police et notre système médical ont été conçus avant tout pour les besoins courants de la collectivité. Par conséquent, quand survient un cas d'urgence, nous tâchons de maîtriser la situation en attendant que des secours extérieurs viennent prêter main forte à nos équipes. Nous avons élaboré des plans de gestion en cas d'urgence grave mais ces plans ont surtout pour objectif de nous permettre de maîtriser la situation pour éviter que la situation ne s'aggrave en attendant l'aide extérieure appelée en renfort.
2.5 Nous espérons résoudre la crise mais surtout en cas de gros tremblement de terre, nous nous attendons à devoir recourir à une aide extérieure.
2.6 Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Non.
3.2 Nous aurions besoin d'une aide sous forme de literie et de lits pliants, d'eau potable, etc. en cas d'urgence grave. L'aide régionale pourrait être acheminée dans les quatre à six heures qui suivent la demande, si cette aide est disponible.
3.3 Nous avons une structure de commandement bien entraînée. Le seul

sujet de préoccupation relatif au contrôle des communications est la zone de couverture du service de téléphonie cellulaire.
Nous avons à notre disposition les numéros de téléphone de médias pour les situations d'urgence.
Certainement.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous avons tâché de mettre sur pied des classes de protection civile dans les quartiers et des sessions de sensibilisation, mais ces programmes ont été abandonnés parce qu'il ne suscitaient pas suffisamment d'intérêt.
4.2 Nous n'avons pas entreposé de fournitures en vue de situations d'urgence ou de désastres, sauf quelques milliers de sacs de sable immédiatement disponibles à nos installations de travaux publics.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Le besoin continue de se faire sentir, au centre des opérations d'urgence, pour de l'équipement tel que des systèmes de téléphonie par satellite ou des tableaux électroniques de l'état de la situation. Il y aura pénurie de matériel de sauvetage si une urgence grave survient, par exemple des supports pneumatiques ou de l'équipement utilisé dans les espaces clos.
Oui.
Une urgence grave viendrait rapidement à bout des ressources locales. Une aide provinciale sera nécessaire au cours des premières heures suivant le début de la situation d'urgence.
On s'attend à obtenir le soutien du gouvernement fédéral pour l'aide aux sinistrés en cas de situation d'urgence grave. Il ne semble pas

nécessaire de conclure des ententes en bonne et due forme au niveau local.
Le programme conjoint de planification d'urgence (PCPU) est utile à notre communauté pour la préparation en cas de situation d'urgence.
Je ne connais pas les activités du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC).
Non, si je ne connais ni leurs activités ni leurs systèmes, il semble peu probable qu'ils seront en mesure de proposer une intervention d'urgence coordonnée dans mon secteur de compétences.
Ces caches ont été créées au début des années 1960 et les fournitures qu'on y trouve, bien qu'on les maintienne en bon état, ne correspondent plus aux besoins du personnel déployé au moment d'une situation d'urgence survenant au XXI^{e} siècle. On trouve, dans les unités de rassemblement des victimes, des civières de toile qui ne sont pas sans danger, ni adaptées aux véhicules actuels, et qui ne répondent pas aux normes de formation sur le secourisme. On n'y trouve aucune des fournitures de premiers soins utilisées de nos jours, et les ressources s'épuiseront rapidement en cas de situation d'urgence grave. Les hôpitaux mobiles ne valent absolument rien. Certains médecins me disent que les lits en sont les seuls éléments utiles. Je crois que notre collectivité a deux unités de rassemblement des victimes : l'une est située à l'aéroport, dans une remorque, et l'autre, dans l'immeuble local de recherche et de sauvetage. Aucun programme n'a pour fonction de moderniser cet équipement mais on m'a dit que si on communiquait avec Santé Canada, le ministère remplaçait le matériel vétuste avec d'autres éléments du même matériel, au besoin. L'hôpital mobile le plus proche est situé à 40 kilomètres au sud, dans le sous-sol de la clinique médicale de Cumberland.
Aucun de ces organismes fédéraux ne participe à notre plan. Ressources humaines et développement Canada participe activement à notre système d'intervention communautaire auprès des victimes déplacées. Le personnel de cet organisme local a suivi une formation avec nos bénévoles pour permettre au bureau des bénévoles de mener des activités et de trouver les ressources humaines nécessaires en cas de crise. L'équipe locale de services sociaux d'urgence dans chaque collectivité apprécie cette participation.
Le MDN n'est pas directement mentionné dans notre plan. Nous nous attendons à ce que la province envisage une aide de l'armée advenant le cas où la province ne serait pas en mesure de fournir l'assistance demandée.

Campbell River
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

3.4 a) Non.

b) Nous comptons sur la coopération des diffuseurs. Si l'on accordait ce pouvoir en bonne et due forme, comment définirait-on les régions géographiques? Ce pouvoir s'étendrait-il aux diffuseurs dans les grandes villes adjacentes, p. ex. Victoria et Vancouver, pour Campbell River? Il pourrait s'avérer utile pour la divulgation de renseignements à la collectivité. On pourrait aussi considérer la mise en place d'un système automatisé de diffusion par téléphone.

5.3 a) S/O.

b) Dans un délai de quatre à six heures; le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral devraient aider les administrations locales à éponger les coûts des situations d'urgences graves.

Midland
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Le coordonnateur des mesures d'urgence dans notre ville est le chef des pompiers. J'occupe ce poste depuis environ 18 mois et dans une autre ville avant cela, en tant que chef des pompiers, pendant environ deux ans et demi. J'ai une formation portant, entre autres, sur les plans et opérations en temps de paix, donnée au Collège canadien de la protection civile, en 1990, et j'ai suivi un cours pour les coordonnateur des services d'urgence communautaire donné par Gestion des situations d'urgence Ontario, en 2003.

Il s'agit avant tout d'une collectivité urbaine qui compte de petites portions rurales à sa périphérie. Elle a une superficie d'environ 28 kilomètres carrés, et compte une population de près de 17 000 habitants. On y trouve un mélange de propriétés résidentielles, commerciales et industrielles et la ville englobe une portion importante des emplois de la région.

La ville est située au centre de la portion sud de la Baie georgienne, en

Ontario, et compte environ 45 000 habitants, disséminés dans un rayon de 15 kilomètres. Le secteur est une destination touristique saisonnière appréciée tant l'hiver que l'été, alors que sa population peut dépasser 100 000 personnes. La région comporte un accès direct à la Baie georgienne et en raison d'un bon nombre d'attractions, les croiseurs font souvent une halte dans le port pour le plaisir des touristes. Le port en eau profonde sert également de secteur de livraison pour les sociétés de transport par bateau. La ville est traversée par des routes à deux voies pour le transport local et les touristes, et pour le transport industriel ou commercial. Un aéroport dessert également la région; il comporte environ 4 000 pieds de piste, une rampe d'approche, des installations de stockage et de ravitaillement en carburant. L'aéroport convient pour des appareils tels que les Cessna, les petits Learjet ou les Dash 8.
Les situations d'urgence ou les désastres ne surviennent que très rarement dans la collectivité, n'ayant eu à déclarer qu'une seule situation d'urgence au cours des dernières années. La collectivité est également située dans un environnement écologiquement vulnérable.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

La collectivité réévalue actuellement la liste des risques et des dangers. Toutefois, les données préliminaires semblent indiquer que les principaux risques ont trait à des incidents liés aux intempéries, au transport, et aux activités humaines. Par exemple, les orages, les ouragans, les tornades, la neige, la glace, la grêle, les substances dangereuses (fixes ou mobiles), le terrorisme, le sabotage et les émeutes.
Nous avons le projet de procéder dans l'avenir à une évaluation de la capacité locale d'intervention, et de la formation en prévision d'une situation d'urgence. Je crois que l'état actuel des ressources nous permet de gérer une situation d'urgence sans gravité. En revanche, une situation d'urgence grave pourrait outrepasser nos capacités en termes de ressources et d'expérience. Nous révisons actuellement le plan de mesures d'urgence et nous devrons y apporter des aménagements mineurs.
Un incident exigeant l'évacuation de 100 personnes ou plus, un déversement important de substances dangereuses, la contamination du système d'approvisionnement en eau, un déversement possible ou avéré dans un environnement vulnérable écologiquement, tous ces exemples constituent des situations d'urgence graves. La collectivité devrait compter sur d'autres paliers de gouvernement, d'autres municipalités, organismes ou entreprises privées pour l'aider à gérer certains incidents, p. ex. les incidents ayant trait aux matières dangereuses, aux ACBRNE.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

La collectivité dispose de ressources très primaires, qu'elle partage avec les services d'incendie.
Nous avons besoin de ressources financières et matérielles beaucoup plus importantes pour être en mesure de gérer la plupart des incidents graves. On aurait sans doute de la difficulté à gérer une situation d'urgence généralisée liée aux intempéries, en ne comptant que sur nos propres ressources.
Signalons qu'un défi important au chapitre des communications a trait à la difficulté ou à l'impossibilité pour les organismes de communiquer entre eux, en particulier les services d'urgence. Les secours extérieurs à la région immédiate mettraient au moins une heure à se rendre sur les lieux du sinistre, et même, selon le type de ressources nécessaires, les secours pourraient mettre plusieurs jours avant de parvenir à destination.
Nous avons la chance d'entretenir d'excellentes relations de travail avec les chaînes de radio locales. D'autres médias, par exemple la télévision ou les journaux, peuvent aussi être utiles.
Les réseaux de communications mieux structurés fourniraient des moyens de communications plus directs et plus réguliers avec d'autres paliers de gouvernement et d'autres organismes gouvernementaux. Cet accomplissement serait bienvenu.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Distribuer des documents de sensibilisation du public.
4.2 Les fournitures ne sont pas entreposées pour le moment. Des contraintes de temps et d'argent motivent largement cette décision.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard??

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Les priorités de la collectivité en matière d'intervention d'urgence devraient être les suivantes : l'éducation et la sensibilisation en vue de l'autosuffisance, puis l'équipement et les ressources humaines, le tout bénéficiant d'une aide financière.
Il est nécessaire de prévoir un financement additionnel pour la planification de l'intervention d'urgence et la formation. On devrait promouvoir une planification conjointe et instituer des incitatifs financiers pour les collectivités qui se proposent d'agir en concertation.
La collectivité pourrait exiger une aide substantielle de tous les paliers de gouvernement, selon le type d'urgence. Il est possible que les ressources mettent seulement une courte période (1 heure) pour se rendre à destination, mais elles peuvent mettre beaucoup de temps (des jours). Étant donné que les municipalités ont des ressources financières limitées, il revient à d'autres paliers de gouvernement de fournir le soutien financier nécessaire à gérer la situation d'urgence.
Dans certains cas, la réponse est oui, selon le type de situation d'urgence, p. ex. un incident dans le port. Il n'existe aucune entente en bonne et due forme actuellement.
Le processus est efficace mais on doit en élargir la portée.
Non. Aucun contact.
Inconnu.
Non. Non. Non. Possiblement, si je sais où je dois chercher.
Non. Non. Selon la nature de la situation d'urgence.
Non. Selon la nature de la situation d'urgence.

Stratford
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Les réponses fournies n'engagent que moi et personne d'autre. James Clements

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Chef du service des incendies de Stratford.
30 ans de service.
Coordonnateur des mesures d'urgence.

Population : 30 000 habitants.
7,44 milles carrés.
Localité urbaine.

Installations de fabrication importantes - industrie de l'automobile.
Hôte du " Stratford Shakespearean Festival ".

Des situations d'urgence sans gravité à quelques années d'intervalle.
Dommages causés par l'eau et le vent.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Tornade.
Neige.
Substances dangereuses.

Bonne formation, bonne mise à l'épreuve.

Tous remplissent les conditions nécessaires.

Préparés à une intervention.
On manquerait certainement d'équipement de décontamination, etc.

Si une situation d'urgence grave survenait, notre collectivité serait sans doute tenue de maîtriser de son mieux la situation et de demander l'aide du gouvernement provincial.
Notre collectivité serait en mesure de réagir en cas d'accident de très faible envergure. Toutefois, si un événement grave survenait, nous aurions certainement besoin d'une aide extérieure. Nous avons une formation et un niveau de connaissances adéquats mais nous aurions besoin d'une aide concrète au niveau des activités sur le terrain.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Nous manquons de personnel, selon les directives émises par le bureau du chef du service des incendies. Notre équipement de lutte contre les incendies est excellent. L'équipement pour réagir à une situation impliquant des matières dangereuses est insuffisant. Une aide d'appoint serait disponible en vertu d'une entente d'assistance mutuelle.

Très rapidement.
La réaction de la part de Toronto ou de Windsor pourrait prendre quelque temps.

Moyennement satisfait de la structure de commandes et de communications. Elle pourrait certainement connaître quelques

améliorations.

Je ne crois pas que nous puissions interrompre la diffusion à l'échelle nationale d'émissions de télévision ou de radio mais il est possible de le faire à l'échelle régionale.

L'intervention en cas d'attaque terroriste devrait être du ressort du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral, qui devraient assumer la formation et les coûts relatifs à ce type d'intervention. Nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires pour gérer l'ensemble de la planification et des exercices. On devrait prévoir du financement pour l'embauche de coordonnateurs des mesures d'urgences dans toutes les régions.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Tous nos citoyens obtiennent des renseignements sur la manière d'intervenir en cas de situation d'urgence grave. Nous utilisons à cette fin des tribunes d'information et des circulaires ou des encarts dans les journaux.

Jusqu'à un certain point. Je ne suis pas certain que quiconque ait la préparation nécessaire en cas de situation d'urgence grave, mais nous avons les moyens de base nécessaires pour initier une intervention.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Des équipes devraient être disponibles dans toute la province.
Elles devraient bénéficier d'un financement adéquat et disposer d'un bon équipement.
Ce n'est certainement pas le cas, ce qui indique que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral n'ont pas, ni l'un ni l'autre, la préparation adéquate. On semble croire à ce niveau que le problème ne

se présentera jamais. À mon sens, le fait de se décharger de ses responsabilités sur les collectivités témoigne d'une certaine inconséquence.

Notre collectivité n'est pas du tout satisfaite du financement obtenu pour les préparatifs d'urgence. Quel financement? Des subventions du PCPU qui ne touchent que certains secteurs.

Nous devrons pouvoir compter sur de l'aide.
Nous ne compterions pas sur eux avant qu'il ne soit trop tard.
Nous pourrions nous attendre à devoir payer une partie des frais mais ce n'est pas de cette façon que je comprends les choses.

On devrait prévoir des mécanismes de financement en bonne et due forme pour les collectivités qui sont aux prises avec des situations d'urgence graves.

Le financement du PCPU est certainement utile. La meilleure approche en ce qui a trait aux préparatifs d'urgence serait d'envoyer des employés provinciaux dans chaque collectivité et de faire en sorte que ceux-ci restent sur place jusqu'à ce qu'on ait atteint un niveau acceptable d'intervention d'urgence, au lieu de les envoyer dans la collectivité afin qu'ils donnent leur appréciation des besoins pour aussitôt repartir en laissant à la collectivité le soin de se mettre à niveau. Ces personnes sont sensées bien connaître les questions liées aux situations d'urgence de sorte qu'elles devraient assumer la responsabilité de leur mise en œuvre.

Pas du tout satisfait – où est le financement?

Cela ne me satisfait pas du tout. Il y a pénurie totale de financement pour les équipes d'intervention. Il s'agit de quelque chose qui exige davantage qu'un budget restreint.

Non, non, non, non et non

Non, non et non

Non, et tout ce que nous pouvons obtenir.

Stratford
(Revisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 (a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

(b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

3.4 (a) Nous avons toujours entretenu, à Stratford, des relations amicales avec la chaîne de radio locale CJCS et des messages d'intérêt public ont été diffusés quand survenait une situation d'urgence. Nous n'avons jamais eu besoin du pouvoir d'interrompre la diffusion d'émissions de radio; nous avons toujours privilégié une approche basée sur la coopération.

3.4 (b) Tel que mentionné ci-dessus, nous comptons sur la coopération avec le diffuseur. Nous ne disposons pas des ressources ou de l'expertise nécessaires pour prendre temporairement la direction de la chaîne. Notre approche basée sur la coopération est efficace.

5.3 (a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
(b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

5.3 (a) À ma connaissance, la Ville de Stratford n'a jamais eu recours à l'aide du gouvernement provincial au moment d'une situation d'urgence.

5.3 (b) L'aide du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral dépendrait beaucoup du type d'incident ou de sa gravité. L'aide devrait être acheminée dès que possible, là encore en fonction des circonstances. Nous verrions d'un bon œil que les paliers supérieurs de gouvernement défraient les dépenses encourues en raison d'une situation d'urgence.

Orillia
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Je m'appelle Trent Elyea et je suis le chef des pompiers de la Ville d'Orillia (Ontario). Je fais partie depuis 20 ans de son service de lutte contre les incendies, à l'intérieur duquel j'ai eu affaire à bien des urgences importantes et mineures. J'ai été responsable d'opérations de lutte contre de gros incendies, comme ceux de dépôts de bois d'œuvre, de 300 voitures ayant pris feu et de trains qui se sont enflammés à la suite d'accidents, ainsi que d'interventions après de gros accidents de véhicules automobiles dans lesquels jusqu'à une centaine de ces derniers a été impliquée. J'ai une formation étendue en commandement sur place et unifié et j'occupe maintenant le poste de coordonnateur local de la gestion des situations d'urgence.

Je suis diplômé du Collège Seneca, de l'Université de Ryerson et de cours techniques, avancés et d'opérations de lutte contre les incendies dans les tours d'habitation du Collège des pompiers de l'Ontario. J'ai également suivi certains cours de formation des Mesures d'urgence Ontario.

Orillia est une petite ville située en bordure des lacs Simcoe et Couchaching. Ces deux lacs font leur jonction dans notre municipalité. La voie navigable Trent traverse notre région et l'autoroute 11 divise notre ville. Nous avons à Orillia beaucoup de gens de passage qui y viennent par la route à cause du Casino Rama, ce qui entraîne le passage à travers la ville d'environ 100 à 200 autocars par jour, et beaucoup de touristes dont le nombre augmente par milliers l'été. Notre ville abrite le quartier général de la Police provinciale de l'Ontario (l'OPP) et le Collège Georgian. Le chiffre de la population d'Orillia officiellement annoncé aux limites de la municipalité est de 30 000 habitants. Nous sommes une ville en pleine croissance et y avons ajouté un nouveau secteur diversifié à l'Ouest, que l'autoroute 11 sépare du reste de la municipalité. Notre ville est en majeure partie urbaine et nous desservons une petite île. C'est nettement à nos yeux l'eau et l'autoroute qui menacent le plus de faire dans notre ville un très grand nombre de victimes, mais les utilisations à des fins industrielles et commerciales de la municipalité peuvent en faire beaucoup également. Le fait que le quartier général de l'OPP soit situé dans notre ville peut aussi y faire peser la menace d'une attaque terroriste. Cet établissement renferme d'importants moyens de communication, ainsi que tout le personnel supérieur, y compris le commissaire, et la plupart des services spécialisés de l'OPP, services qui vont de celui des transports au service médicolégal.

Je dirais que nous avons un événement important par année. Les incidents importants peuvent aller de gros incendies accompagnés d'évacuations d'un grand nombre de gens à des blizzards qui entraînent la fermeture de l'autoroute ou qui causent des accidents majeurs. Dans le passé, nous avons eu des incendies dans des immeubles à appartements qui ont entraîné l'évacuation de 200 personnes et des accidents dans lesquels une centaine de véhicules a été impliquée. Nous avons eu des feux d'immeuble qui ont nécessité l'intervention de 21 engins de lutte contre les incendies et de plus de 100 pompiers, ce qui a épuisé les ressources en eau de tout le secteur de North Simcoe. Même si nous savons bien que les événements de ce genre n'arrivent pas régulièrement, nous en avons quand même fait l'expérience dans le passé.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Les principales menaces imputables à la nature pour notre municipalité sont toutes les deux reliées à la température. La possibilité d'une tornade et celle d'un blizzard sont des dangers à la fois réels et redoutés auxquels nous sommes confrontés. Les menaces imputables à l'homme pour notre municipalité sont reliées au corridor de l'autoroute 11, qui divise la ville. Le volume du trafic à Orillia a augmenté et la circulation y est énorme l'été à cause des chalets. Les plaisanciers nous posent aussi un gros problème. Environ 10 000 embarcations de plaisance traversent notre région chaque été. Notre ville possède également un grand port qui accueille en tout temps environ 300 bateaux et qui est toujours plein pendant la saison de navigation.

Je dirais que n'importe lequel des exemples donnés ci-dessus pourrait constituer une situation d'urgence importante pour notre municipalité. Nous disposons à notre caserne 65 % et 35 % du temps, à cause des jours fériés et des congés compensatoires, de cinq et de quatre pompiers à temps plein, respectivement, qui sont secondés par 28 pompiers à temps partiel.

Un incident plus important qu'un feu dans une résidence unifamiliale exige habituellement l'aide des services de lutte contre les incendies des environs. Un incident qui se prolongerait pendant un certain temps exigerait également l'aide de ces services. Le problème, c'est que ce sont tous des services formés de pompiers à temps partiel. Notre ville a un plan de mesures d'urgence que nous sommes en train de refaire au complet. La nouvelle législation nous oblige à refaire ce plan et à respecter sa partie portant sur les services essentiels. Notre plan actuel comporte tous les éléments nous permettant de mener nos opérations à bonne fin jusqu'à ce que la formulation du nouveau soit terminée. Régler ou atténuer une crise constitue toujours pour nous l'objectif. Si l'ampleur d'un incident dépassait nos moyens et ceux de nos partenaires, il est alors évident que nous nous attendrions à de l'aide du gouvernement provincial et, si nécessaire, du gouvernement fédéral.

Un incident d'une plus grande ampleur que nos moyens nécessiterait de l'aide indépendamment de sa nature.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Malheureusement, nous ne disposons pas de ressources additionnelles comme de l'équipement de réserve ou du personnel de relève. Parce que nous n'avons pas le personnel approprié, nous faisons actuellement l'objet d'un examen approfondi du Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, qui collabore avec nous pour essayer d'obtenir davantage de la Ville.

En cas de catastrophe imputable à la nature ou à l'homme, nous aurions immédiatement besoin de l'aide des secteurs environnants. Nous ne disposons que des ressources permettant de gérer les problèmes courants à l'intérieur de la municipalité. Si un événement ne touchait pas les secteurs environnants, nous devrions obtenir de l'aide assez rapidement.

Le plus gros problème dans une situation d'urgence semble être en partie un problème de communication. En cas de catastrophe, le plus gros problème que nous risquons d'éprouver, c'est que le service de lutte contre les incendies ne puisse communiquer avec le corps policier ou les services ambulanciers, qui disposent de systèmes bien supérieurs au nôtre. Nos deux autres organismes d'intervention d'urgence communiquent sur les bandes de 900 et de 800 mégahertz. Le corps policier est provincial (c'est l'OPP) et les ambulances sont dépêchées par leurs centres provinciaux intégrés de répartition. Les bases de financement de ces organismes sont énormes comparativement à celles des services de lutte contre les incendies. Ces derniers sont financés par les municipalités et leurs budgets sont serrés. Cela a été et reste jusqu'ici le plus gros sujet de préoccupation. S'ils ne peuvent communiquer les uns avec les autres, alors, à moins d'être face à face ou de le faire par l'entremise de centres de communication de tiers, les organismes d'intervention d'urgence ne peuvent se parler. Notre service de lutte contre les incendies est un centre 911 d'alerte en cas d'urgence qui assure la répartition des ressources pour cinq services du genre. Notre centre de répartition contrôle toutes les communications avec ces services, y compris les appels au numéro 911.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous publions diverses annonces dans les journaux locaux et nous diffusons aussi des bulletins de sécurité publique par l'entremise de la station radiophonique locale. Nous avons mis sur pied d'innombrables programmes de sécurité avec des organisations locales et nationales.

Nous avons une bonne idée des endroits où toutes les ressources se

trouvent à l'intérieur de notre municipalité. Le fait que nous visitions presque toutes les entreprises une fois par année et inspections toutes les nouvelles nous donne l'occasion de stocker cette information dans notre base de données.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Évidemment, nous n'avons pas ajouté la plupart des éléments énumérés ci-dessus. Notre expérience découlant d'autres situations d'urgence survenues dans la province montre que la plupart des urgences importantes se produisent au niveau local et que pouvoir compter sur les services des environs est primordial. Des investissements comme des accords d'aide mutuelle avec des services de lutte contre les incendies et d'autres du même genre sont ce qui nous permet de régler la plupart des problèmes courants. Il est clair qu'en cas de situation d'urgence importante nous dépendons beaucoup du gouvernement provincial. Le problème semble consister à obtenir son aide à temps. Je dois avouer que depuis l'adoption de la nouvelle législation relative à la planification des mesures d'urgence le gouvernement provincial apporte une bien meilleure contribution au niveau local. Il n'existe pas de bon modèle de financement pour les petites municipalités ou les petites villes.

Comme le camp Borden est situé à proximité, nous compterions en obtenir de l'aide si cela était possible.

Orillia
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Nous n'avons pas actuellement le pouvoir d'interrompre la diffusion des émissions de nos chaînes locales de radio, de télévision, etc. Nous avons de bonnes relations de travail avec elles et nous espérons qu'elles nous laisseraient avoir accès à leurs ondes en cas de situations d'urgence. Nous venons tout juste de les aider à obtenir une source d'alimentation de secours parce qu'elles ont dû quitter l'antenne quand la panne d'électricité est survenue. Cette collaboration donne de bons résultats avec le personnel actuel, mais il n'y a aucune raison de croire que cela ne pourrait pas changer. Je pense que pouvoir s'adresser à la population par l'entremise des médias est important et qu'en cas de situation d'urgence cela pourrait être utile s'il nous était possible de le faire par voie de législation. Espérons qu'on pourrait y arriver grâce à un accord mutuel plutôt que par la force.

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Notre municipalité abrite le quartier général de l'OPP, qui est devenu pour la ville une ressource extraordinaire. En situations d'urgence, la plupart des organismes provinciaux y établissent une antenne en raison de la taille de l'immeuble et de la possibilité à partir de ce dernier de communiquer avec leurs services, et ce, partout dans la province. C'est très bien tant et aussi longtemps que l'immeuble

n'est pas celui qui est touché. Le fait de se rendre compte que le quartier général peut être une cible crée un problème en soi.

Si l'ampleur de la situation d'urgence dépassait les moyens de la municipalité touchée et si l'on avait utilisé les ressources prévues dans les accords d'aide mutuelle, on s'attendrait alors à ce que le gouvernement provincial nous prête main-forte de quelque façon.

La situation d'urgence et son ampleur ou sa complexité dicteraient le type d'intervention qui s'imposerait. Si plusieurs municipalités étaient touchées et s'il était impossible pour elles de s'aider mutuellement, le délai à l'intérieur duquel il faudrait obtenir de l'aide s'en trouverait évidemment écourté. Il faudrait à ce moment-là obtenir de l'aide aussitôt que possible. Si un événement était localisé, un rôle de soutien serait peut-être alors tout ce dont on aurait besoin.

Il existe plusieurs mécanismes de recouvrement des coûts et bien des textes de loi permettant de le faire. Le problème, c'est de les recouvrer à l'intérieur d'un délai qui n'impose pas de difficultés indues à la municipalité. Le gouvernement provincial devrait aider la ville à recouvrer ses coûts et entre-temps l'aider financièrement. Si le recouvrement des coûts s'avérait impossible, on devrait alors élaborer une formule de financement pour aider la municipalité. La plupart des villes ne disposent pas de fonds pour des éventualités comme des catastrophes et prendre les fonds dans le budget des ressources aurait des conséquences sur un autre aspect. Pourquoi, au fond, la municipalité devrait-elle être pénalisée à cause d'une erreur commise par quelqu'un d'autre ou à la suite d'un acte de Dieu?

Leamington
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Robert A. Bradt, chef du service de lutte contre les incendies de Leamington, dont je fais partie depuis 38 ans.
Leamington mesure 92 milles carrés. Elle s'étend en bordure du lac Érié sur une distance de 28 milles, ce qui inclut le parc national de la Pointe-Pelée. Elle compte une population de 28 000 habitants et est en pleine croissance. C'est une collectivité à la fois rurale et urbaine.
La plus grosse usine de H. J. Heinz et un centre d'entreposage et de distribution pour tous les produits Heinz vendus au Canada. La plus grande concentration de serres en Amérique du Nord. Comme Lemington est en bordure du lac Érié, si l'on excepte l'île Pelée et l'île Middle, toutes les terres situées au sud de la municipalité se trouvent en territoire américain. Le poste frontalier le plus proche est celui de Windsor-Detroit, à 30 minutes. Le bord de l'eau est grand ouvert et il y a beaucoup d'endroits d'où décoller et où atterrir qui ne sont pas surveillés.

La piste de l'aéroport privé de Leamington mesure 3 859 pieds.
Le plan de mesures d'urgence n'a jamais été mis en branle depuis que je fais partie du service de lutte contre les incendies, c'est-à-dire depuis 38 ans, comme je l'ai mentionné.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

La principale menace imputable à la nature serait la température. Les vents dominants soufflent du Sud-Ouest et, comme il n'y a aucun obstacle pour les ralentir lorsqu'ils traversent le lac, de violentes tempêtes peuvent atteindre, et atteignent effectivement, la terre. Les tempêtes et les vents venant du lac Érié peuvent atteindre les 80 à

100 km/heure en un très court laps de temps et certainement causer des dommages importants. L'extrémité est de notre municipalité et le parc national de la Pointe-Pelée sont exposés aux inondations du lac Érié durant les violentes tempêtes et les périodes de hautes eaux (ce qui n'est pas le cas cette année). Les menaces imputables à l'homme tiennent au transport et au stockage, courants, de produits dangereux, dont on ignore la nature jusqu'à ce qu'un incident se produise. Le service de lutte contre les incendies s'emploie actuellement à la suite du projet de loi 148 à effectuer un examen des évaluations des risques au niveau municipal.
La municipalité est en train d'étudier le nouveau projet de loi 148 de l'Ontario et sera en mesure de respecter la première partie de l'échéancier de juillet 2004. Notre plan de mesures d'urgence en est aux stades finals des mises au point et des modifications courantes destinées à respecter les exigences de ce projet de loi. La formation est en cours.
On n'a pas enlevé complètement de voie ferrée de mon secteur d'intervention.
- Oui, le déversement d'un agent biologique contagieux toucherait le réseau d'aqueduc qui approvisionne 4 des 7 municipalités du comté d'Essex. Il est impossible de formuler des commentaires sur un rejet dans l'air. Il y a beaucoup trop de variables dans ce cas.
- Oui, il faudrait pour loger 100 personnes ou plus pendant 7 jours déclarer une situation d'urgence et utiliser le plan de mesures d'urgence.
- Même réponse que ci-dessus.
Le service de lutte contre les incendies est chargé de tenir à jour le plan de mesures d'urgence et l'un de mes deux chefs adjoints a été nommé coordonnateur local de la gestion des situations d'urgence suivant ce qu'exige le projet de loi 148 de l'Ontario.
Atténuer la crise et tenir le coup jusqu'à l'arrivée de l'aide de l'extérieur.
Les organismes concernés dépendraient de la nature et de l'ampleur de l'incident.
Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en

place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Les réponses aux questions figurant ci-dessus seront plus claires une fois que le service de lutte contre les incendies aura terminé de définir ses exigences aux termes du projet de loi 148 de l'Ontario, « la *Loi sur la gestion des situations d'urgence* ».

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Points abordés dans nos exigences aux fins du projet de loi 148.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide? équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

De l'aide à la formation et de l'équipement pour s'acquitter de la tâche.
Non.
Tout ce dont nous avons besoin et ce qui est raisonnable.
Oui deux fois. Un accord officiel aiderait la municipalité à planifier.
Nous avons reçu très peu de fonds au fil des ans. L'engagement et les directives insuffisants du gouvernement entravent nos préparatifs d'intervention.
Je suis incapable de porter un jugement. Je n'en ai pas vu.
Je suis incapable de formuler des commentaires. Je n'ai pas vu de documentation sur le BPIEPC.
Non. Non. Non. Non.
Une telle personne existe-t-elle ou un tel poste existe-t-il? Non.
5.10 Non, il est assez évident à mes yeux que le ministère de la

Défense nationale a manifestement besoin de fonds. N'envoyez pas s'il vous plaît l'un de ses hélicoptères au-dessus de la scène d'une situation d'urgence dans laquelle j'interviendrais, parce qu'il pourrait créer un problème plus important que celui que j'aurais à régler au départ, et n'envoyez pas non plus de sous-marin, étant donné que nous n'avons plus d'équipe de plongeurs pour en sauver les membres d'équipage. Merci.

Leamington
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ FOURNIR VOS RÉPONSES ICI.

3.4 a – Non

b – Nous faisons partie du « Reverse 911 System » (système 911 inversé) du comté d'Essex. On a déjà installé le système et on est en train de le programmer et de télécharger l'information. Lemington n'a qu'une seule station radiophonique FM, CHYR, et il n'y a pas dans le comté d'Essex de station de télévision à l'extérieur de Windsor. CHYR a des créneaux avant les émissions la nuit et la fin de semaine et les interruptions des émissions seraient réduites au minimum.

5.3 .a – À rien sur quoi se fonder. Nous avons toujours pu nous occuper nous-mêmes de nos problèmes et nous n'avons jamais déclaré de situation d'urgence depuis que je fais partie du service de lutte contre les incendies, c'est-à-dire depuis 38 ans, comme je l'ai déjà précisé.

b – L'aide devrait correspondre à tout ce à quoi nous avons droit, nous parvenir aussitôt que possible et provenir des gouvernements fédéral et provincial.

Alma
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Directeur du Service des Incendies, expérience principalement acquise par la formation à Arnprior donné par le Collège de Protection Civil.
Ville d'Alma couvre une superficie de 202 Km carré et compte sur une population de 31 000 habitants.
Industriel : Cie Alcan métal primaire, Barrage hydroélectrique Alcan, Abitibi Consolidated dans le domaine du papier, voie ferrée qui désert ces deux industries. Aéroport municipale avec 2 départs par jours.
Dans la dernière décennie, à au moins 2 reprises. Je n'ai pas de statistique précise. Moins d'une fois par année.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

2.1 Il y a le barrage hydroélectrique de l'Alcan et les réservoirs d'amoniac utilisés dans le secteur industriel.
2.2 Nous avons la capaciteé de procéder à l'évaluation et de prendre en charge l'ensemble des risques énumérés ci-haut.
2.3 L'ensemble de ces situations s'applique à notre réalité et par le fait même deviennent une urgence capitale.
2.4 Pour l'intervention initiale, notre ville possède une très bonne capacité renforcie par un plan d'urgence municipal. Le seul risque qui devient plus problématique est le déversement d'agents biologiques.
2.5 Aucune idée, très relatif comme question.
2.6 Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Ressources financières à la mesure de l'intervention initiale. Pouvoir de mobilisation d'environ 225 employés. Disponobilité d'équipements lourds etc...
3.2 Prise en charge intiale et dès le début le palier provincial se voit aviser.
3.3 oui elle satisfaite.
3.4 Nous sommes en très bonne relation avec les médias de la région, par contre aucun pouvoir nous est dévolu.
3.5 Non, il y a des structures déjà en place.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Dans le cadre de la restructuration du Service des Incendies, nous sommes à développer cette approche afin que nos actions soient concertées dans cette éventualité. De plus dans le guide du citoyen 2004, il y a des consignes en cas d'urgence.

4.2 Oui, voir le document ci-joint.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous

été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui Non Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Aucun budget disponible pour le moment. Dans un premier temps un budget pour la formation serait grandement apprécié.

5.2 Non

5.3 À la mesure du sinistre, le plus rapidement possible et tenant compte des trois niveaux de gouvernements. Et remboursé par les gouvernements supérieur

5.4 Non

5.5 Connaît pas

5.6 Étant donné que l'on ne peut outre passer le gouv. Provincial nous avons peu d'attente et d'information à cet égard.

5.7 Connaît pas

5.8 Non, Non, Non, Non.

5.9 Connaît pas pas d'agent du service canadien du renseignement,
Non,
?????

5.10 voir page 44 du cahier des mesures d'urgence de notre municipalité.

Orangeville
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis chef des pompiers et coordonnateur des services de lutte contre les incendies du comté de Dufferin.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Orangeville s'étend sur 3 523 acres et mesure environ 2 ½ milles sur 2 ½ milles. C'est une collectivité urbaine.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Une large assise industrielle.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Des situations d'urgence de niveaux variables (allant des fermetures de route en raison de la température à de gros incendies) qui se produisent environ trois fois par année.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Imputables à la nature (de violentes tempêtes l'hiver) (des phénomènes météorologiques violents comme des tornades l'été)

Imputables à l'homme (des menaces imputables à des activités industrielles : des déversements et des incendies)

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Il semble que ce soit actuellement une très faible priorité à cause d'un manque de personnel.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

Toutes les situations d'urgence énumérées

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Six (6) sur une échelle de 1 à 10. Des plans de mesures d'urgence ont été établis.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Atténuer la crise.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Oui

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

En cas de situation d'urgence importante, il nous faudrait compter sur de l'aide de l'extérieur pour obtenir de l'équipement de réserve et du personnel de relève.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

En l'espace d'une heure. En deux (2) heures

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui. Non

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Non

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Non

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous distribuons chaque année aux ménages un livret sur les situations d'urgence lorsque nous annonçons la Semaine de la protection civile.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui. Une banque centralisée « de mousse » située à Shelburne

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Sur le plan de la main-d'oeuvre

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Non

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Je ne sais pas.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Oui, mais il pourrait être grandement amélioré.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Assez satisfait. Mon problème, c'est que ses attentes dépassent de loin les ressources dont dispose une municipalité comme la nôtre.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Oui. ?

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non. Non. Non. Non.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Non. Non. Aucune

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non. Une aide aussi importante que possible suivant la situation

Val-d'Or
Québec

Questionnaire sur la capacité d' intervention des municipalités en cas d' urgence ou de catastrophe

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité ?

J'occupe à la ville la fonction de directeur général et pour les mesures d'urgences celui de coordonnateur du plan depuis 18 ans. J'ai suivi votre cours de formation de base et d'intervention

La Ville de Val-d'Or est une municipalité rurale-urbaine ayant une densité démographique de 8,116 personnes au kilomètre carré s'étalant sur une superficie de 3958,130 km^2.

Sur notre territoire on retrouve un aéroport, quelques industries importantes, un chemin de fer servant au transport de divers matériaux et produits tels le citerne, le tout entouré de la forêt.

Les statistiques en situation d'urgence ou catastrophe ne sont pas disponibles.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir ?

Le déversement serait la principale menace imputable à l'homme et l'inondation pourrait être attribuée à la nature.

Si nous avons à évaluer notre capacité d'intervention en cas d'urgence, nous sommes en mesure de vous mentionner que nous rencontrerions des problématiques diverses par le peu ou manque de formation des intervenants, la formation étant très onéreuse pour les municipalités. De même que le manque de ressources pour effectuer la mise à jour des mesures du plan d'urgence.

Une urgence capitale est un sinistre imprévu et soudain mettant en péril la vie d'individus, l'environnement, etc. On retient l'inondation ainsi que le wagon-citerne.

Par le déclenchement du plan d'urgence, la circonscription des lieux et ce même si nous ne possédons pas tous les équipements.

Lors de situation d'urgence, nous avons toujours su réduire l'effet de panique ou de crise par le moyen approprié en référence à l'événement.

Oui nous comptons sur l'aide des gouvernements provincial et fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés ?

Pas vraiment en raison de la compression des budgets et ce, année après année. Nous ne disposons pas d'équipement de réserve ni de personnel.

Il n'en demeure pas moins que selon le contexte d'événement soit mineur ou majeur, nous avons la collaboration de divers intervenants (organismes, ministères) rattachés à notre plan de mesure d'urgence.

Lors de situation d'urgence, nous n'avons aucun problème pour interrompre les émissions en cours tant à la télévision qu'à la radio pour la divulgation de messages aux citoyens.

On a déjà la collaboration du ministère de la Sécurité publique du Québec et l'ajout du gouvernement fédéral serait pertinent.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues ?

La municipalité a son plan de mesure d'urgence et chaque entreprise doit aussi posséder son propre plan. En cas d'urgence et ce, selon l'événement soit mineur ou majeur, les propriétaires seront avisés du fonctionnement.

Selon la situation d'urgence en ce qui concerne les fournitures, nous avons établi avec certains fournisseurs leur collaboration ainsi que les points de ravitaillement.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence ?

La formation devrait être gratuite pour le personnel des municipalités. Plus de matériel mis à la disposition et revoir l'attribution de crédits pour les équipes d'intervention rapide.

Nous ne pouvons être satisfaits des crédits des gouvernements fédéral et provincial en ce qui a trait à la formation et les exercices. Il ne paie qu'un léger % des coûts réels.

Lorsqu'on parle de grande urgence, le gouvernement devrait déclarer immédiatement son aide et avancer les fonds nécessaires. Après on devrait analyser la situation et le gouvernement devrait assumer les coûts.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

Oui notre municipalité devrait pouvoir compter sur l'aide du gouvernement fédéral et ce sans pour autant en faire une convention.

Le mécanisme de demande de crédits est pertinent aux efforts de notre municipalité mais devrait être amélioré.

Nous ne saurions dire ne connaissant peu l'orientation et la coordination nationales de la part du BPIEPC.

À la question 5.8, les réponses sont non et nous ne saurions dire si un tel abri existe sur notre territoire.

Aucun agent du Service canadien ne fait partie de l'équipe d'intervention. Non les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada n'ont pas été mis à contribution.

En conclusion, aucun lien n'existe présentement entre notre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale.

Val-d'Or
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe – Questions révisées

a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t-elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

Non nous n'avons pas le pouvoir d'interrompre les émissions, nous agissons avec la coopération des diffuseurs.

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

Nous comptons sur la collaboration des diffuseurs locaux.
Oui il serait bon d'avoir un tel pouvoir mais seulement dans les situations d'extrême urgence car nous n'avons jamais eu de problème à venir jusqu'ici.

5.3 *a*) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

On s'attend à une aide de support et de conseil,
Le temps est assez rapide, on parle de quelques heures et les frais des ressources ont été au Qc du Québec.

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Cela dépend de l'ampleur du désastre mais le gouvernement devrait envoyer l'aide nécessaire le plus rapidement possible et à ses frais.

Brockville
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Peter Mulvihill, chef des pompiers, coordonnateur local de la gestion des situations d'urgence et coordonnateur des services de lutte contre les incendies et des services médicaux d'urgence du comté. Je travaille au sein du service de lutte contre les incendies depuis 33 ans, dont 17 en qualité de membre de sa haute direction.
Brockville est une municipalité urbaine de 21 375 habitants et d'une superficie totale de 18 kilomètres carrés.
Nous avons à Brockville un certain nombre d'installations industrielles importantes, un tronçon de l'autoroute 401 et une section de voie ferrée importante également et la ville est située entre deux ponts internationaux, le long de la Voie maritime du Saint-Laurent.
1.4 La seule situation d'urgence qu'on ait déclarée dans la ville de Brockville a été la tempête de verglas de 1998.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

La 401 et la voie ferrée sont nos principales préoccupations.
Nous sommes en train de reformuler le programme de mesures d'urgence pour nous conformer à la législation provinciale.
Tous les exemples qui figurent ci-dessus peuvent s'appliquer.
La Ville de Brockville possède l'équipement et la main-d'oeuvre utiles à une municipalité de cette taille.
Une intervention couronnée de succès consisterait à résoudre la crise, même si cela risquait d'exiger l'aide du gouvernement provincial ou fédéral si la situation le justifiait.
Oui, une catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire

exigerait l'aide du gouvernement provincial, qui devrait nous être fournie par l'entremise du service de lutte contre les incendies d'Ottawa ou de celui de Cornwall.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 La taille de l'assiette fiscale de la municipalité limite le personnel et l'équipement. Nos services de lutte contre les incendies et policiers sont très bien équipés et disposent de personnel de relève et d'équipement de réserve grâce aux plans d'aide mutuelle établis dans tout le comté.
3.2 Les ressources d'intervention de la municipalité et les plans d'aide mutuelle suffiraient dans la plupart des cas jusqu'à l'arrivée de l'aide du gouvernement provincial.
3.3 La Ville de Brockville dispose d'un système de communication radio qui s'étend à tout le comté et destiné à répondre aux besoins de tous les services de lutte contre les incendies de ce dernier et les services policiers possèdent des moyens permettant de répondre à ceux de toute la province. On dispose d'un centre de commandement mobile pour les situations d'urgence importantes qui communique sur toutes les fréquences radio dont on peut avoir besoin.
3.4 Nos stations de radio locales nous aident beaucoup à donner des directives ou à faire le point sur les situations d'urgence. Elles l'ont prouvé durant la tempête de verglas de 1998.
3.5 Notre municipalité entretient d'excellents liens avec Gestion des situations d'urgence Ontario.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Les comtés de Lanark, de Leeds et de Grenville et la Safe Communities Coalition ont élaboré un guide de protection civile de 72 pages qui a été distribué à tous les ménages de ces comtés.
4.2 Nous ne disposons pas de fonds pour entreposer les fournitures qui seraient nécessaires en cas de catastrophe importante. Les services sociaux disposent de trousses d'inscription complètes pour l'établissement d'abris d'urgence. On dispose aussi d'un certain nombre de lits de camp et de sacs de couchage.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Des fonds pour la formation du personnel d'intervention d'urgence et de l'équipement pour mettre sur pied au niveau local des équipes d'intervention en cas de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.
Le financement fourni pour la formation et les exercices d'application du plan de mesures d'urgence est suffisant pour les exercices sur table et les petits exercices. Un exercice plus élaboré exigerait cependant des fonds additionnels.
Nous nous attendrions à recevoir du gouvernement provincial de l'aide (des ressources) et des directives dans le cas de certaines situations d'urgence. Le gouvernement provincial fournirait cette aide financière en cas de déclaration d'une situation d'urgence.
La municipalité compterait sur l'aide du gouvernement fédéral sous forme de fonds pour assurer le retour à la normale sur son territoire.
Les fonds du PCPC sont très utiles. Un ratio de financement de 75:25 serait cependant plus indiqué dans la plupart des cas.
Aucun commentaire
Aucun commentaire
Nous ne sommes pas au courant du programme de Santé Canada.
Aucune de ces organisations n'est actuellement incluse dans notre plan de mesures d'urgence.

5.10 La milice de notre localité est incluse dans notre plan de mesures d'urgence et son commandant est notre personne-ressource au sein de cette organisation. L'aide qu'elle a fournie durant la tempête de verglas de 1998 l'a prouvé.

Milton
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Mario Belvedere, directeur de la Ville de Milton

Population : 44 000 habitants; collectivité : à la fois rurale et urbaine; superficie : 147 milles carrés

Près de l'Aéroport international Lester B. Pearson, à Toronto

La municipalité n'a jamais connu de situation d'urgence ni de catastrophe.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Menaces imputables à la nature : inondations, tempêtes de vent et blizzards

Menaces imputables à l'homme : accidents impliquant des aéronefs, accidents ferroviaires, déversements de matières dangereuses, fuites de gaz et pannes d'électricité

Définition d'une urgence : une situation ou l'imminence d'une situation qui représente une menace importante pour la vie ou des biens.

Nous avons mis la dernière main en mai 2003 au plan local d'intervention d'urgence.

Nous avons défini les échelles des situations d'urgence dans le plan.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Nous avons créé un fonds de réserve local pour financer les interventions en cas de situations d'urgence déclarées par le maire.

Les ressources locales d'intervention seraient très rapidement épuisées. Les actifs de la localité sont insuffisants.

Nous obtiendrions l'aide de la région lorsque le maire y ferait appel.

Nous avons conclu plusieurs accords avec les municipalités avoisinantes pour obtenir de l'aide en cas de situation d'urgence (des ressources humaines et de l'équipement).

La vérification récente du plan a montré qu'il faut développer la structure de communication.

Du moment qu'il n'y a pas d'autres exigences administratives

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

> Nous avons publié conjointement le « Personal Emergency Preparedness Guide » (un guide personnel de préparation aux situations d'urgence).
>
> Nous avons déterminé les fournitures dont nous aurions besoin au moyen des plans et des accords d'aide mutuelle en prévision d'incendies, des manuels des infrastructures essentielles, des annexes au plan de mesures d'urgence et des plans additionnels du service de lutte contre les incendies.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Nous n'avons pas reçu de fonds récemment.

Les niveaux des situations d'urgence sont définis dans le plan.

La subvention du PCPC est extrêmement utile; nous aimerions qu'on élargisse le programme pour aider les municipalités à fournir des fonds d'immobilisations afin de créer des centres des opérations d'urgence et une infrastructure pour les situations d'urgence (de disposer, par exemple, de groupes électrogènes).

Nous ne sommes pas au courant du programme ni des caches de Santé Canada.

À des subventions additionnelles au titre du financement pour la formation, les exercices et la préparation qui aideraient à respecter les exigences de la législation et qui allégeraient le fardeau des contribuables de la localité.

Le plan de mesures d'urgence de Milton est relié à celui de la région de Halton; cette dernière, à son tour, assure le lien avec les ordres supérieurs de gouvernement.

Milton
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

Réponses

3.4 - Milton n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales. Si l'ampleur d'une situation d'urgence exigeait davantage qu'une évacuation limitée du secteur environnant, nous mettrions alors en œuvre le plan de la région de Halton, qui a peut-être ce pouvoir.

5.3 - Lorsqu'une situation d'urgence dépasse la capacité ou les moyens d'intervention de Milton, le maire demande à la région de mettre en œuvre le plan régional. Lorsqu'une situation d'urgence dépasse les moyens d'intervention de la région, la direction de la région demande qu'on mette en œuvre le plan provincial. Milton n'acquitte que les coûts des interventions d'urgence effectuées dans la municipalité.

Owen Sound
Ontario

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je suis chef des pompiers, directeur des services ambulanciers et coordonnateur de la gestion des situations d'urgence de la Ville d'Owen Sound, postes que j'occupe depuis huit ans.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Notre ville couvre une superficie d'environ 60 milles carrés, compte 22 000 habitants et est une collectivité urbaine dans une proportion de 75 % et rurale dans une proportion de 25 %.

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La municipalité est située à 60 km de la centrale nucléaire de Bruce. C'est un port d'embarquement, le centre commercial et industriel de la région.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Une tornade a traversé un secteur situé à 10 km au sud de la ville il y a environ six ans. Nous n'avons pas été directement touchés.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

La centrale nucléaire de Bruce et le port d'embarquement, assez achalandé. Owen Sound est située à l'extrémité sud de la baie Georgienne. Des déchets nucléaires transitent régulièrement par la municipalité. Industrie légère à mi-lourde. L'anhydride sulfureux pour des procédés industriels, le chlore et l'ammoniaque.

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

La capacité d'intervention et le niveau de formation dans la municipalité sont relativement bons. Nous nous employons actuellement à respecter d'ici au 15 avril 2004 le niveau des services essentiels prévu dans la nouvelle *Loi sur la gestion des situations d'urgence* de l'Ontario.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

Un déversement à partir d'un wagon-citerne, une inondation, un gros incendie, une grosse explosion ou un incident impliquant un navire pourrait réellement constituer une menace dans la région.

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Nous avons établi un plan réalisable et valable et en testons les composantes chaque année. Les moyens d'intervention nécessaires dépendraient de l'ampleur de l'incident.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Je pense que notre approche consisterait à atténuer la crise et à attendre de l'aide en cas de situation d'urgence importante.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

Nous devons et pouvons faire face à une catastrophe biologique. Nous sommes peut-être en mesure de faire face à une cyberattaque. Une catastrophe chimique, radiologique ou nucléaire dépasserait nos moyens d'intervention.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Nous ne disposons pas d'assez de ressources financières, humaines et matérielles pour faire face efficacement aux situations d'urgence précisées ci-dessus.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

Nous risquerions d'épuiser presque immédiatement nos ressources. L'aide au niveau régional nous viendrait de Toronto, qui est à trois heures de route.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Notre structure locale de commandement est valable. Les communications constitueraient un problème majeur, parce que les services d'intervention d'urgence communiquent sur des fréquences différentes. La structure régionale de commandement et les communications poseraient très certainement des problèmes.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Nous pourrions interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et le ferions.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Absolument

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous profitons de la Semaine de la protection civile pour diffuser des annonces dans les journaux et à la radio et de conférences de presse et d'avis du conseil municipal pour informer la population des mesures de préparation aux situations d'urgence, nous offrons des brochures, etc.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nous sommes en train de mettre à jour notre évaluation des risques. Nous n'entreposons pas de fournitures.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Nous aimerions disposer de plus de ressources pour l'équipement et la formation destinés aux équipes d'intervention rapide.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Nous n'avons pas demandé de fonds jusqu'à maintenant. Nous avons jusqu'ici financé nous-mêmes les exercices d'application du plan.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

Nous déclarerions immédiatement la situation d'urgence et attendrions une aide et une collaboration pleines et entières du gouvernement provincial.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Oui. Il est entendu que cette aide serait disponible une fois la situation d'urgence déclarée.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Oui. Nous avons obtenu de bons résultats avec le PCPC dans le cadre de différents projets : des réseaux radio amateurs, une unité d'intervention en milieu aquatique, une génératrice pour le COU, etc.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Je collabore étroitement avec Mesures d'urgence Ontario. Je n'ai pas directement de relation avec le gouvernement fédéral.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je ne suis pas certain.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui Non Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

Non

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

La base de Meaford est à 30 km. Nous avons utilisé ses ressources durant une situation d'urgence provoquée par une tempête hivernale en 1996. Nous n'hésiterions pas à faire à nouveau appel à elle dans des circonstances similaires.

Owen Sound
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?
b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

a) Non

b) Dans le passé (lors de la récente panne d'électricité, par exemple), nous avons rendu visite à notre station radio locale, qui nous a autorisés et aidés à diffuser diverses directives à l'intention de la population. Nous avons de bonnes relations avec elle, mais je crois que le pouvoir d'interrompre la diffusion d'émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation serait ultérieurement avantageux.

a) Nous n'avons pas eu besoin, autant que je sache, de l'aide du gouvernement provincial dans le passé.

b) Un délai raisonnable dépendrait de la situation d'urgence elle-même, des besoins et des circonstances. Quatre heures seraient un délai d'intervention raisonnable pour cette région de la province.

Vallée de la Cowichan
Colombie-Britannique

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

La vallée de la Cowichan, située du côté est de l'île de Vancouver, à 50 km au nord de Victoria, est le lieu de résidence d'environ 80 000 personnes aux antécédents culturels et économiques variés. La région est en bonne partie rurale et montagneuse et couvre une superficie de plus de 1 025,9 kilomètres carrés. Dans bien des cas, les petits lotissements urbains, les municipalités et les îles qui composent le district régional de la vallée de la Cowichan ne comptent qu'une seule route d'entrée et de sortie. Les zones urbanisées de la vallée tendent à entourer la route transcanadienne et c'est ce corridor de transport qui permet de livrer du nord au sud de l'île de Vancouver toutes les matières dangereuses. Le transport ferroviaire de ces dernières a cessé il y a environ trois ans après que Rail America y ait pris le contrôle des voies ferrées de l'île. Il y a dans la vallée de la Cowichan deux grosses rivières qui traversent aussi bien des centres ruraux que des centres urbains et dont les niveaux d'eau augmentent énormément durant la saison des inondations. L'aéroport de Nanaïmo est situé à côté de la limite la plus septentrionale de la vallée de la Cowichan; toutes ses trajectoires de vol passent au-dessus des terres du district régional. L'Aéroport international de Victoria est, en plus, situé par rapport à notre limite méridionale de l'autre côté de la baie; ses trajectoires de vol en direction ouest passent directement au-dessus de Mill Bay, l'un de nos lotissements urbains les plus peuplés. Il y a, en outre, sur la côte de la vallée six grands ports, deux parcs de stockage de produits pétroliers et trois itinéraires desservis par BC Ferries.

L'industrie de l'exploitation forestière est depuis plus de 100 ans le principal moteur économique de la vallée. Elle a souffert ces dix dernières années d'un déclin marqué, y compris de la fermeture d'un certain nombre de grosses usines. La vallée de la Cowichan est fière de renfermer une usine de fabrication de pâte de bois que possède et qu'exploite NorskeCanada. Cette usine est située en bordure du détroit de Juan de Fuca. Les efforts qui ont été faits ces dernières années pour diversifier l'économie de la vallée ont été couronnés de succès et l'écotourisme et l'industrie vinicole y ont pris leur envol, ce qui a entraîné la nécessité d'implanter la planification de la continuation des opérations à l'intérieur d'un échantillon représentatif beaucoup plus vaste de ses entreprises et de son industrie. Le sud et le nord de la vallée sont également pour Victoria et pour Nanaïmo, respectivement, des « banlieues »-dortoirs.

Le conseil du district régional de la vallée a décidé en juillet 1996 de commencer à établir des plans de mesures d'urgence et à se préparer à des situations d'urgence. On m'a embauché à l'époque aux termes d'un contrat de deux ans pour que je regroupe principalement tous les plans municipaux et ceux des

zones autres que municipales où peu de planification, sinon aucune, avait été réalisée. J'avais auparavant établi des plans de mesures d'urgence pour trois des municipalités, bénévolement d'abord, puis contre rémunération. J'avais précédemment été employé dans le domaine des ressources humaines, qui se prête très bien à la gestion de personnel bénévole et au travail de négociation et de liaison se rattachant à la gestion des situations d'urgence. J'avais étudié la gestion des situations d'urgence par l'entremise du Justice Institute of British Columbia et je suis ensuite devenu formateur régional pour l'Emergency Management Division (la division de la gestion des situations d'urgence), me spécialisant en SSU (services sociaux d'urgence) et en commandement sur place. J'ai pris part avec la croix-rouge américaine aux interventions effectuées durant les inondations qui ont touché en 1994 trois États, et ce, en qualité d'adjoint administratif de l'agent des services de soins aux masses.

Avant la fin de mon contrat, le conseil du district régional de la vallée, formé de représentants de 4 municipalités et de 9 secteurs électoraux, a décidé d'adopter un « règlement d'établissement », qui a effectivement fait de la planification des mesures d'urgence une fonction du district. Contrairement aux gouvernements municipaux de la Colombie-Britannique, les districts régionaux de la province doivent faire une demande à son gouvernement pour assumer une fonction et par la suite se voir accorder le pouvoir de prélever un impôt à cette fin. Le personnel de notre programme de mesures d'urgence comprend, outre moi-même, deux employés de bureau à temps plein. Ces derniers fournissent souvent de l'aide au comité des gestionnaires des programmes de mesures d'urgence du Mid-Island, étant donné que je suis le seul gestionnaire de ce genre de programme à disposer d'une telle aide. Mon budget est d'environ 250 000 $ par année.

Le bureau du programme de mesures d'urgence a établi qu'une intervention effectuée durant une catastrophe pouvait rassembler des représentants d'une centaine d'organismes, et même plus, et a reconnu, par conséquent, qu'il fallait mettre sur pied un centre régional des opérations d'urgence pour coordonner des opérations de grande envergure, de niveau 3. Ce centre desservira 9 secteurs électoraux, 4 municipalités et plusieurs réserves des Premières nations. Il fournira aussi de l'aide, des services de coordination et d'autres ressources aux districts régionaux situés à notre limite septentrionale, ceux de Nanaïmo, de Port Alberni et de la vallée de la Comox, avec lesquels nous avons ces 5 dernières années effectué un énorme travail de planification des interventions au niveau régional et élaboré et mis en œuvre un accord de gestion des situations d'urgence (qui ressemble beaucoup à un accord d'aide mutuelle).

Voici les événements marquants que la vallée de la Cowichan a enregistrés ces dix dernières années :
Un feu ayant entièrement détruit l'un de nos établissements de soins de santé prolongés, qui hébergeait 100 aînés, ne laissant debout que les quatre murs du bâtiment;

La tempête de neige du 1er de l'an 1997, qui a énormément endommagé les infrastructures (les routes et les ponts) dans toute la vallée et beaucoup de maisons flottantes situées dans certains de nos ports densément peuplés. Le déneigement des toits de deux établissements hospitaliers a créé de graves problèmes. La toiture du bureau du district régional a, en plus, été gravement endommagée, ce qui a nécessité d'importantes réparations à sa structure.
Un camion-citerne qui transportait du propane et qui tirait une remorque d'appoint s'est retourné en 2001 sur la route transcanadienne, ce qui y a entraîné l'arrêt de la circulation en directions nord et sud à partir de Victoria pendant 19 heures.
L'eau de la ville de Ladysmith a été gravement contaminée en juillet 2002, ce qui a amené l'agent de santé publique à ordonner à plus de 7 000 résidents de la municipalité de cesser de la consommer. On y a amené par camion des réserves d'eau potable des municipalités avoisinantes et on n'y a pas signalé de maladie attribuable à la consommation d'eau contaminée.
Il y a eu 2 graves incendies dans des immeubles à appartements qui ont exigé l'évacuation complète de ces bâtiments et l'hébergement temporaire d'environ 150 résidents. Il est important de mentionner que la plupart des résidents étaient dans chaque cas des gens aux besoins spéciaux, prestataires d'aide sociale et non assurés.
Nous avons eu en février 2002 un gros feu sur un site de recyclage de matériaux de construction. Cet incendie, qui a duré 10 jours, a causé aux responsables de la santé publique de graves inquiétudes au sujet de la qualité de l'air notamment.
Il y a eu à l'été 2002 un feu périurbain sur la crête du mont Tzouhalem, qui est situé dans une région où le terrain est montagneux et, par conséquent, accidenté. Cet incendie menaçait le village de Maple Bay, où environ 500 résidences sont perchées sur les falaises. Heureusement, les pompiers, en collaboration avec le ministère des Forêts, ont réussi à y contenir l'incendie et on n'a signalé qu'une seule perte importante : celle d'une grange.
Il s'est produit au printemps 2003 dans un parc industriel un important déversement d'essence qui a exigé l'évacuation pendant environ 8 heures du personnel de toutes ses entreprises et de 250 résidents du parc de maisons mobiles situé en bordure. Ce déversement n'a pas fait de blessés graves. Il n'a pas non plus causé de graves dommages à une ferme aquacole et à la rivière avoisinantes.
Toute la vallée est restée en alerte durant l'été 2003 à cause des feux de forêt. (Les risques d'incendie atteignent les cotes 5 et 6 dans une bonne partie de la région.) Nos organismes d'intervention se tenaient prêts à entrer en action. Il n'y a pas eu de gros incendies dans la région. Le service local de lutte contre les incendies et le ministère des Forêts y ont géré deux feux de cinq hectares.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

Nous avons en consultation avec les planificateurs des mesures d'urgence de toute la zone du Mid-Island (les régions de Nanaïmo, de Port Alberni, de la vallée

de la Comox et de la vallée de l'Alberni) effectué l'analyse des risques et des dangers appropriée à cette zone et nous avons vérifié qu'il nous fallait établir des plans d'urgence pour :
Un écrasement d'aéronef, la rupture d'un barrage, des déversements de produits dangereux ou de matières dangereuses, un tremblement de terre, un feu ou un incendie (d'immeuble, de forêt/périurbain), une inondation, un incident maritime, une panne d'électricité, une tempête de neige ou un blizzard, un acte terroriste, une catastrophe en cours de transport (par chemin de fer), un tsunami, une interruption de l'alimentation en eau, une intervention d'urgence dans une centrale nucléaire, une grippe pandémique et une rupture de la continuité des opérations (un arrêt de travail).

Notre état de préparation aux situations d'urgence au niveau local s'améliore régulièrement. Nous avons commencé à identifier et à former les intervenants, les employés de soutien, les bénévoles et les organismes clés pour appuyer les principales fonctions faisant appel au système de gestion des interventions d'urgence de la Colombie-Britannique, le BC Emergency Response Management System (la norme provinciale) : la gestion d'un COU, les opérations, la planification, la logistique, la gestion financière et l'administration. Tous ont en plus reçu des copies des lignes directrices opérationnelles sur les phases d'intervention (Response Phase Operational Guidelines) accompagnées de listes de vérification. Nous sommes en train d'effectuer les exercices annuels et le personnel qualifié qui n'y est pas associé observe ou simule nos opérations, ce qui permet de mieux comprendre le plan d'intervention et favorise l'apprentissage dans un cadre sûr et constructif.

Parce qu'un groupe d'intervention doit être en mesure d'opérer 24 heures par jour et 7 jours par semaine, nous avons élaboré le plan d'intervention en faisant appel à une approche englobant toute la région, ce qui entraîne une meilleure utilisation de nos ressources humaines limitées. Le district régional et les municipalités qui en font partie ont conclu un accord sur la gestion des situations d'urgence parallèlement au « règlement d'établissement ». On a prévu déployer ultérieurement durant un incident grave le personnel en fonction des besoins et non des employeurs, ce qui exigera une énorme capacité de réflexion prospective de la part des élus locaux qui assureront le leadership, dont on aura bien besoin, avant, durant et après un incident.

Les organismes ou les services d'intervention d'urgence ont eu de nombreuses occasions d'intervenir ces dernières années. Parce que les protocoles de formation et d'intervention ont été normalisés (ce qui a inclus les listes de vérification des fonctions), les interventions ont été rapides et efficaces. Les groupes des politiques et de la gestion d'un COU dirigent toutes les interventions en fonction des objectifs prioritaires de ces dernières, qui consistent toujours au départ à sauver des vies, puis à progresser en s'attaquant aux problèmes les moins graves en dernier. Nous avons en très bonne partie pu nous débrouiller très efficacement au niveau local avec l'aide des régions avoisinantes et grâce à

une certaine aide du gouvernement provincial, à une équipe d'intervention formée de spécialistes des matières dangereuses durant un rejet de propane dans l'environnement et à la fourniture de fonds pour appuyer une intervention des SSU (sous forme d'aliments, de vêtements et de services d'hébergement, par exemple) après les incendies. On a consacré dans toute la région du Mid-Island énormément d'énergie à la planification conjointe avec les responsables locaux de la santé (y compris de ceux des Premières nations) pour adapter le processus et la coordination des interventions aux graves incidents impliquant des agents chimiques ou biologiques et on a commencé partout sur l'île à mettre sur pied des équipes d'intervention formées de spécialistes des marchandises dangereuses dont les moyens ne dépendent pas de l'aide du gouvernement provincial. Cette initiative a débuté par la présentation à l'automne 2003 d'une résolution à l'union des municipalités de la Colombie-Britannique qui a été pleinement appuyée à leur congrès annuel par les municipalités membres de cette organisation.

Le bureau du programme de mesures d'urgence a commencé ces derniers mois à orienter son attention sur la planification de mesures d'atténuation et de la reprise des opérations. Nous espérons grâce à ce travail disposer de bien meilleurs moyens de limiter notre degré d'exposition au risque ou tout au moins d'établir une stratégie de reprise des activités qui aidera la collectivité à *revenir à la normale.*

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

Les employés du district régional de la vallée de la Cowichan ont récemment emménagé dans un nouvel immeuble. Toute l'aile administrative de ce dernier servira de COU, où l'on disposera d'un groupe électrogène de secours, de fournitures et d'un système de communication d'urgence grâce à un réseau de fréquences à accès restreint qu'a attribuées Industrie Canada aux fins du fonctionnement des centres des opérations de la zone et de la région. Le réseau en question assure des communications radio avec tous les secteurs de la vallée de la Cowichan (de MapleBay/Crofton du côté est de l'île à NitiNat/Caycuse du côté ouest), de même qu'avec le COU de Campbell River au Nord, Port Alberni à l'Ouest et l'administration du programme provincial de mesures d'urgence (PEP) à Victoria. En plus, les intervenants du COU utiliseront leurs propres réseaux tactiques lorsqu'ils établiront une position dans sa salle des communications. Cela a exigé énormément de fonds d'immobilisations et la région a réussi à obtenir du financement des responsables du PCPC.

L'expérience nous a enseigné que nous disposons de suffisamment de moyens pour faire face à des incidents de grande ampleur durant la phase initiale des interventions. Nous n'avons pas encore été obligés de prolonger une intervention au-delà d'une semaine. Les ressources des gouvernements provincial et fédéral mettent actuellement au moins 12 heures à nous parvenir, c'est-à-dire que le

matériel destiné à nous aider en cas de déversement de matières dangereuses doit être transporté à partir du territoire continental de la province.

Notre district régional dispose d'un plan d'information de la population de grande envergure dans lequel lui-même et les municipalités en faisant partie ont désigné les agents d'information et les personnes-ressources clés agents officiels de collecte, de diffusion et de distribution de renseignements. Le plan définit également où les renseignements doivent être acheminés et prévoit des dispositions destinées à aider le personnel qualifié des médias affecté au SCSP/COU à collaborer avec l'équipe d'information durant une crise. Cette stratégie s'est jusqu'ici avérée efficace.

La collaboration avec l'administration du programme provincial de mesures d'urgence a été établie par les voies désignées : de l'agent de liaison/du coordonnateur du programme de mesures d'urgence au CCMU du PEP, puis aux paliers supérieurs de la chaîne de commandement. Nous avons établi des liens avec beaucoup d'organismes qui ont beaucoup collaboré à la planification au niveau local, y compris à des séances de formation et à des exercices conjoints, et que nous incluons lorsque nous faisons appel à notre COU au besoin. Cela est extrêmement efficace et avantageux pour toutes les parties. Il arrive que le processus consistant à traiter avec le PEP soit extrêmement frustrant. Même si en qualité de coordonnateur du programme de mesures d'urgence je comprends les motifs qui sous-tendent les instructions données à partir de ce palier, l'approche de l'administration du PEP laisse beaucoup à désirer et j'ai fini, par conséquent, par consacrer beaucoup de temps et d'énergie à apaiser et à calmer les gens du coin que le PEP a laissé meurtris.

Voici par exemple ce qui s'est produit lorsque l'eau a été contaminée. On a mis en branle le COU de la zone 3 et en œuvre le plan d'information. Les résultats ont été assez positifs et l'information a été acheminée efficacement et rapidement. Comme cet événement s'est produit dans le sillage de l'incident survenu à Walkerton, en Ontario, où l'eau a aussi été contaminée, incident dont on a beaucoup parlé, les responsables locaux étaient très conscients des conséquences d'une intervention bâclée. Une représentante du PEP nous a contactés durant l'intervention et a laissé entendre qu'il vaudrait mieux que le personnel du programme provincial de mesures d'urgence rédige les communiqués aux médias. Ce qu'elle a omis d'admettre, c'est que la collectivité avait fait un pas de plus, en avait assumé la responsabilité, côte à côte avec l'agent de santé publique, et que tous les communiqués étaient rédigés par un représentant des médias, en consultation avec le directeur de la municipalité, qui est l'agent d'information désigné. Étant donné que la législation provinciale exige que le gouvernement local prenne en charge la planification et l'intervention, on se demande souvent pourquoi les responsables du PEP peuvent choisir le moment de collaborer. C'est une question justifiée et pour laquelle je n'ai jamais été vraiment capable de fournir de réponse aux responsables locaux.

Nos liens avec le gouvernement fédéral sont plutôt limités : une demande annuelle au PCPC, une certaine collaboration avec les responsables locaux du MDN, mais des relations extrêmement saines avec les organisations des Premières nations, y compris avec leurs services de santé et le MAINC et peu de rapports, sinon aucun, avec le BPIEPC. Nous savons où les organismes en question se trouvent, nous savons aussi vaguement ce qu'ils feront si nous avons besoin de leur aide et nous comprenons que les responsables du PEP découragent les contacts directs, même si parfois je crois que cela pourrait tous nous profiter.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

Le programme régional de mesures d'urgence comporte plusieurs composantes en plus du groupe de gestion d'un COU. Le personnel du bureau du programme offre souvent dans toute la région des ateliers de préparation personnelle aux situations d'urgence aux gens et aux organisations intéressés. Il offre des ateliers similaires aux entreprises de la collectivité et des avis et des suggestions relativement à la planification de la continuité des opérations. Il y a environ quatre ans, l'équipe d'information a publié un guide de préparation personnelle aux situations d'urgence qui a été distribué à 45 000 foyers de la vallée. La même information est disponible sur le site Web du bureau du programme.

Les responsables du programme ont, en outre, mis sur pied depuis assez longtemps un programme de préparation des quartiers aux situations d'urgence. Ils offrent gratuitement dans le cadre de cette composante des séances de formation aux résidents de quartiers de 50 foyers ou de 2 kilomètres carrés. Cette formation inclut :
La préparation personnelle aux situations d'urgence, les premiers soins, la sécurité-incendie et l'extinction des incendies, les petites opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain, le commandement sur place, l'hébergement et la satisfaction des besoins spéciaux (les SSU au niveau des quartiers), l'évaluation rapide des dommages (niveau 1) et des notions de communications.

Il existe dans la région une équipe bien établie de SSU formée d'employés de centres de loisirs et de nombreux bénévoles. (Nous avons formé environ 1 200 bénévoles.) Il y a aussi 26 centres d'accueil désignés et équipés et 4 grands établissements situés à des emplacements centraux dans la région désignés comme étant les centres d'accueil principaux auxquels on a accès et qui disposent de personnel 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Nous reproduisons notre modèle régional dans les municipalités situées tout à côté de la limite nord de la vallée avec lesquels nous effectuons un travail de planification et de formation et des exercices et auxquels nous ferions appel si nos ressources étaient presque épuisées. Le groupe de planification du Mid-Island a

la chance d'avoir deux formateurs régionaux des SSU du Justice Institute of British Columbia; la formation est normalisée et d'actualité.

Nous avons commencé dans la région à stocker des fournitures comme celles d'un centre avancé de traitement et d'une unité de rassemblement des victimes (URV) fournies par le gouvernement fédéral et entreposées dans des contenants en acier (des conteneurs de stockage) qui ont été placés sur diverses propriétés des gouvernements locaux répartis dans toute la vallée. Nous avons aussi aménagé trois centres d'hébergement de groupe renfermant des lits, de la literie et des « trousses de bien-être » (des fournitures personnelles). En collaboration avec les écoles de toute la région, nous avons encouragé la formation de personnel dans des disciplines similaires à celles auxquelles nous avons recours dans le cadre de notre programme de préparation des quartiers aux situations d'urgence et nous fournissons des instructions relatives à la conception de contenants d'entreposage de fournitures d'urgence et de rations de secours qui pendant l'année scolaire aideraient les établissements, leur personnel et leur population étudiante durant les phases initiales d'une intervention d'urgence. Les responsables de notre programme ont aussi accès à ces contenants. L'outil peut-être le plus utile cependant que nous ayons mis au point est une base de données sur des fournitures et des ressources d'urgence grâce à laquelle on peut obtenir 24 heures par jour et 7 jours par semaine des renseignements relatifs à des fournisseurs de ressources qui seront indispensables à la vallée. Cette base de données a été installée au centre de répartition 911 pour que le personnel d'intervention clé puisse la tenir à jour et y avoir accès plus facilement.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

Dans la région du Mid-Island, le programme provincial de mesures d'urgence est perçu comme « un programme dirigé par 9 cadres supérieurs à Victoria (les gestionnaires régionaux) qui ont de vastes secteurs géographiques à aider et qui ne disposent pas d'assez de ressources ». Nous demandons à nos gestionnaires des avis et de l'aide à la phase de planification et nous faisons appel à eux pour nous aider à financer l'APC et/ou les SSU. Ils ont peu de moyens d'intervention, sinon aucun, et il semblerait que le mandat principal de l'administration du PEP consiste à appuyer l'infrastructure du gouvernement provincial.

L'aide insuffisante à la formation qu'on nous fournit nous préoccupe. En fait, récemment, il a semblé qu'on nous ait punis de nous être préparés, parce que quand nous avons demandé de l'aide pour un cours de formation de niveau avancé à l'intention du personnel du COU on nous l'a refusée au profit de collectivités qui font peu ou pas de planification. J'ai la chance de disposer d'un budget annuel qui aide à mettre sur pied ce genre de cours de formation et d'exercices, mais je reconnais que ce n'est pas le cas de bien de mes collègues.

Nous ne nous attendons pas à une aide énorme de Victoria en cas de catastrophe, parce que nous sommes conscients que la plupart des ressources seront acheminées vers la capitale provinciale et la partie inférieure du territoire continentale de la Colombie-Britannique. Le fait que nous nous en rendions compte a conduit à l'élaboration de nos accords de gestion des situations d'urgence.

Nos attentes vis-à-vis du gouvernement fédéral n'ont pas été clairement définies. En cas d'événement d'une grande ampleur (un tremblement de terre ou une grosse inondation), je m'attendrais à ce que son appui revête la forme d'une aide financière en cas de catastrophe. Je ne m'attends pas à voir des camions remplis de ressources humaines et matérielles, de gens et d'équipement se dirigeant vers la vallée de la Cowichan. Je sais que les gestionnaires du programme de mesures d'urgence du Mid-Island aimeraient rencontrer leurs agents du BPIEPC pour échanger de l'information et accumuler des connaissances et des renseignements au sujet de ses plans et de ses stratégies d'orientation à utiliser durant un événement de grande ampleur. L'administration du PEP semble décourager cette approche.

Le financement du PCPC est toujours un sujet de discussion intéressant pour les coordonnateurs et les gestionnaires des mesures d'urgence du Mid-Island. Notre district régional a régulièrement tiré profit ces dix dernières années de ce financement, qui a été extrêmement utile pour fournir des fonds additionnels aux fins de projets qui auraient très bien pu avoir été au point mort autrement en raison d'un financement insuffisant. Il est intéressant d'observer cependant que toutes les demandes ne semblent pas être traitées de la même façon. Mes homologues ont utilisé dans le passé la même présentation et les mêmes aperçus de projet que moi et n'ont eu droit qu'à un refus. Je pense parfois qu'il s'agit d'un manque total de connaissances au sujet des processus utilisés pour assurer le financement des gouvernements locaux (des districts régionaux en particulier) et de leurs services « indépendants ».

Je connais bien les caches d'urgence de Santé Canada. Je dispose d'une partie de cet équipement, mais j'aimerais en obtenir davantage. J'aimerais mieux comprendre la procédure à suivre pour obtenir ces fournitures.

Le SCRC n'est pas inclus dans le processus de planification au niveau local. Notre plan suppose que les interventions en cas d'incidents reliés à des terroristes seraient la responsabilité de la GRC, qui établirait le lien avec le SCRS. Nous collaborons avec les détachements locaux, même s'ils tendent à se tenir à l'écart du processus de planification au niveau local; nous supposons qu'ils prendront la direction des opérations en cas d'événements de nature criminelle et nous ne définissons pas clairement leur rôle dans le cadre d'autres événements.

Thetford Mines
Québec

Questionnaire sur la capacité d' intervention des municipalités en cas d' urgence ou de catastrophe

Par le Service de Sécurité Incendie de Thetford Mines.

1.1:

Je suis chef aux opérations.
Déversement de liquide inflammable sur la route, et tornade

1.2:

119.72 habitants / kilomètre carré. Superficie : 224.36 km^2. Rurale urbaine.

1.3:

intersections de routes provinciales donc circulation intense au sein de la ville..

1.4 :

En 2001, avait lieu la fusion de la ville de Thetford Mines avec 4 municipalités.
À ma connaissance, au cous des 20 dernières années, une tornade, et un déversement de produits dangereux avec danger d' explosion sont les deux seuls évènements à s' être produit.

2.1 :

La principale menace est un déversement de matières dangereuses par transport routier ou par train.

2.2 :

Capacité très faible. Nous n' avons ni l' équipement ni la formation nécessaire.

2.3 :

Toutes ces situations

2.4 :

Nous avons un plan d' urgence. Il a besoin d' être remis à jour. Nous avons l'équipement pour certaines situations, mais pas pour toutes.

2.5 :

Évacuation, périmètres de sécurité

2.6 :

oui.

3.1 :

un budget d'environ 700,000.00 $. 49 pompiers, 13 camions de pompiers, véhicule tout terrain, motoneige, bâteau.

3.2 :

déversement de matières dangereuses : très tôt. L' aide devrait arriver le plus tôt possible.
l' aide régionale prendra une heure pour arriver

3.3 :

satisfait de notre structure de communications locale., mais régionale à améliorer.
Une meilleure structure serait avantageuse.
Schéma de couverture de risques pas complété, et manque de budgets.

3.4 :

oui.

3.5 :

oui

4.1 :

installations sécuritaires, visites de prévention, assistance, exercice d' évacuation

4.2 :

Oui. Génératrices, couvertures, plan d' urgence, équipement de secours.

5.1 :

débloquer des fonds.

5.2 :

non.

5.3 :

équipes spécialisées. Une heure de déplacement.. si c'est une matiére dangereuse le fabriquqnt paie la facture.

5.4 :

Oui on doit compter sur le fédéral. Canutech est disponible, et la sécurité civile. Pas nécessaire de conventions.

5.5 :

pertinent.

5.6 :

oui.

5.7 :

oui.

5.8 :

je ne suis pas au courant de ces abris. Nous n'en avons pas.

5.9 :

l'agent du Service canadien ne fait pas parti de notre équipe.... Pas de contact avec l' agence de douanes....donc pour l' instant aucune aide disponible.

5.10 :

aucun lien avec le MDN.

Léon Bisson
Chef aux opérations, Service de Sécurité incendie de Thetford Mines.

Colchester
Nouvelle-Écosse

Q1.1

Je suis Carl Shaw, le coordonnateur régional des mesures d'urgence pour la municipalité de Colchester et les villes de Truro et de Stewiacke. J'occupe ce poste depuis 4 ans. Je suis pompier depuis 26 ans, chef des pompiers et responsable de l'unité d'intervention en cas de dangers particuliers pour le nord de la Nouvelle-Écosse depuis 6 ans et j'ai été président du conseil d'administration de la Nova Scotia Firefighters School (l'école des pompiers de la Nouvelle-Écosse) pendant 9 ans. J'ai suivi des cours en protection civile, en planification des mesures d'urgence, en gestion du lieu d'une catastrophe, etc.

Q1.2

La région de Colchester s'étend sur environ 95 km d'Est en Ouest et 75 km du Nord au Sud et la densité de la population y est de 13,25 habitants au kilomètre carré. Comme vous pouvez le constater, la région n'est pas très peuplée, si l'on excepte la ville de Truro et le secteur environnant.

Q1.3

Notre région possède de petites et moyennes poches industrielles. Elle ne renferme toutefois pas vraiment de secteur de grandes installations industrielles. Nous sommes cependant au centre de la Nouvelle-Écosse et toutes les voies ferrées et les routes d'importance partant du port de Halifax et y menant traversent notre région. Tout le trafic routier et ferroviaire à destination de l'île du Cap-Breton et de Terre-Neuve traverse également notre comté.

Q1.4

Comme la North River et la Salmon River font leur jonction dans la région de Truro, la plupart de nos situations d'urgence sont dues à des inondations causées par ces cours d'eau. Ces inondations se produisent habituellement l'hiver et le printemps lorsque l'état des glaces provoquent des embâcles dans ces rivières, qui, alors, s'écoulent par-dessus les berges, dans des zones commerciales et résidentielles.

Q2.1

Les principales menaces imputables à la nature dans notre cas seraient les inondations causées par les rivières et les feux de forêt. Quant aux menaces imputables à l'homme, ce serait des incidents impliquant des matières dangereuses sur les routes ou les voies ferrées ou la défaillance d'un barrage qui retient l'eau alimentant la ville de Truro, sur un terrain surélevé par rapport à la municipalité.

Q2.2

On a jugé excellent notre état de préparation aux situations d'urgence lors d'une récente évaluation, ce qui ne signifie pas qu'il est parfait! Il y a encore des domaines où nous avons besoin de plus de formation et de moyens.

Q2.3

Le déraillement d'un train dans le centre-ville qui entraînerait le déversement de matières dangereuses constituerait une situation d'urgence importante. Dans une zone éloignée du comté, ce serait différent. Une maladie qui infecterait 25 personnes par jour pendant 7 jours mettrait réellement à rude épreuve nos centres de santé. Nous pourrions gérer une inondation qui nous obligerait à évacuer 100 personnes; 1 000 personnes mettraient à rude épreuve nos ressources. Un gros feu de forêt qui exigerait une évacuation massive les mettrait à rude épreuve également.

Q2.4

Notre municipalité a établi des plans d'intervention pour la plupart des situations d'urgence graves; nous aurions des problèmes, cependant, si nous devions intervenir à la suite d'une catastrophe chimique ou biologique. Il y a environ un an, on a dressé pour combler cette lacune des listes d'équipement et de fournitures dont les gouvernements provincial et fédéral devaient se partager les coûts. Ce matériel devait être placé à des endroits stratégiques de la province et une partie, en être distribuée à l'unité d'intervention en cas de dangers particuliers, ici au centre de la Nouvelle-Écosse. Je n'ai encore en tant que directeur de cette unité rien reçu.

Q2.5

L'unité d'intervention en cas de dangers particuliers, qui opère à partir de la région et qui couvre également tout le nord de la Nouvelle-Écosse, espérerait en cas de situation d'urgence importante faire de son mieux afin de résoudre la crise pour la municipalité dans laquelle elle devrait intervenir.

Q2.6

À cause d'un manque de ressources matérielles, toutes les municipalités du nord de la Nouvelle-Écosse devraient actuellement avoir besoin du gouvernement

provincial, du gouvernement fédéral ou des deux pour gérer des catastrophes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

DAVANTAGE DE RÉPONSES SUIVRONT ULTÉRIEUREMENT!!!!!!!

Carl

Parksville
Colombie-Britannique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

1.1 Je suis le chef des pompiers de la municipalité et son coordonnateur des mesures d'urgence.

1.2 Notre municipalité regroupe environ 11 000 personnes dans une zone d'à peu près 16 milles carrés. Elle est principalement urbaine et renferme quelques composantes rurales en périphérie.

1.3 Nous n'avons ni installation industrielle importante, ni port, ni aéroport, ni plaque tournante du transport. L'exception serait la route principale traversant du Nord au Sud l'île, voûte sur laquelle pourrait se produire un incident qui ferait un grand nombre de victimes.

1.4 Notre municipalité n'a pas connu d'urgence ou de catastrophe importante depuis environ 50 ans, sauf de gros incendies isolés d'immeuble à appartements.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Les principales menaces pour notre municipalité pourraient être une inondation, un tremblement de terre et un feu de forêt/périurbain. Il y a chez nous peu de menaces imputables à l'homme, parce que notre municipalité est surtout une ville-dortoir.

2.2 Nous considérons actuellement que le niveau d'état de préparation et de formation de notre organisation est faible. Nous devons assurer une certaine formation additionnelle pour amener notre organisation à un meilleur niveau d'état de préparation.

2.3 Tous les incidents notés seraient considérés comme des événements importants pour notre municipalité.

2.4 Notre municipalité a établi un « plan régional » de concert avec les villes avoisinantes. Suivant la nature d'un incident, nous aurions peut-être besoin d'équipement et de ressources additionnels pour y faire face avec succès.

2.5 Pour notre municipalité, réussir à résoudre une crise est l'objectif ultime. Il faut peut-être cependant nous montrer réalistes face à l'objectif consistant à atténuer l'incident et les pertes jusqu'à l'arrivée de ressources additionnelles du gouvernement provincial ou fédéral.

2.6 Notre municipalité devrait compter sur un ordre supérieur de gouvernement pour faire face à tous ces incidents. Nous avons peut-être les ressources pour affronter une cyberattaque contre notre système d'information, à condition que ce ne soit pas trop compliqué d'y faire face.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Les ressources financières de la municipalité ne permettraient pas de résister à une grosse catastrophe sans que cette dernière ait d'énormes répercussions à long terme sur notre programme d'immobilisations et notre budget. Nous avons effectivement un accord avec les municipalités environnantes qui vise à nous assurer au besoin de la fourniture de

ressources et de personnel additionnels. Cet accord sera appliqué si nos voisins n'ont pas à affronter une crise importante de leur côté.

3.2 Nos ressources seraient probablement épuisées en l'espace de quelques jours en cas de catastrophe importante. Nous n'attendrions pas d'aide de la région, à moins que l'incident ne soit localisé dans notre secteur.

3.3 Nous sommes assez satisfaits de notre structure régionale de commandement. Nous devrons effectuer d'autres exercices régionaux pour confirmer que les problèmes ont été réglés.

3.4 Notre municipalité n'a pas actuellement le pouvoir d'interrompre unilatéralement les émissions des chaînes de télévision et de radio locales.

3.5 Les relations avec les ordres supérieurs de gouvernement pourraient toujours être meilleures. Nous avons actuellement des relations de travail satisfaisantes avec certains de nos partenaires.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous avons tenté par l'entremise de notre groupe des services sociaux d'urgence de fournir au public de l'information sur ce qu'il doit savoir ou avoir à la portée de la main pour se préparer à une situation d'urgence.

4.2 Nous avons entreposé une quantité minimale d'équipement. Nous avons sur place actuellement des choses comme une unité de ramassage des victimes et des trousses de bien-être. Nous avons conclu des accords avec certains fournisseurs locaux pour obtenir des provisions dont nous pourrions avoir besoin.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 Le financement et la fourniture de l'équipement nécessaires en cas de catastrophe devraient être la responsabilité des gouvernements provincial et fédéral.

5.2 Nous n'avons pas demandé de fonds pour effectuer un exercice d'application de notre plan. Je ne peux donc formuler de commentaire approprié sur ce point.

5.3 Si l'ampleur et la nature de la situation d'urgence le justifiaient, nous nous attendrions à une aide importante du gouvernement provincial. Si la situation d'urgence englobait, cependant, plusieurs instances, il serait réaliste pour nous de ne pas nous attendre à une aide immédiate de ce gouvernement. Il pourrait s'écouler des jours avant que nous obtenions de l'aide si les priorités des autres régions touchées passaient en premier (en cas de tremblement de terre d'importance, par exemple).

5.4 Nous devrions peut-être compter sur l'aide du gouvernement fédéral si la nature et la durée de l'incident le justifiaient. Nous savons que nous devons premièrement nous adresser au gouvernement provincial, qui formulerait ensuite une demande d'aide au gouvernement fédéral. Il faudrait probablement prévoir un processus plus officialisé pour déterminer qui paie quoi et quand.

5.5 Le PCPC est utile, mais un peu lourd. Si l'on rationalisait davantage le processus s'y rattachant, il serait un petit peu plus facile à utiliser pour ceux d'entre nous qui ne disposent pas du temps supplémentaire qui leur permettrait de le mettre en application.

5.6 Comme je n'ai pas entendu parler de cette organisation, je ne peux formuler de commentaire.

5.7 Je ne peux formuler de commentaire.

5.8 Nous avons une cache renfermant de l'équipement qui a été fourni par Santé Canada. Nous avons aussi une unité de rassemblement des victimes d'une capacité 64 personnes. Nous ignorons si un type différent de cache est disponible.

5.9 Nous n'avons inclus aucune de ces organisations dans nos plans de mesures d'urgence. Nous n'attendrions pas d'elles d'aide dont nous aurions besoin.

5.10 Une petite composante de notre plan est reliée au MDN. Elle est destinée à englober les demandes d'intervention en cas de catastrophes nucléaires au CEEMFC uniquement.

Parksville
(Révisé)

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

3.4 a) Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, votre municipalité a-t elle le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales pour donner des directives ou faire le point sur la situation? Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ce pouvoir lui est conféré de façon officielle et par quel mécanisme (législation provinciale).

b) Si votre municipalité n'a pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions pour donner des directives ou faire le point sur la situation d'urgence, veuillez indiquer comment vous prévoyez informer la population dans l'éventualité d'une telle situation. Comptez-vous pour cela sur la coopération des diffuseurs? Serait-il bon que votre municipalité ait ce pouvoir?

5.3 a) D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, quelle aide votre municipalité s'attend-elle à recevoir du gouvernement provincial dans l'éventualité d'une grande urgence? Combien de temps cette aide met-elle à vous parvenir? À qui les frais incombent-ils?

b) Dans l'éventualité d'une grande urgence, de combien d'aide votre municipalité aurait-elle besoin de la part du gouvernement provincial? Dans quel délai serait-il raisonnable que cette aide vous parvienne? À qui les frais devraient-ils incomber?

VEUILLEZ DONNER VOS RÉPONSES ICI.

3.4 a) Nous n'avons pas le pouvoir d'interrompre unilatéralement la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales.

b) Nous avons l'intention d'utiliser les médias électroniques locaux pour informer la population. Nous comptons sur leur sens communautaire pour qu'ils nous prêtent main-forte dans la région en cas de situation d'urgence. Il peut être avantageux d'avoir officiellement le pouvoir d'interrompre la diffusion d'émissions, mais nous ne jugeons pas actuellement ce pouvoir prioritaire, étant donné que les médias locaux ont mentionné qu'ils nous aideraient de toutes les façons possibles.

5.3 a) Nous n'avons pas eu à compter sur le gouvernement provincial pour obtenir de l'aide parce qu'il n'est pas survenu d'événement important sur notre territoire.

b) À l'avenir, l'importance de l'aide dont nous aurions besoin du gouvernement provincial dépendrait de la nature et de l'ampleur de l'incident. Vingt-quatre (24) heures, ou moins, selon la nature de l'incident, serait un délai raisonnable pour obtenir cette aide. La responsabilité de payer devrait incomber au gouvernement provincial si l'ampleur de l'incident le justifiait.

Saint-Georges
Québec

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement à ces questions, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Robert Poulin : Directeur du Service des Incendies
Coordonnateur-adjoint en mesures d'urgence depuis 1986.
Responsable de la confection et de la mise à jour du plan et des scénarios opérationnels.

1.2 Quelle est la densité démographique de votre municipalité (au kilomètre carré) et quelle est sa superficie? Votre municipalité est-elle rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

220 kilomètre carré
28,629 population
Urbaine et rurale

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport, qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

Nous sommes situés à 40 kilomètres des frontières américaines et nous disposons d'un aéroport régional avec une piste de 5,500 pieds.

Notre approvisionnement en eau potable est à même le barrage servant à la rétention des glaces au printemps.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Nous sommes sujet à des situations d'urgence, deux (2) fois par année, soit lors de période de dégel ou de pluie diluvienne en été. Ceci au cours des dix (10) dernières années. Les dommages varient entre 1 et 6 millions dépendant de la sévérité des événements

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Groupe A :
La rivière Chaudière, ainsi que le barrage Sartigan.
Le verglas et les pluies diluviennes
Les matières dangereuses

Groupe B :
Accidents routiers majeurs
Conflagration incendie centre-Ville
Chute dàéronefs
Panne d'eau (alimentation)

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Notre capacité d'intervention est bonne et notre personnel régulier a reçu diverses formations dans leur champ respectif d'intervention.

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux.***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours.***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes. De 1 000 personnes. De 10 000 personnes.***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit.***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence capitale? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

Nous avons un plan de préparer ainsi que différents scénarios. Nous avons le personnel et de plus des contrats d'entraide sont signés avec d'autres partenaires municipales et l'équipment est adéquat.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Nous avons dressé et établi des scénarios opérationnels selon les risques précités (2.1) et somme relativement bien organisé pour tenir le coup. À date, nous n'avons jamais eu besoin des services gouvernementaux, sauf pour les décrets d'indemnisation

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique et nucléaire?

Oui 3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Nous croyons disposer des ressources financières, équipments pour débuter les opérations d'urgence. Cependant, s'il s'agit d'attaque chimique, nucléaire, nous ne sommes pas organisés de quelque façon que se soit.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Oui

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

Oui, la radio ainsi que la télévision communautaire, lettre d'entente signée entre les parties.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

Oui

4) Votre municipalité a-t-elle mis en œuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donné au public, notamment aux propriétaires et aux entreprises, pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

Nous avons produit des émissions pour la télévision communautaire.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui Non Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Oui, nous avons entreposé un U.R.B. pour 100 personnes

Nous avons des poches de sables, pour inondation

Ententes avec des fournisseurs de denrées et équipements.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Les gouvernements devraient être responsable en regard aux établissements des programmes de formation. Pour ce qui est du national, celui qui serait considéré comme supra-spécialisé devrait être mis à la disponsibilité des municipalités, mais de façon à être disponible dans des délais raisonnables (± 2 heures)

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

Nous recevons aucun crédit.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Très peu de la part du Québec, les essais passés nous démontre un temps de réponse long (± 4 à 6 heures)

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral.

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

Nous ne pouvons traiter directement avec le fédéral, nous devons toujours passer par le gouvernement provincial, ce qui est une lacune que je considère comme majeure.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Non jusqu'à date, il nous nuit car nous n'avons jamais pu rendre une demande au delà du bureau régional du gouvernement du Québec.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Non informé au niveau municipal
Très peu d'information nous est transmis via le gouvernement du Québec

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

Je le crois.

5.8 Santé Canada a-t-il informé le Comité qu'il existe 1 600 abris d'urgence répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ces abris et en avez-vous vu une? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous été consulté sur l'utilité de ces abris? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver un abri dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

Non à toutes les interrogations.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité qui est affecté dans votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ceux-ci?

Nous ignorons l'existence de cet agent.

Nous n'avons jamais eu d'information à l'égard de l'agence des douanes et Revenu Canada.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Non.

Airdrie
Alberta

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Mike Dingle. J'ai suivi des cours en protection civile à Arnprior et différents cours à l'Alberta Disaster Services School (l'école des services à assurer en cas de catastrophe de l'Alberta). J'ai participé à des opérations d'intervention à la suite de deux catastrophes survenues dans la ville d'Airdrie et d'un ouragan qui s'est produit en 1999 à Porto Rico et à divers exercices. Je suis actuellement directeur adjoint des services à assurer en cas de catastrophe de la Ville d'Airdrie.
Ed Funfer. J'ai suivi plusieurs cours de l'école des services à assurer en cas de catastrophe de l'Alberta, participé à divers exercices et pris part à des opérations d'intervention lors de deux catastrophes survenues dans la localité. Je suis actuellement directeur des services à assurer en cas de catastrophe de la Ville d'Airdrie.

1.2 Population : 23 680 habitants. Superficie : 19 kilomètres carrés (5 kilomètres d'Est en Ouest et 7,5 kilomètres du Nord au Sud). Notre

municipalité est une collectivité urbaine.

1.3 Oui, nous avons d'importantes installations industrielles à l'intérieur de la Ville d'Airdrie. Nous n'avons ni port ni frontière; un bon nombre de routes principales traverse notre municipalité, située à environ 20 kilomètres de l'Aéroport international de Calgary. Nous sommes donc sur la trajectoire de ses vols.

1.4 Nous avons connu diverses catastrophes à Airdrie. La plupart d'entre elles étaient reliées à des tempêtes de neige, survenues en mai 1986, en 1988 et en 2003. Nous avons eu une petite fuite d'une substance anhydre en avril 1987.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

2.2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***
- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***
- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***
- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

2.4 Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

2.1 Des tempêtes de neige, l'autoroute n° 2, l'aéroport de Calgary et la voie ferrée du Canadien Pacifique.

2.2 Nous avons confiance en notre capacité d'intervention en cas de petites catastrophes, mais sommes incapables de gérer sans aide un événement d'une grande ampleur. La formation est en cours et se poursuivra.

2.3

2.4 Des plans oui, du personnel et de l'équipement non.

2.5 Atténuer la crise et attendre l'arrivée de l'aide.

2.6 Oui.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

3.1 Un budget limité. Du personnel de relève dans les 20 minutes si les autres municipalités n'étaient pas touchées. Même chose pour l'équipement.

3.2 Instantanément. Dépendrait de la catastrophe elle-même et des autres entités qui seraient touchées. Dans l'heure qui suivrait cependant, si cette aide était disponible.

3.3 Oui.

3.4 Oui.

3.5 De bonnes relations de travail avec les représentants du gouvernement provincial. Nous avons eu des relations limitées jusqu'ici avec les représentants du gouvernement fédéral.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

4.1 Nous avons eu jusqu'à maintenant des relations limitées avec notre population, mais nous venons tout juste de commencer à offrir des cours pour l'aider à se remettre d'une catastrophe et à tenir au moins 72 heures, avant que nous puissions lui apporter de l'aide.

4.2 Non. Nous aurions besoin de beaucoup trop de fournitures et nous n'avons ni espace ni argent.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

5.1 La formation et le matériel sont les éléments auxquels, selon nous, on devrait accorder la priorité.

5.2 Pas vraiment. Nous croyons que l'argent disponible sous forme de subvention est trop difficile à obtenir et insuffisant pour les services à assurer en cas de catastrophe et que les fonds sont en train de se tarir.

5.3 Nous nous attendrions à autant d'aide que possible pour intervenir. Nous nous attendrions à obtenir des fonds assez rapidement et nous nous arrangerions avec les fournisseurs pour les payer quand nous

recevrions l'argent.

5.4 Nous n'avons pas jusqu'ici traité avec le gouvernement fédéral. Nous ne sommes donc pas au courant des règles et nous devrions peut-être établir un accord.

5.5 Faible budget et système compliqué.

5.6 Information limitée.

5.7 Aucun commentaire.

5.8 Oui. J'ai téléphoné à mon représentant du gouvernement provincial, qui n'en était pas certain, mais en vérifiant il a trouvé l'information.

5.9. J'ai téléphoné au représentant quand j'ai reçu votre trousse. Nous n'en avons pas encore parlé.

5.10 Non.

Port Alberni
Colombie-Britannique

Questionnaire sur la capacité d'intervention des municipalités en cas d'urgence ou de catastrophe

Le questionnaire comporte cinq questions. Les questions sont soulignées. Vous n'êtes pas tenu de répondre directement aux questions numérotées, mais celles-ci devraient vous aider à structurer vos réponses. Veuillez ne pas tenir compte des questions qui ne vous concernent pas.

1) Quelle est la situation de votre organisation et de votre municipalité?

1.1 Quelles sont vos fonctions? Quelle expérience avez-vous acquise au chapitre de la coordination des mesures d'urgence?

Je m'appelle Irene Farris et je suis la gestionnaire du programme de mesures d'urgence pour la vallée de l'Alberni, qui fait partie du district régional d'Alberni-Clayoquot, situé sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Je participe depuis plus de 10 ans au travail de préparation et de planification en prévision de catastrophes et de situations d'urgence et aux interventions dans de tels cas et, en plus de mes responsabilités de gestionnaire du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni, je suis aussi :

a) intervenante bénévole en cas de catastrophe à la Croix-Rouge canadienne (les interventions de cette dernière auxquelles j'ai participé ont fait suite aux inondations survenues au Manitoba en 1997, à l'arrivée des réfugiés du Kosovo à Kingston (Ontario) en 1998 et à la tempête de feu qui s'est produite en Colombie-Britannique en 2003);
b) intervenante bénévole en cas de catastrophe à la croix-rouge américaine (les interventions de cette organisation auxquelles j'ai participé ont fait suite à l'inondation et à la tornade survenues à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, en 1995, à l'ouragan George, qui a frappé Washington, district de Columbia, en 1998 et à l'ouragan Floyd, qui s'est abattu sur Raleigh, en Caroline du Nord, en 1999);
c) formatrice bénévole pour l'Emergency Management Division (la division de la gestion des situations d'urgence) du Justice Institute of British Columbia;
d) membre de la Vancouver Island Mobile Support Team (l'équipe mobile de soutien de l'île de Vancouver).

1.2 Quelle est la densité démographique de votre collectivité (au kilomètre carré) et quelles est sa superficie? S'agit-il d'une collectivité rurale, urbaine ou rurale-urbaine?

Le district régional d'Alberni-Clayoquot (constitué en corporation aux termes de la *Municipal Act* le 25 avril 1967) est situé sur l'île de Vancouver entre les districts régionaux de Nanaïmo et de la vallée de la Comox.

La région géographique qu'englobe le district régional d'Alberni-Clayoquot est constituée de la ville de Port Alberni, des districts de Tofino et d'Ucluelet et de six secteurs électoraux.

Le programme et le plan de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni s'appliquent à une superficie d'environ 1,9 million de kilomètres carrés et à une population d'à peu près 25 400 habitants, ainsi qu'à la ville de Port Alberni et à quatre des six secteurs électoraux du district régional d'Alberni-Clayoquot : Beaufort (B), Beaver Creek (E), Cherry Creek (F) et Sproat Lake (D).

1.3 Une installation industrielle importante, une frontière, un port, un aéroport ou une plaque tournante du transport qui nécessiterait une intervention d'urgence en cas d'accident causant des pertes importantes, se trouve-t-elle à proximité ou au sein de votre municipalité?

La vallée de l'Alberni renferme des installations industrielles, y compris le port de Port Alberni, une usine de fabrication de papier de NorskeCanada et un certain nombre de scieries et d'usines de transformation du poisson. L'aéroport de la vallée de l'Alberni est également situé dans la région. La seule route donnant accès à la côte ouest de l'île de Vancouver (Bamfield, Long Beach, Tofino et Ucluelet) traverse non seulement la vallée de l'Alberni, mais également la ville de Port Alberni.

1.4 À quelle fréquence votre municipalité a-t-elle été aux prises avec une urgence ou une catastrophe? Pouvez-vous nous donner des statistiques à cet égard?

Il se produit dans la vallée de l'Alberni un certain nombre de situations d'urgence courantes que gèrent le détachement de Port Alberni de la GRC, les services ambulanciers de la Colombie-Britannique et l'un des quatre services de lutte contre les incendies de la vallée (celui de la ville de Port Alberni, formé de pompiers à temps plein, et ceux formés de pompiers à temps partiel de Beaver Creek, de Cherry Creek et de Sproat Lake). Il arrive que certains incidents entraînent des interventions qui mettent à l'épreuve les limites des intervenants et la mise en branle de l'accord d'aide mutuelle.

Port Alberni a été frappée les 28 et 29 mars 1964 par un tsunami causé par un tremblement de terre survenu en Alaska.

En septembre 1997, un camion-citerne qui transportait du propane s'est renversé dans un secteur en grande partie industriel; la zone d'évacuation de deux kilomètres a cependant inclus un grand nombre de résidences.

En septembre 1998, un feu de copeaux à brûler s'est déclaré sur un site industriel situé en bordure de l'eau. Heureusement, les bombardiers d'eau Martin Mars se trouvaient à leur base d'attache, sur le lac Sproat, et ont pu aider le service de lutte contre les incendies de Port Alberni et les pompiers qui sont intervenus sur ce site à éteindre ce qui aurait pu être un incendie catastrophique. Le site en question se trouvait à quelques mètres d'une école, d'un secteur commercial et d'une vaste zone résidentielle.

2) De quels moyens votre municipalité dispose-t-elle pour évaluer les risques et intervenir?

2.1 Pour votre municipalité, quelle est la principale menace imputable à la nature ou à l'homme?

Les principales catastrophes imputables à la nature et à l'homme qui menacent la vallée de l'Alberni incluent :
un incident impliquant un aéronef
la rupture d'un barrage
un incident impliquant des produits dangereux ou des matières dangereuses
un tremblement de terre
un incendie d'immeuble
des feux de forêt et périurbains
une inondation
un incident maritime
une pandémie
une coupure de courant
une tempête de neige et un blizzard
un acte terroriste
un incident de transport
un tsunami
une interruption de l'alimentation en eau

2,2 Comment votre organisation évalue-t-elle actuellement sa capacité d'intervention en cas d'urgence et sa formation à cet égard?

Le Justice Institute of British Columbia a offert les cours de formation suivants au personnel du centre des opérations d'urgence de la vallée de l'Alberni :
système de commandement sur place 100
gestion d'un centre des opérations d'urgence niveau 1
gestion d'un centre des opérations d'urgence niveau 2
évacuations d'urgence
conception d'exercices

2.3 Pour votre municipalité, qu'est-ce qu'une urgence capitale? Lequel des exemples suivants s'applique à votre situation?

- ***Wagon-citerne qui déverse des produits chimiques dangereux?***

- ***Agent biologique contagieux qui se répand dans l'air ou dans la canalisation d'alimentation en eau et qui infecte 25 personnes par jour pendant 7 jours. Ou encore 100 personnes par jour pendant 7 jours?***

- ***Inondation qui cause l'évacuation de 100 personnes, De 1 000 personnes. De 10 000 personnes?***

- ***Incendie important qui se déclare et tremblement de terre violent qui se produit?***

Une situation d'urgence ou une catastrophe importante serait un incident qui dépasserait les moyens courants d'intervention des membres des services d'intervention d'urgence de la vallée de l'Alberni et qui entraînerait la mise en branle partielle ou complète de son centre des opérations d'urgence pour appuyer le commandant sur place.

Non – Le service ferroviaire à destination de la vallée de l'Alberni a été supprimé et tous les produits dangereux et toutes les matières dangereuses qui y étaient autrefois transportés par train y sont maintenant amenés par camion-citerne sur la seule route desservant la région. (Nous pourrions être coupés de l'« extérieur » par un incident qui entraînerait le déversement de tels produits ou de telles matières.) Ces produits et ces matières sont ensuite transportés à travers des zones résidentielles et commerciales de Port Alberni et de la vallée de l'Alberni.
Oui
Oui – Une inondation causée par une montée des eaux ou une rupture d'un barrage (il y en a deux dans la vallée) pourrait imposer l'évacuation d'un grand nombre de gens.
Oui –L'économie de la vallée de l'Alberni est fondée sur la foresterie et la région elle-même est entourée de forêts. Chaque été y amène la possibilité de gros feux de forêt qui pourraient toucher des zones résidentielles.
Oui – La vallée de l'Alberni se trouve dans la zone VIII suivant l'échelle d'intensité de Mercalli modifiée. D'après l'échelle de Mercalli, un tremblement de terre d'intensité VII entraînerait ce qui suit : de légers dommages aux structures à usage spécial, des dommages considérables (y compris un effondrement partiel) aux immeubles à usage courant, de gros dommages aux structures mal construites, la chute de cheminées d'usine et d'autres cheminées, de colonnes, de murs et de monuments, le retournement d'objets lourds et de mobilier et le bris de vitres de fenêtre, ce qui projetterait énormément de verre sur les trottoirs.

Dans quelle mesure votre municipalité est-elle prête à intervenir en cas d'urgence? Possède-t-elle les plans, le personnel et l'équipement nécessaires pour intervenir?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni vient tout juste d'achever une importante mise à jour du plan de mesures d'urgence de la région. On avait commencé à actualiser le plan de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni en 2001 à l'aide de fonds du PCPC (du Programme conjoint de protection civile) pour adopter le BCERMS (le British Columbia Emergency Response Management System) (le système de gestion des interventions d'urgence de la Colombie-Britannique), qui repose sur le système de commandement sur place. Le bureau du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni s'emploie actuellement avec tous les organismes d'intervention à assurer la coordination de ses plans d'intervention d'urgence avec le plan « communautaire ».

La vallée de l'Alberni compte un grand nombre de membres formés et qualifiés des services d'intervention à l'intérieur de ses quatre services de lutte contre les incendies (dont l'un est formé de pompiers à temps plein et les trois autres sont formés de pompiers à temps partiel, comme nous l'avons souligné), de la GRC et des services ambulanciers de la Colombie-Britannique. Durant une situation d'urgence ou une catastrophe importante, on met en branle un COU pour appuyer le commandant sur place. L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni est en train de recruter et de former du personnel pour remplir les fonctions exercées à l'intérieur du COU. Le personnel de ce centre doit non seulement avoir certaines compétences et connaissances et une certaine formation, mais également le désir de participer à des interventions qui pourraient bien ne pas se produire de sitôt. L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni ne dispose pas actuellement du personnel qui lui permettrait de faire fonctionner aussi efficacement que possible un COU.

Nous disposons déjà de ressources humaines, d'équipement et de fournitures à l'intérieur même de la vallée de l'Alberni. La prochaine étape des préparatifs d'intervention reliés au programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni consistera à obtenir l'assentiment des fournisseurs, des propriétaires et des exploitants/opérateurs au sujet de l'utilisation de leurs fournitures et de leur équipement et à compiler une base de données.

2.5 Quelles mesures votre municipalité pourrait-elle prendre en cas d'urgence capitale pour résoudre la crise? Atténuer la crise? Tenir le coup jusqu'à l'arrivée des organismes provinciaux ou fédéraux?

Ce qui constituerait une intervention finalement couronnée de succès à la suite d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe importante dans la vallée de l'Alberni, ce serait de résoudre la crise. L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni utiliserait tous les plans et tout le personnel et l'équipement disponibles pour réagir à un incident important. Si les moyens des intervenants et des autorités locales étaient épuisés, nous demanderions l'aide des municipalités avoisinantes. Si un incident était d'une telle ampleur que nous ne serions que l'une des nombreuses régions touchées,

nous « tiendrions le coup » jusqu'à l'arrivée de l'aide du gouvernement provincial ou fédéral.

2.6 Votre municipalité aurait-elle besoin de l'aide des gouvernements provincial et/ou fédéral pour intervenir en cas de cyberattaque ou de catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire?

La vallée de l'Alberni compterait sur le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral ou les deux pour gérer une cyberattaque ou une catastrophe chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.

3) Vos moyens vous permettent-ils de faire face aux menaces auxquelles vous êtes exposés?

3.1 Quelles sont vos ressources financières, humaines et matérielles? Disposez-vous d'équipement de réserve et de personnel de relève?

Voir le point 2.3 ci-dessus pour ce qui est des gens et de l'équipement disponibles. Sur le plan monétaire, le budget annuel de planification des mesures d'urgence, de préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas d'urgences dans la vallée de l'Alberni est limité. L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni ne dispose pas actuellement d'équipement de réserve ni de personnel de relève et n'a pas non plus d'installation sûre et sans danger pour y loger un autre COU.

3.2 À quel moment les ressources d'intervention de votre municipalité ne pourraient-elles plus suffire à la tâche s'il survenait une des situations d'urgence graves prévues dans votre plan opérationnel? Le cas échéant, quand l'aide régionale pourrait-elle vous prêter secours?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni dispose de ressources d'intervention limitées qui seraient rapidement épuisées dans l'éventualité d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe importante. La vallée de l'Alberni devrait compter sur la seule route qui y mène pour le transport de ressources additionnelles à partir de l'extérieur de la région et, si cette route était endommagée au point de ne pas permettre de traverser la vallée, il faudrait y amener des ressources par des routes forestières accidentées en passant à travers les montagnes ou par bateau en remontant le goulet Alberni.

3.3 Votre municipalité est-elle satisfaite de la structure locale et régionale de commandement et de communication? Faudrait-il mettre en place une structure plus centralisée et davantage unifiée? Dans l'affirmative, pourquoi cette dernière structure n'est-elle pas établie?

Nous sommes satisfaits dans la vallée de l'Alberni de notre structure locale et régionale de commandement, sauf du fait qu'il n'y a pas de relève pour assumer bien des fonctions.

3.4 Votre municipalité peut-elle interrompre la diffusion des émissions des chaînes de télévision et de radio locales et nationales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni a le pouvoir d'interrompre les émissions des chaînes de télévision et de radio locales afin de donner des directives ou de faire le point sur la situation d'urgence. Nous n'avons pas le pouvoir d'interrompre la diffusion d'émissions de chaînes de télévision et de radio nationales.

3.5 Votre municipalité souhaiterait-elle créer des liens plus étroits avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral pertinents?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni souhaiterait avoir des liens « plus étroits » avec les organismes des gouvernements provincial et fédéral compétents.

4) Votre municipalité a-t-elle mis en oeuvre des programmes pour faire face aux menaces prévues?

4.1 Quels conseils avez-vous donnés au public, notamment aux propriétaires, aux conducteurs d'automobile et aux entreprises pour les aider à se préparer en cas d'urgence?

J'offre en qualité de gestionnaire du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni de livrer un exposé de deux heures sur la préparation aux situations d'urgence. Un certain nombre d'écoles, d'entreprises, d'institutions financières, de clubs philanthropiques et d'organisations communautaires m'a invitée à traiter de la façon de se préparer pour être en mesure de faire face par soi-même à une situation d'urgence ou à une catastrophe pendant au moins 72 heures, sinon une semaine.

4.2 Avez-vous déterminé et entreposé les fournitures dont vous auriez besoin pour faire face aux différentes urgences et catastrophes susceptibles de survenir? Oui ☐ Non ☐ Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni a défini les fournitures qui seraient nécessaires pour gérer les diverses situations d'urgence et catastrophes auxquelles on pourrait raisonnablement s'attendre dans la région. Le bureau du programme a pu acheter des fournitures d'intervention d'urgence et les entreposer. Il n'a pas pu acheter un certain nombre d'articles en raison d'un manque de fonds.

5) À quelle aide pouvez-vous vous attendre de la part des gouvernements provincial et fédéral en cas d'urgence?

5.1 Quelles améliorations les gouvernements provincial et fédéral devraient-ils apporter dans l'immédiat, pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel ou les crédits destinés aux équipes d'intervention rapide?

Voici les améliorations que les gouvernements provincial et fédéral devraient apporter dans l'immédiat pour permettre aux municipalités d'intervenir en cas d'urgences :

équipement : bien des municipalités, y compris celles de la vallée de l'Alberni, seront laissées à elles-mêmes sur le plan matériel lorsqu'une situation d'urgence ou une catastrophe importante se produira en Colombie-Britannique. On acheminera beaucoup de ressources humaines, d'équipement et de fournitures vers les grands centres et on laissera le soin aux petites municipalités de s'occuper d'elles-mêmes. La fourniture d'équipement garantirait aux petites municipalités la possibilité de pouvoir s'occuper d'elles-mêmes en attendant d'obtenir de l'aide du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral ou des deux.

5.2 Votre municipalité est-elle satisfaite des crédits qu'elle reçoit des gouvernements provincial et fédéral pour la formation et les exercices?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni a précédemment obtenu des fonds destinés à financer 50 % de ses coûts de formation grâce au PCPC et sait qu'elle peut obtenir chaque année du financement de ce dernier, et ce, sans restriction. On devrait aussi disposer chaque année de fonds pour les exercices. Les lignes directrices actuelles qui régissent le PCPC en limitent cependant le financement à un exercice par demandeur tous les trois ans.

5.3 En cas de grande urgence, à quelle aide votre municipalité peut-elle s'attendre de la part du gouvernement provincial? Combien faudrait-il de temps pour que cette aide vous parvienne, et qui paierait?

Suivant l'ampleur de la situation d'urgence en question, la vallée de l'Alberni pourrait recevoir passablement d'aide du gouvernement provincial. En cas de catastrophe importante qui toucherait toute l'île de Vancouver et les régions sud-ouest de la Colombie-Britannique, la vallée de l'Alberni ne s'attendrait pas à recevoir beaucoup d'aide des autorités de l'extérieur de la région. L'arrivée de l'aide dépendrait de sa disponibilité. Nous nous attendrions à ce que le gouvernement provincial acquitte le coût de cette aide.

Les questions suivantes portent sur l'aide fournie par le gouvernement fédéral :

5.4 Votre municipalité doit-elle compter sur l'aide du gouvernement fédéral en cas de grande urgence? Cette participation du gouvernement fédéral a-t-elle fait l'objet d'une convention ou devrait-elle en faire l'objet?

En cas d'urgence ou de catastrophe importante dans la vallée de l'Alberni, nous compterons sur l'appui et l'aide des gouvernements provincial et fédéral. Dans l'état actuel des choses, l'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni ne communiquerait pas directement avec le gouvernement fédéral, mais lui demanderait de l'aide par l'entremise du gouvernement provincial. Le gouvernement de la Colombie-Britannique déterminerait à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.

5.5 Le principal mécanisme de demande de crédits, en l'occurrence le Programme conjoint de protection civile, est-il pertinent ou nuit-il aux efforts de votre municipalité visant à améliorer sa capacité d'intervention?

Le principal programme de financement, le PCPC, est utile jusqu'à un certain degré, mais entrave aussi les efforts de l'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni destinés à y améliorer l'état de préparation aux situations d'urgence. Les lignes directrices relatives aux dépenses de projet essentielles et admissibles imposent des limites. Il y a beaucoup d'autres fonctions et postes admissibles qu'on pourrait et qu'on devrait y inclure afin de mieux préparer une municipalité à une situation d'urgence.

5.6 Êtes-vous satisfait de l'orientation et de la coordination nationales de la part du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)? Pourriez-vous donner des précisions à cet égard?

Nombre de petites municipalités n'ont pas beaucoup d'autres liens avec le BPIEPC que celui découlant du fait qu'elles reçoivent de ce dernier des brochures. La direction du BPIEPC communique très peu avec celle du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni.

5.7 Croyez-vous que le BPIEPC sera en mesure de coordonner une intervention nationale en cas de désastre ou d'urgence importante? Veuillez préciser votre réponse.

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni n'est pas au courant des moyens du personnel du BPIEPC ni de la fonction qu'on s'attend à voir ce dernier remplir dans le domaine des interventions en cas de catastrophes.

5.8 Santé Canada a informé le Comité de l'existence de 1600 caches (ou dépôts d'urgence) répartis stratégiquement dans l'ensemble du pays. Êtes-vous au courant de ce programme et avez-vous visité une cache? Oui ☐ Non ☐ Avez-vous reçu des renseignements sur l'utilisation de ces caches?

Oui Non Pourriez-vous trouver une cache dans votre municipalité et faire état de l'utilité de son contenu?

L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni ignore en quoi consistent les caches d'urgence de Santé Canada et leurs emplacements.

5.9 L'agent du Service canadien du renseignement de sécurité affecté à votre municipalité fait-il partie de votre équipe d'intervention et de planification en cas d'urgence? Avez-vous mis à contribution les agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'Immigration Canada? À quelle aide pouvez-vous vous attendre de ces organismes?

L'agent local du Service canadien du renseignement de sécurité n'est pas inclus dans l'organisation de planification des mesures d'urgence et de préparation aux situations d'urgence de la vallée de l'Alberni. Les fonctionnaires de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada ne participent pas à l'action de l'organisation de planification des mesures d'urgence et de préparation aux situations d'urgence de la vallée de l'Alberni. L'administration du programme de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni ne s'attend pas à recevoir d'aide de ces organismes.

5.10 Existe-t-il un lien entre votre plan d'urgence et celui du ministère de la Défense nationale (MDN)? À quelle aide pouvez-vous vous attendre du MDN en cas d'urgence grave?

Il n'existe pas de lien entre le plan de mesures d'urgence de la vallée de l'Alberni et celui du MDN. Si nous avions besoin de l'aide du MDN, nous pourrions l'obtenir par l'entremise du gouvernement provincial.

INDEX DU VOLUME 1

ACIA
voir **Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**

Actes de Dieu, p:9

Affaires étrangères, p:4,55,61,182

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), p:31

Agence de protection et de promotion de la santé (APPS), p:42,151-7

Agence des douanes et du revenu du Canada, p:60-1,128

Agence des services frontaliers du Canada, p:60-1

Agriculture et Agroalimentaire Canada, p:31

Aide provinciale, p:79,102

Alberni Valley Emergency Program
voir **Colombie Britannique** - Alberni Valley Emergency Program

Alberta, p:1,19,28,55-7,76-7,131,145,159
Emergency Management Alberta, **p**:19,56
Emergency Public Warning System (EPWS), **p**:55-6

Alliance pour la prévention des maladies chroniques du Canada, p:155

Anthrax (bacillus anthracis), p:11,13

APPS
voir **Agence de protection et de promotion de la santé (APPS)**

Arabie saoudite, p:9

Atkins, Hon. Norman K., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:175-6

Axworthy, Dr. Thomas, président, Centre for the Study of Democracy, Université Queen's, **p**:3

Banks, Hon. Tommy, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:32-3,177

Barriere, (Colombie Britannique), **p**:161-8,170-3

Bartley, Alan, directeur général de la Politique, de la Planification et de la Préparation du BPIEPC, **p**:53,55-6,141

Basrur, Dr. Sheela, médecin-hygiéniste de Toronto, **p**:42,54,57,72,142,149,159,160

Bax, Janet, directrice-générale des programmes du Bureau, BPIEC, **p**:44-5,47,142

BCP
voir **Bureau du Conseil privé (BCP)**

Bioterroriste, p:25

Blackmore, David, gestionnaire du Centre des opérations d'urgence de St-Jean-de-Terre-Neuve, **p**:26,79,142,147

Bland, Dr. Douglas, president, gestion de la défense étudie l'école de l'ordre public, université de Queen's, **p**:4

Botulisme (botulinum toxin), **p**:12-3

BPIEPC
voir **Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)**

Brandon, (Manitoba), **p**:102,129,132,135

Bureau du Conseil privé (BCP), p:4,60-1
Conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale, **p**:61
Coordonnateur du renseignement, **p**:60
Secrétariat de la sécurité et du renseignement, **p**:60

Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), p:4,9,17-21,28-9,32-4,36,38,43-7,49,51,53-65,67-9,71,73-8,81-3,85,106-9,116-21,127,141-3,145,148-9

Bureau de la sécurité publique, p:27

Bureau provisoire de protection et de promotion de la santé, p:152-3,156

Burrell, Bruce, sous-chef, Service régional des incendies de Halifax, municipalité régionale de Halifax, **p**:26,142

Cadre des programmes communautaires de gestion des urgences, p:80

Calgary, (Alberta), **p**:8,62,77,105,129,131,136

CANAFE, p:60

Catastrophes naturelles, p:9,14,23,73-5,81,120

CBRN
voir **Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)**

CDC
voir **Centers for Disease Control and Prevention (CDC)**

Centers for Disease Control and Prevention (CDC), p:11-3,155

Centre de la sécurité des télécommunications, p:60

Centre de secours et de services d'urgence, p:25,137

Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard), **p**:105,129,133-4

Chef responsable de la protection de promotion de la santé au Canada, p:151

Chrétien, Jean, premier ministre (1993-2003), **p**:17,53,76,109,179

Citoyenneté et Immigration Canada, p:60-1

CKUA-FM Radio, p:55-6

Clarington, (Ontario), **p**:85,129,132,135

Colombie Britannique, p:1,8,98,104,131,137,161-4,169-70,173
Alberni Valley Emergency Program, **p**:104
Centre for Disease Control, **p**:152
Incendies de forêt, l'été de 2003, **p**:8,161
North Thompson Relief Fund, **p**:172

Commandement et de communication, p:91-2,94,126

Commission canadienne de sécurité nucléaire, p:85

Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor), p:39, 41,51,117,151

Comité Naylor, le
voir **Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (le Comité Naylor),**

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, p:41-2,44,178

Computer Security Institute, États-Unis, p:11

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), p:57-59,67,118

Conseil du Trésor, p:73

Coordination nationale, p:18,111,127

Cordy, Hon. Jane, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:178

Cornwall, (Ontario), **p**:98,129,132,135

Côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde, Les, rapport du la Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, (octobre 2003), **p**:9,19,55,61

CRTC
voir **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)**

Current, The, CBC News program, **p**:8,161,170

Cyberattaque, p:100-1,125

D'Avignon, Michel, directeur général de la Sécurité nationale au ministère du Solliciteur général, **p**:20,30

DART
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)** - Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART),

Dawson, Grant, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:193

Day, Hon. Joseph A., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité,**p**:179-80

Défense nationale, Ministère de la (MDN), p:17,19,22-4,28,37,49,51,55,115,117, 128,141,181,191,193,197
Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), **p**:23-5,37,116,148
Hercules, **p**:24,63
Milice, **p**:23,37,49,51,115,117

Dessureault, Chief Warrent Officer (Ret'd) J.J.L.M., OMM, CD, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:189-90

E.coli, p:1

École virtuelle de santé publique, p:154,157

Edmonton, (Alberta), **p**:4,8,19,29,47,55,72,75-7,94,105,129,131,136,142-7

EISU
voir **Équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU)**

Emergency Management Alberta
voir **Alberta** - Emergency Management Alberta

Emergency Public Warning System (EPWS)
voir **Alberta** - Emergency Public Warning System (EPWS)

Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992, L', p:21

Équipes d'intervention sanitaire d'urgence (EISU), p:27

Équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU), p:28,62

ESB, p:32,107

ESPP
voir **Entente sur les services de police provinciaux (ESPP) de 1992, L'**

Fantino, Julian, chef de police, Ville de Toronto, **p**:71-3,147

Fields, Dave, chef du service des incendies,Windsor, Ontario, **p**:79,143

Fièvres hémorragiques (filovirus/arenavirus), **p**:12

Filmon, Gary, chargé d'examiner la façon dont le gouvernement de la Colombie-Britannique est intervenu au cours de la crise des feux de forêt, **p**:162,167-9

Fonds de contrôle des maladies transmissibles, p:153

Forces canadiennes
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)**

Forrestall, Hon. J. Michael, Vice-président, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:181-2

Fredericton, (Nouveau-Brunswick), **p**:85,129,132,135

Fries, Rudy, coordonnateur de la gestion des measures d'urgence, communauté de London-Middlesex, cite de London, **p**:80,143,148

Gendarmerie royale du Canada (GRC), p:4,17-8,21,30,61,142,144,167

Gonvick, Marvin, pompier volontaire, **p**:165-6

GRC
voir **Gendarmerie royale du Canada (GRC)**

Grippe aviaire, p:31

Guelph, (Ontario), **p**:95-6,129,132,136

Halifax, (Nouvelle-Écosse), **p**:4,26,33-4,62,129,132,136,142,144,148

Hamilton, (Ontario), **p**:8,71,129,133,136,145,148

Harlick, James, sous-ministre adjoint chargé du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), **p**:9,14,17-8,32-36,44,62,64-5,108,141,143,148-9

Harrington, Tom, Hote, The Current, CBC Radio One, **p**:161-4,166,168-73

HAZMAT, p:101

Hill, Dave, Chair, président du [Albertan] Capital Region Emergency Preparedness Partnership, **p**:28-9,75-6,144

Hôpital mobile, p:98

Incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), p:28,45,47, 75,100-1,106

Inforoute Santé du Canada Inc., p:154,157

Iraq, p:9,185

Jeanyor, Anne, Société de la banque alimentaire de Barriere, **p**:170-3

JEPP
voir **Programme conjoint de protection civile (JEPP)**

Johnston, Cal, chef de police, Regina, **p**:29,75,144

Kelowna, (Colombie Britannique), **p**:130-1,136,161-4,168-70

Kenny, Hon. Colin, Président, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:32,72,148,183,199

Kirby, Hon. Michael, Président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, **p**:41-2

Kirkwood, Al, chef du service des incendies à Barriere,Colombie Britannique, **p**:166-7

Kloster, Deryl, administrateur général du service des mesures d'urgence, Edmonton, **p**:29,72,144,147

Langley, (Colombie Britannique), **p**:98,103,107,130,132,135

Lastman, Mel, ancien maire de Toronto, **p**:48

Leçons apprises, **p**:32-6,64-6,69,74,82,119-21,159

Leçons de la crise du SRAS - Renouvellement de la santé publique au Canada, Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (Naylor Committee) (15 octobre 2003), **p**:39,41

Lester, Michael, directeur général, Organisation des mesures d'urgence, Nouvelle-Écosse, **p**:63,144

Loi constitutionnelle (de 1867), p:39

Loi sur l'état de préparation aux mesures d'urgence (novembre 2002), p:80

Loi sur la protection civile, p:78

Loi sur les infractions en matière de sécurité (1984), p:21

Maddison, Vice-amiral Greg, sous-chef d'état-major de la Défense, (MDN), **p**:22-3, 141

Maddren, Judy, présentatrice World Report Radio-Canada, **p**:159

Mafia Boy, p:14

Manitoba, p:1,9,102,132,162
Inondations (1997), **p**:1,9

Martin, Paul, premier ministre du Canada (2003 -), **p**:4,19-20,76

McCallum, John, député, ministre de la Défense nationale et ministre responsable de la Protection civile, **p**:28-9

McCurdy, Walt, ouvrier forestier, Colombie Britannique, **p**:164-5

McDonald, Major-général (Ret'd) Keith, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:191-2

McGregor, LCol. Blair, commandant des Seaforth Highlanders of Canada, **p**:48

McLellan, Anne, vice-premier ministre du Canada, **p**:19

McKerrell, Neil, chef, Gestion des situations d'urgence, Ontario, **p**:60,144

MDN
voir **Défense nationale, Ministère de la (MDN)**

Medicine Hat, (Alberta), **p**:77,93,98-9,130-1,135

Meighen, Hon, Michael A., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:184

Meilleures pratiques, p:64,74,81-2,121

Montréal, (Quebec), **p**:4,8,14,62,96,130,133,136,142-3,145,148

Moose Jaw, (Saskatchewan), **p**:106,130,134

Morris, Veronica, Responsable des relations avec les médias, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:199

Munson, Hon, Jim, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:185

Nations Unies, p:24,195

Naylor Committee
voir **Comité consultatif sur le SRAS et la santé publique (Comité Naylor, le)**

Nouvelle-Écosse, p:132,138,144-5,148
Ouragans 2003, **p**:1,32

Ontario, p:1,9,21-2,36-7,54,60,63,73,79-80,85,87,90,93,101,115,132,138,143-4,149, 159-60
Tempête de verglas - voir **Tempête de verglas (1998)**

Panne de courant , **p**:1,54,57-9,68,119

Ordre de renvoi, p:197

Organisation mondiale de la santé, p:30,155

Orillia, (Ontario), **p**:85,90,92,130,133-4

Oshawa, (Ontario), **p**:85,130,133,136

Ottawa, (Ontario), **p**:7-8,11,20-1,25,61,72,79,85,100-1,130,133,136,143

Ottawa Aiming to Thwart Cyber-Terrorists, Christopher Guly, The Globe and Mail, jeudi 26 juin 2003, p. B18., **p**:11

Owen Sound, (Ontario), **p**:94,130,133-4

Parksville, (Colombie Britannique), **p**:104,130,132,134

Partenariat sur la protection civile dans la région de la capitale (Edmonton), p:75-6

Pasel, William, coordonnateur des mesures d'urgence de Hamilton, Ontario, **p**:71-2,145,148

PCO
voir **Programme de capacité opérationnelle (PCO)**

Pièces justificatives, p:147

Pirate informatique, p:14

Peste, la (Yersinia pestis), **p**:12-3

Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire, p:25

Plan national de lutte contre le terrorisme, p:30

Premiers intervenants, p:2,4,21,28,30,36,38-40,42-49,51,54,55,58-9,64,68,71-5, 77,81-3,116-21

Price, F. William, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:194

Programme conjoint de protection civile (JEPP), p:29,45,77,85,104,127

Programme de capacité opérationnelle (PCO), p:30

Programme national d'immunisation, p:152,156-7

Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles, p:28

Protection civile, p:4-5,9,17-22,26,28-9,54-5,61-2,64-5,71-2,75-6,78-80,90,104-7, 113,127

Protection civile Canada, p:17

Québec, p:1,9,21-2,37,96,115,133,137-8,142,149
Débordement de la rivière Saguenay (1996), **p**:9
Institut national de santé publique du Québec, **p**:152
Tempête de verglas - voir **Tempête de verglas (1998)**

Quick, Dave, coordonnateur de la planification d'urgence de Régina, **p**:54,145

Rapport du Comité sur l'examen de la protection civile au Canada (juin 2000), Comité sénatorial permanent des finances nationales, **p:**78

Réactions négatives aux vaccins, p:156

Recommendations, p:15,37,51,67,81,115,151

Regina, (Saskatchewan), **p**:4,29,75,106,130,134,136,147

Relations avec les médias, p:199

Réseau de communication d'urgence, p:55

Réseau d'information sur la santé mondiale, p:30,155

Réseau national d'avertissement d'urgence, p:57

Résistance du Nord-Ouest 1885, p:7

Reverse 911®, p:58-9,67,118

Reynolds, Barbara, Secrétariat, Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p:**72,195

Rossell, Dave, inspecteur, Opérations et soutien, Police de Windsor, **p**:26,145,147

Rudner, Dr. Martin, p:60

St. John, Dr. Ron, directeur général, Centre de measures et d'interventions d'urgence,

Santé Canada, **p**:25-7,30-1,45,99,146

Santé Canada, p:4,11,13-5,25-8,30-1,35-7,45,55,85,97-100,107,115-6,128,146,152-3,160
Caches de fournitures d'urgence, **p**:25-6,85,97-100,128
FLOF (Fournitures, laboratoire, organisation et formation), **p**:25

SARMU
voir **Équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain (SARMU)**

Sarnia, (Ontario), p:101,130,133,135

Saskatchewan, p:57,106,134,138

SCRS
voir **Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)**

Sécurité publique et de la Protection civile, p:19-22,37,46,62,73,81,115,130,197

Seglands, Dave, journaliste CBC Radio News, **p**:159-60

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), p:17,60,128

Service d'information Access Toronto, p:58

Services d'intervention d'urgence, p:94

Simons, Gary, journaliste CBC, **p**:163-70

SIUA
voir **Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA)**

Smith, Hon. David P., Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:186-7

SNAC
voir **Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC)**

Solliciteur général, p:4,17,20-1,30,46,55

SRAS, p:1,7-9,32,35,39,41-2,44,51,57,107,117,151,156,159

Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes (SNAC), p:18,53

Stratégie nationale de prévention des maladies chroniques, p:152,155

Stratford, (Ontario), p:106,131,133,135

Surveillance et le contrôle des maladies, p:152,156

Système d'alerte médicale, p:154,157

Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire (SIUA), p:31

Système national global de surveillance des maladies, p:153

Tait, Glen, ancien chef du service des incendies de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, **p**:26,46,79,146-7

Tempête de verglas (1998), p:1,9,34-5,48,98

Terrorisme, p:1,9,13-4,20-1,30,71,77,79
World Trade Center, **p**:9

Theilmann, Mike, directeur intérimaire de la Division de la lutte contre le terrorisme au ministère du Solliciteur général, **p**:30,46-7

Toronto, (Ontario), **p**:4,8,35,42,44,47,54,57-8,62,71-3,85,101,112,131,133,136,142-4,146-7,149,159-60

Transport Canada, p:4,60-1

Travis, LCol Brian, chef d'état-major adjoint, 39e Groupe-brigade du Canada (MDN), **p**:48-9

Tularémie (francisella tularensis), **p**:12

Urgences nationales, p:1,20,22-3,37,115

Vache Folle
voir ESB

Vancouver, (Colombie Britannique), **p**:4,8,48-9,62,131-2,136,142-5

Vancouver Island, (Colombie Britannique), **p**:104

Variole, la (variola major), **p**:10-1,13

Vol 111 de Swissair, p:7

Walkerton, (Ontario), **p**:1

Washington, D.C., **p**:4,12-3,63

Virus du Nil occidental, **p**:31

Wiebe, Hon. John (Jack), Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité, **p**:188

Windsor, (Ontario), **p**:4,26,79,131,133,136,142-3,145,147

Winnipeg, (Manitoba), **p**:4,8,131-2,136

Wolsey, Randy, chef des pompiers des Services de secours en cas d'incendie, Edmonton, Alberta, **p**:47-8,77,146

Woodstock, (Ontario), **p**:93,131,133,135

Young, Dr. James, commissaire de la sécurité publique de l'Ontario, **p**:146,160